



**HAL**  
open science

## Éthique et Tourisme

Bernard Scheou

► **To cite this version:**

Bernard Scheou. Éthique et Tourisme. [Rapport de recherche] Conseil National du Tourisme. 2005.  
halshs-03437972

**HAL Id: halshs-03437972**

**<https://shs.hal.science/halshs-03437972>**

Submitted on 20 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Ethique et Tourisme

Rapport de la session  
« Questions européennes et internationales »  
Présidé par **André Le Gars**, Conseiller d'Etat

Rapporteur  
**Bernard Schéou**

Session 2004



# Table des matières

Introduction	7
--------------	---

## Chapitre 1

### **L'éthique**

	9
La pensée éthique	12
<i>L'intention éthique</i>	13
<i>L'exigence d'universalisation à l'épreuve du relativisme moral et de l'individualisme</i>	18
<i>Morale de la coopération et morale du devoir extérieur</i>	23
L'éthique de l'environnement	25
<i>Du naturalisme à la mécanique classique</i>	25
<i>Les éthiques de l'environnement</i>	27
<i>L'éthique de l'écoumène</i>	30
<i>L'éthique de la responsabilité</i>	34
<i>Le contrat naturel</i>	38
Commencer par soi-même	41
<i>L'asymétrie des deux principes</i>	42
<i>Le rôle du sentiment</i>	42
<i>Des échelles différentes</i>	42
<i>Le rôle de la conscience et de l'esprit</i>	43
<i>Le rôle de l'éducation et de la sensibilisation</i>	43
<i>La nécessaire humilité de nos actions</i>	44
<i>Ne pas imposer à autrui ses propres normes morales</i>	44
Ethique et développement durable	46
<i>Le développement durable</i>	47
<i>La déclaration de Rio et la Charte de la Terre</i>	51
Ethique et économie	54
<i>L'exigence de responsabilité des entreprises</i>	56
<i>La transparence</i>	66
<i>De nouveaux comportements de consommation ?</i>	76
<i>Le commerce éthique</i>	82
<i>Le commerce équitable</i>	84

## Chapitre 2

<b>Quelle éthique pour le tourisme ?</b>	101
Le tourisme, évolutions et perspectives	104
<i>Le tourisme en France</i>	104
<i>Un phénomène d'ampleur mondiale</i>	108
<i>Le tourisme, responsable mais pas coupable ?</i>	117
Le tourisme diabolisé	128
<i>Emplois et conditions de travail dans le secteur du tourisme</i>	128
<i>Le tourisme sexuel</i>	134
<i>Quel développement des PVD par le tourisme ?</i>	139
<i>Les impacts sur l'environnement</i>	155
Comment définir les tourisms ?	164
<i>Les expressions se référant à des produits touristiques</i>	165
<i>Les expressions se référant à des valeurs</i>	174
<i>Le tourisme éthique existe-t-il ?</i>	183
Le paysage déontologique du tourisme	184
<i>La Convention sur la Diversité Biologique</i>	185
<i>Quel contenu pour les codes de conduite ?</i>	188
<i>Une grande diversité de documents normatifs</i>	192
<i>Les règles déontologiques en contradiction avec l'AGCS</i>	208

## Chapitre 3

### Initiatives dans le sens d'un tourisme

<b>responsable</b>	212
Le rôle et l'action des institutions	216
<i>Les institutions internationales</i>	216
<i>Les institutions nationales</i>	234
Les initiatives de la part des acteurs non gouvernementaux	250
<i>Initiatives de la part d'opérateurs généralistes</i>	252
<i>Initiatives de la part d'opérateurs spécialisés</i>	275
<i>Les opérateurs associatifs</i>	284
<i>La structuration des opérateurs de tourisme solidaire</i>	297
Les principaux enjeux transversaux	306
<i>La lutte contre le tourisme sexuel</i>	306
<i>Le tourisme comme moyen de développement</i>	314
<i>L'éducation au tourisme</i>	320
<i>Evaluer, contrôler, certifier ?</i>	343

## Chapitre 4

<b>Propositions et recommandations</b>	354
Etre exemplaire	357
<i>Etre exemplaire au niveau de l'Etat</i>	357
<i>Favoriser la promotion d'une approche sociétale des entreprises et des ONG</i>	357
<i>Etre exemplaire au niveau des opérateurs touristiques</i>	358
Contribuer au développement des pays les moins avancés	361
<i>Mettre en place une coopération bilatérale et non gouvernementale avec quelques pays partenaires</i>	362
<i>Travailler en partenariat avec les autres pays européens</i>	364
<i>Soutenir la mise en place de projets de tourisme équitable et communautaire</i>	364
Les enjeux en terme d'éducation, de formation et de recherche	365
<i>Eduquer et sensibiliser le public au tourisme durable</i>	365
<i>Eduquer et sensibiliser les élus et les fonctionnaires au tourisme durable</i>	367
<i>Renforcer les relations entre les chercheurs et le Ministère délégué au tourisme</i>	367
Rendre accessible à tous les produits de tourisme équitable	367
Les enjeux environnementaux	368
<i>Les effets du transport aérien sur le changement climatique</i>	368
<i>Les infrastructures touristiques</i>	369

<b>Annexes</b>	370
Bibliographie	446
Liste des annexes, tableaux et figures	456



## Introduction

Pourquoi s'interroger sur les relations existantes entre éthique et tourisme ? Est-il besoin de rappeler que le tourisme constitue un phénomène majeur de notre société actuelle ? D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme<sup>1</sup>, le nombre de mouvements touristiques internationaux approchait les 700 millions en 2003, et malgré une conjoncture internationale incertaine depuis 2001, due notamment aux attentats du onze septembre, à la seconde guerre en Irak, à l'épidémie de pneumonie atypique, les perspectives n'ont jamais été aussi favorables qu'à ce jour. L'OMT évoque une « spectaculaire » reprise de l'activité au vu des résultats des six premiers mois de 2004 et évoque « des hausses mensuelles à deux chiffres, voire à trois chiffres »<sup>2</sup> sur certaines destinations. Ce phénomène concerne directement ou indirectement une partie importante de la population mondiale. Or comme l'affirme le philosophe Weil, « *...toute entreprise humaine, pour désintéressée qu'elle se croie, est soumise à la question de savoir si elle est justifiée ou non, nécessaire, admissible ou répréhensible, en accord avec les valeurs reconnues ou en contradiction avec elles, c'est-à-dire si elle aide à la réalisation de ce qui est considéré comme souhaitable, à la prévention ou à l'élimination de ce qui est jugé mauvais* » (Weil 2002). L'évolution de plus en plus rapide des sociétés, orientée par un progrès technologique et un système économique en mutation permanente et, l'un comme l'autre, en autonomisation croissante par rapport à l'homme, génère à la fois un besoin accru de repères et de nombreuses remises en cause de ce système technico-économique actuel, accordant au questionnement éthique un relief tout particulier en ce début de millénaire. Le tourisme n'est évidemment pas à l'écart de ces tendances profondes, sujet lui aussi à de nombreuses critiques et remises en cause morales.

Distribuer des bons points aux uns et aux autres en fonction de critères éthiques ou jeter l'anathème sur les « mauvaises entreprises » et/ou sur les « mauvais touristes », sans intérêt, n'entre pas dans nos préoccupations, ce travail se fixe plutôt comme objectif d'inciter les acteurs du tourisme à utiliser la prérogative propre à l'homme qui le différencie justement des autres êtres vivants : s'interroger sur la valeur et la portée de ses actes.

---

<sup>1</sup> L'OMT, institution spécialisée des Nations Unies chargée du développement du tourisme, se compose de plus de 140 Etats membres et de 350 membres affiliés représentant administrations locales, associations et secteur du tourisme.

<sup>2</sup> Communiqué de presse de l'OMT du 27 octobre 2004 : « Reprise spectaculaire du tourisme international en 2004 »



Si de multiples codes déontologiques et grilles de critères ont été proposés pour cadrer l'activité touristique, il est regrettable que très peu de ces initiatives se soient fondées explicitement sur des principes éthiques philosophiques. Un détour par la philosophie nous paraît être la meilleure voie pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : susciter à travers le questionnement éthique, l'être éthique et donc l'agir éthique. A ceux qui considéreraient ce détour philosophique comme inutile, il nous plaît, en ces temps où l'optimisation utilitariste spatiale et temporelle du fonctionnement de l'être humain semble constituer la valeur suprême, de réaffirmer l'importance, primordiale pour la pensée, de l'inutile. Ce détour, en mettant en évidence les différents principes éthiques susceptibles de fonder des éthiques appliquées, des règles déontologiques, nous permet également de différencier éthique et morale, distinction essentielle dans l'objectif d'une prise de conscience de la nécessité de tendre vers l'être éthique.

Le premier chapitre est donc consacré à cette discussion sur les principes éthiques fondateurs. Il y est aussi question des remises en cause éthiques des modes de consommation et de production issus de la révolution industrielle, remises en cause qui prennent la forme de nouveaux comportements de la part des consommateurs et des entrepreneurs. Ces nouveaux comportements ne sont pas toujours guidés par l'éthique, car l'éthique suppose un exercice permanent de discernement, inadapté, car trop exigeant, à la recherche de facilité du monde moderne. Dès lors des palliatifs deviennent nécessaires : ce sont les codes déontologiques et les règles morales, qui se multiplient dans le monde de l'entreprise, mis en place par le pouvoir législatif ou sous l'influence d'ONG et d'institutions.

Une fois effectué, ce voyage au cœur de l'éthique et après avoir brossé le cadre déontologique actuel et futur dans lequel s'inscrivent et vont s'inscrire les activités humaines, il est dès lors possible de se focaliser sur le phénomène touristique. Le second chapitre questionne le tourisme du point de vue de l'éthique : De quoi le tourisme, accusé de tous les maux, est-il réellement coupable ? Et de quoi est-il responsable ? Quels sont les principaux nœuds éthiques qu'il convient de dénouer ? Quels sont les différents codes déontologiques proposés par différents acteurs concernés par le tourisme ? Correspondent-ils à l'horizon normatif qu'il convient de fixer pour l'activité touristique ?

Partant du plus abstrait, nous nous devons d'aller vers le plus concret. C'est ainsi que la troisième partie de notre voyage s'attarde sur les pratiques qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilité des acteurs du tourisme, qu'il s'agisse d'institutions, d'opérateurs ou de touristes. Nous évoquerons également dans ce chapitre la question, essentielle en ces temps de défiance, de la certification. Un tel voyage ne saurait s'achever sans que nous en tirions la substantifique moelle afin de soumettre aux pouvoirs publics concernés différentes propositions et recommandations.

---

# Chapitre 1 : L'éthique



*« Maintenant, nous frissonnons dans le dénuement d'un nihilisme, dans lequel le plus grand des pouvoirs s'accouple avec le plus grand vide »*

*Hans Jonas, Le principe responsabilité<sup>1</sup>*

La prolifération des chartes d'éthiques semble témoigner d'un besoin croissant de repères moraux, besoin renforcé par la mondialisation à l'œuvre qui bouscule les sociétés humaines et remet en cause les repères existants. Outre la mondialisation, l'extension de l'individualisme comme principe directeur de nos vies, l'accélération du temps, l'abrogation des distances physiques, la prolongation de la vie, conséquences d'un progrès technologique qui offre l'illusion d'une puissance incontrôlée de l'homme sur le monde et sur lui-même, sont autant de raisons, le plus souvent liées entre elles, qui expliquent ce besoin d'éthique face à ce nihilisme, au sentiment de vide que nous ressentons individuellement et collectivement.

Tout comme pour le qualificatif « durable », cette profusion dans l'utilisation du terme éthique génère confusion et réduction de sens. Ce double constat, l'expression actuelle d'une demande croissante pour de « l'éthique », et l'utilisation généralisée du terme éthique comme référence obligée, justifie, à notre sens, de revenir sur les racines philosophiques de l'éthique classiques comme contemporaines, avant d'en esquisser les applications possibles au champ touristique. Ce passage obligé par les racines philosophiques n'est pas à comprendre comme un exercice généalogique mais plutôt comme une interrogation nécessaire sur les fondations à donner aux règles ou aux normes à mettre en place. Il ne s'agit donc pas ici de retracer l'histoire de la pensée éthique en philosophie. D'une part, ce n'est pas l'objectif de ce rapport, d'autre part, un tel inventaire pourrait accroître la confusion, tellement cette histoire est dense et variée dans ses approches<sup>2</sup>. Mais s'il n'est pas question

---

<sup>1</sup> Jonas, H. (1995). *Le principe responsabilité*. Paris, Flammarion. p. 60 cité p. 7 chez (Russ 1994)

<sup>2</sup> Nous renvoyons le lecteur avide de disposer d'un panorama complet et actuel de la question au dictionnaire d'éthique et de philosophie morale dirigé par Monique Canto-Sperber aux PUF (Canto-Sperber 1994). Il existe d'autres ouvrages de synthèse comme celui d'Angèle Kremer-Marietti qui dans « l'éthique » (Kremer-

pour nous d'étudier dans le détail les nuances du point de vue de l'éthique des différents systèmes philosophiques proposés, il n'en est pas moins essentiel de partir d'un questionnement philosophique sur l'éthique, assumant le risque d'une présentation quelque peu réductrice, car rapide, de la pensée des auteurs convoqués.

Cette étude de la pensée éthique en philosophie se fera en trois temps. Nous commencerons par une étude de l'éthique classique, classique, non pas du point de vue des théories présentées, puisque nous nous appuyerons dans ce premier temps sur un auteur contemporain, Ricœur, mais dans le sens d'une éthique portant sur le comportement de l'homme à l'égard d'autrui. Ensuite, nous poursuivrons par une étude de l'éthique portant sur le comportement de l'homme à l'égard de la nature, domaine philosophique apparu récemment et désigné, principalement par les philosophes anglo-saxons, improprement selon certains, par éthique de l'environnement. Enfin, le troisième temps consistera en une étude des relations existantes entre les principes éthiques obtenus suite à ce voyage philosophique et le concept, incontournable à l'heure actuelle, du développement durable. Nous concluons ce chapitre, en revenant à des considérations plus pratiques en évoquant le développement de l'éthique dans le monde de l'entreprise.

## La pensée éthique

Commençons par nous accorder sur la signification des termes utilisés. Qu'est ce que l'éthique ? Aujourd'hui, le terme éthique est à la mode et tend à remplacer dans le langage courant celui de morale, mais peut-on parler indifféremment d'éthique ou de morale ? Jacqueline Russ (Russ 1994) nous rappelle que si étymologiquement, les termes ont des origines différentes (éthique vient du grec et morale du latin), tous deux ont des sens très proches puisque le premier peut se traduire par les mœurs et le second par les coutumes. Malgré cette proximité des sens originels, dans leur grande majorité, les philosophes distinguent l'éthique de la morale. L'éthique se situe en amont et désigne les principes en jeu, les fondements des règles morales tout comme l'étude de ces principes, alors que le terme de morale est plutôt réservé aux règles d'application de ces principes fondateurs. Et comme un principe doit être au dessus et en dehors de ce qu'il fonde, l'éthique est « *un champ hors de tous les champs et les impliquant tous* » (Kremer-Marietti 1999). L'éthique, c'est ce qui caractérise l'être humain, c'est la possibilité qu'il a de choisir en toute conscience. L'éthique implique un questionnement, une interrogation sur ce qu'il convient de faire alors que la

---

Marietti 1999) présente les différents systèmes philosophiques du point de vue de l'éthique de Socrate à Kant ou celui de Jacqueline Russ, qui, dans « la pensée éthique contemporaine » (Russ 1994), présente une synthèse des approches philosophiques plus récentes de l'éthique.

morale, en tant que règle à suivre, est « une solution » et aide à répondre à cette interrogation. S'interroger sur l'éthique, c'est aussi se poser la question de l'universalité du phénomène moral. Avant d'aborder cette question, précisons ce qu'est l'éthique à partir de la pensée de Ricœur.

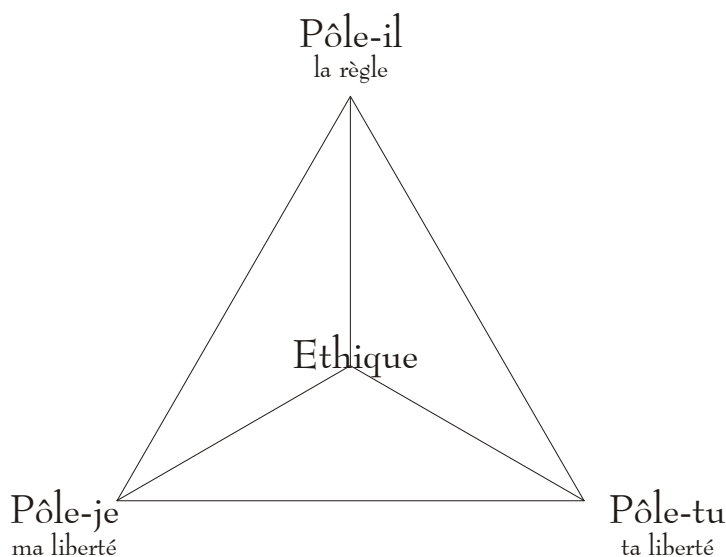
## L'intention éthique

*« L'éthique, c'est le désir d'une vie accomplie, avec et pour les autres, dans le cadre d'institutions justes. »*

*Paul Ricœur, Soi-même comme un autre<sup>1</sup>*

Reprenons la présentation dense et lumineuse de Ricœur (Ricoeur 2002) qui place l'intention éthique au centre d'un triangle conceptuel, dont les trois pôles sont le je, le tu et le il. L'intention éthique résulte d'un subtil équilibre entre ces trois pôles. Si l'auteur parle d'intention éthique, c'est parce qu'il considère que l'éthique est un processus dynamique avec pour aboutissement la loi morale. La morale, c'est, à la manière de Kant, « l'obligation requérant du sujet une obéissance motivée par le pur respect de la loi elle-même »<sup>2</sup>.

Figure 1  
Le triangle conceptuel de l'éthique selon Ricœur



<sup>1</sup> [Ricoeur, 1990 #283]

<sup>2</sup> Les citations de ce paragraphe sont toutes issues de l'article de Paul Ricœur paru dans l'Encyclopaedia Universalis sauf mention contraire.

Ricœur débute sa présentation à partir du pôle-je. En ce pôle, à l'origine du processus est une liberté qui « *se pose elle-même* » en première personne et que j'affirme. Cette liberté se manifeste par la possibilité de s'opposer à ce qui existe déjà, par la possibilité d'agir. Le « *je peux* » va se traduire ultérieurement dans le « *je fais* » à travers le parcours d'une existence. Ricœur signale ici, le risque de l'inadéquation ressentie par chacun entre son désir, sa volonté initiale et la réalité de l'effectuation qui peut venir tempérer la joie de l'affirmation initiale de cette liberté qui se pose.

Mais la liberté du pôle-je n'est que le point de départ de l'éthique car face à la liberté du pôle-je se trouve la liberté du pôle-tu. Et ce n'est que lorsque je reconnais l'autre comme mon semblable donc quand, de manière simultanée, j'affirme ma liberté et quand je veux que la liberté de l'autre soit, que l'on peut commencer à parler d'éthique. Je me veux libre et dans une « *absolue réciprocité* », je te veux également libre. Cette absolue réciprocité suppose l'absence de préséance et la simultanéité de la reconnaissance mutuelle. Insistons sur deux caractéristiques de l'attitude du sujet : l'intention éthique suppose une attitude active et positive du sujet, le sujet fait advenir la liberté de l'autre. Ricœur évoque ici Lévinas pour lequel le point de départ de la voie éthique est le pôle-tu. Chez Lévinas, c'est le visage de l'autre qui m'interpelle et me rend, par cette interpellation, responsable de lui. « *L'autre est mon semblable ! Semblable dans l'altérité, autre dans la similitude.* ». Là également apparaît un aspect négatif, non plus « *l'inadéquation de moi à moi-même* », mais l'affrontement possible entre les deux libertés s'opposant dans l'action.

Le troisième pôle du triangle est le terme neutre. Ce terme neutre fait référence à des causes, des idéaux, des valeurs comme la justice, l'égalité,.... Quel rôle joue ce pôle dans la relation entre le pôle-je et le pôle-tu ? C'est celui de la règle. La règle est instrument de médiation entre la liberté du pôle-je et celle du pôle-tu. « *Le projet de liberté de chacun d'entre nous, surgit au milieu d'une situation qui est déjà éthiquement marquée : des choix, des préférences, des valorisations ont déjà eu lieu, qui se sont cristallisées dans des valeurs que chacun trouve en s'éveillant à la vie consciente* ». Notre intention éthique arrive donc sur une structure préexistante et dotée d'une vie propre. La règle est une institution en ce sens que la règle me préexiste et donc préexiste à tout nouveau choix, il n'est pas possible de la générer dans son intégralité. Ce terme neutre, que constitue la règle qui a sa propre évolution, est un terme en évolution et s'il me préexiste, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas possible de le charger de significations nouvelles.

Il n'est pas possible de faire l'impasse sur le terme neutre car un face à face perpétuel entre deux personnes est impossible à concevoir. L'ensemble anonyme de tous les autres est forcément présent en toile de fond de ce face à face. S'il est également possible, à l'instar des sociologues, de définir l'intention éthique à partir du pôle neutre, il est important de ne pas oublier les deux autres pôles au risque de nier l'existence de l'individu et d'empêcher l'intériorisation de la règle par celui-ci en lui refusant la capacité d'évaluer la

règle, de l'accepter ou de la refuser. Car c'est justement la caractéristique de tout être de volonté et de liberté que de pouvoir établir une liste de ses préférences et évaluer ses actes. Et ses actes peuvent être jugés et reconnus par autrui, ce qui permet de passer du désirable qui caractérise les préférences personnelles au valable qui exprime une certaine objectivité. Il est possible également de parler de valeurs, « *des étalons de mesure qui transcendent les évaluations individuelles* ». Il n'est pas possible d'identifier les valeurs aux essences éternelles de Platon, car elles sont liées aux préférences individuelles. Mais alors si les valeurs dépendent des individus, comment envisager des principes transcendant l'espace et le temps ?

Ricœur trouve réponse à cette question en considérant le caractère mixte de la notion de valeur. La valeur est « *un compromis entre le désir de liberté des consciences singulières, dans leur mouvement de reconnaissance mutuelle, et les situations déjà qualifiées éthiquement* ». Il y a donc bien une histoire des valeurs qui dépasse celle des individus. C'est la tension permanente entre d'une part, la capacité à poser ma liberté et à reconnaître la tienne comme valant autant que la mienne et, d'autre part, l'ordre social éthiquement marqué qui donne son caractère quasi-transcendant aux valeurs. Et il faut éviter de basculer dans un sens ou dans l'autre, que ce soit dans un individualisme moral qui négligerait le rôle médiateur des valeurs et qui aboutirait à « *un nihilisme moral* » où n'importe quoi serait permis, ou que ce soit dans un essentialisme moral qui instituerait des valeurs complètement indépendantes « *de l'aventure de la liberté* » de chacun ce qui aurait pour conséquence une aliénation de l'individu.

Ainsi, préférences individuelles et valeurs s'influencent réciproquement et en permanence. Les préférences individuelles étant influencées par les valeurs, en partie à travers l'éducation, et les valeurs, entités en évolution dans le temps, étant alimentées par les préférences individuelles et les reconnaissances mutuelles.

Selon Ricœur, le passage de l'éthique à la morale se fait avec l'apparition de l'interdiction qui identifie le non préférable et met en évidence la possibilité d'une non coïncidence entre mon désir et ce qui est préférable. La règle se retourne alors contre mon désir. Il y a scission de la personne qui peut alors se retrouver partagée entre ce qui est préférable du point de vue de la collectivité et son désir personnel, égoïste. C'est cette scission de l'être qui le rend capable de conscience morale : une part de moi même commande à l'autre (cf. le maître intérieur de Saint Augustin). L'homme est soumis à la double contrainte de la règle et du désir, sans que, pour autant, ces deux pôles arrivent à se neutraliser.

A ce moment là, la règle fait figure de norme et sépare ce qui est normal de ce qui ne l'est pas, de ce qui est « pathologique » au sens kantien du mot. « *Alors commence à s'imposer le il faut, qui est le comble du neutre, en tant que règle devenue étrangère à mon projet de liberté et même à mon intention de reconnaissance de la liberté d'autrui. L'origine de l'éthique dans la*



*liberté en première personne, dans la liberté en deuxième personne et dans les règles qui médiatisent des dernières est tout simplement oubliée ; ici commence la sévérité de la morale. »*

Ricœur nous livre donc une définition de l'éthique comme un système en équilibre entre trois éléments en interaction. En premier lieu, l'éthique est une intention, la visée de la « *vie bonne* » par ma liberté qui s'affirme. Ensuite, l'éthique suppose que je reconnaisse autrui comme mon semblable c'est-à-dire que je reconnaisse sa liberté, c'est la phase de la sollicitude. Mais la justice s'étend plus loin que le face-à-face, c'est-à-dire que la visée éthique ne se limite pas à mon projet et aux relations interpersonnelles mais s'étend au fonctionnement des institutions. Des règles préexistent à mon existence et permettent la coexistence des différentes libertés, leur communication, leur communauté, voire leur communion. L'intention éthique est donc une volonté permanente d'élévation, une exigence quotidienne et c'est sur l'ensemble du parcours de vie qu'elle peut s'évaluer et non pas sur quelques actions isolées.

Nous pouvons formuler différentes remarques à partir de cette définition de l'éthique.

Relevons, en premier lieu, l'importance du rôle de l'individu et de sa conscience dans le comportement éthique : l'individu est responsable et construit son parcours, partagé entre ses aspirations personnelles et ce qui est préférable du point de vue de la collectivité, défini par les normes morales en cours au sein de la communauté. En ce sens, la conception de Ricœur fait écho à celles des philosophes de l'antiquité. La question éthique initiale de Socrate : « Comment doit-on vivre ? »<sup>1</sup> n'appelle-t-elle pas une réponse individuelle ? Pour Socrate, il s'agit de déterminer quelle est la vie digne d'être vécue sans disposer d'aucune prescription particulière. Bien sûr, il existe des mœurs mais cela n'empêche pas qu'adopter une attitude éthique, c'est à tout moment, s'interroger sur soi, sur son comportement, examiner sa vie. Et celui qui « *ne s'examine pas identifie l'action juste avec l'application mécanique et aveugle de règles toutes faites* »<sup>1</sup>, ce qui pour Socrate est contraire à l'attitude éthique laquelle suppose une interrogation permanente bien au delà du simple respect de règles. Il refuse tout dogmatisme, toute rigidité dans l'application des règles. Cette conception de l'éthique privilégie la réflexion personnelle et l'esprit dans lequel on agit sur le respect aveugle de la règle. C'est bien la compréhension de l'esprit dans lequel agir qui permet de passer de la règle à son application. La réflexion est donc nécessaire dans l'acte éthique. Cette conception suppose également de privilégier la sensibilisation de l'individu à l'interdiction. La sensibilisation et l'éducation lui permettent d'intérioriser la règle de manière raisonnée afin qu'il agisse en toute conscience. Aristote insiste beaucoup sur le rôle de l'éducation qui permet de transmettre les règles morales de génération en

---

<sup>1</sup> (Jaffro 1995 : 238-239)

génération. La vertu n'est pas naturellement en nous, nous n'en héritons pas, mais c'est l'éducation qui permet chez chacun l'émergence des bonnes pratiques<sup>1</sup>, tout comme la pratique régulière de la vertu : pour Aristote, c'est en s'entraînant à la vertu que l'on devient vertueux.

L'examen socratique de soi comme le travail d'entraînement aristotélicien sont des notions que l'on retrouve d'une certaine façon dans ce que Foucault nomme le mouvement de subjectivation : « *Une action pour être dite morale, ne doit pas se réduire à un acte ou à une série d'actes conformes à une règle, une loi ou une valeur. Toute action morale, c'est vrai, comporte un rapport au réel où elle s'effectue et un rapport au code auquel elle se réfère ; mais elle implique aussi un certain rapport à soi ; celui-ci n'est pas simplement conscience de soi, mais constitution de soi comme sujet moral, dans laquelle l'individu circonscrit la part de lui-même qui constitue l'objet de cette pratique morale, définit sa position par rapport au précepte qu'il suit [...] ; et pour ce faire, il agit sur lui-même, entreprend de se connaître, se contrôle, s'éprouve, se perfectionne, se transforme.* »<sup>2</sup> Dans cette description de Foucault, on constate que la vie morale peut s'envisager comme une esthétique et comment l'éthique (le bien) et l'esthétique (le beau) peuvent se rejoindre comme dans l'antiquité grecque.

Relevons également, dans la définition de Ricœur, l'accent mis sur la reconnaissance du **caractère sacré de la personne humaine**, la reconnaissance d'autrui comme un autre moi-même. Cette conception fait écho à la règle de la réciprocité commune à de nombreuses cultures. Il s'agit de rendre le bien pour le bien ou dans la formulation de Confucius, de ne pas faire le mal dont on ne voudrait pas être victime : « *Lorsque je souhaite que les autres n'abusent pas de moi, je souhaite également ne pas abuser des autres* »<sup>3</sup>. Levinas va au delà du principe de réciprocité. Chez lui, l'exigence éthique naît de la rencontre avec autrui, de la rencontre avec son visage : « *dès lors qu'autrui me regarde, j'en suis responsable* »<sup>4</sup>. Et cette responsabilité qui est la mienne vis-à-vis d'autrui n'attend aucune réciprocité chez Levinas.

---

<sup>1</sup> Remarquons que Carl Gustav Jung s'oppose sur ce point à Aristote, Jung pense que nous héritons de la morale : « la morale n'a pas été rapportée du Mont Sinaï sous forme de tables de la Loi ; et imposée de force aux peuples, mais elle constitue une fonction de l'âme aussi vieille que l'humanité elle-même. La morale ne vient pas du dehors et n'a pas été imposée par la force : chacun en dernière analyse la porte a priori en lui-même, non pas sous forme de lois, mais sous forme de fibres de nature morale, sans lesquelles la vie en société de la communauté humaine serait impossible. » (Jung 1993 : 59)

<sup>2</sup> Foucault, M. (1984). *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard. p. 35 cité p. 243 chez (Jaffro 1995)

<sup>3</sup> Confucius, (1981) *Entretiens*, V, 11, XII, 2, XV, 23, Paris, Seuil. cité p. 1292 chez (Wong 1994)

<sup>4</sup> (Levinas 1984 : 92)

Le dernier enseignement, c'est que des règles morales sont nécessaires pour permettre le fonctionnement en société et la coexistence des libertés individuelles. L'interdiction et la loi est donc l'aboutissement du parcours de l'intention éthique et vient pallier à l'absence de conscience et de responsabilité individuelles. Comme l'affirme Ricœur : « *la loi ajoute le facteur absolument anonyme d'une exigence d'universalisation* ». Il n'est donc pas possible à une société d'éviter des règles et des lois de fonctionnement. Et la complexification dans l'organisation des sociétés actuelles et dans les relations entre elles (construction européenne, mondialisation,...) augmente considérablement le volume des lois et rend la loi d'autant plus anonyme et d'autant plus étrangère à l'individu. La solution n'est-elle pas alors dans un travail de réappropriation de la règle et de la loi par l'individu, un mouvement allant du rapport à la loi au rapport à soi, à l'image du mouvement de subjectivation foucaultien.

La loi n'est pas seulement anonyme, selon Ricœur, elle contient également une exigence d'universalisation. C'est bien cette exigence d'universalisation qui fonde l'existence des droits de l'homme, qui fait que nous considérons la torture non pas comme une atteinte personnelle à nos propres mœurs mais bien comme une offense faite à l'humanité toute entière. Mais cette exigence d'universalisation se justifie-t-elle ? Les lois, les normes morales ne varient-elles pas selon les civilisations, les sociétés et les époques ?

## L'exigence d'universalisation à l'épreuve du relativisme moral et de l'individualisme

*« Puisque ces règles ne sont pas les mêmes pour différents individus, époques, civilisations, sociétés, la question se pose de savoir comment découvrir un vrai bien et une vraie morale »*

*Eric Weil, Morale<sup>1</sup>.*

Il apparaît incontestable qu'il existe des morales différentes, que chaque communauté humaine, quel soit son degré d'organisation, suive des règles qui lui sont propres. Cela a été évoqué à plusieurs reprises, sans ces règles, la vie en société ne serait pas possible. C'est parce que « *la morale remplit une fonction sociale, est une fonction sociale* »<sup>1</sup>. Le rôle de la morale est ainsi de permettre à la communauté, à la société de s'organiser afin de se défendre contre les menaces extérieures, qu'elles soient naturelles ou qu'elles émanent d'autres sociétés. Car l'homme, être fini, ne se suffit pas à lui-même, il doit travailler pour vivre comme il a également besoin des autres. Et pour que la communauté survive, la première condition à remplir, c'est l'absence de violence au sein du groupe. C'est l'un des rôles que jouent les règles, la morale. Ainsi, les morales sont liées aux sociétés, aux civilisations et évoluent dans le temps, elles sont marquées historiquement.

---

<sup>1</sup> (Weil 2002 : 518)

Partant de cet état de fait, les partisans du relativisme moral nient qu'un code moral quelconque puisse avoir une validité universelle. Ils reconnaissent l'existence d'une pluralité de codes également valides. Et puisqu'une morale valide unique n'existe pas, on peut en déduire qu'il est impossible de porter un jugement sur les autres cultures et d'intervenir dans leur manière de vivre selon les normes de sa propre morale<sup>1</sup>. On peut effectivement apprécier son propre mode de vie sans pour autant penser qu'il est supérieur à tous les autres. Une certaine tolérance envers les autres cultures découle de la doctrine du relativisme moral. Et pourtant, par ailleurs, il n'est pas contradictoire de reconnaître l'existence de plusieurs morales tout en se fondant sur sa propre morale pour juger les autres et intervenir dans leur vie. Il existe ainsi, au sein même des partisans du relativisme moral, de multiples nuances et oppositions sur lesquelles nous ne nous étendrons pas<sup>2</sup>.

Remarquons que les partisans du relativisme moral ont soulevé des problèmes intéressants. Par exemple, ils se sont interrogés sur la légitimité de celui qui fixe les normes et les règles à appliquer lors d'un jugement moral ? Autrement dit, avec quelles normes juger autrui ? Avec ses propres normes ? Avec celle d'autrui ? Ou encore avec les normes communes à celui qui juge et celui qui est jugé ? Cette dernière solution semble la plus judicieuse si l'on considère que « *la morale consiste en accords implicites destinés à structurer la coopération sociale* »<sup>3</sup>. Ce problème renvoie en outre, à la question de la légitimité de celui qui juge<sup>4</sup>. Celui qui juge n'est légitime qu'à partir du moment où il accepte également d'être jugé dans une situation de réciprocité.

A notre sens, le relativisme moral n'est pas complètement contradictoire avec l'exigence d'universalisation. Nous voyons trois possibilités différentes<sup>5</sup> de concilier l'existence d'une variété de codes moraux avec une certaine universalisation.

En premier lieu, on peut considérer qu'il existe certaines valeurs morales communes à toutes les cultures (le principe de réciprocité, la protection des enfants, l'attention portée à ses parents, ...), ces valeurs morales se situent à un niveau général et ne sont pas contradictoires avec une grande variété de pratiques et de valeurs plus spécifiques, propres à chacune des cultures. C'est la position défendue par Montesquieu dans les Lettres persanes. Dans ce cas, ces valeurs morales communes valident bien l'existence de certaines valeurs morales universelles. Dans le même ordre d'idée, on peut aussi se poser la question de savoir si le relativisme moral n'est pas avant tout lié à des différences dans l'interprétation et la compréhension de valeurs qui seraient

---

<sup>1</sup> (Wong 1994 : 1294)

<sup>2</sup> Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article de David B. Wong (Wong 1994).

<sup>3</sup> (Wong 1994 : 1292)

<sup>4</sup> Il n'est évidemment pas question de la justice ici.

<sup>5</sup> Nous ne sommes évidemment pas exhaustif ici. Jaffro en propose au moins deux autres dans (Jaffro 1995).

finalement identiques et partagées par les différentes cultures. La mise en avant artificielle, la simplification de la réalité à une seule valeur, rejetant les autres dans l'ombre peut aussi empêcher de mettre en évidence les points communs existants entre les valeurs des différentes cultures.

Ensuite, on peut aussi envisager une universalisation normative basée sur une situation idéale, sur une morale pure, en partie autonome par rapport aux morales concrètes. Dans ce cas, il faut partir de ce qui constitue l'idée d'être humain, de ce qui est propre à tout être humain et peut constituer un principe d'universalité : l'homme est une volonté en action libre et responsable, voilà ce qui peut constituer un principe d'universalité. Kant formule ce principe à travers son célèbre impératif catégorique : « *Agis de telle façon que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle* ». Mon action est donc bonne à partir du moment où je considère qu'elle est susceptible d'être universelle. Mais, cela suppose aussi que *je dois être le premier à mettre en œuvre ce que je pense comme devant être un principe universel*, valable pour tous. La morale kantienne n'est pas une morale concrète, mais bien une morale pure. Elle ne donne aucune indication quant à la manière de se comporter concrètement, elle ne prescrit rien et laisse l'individu libre d'agir, dès lors que cette action n'est pas contradictoire avec l'existence d'une société d'êtres libres et raisonnables<sup>1</sup>.

Cette législation universelle se base sur le principe de l'humanité de l'homme, sur le fait que chaque homme est libre et raisonnable, et ne peut donc aller à l'encontre de ce principe et il n'est pas possible d'user d'autrui comme d'un instrument pour satisfaire ses désirs, le transformer en objet. Le philosophe Weil ajoute « *L'homme n'a pas de prix, il est, en tant que moral et raisonnable, la valeur originale dont toutes les autres dérivent et par rapport à laquelle elles doivent se justifier : seule la conscience morale, cette faculté qui juge les maximes par rapport à leur possibilité d'universalité, à leur « universalité », garantit à l'homme sa dignité et mérite, quand elle s'incarne dans la loi absolue, le respect ; le reste n'est, dans le meilleur des cas, qu'utile à l'être indigent.* »<sup>11</sup>. On retrouve là le caractère sacré de l'être humain, déjà mis en avant précédemment mais également le fait que chaque être humain, comme « *valeur originale* », est unique, irremplaçable,

---

<sup>1</sup> Signalons ici l'apport d'Habermas à l'approche universelle kantienne. Pour lui, comme pour Kant, la théorie morale a pour objet d'établir un principe de base pour la délibération morale, mais il refuse le monologue du sujet kantien au profit d'une discussion des acteurs concernés au sein d'un espace public. Il fonde ainsi une éthique de la discussion sur une réforme de l'impératif kantien : « *Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité. Ainsi s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun souhaite faire valoir, sans être contredit, comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle.* » Habermas J. (1986). *Morale et communication*. Paris, Cerf. p.88 cité chez (Fortin-Melkevik 1994 : 628).

insubstituable. Et c'est bien cette insubstituabilité<sup>1</sup> propre à l'homme qui permet à l'universalisme de tenir compte des différences entre les individus. Seuls des droits universels peuvent garantir le respect de ces différences.

Ainsi, il n'y a pas contradiction entre l'existence de morales marquées historiquement et liées à des civilisations ou des sociétés et la morale pure kantienne avec son exigence d'universalité. Elles ne se situent pas au même niveau, la morale pure étant autonome par rapport aux faits, et peuvent donc coexister dans une société à partir du moment, où il ne s'agit pas d'une société composée de menteurs et de violents, utilisant les êtres humains comme des instruments. Il nous semble important de signaler que ce n'est pas parce que la morale pure kantienne et les morales concrètes sont autonomes qu'elles n'entretiennent pas de liens entre elles et que la morale pure ne peut pas influencer le comportement concret des hommes. Si on ne peut nier que l'individu reste potentiellement violent, que cette violence possible soit dominée par lui-même ou par la société dans laquelle il vit, comme on ne peut que constater la violence qui existe entre les sociétés, qu'elles que soient les raisons de cette violence, ces observations ne réfutent pas la morale kantienne mais montrent plutôt pour qu'elle se vérifie partout, qu'« *il faut que l'humanité soit d'abord au point de comprendre ce qu'est l'universalité, ce qu'est l'homme comme être conditionné, mais aussi libre et raisonnable ; il faut ensuite que l'exigence d'universalité, de raison, de liberté ne reste pas simple exigence d'individus « en avance sur leur temps* » ».

Enfin, la dernière solution est celle de Ricœur<sup>2</sup>. Pour lui, il faut soumettre les normes à une critique selon des critères, choisis pour l'universalité qu'ils rendent possible, afin de ne conserver que les règles sujettes à l'universalisation. Ces critères peuvent être par exemple les concepts d'obligation et de personne. Cette solution peut être considérée comme la synthèse des deux premières. Car soumettre les normes à des critères a bien pour but de déterminer celles qu'il est possible d'universaliser. En outre, il s'agit bien d'une approche normative proche de celle de Kant, car les critères sont bien des critères normatifs et universels. Pour Ricœur, cette exigence d'universalisation est seconde et progressive, il s'agit de corriger les mœurs défailtantes. Il arrive que les mœurs présentent des manques et dans ce cas, la vie effective s'en trouve affectée. Dans ce cas, tout homme peut être le sujet de cette interrogation éthique et en arriver à se confronter à l'idée qui conteste ces mœurs défailtantes. Dans ce cas, la morale kantienne universelle permet de corriger la visée éthique initiale. Et réciproquement, en cas de situations conflictuelles engendrées par la morale kantienne, « *la sagesse pratique n'a pas d'autre ressource, selon nous que de recourir, dans le cadre*

---

<sup>1</sup> L'égalité des hommes ne signifie pas leur substituabilité mais le fait que le respect est dû à chacun de manière égale. C'est ce principe qui fonde la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dont l'article premier dit : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

<sup>2</sup> Présentée chez (Jaffro 1995 : 290-294)

*du jugement moral en situation, à l'intuition initiale de l'éthique, à savoir la vision ou la visée de la « vie bonne » avec et pour les autres dans des institutions justes »* (Ricoeur 1990). Il y a donc, chez Ricoeur un processus d'échanges entre la visée éthique initiale et la morale pure correctrice. Ricoeur concilie dans sa construction de l'éthique, l'approche téléologique et l'approche déontologique<sup>1</sup>, pourtant opposées. L'éthique téléologique, dont l'éthique d'Aristote peut constituer un exemple, suppose des pratiques orientées vers un bien et considère comme juste tout ce qui permet le bien, (le bien prime sur le juste). La morale déontologique, dont le premier exemple est la morale pure kantienne, met en avant le primat des règles et de leur respect (le juste prime sur le bien). Mais comme le dit (Jaffro 1995 : 258) : « Cette opposition entre le téléologique et le déontologique n'est pas si simple. Il est manifeste, par exemple dans ce modèle d'éthique téléologique qu'est l'éthique d'Aristote, que le désir du bonheur ne s'exerce pas n'importe comment, mais comme on le doit. Il y a du déontologique dans l'idée que le désir doit se soumettre à la règle qu'apporte la vertu de prudence. ». Et Ricoeur considère les approches comme complémentaires et construit sa théorie morale sur des échanges entre l'éthique téléologique initiale et la morale déontologique finale. Nous avons vu que, pour lui, la morale déontologique avait pour objectif de corriger la visée éthique téléologique mais que cette morale déontologique renvoyait à la perspective téléologique en cas de situation conflictuelle. La construction de Ricoeur associe donc bien une perspective téléologique et une perspective déontologique, toutes deux en tension.

Mais revenons à la question qui nous préoccupe, à savoir celle de l'universalisation.

Pour Jaffro<sup>2</sup>, l'universalité excède l'humanité. Il définit deux universalités. La première est l'universalité des droits et concerne tous ceux qui sont capables d'exercer des droits, soit les êtres libres et raisonnables au sens de Kant. La deuxième est l'universalité objective du souci et concerne tous ceux dont se soucient ceux qui sont capables d'exercer des droits, donc les êtres libres et raisonnables. La seconde universalité inclut donc l'ensemble du monde vivant, tout être vivant que nous pourrions rencontrer, pas nécessairement humain. Il s'agit donc du monde vivant, animal et végétal, de la nature. Cette proposition étend à la nature la valeur absolue reconnue au seul homme pendant longtemps. La nature également n'est plus un moyen mais une fin en soi. La nature devient ainsi un véritable sujet de droit ouvrant de nouvelles perspectives éthiques que nous aborderons dans la partie suivante.

---

<sup>1</sup> Malgré notre souhait de ne pas perdre le lecteur dans les multiples distinctions qu'opèrent les philosophes, il était difficile d'éviter cette distinction classique devenue un point de repère et que nous allons retrouver à de multiples reprises. Mais nous ne détaillerons pas plus ici les nombreuses déclinaisons des approches téléologiques et déontologiques. Le lecteur intéressé pourra se référer à l'article de (Berten 1994).

<sup>2</sup> (Jaffro 1995 : 291)

Un autre facteur représente un défi pour l'exigence d'universalisation, c'est la montée de l'individualisme. L'individualisme poussé à l'extrême comme dispersion et multiplication des valeurs personnelles n'empêche-t-il pas l'universalisation de l'éthique ? Est-il possible de construire une éthique universelle sur l'individualisme ?

Lipovetsky, dans l'ère du vide<sup>1</sup>, décrit un individualisme contemporain narcissique, qui échappe aux contraintes, aux règles qui n'a pas d'autre valeur que le plaisir et la liberté<sup>2</sup>. La solution est de faire évoluer l'individualisme égocentrique vers un individualisme adulte et responsable, vers une autonomisation. Il ne s'agit pas de s'affranchir des contraintes collectives en les remplaçant par une auto-aliénation narcissique et par des contraintes quotidiennes croissantes bien qu'invisibles, mais bien de s'en libérer. C'est le type d'individualisme qu'appelle de ses vœux Piaget et qui permet l'avènement de la morale de la coopération.

## Morale de la coopération et morale du devoir extérieur

*« Ce qui compte n'est pas la conformité de mon action aux mœurs, mais la manière dont je traite les autres »*

*Jean Piaget, Le jugement moral chez l'enfant<sup>3</sup>*

Dans les sociétés primitives, les normes sont entièrement constituées par les mœurs et la pression du groupe oblige à s'y conformer. Lorsque l'on a affaire à des « *sociétés moins segmentaires* »<sup>4</sup>, la pression collective laisse davantage de marge de manœuvre à l'individu. Plus les sociétés sont complexes, moins les mœurs communes fournissent les normes nécessaires, et dans ce cas, chaque individu doit s'obliger pour pallier à ce manque. La complexification sociale contemporaine qui se traduit notamment par une autonomisation de l'individu aurait donc pour conséquence une diminution de la contrainte morale de la société qui serait remplacée par une augmentation de la responsabilité personnelle. Pour Durkheim, c'est une simple variante individualiste du poids des mœurs, c'est-à-dire que l'individu prend lui-même en charge le contrôle en intériorisant la contrainte sociale.

<sup>1</sup> (Lipovetsky 1983)

<sup>2</sup> le tourisme n'est-il pas dans sa version la plus classique, l'aboutissement de cette logique d'individualisme hédoniste ? Et on peut-se poser la question de savoir s'il est compatible avec une logique de la responsabilité ? Est-il possible de demander aux touristes qui partent pour oublier leurs contraintes quotidiennes, d'être responsables pendant leur vacances ? N'y a-t-il pas contradiction irréductible entre les termes de vacance au sens de vide et ceux de responsabilité ?

<sup>3</sup> Piaget, J. (1973). Le jugement moral chez l'enfant. Paris, PUF. p. 268 cité chez (Jaffro 1995 : 278).

<sup>4</sup> « au sens durkheimien, c'est-à-dire des sociétés où le destin personnel n'est pas entièrement déterminé par l'appartenance à une caste ou le rang dans la fratrie » (Jaffro 1995 : 276-278), tout le paragraphe se base sur un passage de cet auteur.



Par contre, Piaget pense que les normes personnelles et les normes sociales sont de nature différente. Les premières résultent d'un choix de l'individu alors que les secondes sont imposées par le groupe. Et il en déduit deux morales qualitativement différentes mais mêlées dans toute société selon des dosages différents<sup>1</sup> : la morale de la coopération et la morale du devoir extérieur. Cette dernière suppose une conformité absolue aux mœurs du groupe, toute infraction même involontaire correspond à une faute et se rapproche de la morale pure kantienne et du respect absolu à la loi qu'elle suppose. Par contre, la morale de la coopération que l'on rencontre dans les sociétés les plus complexes où l'individu possède une valeur en tant que tel et où l'autonomie est encouragée suppose la primauté de l'intention sur l'acte : c'est parce que j'ai l'intention d'agir ainsi que j'agis ainsi. Cette distinction nous semble des plus intéressantes, car cette conception de la morale de la coopération (qui a notre préférence car elle nous semble plus sensée<sup>2</sup>), montre que le chemin suivi doit s'accorder à la destination. Malgré tout, il ne nous semble pas que la conception durkheimienne soit si éloignée de celle de Piaget, car enfin, quand un travail sur soi permet l'appropriation et l'acceptation de normes, même s'il s'agit de normes sociales, nous ne sommes plus dans le cas de la morale du devoir extérieur mais bien dans celle de la coopération. Il nous paraît donc possible de passer de l'une à l'autre par l'intériorisation, la compréhension des normes sociales les rendant personnelles, et elles n'apparaissent dès lors plus comme des contraintes extérieures. Ces deux morales nous semblent plus différer par la méthode que par leurs fins.

Et si la distinction entre la morale de la coopération et la morale du devoir extérieur évoque nécessairement l'opposition entre approche téléologique et approche déontologique, cela montre bien que ces deux approches peuvent se rejoindre. Evidemment, la morale déontologique kantienne apparaît comme une morale rigoriste basée sur le seul respect à la loi du fait de la volonté. Et Kant lui-même considère que la voix de la conscience se passe de réflexion, est spontanée. Mais par ailleurs, l'absence de prescriptions concrètes et le caractère abstrait de l'impératif kantien n'est-il pas justement ce qui permet à l'individu d'exercer sa raison et de faire appel à son jugement pour tout ce qui a trait aux décisions quotidiennes concrètes et n'exige pas nécessairement de se référer à la loi kantienne ? Et il devient possible, de ce point de vue, de concilier la morale pure kantienne avec la méthode de l'examen de soi de Socrate ou le mouvement de subjectivation de Foucault. Ainsi que le dit Eric

---

<sup>1</sup> Ne serait-il pas intéressant de mesurer la proportion de chacune de ces deux morales dans les sociétés actuelles, par exemple à travers les décisions politiques des gouvernements ? l'intervention américaine contre l'Irak n'est elle pas un exemple type de la négation de la morale de la coopération, de même que la généralisation des politiques répressives à l'échelle de la planète ?

<sup>2</sup> Plus sensée parce que nous pensons que seul l'ensemble cohérent constitué des moyens et de l'objectif poursuivi peut faire sens. Atteindre un objectif en utilisant des moyens contraires à cet objectif ne peut permettre d'atteindre cet objectif qu'en apparence.

Weil : « *un homme qui ne serait que moral, esclave d'une loi qu'il ne fait pas vivre en lui, ne serait pas moral* » (Weil 2002).

## L'éthique de l'environnement

Comment comprendre une expression telle que l'éthique de l'environnement ? N'avons-nous pas défini l'éthique à la fois comme les fondements sur lesquels se basent les règles et les pratiques morales et comme l'exigence quotidienne de les satisfaire ? Peut-on alors parler d'éthique lorsqu'on restreint la perspective à un seul domaine d'application ? A partir du moment où il ne s'agit pas d'étudier des pratiques propres à un secteur d'activité, mais bien les éthiques philosophiques, appliquées à un objet particulier, ici l'environnement, il peut être légitime d'utiliser l'expression d'éthique de l'environnement, expression reconnue dans le monde de la recherche.

Après avoir rappelé rapidement comment étaient envisagés les rapports entre l'homme et la nature de l'antiquité à la révolution industrielle, nous présenterons une synthèse schématique du débat qui a cours au sein de la recherche en éthique de l'environnement puis évoquerons trois tentatives originales hors du cadre de l'éthique de l'environnement : Augustin Berque et Jonas parce qu'ils tentent par des voies différentes de fonder une nouvelle éthique à partir de ce qui fait de l'homme un être humain, dépassant tous deux le cadre de l'éthique de l'environnement, Michel Serres pour sa proposition d'un Contrat naturel qui s'inscrit dans la philosophie du droit.

### Du naturalisme à la mécanique classique

*« ...le ciel et la terre, les dieux et les hommes sont liés entre eux par une communauté, faite d'amitié et de bon arrangement, de sagesse et d'esprit de justice... »*

*Socrate, Gorgias, 507e-508a<sup>1</sup>*

A l'antiquité, morale et nature sont inextricablement liées<sup>2</sup>. C'est que l'homme, être éthique, est considéré comme faisant partie de la nature. Il en découle une valorisation morale de la nature, qui est présentée comme un exemple pour l'homme et suppose que celui-ci l'imite, c'est ce qu'on désigne

<sup>1</sup> Cité chez (Larrère 1994 : 1025). La partie présente s'inspire en grande partie de cet article.

<sup>2</sup> Tous les philosophes de l'antiquité ne partageaient évidemment pas ce point de vue. Ainsi, les sophistes distinguent les choses de la nature sans intention et la morale humaine intentionnelle. Néanmoins la valorisation de la nature est une caractéristique propre à la période antique. La volonté de ne pas entrer dans des détails, loin d'être sans intérêt, mais qui n'ont pas leur place dans ce travail, nous oblige à être schématique.

par le naturalisme. Pour Platon, la nature est intelligence, ce qui explique l'ordre qui règne dans l'univers. Cet ordre correspond à la volonté divine. Et la vraie moralité est alors pour l'homme d'imiter l'univers. Cette approche finaliste, qui attribue une intention à la nature, se retrouve également chez Aristote. Il étudie les constitutions au même titre que les espèces animales et les compare. Pour les stoïciens, « *la vertu se définit par « l'accord avec la nature », c'est-à-dire à la fois avec la nature particulière de l'homme et celle du tout, qui sont la même, puisque le tout n'est que le grand vivant rationnel* »<sup>1</sup>. Ainsi le naturalisme traduit une approche holiste, la nature est considérée comme un tout dont font partie hommes et sociétés et une approche finaliste, une intention rationnelle est attribuée à la nature et il en découle une valorisation morale.

Si, dans les textes bibliques, l'homme n'est soumis qu'à la loi divine et non pas à la nature, la conception qui domine au moyen âge est malgré tout celle d'un lien entre loi naturelle et loi divine. L'homme est la première des créatures et occupe à ce titre une place centrale dans la nature dont il doit user sagement. Les thèses naturalistes antiques réapparaîtront à la Renaissance, caractérisée par la nostalgie de l'Antiquité.

C'est avec la modernité et le développement de la science moderne, de la mécanique classique qu'on assiste à une séparation de l'homme et de la nature et donc de la morale et de la nature. Le modèle mécanique se base sur des relations causales et rejette le finalisme qui caractérisait nombre de philosophies antiques. La nature n'est plus que matière, entièrement déterminée par des lois universelles mécaniques. Il est possible de l'exprimer géométriquement. La puissance qui caractérisait une nature, douée d'intelligence dont dépendait l'homme pour vivre est désormais l'attribut de l'homme qui expérimente et contrôle la nature pour satisfaire ses besoins. La nature n'a plus de fin propre et devient un simple moyen pour l'homme.

Le projet de Descartes est mis en œuvre : « *Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les différents métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature.* ». Il attribue deux rôles à la science : permettre à l'homme de jouir sans peine des fruits de la terre et faire progresser la médecine. Nous remarquerons tout de même que l'accusation couramment formulée à l'encontre de Descartes, à partir de la simple formule « *maîtres et possesseurs de la nature* »<sup>2</sup>, d'avoir encouragé tous les abus, permis par le progrès technologique, que l'on peut constater aujourd'hui, ne se justifie pas à la

---

<sup>1</sup> (Larrère 1994 : 1026)

<sup>2</sup> (Descartes 1984 : 146), sixième partie.

simple lecture du paragraphe. Ce n'est pas l'homme qui est maître et possesseur de la nature mais son créateur, à savoir Dieu, qui a confié la nature à l'homme pour qu'il en use avec sagesse. On peut même en déduire que l'homme, en tant que première des créatures de Dieu, est chargé d'une certaine responsabilité envers la nature.

Chez Kant, seuls les êtres raisonnables possèdent une valeur. Il distingue les êtres raisonnables, qui sont des fins en soi et ne peuvent être considérés comme des moyens et les choses, êtres dépourvus de raison, qui ne sont que des moyens pour satisfaire les fins des êtres raisonnables. En universalisant ce principe, il réduit les impératifs éthiques à la seule communauté des êtres raisonnables et consacre la séparation de la nature et de la morale. Avec Kant, l'homme, être naturel n'a pas d'autre choix que de devenir un être moral.

Avec Marx, le naturalisme est associé à un anti-humanisme. En effet, considérer l'homme comme un être naturel, c'est le réduire à n'être qu'une force de travail, exploitable à merci par le capitaliste.

Il faut cependant remarquer que le naturalisme reste présent sous différentes formes chez de nombreux auteurs comme Spinoza au 17<sup>ème</sup> ou les auteurs du courant romantique allemand de la Philosophie de la nature tels Goethe ou Schelling au 18<sup>ème</sup>. Ces derniers considèrent la nature comme un ensemble soumis à une force vitale qui joue le rôle d'un principe unificateur de la diversité de la nature. Ce principe unificateur permet la continuité et l'ordre des manifestations de la nature. Chaque forme engendrée par la nature est considérée comme comprenant la totalité naturelle en elle. La nature est donc présente en totalité en chacun de ses produits. Pour Schelling, la nature est l'expression d'un absolu, tout comme l'esprit. Elle est l'expression d'un dynamisme interne et possède des attributs comparables à ceux de l'homme : la subjectivité et la liberté.

Mais les pouvoirs qu'offrent la science et la technique à l'homme s'accroissent et l'action humaine menace l'environnement de divers périls : pollution atmosphérique et aquatique, marées noires, pluies acides, diminution de la biodiversité, érosion des sols. La nature perd son statut de grande puissance mythique pour devenir fragile et malmenée. L'existence même de l'homme est menacée. Pour la première fois les actions de l'homme paraissent irréversibles. Il en découle, à partir des années soixante, une prise de conscience, la naissance d'une nouvelle science, l'écologie et pendant les années soixante-dix, la constitution, en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, d'une nouvelle éthique appliquée, l'éthique de l'environnement.

## Les éthiques de l'environnement

*« Tous les êtres vivants ont un droit égal à vivre et à se développer »*

*Arne Naess, the shallow and the deep, long range  
ecology movement : a summary<sup>1</sup>*

Il existe divers courants au sein de l'éthique de l'environnement correspondant à des systèmes de valeurs différents, sans pour autant avoir systématiquement des buts finaux qui diffèrent. Ainsi Norton montre que, sous certaines conditions, les approches anthropocentrées et non anthropocentrées de l'éthique de l'environnement peuvent aboutir aux mêmes résultats en terme de prescriptions et d'interdictions<sup>2</sup>.

Les tenants de l'**anthropocentrisme** attribuent un rôle central à l'homme, même lorsqu'ils reconnaissent la nécessité de respecter la nature, ils ont tenté d'appliquer les théories éthiques modernes, déontologiques ou utilitaristes<sup>3</sup> aux problèmes éthiques inédits issus du progrès technologique. Norton, utilitariste propose d'envisager tous les intérêts que les êtres humains peuvent manifester à l'égard des écosystèmes : intérêts touristiques, intérêts esthétiques, intérêts spirituels, intérêts des générations futures et non pas seulement des intérêts économiques, ce qui permettrait de justifier la préservation des espèces non humaines et d'éviter la pollution de l'environnement.

Les tenants des approches non anthropocentrées justifient la nécessité d'adopter une nouvelle perspective face à l'échec flagrant au niveau écologique de la priorité attribuée à l'homme.

Par exemple, les tenants du **biocentrisme**, considérant que l'homme n'est qu'un élément parmi d'autres du monde vivant, suggèrent que tout être vivant dispose du même droit à la vie. Mais comment justifier d'accorder aux autres êtres vivants le même statut ? Ils utilisent un raisonnement par l'absurde : si c'est la rationalité qui fait des hommes des êtres moraux dotés de valeur, alors qu'en est-il des personnes déficientes mentalement ou des enfants en bas âge ? C'est bien que le critère de la rationalité n'est pas suffisant pour déterminer quels sont les êtres dotés de valeur. Et si c'est la sensibilité qui

---

<sup>1</sup> (Naess 1973).

<sup>2</sup> (Norton 1991) cité chez (Callicott 1994 : 501). L'essentiel de ce paragraphe s'inspire de cet article de Callicott.

<sup>3</sup> Nous avons fait l'impasse sur la doctrine utilitariste, malgré son importance dans le débat éthique contemporain. C'est que l'utilitarisme fait partie de l'éthique économique et sociale qui traite avant tout de la manière dont nous devons organiser collectivement notre société beaucoup plus au niveau des institutions sociales qu'à un niveau individuel. Nous avons donc jugé qu'une présentation de l'éthique économique et sociale, malgré tout l'intérêt que nous lui portons, alourdirait le propos ici. Mais le lecteur intéressé peut se référer à l'excellent ouvrage de (Arnsperger and Parijs 2003) ainsi qu'à celui de (Mahieu 2001). Pour en revenir à l'utilitarisme, nous pouvons le définir comme une éthique dont l'utilité constitue le principe et la norme de toute action. Toute la question est ensuite de définir ce qu'est l'utilité. L'économie néoclassique fonde toute sa théorie sur la doctrine de l'utilitarisme : chaque agent économique va tenter de maximiser son utilité et c'est la maximisation des utilités individuelles qui permet la maximisation collective de l'utilité.

constitue le critère, même les êtres humains dépourvus de raison pourront compter moralement, mais alors ce sera aussi le cas des animaux dotés de sensibilités, voire même des végétaux. D'autres auteurs proposent de retenir comme critère la capacité à s'épanouir, ce qui permettrait d'englober la totalité des organismes vivants.

La question qui se pose alors est de savoir comment arbitrer les éventuels conflits d'intérêt entre les espèces. Une position maximaliste attribue à tout organisme un droit équivalent, en tant que possédant une valeur intrinsèque équivalente. Cette position aboutit à une situation inextricable dont les règles pratiques sont impossibles à déduire.

Une position moins radicale hiérarchise les êtres en donnant la priorité aux hommes, puis aux animaux sensibles et enfin aux autres êtres. Les droits attribués à chaque organisme sont également classés en différentes catégories : les intérêts vitaux (se nourrir, respirer), élémentaires (être libre, s'accoupler et se reproduire), forts (vivre à son aise) et triviaux (vivre dans l'opulence et la consommation ostentatoire). Il suffit alors de construire un algorithme pour pouvoir résoudre mathématiquement les situations de conflits.

Mais « *le bien-être des larves, des punaises et des arbustes* »<sup>1</sup> ne préoccupe tout simplement pas ceux qui s'attachent à la préservation de la biodiversité ou de l'intégrité des écosystèmes. Il est possible de justifier de la valeur des écosystèmes en revenant à la finalité naturelle de la physique antique : chaque centre de vie a pour fin de se reproduire. Le bien que chaque organisme exprime, est alors la reproduction de son genre. De ce bien découle une valeur intrinsèque propre à ces organismes vivants qui se transmet par ricochet aux écosystèmes (en tant qu'ensemble, c'est-à-dire y compris leurs éléments non vivants), matrices de ces organismes vivants.

Leopold, tenant d'une **approche écocentrée**, propose, dans son *Almanach d'un comté des sables*<sup>2</sup>, le principe suivant : « *Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à faire autre chose.* » L'écocentrisme place l'homme au sein d'une même communauté naturelle dans laquelle il côtoie d'autres espèces. Leopold se place au niveau des sentiments : « *La terre en tant que communauté, voilà l'idée de base de l'écologie, mais l'idée qu'il faut aussi l'aimer et la respecter, c'est une extension de l'éthique* »<sup>3</sup>. On peut également citer le courant dit de l'écologie profonde (Deep Ecology) qui remet radicalement en cause le système économique, politique et social actuel. Mais il n'est nul besoin de se doter d'une éthique : à partir du moment où il n'existe pas de distinction absolue entre le milieu et moi, la destruction de ce milieu se traduit par un suicide,

---

<sup>1</sup> (Callicott 1994 : 500)

<sup>2</sup> (Leopold 1995) cité chez (Larrère 1997 : 35)

<sup>3</sup> (Leopold 1995) cité chez (Larrère 1997 : 34)

donc il suffit que nous reconnaissons ce lien avec le milieu pour manifester un intérêt personnel en faveur de l'écologie.

Lamb (Lamb 1996) attribue aux nuances dans la définition de la nature, les désaccords à propos des questions de valorisation de la nature. Le meilleur moyen selon-elle est tout simplement de ne pas définir la nature mais de reconnaître à la place que la nature n'est rien d'autre qu'un « *milieu autonome et magnifique qui est tout simplement notre maison* ».

Pour sa part, Callicott<sup>1</sup> bien que partisan d'une approche écocentrée, rejette toute notion de valeur intrinsèque car il considère que les qualités morales sont des propriétés subjectives, dans le sens où elles sont attribuées par un sujet et ne peuvent être en aucun cas des propriétés de l'objet. La valorisation ne peut être le fait que de l'homme seul. Kant ne dit-il pas que « *sans l'homme la création en son entier serait un pur désert sans objet et sans but final* »<sup>2</sup>.

Callicott attribue donc une priorité relative aux besoins de l'humanité sur l'équilibre de la biosphère. En ce sens, il rejoint certaines critiques formulées par Augustin Berque à l'encontre des écologistes et que nous allons évoquer ci-dessous.

## L'éthique de l'écoumène

*« Si la Terre est le lieu de notre être, à travers elle ce n'est au fond pas seulement vis-à-vis de l'humanité, mais vis-à-vis de l'être même que nous devons agir autrement »*

*Augustin Berque, être humains sur la terre*<sup>3</sup>

Augustin Berque, dans « *Etre humains sur la terre* »<sup>4</sup> présente un projet novateur qui nous oblige, par sa référence à la phénoménologie herméneutique de Heidegger, à modifier notre mode de penser. Il s'attache à construire une éthique de l'écoumène. L'écoumène désigne la partie de la Terre<sup>5</sup> habitée par l'homme. A partir du moment où nous habitons désormais la quasi totalité de la Terre, l'écoumène, c'est la Terre, mais la Terre, « *en tant que lieu de notre être* » (p. 12).

---

<sup>1</sup> (Callicott 1995) cité chez (Larrère 1997 : 34)

<sup>2</sup> Kant, E. (1985). *Critique de la faculté de juger*. Paris, Gallimard. cité chez (Larrère 1994 : 1027)

<sup>3</sup> (Berque 1996 : 14)

<sup>4</sup> (Berque 1996). Les citations sont toutes extraites de cet ouvrage sauf mention contraire. L'auteur approfondit sa réflexion dans (Berque 2000). Dans un souci de simplification, la présentation de la thèse de l'auteur est volontairement réduite, ainsi de nombreux concepts essentiels et féconds sont passés sous silence. Nous espérons malgré ces limites avoir été fidèle à sa pensée.

<sup>5</sup> Nous mettons une majuscule au mot Terre dans cette section, suivant en cela, Augustin Berque dans son ouvrage. Nous ferons de même dans la partie consacrée à Michel Serres.

L'auteur part d'un constat de crise de la modernité qui se traduit par une crise de la raison et une crise de l'humanisme.

La modernité disjoint le monde et en ce sens tend à défaire les équilibres établis, ceux des sociétés comme ceux des écosystèmes, en dénouant le sens unitaire qui relie les choses aux hommes. Elle se caractérise par une séparation de la science et de la morale, permise par la distinction proposée par Hume entre ce qui est (is) et ce qui devrait être (ought) : la science se limite au is et la morale traite du ought.

Elle se caractérise également par le retrait du sujet, autre condition permettant l'objectivation du monde et, par voie de conséquence, la science moderne. Ce retrait ne concerne pas seulement les choses matérielles mais aussi autrui, au singulier (permettant les sciences médicales) comme au pluriel (permettant les sciences sociales). « Or, en se retirant du monde, le sujet moderne a vidé celui-ci des valeurs qui le concernaient lui-même » (p.23) mais a acquis une certaine liberté d'action vis-à-vis de ces objets. Ce retrait du monde s'accompagne d'une déconsidération de la sensibilité du sujet humain réduisant le champ éthique.

Cette ontologie<sup>1</sup> dualiste touche tous les pays et fonde le fonctionnement de l'économie et de la technologie modernes. C'est une ontologie du comment. La modernité a fait disparaître le pourquoi.

La prééminence de la raison, en niant l'éthique, laquelle suppose des hommes doués de sensibilité, nous fait courir des risques (bombe atomique, holocauste) qui correspondraient « à la plus absolue déraison » (p.33). Les effets négatifs de la civilisation moderne sur l'environnement deviennent irréversibles, sont souvent incontrôlables, et mettent en danger l'habilité même de la Terre pour l'humanité.

La crise de l'humanisme se manifeste à travers une relativisation de la liberté du sujet. Il s'avère que le sujet conscient et responsable, base de l'humanisme, est en fait « largement conditionné par des facteurs dont le sujet est inconscient » (p.37). Ces facteurs sont, selon les déterminismes, géographiques, biologiques, socioculturels, structurels (liés à des structures inconscientes dépendant de l'inconscient psychanalytique, du langage, de la symbolique des rapports sociaux).

Avec la modernité, l'être humain devient également dépendant de nombreux systèmes techniques, qui ont bien pour but d'élever l'être humain au-dessus de la simple condition naturelle, mais qui en définitive l'asservissent et suppriment la condition même de l'éthique qui est de pouvoir choisir.

---

<sup>1</sup> La philosophie distingue l'étant qui est un être concret particulier de l'être. Par exemple, deux chênes sont des étants particuliers avec des formes différentes mais correspondent tous deux à l'être « chêne ». A partir de cette distinction, l'ontologie est l'étude philosophique propre à l'être et diffère de l'ontique qui a trait à l'étant.



Cette crise de la modernité suscite de nombreuses réactions négatives. Le repli identitaire est une première réaction face à la modernité. Il oppose l'image de soi et l'image de l'autre en associant « *intimement le bien à la nature et à l'identité propre, d'une part, et, d'autre part, le mal à l'antinature et à autrui.* » (p.50). Ce repli identitaire se traduira, par exemple, pour les Japonais, à travers l'association de la modernité, anti-naturelle, à l'Occident, alors que le Japon symbolise la non-modernité ressentie comme bonne et naturelle. Ce premier repli identitaire est d'ordre spatial. Une autre réaction face à la modernité prend la forme d'une pulsion identitaire d'ordre temporel. Il s'agit d'un retour à une époque antérieure à la modernité et même antérieure à la civilisation, symbolisant « *un état idéal que l'humanité aurait connu dans le passé, mais qu'elle a perdu* ». Cet état idéal diffère selon les civilisations et les traditions religieuses, mais toutes se réfèrent à l'harmonie qui régnait alors entre l'humanité, la nature et les dieux. Cette situation paradisiaque fait référence à la matrice originelle : « *le ventre maternel à l'échelle de l'individu, l'état de nature à l'échelle de l'humanité* » (p.57).

Pour Augustin Berque, c'est cette « *nostalgie de la matrice* » qui inspire de nombreux mouvements écologiques comme les mouvements biocentrés qui refuse de distinguer, en terme de droits, l'homme des autres êtres. Augustin Berque démontre l'immoralité du biocentrisme en reformulant la question éthique sous une forme double et indissociable : « *savoir pourquoi observer la règle morale, et qui doit l'observer* ». Une règle morale doit nécessairement valoir pour tous les êtres d'une même catégorie. C'est la raison pour laquelle l'intégration dans la même catégorie de tous les êtres vivants, aboutit à des positions immorales car la règle ne sera pas valable pour tous les êtres. Il n'est pas d'éthique possible dans le holisme écologique, qui n'envisage qu'un seul être qui est l'être général, la biosphère et qui supprime de ce fait la question de la subjectivité humaine. Or c'est cette dernière qui fonde l'éthique. De plus, l'éthique suppose que les sujets aient conscience des valeurs et des vertus qui fondent leur action et donc, par définition, ne peut pas s'appliquer aux êtres inconscients.

Cette crise de la modernité suppose donc sa réforme. Et celle-ci ne peut se faire qu'au niveau de ce qui motive les comportements humains. Cette entreprise implique la définition d'une éthique nouvelle et suppose de réexaminer la relation de l'humanité à la Terre.

Augustin Berque distingue la Terre comme biosphère de la Terre comme écoumène, car c'est l'écoumène qui nous permet d'être humains : « *La distinction entre écoumène et biosphère est donc du même ordre que la distinction entre humain et animal ; et elle pose les mêmes problèmes. En effet, l'humain ne se réduit pas à l'animal (ou à l'être vivant en général), mais aussi, il est animal (ou vivant). De même, l'écoumène ne se réduit pas à la biosphère (écologique) et encore moins à la planète (physique), mais aussi, elle est planète et biosphère.* » (p. 12). De ce fait, de la même manière que l'une des caractéristiques propres de l'humain, c'est d'être éthique,

l'écoumène est quelque chose d'éthique. L'écoumène marque le lien indissoluble entre l'humanité et la Terre.

La relation écouménale est « *à la fois écologique, technique et symbolique* »<sup>1</sup>. Écologique parce qu'elle implique un écosystème, technique parce qu'elle suppose une action technique sur cet écosystème et symbolique parce qu'elle suppose un ensemble de valeurs, une interprétation du monde. Les trois dimensions sont intimement mêlées au sein d'une vérité qui les transcende. La relation écouménale n'est donc pas neutre mais forcément éthique, « *parce que tous les lieux sont, toujours, chargés de valeurs humaines.* » (p.80). Autrement dit, « *dans un milieu, humain, un phénomène est l'expression de la subjectivité d'un être humain.* » (p.102).

Augustin Berque en déduit que l'éthique peut s'étendre aux êtres non humains comme appartenant à notre milieu ou à l'écoumène. Et ce, non pas comme des objets en soi, mais parce qu'ils « *incarnent nos propres motivations, nos intentions et jusqu'à notre volonté ; partant, ils concernent directement l'éthique, car c'est bien là – motivations, intentions et volonté – ce qui nous détermine à agir, en bien ou en mal.* » (p.102). En quelque sorte, ce que dit ici Augustin Berque, c'est que si la question d'une éthique concernant les non-humains n'a pas de sens, par contre, l'éthique vaut telle quelle pour notre milieu.

Cette incarnation de nos motivations, valeurs ou volontés dans les choses qui constituent notre milieu peut aller jusqu'à une délégation de la moralité à celles-ci. C'est justement cette projection qui fait, de ce milieu, un milieu humain. Cette projection peut se faire à différents niveaux : individuel ou collectif. Par exemple, « *la réalité que nous percevons est le produit contingent de cette coadaptation entre les sensations venues de l'extérieur et les projections venues de l'intérieur de notre cerveau* » (p.107). La réalité perçue est donc ni objective, ni subjective<sup>2</sup>.

Augustin Berque refuse de séparer éthique et esthétique. « *Tel est le fondement ontologique, cosmologique et éthique de toute politique de l'environnement : pour que l'être humain soit humain, il faut que la Terre – notre planète, nos paysages, nos maisons – soit à la fois belle et bonne à vivre.* » (p.113). Le respect de la demeure humaine est donc une obligation inhérente à notre être.

« *Notre responsabilité essentielle, c'est donc d'assurer que la Terre soit toujours écoumène : une demeure qui nous motive à la trouver, toujours belle et bonne à vivre. Cela veut dire de beaux paysages, des rivières propres, une biodiversité généreuse, etc. : toutes ces valeurs humaines que l'écologie veut y préserver, avec raison sinon en bonne connaissance de ses motivations profondes.* » (p. 115).

---

<sup>1</sup> (Berque 2000 : 14)

<sup>2</sup> Augustin Berque la qualifie de trajective.

Lorsqu'on considère, non pas la Terre, mais un lieu, respecter ce lieu, c'est nécessairement respecter ceux qui habitent ce lieu. De ce fait, le respect de la Terre humaine, ne peut se faire à l'encontre de la personne humaine, comme certaines éthiques de l'environnement, biocentrées ou écocentrées le justifie. « *Par exemple, il ne s'agit pas de chasser les Brésiliens pour laisser pousser à leur place une forêt amazonienne qui répond aux rêves de l'écologie profonde. Cela ne veut pas dire ne rien faire, mais faire avec les Brésiliens eux-mêmes.* » (p.116). De la même manière, il ne s'agit donc pas de chasser les habitants d'un lieu pour créer un parc naturel qui va perturber leurs activités pastorales. Il ne s'agit pas non plus de négliger les habitants actuels au profit des habitants de demain.

Augustin Berque propose une structure scalaire discontinue de l'être qui va de l'être humain à l'univers. « *C'est cette structure qui justifie, ontologiquement, que l'être humain doive le respect aux animaux, aux plantes, à la vie, à toutes les choses inanimées ; car les lieux de l'être de tous ces étants ne sont autres que les lieux de l'être des sujets humains eux-mêmes. Toutefois, en raison de cette même hiérarchie des lieux de l'être, nous devons le respect moins aux choses inanimées qu'à la vie, moins à la vie qu'aux plantes, moins aux plantes qu'aux animaux, et moins aux animaux qu'aux êtres humaines ; car le respect en la matière n'est autre que l'expression, proportionnelle et symétrique, des valeurs éthiques que concentre la conscience individuelle des sujets humains, en particulier la responsabilité.* » (p.138).

Ainsi, Augustin Berque fonde ontologiquement, à travers une réflexion riche et féconde de la relation écouménale, la responsabilité qui est la notre à l'égard des lieux de notre être. Fonder ontologiquement une nouvelle éthique adaptée au monde contemporain, c'est également l'ambition que se fixe Jonas, en empruntant une voie différente.

## L'éthique de la responsabilité

*« Quelle que soit la faiblesse de la parole face à la contrainte des choses et face à la poussée des intérêts, elle peut néanmoins contribuer à ce que cette conscience franchisse le pas de la crainte vers la responsabilité pour l'avenir menacé et que nous devenions ainsi un peu plus disponibles pour ce que la cause de l'humanité exigera de nous avec une urgence croissante. »*

*Hans Jonas, Le principe responsabilité<sup>1</sup>*

La tentative de Jonas ne se limite pas au domaine de l'éthique de l'environnement mais se veut une théorie générale de la responsabilité adaptée à l'époque contemporaine du règne de la science et de la technique. C'est dans « *le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation*

---

<sup>1</sup> (Jonas 1995 : 20)

*technologique* » qu'Hans Jonas expose, en 1979, sa re-fondation de l'éthique. Cette dernière est rendue nécessaire par les évolutions de la civilisation technologique : « *La soumission de la nature destinée au bonheur humain a entraîné par la démesure de son succès, qui s'étend maintenant également à la nature de l'homme lui-même, le plus grand défi pour l'être humain que son faire ait jamais entraîné. Tout en lui est inédit, sans comparaison possible avec ce qui précède, tant du point de vue de l'ordre de grandeur : ce que l'homme peut faire aujourd'hui et ce que par la suite il sera contraint de continuer à faire, dans l'exercice irrésistible de ce pouvoir, n'a pas son équivalent dans l'expérience passée.* »<sup>1</sup>.

Et comme, l'éthique traditionnelle ne nous est d'aucune utilité pour faire face aux conséquences éventuelles de ce nouveau pouvoir, il est nécessaire de déterminer de nouvelles normes, de nouveaux principes éthiques adaptés à ce nouveau pouvoir.

Jonas caractérise les éthiques traditionnelles par quatre signes distinctifs :

- Le rapport avec le monde non humain est un rapport technique neutre du point de vue éthique,
- l'éthique traditionnelle se limite aux relations entre les hommes : elle est toujours anthropocentrique,
- l'homme n'est pas lui-même objet de la technique,
- l'interrogation éthique de l'homme portait sur des actions immédiates et proches dans l'espace : l'horizon d'avenir se limitait aux contemporains et à leur durée de vie, l'horizon spatial correspondait au voisinage du lieu de vie.

Face à ces limitations, Jonas conclut que le savoir nécessaire pour pouvoir agir était lui aussi limité et ne nécessitait aucune connaissance théorique ni prospective contrairement à aujourd'hui. « *Dans ces circonstances, le savoir devient donc une obligation prioritaire..., et le savoir doit être du même ordre de grandeur que l'ampleur causal de notre agir.* »<sup>2</sup>. Le problème est qu'il ne peut pas être du même ordre de grandeur. Jonas parle même de gouffre entre le savoir prévisionnel et le pouvoir du faire, ce qui pose un problème éthique et devrait nous obliger à limiter notre pouvoir de faire à la mesure de ce savoir prévisionnel. Jonas nomme cette limitation, l'humilité. Il s'agit de l'application de ce que l'on nomme actuellement le principe de précaution.

Une caractéristique de la civilisation technologique est que l'homme devient lui-même objet de la technique contemporaine, ce qui génère de nombreuses interrogations éthiques. Jonas cite trois exemples : la prolongation de la vie, le contrôle du comportement et les manipulations génétiques.

---

<sup>1</sup> (Jonas 1995 : 15)

<sup>2</sup> (Jonas 1995 : 33)

Autre modification majeure, découlant de l'intervention technique de l'homme : la vulnérabilité de la nature. La découverte de cette vulnérabilité a donné naissance à l'écologie, et fait apparaître « *qu'un objet d'un type entièrement nouveau, rien de moins que la biosphère entière de la planète, s'est ajouté à ce pour quoi nous devons être responsables parce que nous avons pouvoir sur lui* »<sup>1</sup>.

On pourrait y être obligé par intérêt personnel, ce qui modifierait l'éthique classique par l'extension temporelle et spatiale des conséquences de nos actes. En effet, l'irréversibilité possible de ces conséquences et l'aspect cumulatif des actes dont les effets s'additionnent sont deux nouveaux aspects dont il faudrait également tenir compte dans la nouvelle équation morale. Mais pour Jonas, c'est un devoir non seulement vis-à-vis de l'humanité mais aussi vis-à-vis de la nature. « *Du moins n'est-il plus dépourvu de sens de demander si l'état de la nature extra-humaine, la biosphère dans sa totalité et dans ses parties qui sont maintenant soumises à notre pouvoir, n'est pas devenue, par le fait même, un bien confié à l'homme et qu'elle a quelque chose comme une prétention morale à notre égard – non seulement pour notre propre bien, mais également pour son propre bien et de son propre droit* »<sup>2</sup>. Par là, il n'est pas loin d'accorder à la nature le statut de sujet comme Schelling : « *Et pourtant : un appel muet qu'on préserve son intégrité semble émaner de la plénitude du monde de la vie, là où elle est menacée.* »<sup>3</sup>. Cela fait également écho à ce qu'Augustin Berque désigne par l'incarnation de la motivation humaine dans les choses.

Cette nouvelle éthique suppose de chercher non seulement le bien humain à travers les prescriptions de l'éthique traditionnelle, toujours valables pour la sphère de l'interaction humaine, mais également le bien des choses non humaines et intégrer cette sollicitude pour la nature dans le concept du bien humain. Jonas s'oppose à la conception mécaniste de la nature et revient à une approche finaliste, la manifestation de la fin de la nature, c'est la vie elle-même. Car ce qui fait la valeur de base de toutes les valeurs, c'est le fait même d'être. Jonas fonde de cette manière sa nouvelle éthique dans la métaphysique. Car c'est bien la question de savoir pourquoi l'homme existe qui permet de justifier de préserver son existence dans l'avenir.

Jonas remet en cause l'impératif kantien qui ne tient pas compte de l'idée que l'humanité puisse, un jour, cesser d'exister. Celui-ci ne tient pas compte des générations futures car il s'inscrit dans un horizon temporel limité. Jonas propose un nouvel impératif adapté au nouvel agir humain : « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* »<sup>4</sup>. Notre responsabilité est donc de

---

<sup>1</sup> (Jonas 1995 : 31)

<sup>2</sup> (Jonas 1995 : 34)

<sup>3</sup> (Jonas 1995 : 35)

<sup>4</sup> (Jonas 1995 : 40)

léguer aux générations futures une Terre digne de l'être humain. Remarquons la non-réciprocité de l'impératif de Jonas, car notre obligation ne peut rien attendre en retour de la part des générations futures, à l'image de la non-réciprocité de notre responsabilité à l'égard d'autrui proposée par Lévinas. Mais il n'est pas question chez Jonas de sacrifier les générations actuelles au profit des générations futures. Un équilibre doit être trouvé entre le présent et l'avenir.

Si l'impératif kantien s'adresse à l'individu, Jonas déclare s'adresser plus à la politique publique qu'à la conduite privée.

Nous pensons au contraire que l'impératif s'adresse autant à l'individu qu'à la puissance publique. En premier lieu parce que leurs actions doivent être complémentaires. Que l'individu agisse seul et son action n'aurait aucun impact. Il en est de même si la puissance publique prend des décisions sans que les individus s'y conforment. Une autre raison, qui n'est pas des moindres, c'est que la Nature réagit globalement à nos actions locales, nous devons donc modifier nos actions locales. Si seule la puissance publique peut prendre des mesures incitatives ou réglementaires d'une certaine ampleur, seule leur traduction et leur application dans la vie de tous les jours peut les rendre efficaces. Et ce n'est qu'en les comprenant et en les acceptant qu'il est possible à l'individu de les mettre en œuvre au quotidien. La morale de la coopération est toujours préférable à celle du devoir extérieur. Une difficulté posée par les morales pures (celle de Kant comme celle de Jonas) est qu'étant situées dans le domaine théorique de l'idéalisme, nombreux sont ceux qui peuvent les approuver intellectuellement, sans pour autant en appliquer les principes dans la vie courante. Ce décalage se constate dans le tourisme comme dans les autres activités. Il est donc possible de croire en des valeurs mais sans les traduire dans nos actes quotidiens, par paresse, par négligence ou du fait de mauvaises habitudes.

Cet appel à la puissance publique de Jonas suppose une évolution des principes et des procédures ordinaires du mode de gouvernance, rarement atteinte par ceux-ci. Car les principes à l'œuvre dans les gouvernements actuels ne permettent qu'aux intérêts de court terme (les seuls auxquels ils doivent des comptes) de se faire entendre. Et personne ne peut représenter l'avenir selon Jonas. Selon (Goffi 1994), pour Jonas, la politique qu'il souhaite semble remettre en cause les valeurs de la démocratie technolibérale.

Ainsi, Jonas fonde une éthique de la responsabilité qui nous impose de transmettre aux générations futures un environnement qui permette à la vie de continuer. En ce sens, il fonde, dès 1979, certaines caractéristiques de ce qui sera popularisé plus tard sous l'expression de développement durable. Cette nouvelle responsabilité s'étend spatialement à la planète entière et temporellement à l'avenir le plus lointain, tenant compte de la possible irréversibilité de nos actes. La nature devient un patrimoine commun dont nous sommes collectivement responsables. Car sa théorie de la responsabilité

suppose à la fois la solidarité entre les hommes et la prise en compte des liens qui nous associent à la nature. Nous ne sommes pas très éloignés du pacte entre l'humanité et la Nature qu'appelle Michel Serres de ses vœux.

## Le contrat naturel

*« Aimer nos deux pères, naturel et humain, le sol et le prochain ; aimer l'humanité, notre mère humaine, et notre naturelle mère, la Terre... Ces deux lois donc n'en font qu'une seule, qui se confond avec la justice, naturelle et humaine à la fois, et qui demandent ensemble à chacun de passer du local au global, chemin difficile et mal tracé, mais que nous devons ouvrir »*

*Michel Serres, le Contrat naturel<sup>1</sup>*

Nous voilà confrontés à une nouvelle mort, au moins depuis l'explosion des deux bombes atomiques au Japon, celle correspondant au risque d'extinction de l'espèce humaine. Et nous négligeons la Terre au moment même où notre action se fait à un niveau global et que la Terre réagit globalement sur l'humanité. La Terre est devenue l'ennemi commun de l'humanité et des dommages, considérables et peut-être irréversibles, lui sont infligés. En cause, « *notre rapport fondamental avec les objets qui se résume dans la guerre et dans la propriété* ».

En cause également, notre rapport au temps. « *S'il existe une pollution matérielle, technique et industrielle, qui expose le temps, au sens de la pluie et du vent, à des risques concevables, il en existe une deuxième, invisible, qui met en danger le temps qui passe et coule, pollution culturelle que nous avons fait subir aux pensées longues, ces gardiennes de la Terre, des hommes et des choses elles-mêmes.* » (p. 57). Cette pollution culturelle est d'autant plus problématique qu'à partir du moment où il est nécessaire de penser globalement le système, doit correspondre au penser une échéance temporelle d'autant plus longue<sup>2</sup>.

Il est donc nécessaire de réapprendre à penser le long terme : « *Pour sauvegarder la Terre ou respecter le temps, au sens de la pluie et du vent, il faudrait penser vers le long terme, et, pour n'y vivre pas, nous avons désappris à penser selon ses rythmes et sa portée.* » (p. 54).

---

<sup>1</sup> (Serres 1990 : 82). Comme toutes les citations sont issues du « Contrat naturel » sauf mention contraire, nous n'indiquerons que le n° de page entre parenthèses.

<sup>2</sup> « *Or nous voici en face d'un problème causé par une civilisation en place depuis maintenant plus d'un siècle, elle-même engendrée par les cultures longues qui la précèdent, infligeant des dommages à un système physique âgé de millions d'années, fluctuant et cependant relativement stable par variations rapides, aléatoires et multiséculaires, devant une question angoissante dont la composante principale est le temps et spécialement celui d'un terme d'autant plus long que l'on pense globalement le système.* » (p. 55).

La philosophie ne tient pas compte de cette nouvelle donne car elle est principalement tournée vers le passé. Elle « *ne projette plus de construire la maison des hommes.* »<sup>1</sup>. La philosophie doit donc redéfinir tous les anciens concepts, notamment le sujet, les objets, la connaissance et l'action. En particulier, on assiste à une inversion des concepts d'objet et de sujet. Il n'est plus possible de traiter le monde comme un objet car s'il est objectif, il n'est pas passif, en effet, « *il agit, en retour, sur les contraintes globales de notre survie.* »<sup>2</sup>. Notre civilisation technologique agit sur la Terre entière, et effet de cette action, celle-ci change, mais nous changeons également. En ce sens, nous devenons à notre tour objets de nos actions en tant que sujets et « *le statut objectif du sujet collectif varie, puisque, anciennement actif, il devient l'objet global passif de forces et contraintes en retour de ses propres actions, et comment le statut de l'objet-monde varie, puisque, anciennement passif, le voici, à son tour, actif en retour, et puisque anciennement donné, il devient notre partenaire de fait* »<sup>3</sup>. L'objet-monde est un nouvel objet qui « *émerge à la pensée par un nouveau Contrat, qui établit à la fois cet objet global nouveau et le nouveau groupe global qui le pense, qui agit sur lui, dont les débats le font apparaître, dont les actions le font réagir et dont les réactions conditionnent en retour la survie même du collectif qui le pense et agit sur lui.* »<sup>4</sup>. Ce contrat, c'est le Contrat naturel rendu nécessaire par le retournement de la maîtrise pure contre soi-même, car « *...à force de la maîtriser, nous sommes devenus tant et si peu maîtres de la Terre, qu'elle menace de nous maîtriser de nouveau à son tour* » (p. 61). La maîtrise se transforme en servitude. Nous sommes donc obligés de changer de direction. Pour Serres, nous n'avons que deux alternatives : « *ou la mort ou la symbiose* » (p.61).

Il propose donc d'ajouter au contrat social un contrat naturel, un pacte collectif de l'humanité avec la nature afin de rétablir le lien qui nous unit à elle, « *un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect, où la connaissance ne supposerait plus la propriété, ni l'action la maîtrise...* » (p.67). « *Ce contrat naturel reconnaît un équilibre entre notre puissance actuelle et les forces du monde.* » (p.78) Ce contrat serait évidemment « *virtuel et non signé* »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> (Serres 2000 : 11)

<sup>2</sup> (Serres 2000 : 14)

<sup>3</sup> (Serres 2000 : 17-20)

<sup>4</sup> (Serres 2000 : 22)

<sup>5</sup> Ce que semblent ne pas avoir compris de nombreux commentateurs de ce texte. Voilà la réponse de Serres dans (Serres 2000) : « *Que, pour avoir repris ce geste, des philosophes politiques pour qui le monde ni la science ni le droit n'existent, m'aient violemment et sans m'avoir lu ni compris, critiqué...* » (p. 22), « *Il a paru fou à certains de proposer un Contrat qui engagerait et par lequel s'engagerait un objet : autant faire un cheval sénateur ou marâtre la nature. Poésie ou folie. Que je sache, l'on a objecté les mêmes critiques à Rousseau puisque le contrat social ne fut jamais signé, dans l'histoire connue ou connaissable par aucun homme ni aucun*



Comme Jonas, il évoque les manques du politique, « *parce qu'il ne se réfère qu'à la cité, aux espaces publicitaires, à l'organisation administratives des groupes* » (p.75), ne connaît rien au monde et doit désormais se faire physicien et sortir des sciences humaines.

Nos deux contrats social et naturel se traduisent par deux lois qu'il convient d'appliquer chacune dans deux dimensions, la dimension locale et la dimension globale. Ne retenir qu'une des deux dimensions nous expose à des risques. Mais laissons parler le philosophe :

*« Aimez-vous les uns les autres, voilà notre loi première... Cette obligation contractuelle se divise en une loi locale qui nous demande d'aimer le prochain et une loi globale qui requiert que nous aimions l'humanité, au moins, si nous ne croyons pas en un Dieu.*

*Impossible de séparer les deux préceptes, sous peine de haine. Aimer ses voisins ou pareils seulement amène à l'équipe, à la secte, au gangstérisme et au racisme ; aimer les hommes en somme, tout en exploitant ses proches, voilà l'hypocrisie fréquente des moralistes prêcheurs.*

*Cette première loi fait silence sur les montagnes et les lacs, car elle parle aux hommes des hommes comme s'il n'y avait pas de monde.*

*Voici donc la deuxième loi, qui nous demande d'aimer le monde. Cette obligation contractuelle se divise en cette vieille loi locale qui nous attache au sol où reposent nos ancêtres et une loi globale nouvelle qu'aucun législateur, que je sache, encore jamais n'écrivit, qui requiert de nous l'amour universel de la Terre physique.*

*Impossible de séparer les deux préceptes sous peine de haine. Aimer la Terre entière tout en saccageant le paysage alentour, voilà l'hypocrisie fréquente des moralistes qui restreignent la loi aux hommes et au langage dont ils ont l'usage et la maîtrise ; aimer seulement son sol propre entraîne à d'insupportables guerres dues aux passions de l'appartenance.*

*Nous savions aimer le prochain, parfois, et le sol, souvent, nous avons appris difficilement à aimer l'humanité, si abstraite autrefois, mais que nous commençons à rencontrer plus fréquemment, voici que nous devons apprendre et enseigner autour de nous l'amour du monde, ou de notre Terre, que désormais nous pouvons contempler en entier. » (p.82).*

Pour Serres, l'application de ces deux lois suppose éducation et sensibilisation. Il faut apprendre à l'enfant à devenir le partenaire d'un échange équitable avec la Terre. Mais il faut également « *éduquer le savant, le technicien, le politique et l'usager* »<sup>1</sup>.

---

collectif, et qu'il désigne, chez le philosophe, la condition sine qua non ou transcendante de la formation des sociétés. » (p.20).

<sup>1</sup> (Serres 2000 : 24)

## Commencer par soi-même

*« Tu veux un monde meilleur, plus fraternel, plus juste ? Eh bien commence à le faire : qui t'en empêche ? Fais le en toi et autour de toi, fais-le avec ceux qui le veulent. Fais-le en petit, et il grandira. »*

*Lanza del Vasto, Le pèlerinage aux sources<sup>1</sup>*

Bien que n'arrivant pas encore à la fin de ce chapitre, le moment nous semble venu de dresser le bilan de ce long détour par la philosophie.

Nous retenons la distinction généralement opérée par les philosophes entre éthique et morale. L'éthique désigne les principes à l'origine des règles morales qui régissent nos comportements. La morale se résume alors aux règles d'application de ces principes. Elle peut être théorique, c'est-à-dire idéale, comme celle de Kant, ou concrète, comme les règles, qui peuvent être tacites, régissant le fonctionnement des sociétés.

Le questionnement éthique sur ces principes fondateurs, sur les valeurs qui sont les nôtres, peut être celui des philosophes et, dans ce cas, l'éthique désigne l'étude de ces principes. Mais ce questionnement concerne également tout être humain à un niveau individuel ou collectif car c'est justement ce qui distingue l'être humain que d'être éthique, c'est-à-dire, d'avoir la possibilité de choisir en conscience entre différentes actions. Et si l'éthique est un questionnement, c'est aussi une intention, un désir, mené par les principes fondamentaux.

Nous ne pouvons que constater que les normes morales varient selon les latitudes et les époques, et nous ne pensons pas qu'il soit possible d'en considérer certaines comme supérieures à d'autres. Malgré tout, nous pensons également qu'il est possible de proposer un horizon éthique idéal, mais non utopique, se traduisant par des principes universels avec lesquels devraient s'accorder les pratiques morales concrètes. Ces principes qui font l'unanimité chez les philosophes<sup>2</sup>, les voici :

***Le premier principe, c'est le respect de la personne humaine.*** La personne humaine est sacrée et irremplaçable. Elle est une fin en soi. Il n'est donc pas possible de considérer la personne humaine comme un moyen pour satisfaire une fin. C'est le fondement universel de l'éthique. Ce respect suppose de reconnaître autrui comme son égal mais également d'oser l'altérité, c'est-à-dire d'être ouvert à autrui<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> (Del\_Vasto 1972)

<sup>2</sup> Au delà des débats sur la justification de ces principes, en particulier du second, ou sur leur mode d'application.

<sup>3</sup> Dans la suite de l'ouvrage, nous utiliserons l'expression « respect d'autrui » pour désigner le premier principe éthique, tout en sous-entendant ce que le respect

***Le second principe, c'est le respect de la Terre.*** Ce second principe découle du premier : c'est bien parce que nous sommes humains que nous devons respecter la Terre, en tant que notre demeure et du fait du lien existentiel qui nous relie à elle. C'est bien par respect pour l'humanité future que nous devons léguer à nos descendants une terre habitable humainement.

Outre, ces deux principes fondamentaux, nous avons déduit, de cette incursion en philosophie, plusieurs enseignements qui nous paraissent essentiels :

### **L'asymétrie des deux principes**

Ces deux principes ne se situent pas à un niveau identique. Le respect du second principe ne peut se faire à l'encontre du premier dès lors que les intérêts non triviaux des hommes sont en jeux. Il est possible de reconnaître notre appartenance à la Terre et notre responsabilité à son égard, tout en gardant à l'homme sa position de référence.

### **Le rôle du sentiment**

Ces deux principes ne supposent pas seulement la raison mais également le sentiment, leur association constituant la responsabilité, responsabilité vis-à-vis d'autrui, vis-à-vis des générations futures et vis-à-vis de la Terre. Mais de même que la responsabilité vis-à-vis de la Terre ne peut se faire à l'encontre de l'humanité, de même la responsabilité vis-à-vis des générations futures ne peut se faire à l'encontre des générations actuelles.

### **Des échelles différentes**

Il est primordial de tenir compte des questions d'échelles. Il existe un niveau local dans lequel s'inscrit l'individu et un niveau global qui lui est plus abstrait. L'application des principes doit se faire obligatoirement aux deux niveaux sous peine d'hypocrisie ou de dérives inhumaines : il faut respecter son prochain et il faut respecter l'humanité, il faut respecter le lieu où nous sommes et la Terre entière<sup>1</sup>.

---

suppose à savoir, et la reconnaissance de la liberté d'autrui au même titre que la mienne, et une volonté de mouvement vers l'altérité.

<sup>1</sup> Il est effectivement plus facile de réclamer le respect des principes à un niveau global et abstrait que de les respecter dans la vie quotidienne. Ce décalage, est hypocrite par paresse, négligence ou pire par désaccord avec ces principes.

## Le rôle de la conscience et de l'esprit

Le rôle de la conscience est de première importance dans le comportement éthique. L'attitude éthique suppose une interrogation permanente sur ses actes, bien au delà du respect aveugle de la règle morale. L'intention éthique correspond à un effort permanent de volonté, volonté de liberté mais aussi volonté de fonder sa vie sur les principes éthiques. Ainsi, l'éthique suppose une intention d'élévation spirituelle qui se situe bien au delà du simple respect de règles morales ou déontologiques. Ainsi, pour pouvoir respecter les principes fondateurs ou une règle morale, il ne faut pas seulement les connaître, mais aussi en comprendre l'esprit et dans la réalité d'une situation concrète, le respect de la règle morale peut parfois être contradictoire avec l'esprit de la règle. Une certaine marge de manœuvre est donc nécessaire dans l'application de la règle morale.

## Le rôle de l'éducation et de la sensibilisation

De l'importance de ce rôle de la conscience découle le rôle essentiel de la sensibilisation et de l'éducation, qui permet la compréhension des principes éthiques et l'application intelligente des règles morales. L'adhésion aux principes est essentielle et l'interdiction morale imposée ne peut qu'être un palliatif en cas de manquement. Même si en définitive le résultat peut sembler être le même, en réalité, l'esprit avec lequel les actions sont menées participe à la réussite de l'action. Il n'y a pas lieu d'opposer la fin et les moyens<sup>1</sup>. Un objectif éthique ne peut se réaliser par des actions contraires à cet objectif. C'est l'esprit qui détermine à la fois l'objectif et les moyens de l'atteindre. Car « *il n'y a pas d'agir éthique sans être éthique* »<sup>2</sup>, sans esprit éthique. Fin et moyens doivent être cohérent avec l'esprit qui, lui, doit s'inscrire dans les principes éthiques fondamentaux. Si c'est l'esprit qui anime la conscience qui joue le rôle primordial, on peut se poser la question de savoir s'il est possible d'être vertueux sur certaines choses et pas sur d'autres ?<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Il est question ici du débat entre l'optique téléologique (priorité accordée à la fin sur les moyens) et l'optique déontologique (priorité accordée aux moyens sur la fin).

<sup>2</sup> (Joly 2001 : 41)

<sup>3</sup> La question se pose, par exemple, dans le domaine touristique, où l'on peut observer certains opérateurs prendre des mesures correspondant à nos deux principes éthiques sur quelques produits uniquement. Cela peut signifier que l'opérateur ne partage pas intimement les mesures qu'il met en œuvre et qu'il s'agit d'une mesure mercatique, mais cela peut aussi signifier, d'un point de vue dynamique, que les mesures vont s'étendre aux autres produits par la suite ou que les contraintes de rentabilité sont trop pesantes pour qu'il puisse les mettre en œuvre sur tous les produits.

## La nécessaire humilité de nos actions

Il est possible que les conséquences de nos actions actuelles sur la nature soient irréversibles, L'ampleur de ces conséquences nous impose soit de développer un savoir prévisionnel équivalent à cette ampleur, soit d'agir avec l'humilité préconisée par Jonas.

## Ne pas imposer à autrui ses propres normes morales

Si l'on peut considérer nos deux principes comme un idéal à atteindre, un repère permettant l'interrogation éthique, il est important, sauf en cas de graves violations des droits de l'homme, de ne pas imposer à autrui les préconisations que l'on peut en déduire (cf. la citation de Jung plus loin). C'est à chacun, individu, société, entreprise ou nations de construire et d'expérimenter son chemin et d'en assumer les conséquences.

D'une certaine manière, ces deux principes supposent aussi la remise en cause de la modernité et du fonctionnement économique et social lui correspondant. Il s'agit de replacer l'être humain et sa demeure, à savoir la biosphère, au centre de toutes les préoccupations. Etablir une liste des multiples infractions à ces deux principes serait trop long ici, mais nous pouvons évoquer un fonctionnement économique et social basé sur la recherche de profit et sur une consommation sans fin et non pas sur l'épanouissement de l'homme. Nombreux sont les cas, où la recherche de profit se base sur l'exploitation d'êtres humains et de l'environnement naturel. Précisons que ce n'est pas la recherche de profit ou la consommation en soi qui posent problème, mais bien le fait de considérer l'être humain comme un moyen pour satisfaire cette fin ou l'exploitation abusive de la biosphère, c'est-à-dire non nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels de l'homme.

Au delà des phénomènes d'exploitation, le mode de vie moderne génère aussi des dommages sur la planète. Il s'agit donc de modifier ce mode de vie et/ou de trouver des solutions techniques pour compenser les dommages engendrés sur la biosphère. Notre responsabilité est donc engagée à un niveau individuel comme à un niveau collectif. Le rôle de la puissance publique (nationale ou internationale) et celui de l'individu sont complémentaires. La puissance publique doit prendre des mesures incitatives ou légiférer, mais seule la traduction dans les actes individuels sera efficace.

Cette remise en cause de la modernité suppose une autre manière d'être, une autre manière de penser : seule solution pour modifier en profondeur nos comportements. Ces modifications supposent une prise de conscience généralisée.

Certains ne manqueront pas de poser la question de la nécessité de ce détour par la philosophie : « Ces considérations ne me concernent pas car elles sont bien trop éloignées de mes préoccupations concrètes, il n'y avait qu'à donner directement ces deux principes éthiques fondamentaux, voire même passer directement aux règles d'application qui en découlent ! ». Et pourtant, ce détour philosophique est de première importance à nos yeux. Rester « le nez dans le guidon » empêche de s'interroger sur les raisons de ses actes, alors qu'il est primordial de se poser la question du pourquoi pour justement ne pas seulement rester dans celle du comment. Etre éthique, c'est précisément ce qui caractérise l'être humain et le différencie de l'animal, et qu'est ce qu'être éthique sinon s'interroger sur les principes qui dirigent nos actes<sup>1</sup>.

Pour Arnsperger, l'intention éthique suppose trois capacités : une capacité cognitive afin de savoir quelle est ma marge de manœuvre (savoir ce qui dépend de moi ou pas), une capacité argumentative, afin de pouvoir justifier des raisons de ses actions, ce qui suppose aussi de savoir soi-même pourquoi, et une capacité critique afin de pouvoir réviser et ma connaissance et la justification de mes actes, mais également critiquer les institutions et le fonctionnement économique et social existant. Il considère que les sociétés occidentales sont fragmentées en trois catégories d'individus, « *une minorité d'individus munie de convictions fortes et réfléchies, une majorité reste en retrait et se réfugie soit dans un fatalisme non interrogé (« Que voulez-vous, c'est comme ça, le monde n'est pas bon mais il faut savoir s'y faire »), soit dans une rationalisation agressive des systèmes de règles en place (« Je ne vois pas où est le problème, le monde est bon tel qu'il est, il suffit de savoir s'y débrouiller »)* »<sup>2</sup>.

La modification de nos comportements suppose l'émergence d'une conscience éthique que permet justement le passage par la philosophie.

Comment traduire ensuite cette conscience éthique en des actes appropriés ? C'est une question essentielle et dont la réponse est loin d'être simple du fait de la complexité actuelle des relations de cause à effet existantes entre nos actes et leurs impacts. Cette complexité s'explique en partie par la mondialisation. Nos actes ont une portée spatiale et temporelle étendue à son maximum. Et la connaissance de cette portée exige de s'informer, à supposer que l'information existe ou qu'il soit possible de la trouver dans la masse d'informations diverses et variées dont nous sommes assaillies. Ces difficultés ne rendent pas impossible la conscience éthique et ne doivent surtout pas nous retenir d'agir dans la vie quotidienne. Avant même d'en parler, la première chose à faire est de **commencer par soi-même**.

---

<sup>1</sup> Cette nécessité de distinguer l'éthique et la morale (le pourquoi et le comment) comme celle de fonder philosophiquement toute éthique appliquée au tourisme est notamment partagée par (Hultsman 1995) qui différencie, pour sa part, éthique paradigmatique et codes opérationnels d'éthique.

<sup>2</sup> (Arnsperger 2004)

En 1918, Jung n'écrivait-il pas : « *Une minorité, trop faible encore, se demande si, en définitive, la meilleure façon de servir la société et les hommes ne serait pas de commencer chacun par soi-même, d'essayer d'abord et uniquement sur sa propre personne, dans sa propre économie interne, les réformes prêchées à tous les carrefours. Un certain bouleversement de l'ordre établi, un branle-bas intime, la dissolution de ce qui existe et le renouveau intérieur sont une nécessité pour chaque individu ; mais il ne s'agit pas de les imposer aux autres sous le couvert hypocrite de l'amour chrétien du prochain, du sentiment de responsabilité sociale, ou de je ne sais quel autre prétexte masquant des besoins inconscients de domination* »<sup>1</sup>.

## **Ethique et développement durable**

Quelles relations entretiennent éthique et développement durable ? La notion de développement durable est-elle issue des réflexions sur l'éthique des philosophes ?

La réponse à la seconde question est à la fois négative et positive. Elle est négative parce que les philosophes ne sont pas directement à l'origine de cette notion dont la construction, impulsée par des organisations écologistes, est le fruit de débats et d'échanges entre des organisations non gouvernementales, des chercheurs, des états, des institutions internationales.

Rappelons, à l'aide de quelques dates clés, la généalogie du concept de développement durable<sup>2</sup>. Le premier rapport à s'être préoccupé des liens entre l'économie et l'écologie date de 1951 et c'est l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui le publie. En 1968, est créé le Club de Rome, regroupement d'experts préoccupés par les conséquences de la croissance économique, club qui tente d'alerter l'opinion mondiale sur l'épuisement des ressources naturelles, en publiant en 1972 son premier rapport « Halte à la croissance ». Un autre groupe de chercheurs de pays du Nord comme du Sud se réunit en 1971 à Founex en Suisse, autour de Maurice Strong<sup>3</sup> : le rapport qui en résulte suggère de prendre une voie médiane entre économisme et écologisme. En 1972, se tient la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, au cours de laquelle apparaît la notion d'écodéveloppement, première ébauche de celle de développement durable. En 1980, l'UICN publie un nouveau document

---

<sup>1</sup> (Jung 1993 :26)

<sup>2</sup> Un historique plus complet se trouve dans l'ouvrage (Ducroux 2002 : 294-297)

<sup>3</sup> Personnage clé que l'on retrouve au centre de nombreuses initiatives : secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement entre 1990 et 1992 puis du Sommet de la Terre en 1994. Il initiera avec Mikhail Gorbatchev le processus de concertation aboutissant à la Charte de la Terre (cf. Annexe 4)

évoquant pour la première fois la notion de développement durable. Mais c'est la publication en 1987 du rapport présidé par Brundtland, intitulé « Notre avenir à tous », qui marque le démarrage de la popularisation du concept de développement durable. En 1992, se tient la seconde conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio. Il en résulte une déclaration comprenant 27 principes et un plan d'action regroupant 115 recommandations (cf. Annexe 3). Dix ans après, a lieu le sommet mondial du développement durable à Johannesburg, troisième conférence des Nations Unies consacrée à l'environnement, qui n'a abouti à aucune décision concrète.

En même temps, la réponse à notre question initiale est positive, dans le sens où il n'est pas contestable que l'ouvrage de Jonas « le principe responsabilité » paru en 1979, ait influencé l'élaboration du concept de développement durable, et dans le sens où le sommet de Rio en 1992, comme l'élaboration de la Charte de la Terre aboutie en 2000, s'inscrivent dans la perspective du Contrat Naturel que préconisait Michel Serres en 1990.

## Le développement durable

*« On voit donc que le développement durable modifie la conception que nous nous faisons de nous-mêmes et de notre devenir social. Nous sommes invités à renoncer au fantasme de la démesure et de la toute-puissance et à réapprendre la politique au sens fort, à savoir la détermination collective du vivre-ensemble. »*

*Dominique Bourg<sup>1</sup>*

Le développement durable correspond à une remise en cause du fonctionnement économique et technique initié avec la modernité du fait des impacts négatifs qu'il génère, en particulier sur l'environnement naturel. Suite au constat que le progrès technique et que l'accumulation économique s'accompagnent d'inconvénients et de risques majeurs, il s'agit donc de réformer la direction que nous avons prise et d'accepter de se fixer des limites.

La notion de développement durable peut se résumer dans le principe suivant : il s'agit de satisfaire nos besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins<sup>2</sup>. La traduction la plus rapide que l'on peut faire de ce principe est qu'il faut préserver les ressources naturelles et ne pas s'engager dans une croissance économique qui consumerait ces ressources, au point d'en empêcher le renouvellement ou même les épuiserait. La formule est proche de l'impératif

---

<sup>1</sup> (Bourg 2002 : 249)

<sup>2</sup> C'est à peu près la définition qu'en donne Brundtland dans son rapport « Our Common Future » paru en 1987.



proposé par Jonas : « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* ». On retrouve le principe de responsabilité envers les générations futures mis en avant par Jonas.

Cette définition du développement durable est centrée sur les besoins et sur l'environnement. Il s'agit de concilier la satisfaction des besoins de l'homme et la préservation de l'environnement. Il est vrai qu'il s'agit de l'objectif affiché des premiers travaux de Founex, comme la rapide généalogie nous l'a montré. Par la suite, outre les objectifs économique et environnemental, d'autres dimensions ont été ajoutées : sociale, culturelle, esthétique, ..., pas toujours de manière justifiée.

Pour notre part, nous considérons que le développement durable est avant tout la recherche d'un équilibre. En tant que recherche, il s'agit d'un processus, d'un chemin, d'une voie. Mais en même temps, le développement durable est un concept théorique, considéré comme un idéal à atteindre. D'où la difficulté éprouvée à déduire de cet objectif théorique et général, objet de multiples interprétations, le chemin susceptible de nous y mener. Cette difficulté est renforcée par la multiplicité des acteurs en jeu : chaque habitant de la planète, les communautés locales, la société civile, les entreprises, les Organisations Non Gouvernementales (ONG)<sup>1</sup>, les collectivités locales et territoriales, les gouvernements, les institutions internationales, ...

Cette recherche d'équilibre met en tension trois pôles : un pôle économique, un pôle social et un pôle environnemental. Toute la complexité dans l'atteinte de cet équilibre vient du fait que ces trois pôles constituent le plus souvent des objectifs contradictoires, ce qui suppose de fixer un ordre de priorité, donc de rapprocher le point d'équilibre vers l'un ou l'autre des pôles, ce qui se traduit généralement par des conflits. Ainsi, dans le cas déjà évoqué de la création d'un parc naturel, la préservation de l'environnement peut générer un conflit avec les habitants, par exemple, au Kenya, des nomades, qui ont l'habitude d'évoluer sur la zone désormais protégée<sup>2</sup>. L'objectif écologique, ici retenu prioritairement, va donc s'opposer à un objectif économique et social, en empêchant les activités traditionnelles des éleveurs.

---

<sup>1</sup> « Les Ong désignent des organisations privées, à but non lucratif, engagées dans la solidarité internationale. En France, on parle indifféremment d'Ong, d'Osi (Organisation de solidarité internationale) ou d'Asi (Association de solidarité internationale). Le nombre d'Ong françaises est estimé entre 5000 et 6000. La plupart des Ong françaises sont membres de collectifs, coordinations ou réseaux de niveau international, national ou régional, en fonction de valeurs partagées. Coordination Sud (Solidarité Urgence développement), créée en 1994, fédère actuellement cinq collectifs d'associations [...] et regroupe au total une centaine d'Ong. » (Dollet 2002 : 21). Dollet distingue parmi les Ong, celles qui sont créées par des entreprises qu'il désigne par Onge et celles qui ont été créées par des gouvernements qu'il désigne par Ongg.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, consulter par exemple le rapport : « Wildlife and People: Conflict and Conservation in Masai Mara, Kenya » (Walpole, Karanja et al. 2003).

Cette présentation du développement durable sous la forme de pôles en tension correspond bien à la réalité actuelle, avec un fonctionnement de l'économie autonome, qui échappe à tout contrôle. Mais l'objectif du développement durable est bien que les questions environnementales et de justice sociale soient intégrées au fonctionnement économique et non plus indépendantes.

Cette recherche d'équilibre met en jeu également deux dimensions, une dimension spatiale et une dimension temporelle. Nous devons trouver un équilibre entre la responsabilité vis-à-vis des générations futures et la responsabilité vis-à-vis des générations actuelles. Un équilibre doit également être recherché au niveau spatial. Et là, le principal problème qui émerge, ce sont les inégalités Nord-Sud.

La question des inégalités entre le Nord et le Sud est un problème essentiel, prioritaire pour beaucoup, auquel est sensé répondre le concept du développement durable. Pour (Lefetey 2002), il existe un lien entre pauvreté et environnement : les dégradations de l'environnement ne sont pas sans effet sur la santé et l'éducation<sup>1</sup>. Il existe un fort déséquilibre en terme de responsabilité sur les dégâts environnementaux. La situation est problématique car les pays industrialisés peuvent-ils exiger des pays en voie de développement de prendre les mesures environnementales qu'ils n'ont pas prises il y a des années ? Les mesures environnementales et sociales sont perçues par les pays en voie de développement comme des obstacles à leur développement, alors même que leur besoins essentiels ne sont pas satisfaits et que nombre d'entre eux sont dans une situation économique délicate, écrasés par le cercle vicieux de la dette financière<sup>2</sup>, les obligeant à emprunter pour rembourser la dette initiale.

L'association « Les Amis de la Terre », considère que le mode de vie dans les pays industrialisés en exploitant l'essentiel des ressources naturelles et en générant l'essentiel des dégâts écologiques, est responsable du déséquilibre entre les pays du nord et ceux du sud pour plusieurs raisons :

- la colonisation et les pillages correspondant à cette époque,
- l'extraction des ressources naturelles,
- les termes inéquitables du commerce mondial (subventions au nord et imposition de mesures de libéralisation de l'économie au sud par les organismes financiers internationaux comme la banque mondiale ou le Fonds Monétaire International),

---

<sup>1</sup> Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud), la pollution de l'eau provoquerait la mort de 5 millions de personnes par an.

<sup>2</sup> Sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts dans les années 80, la dette a augmenté fortement entre 1980 et 2000, étranglant la plupart des pays endettés. Par exemple, la dette des pays d'Afrique subsaharienne est passé de 60 milliards de dollars à 230 milliards de dollars alors qu'ils ont remboursé plus de trois fois ce qu'ils devaient au départ.

- l'appropriation intellectuelle des connaissances traditionnelles qui sont ensuite revendues au sud,
- l'utilisation des terres et de l'eau pour des cultures d'exportation mettant en cause l'indépendance alimentaire des pays du Sud,
- la pollution de l'atmosphère

L'association en conclut que les pays industrialisés doivent reconnaître leur dette écologique à l'encontre des pays du Sud et annuler la dette financière. Nous verrons plus tard comment le tourisme peut contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays du Sud.

Le développement durable suppose le retour du contrôle politique sur la technique et l'économique mais également la démocratie, parce qu'il se base sur la prise de conscience et l'adhésion des citoyens et ne peut se faire à leur encontre. Les institutions justes, condition nécessaire à l'éthique chez Ricœur, sont également une condition nécessaire au développement durable. La mondialisation complexifie le fonctionnement technico-économique du monde et étend les enjeux environnementaux et sociaux à un niveau mondial. Le développement durable suppose donc que des mesures mondiales soient prises. Les processus de décision sont très longs, car ils impliquent discussions bilatérales et multilatérales, délais pour ratifier les conventions puis pour les intégrer dans le droit national.

Le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup> en témoigne : il date de décembre 1997 et n'est toujours pas entré en vigueur aujourd'hui. Aboutissement d'un long processus diplomatique, son entrée en vigueur suppose l'adhésion de pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre. Malgré l'engagement du président Clinton, les Etats-Unis ont rejeté catégoriquement le protocole en 2001, arguant que le progrès technologique seul pouvait permettre de lutter contre l'effet de serre et que la priorité devait être donnée à l'économie, alors qu'ils représentent plus du quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La ratification de la Russie, qui représente 17% des émissions, signifiée officiellement le 18 novembre 2004, va permettre son entrée en vigueur en février 2005. Dans un premier temps, la Russie avait refusé de ratifier le protocole puis, suite aux pressions de l'Union Européenne, a changé de position. Ces pressions ne sont probablement pas complètement désintéressées, car la ratification de la Russie permettrait aux pays européens d'obtenir des crédits d'émission en investissant dans des projets visant à réduire les émissions de la Russie ou en les lui achetant. Le système prévu est celui des permis négociables à polluer, qui existe aux USA depuis les années 1970, et consiste en quelques principes simples : l'autorité régulatrice (l'ONU dans le cas du protocole de Kyoto) fixe un total d'émissions annuelles admis par zone géographique, détermine les entités qui seront détentrices des permis et au niveau desquelles seront

---

<sup>1</sup> Les gaz à effet de serre (méthane, dioxyde de carbone,...) par leur présence dans l'atmosphère élèvent la température de la Terre.

mesurées les émissions ; les entités sont autorisées à commercer les permis entre elles. Elles peuvent choisir de réduire leurs émissions ou d'acquérir des permis supplémentaires en les achetant et en payant une amende. La décision de la Russie de ratifier le protocole a précipité les échanges de permis à polluer, notamment dans l'Union Européenne qui va lancer, avant même l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en 2008, un marché des émissions de CO<sub>2</sub> dès 2005. Début octobre, 250000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été pré-échangées. Le cours devrait s'établir autour de 8° la tonne de CO<sub>2</sub>. De nombreux pays hors de l'Union Européenne ont manifesté le souhait de s'associer à ce système d'échange européen (Canada, Suisse, Norvège, et même la Californie). C'est la commission qui valide les sites proposés par chacun des pays membres. En France, la dernière version du Plan National d'Allocation de Quotas a enfin été acceptée par Bruxelles. Le plan comprend 1400 sites (entreprises, hôpitaux, universités, maisons d'arrêts,...) qui disposeront d'un quota global de 155 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Revenons à notre question initiale : quels sont les liens entre le concept de développement durable et nos deux principes éthiques fondamentaux ? En apparence, en définissant le développement durable comme un développement économique limité par la prise en compte d'objectifs environnementaux et de justice sociale, les deux principes éthiques de respect d'autrui et de respect de la Terre sont présents dans cette définition. L'examen rapide de la déclaration de Rio issue du Sommet de la Terre permettra de préciser cette réponse.

## La déclaration de Rio et la Charte de la Terre

La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement a été adoptée à l'unanimité par les représentants des Etats participant à la Conférence. La plupart de ces 178 Etats se sont également engagés pour le plan d'action, Agenda 21, issu de ce sommet.

La déclaration (cf. Annexe 3) rappelle dans son premier principe la place centrale qu'il convient d'accorder à l'homme : *« les être humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »*. Précédemment, nous avons longuement insisté sur la justification philosophique de cette position centrale de l'homme.

Le troisième principe exige la solidarité intergénérationnelle du fait de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, c'est le principe de responsabilité tel que l'a défini Jonas. Le principe de précaution évoqué par Jonas figure également dans la déclaration (principe 15).

Autre enseignement issu de notre réflexion éthique et présent dans la déclaration, c'est la nécessité de l'adhésion sociale et individuelle au processus de développement durable qui suppose notamment la remise en cause des modes de production et de consommation actuelles (principe 8).

Les citoyens doivent participer et il est du devoir des Etats de leur fournir les informations nécessaires à cette adhésion. Il est également fait mention de la reconnaissance des communautés autochtones et de leurs pratiques traditionnelles de la gestion de l'environnement.

La plupart des autres principes concernent la responsabilité et les devoirs des Etats. Les Etats sont responsables des dommages sur l'environnement qu'ils provoquent, notamment en dehors de leur zone de juridiction, et doivent indemniser à la mesure des dommages causés. Les inégalités nord-sud sont également une préoccupation permanente qui ressort dans de nombreux principes de la déclaration, notamment à travers la prise en compte de la situation particulière des pays du Sud. Les Etats sont engagés à atteindre tous les objectifs fixés dans la déclaration par la coopération à travers un partenariat mondial.

Malgré les liens manifestes que l'on peut constater entre le développement durable à travers la déclaration de Rio et les deux principes éthiques fondateurs, certains auteurs, membres de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), pointent des différences (Habbard and Guiraud 2002). Les deux auteurs s'étonnent que le développement durable soit né « *en marge du corpus juridique international relatif aux droits humains (qui comprend pourtant le droit au développement)* » et de l'engouement des entreprises pour le développement durable alors qu'elles ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'homme. Pour les auteurs, la préservation de l'environnement n'est qu'une des conditions permettant la réalisation de tous les droits de l'homme. Elles assimilent le choix du terme de « besoins » plutôt que celui de « droits » à un retour à une vision naturaliste de l'homme et à une négation de ce qui fait la particularité de l'homme, la liberté à laquelle est associée des droits. La notion de développement durable est donc accusée de biocentrisme ou d'écocentrisme. Si l'absence de référence à la déclaration des droits de l'homme est effectivement critiquable, il nous paraît injustifié de qualifier le concept de développement durable d'approche non anthropocentrée. La déclaration de Rio insiste énormément sur les inégalités Nord-Sud et la situation difficile de nombreuses populations des pays en voie de développement. En réalité, les reproches des auteurs devraient plutôt s'adresser à l'interprétation qui est faite du concept par les entreprises qui sont nombreuses à ne pas respecter les droits de l'homme et utilisent le développement durable pour masquer ces manques derrière un voile qui a le goût de l'éthique. On ne peut qu'approuver cette position qui se base sur des faits incontestables. L'interprétation des entreprises va logiquement dans le sens de leurs intérêts. Et il n'y a pas lieu d'opposer le combat pour l'environnement et celui pour le respect des droits de l'homme, mais au contraire de les réunir, même si on peut rappeler la primauté qui doit être accordée au premier principe éthique (le respect d'autrui) sur le second (le respect de la Terre) et que le second découle du premier, car c'est en tant qu'habitant de la Terre que nous devons la respecter.

A la suite du Sommet de la Terre de Rio, est décidée l'élaboration d'une Charte synthétisant les principes et les valeurs fondant le développement durable : la Charte de la Terre (cf. Annexe 4). Le principal intérêt de cette initiative résulte dans la méthode retenue pour élaborer cette charte : un processus de consultation participative d'une dizaine d'années mettant en jeu des milliers de personnes et des centaines d'organisations de toutes les régions du monde, de cultures différentes, et de secteurs divers de la société. C'est en quelque sorte la mise en application de la méthode préconisée par Habermas, pour lequel la morale universelle doit nécessairement résulter d'une activité communicationnelle qui permet justement de satisfaire l'exigence d'universalisation. Comme le dit Maurice Strong, membre de la commission en charge de la Charte de la Terre : « *Nous ne sommes pas obligés de partager chaque valeur, chaque idée. Mais nous devons disposer d'une base commune qu'il est possible de partager avec quiconque, un ensemble de principes éthiques et moraux à même de conduire le comportement des hommes vis-à-vis de la Terre et vis-à-vis d'autrui.* »<sup>1</sup>. La Charte de la Terre s'inscrit complètement dans l'éthique telle que nous l'avons synthétisée à la suite de notre parcours philosophique : ses seize principes découlent des deux fondements éthiques résultant de notre détour philosophique et mettent en avant une responsabilité universelle envers autrui et notre demeure, la Terre, appelant, comme Michel Serres, à exercer cette responsabilité tant au niveau local que global, spatialement et temporellement. En outre, elle appelle à un changement de mentalité et met l'accent sur l'importance du rôle créatif de chacun (individu, famille, organisation, communauté, institutions, médias, entreprises, ONG, gouvernements,...) dans le développement d'un mode de vie durable.

Aujourd'hui, l'économie est une composante incontournable de notre vie : « *Que ce soit sur le marché, à l'université ou même parfois dans les communautés voire dans les familles, le jeu économique...semble avoir colonisé nos existences* »<sup>2</sup>. Aussi, les entreprises comme les individus, en tant que consommateurs peuvent jouer un rôle important dans la réforme du fonctionnement économique actuel.

---

<sup>1</sup> (Earth Charter International Secretariat 2004 : 7). Traduction par nos soins de la citation suivante : "We don't have to share every value, every idea. But we do have to have a common basis that we can share with everyone; a certain set of ethical and moral principles which can guide the behaviour of people towards the Earth and towards each other."

<sup>2</sup> (Arnsperger 2004)

## Ethique et économie

*« Les entreprises décident que le progrès social, ce sera davantage d'automobiles, davantage de téléviseurs, davantage d'appareils de toutes sortes, un accroissement de tous les autres biens de consommation. Et surtout, de plus en plus d'armes mortelles. Tel est le critère de l'épanouissement humain. Les effets sociaux négatifs –la pollution, la destruction des paysages, le sacrifice de la santé des citoyens, les menaces d'intervention armée et les morts-ne comptent pas. »*

*John Kenneth Galbraith<sup>1</sup>*

Nous n'allons pas traiter ici d'éthique économique et sociale, dont l'objet est avant tout la manière dont nous devons organiser collectivement notre société à un niveau institutionnel, mais d'éthique appliquée. Effectivement, avec l'éthique des affaires, traduction de l'expression consacrée « business ethics », nous entrons dans ce qu'on peut qualifier d'éthique appliquée et le terme d'éthique ne correspond plus aux définitions que nous avons admises jusqu'à présent, à moins que nous traitions ici du questionnement éthique du chef d'entreprise, ce que nous aborderons effectivement. Pour le reste, est-il réellement question de valeurs ou ne s'agit-il pas plutôt de simples règles et dans ce cas, ne devrions nous pas plutôt parler de déontologie ? Or, l'éthique, implique un engagement qui va se traduire dans le parcours de vie, une ouverture sur autrui qui dépasse largement la déontologie qui se résume à un ensemble de règles que se donne une profession. Conserver la distinction entre éthique et morale, opérée précédemment, va à l'encontre de la pratique courante qui consacre l'utilisation quasi-systématique du terme éthique. Malgré tout, en dehors des expressions courantes du type éthique des affaires, charte éthique, ou commerce éthique qui ont acquis une certaine légitimité à travers l'accord des acteurs concernés sur leur usage et leur signification, nous conserverons notre distinction entre éthique et morale, l'éthique s'exprimant par la volonté de traduire en actes les deux principes premiers énoncés précédemment, donc l'interrogation individuelle ou collective sur les possibilités et les moyens à mettre en œuvre pour les respecter.

Pour Arnsperger et Van Parijs<sup>2</sup>, l'éthique des affaires ne peut qu'être hypocrite ou suicidaire. Les auteurs mettent en doute la sincérité des chefs d'entreprise : « *Contrairement à certaines déclarations accrocheuses, il n'y a aucune raison de supposer l'existence d'une harmonie systématique entre ce que recommande l'éthique et ce que requiert la maximisation, même à long terme, du profit. Ce fait... force surtout à reconnaître que, dans la mesure où*

---

<sup>1</sup> (Galbraith 2004)

<sup>2</sup> (Arnsperger and Parijs 2003 :112)

*éthique et profit divergent sensiblement, les injonctions de l'éthique des affaires sont autodestructrices. Qu'il s'agisse, par exemple, du respect de l'environnement ou du recrutement non discriminatoire, toute entreprise qui, au nom d'impératifs éthiques, s'écarterait significativement du comportement le plus profitable s'exposerait à l'invasion de concurrents moins scrupuleux, à l'érosion de ses parts de marché et, en fin de compte, à la faillite. »*

C'est pour cela que ce sont les plus grandes entreprises, le plus souvent appartenant à des secteurs particulièrement concentrés, ou en situation de monopole, qui engagent des mesures en matière de développement durable. Une première solution à ce dilemme est qu'une entreprise pilote parvienne à engager ses principaux concurrents dans la même démarche. Une autre solution, peut-être la plus efficace, est d'influencer le comportement des entreprises au niveau de ce qui les touche le plus, à savoir leur résultat, qui dépend forcément d'une manière ou d'une autre de la consommation. Car si les entreprises, particulièrement les multinationales, sont de plus en plus puissantes au point de contester le pouvoir politique<sup>1</sup>, elles dépendent en grande partie des consommateurs, même si pour certains économistes tel John Kenneth Galbraith, le pouvoir des dirigeants d'entreprises n'a pas de réel contre-pouvoir. Dès 1967, il alertait le public dans « Le Nouvel état industriel » sur le pouvoir démesuré des dirigeants d'entreprise qui résultait de l'évolution des technostructures économiques dont le fonctionnement est de plus en plus complexe et mondialisé. Ce pouvoir démesuré permet aux dirigeants peu scrupuleux d'agir uniquement en fonction de leur intérêt personnel et non pas selon celui des actionnaires ou de l'entreprise. Ainsi, il peut donner lieu à de nombreux abus que les scandales récents (Enron, Worldcom, Vivendi Universal) ont permis de révéler au grand jour. Face à ce pouvoir des multinationales dont le contrôle par les pouvoirs publics est rendu difficile du fait de leur caractère transnational, il faut mettre en place des contrôles adaptés. Les ONG, qui sont le plus souvent mondialisées et transnationales elles-mêmes, peuvent jouer un rôle décisif dans ce contrôle social<sup>2</sup>. En même temps, il est important de rappeler que les chefs d'entreprises, leurs cadres, leurs salariés ne vivent pas en marge du monde. Ils sont soumis aux différentes influences qui ont cours au sein de la société et peuvent être amenés à se poser des questions en tant que citoyens et en tant que consommateurs eux-mêmes. L'état d'esprit qui prédomine au sein de la société résulte, à la suite d'un processus complexe, de l'ensemble des courants de pensée et des valeurs, souvent opposés, qui traversent la société. Et l'Etat joue un rôle primordial dans ce processus, c'est lui qui donne le ton. Ainsi, un gouvernement convaincu que l'économisme doit primer influencera

---

<sup>1</sup> Les cent plus grandes entités économiques mondiales sont constituées pour moitié de multinationales et pour moitié d'Etats.

<sup>2</sup> Il y a environ 30 000 multinationales et autant d'Ong internationales dans le monde.



les entreprises dans ce sens et elles ne seront pas encouragées à adopter un comportement responsable au niveau social et environnemental<sup>1</sup>.

De la même manière, c'est l'impulsion donnée par le dirigeant de l'entreprise qui permettra l'engagement de celle-ci dans une démarche de développement durable. Très peu d'entreprises adoptent un véritable comportement éthique, c'est-à-dire organisent l'ensemble de leur activité en fonction de préoccupations éthiques. La plupart se contentent de prendre des mesures disjointes pour faire bonne figure ou agissent sous la pression de telle ou telle ONG sur un aspect précis de leur activité<sup>2</sup>. Lorsque les entreprises s'engagent dans une démarche éthique, c'est avant tout lié à la volonté du dirigeant, d'où l'importance d'une sensibilisation à l'éthique dans les formations initiales de cadres et de dirigeants.

## **L'exigence de responsabilité des entreprises**

Les chefs d'entreprise ont longtemps considéré qu'ils n'étaient redevables que vis-à-vis de leurs actionnaires, n'ayant donc pas d'autre objectif que d'augmenter la rentabilité de leur entreprise. Pour l'économiste Milton Friedman, les entreprises ont pour seule responsabilité sociale de faire du profit et du fait de leur incompétence dans le domaine éthique, n'ont pas à s'en mêler<sup>3</sup>. La pression exercée par les consommateurs, les ONG et l'opinion publique pour une prise en compte des préoccupations environnementales et sociales pousse donc les chefs d'entreprise à réviser leur comportement. Une enquête menée, en 1999, dans 22 pays le confirme : 78 % des organisations possédaient une politique éthique en 1999 contre 21% en 1987<sup>4</sup>.

## **Le développement moral des entreprises ?**

Les travaux de Kohlberg<sup>5</sup> sur le développement moral de l'enfant ont mis en évidence six paliers, et, d'après les enquêtes menées, cette évolution se

---

<sup>1</sup> L'actualité l'illustre parfaitement. La formule du premier ministre, exprimée dès son entrée en fonction : « la récréation est terminée » est emblématique du ton donné à l'action du gouvernement Raffarin. Cette formule se traduit par la remise en cause des 35H par le gouvernement. Le ton de l'action gouvernementale encourage les entreprises à remettre en cause les acquis sociaux ; en témoignent les exemples, qui se multiplient ces derniers temps, de chantage à l'emploi et à la délocalisation de la part de certaines entreprises. Bien que le gouvernement ne puisse pas approuver ce chantage à l'emploi, elles se sentent confortées dans leur choix du fait même de ce ton donné au départ par le gouvernement.

<sup>2</sup> L'ouvrage intitulé « La grande mascarade, ces multinationales qui lavent plus vert », ((Lubbers 2003), cité dans La Revue Durable n°12, page 69) met bien en évidence les mesures partielles prises par les multinationales, mesures qui peuvent masquer la poursuite de pratiques condamnables.

<sup>3</sup> ((Friedman 1970) cité chez (Walle 1995 : 263)

<sup>4</sup> (Schneider and Barsoux 2003 : 305)

<sup>5</sup> (Kohlberg 1981) cité chez (Schneider and Barsoux 2003 : 317)

vérifierait, universellement. A partir de ce modèle évolutif, Reidenbach & Robin, spécialistes de l'éthique des affaires, proposent, en 1991, différents stades de développement moral des entreprises, résumés dans le tableau ci-dessous. On peut se poser la question de la justification de l'analogie entre le développement moral d'un enfant et celui d'une entreprise. Combien d'entreprises amORAles n'arrivent pas à passer au stade suivant ?

**Tableau 1**  
**Développement moral des entreprises**

Stades	Attitude et approche managériales	Aspects éthiques de la culture d'entreprise	Artéfacts éthiques de l'entreprise
Stade I : l'organisat. Amorale	Toute action est éthique dès lors que l'on ne se fait pas prendre. Si l'on se fait prendre, la violation fait partie du prix des négociations	Culture hors la loi, vivre en prenant des risques, jouer avec le feu, prendre tout ce que l'on peut et s'en sortir	Pas de code de conduite ou autre documentation de référence, pas de valeurs autres que l'avidité
Stade II : l'organisat. légaliste	Jouer sur le terrain de la légalité, combattre les changements affectant les revenus économiques, utiliser la limitation des erreurs via les relations publiques lorsque des problèmes se produisent sur le plan social. Réagir face aux problèmes des organisations au niveau social	Tant que c'est légal, tout va bien. Travailler sur les zones d'ombre. Protéger les points faibles et ne pas céder du terrain sans se battre d'abord. Les performances économiques priment sur les évaluations et les récompenses	S'il existe, le code de conduite figure dans un document interne. « Ne faites rien pouvant nuire à l'organisation », « soyez un bon élément de l'entreprise »
Stade III : l'organisat responsable	La direction comprend l'importance de ne pas agir seule sur le terrain juridique, même si elle pense pouvoir sortir gagnante. La direction a toujours une mentalité réactive. Recherche d'équilibre entre bénéfiques et éthique en dépit du principe de base cynique (« l'éthique paie »). La direction commence à analyser et à tirer des leçons d'actions plus responsables.	Préoccupation croissante pour les partenaires de l'entreprise autres que les propriétaires. La culture commence à adopter une allure de « citoyen responsable »	Les codes sont plus externes et dénotent un intérêt pour les autres publics. Les autres vecteurs d'éthique sont peu développés
Stade IV : l'organisat éthique émergente	Premier stade pour faire montre d'un véritable intérêt pour les questions éthiques (« nous voulons faire les choses bien »). Les valeurs de la direction deviennent organisationnelles. La perception de l'éthique est bien présente mais manque d'organisation et de planification à long terme. La gestion de l'éthique se caractérise par des victoires et des échecs.	Les valeurs éthiques s'intègrent à la culture et sont une référence dans certaines situations, même si des questions subsistent dans d'autres. Culture moins réactive et plus proactive face aux problèmes sociaux.	Les codes de conduite deviennent des documents d'action. Leur contenu est à l'image des valeurs fondamentales de l'organisation. Manuels, déclarations de politique, comités sont parfois sollicités.
Stade V : l'organisat éthique	Intérêt partagé entre les résultats éthiques et économiques. L'analyse éthique fait partie intégrante du développement des missions et des stratégies. L'analyse forces, faiblesses, occasions, menaces sert à anticiper les problèmes et à identifier les autres résultats possibles.	Profil totalement éthique avec des valeurs clés choisies avec soin et conditionnant la culture. La culture d'entreprise est planifiée et gérée de façon à être morale. Les embauches, formations, licenciements, et récompenses sont tous le reflet de ce profil éthique	Les documents portent sur le profil éthique et les valeurs fondamentales. Toutes les phases des documents organisationnels sont à leur image.

Source : (Reidenbach and Robin 1991 : 282) cité chez (Schneider and Barsoux 2003 : 319).

Les auteurs distinguent donc cinq cas : l'entreprise amoraliste, l'entreprise légaliste qui ne respecte les règles que par obligation, les entreprises responsables qui prennent des mesures, non pas par conviction mais pour des motivations économiques (l'éthique paie), l'entreprise éthique émergente qui prend des mesures par conviction mais de manière inorganisée et l'entreprise éthique qui intègre dans sa stratégie et son organisation des principes éthiques. D'après ce tableau et la terminologie retenue par les auteurs, l'éthique va au-delà du légal, ne se limite pas au respect de la loi mais suppose de donner un sens, une direction à l'action de l'entreprise.

Soulignons que contrairement au tableau qui nous est présenté, l'attitude éthique ne s'inscrit pas toujours au delà de la loi, mais parfois est celle qui justement ne respecte pas la loi ou les règles. Ainsi, lorsque les entreprises disposent de filiales ou travaillent avec des prestataires ou des sous-traitants présents dans des pays où les règles diffèrent, comme c'est souvent le cas pour les voyagistes, se pose alors pour le chef d'entreprise un dilemme. En particulier quand il s'agit d'un pays où les usages sont moins contraignants, voire opposés aux principes éthiques de l'entreprise. Doit-il imposer ces derniers ou appliquer les règles locales ? Par exemple, doit-il accepter que des enfants travaillent si cela n'est pas interdit dans le pays en question ? Lorsqu'il s'agit d'une filiale, il est facile pour lui de décider, par contre il est plus délicat de contrôler l'activité d'un sous-traitant. Le cas de l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid sert souvent d'exemple pour illustrer ce dilemme. Les entreprises étrangères présentes en Afrique du Sud devaient-elles respecter l'apartheid au sein de leurs locaux ou pas ? Certaines comme la Citibank affirmaient être obligées d'appliquer les lois du pays quand bien même celles-ci ne leur plaisaient pas alors que d'autres entreprises choisissaient l'attitude éthique plutôt que légaliste comme General Motors qui, désobéissant aux lois, privilégiait l'égalité raciale en son sein.

Il est important de relever que de nombreuses entreprises ne respectent pas la loi, ou adoptent des comportements différents dans leurs filiales à l'étranger et notamment dans les pays du Sud. Ainsi, lors d'un atelier préparatoire au sommet de Johannesburg de 2002, un fermier sénégalais s'interrogeait : « commencez par empêcher vos entreprises de faire chez nous ce qui est interdit chez vous en matière de production de produits dangereux, notamment de produits chimiques et d'essais de médicaments... Vivendi Environnement, qui se donne bonne conscience en présentant son programme de récupération de déchets dans l'Antarctique, est la même entreprise qui fait travailler ses filiales sur les semences OGM. » (Poussier 2002). C'est l'illustration d'un cas où ce n'est pas la conviction qui motive les changements de comportement de l'entreprise dans l'Antarctique, mais bien la volonté d'améliorer son image ou les pressions des ONG. Le plus souvent c'est aux ONG, palliant les défaillances de l'Etat en ce domaine, qu'il revient de débusquer les cas de mauvaise foi des entreprises et d'en informer le public.

## **La responsabilité sociale ou sociétale des entreprises**

Depuis quelques années, l'expression responsabilité sociale ou sociétale des entreprises (RSE) est de plus en plus utilisée. Certains accusent la notion de responsabilité sociale des entreprises de n'être qu'une version allégée de celle de développement durable. Dans tous les cas, nous avons vu que la notion de développement durable s'entendait à un niveau global du fait des multiples interdépendances en jeu. Or la déclinaison de ses principes à un niveau inférieur, comme à un secteur d'activité ou à une entreprise modifie forcément la perspective et peut réduire les objectifs. Ainsi, on peut estimer que le développement durable suppose à un niveau global la disparition de certaines activités. Il n'est pas possible pour l'entreprise concernée d'envisager un tel objectif. Par exemple, on peut estimer à un niveau global, que le transport aérien étant le mode le plus polluant, un objectif prioritaire d'une politique de développement durable soit de réduire les déplacements aériens. Or une entreprise aérienne ne peut évidemment pas retenir cet objectif dans sa stratégie.

Une démarche de responsabilité sociétale pour les entreprises présente des avantages économiques pour une entreprise. Elle peut donner lieu à un meilleur environnement de travail du fait de l'amélioration des relations avec les parties prenantes (cf. présentation ci-dessous) et une plus forte productivité des salariés, une meilleure exploitation des ressources naturelles, de la consommation d'énergie et de matières premières. Elle peut générer une meilleure image de marque. Elle permet aussi d'anticiper sur les futures lois (n'est-il pas moins coûteux de prévenir) et au final, un comportement responsable profite à l'entreprise. Elle peut aussi se justifier moralement par le fait que le pouvoir économique s'accompagne de devoirs moraux.

La justification peut donc être économique comme morale. Pour le président-directeur général de Lafarge, c'est dans l'intérêt des entreprises que d'engager une démarche dans le sens du développement durable : cela coûte moins cher d'intégrer le développement durable au développement des processus et des investissements que de jouer la montre et de se retrouver face à une demande urgente. Pour lui, c'est simplement une attitude rationnelle (Collomb 2002). Autre exemple, celui de Stmicroelectronics, qui a décidé en 1994 de mettre en œuvre une démarche de management dans le sens du développement durable. Le président de l'entreprise justifie de cette mise en œuvre par trois raisons : la première est l'existence de devoirs envers toutes les parties prenantes et pas seulement envers les actionnaires. La seconde est la possibilité d'attirer les nouvelles générations de salariés dynamiques au sein de l'entreprise, celles-ci étant de plus en plus sensibles aux valeurs sociales et environnementales. Et la dernière est économique : cette mise en œuvre lui a permis de faire des économies et d'être plus compétitive. C'est également ce que constate le patron de British Petroleum (BP), qui, convaincu de la nécessité de lutter contre le réchauffement planétaire, a décidé de ramener d'ici 2012, les émissions de sa compagnie à moins de 10% du niveau de 1990 et pour ce faire, a mis en œuvre, avec une

organisation écologiste partenaire, un système d'échange de permis d'émissions entre les différentes divisions de l'entreprise. L'entreprise a réussi à atteindre ses objectifs en 2004, soit avec 8 ans d'avance en optimisant sa gestion de l'énergie. Le patron de BP conclut : « *Nous y sommes parvenus sans surcoût, car les économies que nous avons réalisées en réduisant les ressources énergétiques et en augmentant la rentabilité ont dépassé toutes les dépenses engagées. Lutter contre le réchauffement climatique revient de toute évidence bien moins cher que beaucoup de gens ne le craignaient* »<sup>1</sup>. Remarquons qu'il est plus facile de prendre des mesures de responsabilité sociale lorsque l'entreprise est rentable. Ainsi, la marque de jeans Levi-Strauss s'est retirée du marché chinois malgré un chiffre d'affaire de 40 millions de dollars, pour protester contre les violations des droits de l'homme<sup>2</sup>.

« *Gérer la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis du monde dans lequel elle s'insère suppose de déterminer pour chacune de ses activités les devoirs que celle-ci doit assumer vis-à-vis d'autrui.* » (Chabrol 2003). Elle doit donc tenir compte des « parties prenantes », expression évoquée plus haut et traduction du terme anglais stakeholders. Cette expression désigne tous les acteurs en relation ou concernés par l'activité de l'entreprise et dont celle-ci devrait tenir compte au moment de la définition de sa politique. Nous pouvons en donner une liste exhaustive :

- Les acteurs internes de l'entreprise : direction et personnel,
- Les partenaires commerciaux et leur personnel (fournisseurs, distributeurs),
- Les syndicats de travailleurs dans les zones d'activité,
- Les ONG travaillant sur les droits économiques et sociaux ou sur l'environnement dans les zones de production,
- Les mouvements promouvant le respect des droits du travail dans les zones de commercialisation,
- Les pouvoirs publics des pays de production et de commercialisation,
- Les collectivités territoriales des zones d'activité,
- Les riverains des zones d'activité,
- Les clients

Mais dans la réalité, l'espace d'influence et de responsabilité des entreprises peut dépendre de chaque type d'activité de l'entreprise et varier dans le temps. L'entreprise responsable socialement doit donc veiller constamment aux interactions existantes entre ses activités et le monde extérieur.

---

<sup>1</sup> C'est aussi le message délivré dans un ouvrage rédigé par des patrons présentant 67 expériences de développement durable dans l'entreprise : (Holliday, Schmidheiny et al. 2003) cité dans La Revue Durable n°12 p. 69.

<sup>2</sup> Exemple cité chez (Schneider and Barsoux 2003 : 299)

Dans cette perspective, Olivier Chabrol (Chabrol 2003), chef de projet au sein d'un collectif d'associations, propose un processus logique de construction des relations entre l'entreprise et les parties prenantes<sup>1</sup> :

- l'identification des parties prenantes pertinentes. Cette étape est délicate à plus d'un titre. Par exemple, quelles associations choisir pour certains sujets environnementaux ou sociaux ? Par ailleurs l'entreprise a-t-elle les moyens et la connaissance nécessaire pour déterminer les bons interlocuteurs ? Une solution serait que l'Etat reconnaisse la compétence et la légitimité de certains organismes sur certains domaines et publie des listes par thème d'organismes susceptibles d'être consultés.
- la reconnaissance mutuelle des parties prenantes. La réussite de la démarche suppose la sincérité de chacun des interlocuteurs. Seule la transparence et l'exposé clair des préoccupations de chacun permet d'établir un climat de confiance.
- l'approbation par chaque partie de l'équité des règles pour la concertation. Il est en effet essentiel d'établir des règles (lieux de rencontres, prise de parole, règles de décision, programme de travail,...) permettant le dialogue entre les différentes parties prenantes car la volonté de concertation n'empêche pas les oppositions et les conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes. Les règles permettent d'arbitrer collectivement entre ces différents intérêts. « *Une partie prenante qui ne voit pas certaines de ses revendications satisfaites à un moment donné doit comprendre quel intérêt jugé collectivement supérieur a conduit à un arbitrage qu'elle aurait indépendamment probablement jugé inacceptable.* » Il est possible également de faire appel à des médiateurs en cas de blocages.
- la mise en œuvre des plans de progrès qui doit se faire en impliquant les parties prenantes, à la fois dans la mise en œuvre et le suivi de ces plans.

La Commission Européenne est à l'origine d'une initiative plus générale, elle a publié en 2001 un Livre vert destiné à promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociétale des entreprises qui en présente les différents niveaux (Commission Européenne 2001). La responsabilité sociétale des entreprises porte sur deux niveaux. Le premier est interne et comprend :

- la gestion des ressources humaines et tout ce qui en découle (formation, information, responsabilisation du personnel, pratiques non discriminatoires, niveau de rémunération,...),
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris chez les fournisseurs et les sous-traitants,
- l'adaptation au changement afin d'éviter les restructurations brutales,
- la gestion des retombées sur l'environnement et les ressources naturelles,

---

<sup>1</sup> Nous parlons et évoquons ici la responsabilité sociétale des entreprises mais les associations sont concernées au même titre que les entreprises, par exemple, toutes, loin de là, ne mettent pas en œuvre les préconisations que nous évoquons à propos de la prise en compte des parties prenantes.

Le second est externe et comprend :

- la responsabilité vis-à-vis des communautés locales à un niveau environnemental (risque de pollution, élimination des déchets,...), social (relations avec les associations locales, partenariats locaux,...) et économique (emploi),
- les relations avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs et les consommateurs,
- les droits de l'homme, en particulier pour ce qui des activités internationales de l'entreprise et de ses sous-traitants, c'est peut-être la question la plus complexe pour les multinationales mettant en jeu des problèmes politique, juridique et moraux, complexité mise en évidence à travers l'exemple de l'apartheid en Afrique du Sud, En ce qui concerne les droits de l'homme, c'est la déclaration de 1998 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui doit servir de normes minimales pour les entreprises. Une politique sociétale en ce domaine sera d'aller au delà et, par exemple, de lutter contre le travail des enfants en payant mieux leurs parents ou en soutenant leur éducation.
- Les préoccupations environnementales à l'échelle mondiale.

Nombre d'entreprises ne sont pas préparées au défi de la responsabilité sociétale et ne disposent pas des compétences en interne. Elles font donc appel à des agences de conseil, des sociétés d'audit ou créent des directions internes du développement durable. C'est un nouveau secteur d'activité qui se développe et ne manquera pas d'offrir des perspectives d'emploi importantes. Mais cela suppose également que les diplômés de management intègrent des cours ou des modules sur l'éthique d'entreprise. Se regrouper afin de constituer des réseaux et de mutualiser certaines tâches est un autre moyen de faciliter la mise en œuvre de la responsabilité sociétale.

En France, une trentaine d'entreprises françaises, d'organisations syndicales, d'institutions de prévoyance ont créé, en 2000, l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), une association ayant pour but d'établir une veille sur les questions de responsabilité sociétale des entreprises, de diffuser les informations issues de cette veille auprès de ses membres, mais aussi d'animer un réseau d'acteurs impliqués et d'organiser la réflexion à travers des groupes de travail, de construire des outils, de sensibiliser les responsables économiques, d'établir des partenariats nationaux et internationaux. L'Orse définit la responsabilité sociétale de l'entreprise à partir de la définition du développement durable et les trois dimensions qui la compose.

Autre association, le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) regroupe 170 multinationales engagées en faveur du développement durable. Son credo met l'accent sur l'intérêt commun des entreprises et du développement durable : « *the pursuit of sustainable development is good for business and business is good for sustainable development* ».

La mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises suppose qu'elles intègrent dans leur stratégie et dans leur organisation les différents points que nous avons déclinés. Cela suppose de mettre en œuvre des procédures de management adéquates. Afin d'encadrer et de faire reconnaître la mise en place par les entreprises d'un système de management social et environnemental intégré, des normes privées ou publiques ont été établies.

### **Les normes de management environnemental et social**

Avant de présenter ces normes, nous rappellerons en quelques mots ce qu'est une norme et quelles sont les procédures de vérification.

Une norme correspond à un document de référence présentant des règles, des caractéristiques, des critères destinés à encadrer une activité, ainsi que les modalités de contrôle de la conformité du produit ou du service à ces caractéristiques. Ce référentiel est établi par consensus des acteurs concernés par l'activité, sous l'égide d'un organisme de normalisation reconnu officiellement par les pouvoirs publics

La première étape, l'élaboration de la norme par l'institut de normalisation, présente l'avantage d'une reconnaissance nationale, européenne ou internationale selon l'institut de normalisation. En France, c'est l'Association Française des Normes (AFNOR), placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie qui joue ce rôle en animant le système central de normalisation composé de bureaux de normalisation par secteur d'activité, des pouvoirs publics, et de 20000 experts. Autres organismes de normalisation à un niveau international, le Centre Européen de Normalisation (CEN), ou l'International Standard Organization, réseaux d'instituts nationaux de normalisation, au statut d'organisation non gouvernementale, élaborent des normes respectivement européennes et internationales. Ces normes se basent sur un référentiel précis qui comprend aussi bien les caractéristiques du produit, du service ou du système de management que les méthodes de contrôle.

Ensuite, toute entreprise, désirant être certifiée par rapport à un référentiel donné, met en œuvre les caractéristiques du référentiel puis fait acte de candidature et est auditée par un organisme certificateur, organisme indépendant, qui attribue le certificat pour une certaine durée<sup>1</sup>. Le coût du contrôle est payé par l'entreprise et n'est jamais négligeable. L'organisme certificateur doit disposer d'une accréditation pour pouvoir effectuer cet audit, cette accréditation est une reconnaissance officielle de ses compétences et de la maîtrise du processus de contrôle. Cette accréditation est le plus souvent distribuée, non pas directement par l'institut de normalisation mais par un organisme d'accréditation. Par exemple, en France, c'est le comité français d'accréditation (COFRAC), qui est reconnu compétent pour pouvoir accréditer les organismes certificateurs, qui vont vérifier la conformité des

---

<sup>1</sup> En France, la démarche de certification est réglementée par la loi du 3 juin 1994 sur la certification des produits et des services.



entreprises candidates à la norme concernée. Des accords de reconnaissance mutuelle entre les organismes de certification et d'accréditations de différents pays permettent une coopération internationale et d'éviter que les organismes certificateurs se déplacent pour effectuer des contrôles à l'étranger.

Sans pour autant donner lieu à une norme nationale ou internationale, le référentiel peut avoir été élaboré par un syndicat professionnel, par un regroupement d'entreprises ou d'associations. Lorsque ce référentiel est validé par les pouvoirs publics et les associations de consommateurs et que les contrôles sont effectués par un organisme certificateur indépendant, il donne lieu à une certification de service reconnue officiellement. Les référentiels privés sont le plus souvent associés à une marque collective de certification et à un label qui permet la promotion auprès du public. Par exemple, l'association France Congrès qui regroupe des villes de congrès a élaboré un référentiel de qualité pour les centres de congrès, validé par l'organisme certificateur AFAQ et publié au journal officiel en 2000. Les centres de congrès souhaitant obtenir le label qui en résulte (Qualicongrès) peuvent en faire la demande auprès de l'organisme certificateur. Cette démarche peut aussi être initiée par une entreprise. Dans le cas des référentiels privés, les organismes certificateurs n'ont pas besoin d'être accrédités, il suffit qu'ils déposent une déclaration relative à leur activité auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, avec les informations nécessaires à garantir leur compétence et leur impartialité. Cela rend les abus possibles, car, dans ce cas, l'organisme certificateur peut être une émanation du regroupement d'entreprises, donc indépendant en apparence seulement. Néanmoins, un contrôle a posteriori est mené par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) à partir du référentiel.

Mais revenons à nos normes de management environnemental et social. La norme de référence, en ce qui concerne les performances sociales de l'entreprise, est privée. Elle s'intitule SA8000 et se base sur les droits de l'homme et les règles de l'OIT. C'est une initiative du Council on Economic Priorities Accreditation Agency (CEPAA), en 1979, qui met l'accent sur les questions du travail des enfants, sur les questions de santé et de sécurité sur les lieux de travail, sur la liberté syndicale, les heures de travail et les salaires. La certification est délivrée par Social Accountability International (SAI) ou des organismes accrédités.

Outre le standard privé SA8000, il existe une famille de normes intitulée ISO14000. Elle fait référence au management de la qualité, c'est-à-dire, qu'elle ne concerne pas un produit, un matériel ou un processus, mais un système de management environnemental ayant pour but de réduire à leur minimum les effets dommageables sur l'environnement et de réaliser une amélioration continue des performances environnementales. Ces normes n'imposent aucune exigence en matière de performance environnementale. Il suffit que l'entreprise s'engage à se conformer à la législation et au principe de l'amélioration continue, la vérification ne se faisant que sur la base de

documents écrits fournis par l'entreprise. C'est une norme générique qui peut s'appliquer à tout type d'organisme issu de tout secteur d'activité. La norme 14001 est distribuée facilement, elle est attribuée à plus de 600000 structures et l'absence de réelle vérification peut nous amener à conclure qu'elle représente une garantie peu fiable pour le public.

Le coût de certification est très élevé pour les entreprises : entre 60000 € et 100000 € pour la certification 14001 et entre 4000 et 22000 € pour la certification SA8000.

Depuis 1993, la communauté Européenne propose le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS ou éco-audit) dont l'objectif est de promouvoir une amélioration continue des résultats environnementaux de toutes les organisations par :

- l'établissement et la mise en oeuvre par les organisations de systèmes de management environnementaux;
- l'évaluation objective et périodique de ces systèmes par un audit environnemental réalisé par des organismes agréés par chaque Etat;
- la formation et la participation active du personnel des organisations;
- l'information du public et des autres parties intéressées sur les performances environnementales de l'entreprise.

En 2001, une révision du système communautaire EMAS a abouti à un rapprochement avec la norme ISO 14001 qui, depuis, peut être considérée comme un élément constitutif de la mise en oeuvre EMAS. L'EMAS est plus exigeant que la norme ISO 14001, notamment du fait du contrôle qui est effectué par un organisme indépendant et de la transparence qu'il suppose. Sa mise en oeuvre coûte en moyenne 150000 euros. Ce système, qui concerne depuis 2001, toute activité économique (y compris les activités de service et donc le tourisme) et tout type d'organisation, ne rencontre que peu de succès en France où seulement 20 sites sont référencés EMAS à la fin octobre 2004, pour un total dépassant 3000 sites en Europe. En France, c'est l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerces et d'Industrie (ACFCI) qui est chargée d'en faire la promotion et d'enregistrer les candidatures des entreprises.

Par ailleurs, ISO a décidé en juin 2004, de développer une norme internationale fournissant un guide sur la responsabilité sociétale, qui ne donnera pas lieu à des spécifications précises permettant une vérification de conformité. Cette norme ISO se basera en partie sur le standard privé SA8000.

En France, l'Afnor a élaboré un guide de référence (il ne s'agit pas d'une norme donnant lieu à certification et n'est pas censé le devenir), le guide SD 21000, destiné à aider les entreprises à prendre en compte les enjeux du développement durable dans la stratégie et le management des entreprises ou autre organismes. L'intégration des objectifs du développement durable se fait progressivement.

La mise en œuvre d'un système de management intégré n'est pas aisée et beaucoup se contentent de mesures isolées, notamment des mesures de communication externe pour répondre aux nombreuses sollicitations de la part des pouvoirs publics, des consommateurs ou des ONG. Ces mesures de communication externe prennent la forme de codes de conduite et de rapports sur la responsabilité sociétale.

Pour Alain Etchegoyen, plus une entreprise communique, moins elle en fait : *« plus une entreprise parle d'éthique, moins elle en fait ; plus une entreprise se tait sur l'éthique, plus elle en fait. Plus une entreprise multiplie ses codes, chartes et tous autres modes d'affichage des valeurs, moins celles-ci sont crédibles ; plus une entreprise se tait sur ses valeurs, plus on a la chance de les déceler dans l'histoire des individus qui la font et dans leurs comportements quotidiens. L'excès de discours reflète toujours la carence des pratiques. »*<sup>1</sup>. Cette vision nous semble bien trop contrastée et quelque peu simpliste. Quoiqu'il en soit, les rapports en tant que supports écrits qu'il est possible de consulter engagent la responsabilité des entreprises. La transparence est une condition essentielle à toute démarche engagée dans le sens du développement durable.

## La transparence

### Les codes de conduite

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à rédiger des codes de conduite exprimant leur philosophie vis-à-vis des parties prenantes, de l'environnement ou de la société<sup>2</sup>. Il s'agit de préciser de façon explicite les valeurs et les engagements de l'entreprise en direction de ses salariés comme en direction des autres parties prenantes.

Une question se pose : ces codes de conduite sont-ils respectés par les dirigeants ? On peut en douter lorsqu'on considère le cas de l'entreprise Enron dont les dirigeants, quelques mois avant la découverte du scandale, se référaient à Dieu et aux anges. Et les nombreuses références aux droits de l'homme présentes dans leurs documents de communication n'ont pas empêché l'entreprise de violer les droits de l'homme en Inde, selon l'association Human Rights Watch<sup>3</sup>. Une enquête citée chez (Schneider and Barsoux 2003), indique qu'il existe un écart important entre ce que les dirigeants conseillent aux autres entreprises et ce qu'ils font personnellement<sup>4</sup>. Mais l'existence de vilains petits canards ne peut pas

---

<sup>1</sup> (Etchegoyen 1994) cité chez (Mestiri 2003 : 75)

<sup>2</sup> Le site [www.codesofconduct.org](http://www.codesofconduct.org) recense de nombreux codes de conduite.

<sup>3</sup> Exemple issu de (Mestiri 2003 : 80)

<sup>4</sup> On retrouve là l'hypocrisie déjà évoquée, identifiée par Michel Serres, de celui qui préconise aux autres un comportement sans l'appliquer lui-même.

justifier une suspicion généralisée à l'égard du rôle positif des codes de conduite. Pour le président du groupe Shell, « *Nous sommes sous les projecteurs... nous n'avons droit à aucun écart entre nos paroles et nos actes, entre nos principes et nos pratiques* »<sup>1</sup>.

Autre problème qui se pose, selon la sociologue Anne Salmon, c'est que les codes de conduite sont des initiatives internes à la sphère de l'économie alors que les fondements éthiques doivent nécessairement être extérieurs (Salmon 2003). Même si, comme elle, nous sommes convaincus de la nécessité de fonder les codes de conduite sur des bases extérieures au monde de l'économie, en témoigne la part importante consacrée à la philosophie dans ce rapport, nous considérons que ce n'est pas parce que les codes de conduite sont des productions internes à la sphère de l'économie, qu'il en est nécessairement de même pour leurs fondements. Seule une analyse détaillée du contenu de ces codes de conduite pourrait réellement permettre de répondre à la question de l'origine des valeurs fondamentales qui les fonde. Par ailleurs, le chef d'entreprise peut être un homme doué de conscience morale, un citoyen appartenant au monde, influencé par la société dans laquelle il vit, et peut se saisir consciemment de certains enjeux extérieurs à la sphère économique et en tenir compte dans son activité économique<sup>2</sup>.

La prise en compte des parties prenantes, ou les initiatives collectives de la part de dirigeants d'entreprises ou d'organisations indépendantes, permettent d'une certaine façon d'aboutir à des codes de conduite universels et de répondre au problème des fondements extérieurs au monde de l'économie.

Premier exemple : les Principes directeurs à l'attention des entreprises multinationales, adoptés par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE)<sup>3</sup> en 1967 et révisés en profondeur en 2000, s'adressent aux entreprises multinationales des pays membres de l'OCDE et portent sur leur activité quel que soit le lieu, ainsi que sur l'activité des sous-traitants. Les principes directeurs sont très généraux et portent sur la publication d'informations, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la science et la technologie, la concurrence, la fiscalité, la lutte contre la corruption, la protection des consommateurs, les droits de l'homme. Ils ne sont pas contraignants juridiquement mais obligent toutes les multinationales des pays membres. Chaque pays dispose d'un point de contact national, le plus souvent une structure tripartite comprenant l'Etat (en France, le Ministère des Finances),

---

<sup>1</sup> (Balmes 2002 : 95)

<sup>2</sup> L'exemple du dirigeant de STMicroelectronics est éloquent à ce sujet : dans (Pistorio 2002), il raconte comment il en est venu à lancer son entreprise dans la voie du développement durable, sous l'influence de ses enfants.

<sup>3</sup> L'OCDE regroupe les principaux pays industrialisés (30 pays membres dont 22 pays européens). Sa mission est de favoriser l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire. Les recommandations adoptées par les états membres deviennent contraignantes pour ceux-ci.

les syndicats et le Medef, qui peut être saisi en cas d'infraction. La demande est étudiée, puis est organisée par le point de contact national une rencontre entre les parties impliquées, afin d'aboutir à un règlement consensuel. En cas de désaccord persistant, le point de contact national publie un communiqué et, éventuellement, des recommandations concernant la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE<sup>1</sup>.

Second exemple : l'initiative de dirigeants européens, américains et japonais, qui se sont réunis à Caux en 1994, avait pour objectif d'aboutir à un standard universel de conduite permettant d'évaluer les comportements commerciaux et pouvant servir de cadre à l'élaboration d'un code de conduite personnalisé par les entreprises. Le code international d'éthique qui en résulte comprend un ensemble de sept principes issus des traditions occidentale et japonaise<sup>2</sup>.

Autre exemple, le code international proposé par Amnesty International aux entreprises<sup>3</sup> se base sur les droits humains, le plus souvent absents des codes de conduite personnels des entreprises. Partant du constat de la montée en puissance des multinationales et du caractère massif des violations des droits humains dans le monde, de nombreuses multinationales passant des accords avec des sous-traitants impliqués dans le travail des enfants ou le servage, l'absence de libertés syndicales, le manque de sécurité,...l'organisation a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures : le boycott des entreprises impliquées, l'élaboration de ce code international et enfin, le dialogue avec les entreprises pour les inciter à mettre en avant les droits humains : « *les ONG peuvent entretenir avec les entreprises des relations constructives pour œuvrer en faveur des droits humains, sans sacrifier leur indépendance et sans renoncer à protester si besoin est.* »<sup>4</sup>.

Dernier exemple, le code de conduite du collectif « De l'éthique sur l'étiquette » qui regroupe une cinquantaine d'associations de solidarité internationale, de syndicats, de mouvements de consommateurs et d'éducation populaire et qui œuvre pour promouvoir le respect des droits de l'homme au travail dans le monde. Le collectif propose aux distributeurs de vêtements, de chaussures et de jouets un code de conduite type qui se base sur les droits tels qu'ils sont défendus par l'OIT.

A partir du moment où la plupart du temps, les codes de conduite ne sont pas respectés, leur multiplication au sein des entreprises ou l'adhésion de ces dernières aux codes proposés par les organismes comme l'OCDE ou les

---

<sup>1</sup> Le seul intérêt est de porter à l'attention du public les infractions aux principes de telle ou telle entreprise. Mais les communiqués du points de contact national sont-ils suffisamment médiatisés ? Combien ont déjà entendu parler des trois communiqués publiés par le point de contact français depuis 2001 ?

<sup>2</sup> [www.cauxroundtable.org](http://www.cauxroundtable.org)

<sup>3</sup> [web.amnesty.org/library/index/ENGACTION700041999](http://web.amnesty.org/library/index/ENGACTION700041999)

<sup>4</sup> (Leclercq 2002 : 142)

ONG, peut s'apparenter à une démarche de relation publique afin de calmer les consommateurs et les ONG

### **Les rapports d'activité**

Si de nombreuses entreprises rédigent des rapports sur leur responsabilité sociétale, ceux-ci se concentrent plus sur les questions liées à la protection de l'environnement et négligent celles liées aux droits de l'homme.

Depuis 2002, en France, les sociétés cotées en bourse ont l'obligation, du fait de la loi sur les nouvelles régulations économiques de février 2002, de mentionner les conséquences sociales, territoriales et environnementales de leurs actions dans leur rapport d'activité, précisant en particulier :

- 1) au niveau social :
  - le respect par l'entreprise et par ses filiales et sous-traitants des conventions de l'OIT,
- 2) au niveau environnemental :
  - les consommations de ressources en eau, en matières premières, en énergie,
  - les émissions et rejets nocifs pour l'environnement,
  - les mesures prises en faveur de l'environnement,
  - les démarches internes pour mieux former ou informer les salariés sur l'environnement,
  - la réduction des risques,
  - le recours aux énergies renouvelables,
- 3) au niveau territorial : les relations avec les populations riveraines et les associations, l'impact sur le développement régional et les populations.

C'est un premier pas, mais pourquoi ne pas encourager toutes les entreprises à faire de même ? Le rôle de l'Etat n'est pas seulement législatif, il peut-être incitatif, par exemple, à travers des opérations de promotion d'une telle démarche ainsi qu'en établissant des guides d'élaboration. En outre, les premiers rapports publiés ne respectent pas réellement le texte de loi en se limitant le plus souvent au siège et en ignorant les filiales.

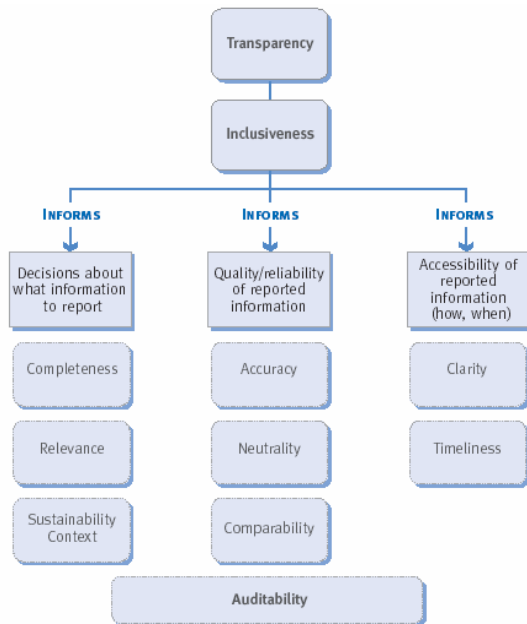
La grande diversité, à la fois dans l'interprétation de la démarche comme dans les formes de présentations de tels rapports, pose problème et empêche leur comparaison entre deux entreprises ou dans le temps. Pour y répondre, différentes structures, à l'initiative de la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Pnue), initiative intitulée Global Reporting Initiative (GRI), ont établi des lignes directrices sur la manière de rapporter les informations, manuel dont la dernière version date de 2002<sup>1</sup>. Les rapports d'activité doivent respecter un certain nombre de principes :

---

<sup>1</sup> (GRI 2002)

- la **transparence** (transparency),
- l'**implication** permanente des parties prenantes concernées afin d'améliorer continuellement la qualité des rapports (inclusiveness),
- la **contrôlabilité**, les informations présentes dans le rapport doivent être présentées de telle sorte qu'elles puissent être vérifiées par des audits internes ou externes (auditability),
- une **information complète** permettant d'évaluer le rapport sur les performances économiques, sociales et environnementales de l'organisme (completeness),
- la **pertinence** des informations rapportées (relevance),
- situer les informations rapportées au sein des **enjeux globaux** du développement durable (sustainability context),
- l'**exactitude**, réduire au maximum la marge d'erreur concernant les informations rapportées (accuracy),
- la **neutralité**, éviter les biais dans la sélection et la présentation des informations afin d'aboutir à une présentation équilibrée des informations (neutrality),
- la **comparabilité**, les rapports doivent être comparables entre eux d'une année sur l'autre (comparability),
- la **clarté** (clarity),
- la régularité (timeliness),

Figure 2  
**Les principes à respecter pour l'élaboration des rapports**



Source : (GRI 2002 : 23)

Le format recommandé pour les rapports comprend cinq parties :

- la position de la structure par rapport aux enjeux de développement durable,
- Le profil de la structure (nom, activité et rôle exact, structure opérationnelle, description des principaux départements, filiales, partenariats, pays d'intervention, statut légal, chiffres clés, parties prenantes, ...), la portée du rapport (personne référence, période, date du rapport précédent, délimitation de sa portée, changements en terme d'organisation, de taille, etc.,...par rapport au rapport précédent) et le profil du rapport (respect des principes GRI, définitions et méthodes de mesure utilisées, moyens d'obtenir des informations complémentaires)
- La structure de direction, les engagements vis-à-vis des parties prenantes et les systèmes de management,
- Un index du contenu permettant de se référer au format recommandé (utilisation de la numérotation GRI),
- Les indicateurs de performance environnementale, économique et sociale.

Ces indicateurs, au nombre de 97, se répartissent entre différents domaines.

**Tableau 2**  
**Domaines de répartition des indicateurs**

Dimension	Catégories	Aspects et nombre d'indicateurs	
Economique	Impacts économiques	Consommateur (2) Fournisseurs (3) Employés (1)	Financiers (2) Secteur public (4) Impacts indirects (1)
Ecologique	Environnement	Ressources naturelles (2) Energie (5) Eau (4) Biodiversité (9) Emissions et déchets (9)	Fournisseurs (1) Production et services (2) Conformité (1) Transport (1) Global (1)
Sociale	Conditions de travail	Emploi (3) Gestion des ressources humaines (3) Santé et sécurité (6)	Formation continue et éducation (3) Diversité et opportunités (2)
	Droits de l'homme	Stratégie et management (4) Non discrimination (1) Liberté d'association et syndicats (1) Travail des enfants (1)	Travail forcé (1) Pratiques disciplinaires (2) Pratiques en matière de sécurité (1) Droits des autochtones (3)
	Société	Communauté (2) Corruption (1)	Contribution politique (2) Concurrence et politique des prix (2)
	Responsabilité de production	Santé et sécurité du consommateur (4) Produits et services (3)	Publicité (2) Respect de la vie privée (2)

Source : (GRI 2002 : 36)



Outre les lignes directrices permettant d'établir des rapports, il existe d'autres documents produits par GRI comme des **protocoles techniques** destinés à favoriser l'application des lignes directrices, et notamment en ce qui concerne la mesure des indicateurs, et des **suppléments sectoriels** permettant de préciser le cadre général en fonction des spécificités de chacun des secteurs d'activités, et notamment en ajoutant des indicateurs spécifiques à chaque activité.

Environ 600 organisations sont répertoriées comme utilisatrices du modèle GRI dont 28 en France et 4 dans le secteur du tourisme (aucune en France).

Autre initiative, le pacte mondial<sup>1</sup> (Global Compact), lancé en 2000 à l'Onu, regroupe Amnesty International, une cinquantaine de multinationales, des syndicats. Les dix principes auxquels s'engagent les entreprises adhérentes découlent d'une synthèse des principes présents dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, dans la déclaration de Rio de 1992 et ceux du Bureau International du Travail (BIT) :

- promouvoir et respecter la protection des droits de l'Homme,
- ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme,
- respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective,
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- lutter contre la corruption.

L'adhésion à Global Compact est libre et se résume simplement à signaler que l'entreprise s'engage à respecter les dix principes mais aucune vérification n'est faite de l'application de ces principes. Ce qui fait que de nombreuses ONG critiquent cette initiative qui permet ainsi aux entreprises de redorer leur image à bon compte. Elles réclament notamment que l'Onu rende les principes contraignants et mette en place des procédures de contrôle. En 2002, une structure commune a été constituée avec l'initiative GRI.

Est-ce que ces rapports d'activité environnementaux et sociaux ne feront qu'enrichir des consultants, devenant un exercice formel sans substance ou bien inciteront-ils les entreprises à s'ancrer dans la société et à dialoguer avec toutes les parties prenantes ? Pour que rapports et code de conduite ne soient

---

<sup>1</sup> [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org), il existe un relais officiel en France du bureau new-yorkais : le Forum des Amis du Pacte Mondial ([www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)).

pas de simples instruments de relations publiques, il est essentiel qu'ils soient vérifiés par des organismes indépendants.

### **Le contrôle et les vérifications**

La notation sociale et environnementale, qu'elle soit réalisée par des ONG ou par des agences spécialisées, va prendre de l'importance à l'avenir, devenant un critère plus important que les résultats financiers<sup>1</sup>. Cette importance croissante entraîne l'apparition de nouveaux organismes évaluateurs : agences de notations sociales et environnementales, instituts de recherche dédiés, consultants spécialisés<sup>2</sup> qui travaillent le plus souvent à partir de questionnaires envoyés aux entreprises et donc à partir des déclarations des entreprises.

Le recours par les institutions financières à des critères sociaux et écologiques au moment d'attribuer des prêts se développe également. Ce recours passe par les classements établis par les agences de notation et les indices boursiers éthiques. Mais ces indices peuvent également influencer la cotation d'une entreprise et lui être bénéfique financièrement. Parmi les indices sociaux des marchés boursiers, on peut citer le Domini 400 Social Index et le Dow Jones Sustainable Index, et l'Aspi Eurozone, premier indice boursier européen sur le développement durable, lancé par Arese, une agence de notation française, rachetée par Vigéo en 2002.

Seul un audit indépendant permet de vérifier objectivement la réalité des déclarations des entreprises. L'audit social et environnemental consiste en un examen du fonctionnement d'une entreprise et éventuellement de ses fournisseurs en suivant une procédure précise agréée par le commanditaire ou normalisé dans le cas d'une norme. L'audit se fait par rapport à un code de conduite ou par rapport à un référentiel correspondant à une norme officielle ou un standard privé.

Il peut être commandité par l'entreprise qui veut vérifier le respect des règles par une de ses filiales ou d'un de ses fournisseurs.

On distingue trois types d'audits :

- l'audit en première partie est un audit interne, une autoévaluation réalisée par un employé du commanditaire de l'audit.

---

<sup>1</sup> En témoigne le rapport publié en juin 2004 par l'Unep et rédigé par 12 gestionnaires de fond représentant 1600 milliards de dollars d'actifs gérés qui en appellent au gouvernement et aux dirigeants d'entreprise, leur demandant de tenir compte de l'environnement et des conditions sociales d'activité. Le travail effectué par les analystes financiers des maisons de courtage met l'accent sur les conséquences financières à long terme des risques que présente l'absence de politique environnementale et sociale des entreprises. (UNEP 2004)

<sup>2</sup> En 2001, l'Orse, l'Ademe et Entreprises pour l'Environnement ont rédigé un guide présentant l'ensemble des organismes de notation non financière et les critères qu'ils utilisent.

- l'audit en seconde partie est un audit externe réalisé par un organisme externe mais payé par l'entreprise, donc l'indépendance vis-à-vis de celle-ci est relative,
- l'audit en tierce partie est un audit externe réalisé par un organisme complètement indépendant de l'entreprise auditée, le commanditaire est en effet, un organisme lui-même externe à l'entreprise, l'Etat par exemple. Quand le contrat est passé entre le producteur (qui paie le contrôle) et l'organisme de contrôle, mais que le contrôle est commandité par un comité certificateur délivrant le label selon les résultats du contrôle, nous sommes dans le cas d'un audit en tierce partie.

C'est évidemment l'audit en tierce partie qui présente le plus de garanties de sérieux. Mais est-il réellement possible de se rendre compte du respect par une entreprise d'un référentiel de management social et environnemental lorsque celle-ci est une multinationale ? Ceci explique le coût très élevé pour les entreprises d'une démarche de certification.

Pour éviter les coûts élevés des contrôles, les associations ou les collectifs d'association préfèrent généralement baser leurs systèmes de vérifications sur un comité d'experts bénévoles. L'association Finansol qui distribue un label d'épargne solidaire, fait appel à une dizaine d'experts indépendants et bénévoles pour analyser les caractéristiques des produits d'épargne. Le coût pour l'organisme candidat au label est inférieur à 300 €. Le Comité de la Charte, dont le rôle est de garantir la transparence de la gestion des dons aux associations humanitaires adhérentes au collectif, fait également appel à des experts bénévoles mais avec plusieurs niveaux de contrôle. Les résultats des expertises indépendantes sont vérifiées par une commission de surveillance, elle aussi composée de personnalités indépendantes et bénévoles, puis en dernier lieu par le conseil d'administration du collectif. Le coût pour l'association humanitaire se résume à l'adhésion au comité de la charte et varie entre 1000 et 3500 €. Ces exemples pourraient inspirer la structuration du milieu associatif dans le secteur du tourisme responsable, nous y reviendrons plus tard.

## **Les relations entre entreprises et ONG**

De plus en plus, notamment en Europe, dépassant la méfiance réciproque qui caractérise les relations entre ONG et entreprises, la logique d'affrontement se transforme en une logique de partenariat (Belot 2003). Les unes et les autres doivent faire face à des critiques. Les ONG sont accusés de perdre leur âme alors qu'on accuse les entreprises de s'acheter une bonne conscience à bon compte sans pour autant revoir le mode de production ou de fonctionnement en profondeur. Il s'avère que le dialogue comme les partenariats n'empêchent nullement les ONG de conserver leur liberté de parole et de revenir à l'opposition contestataire lorsque le dialogue s'avère infructueux. Les ONG pourraient également élaborer ensemble une stratégie de répartition de ces deux rôles complémentaires : certaines engageant le

dialogue pendant que d'autres maintiennent la pression sur les entreprises. Dans tous les cas, le dialogue est important car il peut initier des évolutions profondes dans le comportement des entreprises, alors que la contrainte se traduit généralement par des mesures plus superficielles.

Dollet décrit le partenariat comme un processus lent qui s'inscrit dans la durée et se base sur des principes de transparence et de partage d'objectifs communs. Le partenariat réussira d'autant mieux que s'établit une relation de confiance entre les partenaires. Il distingue cinq types de partenariats possibles entre ONG et entreprises, selon que l'on considère comme centrale l'activité réalisée par l'entreprise ou celle réalisée par ONG

**Tableau 3**  
**Type de partenariat entre ONG et entreprise**

Type de partenariat entre ONG et entreprise		Illustrations	Rôle de ONG	Rôle de l'entreprise
Activité réalisée par l'entreprise	Affrontement productif	Investissement socialement responsable, responsabilité sociétale des entreprises, codes de conduite	Catalyseur	Opérateur
	Evaluation	Labels, certification sociale	Expert	Opérateur
Activité commune aux partenaires	Coproduction	Accès aux services urbains, commerce équitable, tourisme équitable ou solidaire	Opérateur	Opérateur
Activité réalisée par ONG	Assistance technique	Transfert de savoir-faire ou de technologie	Opérateur	Expert
	Sponsoring	Produit partage, dons matériels ou financiers	Opérateur	Catalyseur

Source : (Dollet 2002 : 87)

Certains secteurs d'activité sont particulièrement conflictuels, en particulier ceux qui font appel au travail des enfants ou ne respectent pas les conventions internationales du travail (textile, chaussures,...) ou ceux qui exploitent les ressources naturelles. Les entreprises de distribution sont également concernées en tant que distributeur de ces produits.

Les partenariats avec les entreprises représentent 19% du budget annuel de la filiale française de World Wildlife Fund (WWF). WWF a noué des partenariats notamment avec Ikea (mise en place des programmes écologiques de protection des forêts en Russie, Chine et Roumanie), Lafarge (réduction des émissions du groupe de 10% d'ici 2010), Nokia. Care International travaille avec Lafarge et avec Thomas Cook.

Depuis 1997, Carrefour travaille avec la FIDH pour contrôler les conditions de travail chez ses fournisseurs d'Asie du Sud-Est. La FIDH a posé des conditions à ce partenariat, rappelées par (Dollet 2002 : 43) :

- l'objectif est le respect de la totalité indivisible des conventions de l'OIT
- obligation pour Carrefour de ne pas communiquer sur ce partenariat,
- soumettre le plan d'évaluation de Carrefour à un système de contrôle indépendant

Les deux partenaires ont créé ensemble une ONG (Infans) chargée de procéder aux contrôles. En outre, la FIDH mène des audits « surprise », s'occupe de former les auditeurs et d'assurer une veille réglementaire.

Sans naïveté excessive, nous pensons qu'il faut éviter une diabolisation improductive de part et d'autre, et que la fréquentation des ONG par les entreprises peut aboutir à de réelles prises de conscience et initier de véritables modifications à long terme. Pour y arriver, il faut convaincre les entreprises d'intégrer au sein même de leur activité des préoccupations sociales et environnementales. Pour le moment, la plupart de celles qui mènent des actions d'intérêt général, le font en marge de leur cœur de métier et ignorent largement les questions liées au développement et aux rapports Nord-Sud, comme le montre une enquête menée par la Fondation de France en 2000<sup>1</sup>. L'engagement des entreprises se traduit le plus souvent par des opérations de mécénat à travers le financement de projets situés dans leur environnement direct, et très peu dans le domaine de la solidarité internationale (le budget total du mécénat s'élevait en 2000 à 341 millions d'euros, soit 58% pour la culture, 38 % pour la solidarité et 4% pour l'environnement, mais le secteur de la solidarité internationale ne représentait à cette date que 1,5 % du budget total, plutôt pour des actions humanitaires que de développement (Dollet 2002 : 25)). Le mécénat n'est nullement méprisable<sup>2</sup> mais ne peut en aucun cas se confondre avec un engagement éthique de l'entreprise dans le sens du développement durable, qui supposerait d'intégrer véritablement des préoccupations sociales et environnementales dans le projet de l'entreprise. C'est lorsqu'ils aboutissent à une évolution du comportement des entreprises et/ou une réduction des conséquences négatives sociales et environnementales de leur activité que les partenariats entre ONG et entreprises prennent tout leur sens.

## De nouveaux comportements de consommation ?

Le modèle technico-économique de la modernité repose entièrement sur le principe d'une accumulation matérielle illimitée avec comme justification

---

<sup>1</sup> (Fondation\_de\_France 2001 : 28) cité chez (Dollet 2002).

<sup>2</sup> Sauf lorsque cela s'accompagne par ailleurs de pratiques contraires à l'éthique, et qu'il s'agit juste d'une mesure médiatique et mercatique.

l'idéologie selon laquelle le bonheur se trouve dans une consommation effrénée de biens et de services.

C'est le rôle de la mercatique et de la publicité que d'entretenir cette idéologie et de nous maintenir dans l'illusion d'un idéal de vie fondé sur la consommation, en cultivant en nous un sentiment permanent d'insatisfaction que seule la consommation pourrait permettre de combler. Cette idéologie, désormais profondément ancrée en nous, se base sur l'idée que c'est la possession qui fait le bonheur. Sans développer ici le procès des agences de publicité et de marketing, soulignons simplement leur manque flagrant de scrupules, leur seul objectif étant de vendre à tout prix, en se servant, si besoin, de manipulations techniques et esthétiques de plus en plus élaborées. Comme l'ensemble des acteurs du système, ces agences doivent faire leur examen de conscience et s'interroger sur la finalité de leurs actes.

En cause, encore et toujours, principale caractéristique de la modernité, l'oubli du *pourquoi* de nos actes au profit du *comment*. Se concentrer sur le *comment* évite de s'interroger sur le *pourquoi*, alors que, rappelons le au risque de se répéter, il faut s'interroger sur le *pourquoi*, puis sur le *comment*. Et le *comment* doit être cohérent avec le *pourquoi* et avec l'esprit qui nous mène.

La modernité nous emmène à « *la dictature des objets* », dénoncée par Baudrillard dès la fin des années soixante (Baudrillard 1968). La plupart des besoins créés par le système de consommation sont des besoins inutiles à l'homme, dont la seule fin est de faire tourner la machine économique. Et il n'est pas possible de ne pas établir un lien entre la nécessité pour le système d'inventer sans cesse de nouveaux besoins superflus destinés à une petite minorité de la population mondiale et le fait que les besoins vitaux d'une grande partie de la population mondiale ne sont pas satisfaits. Cette disparité ne se constate pas seulement entre les pays industrialisés et les autres mais également au sein de chaque nation. Cette cohabitation d'une société de gaspillage et d'une société de besoin n'est pas sans générer des conflits.

Les deux tableaux suivants illustrent bien notre propos et montrent combien la situation est inéquitable à l'échelle de la planète. Le premier, en indiquant, côte à côte, la répartition des dépenses de consommation privée et de la population mondiale. Le second de manière plus provocante en établissant un parallèle entre les besoins essentiels non satisfaits et les dépenses superflues.

Tableau 4  
**Dépenses de consommation et population par régions en 2000**

Régions	Répartition des dépenses de consommation privée	Répartition de la population mondiale
Etats-Unis et Canada	31.5 %	5.2 %
Europe de l'Ouest	28.7 %	6.4 %
Asie de l'Est et du Pacifique	21.4 %	32.9 %
Amérique latine et Caraïbes	6.7 %	8.5 %
Europe de l'Est et Asie centrale	3.3 %	7.9 %
Asie du Sud	2.0 %	22.4 %
Australie et Nouvelle-Zélande	1.5 %	0.4 %
Moyen Orient et Afrique du Nord	1.4 %	4.1 %
Afrique sub-saharienne	1.2 %	10.9 %

Tableau 5  
**Dépenses annuelles superflues et besoins essentiels non satisfaits**

Produit	Dépense annuelle	Objectifs	Montants annuels
Maquillage	18 milliards \$	Soins médicaux pour les femmes enceintes	12 milliards \$
Nourriture pour animaux aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest	17 milliards \$	Suppression de la faim et de la malnutrition	19 milliards \$
Parfums	15 milliards \$	Alphabétisation pour tous	5 milliards \$
Croisières	14 milliards \$	Assainissement de l'eau potable pour tous	10 milliards \$
Crèmes glacées en Europe	11 milliards \$	Vaccination de tous les enfants	1.3 milliards \$

Source : (WorldWatch\_Institute 2004) pour les deux tableaux

Le système technico-économique actuel nous réduit à l'état de consommateur, éclipsant notre dimension humaine. A chacun de prendre conscience de cet état de fait, de redevenir et citoyen et consommateur, de s'interroger, à travers le questionnement éthique, sur la finalité de ses actes de consommation, sur ses besoins réels (« ai-je réellement besoin de cela ? Serais-je plus heureux avec cela », « quel produit est-il meilleur pour moi ? »). Nous ne préconisons pas du tout ici que nous devenions tous des ascètes ou même que nous revenions à la mesure, à la juste mesure, chère à Aristote, et qui caractérise chez lui l'homme vertueux, mais que chacun s'interroge et agisse en connaissance de cause.

S'interroger sur la finalité d'un acte de consommation, ce n'est pas seulement se poser la question de la réalité du besoin, c'est aussi se poser la question de la portée de cet acte et de tenir compte des caractéristiques du produit ou du service, pas seulement les caractéristiques intrinsèques liées à la qualité, au faible impact du produit sur l'environnement, mais également les caractéristiques extrinsèques liées aux conditions de production, au comportement social et environnemental de l'entreprise qui propose le bien ou le service. Cela suppose une information fiable et objective. Or comment s'y retrouver au sein de cette multiplication promotionnelle de signes de qualité ? Comment garantir la véracité du message associé à ces labels de qualité ?

Le consommateur actuel doit redevenir un être humain, dont le propre est de pouvoir choisir librement mais en toute conscience des conséquences locales comme globales de tout acte d'achat. Il faut reconnaître que les consommateurs sont de plus en plus critiques et exigeants et que se développe une préoccupation environnementale et sociale. Mais trop peu prennent conscience, qu'à partir du moment où nous jouons un rôle essentiel en tant que consommateur dans le système économique, il nous est possible d'influer sur ce système, y compris individuellement.

Cette réflexion sur le consommateur peut s'étendre aux autres acteurs consommateurs : les institutions, l'Etat et ses services, les collectivités territoriales et les entreprises qui tous peuvent également s'interroger sur leur politique d'achat.

Le consommateur peut orienter sa consommation selon plusieurs critères :

- le faible impact sur l'environnement du produit ou du service,
- le respect des conventions de l'OIT par les entreprises productrices du bien ou du service,
- la dimension sociale et solidaire du produit ou du service,
- la garantie apportée aux producteurs du sud et à leur famille d'un revenu décent.

Il peut également remettre en cause radicalement son mode de vie et la consommation qui y est associée, c'est ce que préconise le mouvement de la simplicité volontaire.

### **La simplicité volontaire**

Certains reviennent à la notion de juste mesure antique, ainsi au Québec, le mouvement de « la simplicité volontaire » fait la promotion d'un mode de vie plus simple<sup>1</sup> avec pour objectifs :

---

<sup>1</sup> Définition proposée par le réseau québécois de la simplicité volontaire. Les lecteurs intéressés peuvent consulter le site [www.simplicitevolontaire.org](http://www.simplicitevolontaire.org) ou les ouvrages (Mongeau 1985) et (Burch 2003).



- *« une façon de vivre qui cherche à être moins dépendante de l'argent et de la vitesse, et moins gourmande des ressources de la planète ;*
- *la découverte qu'on peut vivre mieux avec moins ;*
- *un processus individualisé pour alléger sa vie de tout ce qui l'encombre ;*
- *un recours plus grand à des moyens collectifs et communautaires pour répondre à ses besoins et donc un effort pour le développement d'une plus grande solidarité ;*
- *le choix de privilégier l'être plutôt que l'avoir, le « assez » plutôt que le « plus », les relations humaines plutôt que les biens matériels, le temps libéré plutôt que le compte en banque, le partage plutôt que l'accaparement, la communauté plutôt que l'individualisme, la participation citoyenne active plutôt que la consommation marchande passive ;*
- *la volonté d'une plus grande équité entre les individus et les peuples dans le respect de la nature et de ses capacités pour les générations à venir ;*
- *un courant social important qui, bien au-delà du Réseau Québécois de la Simplicité Volontaire, tente de répondre à des problèmes de société de plus en plus pressants (course folle de la vie moderne, endettement excessif, insatisfaction malgré une consommation débridée, épuisement professionnel, gaspillage et épuisement des ressources naturelles, désintégration du tissu social, etc.). »*

### **De plus en plus de consommateurs de plus en plus responsables ?**

Le consommateur responsable, soucieux d'autrui et de l'environnement existe-t-il vraiment ou n'est ce qu'une vue de l'esprit ? Oui, aux Etats-Unis ! Le nouveau groupe culturel mis en évidence par le sociologue Ray et la psychologue Anderson (Ray and Anderson 2001) correspond justement à ce consommateur-citoyen idéal, responsable, avec des convictions fortes traduites dans les actes quotidiens et avec une conscience aiguë des conséquences néfastes de nos modes de production et de consommation. Et ce nouveau groupe culturel, intitulé les créatifs culturels, représenterait plus de 25% de la population américaine et augmenterait de plus de 3% par an. Ce poids leur permet d'influencer réellement le fonctionnement du système. Des études sont en cours pour mener une enquête similaire en Europe afin d'estimer la validité de l'existence de ce groupe culturel en Europe et son importance. Les créatifs culturels, dernier gadget sociologique destiné à alimenter les études marketing ou véritable mouvement de fond ?

Quelle que soit la réponse à cette question, on constate également en France, une sensibilisation croissante aux questions éthiques. Selon une étude pour l'Ademe (2004), les deux-tiers des Français se disent prêts à modifier leurs comportements pour permettre un développement durable. Le seul problème, c'est que la majorité ne sait pas ce qu'est le développement durable et

l'assimile à la protection de l'environnement (gestion des déchets, qualité de l'air et choix énergétiques).

Les enquêtes « consommation »<sup>1</sup> du Centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de Vie (Crédoc) montrent l'émergence d'une consommation plus citoyenne qui tient compte, dans ses critères de choix, des garanties écologiques (38 % en 1999) ou de l'image « éthique » du fabricant (27% en 1999). Les tendances de fond que mesurent ces enquêtes sont les mêmes dans tous les pays européens. La consommation engagée est à la mode, mais c'est une mode qui dure et qui risque bien de se transformer en nouvelle tendance.

En 2002, toujours selon le Crédoc (Bigot 2002), 38% des consommateurs déclarent tenir compte des engagements de citoyenneté lors de leurs achats de produits industriels. Ce résultat montre au moins qu'il existe un fort courant de sympathie pour tout ce qui relève de la consommation citoyenne. C'est le recours au travail des enfants pour fabriquer les produits qui indignent le plus de Français avec 46%. La moitié des Français se disent prêts à payer plus cher de 5% les produits en échange d'un engagement « éthique » de la part de l'entreprise. Et plus de 90% des consommateurs déclarent être prêts à boycotter un produit s'il ne respecte pas certains engagements éthiques mais seulement le quart des personnes interrogées l'a déjà fait.

D'autres sondages donnent des pourcentages bien plus élevés. Ainsi, le sondage BVA-CCFD publié le quinze octobre 2002 indique que :

- 90% des Français sont favorables au fait d'acheter en priorité des produits à des entreprises qui respectent partout les droits sociaux.
- 76% des Français sont favorables au fait de payer plus cher un produit importé d'un pays pauvre, s'ils sont sûrs que les travailleurs locaux sont rémunérés correctement.

Les grandes différences dans les proportions relevées peuvent s'expliquer par la formulation des questions. Et l'adhésion intellectuelle qui ressort des déclarations des personnes enquêtées ne se transforme pas systématiquement en actes, loin de là.

Qui sont ces consommateurs engagés ? D'après l'enquête du Crédoc, il s'agit surtout des personnes à fort capital économique et culturel, qui, « *souvent leaders d'opinion, sont les premiers à inaugurer les nouvelles tendances de consommation* ». Cette démarche engagée préfigure donc un comportement qui devrait se diffuser plus largement dans la population<sup>2</sup>.

A partir d'une enquête menée sur 10 000 personnes représentatives de la population française par un cabinet d'études quantitatives, ce dernier identifie

---

<sup>1</sup> Celle de 2002 a été réalisée en face à face auprès d'un échantillon représentatif de 2002 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées, selon la méthode des quotas.

<sup>2</sup> (Bigot 2002 : 12)

un groupe d'alter-consommateurs qui correspond à 25 % de la population française. Ils rejettent la publicité et sont prêts à payer plus pour des produits qui respectent l'environnement. Ils utilisent des produits recyclés. D'après le responsable du bureau d'études : « *Dans les réunions que nous organisons, on voit surgir des thèmes nouveaux qui prennent un vrai essor depuis 2002 : par exemple, rejets de packagings inutiles, interrogations sur le bien-fondé de la nouveauté pour la nouveauté, sur les valeurs éthiques des entreprises. On sent émerger une forme de politisation de la consommation* » (Lauer 2004).

Le dernier baromètre Finansol-Ispos qui date de septembre 2004 indique que désormais le quart des Français a entendu parler de l'épargne solidaire, soit 11 % de plus qu'en 2003. Entre 2002 et 2003, les placements (536 millions d'euros) ont augmenté de 76 %. Sur la même période, le nombre d'épargnants ayant été multiplié par 3 pour atteindre 116 000.

Toutes les études effectuées depuis quelques années mettent en évidence le même phénomène, à savoir l'émergence d'une consommation réfléchie et citoyenne de la part d'une partie non négligeable de la population. De plus, il semblerait bien qu'il s'agisse d'une tendance de fond et non pas d'un simple effet de mode. Même si pour le moment cette sensibilisation croissante au respect des droits de l'homme et au respect de l'environnement ne se traduit pas toujours dans les actes de consommation, il est fort probable que cela devienne de plus en plus le cas.

## Le commerce éthique

Pour les ONG et associations nationales comme internationales impliquées dans sa défense, l'expression commerce éthique fait référence à une réalité bien précise : il s'agit d'un commerce qui porte sur des produits ou des services produits par des entreprises qui respectent les normes minimales en matière de droits du travail et de droits humains.

Il concerne les filières classiques de l'économie marchande avec l'objectif de faire évoluer leurs comportements actuels vers le respect des droits humains fondamentaux tels qu'il sont définis dans les conventions de l'OIT<sup>1</sup>, à savoir :

- l'interdiction du travail forcé,
- l'interdiction de l'exploitation des enfants,
- le respect de la liberté d'organisation (création de syndicats...) et du droit de négociation collective,
- la non-discrimination dans l'embauche et la rémunération,

---

<sup>1</sup> La France a ratifié toutes les conventions de l'OIT. D'après l'OIT, l'ensemble des membres, même lorsqu'ils n'ont pas ratifié les conventions en question, ont l'obligation, du seul fait de leur appartenance à l'Organisation, de respecter, promouvoir et réaliser, de bonne foi les 4 premiers droits mentionnés.

- une rémunération au moins équivalente au salaire minimum vital ou au salaire minimum légal quand il est supérieur,
- le respect des règles concernant la santé et la sécurité au travail,
- le respect des règles fixant la durée maximale du travail et la rémunération des heures supplémentaires.

La définition fait référence au respect de notre premier principe éthique et n'intègre pas la dimension environnementale. L'expression ne correspond donc pas à notre définition de l'éthique. Pourquoi ne pas intégrer dans cette définition une dimension environnementale tout en conservant au respect des droits humains leur priorité ?

Le collectif « De l'éthique sur l'étiquette », déjà présenté, mène une action de promotion du commerce éthique, limitée pour le moment aux produits textiles, chaussures et jouets, en direction de plusieurs acteurs : les entreprises, les collectivités territoriales et les consommateurs et milite pour la création d'un label social européen.

Le collectif inscrit son action dans un cadre défini par des principes empreints de réalisme :

- *« Dans ce domaine, rien n'est simple. La problématique s'intègre dans celle du commerce international, des diversités culturelles, du contexte socio-économique et politique des pays. C'est pourquoi le **pragmatisme** est de rigueur. Chaque pas accompli est important.*
- ***On ne fait pas le bonheur des gens, sans les gens.** N'oublions pas que la démarche est initiée par l'envie d'améliorer les conditions de vie des enfants, des femmes et des hommes, qui travaillent dans des conditions indécentes. Leur parole est indispensable. Nous ne pouvons pas décider chez nous de ce qui est bon pour eux. Il faudra donc veiller tout au long du processus à intégrer la parole des salariés (du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de solutions).*
- *Il s'agit d'une démarche de progrès social mais pas de boycott. Le principe est d'utiliser le lien client-fournisseur pour amener l'entreprise à progresser. Ainsi, mieux vaut **accompagner plutôt que rompre la relation commerciale.** » (De\_l'éthique\_sur\_l'étiquette 2004).*

Le collectif propose aux **distributeurs** et aux **marques** d'adopter le modèle de code de conduite exigeant le respect des conventions de l'OIT pour les fournisseurs, de le respecter en faisant réaliser des audits sociaux auprès des fournisseurs et, en outre, d'en accepter la vérification par un organisme indépendant et multipartite, piloté par des représentants des entreprises, des syndicats, des associations et des pouvoirs publics. Bien que suite à son action, certains distributeurs aient mis en place des contrôles, le collectif est insatisfait à plusieurs niveaux : le trop grand décalage entre les engagements dans des codes de conduite et la pratique sur le terrain, les procédures d'audition qui n'accordent pas assez la parole aux salariés, le manque de dialogue social et le refus d'une vérification indépendante. Le collectif relève le retard des distributeurs français par rapport aux marques (Nike, Reebok et

Adidas) et ce, à tous les niveaux. Depuis 2000, le collectif publie chaque année, un carnet de notes évaluant les mesures prises par les quatorze enseignes de la grande distribution et des chaînes spécialisées dans les articles de sport. L'influence est réelle car il arrive que des mesures soient prises d'une année sur l'autre par les entreprises les moins bien notées.

Ce carnet de note en acquérant une certaine médiatisation permet ainsi de **sensibiliser les consommateurs**, ce qui est le second volet de l'action du collectif. Cette sensibilisation se fait notamment à travers des campagnes et des pétitions, dont le nombre de signataires est en augmentation constante (180000 en 2002). Les pétitions permettent à la fois d'informer les consommateurs et de faire pression sur les entreprises et sur les pouvoirs publics.

Le troisième volet de l'action du collectif s'adresse aux **collectivités territoriales** afin de les sensibiliser à l'achat éthique. En 2001, à l'occasion de la réforme du code des marchés publics, le Collectif obtient que soit mentionnée explicitement la possibilité d'exiger des garanties de bonne qualité sociale. Fin 2002, environ 250 collectivités territoriales s'engagent en faveur d'achats publics éthiques et un réseau « collectivités territoriales et consommation éthique » est mis en place. Sa première action fut de rédiger un « Guide de l'achat responsable pour les acheteurs publics » (De\_l'éthique\_sur\_l'étiquette 2004).

Si le commerce éthique correspond à une moralisation des règles actuelles des échanges mondiaux et concerne les acteurs classiques du commerce, il existe également des acteurs alternatifs qui expérimentent d'autres pratiques commerciales. C'est le cas de tous les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire dont fait partie le commerce équitable.

## Le commerce équitable

*« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine »*

*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  
(art n°23)*

## L'économie sociale et solidaire

Le commerce équitable s'inscrit dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire fait référence à une multitude d'expériences diverses, disparates et multiformes au Nord comme au Sud : il s'agit aussi bien, d'associations, de coopératives, de mutuelles que de crèches parentales, de caisses d'entraides ou de cuisines collectives. Le point commun de toutes ces initiatives, c'est la volonté de subordonner l'économie à des impératifs sociaux et démocratiques. Ces initiatives ont également la

particularité de ne s'inscrire ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé, bien qu'en interaction avec l'un et l'autre.

En 1997, s'est tenue à Lima, une rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui rassemble plusieurs centaines de participants, pour mettre en place une coopération internationale entre différents acteurs concernés par l'économie sociale et solidaire. Les participants de cette rencontre ont retenu comme définition pour l'économie sociale et solidaire : « *L'économie solidaire s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen.* » Le Forum Social Européen ou le Forum Social Mondial sont d'autres manifestations internationales permettant aux acteurs concernés par l'économie sociale et solidaire de se rencontrer.

L'économie sociale et solidaire constitue une remise en cause du système économique classique en se distinguant à la fois par le sens du projet qui se réfère à la notion de solidarité, donc à l'utilité collective et par le statut de l'organisation concernée (association, mutuelles, fondations, coopératives) qui exprime une référence à la notion sociale et suppose un fonctionnement démocratique. Ce secteur peut être économiquement plus performant que le secteur privé comme l'illustre l'exemple québécois des coopératives de pompes funèbres qui parviennent à évincer les multinationales concurrentes en proposant une offre de qualité. Il faut dire que le secteur de l'économie sociale est particulièrement développé au Québec où il représente 125000 emplois et pèse plus que le secteur des communications ou du bâtiment (Yerochewski 2004).

### **Les principes du commerce équitable**

Qu'est ce que le commerce équitable ? Comme pour le commerce éthique, ce sont les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans sa défense qui se sont mis d'accord sur sa signification. Alors que le commerce éthique a pour objet de réformer les pratiques non respectueuses des droits humains en cours dans le secteur classique du commerce, le commerce équitable est une démarche alternative au commerce classique qui prend des formes diverses pour construire d'autres types d'échanges économiques. Commerce éthique et commerce équitable sont donc deux actions complémentaires. Les premières expériences de commerce équitable datent de plus de cinquante ans, initiées par des ONG des pays industrialisés, suite à une prise de conscience du caractère inégal des échanges commerciaux internationaux entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Le commerce équitable se veut un outil de développement des pays du Sud par la régulation de ces échanges. C'est préférer le commerce à l'assistance, avec l'objectif de responsabiliser et d'autonomiser les producteurs et travailleurs

du Sud. Ceux-ci deviennent responsables de leur propre développement en s'organisant, en développant leur compétences.

Le commerce équitable est du commerce éthique, au sens où l'entendent les ONG impliquées. C'est un commerce éthique parce qu'il respecte les conventions de l'OIT, et au delà, il est également équitable. Il se fonde sur l'article vingt-trois de la Déclaration Universelle des droits de l'homme placé en exergue de cette partie.

La définition reconnue par les quatre principaux réseaux internationaux du commerce équitable synthétise les différents éléments que nous venons d'évoquer : *« Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant le respect des droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener des campagnes en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel ».*

En résumé, le commerce équitable, c'est :

- un objectif : le développement humain de travailleurs des pays du Sud,
- à travers le respect de principes : un prix d'achat équitable au producteur, un mode de production conforme à nos deux principes éthiques de respect de l'homme et de la Terre, et un principe de transparence vis-à-vis de tous les partenaires impliqués.

### **Un poids marginal mais croissant**

En France, la notoriété du commerce équitable est croissante : seuls 9% des Français en avait entendu parler en 2000, ils sont 32 % en 2002<sup>1</sup> et près de 75% en 2005<sup>2</sup>. Cette notoriété croissante s'explique beaucoup plus par la médiatisation du commerce équitable que par des actes d'achat de produits du commerce équitable. Elle se constate dans toutes les catégories de population et s'accompagne d'une meilleure connaissance de ce qu'est le commerce équitable. Si le taux de notoriété du commerce équitable est en constante augmentation en France, il est néanmoins très inférieur aux taux mesurés

---

<sup>1</sup> Enquêtes sur le commerce équitable réalisées en 2000, 2001 et 2002 par l'institut Ipsos sur un millier de personnes, à la demande de la Plate-Forme du Commerce Équitable, regroupement des organisations françaises du commerce équitable. (Ipsos 2000), (Ipsos 2001), (Ipsos 2002) et Ipsos 2005.

<sup>2</sup> Enquêtes sur le commerce équitable réalisées en 2000, 2001 et 2002 par l'institut Ipsos sur un millier de personnes, à la demande de la Plate-Forme du Commerce Équitable, regroupement des organisations françaises du commerce équitable. (Ipsos 2000), (Ipsos 2001), (Ipsos 2002) et Ipsos 2005.

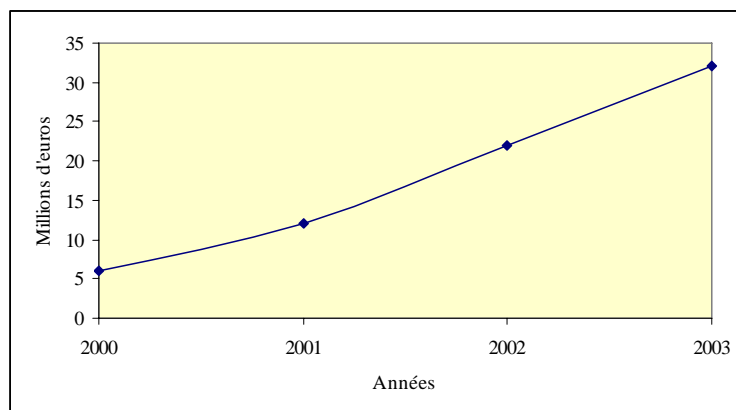
dans d'autres pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse) où il varie entre 66% et 86 %.

A cette différence de notoriété correspond également une différence dans les pratiques d'achat, ce qui montre bien l'importance des actions d'information et de sensibilisation pour le développement du commerce équitable. A titre d'exemple, la part de marché du café équitable est de 1% en France alors qu'elle atteint 3% aux Pays-Bas et 5% en Suisse. En 2002, selon Max Havelaar, un des organismes du commerce équitable apposant un label, la consommation de produits labellisés par l'organisation en France représentait 40 centimes d'euros par Français mais 2,16 euros par Néerlandais et 10,16 euros par Suisse. La France apparaît donc en retard sur les autres pays européens, tant au niveau de la notoriété que des pratiques d'achat.

Selon l'enquête Ipsos de 2002, les trois éléments qui pourraient influencer l'achat de produits issus du commerce équitable sont l'information (pour 43% des sondés), la meilleure identification des produits issus du commerce équitable (39% des sondés) et la plus grande accessibilité de ces produits à travers leur diffusion en grande surface (25%).

Si le commerce équitable est marginal tant au niveau européen (0,1%) que mondial (0,001%), sa croissance est forte. A titre d'exemple, en France, la croissance du chiffre d'affaire des produits labellisés par Max Havelaar<sup>1</sup> apparaît exponentielle.

**Figure 3**  
**Chiffre d'affaire des produits labellisés par Max Havelaar**



Source : Max Havelaar

<sup>1</sup> Ce chiffre d'affaires représente le montant des ventes des produits labellisés par les détaillants, ce n'est pas le chiffre d'affaires de l'association Max Havelaar.



## **Les différentes fonctions présentes au sein du commerce équitable**

Le circuit économique du commerce équitable s'organise autour de différentes fonctions : la production, l'accompagnement des producteurs, l'importation, la vente, la labellisation, le contrôle et la promotion. Certaines organisations du commerce équitable se spécialisent sur l'une ou l'autre des fonctions, alors que d'autres s'investissent sur plusieurs ou toutes.

Il existe plusieurs circuits de vente pour les produits issus du commerce équitable :

- en direct dans différents salons comme Marjolaine à Paris ou Primevère à Lyon,
- à travers les magasins spécialisés du commerce équitable dont le réseau le plus important en France est celui de la Fédération Artisans du Monde. L'avantage de la vente en direct ou par les boutiques spécialisées, c'est qu'elle permet d'informer le consommateur sur le commerce équitable,
- à travers des boutiques classiques de vente au détail qui sont sélectionnées en fonction de certains critères, notamment la démarche qu'ils mettent en place avec leurs fournisseurs. Cette stratégie de conversion de l'ensemble de la filière, en partant des commerçants pour remonter vers les producteurs, est développée dans le cas du tapis par la fondation Suisse STEP et son représentant en France, l'association Yamana,
- à travers la moyenne et grande distribution qui est le secteur qui présente le plus grand potentiel pour toucher le grand public. Face au potentiel de croissance des produits issus du commerce équitable, la grande distribution, réticente, il y a quelques années, est désormais très intéressée par ceux-ci.
- par correspondance ou par Internet via les sites des acteurs du commerce équitable ou via des sites d'information et de vente en ligne.

Un débat oppose les acteurs du commerce équitable à propos du choix du circuit de distribution. En effet, certains critiquent la distribution dans les moyennes et grandes surfaces pour des raisons de cohérence avec leurs convictions. Car comment accepter de vendre les produits équitables dans des chaînes qui sont en grande partie responsables de l'exploitation des producteurs et qui peuvent se racheter une bonne image à peu de frais en référençant des produits équitables ? D'une certaine manière, on retrouve ici la ligne de fracture qui oppose les ONG, qui veulent rester dans une position contestatrice et refusent de se compromettre, et les ONG qui sont pour faire avancer les choses à travers des partenariats avec le secteur privé. Se priver d'avoir accès au consommateur via les grandes surfaces en s'enfermant dans une position rigide n'est pas une bonne solution. Il faut savoir nouer des partenariats tout en conservant un esprit critique et essayer de faire avancer les choses. Pourquoi ne pas à la fois distribuer les produits de commerce équitables dans les grandes surfaces et en même temps utiliser les grandes surfaces pour avoir accès aux consommateurs, afin de les sensibiliser au

commerce équitable, et peut-être profiter des relations nouées avec la grande distribution pour essayer de la faire évoluer sur ses pratiques abusives ?

La transparence totale vis-à-vis du consommateur est une autre solution, qui serait probablement plus efficace mais supposerait des mesures législatives françaises et même européennes. La transparence totale signifie de préciser sur le produit, non seulement ses caractéristiques techniques comme sa composition pour l'alimentaire ou le textile, mais également ses caractéristiques sociales qui pourrait prendre la forme d'une décomposition du prix de vente selon la part qui revient à chaque maillon de la chaîne et en particulier au producteur.

### **Les organisations et leur structuration**

En France, les principales organisations du commerce équitable se sont regroupées au sein de la plate-forme pour le commerce équitable<sup>1</sup> (PFCE) autour d'une charte (cf. Annexe 5) qui précise notamment 6 engagements impératifs qui doivent être obligatoirement remplis pour faire partie de la plate-forme et 9 critères de progrès qui permettent aux membres d'améliorer leurs pratiques par un suivi régulier. Chaque critère se traduit ensuite par des indicateurs mesurables donnant lieu à une grille d'évaluation de près de 180 indicateurs, qui rend l'évaluation très lourde à mener en temps et en moyens humains.

La PFCE est un lieu d'échanges et de rencontre entre ses membres qui a pour but de :

- promouvoir le commerce équitable auprès des consommateurs, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des entreprises, à travers différentes actions dont la quinzaine du commerce équitable,
- garantir la crédibilité des acteurs du commerce équitable vis-à-vis des consommateurs,
- assurer une fonction de représentation de ses membres auprès d'autres collectifs, des fédérations internationales, des pouvoirs publics

La PFCE est actuellement dans une situation financière délicate, touchée, depuis 2002, par des réductions budgétaires du gouvernement Raffarin malgré diverses promesses successives. Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) avait décidé, en 2002, de mettre en place un Fonds de Solidarité Prioritaire<sup>2</sup> (FSP) de cinq millions d'euros, consacré au commerce équitable

---

<sup>1</sup> Précisons que la PFCE, association 1901, ne regroupe pas toutes les organisations de commerce équitable. Des organisations font du commerce équitable sans faire partie de la PFCE par choix, parce qu'elles ignorent son existence ou parce qu'elle font du commerce équitable sans le savoir. Autre précision : l'auteur de ce texte est membre du bureau de la PFCE.

<sup>2</sup> Fonds gérés par l'ancien Ministère de la coopération et désormais Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Ces fonds sont destinés au développement des pays du Sud.

pour financer les actions de la PFCE et de certains de ses membres : Artisans du Monde, Ingénieurs sans frontières, Max Havelaar, Yamana. En ne tenant pas leurs promesses, en réduisant considérablement le montant initial et en retardant autant que possible les versements (les versements devraient intervenir à la fin de l'année 2004), les pouvoirs publics français sont les principaux responsables de la fragilisation de diverses structures du commerce équitable, obligées de licencier des salariés. Pendant le même temps, le Ministère allemand de la Coopération Economique et du Développement annonce le déblocage de six millions et demi d'euros pour financer une campagne de sensibilisation des consommateurs allemands.

Il existe une grande diversité d'acteurs au sein de la PFCE :

- **Importateurs** : Solidar'Monde, Artisanal
- **Importateurs-détaillants** : Artisanat-Sel (VPC), Azimut-Artisans du Népal, Andines, Alter Eco, Boutic Ethic, Artisans du Soleil, Sira Kura, Commerceequitable.com, Equiterre, Idéo, Andira, Guayapi Tropical, Ethik.org, Lilah Distribution et ETHOS.
- **Boutiques** : Artisans du Soleil, Ti ar Bed, Artisans du Monde (plus de 120 boutiques).
- **Associations de promotion** : Aspal (Association de Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine).
- **Associations de labellisation** : Max Havelaar, Yamana( STEP).
- **Associations de tourisme** : Croq'Nature, Djembé, La Route des Sens, Tourisme et Développement Solidaires (TDS)
- **Structures de solidarité** : Echoppe (ECHanges pour l'Organisation et la Promotion des Petits Entrepreneurs), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Ingénieurs Sans Frontières.

Les organismes du commerce équitable ont des histoires différentes, sont de tailles différentes, suivent des projets différents souvent liés à la vision personnelle du fondateur de l'organisme,...Ainsi certains s'engagent sur le soutien et l'accompagnement de projets communautaires, alors que d'autres vont faire porter leurs efforts sur la structuration du secteur privé. Toutes ces différences font la richesse du mouvement du commerce équitable en France et justifient l'existence de la PFCE comme espace de rencontre et de dialogue.

Remarquons que la participation d'associations de tourisme à la PFCE est une particularité française du commerce équitable. Une charte du tourisme équitable a été élaborée à cette occasion et la grille d'évaluation de 180 critères adaptée afin de correspondre à l'activité touristique.

Il existe également un mouvement de structuration du secteur du commerce équitable à un niveau européen et mondial, avec quatre structures internationales, toutes regroupées au sein de FINE dont les lettres correspondent simplement aux initiales des quatre structures :

- Fair trade Labelling Organisations - International (FLO International), créé en 1997, regroupe 17 « initiatives nationales » membres dont Max

Havelaar France. FLO International assume trois fonctions différentes : gestion du système de certification, appui aux producteurs, information et sensibilisation.

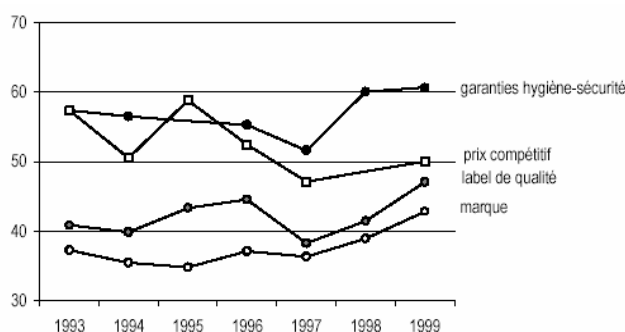
- International Federation of Alternative Trade (IFAT), créé en 1989, regroupe plus de 160 organisations de commerce équitable (producteurs, importateurs, distributeurs...) dans plus de 50 pays (PFCE, Artisans du Monde et Alter Eco pour la France).
- Network of European World Shop (NEWS!), créé en 1994, regroupe 15 des principales fédérations de boutiques spécialisées de 13 pays différents (Fédération Artisans du Monde pour la France).
- European Fair Trade Association (EFTA), créé en 1990, regroupe 12 des principaux importateurs spécialisés de 9 pays différents (Solidar'Monde pour la France).

Ce regroupement au sein de FINE des quatre structures internationales va permettre aux différentes institutions internationales (Commission Européenne, Organisation mondiale du Commerce, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement,...) auprès desquelles les acteurs du commerce équitable font du lobbying, d'avoir un seul interlocuteur.

### La garantie pour le consommateur

La garantie vis-à-vis du consommateur des engagements des organismes de commerce équitable est l'élément clé du commerce équitable comme du commerce traditionnel. Tous les consommateurs souhaitent disposer de garanties sur les qualités des produits et services achetés. L'étude du Crédoc sur la consommation des ménages montre la place importante accordée au label de qualité et à la marque, qui sont « beaucoup » utilisés comme critère de choix, par environ 43% pour la marque et 47% pour le label de qualité (chiffres de 1999).

Figure 4  
Critères de choix des produits (en % de réponses "beaucoup")



Source : Enquêtes Consommation CRÉDOC 19923-1998, CRÉDOC-DiGITIP 99. (Crédoc 2000 : 10).

Si les deux termes marque et label sont souvent utilisés indifféremment, c'est que la différence n'est pas évidente. Juridiquement, la marque de fabrique, de commerce ou de service est un signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits d'une personne physique ou d'une personne morale (article L 711-1 du CPI). Ce signe peut prendre différentes formes, un nom patronymique, un nom commun, un terme inventé, un slogan, un dessin, des chiffres, une forme ou la combinaison de ces différents éléments<sup>1</sup>. La marque permet d'identifier un produit ou un service d'un organisme. La dénomination sociale est l'expression sous laquelle l'entreprise est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés, et l'association à la préfecture. Le nom commercial correspond le plus souvent à une simplification de la dénomination sociale. La dénomination sociale et le nom commercial d'une entreprise ne sont pas des marques, mais on peut utiliser une marque déposée comme dénomination sociale ou comme nom commercial.

Comme la marque, le label est également un signe distinctif mais un signe supplémentaire destiné à justifier d'une certaine qualité et peut porter sur un produit ou un service, mais également sur un producteur, une entreprise ou une filière. Le label n'est pas une notion juridique comme une norme ou une marque mais peut être une marque collective de certification ou une marque collective gérée par les bénéficiaires, ce qui participe à la confusion entre les termes de label et de marque.

Lorsque l'Etat reconnaît un label ou que son élaboration se fait sous son contrôle, nous avons affaire à des labels officiels dont l'Etat se porte garant et qui sont alors des marques collectives de certification liées à des standards déposés. Voici trois exemples :

- La marque NF-Environnement, certification écologique officielle française, qui distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit (les critères résultent de négociations entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics),
- Le label « Agriculture Biologique » qui est la propriété du Ministère de l'Agriculture, la vérification se fait par des organismes externes agréés par le Ministère,
- l'équivalent de la marque NF-Environnement mais au niveau européen, l'écolabel européen, certification écologique officielle européenne qui porte sur les performances environnementales de certains produits ou services (hébergements).

Sans nécessairement correspondre à une norme reconnue, la certification de service peut donner lieu à un label officiel. Nous avons déjà évoqué précédemment le cas du label Qualicongrès élaboré à l'initiative de l'association France Congrès.

---

<sup>1</sup> (AFIT 2002 : 10)

Il existe également des labels non officiels, créés par des entreprises, des secteurs d'activité, des associations, sans pour autant être officiellement reconnus par l'Etat. Il s'agit alors de labels privés. Les organismes en question élaborent une charte de qualité et procèdent eux-mêmes aux contrôles. C'est le cas par exemple de la marque collective<sup>1</sup> Gîtes de France ou d'autres chaînes de franchise.

Ces labels non officiels se multiplient particulièrement dans le domaine social et écologique comme dans le commerce équitable. C'est le cas, par exemple du Pan-European Forest Certification, créé par les industriels de la filière bois, censé garantir une exploitation raisonnée de la forêt, mais qui suscite des inquiétudes de la part des associations écologistes du fait de l'absence de critères précis et de contrôles non indépendants.

Dans le domaine du commerce équitable, tous les labels sont des labels non officiels. Prenons l'exemple du label Max Havelaar, dont la procédure de contrôle suit les quatre étapes suivantes :

- FLO International (regroupement des différentes initiatives nationales à l'image de Max Havelaar France) définit des standards commerciaux et de production avec les représentants de producteurs, des acteurs économiques et les délégations nationales,
- FLO International procède à des inspections et des audits des coopératives et des plantations de producteurs en faisant appel à des inspecteurs externes,
- FLO International agréé les coopératives et les plantations,
- les délégations nationales contrôlent les entreprises nationales partenaires, désignées comme concessionnaires du label (par exemple des torréfacteurs pour le café), leur accordent un agrément (le retirent en cas de manquement) et apposent le label sur le produit fabriqué.

Pour le moment, l'organisme de contrôle des producteurs (FLO International) n'est autre que le regroupement des entreprises nationales délivrant le label, donc il ne s'agit pas d'un audit en tierce partie. De plus, les délégations nationales, qui contrôlent les entreprises nationales partenaires, ne se limitent pas à ce rôle de contrôle mais s'investissent dans la promotion (pas seulement du label) et dans l'appui aux producteurs. Pour éviter d'être juge et partie, FLO International qui ambitionne de devenir un organisme de certification indépendant (au sens de la norme européenne EN450011 ou internationale ISO65) a créé au début de l'année 2004, une société de droit allemand Flocert, désormais chargée du contrôle et de la certification, alors que c'est FLO-EV qui va prendre en charge la fonction de normalisation et d'appui au

---

<sup>1</sup> « La marque collective est une marque déposée par un groupement, qui a pour but l'intérêt général, commercial, industriel ou agricole, soit l'intérêt particulier de ses membres. Elle dispose d'un régime particulier, permettant notamment le dépôt d'un cahier des charges définissant des critères de qualité applicables aux producteurs et prestataires de services dont les produits ou services sont concernés. » (AFIT 2002 : 17)

producteur. Le problème n'est pas résolu pour autant parce que FloCERT appartient en totalité à FLO-EV, mais cela permettra de respecter l'un des critères de la norme internationale ISO65 qui fixe le cadre d'activité des organismes de certification. FloCERT devrait vérifier l'ensemble des standards ISO 65 dès 2006.

Un autre exemple de label privé est celui de la fondation suisse STEP dont la démarche diffère de celle de Max Havelaar, car elle fait évoluer les filières existantes en remontant au producteur à partir des vendeurs plutôt que de mettre en place des filières alternatives. La fondation suisse STEP est composée pour un tiers d'entreprises et pour deux tiers d'organisations de solidarité. La fondation passe des contrats avec des entreprises commerciales en Suisse, en Autriche et en France, selon lesquels l'entreprise s'engage sur un certain nombre de critères concernant les conditions de production (conditions de travail, prix équitable à l'achat, c'est-à-dire couvrant le travail et les besoins familiaux, le refus du travail des enfants, la protection de l'environnement, et la permission de recourir à des vérifications indépendantes). Ensuite, une enquête est menée auprès de l'entreprise sur l'origine de ses approvisionnements, afin de retrouver les producteurs en remontant l'ensemble de la filière. Une fois les producteurs retrouvés, l'association définit avec les populations locales concernées des objectifs d'amélioration des conditions de travail et de vie des employés, plan d'objectifs sur lequel s'engagent les entreprises commerciales. Des unités de monitoring<sup>1</sup> et de contrôle sont mises en place dans les différents pays concernés, pour contrôler les critères et l'évolution des pratiques vers les objectifs fixés, à travers des visites régulières et sans préavis. Les processus de monitoring sont en langue locale pour informer les producteurs. L'objectif est donc de faire progresser les conditions sociales et environnementales de fabrication. Elle suppose l'accompagnement des acteurs économiques et un dialogue permanent entre les entreprises, la société civile et les pouvoirs publics, afin de faire évoluer les comportements en profondeur. Dernière étape, la volonté d'intégrer les actions précédentes au sein d'un projet plus global de développement des populations locales partenaires. La fondation attribue un label aux entreprises commerciales partenaires sur proposition du comité de validation et de veille dans lequel sont représentés les pouvoirs publics, le secteur commercial et la société civile. La fondation est représentée en France par Yamana, dont le concept appelé monitoring-vérification-développement a été choisi par la fondation STEP (à ne pas confondre avec la fondation créée par l'OMT et destinée à lutter contre la pauvreté). Si le label s'est concentré sur la filière du tapis pour le moment, l'extension à d'autres filières est en cours d'étude.

---

<sup>1</sup> Le monitoring est un processus mis en place par une entreprise pour contrôler en continu les sites de production de ses fournisseurs. Les écarts constatés avec les objectifs fixés font l'objet de mesures correctives. Il s'agit donc d'une démarche progressive permettant d'atteindre les objectifs fixés par les partenaires « step by step ».

Bien que fondamentalement différentes dans leur conception, les procédures de Max Havelaar et FLO et celle de Yamana-STEP ont en commun de mêler contrôle et accompagnement, ou appui aux producteurs locaux, et cette caractéristique commune est liée à l'objectif même du commerce équitable qui est le développement. Et ce développement suppose une logique d'échanges et de partenariat avec les partenaires au Sud, une démarche intégrée qui s'oppose peut-être au point de vue le plus répandu, selon lequel, seule une séparation complète des différentes fonctions (définition des standards, contrôle et accompagnement des producteurs) permettrait d'offrir, à travers un contrôle indépendant, une véritable garantie au consommateur.

Une solution pourrait être de conserver les systèmes actuels, de les faire reconnaître officiellement et de leur adjoindre un contrôle indépendant effectué par un organisme certificateur, avec l'ambition d'aboutir à une norme reconnue par les pouvoirs publics nationaux européens et internationaux. Mais est-il possible d'établir une même norme pour l'ensemble des acteurs du commerce équitable ? On peut se poser la question au vu des débats tenus au sein du groupe de travail, chargé d'élaborer une norme sur le commerce équitable, sous l'égide de l'Afnor. Ce groupe de travail né en octobre 2001 réunit les acteurs du commerce équitable, les associations de consommateurs, la grande distribution, les pouvoirs publics, et après 2 ans de discussions, s'est mué en commission de normalisation en octobre 2003.

L'aboutissement d'une telle norme apparaît urgente et indispensable à Henri Temple, maître de conférences à l'université de Montpellier, spécialiste du droit de la consommation : *« il est urgent de faire une norme car elle va créer un processus de moralisation de la profession, institutionnaliser une autre forme d'économie et accélérer le mouvement du commerce équitable. Les grands groupes ne veulent pas en entendre parler. C'est maintenant qu'il faut la réussir. Ces définitions concernant les services sont plus compliquées. La norme joue le même rôle qu'un texte impératif. Ceux qui utilisent le terme Commerce équitable sans en vérifier les critères sont poursuivis pour fraude. »*

La difficulté, c'est qu'elle ne peut se construire que sur un consensus. Or, d'après le journaliste Sanjurjo, il existe une opposition nette entre les tenants de la labellisation des filières et ceux de la labellisation des organismes (Sanjurjo 2004 : 26). Une norme de labellisation des filières apparaît plus exigeante, dans le sens où *« associations et entreprises devraient, selon ce système, apporter la preuve du respect des critères du commerce équitable dans l'élaboration de chacun de leurs produits, dans chaque filière »*. Même si le système est plus compliqué, il est plus efficace pour éviter les dérives car une norme correspondant à la labellisation d'un organisme supposerait qu'une fois l'organisme accrédité, l'ensemble de la production serait présumé équitable.



D'après la PFCE, c'est principalement l'absence de référence aux producteurs défavorisés des pays en voie de développement qui motive son opposition au dernier projet de texte de norme présenté. En effet, ce serait oublier l'objectif principal du commerce équitable et les raisons de son apparition dans les années 50 et cela ouvrirait la porte à la labellisation de production des pays du Nord. Finalement, face à ces blocages, l'Afnor a proposé de réviser les ambitions à la baisse et d'élaborer un fascicule de documentation, défini par l'Afnor sur son site, comme un guide destiné à favoriser la mise en œuvre de normes, sans fixer de règles préétablies mais simplement un cadre de référence. Suite à cette situation de blocage, les pouvoirs publics ont confié au député Antoine Herth le soin de mener une mission parlementaire sur le commerce équitable afin de dégager « un ensemble de critères et de règles de contrôle susceptibles de faire consensus qui permettraient de valoriser une démarche de commerce équitable et d'assurer un niveau de garantie satisfaisant pour les consommateurs »<sup>1</sup>. Le rapport rendu public en mai 2005 se termine par quarantaine de propositions et suggère un engagement fort des pouvoirs publics en faveur du commerce équitable que ce soit à travers le soutien financier des associations de promotion du commerce équitable ou par la mise en place d'une politique d'achat préférentiel par les pouvoirs publics. Il propose également de relancer les travaux de la commission de normalisation en s'inspirant des standards et des pratiques existants et de mettre en place une Commission Nationale du Commerce Equitable chargée de définir les critères d'agrément et d'émettre un avis en vue de l'agrément qu'attribuerait le ministère aux organismes chargés de contrôler les acteurs du commerce équitable.

Un article portant sur le commerce équitable a été intégré dans la loi du 3 août 2005 sur les Petites et Moyennes Entreprises. Celui-ci renvoie à un décret ultérieur les conditions de mise en place de la Commission Nationale du Commerce Equitable<sup>2</sup>.

Suivant les préconisations du rapport Herth, les travaux de la Commission de Normalisation « Commerce Equitable » furent relancés en juillet 2005 et devraient aboutir en 2006.

---

<sup>1</sup> Lettre de commande du premier ministre adressée au député Herth. (Herth 2005 :1).

<sup>2</sup> « I. – Le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable.

II. – Au sein des activités du commerce, de l'artisanat et des services, le commerce équitable organise des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement. Ce commerce vise à l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs.

III. – Les personnes physiques ou morales qui veillent au respect des conditions définies ci-dessus sont reconnues par une commission dont la composition, les compétences et les critères de reconnaissance des personnes précitées sont définies par décret en conseil d'Etat.

Bien que pratique de consommation minoritaire, le commerce équitable a le vent en poupe et devrait faire l'objet de nombreuses initiatives à l'avenir. Les organisations du commerce équitable vont devoir faire face à de nombreux défis :

- arriver à garantir aux consommateurs le respect des critères impératifs du commerce équitable (ceux de la PFCE ou ceux pouvant résulter d'un accord international des organisations du commerce équitable),
- arriver à structurer au niveau national et international le mouvement du commerce équitable, sans que cette structuration s'accompagne d'une concentration du secteur et empêche à la vitalité du mouvement de s'exprimer à travers les multiples petits projets naissants,
- avoir toujours en tête les raisons profondes de l'action, le « pourquoi », le risque étant que la professionnalisation en cours des acteurs les plus avancés ne les focalise sur le « comment » au détriment du « pourquoi »,
- parvenir à sensibiliser suffisamment les consommateurs et les pouvoirs publics, afin qu'ils transforment leur adhésion intellectuelle en actes d'achat.

*« Le voyage commence là où s'arrêtent nos certitudes. Le voyage, c'est réapprendre à douter, à penser, à contester. »*

*Franck Michel, Désirs d'Ailleurs<sup>1</sup>*

Si le voyage commence là où s'arrêtent nos certitudes, quand s'arrête-t-il ? Sans doute jamais pour l'être éthique. Car qu'est-ce que l'éthique sinon un voyage dans l'incertitude afin d'en faire naître de nouvelles certitudes, qu'il s'agit ensuite, elles aussi, de remettre en cause. Un voyage sans fin...

Les deux principes éthiques sur lesquels fonder notre action sont donc le respect de la personne humaine et le respect de la Terre, en tant que sa demeure. Ces deux principes sur lesquels fonder le développement durable se retrouvent dans la déclaration de Rio et dans la Charte de la Terre. L'éthique peut se définir comme une relation juste, une relation juste avec autrui et une relation juste avec la Terre. Cette relation juste doit se vérifier, aussi bien au niveau local dans la vie quotidienne qu'au niveau global, où les inégalités entre pays industrialisés et pays en voie de développement constituent bien la première infraction à ce principe éthique de la relation juste. Le commerce équitable s'inscrit complètement dans l'éthique en montrant qu'une relation juste est possible économiquement<sup>2</sup>.

Le mouvement, initié par la communauté internationale dans le sens du développement durable, a des répercussions sur l'ensemble des individus qui sont de plus en plus sensibles au respect des droits de l'homme et à la préservation de l'environnement. Peut-être pour la première fois, émerge au sein des sociétés, un nouveau groupe culturel, représentant environ le quart de la population aux Etats-Unis et probablement autant dans les autres pays industrialisés, qui a la volonté de remettre en cause le fonctionnement actuel

---

<sup>1</sup> (Michel 2002 : 21)

<sup>2</sup> Aristote consacre un paragraphe de l'Éthique à Nicomaque à la différence entre le juste et l'équitable : « Ainsi le juste et l'équitable sont identiques, et quoique tous deux soient désirables, l'équité est cependant préférable. » L'équitable est préférable car il est une amélioration concrète de ce qui est juste selon la loi, trop générale dans certains cas. C'est l'éthique qui permet de corriger la loi morale. (*Éthique de Nicomaque*, Livre V, chapitre 10, § 2, p. 162, traduction de Jean Voilquin) (Aristote 1965)

du monde et détient le pouvoir de changer « le cours des choses ». L'expression « le cours des choses » exprime bien l'autonomisation du système technico-économique vis-à-vis du pouvoir politique et l'impression d'impuissance qui en résulte. De nouveaux modes de consommation apparaissent : le commerce équitable, la simplicité volontaire,...marginaux aujourd'hui, ils seront peut-être majoritaires demain.

Pression est faite sur les entreprises pour qu'elles s'engagent également dans le sens du développement durable et qu'elles intègrent, dans leur stratégie et leur gestion, questions environnementales et sociales. Sous le feu des projecteurs, on exige d'elles qu'elles soient responsables socialement et écologiquement des conséquences de leur activité économique. Elles sont priées de publier des rapports sociaux et environnementaux, de se soumettre à des codes de conduite tenant compte des droits humains universels dans le travail. Des normes sont élaborées. Pour les entreprises, à travers ce phénomène de remise en cause, c'est un nouvel environnement juridique, politique et économique qui apparaît. Les entreprises du secteur du tourisme sont soumises aux mêmes problématiques et ne peuvent ignorer ces évolutions.

Si, comme le dit Franck Michel, le voyage, c'est réapprendre à douter, à penser, à contester, c'est-à-dire exercer son libre-arbitre, la liberté propre à l'homme de pouvoir choisir, le tourisme ne devrait-il pas être une activité éthique par excellence ?



---

## **Chapitre 2 : Quelle éthique pour le tourisme ?**



*« Le tourisme est un système d'acteurs, de pratiques et de lieux qui a pour finalité de permettre aux individus de se déplacer pour leur récréation hors de leurs lieux de vie habituels afin d'aller habiter temporairement d'autres lieux »*

*Equipe MIT, Tourismes, Lieux communs<sup>1</sup>*

Qu'est ce que le tourisme ? La signification du mot tourisme diffère selon la personne qui l'emploie. Les professionnels ne lui attribuent pas la même réalité que le chercheur. Dans le langage courant, le terme aura encore une signification différente. Chez les chercheurs, on rencontrera également de nombreuses différences selon la discipline dont est issu le chercheur en question, chaque définition mettant plus particulièrement l'accent sur un des aspects de ce phénomène multidimensionnel. Ne voulant pas entrer ici dans un débat sur la pertinence de telle ou telle définition, nous retiendrons, sans nous justifier, la définition mise en exergue.

Du point de vue du touriste, le tourisme correspond à un ensemble de pratiques d'agrément, situées dans un espace temps particulier, l'espace-temps du hors-quotidien<sup>2</sup>. L'espace-temps du hors-quotidien, correspond à ce qui sort de l'ordinaire, qui n'est pas quotidien, banal, courant, il s'inscrit donc dans un espace qui n'est pas l'espace local correspondant au lieu de vie habituel et dans une temporalité différente de celle des activités régulières et fréquentes<sup>3</sup>.

Du point de vue des professionnels du tourisme, le tourisme correspond à l'ensemble des activités destinées à satisfaire la demande des touristes. Les pratiques touristiques supposent donc un déplacement en des lieux particuliers, supports du système touristique avec comme motif l'agrément.

---

<sup>1</sup> (MIT 2002 : 9)

<sup>2</sup> Définition proposée par l'équipe de recherche sur le tourisme « Mobilités, Itinéraires, Territoires ».

<sup>3</sup> Nous ne sommes pas loin de la définition du voyage de Franck Michel : « le voyage commence là où s'arrêtent nos certitudes... »



Quelle va être notre démarche dans cette partie ? Nous commencerons par dresser un rapide tableau de l'ampleur du phénomène touristique, en évoquant les caractéristiques susceptibles de jouer un rôle sur le comportement éthique des acteurs concernés. Ensuite, il s'agira de voir comment appliquer les principes éthiques mis en évidence dans le premier chapitre au tourisme ? Quelles sont les infractions flagrantes à ces principes éthiques ? Est-il possible de définir pour le tourisme, un idéal éthique vers lequel tendre ?

## **Le tourisme, évolutions et perspectives**

Le développement des pratiques touristiques s'explique par diverses raisons liées à l'évolution des sociétés industrielles, et en particulier, à l'augmentation du temps libre et à une hausse du niveau de vie.

### **Le tourisme en France**

En France, le temps libre a augmenté considérablement depuis la révolution industrielle, du fait d'une diminution du temps de travail :

- quotidien : le temps quotidien de travail est passé de 15 heures il y a 150 ans à 8 heures environ aujourd'hui,
- hebdomadaire : le repos hebdomadaire de deux jours s'est généralisé et le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures actuellement,
- annuel : le temps de travail annuel est passé de 4 000 heures à 1 800 heures, entre 1850 et aujourd'hui,
- sur la vie : l'allongement de la durée de vie et l'abaissement de l'âge de départ à la retraite en 82 ont contribué à dégager du temps libre, utilisable pour des activités de loisir et de tourisme. Le temps libre sur toute la vie est passé de 25 000 heures en 1800 à 170 000 heures actuellement.

Le phénomène d'individualisation à l'œuvre dans les sociétés se traduit notamment par une diminution, au moins en apparence<sup>1</sup>, des contraintes temporelles et spatiales, qui se constate également au niveau du monde du travail. Même si travailler huit heures par jour reste la norme pour les trois quarts des actifs, ceux qui ont un rythme de travail irrégulier dans les jours, les heures et/ou les semaines sont de plus en plus nombreux et sont issus de tout type de professions. L'annualisation du travail qui a le plus souvent accompagné la mise en place des 35 heures n'a fait qu'accentuer ce phénomène, bien antérieur (Boisard and Fermanian 1999).

---

<sup>1</sup> En apparence, parce l'évolution du monde moderne qui se traduit, en particulier vers plus de flexibilité, plus de choix, et donc plus de mobilité, rend les programmes d'activité hebdomadaires des ménages et des individus beaucoup plus complexes et génère, de ce fait, de nouvelles contraintes et dépendances.

## **L'évolution du nombre de séjours et de nuitées**

Les données de la Direction du Tourisme<sup>1</sup> indiquent une diminution progressive de la demande touristique exprimée en nombre de séjours et en nuitées pour motif personnel. Entre 1996 et 2003, le nombre de séjours personnels des Français a diminué de 5% et celui des nuitées personnelles de 8,5%. Cette décroissance est moins importante en ce qui concerne le nombre de séjours et de nuitées à l'étranger. Mais depuis 2001, les indicateurs croissent à nouveau et en 2003, dépassent le niveau observé en 1999.

Il est difficile d'établir avec certitude s'il existe une tendance de fonds à la baisse du nombre de séjours et de nuitées ou s'il s'agit d'une évolution conjoncturelle liée au choc des attentats du World Trade Center et de ses conséquences politiques mondiales. La plupart des analystes retiennent plutôt cette dernière explication et prédisent une amélioration des perspectives pour les années à venir.

## **Un fractionnement des vacances et des séjours plus courts**

L'assouplissement évoqué de l'organisation temporelle du travail, auquel s'ajoutent la mobilité croissante et l'accélération du temps propres à notre époque, fait partie des raisons du raccourcissement de la durée des séjours touristiques et du fractionnement des vacances, que l'on peut constater timidement dans les données de la Direction du Tourisme, avec une durée moyenne des séjours personnels en diminution de 2% entre 2001 et 2003, passant de 5,7 jours par séjour à 5,6, et beaucoup plus nettement dans les enquêtes de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)<sup>2</sup>. Entre 1989 et 1999, le nombre moyen de séjours par personne a augmenté, passant de 1,9 à 2,1 séjours par personne, alors que dans le même temps, la durée moyenne des vacances diminuait, passant de 14,5 nuitées à 12 nuitées. La diminution est encore plus nette pour les vacances d'été puisqu'elle s'élève à -3,7 jours.

Ce fractionnement des vacances se traduit par une diminution de la durée des vacances, surtout d'été, et par leur répartition différente dans l'année, mais s'accompagne également d'une modification dans la répartition des parts des différents moyens de transport. Si l'automobile est toujours utilisée pour 75 % des séjours, en dix ans, le train voit sa part diminuer au profit de l'avion, qui devient le second mode de transport avec une part modale de 10%. L'augmentation du recours au mode aérien ne s'explique pas par des

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'enquête par panel « Suivi de la Demande Touristique » (SDT) réalisée par la Sofres pour le compte de la Direction du Tourisme et qui porte sur un échantillon national représentatif de 20 000 personnes (10 000 avant le 1<sup>er</sup> avril 1999) âgées de 15 ans et plus.

<sup>2</sup> A partir de l'enquête vacances, volet ajouté tous les cinq ans à l'enquête permanente sur les conditions de vie des Français (EPCV), réalisée annuellement par l'Insee. Cette enquête porte sur les vacances, séjours dépassant 3 nuitées et sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population française.

séjours plus nombreux à l'étranger, mais bien par un report d'une partie de la demande du mode ferroviaire vers le mode aérien, probablement dû au développement des compagnies aériennes low cost.

**Tableau 6**  
**Nombre et durée des vacances**

	1989	1999
Nombre de séjours (en millions)	63.9	75.7
dont : été	42.0	52.3
Hiver	21.9	23.4
Nombre de nuitées (en millions)	926.9	911.6
dont : été	720.7	705.4
hiver	206.2	206.2
Nombre moyen de séjours par personne partie	1.9	2.1
Durée moyenne des séjours (en nuitées)	14.5	12.0
dont : été	17.2	13.5
hiver	9.4	8.8

Source : Insee, enquête « Vacances » (Rouquette 2003 : 160)

Ce fractionnement des vacances s'accompagne logiquement d'une augmentation de la mobilité et d'un recours plus important au mode aérien, deux évolutions aux conséquences néfastes pour l'environnement naturel.

La réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaire, intervenue en 2000, a accentué ce phénomène pour ses bénéficiaires. Bien qu'une enquête du Crédoc (Croutte and Hatchuel 2002) indique un faible effet quantitatif de la loi sur le tourisme (seulement 16% des bénéficiaires déclarent avoir utilisé le gain de temps pour voyager), la SNCF a constaté un effet positif sur les ventes en Tarif Découvertes TGV, suite à la mise en place de la loi. Il en est de même pour le Centre National d'Information Routière qui a observé une diminution des encombrements le vendredi et le lundi au profit du jeudi et du vendredi (Viard 2002). La remise en cause de la réduction du temps de travail par le gouvernement actuel, dont la conséquence sera probablement un allongement de la durée de travail hebdomadaire, ne devrait pas modifier les tendances actuelles au fractionnement des vacances et à la réduction de la durée des séjours.

### **Des inégalités dans l'accès au tourisme et aux vacances**

Les inégalités sociales se retrouvent largement dans les pratiques touristiques et une large partie de la population n'y a pas accès. Ainsi, le quart des Français âgés de 15 ans et plus n'a pas voyagé en 2002. Cette proportion est relativement stable dans le temps puisqu'elle était de 26% en 1999.

Tableau 7  
**Touristes français et non-partants en 2002**

Catégorie (tous types de voyages)	Part dans la population française de 15 ans et plus	Millions de personnes	Part des voyages effectués
Non-partants	25%	11,4	0%
1 ou 2 voyages	34%	15,3	15%
3 à 10 voyages	35%	15,5	50%
Plus de 10 voyages	6 %	2,7	35%

Source : SDT-constant 2002. TNS-SOFRES/Direction du Tourisme. (Direction\_du\_Tourisme 2004 : 1)

La répartition du nombre de voyages est très inégale car 35% des voyages sont effectués par seulement 6% des Français âgés de 15 ans ou plus. Lorsqu'on s'intéresse aux nuitées, les inégalités sont encore plus nettes car le quart des Français âgés de plus de 15 ans, partant le plus, cumule les deux tiers de toutes les nuitées effectuées (source : SDT 1999, traitements Bernard Schéou).

Pour ce qui est des vacances (séjours d'agrément d'au moins quatre nuitées hors du domicile), la proportion de ceux qui ne partent pas est stable depuis au moins quinze ans, soit un peu moins de 4 Français sur dix. Seulement 20% de ceux qui ne partent pas en vacances le font par choix, pour les autres, les raisons de non-départ sont financières pour la moitié d'entre eux (Rouquette 2000).

### Un secteur spécifique en termes d'emploi et de rémunération

La situation de l'emploi dans le secteur est particulière à plus d'un titre. Ainsi, en France, l'hôtellerie, la restauration et les cafés (HCR), secteur particulièrement créateur d'emploi, qui correspond à environ 90% des emplois des activités caractéristiques du tourisme (hébergement marchand, restaurants, cafés, loisirs touristiques et services d'organisation de voyages)<sup>1</sup>, présentent les particularités suivantes (Beauvois 2003) :

- La **faible qualification des emplois** avec une proportion de 74% d'employés ou d'ouvriers contre 60,5% dans le secteur privé et semi-public<sup>2</sup>, Cette faible qualification s'accompagne d'un taux de féminisation plus élevé que la moyenne et d'une proportion de jeunes plus importante,
- La part importante de salariés à **temps partiel** qui dépasse le tiers des salariés contre 15% dans le secteur privé et semi-public. Précarisation qui touche davantage les femmes, les jeunes et les employés,

<sup>1</sup> Mémento du tourisme, édition 2002.

<sup>2</sup> L'Insee désigne par secteur privé et semi-public l'ensemble du travail salarié à l'exception des salariés de l'agriculture, des services domestiques et de l'Etat.

- La **saisonnalité** du travail qui se traduit par des courtes périodes d'emploi avec seulement un tiers des salariés du secteur restant toute l'année dans la même entreprise et le quart ne travaillant pas plus de trois mois dans la même entreprise,
- Le **faible niveau de rémunération** par rapport aux autres secteurs d'activité : le salaire net horaire est inférieur de 31% à celui de l'ensemble des salariés.
- Des **contraintes horaires fortes** : en 98, 55% des actifs du secteur n'avaient pas de repos hebdomadaires de 48h consécutives, 61% travaillaient le dimanche, contre respectivement 27% et 29% dans l'ensemble des activités<sup>1</sup>.

Cette précarité de l'emploi et la flexibilité maximale exigée de la part des salariés, propres au secteur HCR ne s'expliquent qu'en partie par les particularités de celui-ci et une autre politique est nécessaire. Anicet Le Pors formule, dans son rapport de 1999, une trentaine de propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, suite auquel un plan d'action gouvernemental de long terme a été adopté et mis en œuvre entre 2000 et 2002. Ce plan portait notamment sur les questions liées au logement des saisonniers et sur leurs droits sociaux en terme de pérennisation des contrats de travail, de représentation du personnel, des accès à la médecine du travail, et de formation et d'information.

## Un phénomène d'ampleur mondiale

Le tourisme est devenu, en quelques décennies, un phénomène mondial majeur, n'épargnant aucun pays (comme pays émetteurs et/ou comme pays destinataires de touristes), occupant une place de premier rang au sein des échanges internationaux. D'après le World Travel & Tourism Council<sup>2</sup> (WTTC), en 2004, le tourisme (y compris le transport) représente 2,8% du nombre total d'emplois sur la planète et 3,8% du produit mondial brut. Si l'on tient compte de toutes les activités induites par le secteur du tourisme, les estimations atteignent respectivement 8,1% du nombre d'emplois et 10,4% du produit mondial brut.

---

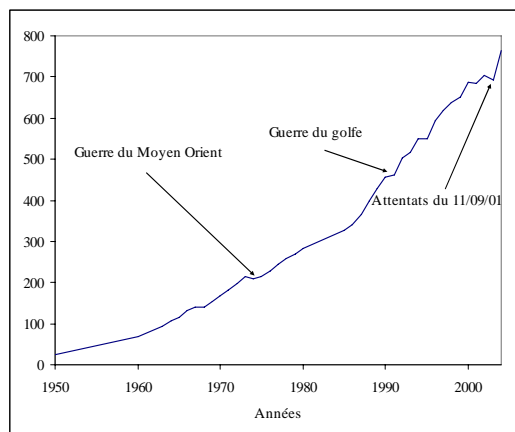
<sup>1</sup> Source : (Le\_Pors 1999 : 16)

<sup>2</sup> Lobby qui regroupe les multinationales du secteur du tourisme, dont le rôle est d'encourager les gouvernements à placer le tourisme en tête des priorités. Les chiffres bien que publiés mi-2004, sont attribués à l'année 2004.

## Une répartition inégale des mouvements internationaux et des recettes

La croissance du tourisme international<sup>1</sup>, représentée dans la figure ci-dessous, semble inéluctable, pas même ralentie par les différentes crises politiques mondiales. Avec un nombre d'arrivées internationales pour 2004 en croissance de près de 10% par rapport à 2003, les trois années noires pour le secteur touristique sont gommées d'un trait. Et l'extension à l'ensemble de la planète du modèle technico-économique actuel devrait pousser des populations de plus en plus nombreuses vers le tourisme, encore l'apanage d'une petite minorité de privilégiés. Ainsi, les Chinois disposent de week-ends depuis 1995 et de plus de 6 jours de congés payés par an depuis 1999<sup>2</sup>.

Figure 5  
Nombre d'arrivées internationales



Source : OMT, pour l'année 2004, estimation effectuée à partir des chiffres disponibles en octobre.

<sup>1</sup> Rappelons que l'Organisation Mondiale du Tourisme (institution spécialisée des Nations Unies qui regroupe environ 140 Etats adhérents et 340 organisations associations, entreprises, particuliers, universités,...au rôle consultatif) a une conception extensive et très large du tourisme : toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle réside habituellement, pour au moins une nuit, mais pas plus d'une année, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité est un **touriste international**, son déplacement va donner lieu à une **arrivée internationale**. Cette définition institutionnelle et statistique ne correspond pas à celle que nous avons donné en début de chapitre car elle intègre des déplacements pour un motif autre que l'agrément comme les déplacements d'affaires, mais dans ce cas précis, nous dépendons des statistiques internationales publiées, toutes basées sur la définition de l'OMT.

<sup>2</sup> Source : (Cazes and Courade 2004 : 254), note 3. Et cette évolution sociale s'accompagne d'une ouverture politique des autorités chinoises qui autorisent les Chinois à voyager dans 22 pays européens à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2004, suite à un accord avec l'Union Européenne.

Aujourd'hui, le nombre d'arrivées internationales correspond à environ 11% de la population mondiale<sup>1</sup>. Mais ce rapport est en forte augmentation car il n'était que de 1% en 1950. Cette extension se fait inégalement entre les pays car les touristes internationaux sont en très grande majorité issus des pays industrialisés : 59% des touristes internationaux proviennent d'Europe (d'Allemagne, du Royaume-Uni, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Russie,...), 19% d'Asie et du Pacifique (principalement du Japon et de Chine), 17% des Amériques (principalement des Etats-Unis et du Canada).

**Tableau 8**  
**Parts de marché des régions en arrivées et en recettes**

	Origine	Destination	Recettes
Afrique	2 %	4 %	3 %
Amériques	17 %	16 %	22 %
Asie et Pacifique	19 %	19 %	17 %
Europe	59 %	57 %	55 %
Moyen-Orient	2 %	4 %	3 %

Source : OMT 2003

Il est important de retenir également que le tourisme international est majoritairement un phénomène intra-régional. Les mouvements touristiques internationaux internes à un même continent représentent 80 % du total des mouvements et cette proportion est stable depuis une quinzaine d'années. Les Européens se rendent d'abord en Europe (entre 72% et 92% des émissions selon les pays émetteurs, source : OMT, 1996), les Canadiens vont pour les trois-quarts d'entre eux aux Etats-Unis et les Américains se rendent pour leur grande majorité au Canada ou au Mexique. L'idée d'un tourisme international constitué principalement de flux émis des pays industrialisés vers des pays en voie de développement ne correspond pas à la réalité.

La répartition des recettes par continent correspond à peu près à celle des arrivées internationales, si ce n'est que certaines régions présentent des recettes par arrivée supérieures à d'autres, ce qui se traduit par une part dans les recettes supérieures à celle des arrivées. Ainsi, l'Amérique du Nord, présente une part dans les recettes mondiales de plus de 16% pour une part dans les arrivées de seulement 11%, du fait d'une recette par touriste plus élevée que la recette moyenne mondiale.

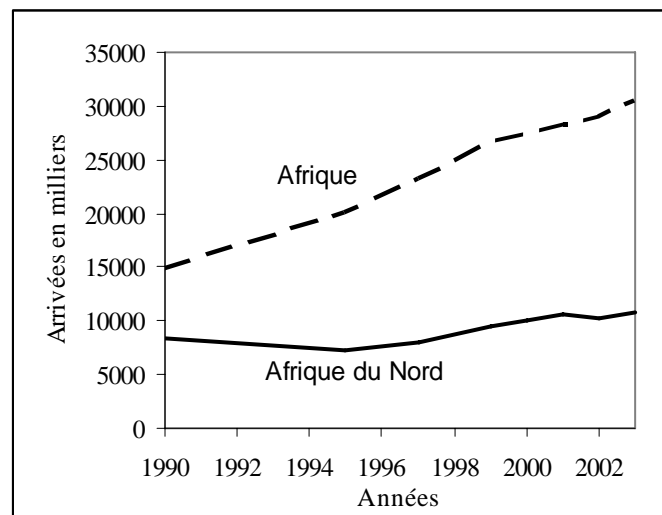
Malgré une tendance à la diffusion géographique des flux et des recettes, le marché du tourisme international reste encore très concentré. Les dix premiers pays destinataires représentent plus de 46% des arrivées et les dix

---

<sup>1</sup> Ce qui ne veut pas exactement dire que 11% de la population mondiale voyage internationalement, car il s'agit d'arrivées et non pas de touristes internationaux : plusieurs arrivées sont réalisées par les mêmes touristes.

premiers pays bénéficiaires du tourisme international perçoivent 41% des recettes du tourisme international. « *L’Afrique reste le parent pauvre du tourisme international. Le deuxième continent du monde en taille, fort de 760 millions de touristes internationaux, n’accueille que trente millions de touristes internationaux, dont onze millions d’Africains<sup>1</sup>. A peine plus de 4% des échanges mondiaux. Côté recettes, c’est encore pire : 2,5% des flux internationaux.* » (Mougenot 2004). Ce constat général cache des situations très différentes selon les pays. En premier lieu, relevons la quasi-stagnation des arrivées internationales dans les pays d’Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Soudan et Tunisie, l’Egypte est rattachée au Moyen Orient par l’OMT). En conséquence la part de marché des pays d’Afrique du Nord au sein de l’Afrique diminue, passant de 56 % en 1990 à environ 35 % aujourd’hui.

Figure 6  
**Arrivées internationales en Afrique**



Source : OMT

Sur cette même période, la plus forte croissance est à mettre au crédit des pays d’Afrique Australe, dont la part talonne celle des pays d’Afrique du Nord. La première destination africaine est ainsi l’Afrique du Sud et élément remarquable, si les touristes européens constituent 80 % de la clientèle des pays d’Afrique du Nord, au contraire en Afrique du Sud, 70% sont des touristes régionaux. Du fait de la définition extensive du tourisme par l’OMT,

<sup>1</sup> Rappelons que ces statistiques issues de l’OMT intègrent les hommes d’affaires et le retour au pays des ressortissants d’origine africaine. Les onze millions d’africains recensés là ne sont pas tous des touristes selon notre définition du tourisme.



et faute de disposer d'éléments détaillés sur les motifs de déplacements (en 2002, selon l'OMT, 60 % des touristes internationaux visitent l'Afrique pour motif de loisir, vacances, détente (OMT 2004)), nous ne pouvons savoir dans quelle mesure il s'agit réellement de pratiques touristiques et non pas de déplacements motivés par des échanges commerciaux, comme c'est le cas pour une partie non négligeable des arrivées internationales du Nigeria. Il faut néanmoins sérieusement se poser la question de savoir si la constitution d'une demande intérieure et régionale n'est pas une solution pertinente pour stabiliser les revenus du tourisme des pays africains et les rendre moins dépendants de la conjoncture économique et politique internationale. C'est que les pays qui ont principalement misé sur le balnéaire comme le Sénégal, voient leur fréquentation stagner et sont confrontés à la concurrence de nombreuses destinations sur ce créneau. Et n'est-il pas possible que les pays africains transforment leur faible niveau de développement touristique en atout par le choix politique de se développer à partir de formes différentes de tourisme ?

Ludovic Dunod, journaliste à RFI aboutit à la même conclusion : « *Tous les pays qui privilégient les formes alternatives de développement touristique, de tourisme solidaire, de tourisme de randonnées ou de culture, ce qui est très en vogue en ce moment, on le voit aussi avec l'implosion des TO de randonnée, eh bien, tous ces pays, finalement s'en sortent mieux que ceux qui ont une monoculture du tourisme. Les premiers ont choisi parfois par la force des choses un mode de développement touristique qui est plus modeste, plus durable et plus fidèle avec une meilleure répartition des richesses.* » (Dunod 2004).

### **La concentration et la mondialisation des entreprises du tourisme**

Du point de vue de l'offre, le tourisme présente des caractéristiques bien particulières. L'activité touristique est **hétérogène** car elle fait appel à différentes fonctions dont les principales sont la production, la distribution, la réservation informatisée, le transport, l'hébergement et l'animation. Elle est également **transectorielle** car elle alimente la demande dans les autres secteurs économiques. Les opérateurs touristiques présentent des statuts juridiques divers (publics, privés, associatifs, coopératif,...) et sont de tailles très diverses. En France, par exemple, le secteur touristique est constitué d'une multitude de petites entreprises artisanales, le plus souvent familiales et de quelques grands groupes multinationaux dominant le marché.

Il existe néanmoins une tendance à la **concentration** dans le secteur qui peut prendre plusieurs formes, le regroupement au sein de réseaux volontaires ou à travers des contrats de franchise ou de management comme dans l'hébergement ou dans la distribution, à travers des fusions acquisitions ou des alliances comme dans l'aérien ou la production.

Quelques chiffres permettent de montrer les processus de concentration et de mondialisation à l'œuvre dans le secteur du tourisme. En ce qui concerne la fonction « hébergement », les dix premiers groupes représentent 54 % des hôtels et 62% des chambres des 300 plus grands groupes mondiaux. Sur les dix, sept sont des multinationales américaines, deux sont anglaises et une française. Il faut attendre le 82<sup>ème</sup> rang pour trouver un groupe issu d'un pays en voie de développement. Sur les 300 premiers groupes, plus de la moitié sont américains, et 65 européens. Les implantations des plus grands groupes portent sur une centaine de pays (Accor, Intercontinental Hotels Group)<sup>1</sup>.

Pour ce qui est de la fonction « transport », nous évoquerons principalement le transport aérien où la concentration et la mondialisation prennent principalement la forme d'alliances. Les trois méga-alliances de compagnies aériennes (Skyteam, OneWorld, Star) font voyager près de 60% du nombre de passagers total et représentent 63 % du chiffre d'affaire total<sup>2</sup>. Les méga-alliances permettent également aux compagnies aériennes d'étendre leur activité sur la totalité des pays de la planète en réduisant les risques financiers. Le transport aérien est quasiment l'unique mode utilisé par les touristes occidentaux pour se rendre dans les pays en voie de développement, qui ne contrôlent ni les escales effectuées, ni les fréquences des vols, ni les tarifs. Et leurs compagnies nationales sont le plus souvent dans des situations financières délicates<sup>3</sup>. En Afrique par exemple, les insuffisances notables dans le transport aérien, à la fois en lignes aériennes entre le continent et le reste du monde et en lignes aériennes intracontinentales, reste un des principaux freins au développement du tourisme.

Depuis quelques années, a lieu un phénomène de concentration parmi les plus grands groupes européens permettant à quatre opérateurs touristiques d'émerger : TUI, Thomas Cook, My Travel et First Choice. Ces groupes ont adopté une stratégie de croissance verticale afin d'intégrer toutes les fonctions touristiques. A titre d'exemple, le premier groupe européen, TUI présente un chiffre d'affaire pour 2002 de 12,4 milliards d'Euros, possède 3715 agences de voyages, 82 voyagistes, 6 compagnies aériennes, deux compagnies de croisières et 287 hôtels, dispose de filiales dans quinze pays européens et d'agences réceptrices dans une quarantaine de pays. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires de TUI est supérieur au Produit National Brut (PNB) de la Bulgarie et seuls 5 pays africains présentent un PNB supérieur à 12,4 milliards d'euros : le Nigéria, l'Afrique du sud, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Ceci donne un exemple du poids que représentent ces géants du tourisme en terme de négociation avec les entreprises locales comme avec certains Etats.

---

<sup>1</sup> Source : Magazine Hotels, n° de Juillet 2004.

<sup>2</sup> Source : International Air Transport Association (IATA) 2002.

<sup>3</sup> Beaucoup de compagnies américaines connaissent également des difficultés financières mais celles-ci sont conjoncturelles et découlent des attentats du 11 novembre.

Ce phénomène d'internationalisation et de concentration des entreprises dans le secteur du tourisme rend donc les pays en voie de développement dépendants des multinationales touristiques qui contrôlent, du fait des stratégies intégratives développées, l'ensemble de la chaîne touristique : du transport aérien à l'hébergement, en passant par la diffusion de l'information aux touristes potentiels. L'essentiel du marché du tourisme dans les pays en voie de développement est contrôlé par les grands groupes intégrés. Ce sont eux qui fixent les prix et imposent leurs conditions à leur partenaires locaux, voire même aux Etats<sup>1</sup>. De plus, les intermédiaires informatisés quasiment incontournables que constituent les Global Distribution Systems (GDS) ne sont pas accessibles à la plupart des opérateurs des pays en voie de développement, du fait des commissions à payer trop élevées pour des petites entreprises. Les pays en voie de développement n'ont pas d'accès direct aux marchés émetteurs et dépendent complètement des opérateurs touristiques, seuls à même d'amener le touriste à se rendre chez eux. L'extension aux services, à travers les discussions sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), de la libéralisation du commerce mondial promue par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), risque d'accentuer encore ces inégalités.

Caire et Rouillet-Caire rappellent, dans un article très bien documenté, les différents enjeux des discussions en cours (Caire and Rouillet-Caire 2003). La libéralisation des échanges de services se base sur trois principes : la non discrimination dans le choix des fournisseurs et ce quelle que soit la nationalité des fournisseurs, la transparence des mesures de réglementation et l'application de ces mesures d'une manière impartiale. Malgré tout, l'OMC admet que l'ouverture puisse se faire progressivement et de manière asymétrique entre pays industrialisés et pays en voie de développement, afin que les inégalités existantes ne s'accroissent pas et que des restrictions destinées à protéger la moralité ou l'environnement puissent être mises en place par les Etats. Pour sa part, l'OMT considère que la libéralisation défendue par l'AGCS peut être profitable pour tous les pays, en particulier les pays en voie de développement, y compris dans une perspective de développement durable, à partir du moment où un certain nombre de principes et de règles sont respectés. C'est dans ce but que l'OMT défend un projet d'annexe à l'AGCS portant sur le tourisme, avec l'objectif déclaré « *d'assurer des conditions commerciales équitables pour le commerce des services de tourisme conformément aux articles IV et XIX et aux besoins en matière de développement durable* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> D'après la Travel Trade Gazette, Kuoni UK aurait obligé ses partenaires dans la région d'Asie pacifique à accepter une réduction de 20 % sur les prix définis par Kuoni afin de relancer ses activités après la crise de la pneumonie atypique, citée chez (Plüss 2004 : 1)

<sup>2</sup> Source : projet d'annexe « tourisme » à l'AGCS, cité chez (Caire and Rouillet-Caire 2003). Les articles IV et XIX de l'AGCS autorisent des restrictions aux principes généraux de libéralisation, l'article IV concerne la prise en compte des situations

L'OMT essaie d'amender pour le secteur du tourisme le texte de l'AGCS qui, logiquement, ne mentionne jamais le développement durable. Logiquement parce que les mesures politiques, que pourraient prendre les Etats en faveur du développement durable, s'opposeraient directement aux principes qui inspirent la démarche de l'OMC. Pour pouvoir intégrer les préoccupations liées au développement durable dans l'AGCS, nos deux auteurs envisagent trois possibilités :

- que chaque membre précise les limitations qu'il souhaite dans la partie portant sur les engagements spécifiques de chacun dans le texte de l'accord, dispositif lourd à gérer,
- de compter sur l'article XIV sur les exceptions générales,
- d'ajouter comme le souhaite l'OMT une annexe permettant d'intégrer dans l'AGCS les préoccupations liées au développement durable du tourisme. Il est fait référence dans ce projet d'annexe à l'implication des communautés locales dans la conception, le développement et l'amélioration, la gestion et la préservation des ressources utilisées pour les projets touristiques, la mise en œuvre de normes environnementales et de qualités établies par les organisations internationales et l'utilisation des ressources du tourisme pour préserver les ressources d'une destination (Bendell and Font 2004 : 141).

Mais apparemment, aucune mention ne concerne les normes sociales et les conventions de l'OIT portant sur le droit du travail. Et l'OMT compte sur une adoption volontaire de ces normes et non sur la réglementation publique pour les faire appliquer, mais nous reviendrons sur la question des normes et des systèmes de certification plus tard.

Personnellement, nous doutons de l'efficacité d'une telle annexe comme de l'adoption volontaire, face aux pratiques anticoncurrentielles développées par les plus grandes multinationales et aux moyens qu'elles pourraient déployer en cas de conflit devant l'OMC.

Pour les pays touristiques en voie de développement, le risque que la libéralisation n'entraîne pas les bienfaits attendus par l'OMC et l'OMT, n'est pas seulement réel mais fortement probable. La concurrence pure et parfaite est une construction abstraite sans équivalent réel et la libéralisation se fonde justement sur ce mythe. Le tourisme, qui est un secteur dans lequel le processus de libéralisation est parmi les plus avancés, fait l'objet, on l'a vu, de nombreuses fusions, rachats et voit se constituer d'immenses multinationales intégrées. La libéralisation du secteur aérien aux USA en 1978 n'a pas réduit la concentration parmi les compagnies aériennes (en

---

inégales entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, les premiers devant procéder à des transferts de technologie alors que les seconds peuvent limiter la libéralisation à certains secteurs, l'article XIX autorise des mesures prises pour protéger la moralité, la santé, la vie et l'environnement . Ce projet d'annexe est défendu par la république Dominicaine, le Salvador, le Honduras, la Bolivie, l'Equateur, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela.

1998, les 10 premières compagnies représentaient 91 % du marché domestique contre 87 % en 1978) et l'a même accentuée car beaucoup de compagnies régionales sont en fait des filiales de majors, et les alliances et accords entre compagnies se sont développés.

L'idée selon laquelle les pays les plus riches aujourd'hui se sont développés grâce au libéralisme est un autre mythe que s'attache à démonter deux universitaires anglais dans (Chang and Grable 2004). Ils démontrent comment ce sont justement des politiques protectionnistes, caractérisés par un interventionnisme industriel et financier, qui ont permis aux pays européens, aux Etats-Unis, au Japon de s'enrichir. Et les pays émergents d'Asie ont pu se développer également grâce à des politiques publiques prononcées. Dès lors, il peut paraître cynique que ces mêmes pays riches qui, de plus, n'hésitent pas à prendre, aujourd'hui encore, des mesures protectionnistes de plus en plus subtiles, obligent les pays du Sud, via les institutions internationales comme l'OMC, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, à ouvrir leurs marchés, à déréglementer et privatiser leurs économies.

Le BIT a justement publié un rapport en février 2004 sur la dimension sociale de la mondialisation, dans lequel sont mis en évidence les déséquilibres entre pays et à l'intérieur des pays, qui en résultent. La mondialisation telle qu'elle est mise en œuvre actuellement a pour effets négatifs, du fait de la concurrence accrue entre les entreprises : l'abaissement des normes sociales, l'accroissement de la précarité et du chômage officiel, les privatisations des services publics qui aggravent la pauvreté en enrichissant des entreprises, le développement des activités transfrontalières illégales. La solution proposée par le BIT est de revoir le rôle des Etats et des institutions comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, l'OMC (Stern and Pour 2004).

En l'occurrence, faire confiance en la main invisible d'Adam Smith pour organiser équitablement l'économie n'est pas seulement une attitude naïve, elle s'oppose aussi à l'attitude éthique qui suppose justement le primat de la volonté donc du projet politique, en accord avec les principes éthiques de respect d'autrui et de la Terre.

## Le tourisme, responsable mais pas coupable ?

*Dans ce Monde à la fois inégalitaire et en transformation, la mobilité touristique a donc une responsabilité particulière. Flux et produits touristiques s'accommodent bien de ces inégalités, ils en usent même et, souvent en abusent [...]. Mais le tourisme n'est pas seulement porteur de la logique de l'économie libérale, il met des hommes et des idées en mouvement et au contact.*

*Equipe MIT, Tourismes, Lieux communs<sup>1</sup>*

Nous voilà au cœur de notre problématique. Quelles sont les relations qu'entretiennent éthique et tourisme ? Le tourisme est-il concerné par l'éthique ?

En réalité, la réponse à cette question est présente dans le premier chapitre : le tourisme est concerné par l'éthique comme l'est toute activité humaine. Et comme l'affirme le philosophe Eric Weil : « ...toute entreprise humaine, pour désintéressée qu'elle se croie, est soumise à la question de savoir si elle est justifiée ou non, nécessaire, admissible ou répréhensible, en accord avec les valeurs reconnues ou en contradiction avec elles, c'est-à-dire si elle aide à la réalisation de ce qui est considéré comme souhaitable, à la prévention ou à l'élimination de ce qui est jugé mauvais. » (Weil 2002).

Mais nous irons plus loin en affirmant que le tourisme est, plus que tout autre activité humaine, concerné par l'éthique, parce qu'il se traduit par une rencontre avec l'altérité : le phénomène touristique « est interpellé dans son existence même par la question du rapport à l'autre »<sup>2</sup> et il est interpellé de la même façon par la question du rapport à l'ailleurs, lieu autre que celui où réside le touriste.

C'est justement parce que « son commerce se bâtit sur de belles valeurs : celles de l'échange, de l'hospitalité, de l'ouverture, de la nature préservée »<sup>3</sup>, que **le tourisme, plus que toute autre activité humaine, se doit d'être irréprochable et exemplaire**. C'est parce que le tourisme se nourrit des lieux et des hommes<sup>4</sup>, qu'il représente une chance pour l'environnement et pour l'ouverture de l'homme sur l'altérité. Ce rôle positif suppose la responsabilisation des acteurs engagés dans cette activité.

A partir de la définition du tourisme que nous avons retenue (le tourisme envisagé comme un système engageant des acteurs, des pratiques et des lieux), essayons de préciser quelles sont les responsabilités des différents acteurs.

---

<sup>1</sup> (MIT 2002 : 296)

<sup>2</sup> (Schéou 2003 : 402)

<sup>3</sup> (Joly 2001 :24)

<sup>4</sup> (Ryan 2001 :21)

## Quelle responsabilité pour le touriste ?

D'une certaine manière, les opérateurs touristiques vendent au touriste des destinations, des lieux. Mais un lieu n'existe pas sans l'homme qui l'habite. Donc l'industrie touristique, en vendant des destinations, dans une certaine mesure commercialise également des relations, des rencontres. On peut se poser la question de savoir si certains touristes ne considèrent pas qu'ils disposent de **droits sur le lieu** où ils se rendent, du simple fait qu'ils ont payé leur voyage ou leur séjour. Il existe alors un risque pour les touristes d'abuser du lieu et de ses habitants, risque renforcé par le relâchement moral facilité par l'éloignement de chez soi et accentué lorsqu'il existe un écart important de niveaux de vie entre le touriste et les habitants.

En réalité, le touriste, en se déplaçant de chez lui en cet autre lieu, n'acquiert aucun droit sur cet autre lieu pas plus que sur les habitants, quand bien même il a payé (et parfois très cher) pour se rendre en cet autre lieu. Au contraire, séjourner dans un lieu ne s'accompagne pas de droits sur ce lieu mais bien de **devoirs envers lui**. Le touriste devient co-responsable de ce lieu<sup>1</sup> et de ses habitants, au moins durant toute la durée de son séjour. La responsabilité, plus fortement ressentie envers le lieu de résidence et les voisins, s'étend alors au lieu qui accueille le touriste pendant son séjour ou durant son passage. Dans cette perspective, le tourisme pourrait devenir un outil de responsabilisation de l'homme au niveau global, c'est-à-dire vis-à-vis de l'humanité et de la Terre.

Mais c'est loin d'être le cas pour le moment, comme l'indiquent les résultats de l'enquête menée par Stefan Gössling à propos des effets du tourisme sur la relation entre l'homme et l'environnement (Gössling 2002). Pour l'auteur, l'accroissement de la mobilité touristique dissout la relation des touristes à leur habitat et, de ce fait, réduit leur conscience environnementale dans sa dimension locale, même s'il peut y avoir accroissement de celle-ci à un niveau plus global, mais avec une responsabilité individuelle diluée.

Il n'est pas contestable que certains touristes adoptent consciemment ou inconsciemment, des comportements parfois irrespectueux, méprisants ou néfastes vis-à-vis des lieux et des habitants. Les exemples, nombreux, de gravités diverses, concernent toutes les formes de tourisms, y compris celles qui se réclament d'une certaine moralité. Par exemple, le don individuel, que ce soit des bonbons à des enfants ou autre chose, est toujours inapproprié et néfaste, dénaturant l'échange, créant des dépendances et des besoins, suscitant la jalousie, la mendicité et la démobilité. De la même manière, entrer dans une concession dans un village africain pour photographier une famille constitue un manque flagrant de respect. Se poser la question « est-ce que je ferais la même chose chez moi ? » permet le plus souvent de se rendre compte de l'inanité d'un tel comportement. Cela montre bien que l'éloignement de chez soi n'est pas sans effet sur le comportement humain.

---

<sup>1</sup> Nous pourrions parler ici d'écoumène au sens de Berque plutôt que de lieu.

Pour leur part, les chercheurs de l'équipe MIT<sup>1</sup> nient que le fait d'être touriste, c'est-à-dire être en un autre lieu que chez soi, puisse jouer un rôle quelconque dans le comportement moral. L'homme est homme avec ses défauts et ses qualités qu'il conserve quand il est touriste : « *et il est essentiel de rappeler qu'en aucun cas, ces qualités, ou ces défauts, ne peuvent être générés, ou dégénérés, par le seul fait d'être touriste.* »<sup>2</sup> et un peu plus loin : « *un pédophile qui utilise les réseaux touristiques est déjà un pédophile ; il ne le devient pas par le fait d'être touriste.* » Et pourtant, il n'est pas contestable que le comportement des touristes soit différent lorsqu'ils sont loin de chez eux. En 1931, le guide du savoir vivre évoquait déjà le risque de relâchement des mœurs chez les voyageurs : « *loin de notre sphère habituelle, nous sommes volontiers tentés de nous croire libérés de toute contrainte* »<sup>3</sup>. C'est également ce qui ressort de l'étude qualitative sur les comportements des touristes français menée par Touriscopie : « bien que sensibles et attentifs aux problèmes d'environnement dans leur sphère locale et individuelle, ils le sont beaucoup moins dès qu'ils sortent de leur contexte habituel et surtout dès qu'ils partent à l'étranger » (Sicsic and Pachiaudi 2002).

L'équipe MIT pourra bien objecter que le comportement correspond à des défauts déjà présents chez le touriste avant son départ, mais cela ne peut en aucun cas justifier qu'il se permette un comportement qu'il n'oserait pas adopter chez lui, et c'est bien le tourisme à travers le changement de lieu qui est responsable de cette différence de comportement chez certains. Parler de défauts plutôt que de comportement ne constitue t-il pas qu'une astuce, afin d'éviter de considérer la question du comportement, dont les conséquences évidentes n'allaient pas dans le sens du discours de l'équipe MIT ? Pour notre part, négligeant cette distinction entre caractère et comportement, nous considérons que l'hypothèse qui fonde leur raisonnement est donc contredite par l'existence difficilement contestable des touristes sexuels occasionnels, qui ne partent pas délibérément en voyage dans le but d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs et n'ont jamais eu de comportement de pédophilie dans leur pays, mais se laissent tenter une fois sur leur lieu de vacances. Pour le Docteur Cordier, psychiatre travaillant avec des pédophiles, « *le surmoi serait soluble dans la distance* » et les individus se laissent aller à des agissements qu'ils savent répréhensibles dans leur pays où ils sont soumis à des codes de comportements sociaux ((Midy and Merchadou 2004) p.40).

Pour l'association Ecpat (**End Child Prostitution and Trafficking**) née, il y a une vingtaine d'années, du regroupement d'associations luttant contre le tourisme sexuel, les touristes sexuels occasionnels sont très nombreux et

---

<sup>1</sup> « Mobilités, Itinéraires, Territoires », équipe de chercheurs de l'université Paris 7.

<sup>2</sup> (MIT 2002 : 290-291)

<sup>3</sup> (1931). Liselotte, *La politesse en voyage. Le guide des convenances. Savoir-vivre, obligations mondaines, usages mondains*, Paris, Bibliothèque du petit écho de la mode cité chez (Urbain 2000 :22)



*« leur passage à l'acte, incompréhensible a priori, résulte de plusieurs facteurs engendrés par la situation particulière des voyages : sentiment de pouvoir ressenti par certains touristes occidentaux sur les populations des pays du Sud du fait de leur supériorité économique, désir de nouvelles expériences, absence des contraintes morales et sociales qui régissent la vie quotidienne dans le pays d'origine, sentiment d'impunité lié à l'anonymat, indifférence portée au partenaire... »<sup>1</sup>.*

Pour l'équipe MIT, l'affirmation d'une ONG ne peut pas être objective, car l'ONG est forcément animée « *de fortes convictions idéologiques* ». C'est dans « *Tourismes 1, lieux communs* », que l'équipe MIT s'attache à remettre en cause l'ensemble des critiques généralement formulées à l'encontre du tourisme, en se basant sur l'argument évoqué plus haut selon lequel le fait même d'être touriste ne génère pas de défauts. Malheureusement, malgré une démarche salubre par son objectif de refuser les idées toutes faites, aboutissant à un ouvrage remarquable, les auteurs sont trop souvent excessifs dans les deux premiers chapitres de l'ouvrage, adoptant l'attitude engagée qu'ils critiquent chez les acteurs sociaux, journalistes et chercheurs qu'ils citent. Emportés par leur volonté de contrebalancer les critiques formulées à l'encontre du tourisme<sup>2</sup>, ils opposent aux effets négatifs du tourisme l'argument selon lequel les effets négatifs observés ne sont pas propres au tourisme, mais présents également dans d'autres activités : « *quelle activité humaine ne cause pas d'effets négatifs ?* » p. 23, « *pourquoi ne pas s'en prendre [...] à l'existence de castes ?* » p. 23, « *cette focalisation sur le « tourisme sexuel » ne doit pas faire oublier ce qui se passe dans nos propres villes* » p. 36. Cet argument n'est pas recevable car il dénie tout droit à illustrer la possibilité d'une dérive ou d'un effet négatif du tourisme à l'aide d'un cas précis et bien délimité. Les acteurs du tourisme concernés ont à faire face à leurs responsabilités, quelles que soient celles des autres activités humaines. Que mon voisin adopte un comportement répréhensible ne m'exonère en rien de ma propre responsabilité, pas plus que cela ne justifie un écart de ma part.

---

<sup>1</sup> Source : [www.ecpat-france.org](http://www.ecpat-france.org) le 29 septembre 2004.

<sup>2</sup> Alors qu'ils préconisent la neutralité comme préalable à l'analyse scientifique et d'éviter les jugements de valeurs, « c'est du moins ce qu'on enseigne aux étudiants de maîtrise » (p. 21), voilà qu'ils jettent la suspicion sur un organisme de voyage en laissant entendre qu'il s'agirait d'une secte sur la seule base de la description de ses produits dans un article du Monde, description dans laquelle aucun élément ne permet de justifier ce jugement de valeur. Utiliser le mot de secte, n'est ce pas « en se trompant de mot, changer de registre et, dès lors, sortir de la connaissance raisonnée pour laisser parler la rumeur ou l'imprécis » (p. 54). On sent parfois poindre une haine anti-Ong, alimentée par une méconnaissance visible de ce milieu et des actions menées (qui pourtant s'inscrivent toutes dans la perspective de la réduction des effets négatifs du tourisme, justement parce que la plupart de ces Ong sont convaincues des bienfaits possibles de l'activité touristique), au point que le lecteur est incité à s'interroger à son tour sur les affects refoulés ou pas, conscients ou inconscients sous-jacents à la démarche des auteurs, comme eux-mêmes s'interrogent sur les motivations des critiques du tourisme.

Le voyageur est concerné par l'éthique comme l'est tout consommateur. Et il lui est possible d'adopter un comportement responsable, ne prenant pas seulement en compte le rapport qualité prix des biens et services achetés, mais tenant compte également de leurs conditions de production et/ou des caractéristiques écologiques du bien ou du service. Nous avons déjà largement traité cet aspect au premier chapitre. Ce qui nous intéresse ici, c'est la situation particulière des pratiques touristiques : le touriste n'est plus seulement un consommateur, il est en même temps acteur et participe à la réalisation du produit touristique (plus ou moins selon le type de produit), ce qui rend d'ailleurs ce dernier particulièrement complexe à mettre en œuvre pour les opérateurs touristiques. Comme l'affirme le pdg de Voyageurs du Monde, « *le voyage authentique n'est pas uniquement et pas essentiellement lié à ce que propose un voyageur. Ce dernier peut aider le voyageur mais, si ce dernier n'a pas décidé lui-même qu'il va faire un voyage authentique, le voyageur ne peut rien pour lui* »<sup>1</sup>. En effet, le tourisme est un produit qui se construit au fur et à mesure qu'il est consommé par le touriste. En tant qu'acteur du produit touristique qu'il consomme, celui-ci est directement responsable de ses actes commis en tant que touriste, comme il l'est de tous ses actes. En tant qu'habitant temporaire d'un lieu, il devient co-responsable de ces lieux et de ses habitants. Il ne l'est pas plus que lorsqu'il est chez lui, mais l'est autant. C'est pour cela qu'il est nécessaire de le former et de l'informer. Comme l'affirmait le co-fondateur de l'agence Atalante, « *il n'y a pas de mauvais touristes, seulement des voyageurs mal informés* », en 1997, en épilogue de la Charte éthique du voyageur remise à ses clients.

A propos du choix de la destination, du mode de voyage, des opérateurs touristiques, le petit livret de sensibilisation au tourisme, intitulé « *Vacances, j'oublie tout ?* » proposé par le Ritimo<sup>2</sup> (Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale) suggère au touriste responsable de s'informer, de se préparer à la rencontre en consultant sites, guides, en se renseignant sur la situation politique, économique et sociale du pays de destination. Ensuite, en cas de recours à un voyageur, il préconise de ne pas hésiter à poser des questions qui amèneront le voyageur à s'interroger lui-même, voire peut-être même à évoluer. Le Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes (CADR), propose une liste de questions :

- « *Où vais-je être hébergé ? Quelle est la taille, la nature de la construction ?* »
- *La nourriture est-elle locale ? biologique ?*
- *La structure d'accueil est-elle gérée par des locaux ? Est-ce une gestion collective ?*

---

<sup>1</sup> (Clastres 2000 : 35)

La plupart des chercheurs dans le tourisme pointent eux aussi cette spécificité qui fait du touriste le co-producteur du produit qu'il achète.

<sup>2</sup> (Chastang 2003 :30)

- *Quel est le pourcentage du forfait qui revient aux locaux ? Sous quelle forme ?*
- *Des rencontres avec des organisations locales sont-elles prévues ?*
- *Les activités sont-elles orientées sur la rencontre ?*
- *Qu'est ce qui est mis en place pour protéger le milieu naturel ?*
- *Comment sont traités les déchets ? Qui en assume les coûts ?*
- *L'utilisation de l'eau, du bois est-elle cohérente avec les possibilités locales ? »<sup>1</sup>*

Les touristes voyageant dans les pays en voie de développement, pris par l'émotion quand ils sont confrontés à la situation de pauvreté des populations rencontrées, ont du mal à résister aux impulsions qui les poussent à donner, donner un peu du superflu qui leur pèse subitement, alourdi par un sentiment diffus de culpabilité. Mais les dons non réfléchis entraînent quasiment toujours des conséquences désastreuses et biaisent l'échange, générant des dépendances, des attentes, encourageant la mendicité, pouvant susciter des jalousies et la démobilité. D'autres effets sont plus inattendus : ainsi Franck Michel raconte comment la distribution de bonbons aux enfants par les randonneurs de passage a provoqué des besoins, incitant les mères de famille à en acheter également à leurs enfants et générant une augmentation considérable du nombre de dentistes dans le pays Toraja en Indonésie<sup>2</sup>.

Il est très difficile de lutter contre cette tendance au don. Même lorsque les voyageurs sont sensibilisés, prévenus et alertés avant le voyage par l'organisateur, une fois sur place, se retenir de donner leur est parfois impossible<sup>3</sup>. Jean-Didier Urbain confirme ce constat : *« c'est tout un apprentissage, une éducation qui n'est pas évidente. Comment faire comprendre à un touriste qu'il ne doit pas encourager la mendicité et donner de l'argent aux enfants car cela encourage des économies parallèles, l'exploitation des enfants ? Le Maroc, qui essaye de se développer au niveau touristique, a généré ainsi toute une main-d'œuvre d'enfants qui, au lieu d'aller à l'école, vont faire la manche dans les aéroports, les gares... Le touriste éthique sera celui qui sait ne pas donner. Il n'est pas qu'un touriste caritatif, compassionnel. Il doit comprendre qu'il n'aide pas la société en faisant ce genre de choses »* (Urbain 2003).

Le touriste, en tant qu'être humain, est libre de choisir l'orientation qu'il souhaite donner à sa vie comme il est libre de choisir à chaque instant dans la limite du respect des règles sociales ; cette liberté a un coût, celui d'assumer

---

<sup>1</sup> Cité chez (Chastang 2003 :30-31)

<sup>2</sup> (Michel 2002 :479)

<sup>3</sup> La question du don est un débat récurrent entre l'association Tourisme et Développement Solidaires et les voyageurs ou les villageois. Bien que ce soit un point sur lequel l'association insiste beaucoup dans les informations transmises au futur voyageur ; que le refus du don individuel soit un des engagements de la charte (rédigée en commun par l'association et ses partenaires villageois) que le voyageur s'engage à respecter ; il y a toujours des voyageurs qui cèdent à l'émotion.

chacun de ses actes. Rappelons que le comportement éthique suppose une visée, une intention, c'est la traduction d'une volonté d'élévation spirituelle sur la base des deux principes universels de respect d'autrui et de respect de la Terre (Michel Serres parle d'amour). Choisir l'éthique, c'est construire sa vie, c'est se construire en fonction de ces principes, c'est donc choisir de reconnaître le lien qui nous unit à autrui en s'ouvrant à autrui et le lien qui nous unit à l'écoumène, en s'ouvrant au Monde. C'est aussi donner un sens à sa vie et à ses actes. L'éthique n'est pas morcelable en critères ou en indicateurs. Même le respect d'un ensemble de critères déterminés n'est pas assimilable à un comportement éthique, lorsque ceux-ci ne sont pas effectués dans une perspective éthique. Car « *il n'y a pas d'agir éthique sans être éthique* »<sup>1</sup>, sans esprit éthique. Sinon, il faut parler de déontologie et non pas d'éthique. La déontologie n'est qu'un filet de secours destiné à éviter que l'absence d'éthique ne se traduise par des comportements amoraux : même si les actes ne sont pas effectués dans une intention éthique, qu'ils obéissent au moins aux règles morales.

Malgré tout, il ne s'agit pas ici de distribuer des bons points ou de juger le touriste selon son comportement moral, pas plus qu'il ne s'agit de l'obliger à choisir tel ou tel produit touristique plutôt qu'un autre. Le touriste, en tant qu'être humain, est beaucoup plus complexe que ne le laissent entendre les études mercatiques réduisant celui-ci à quelques stéréotypes exclusifs. Ainsi, un touriste peut très bien partir dans un hôtel-club avec l'idée de ne rien faire et choisir pour ses vacances suivantes un séjour en immersion au sein d'une communauté villageoise autochtone. L'objectif est seulement de l'amener à réfléchir et à se poser des questions, afin qu'il choisisse en conscience et en connaissance de cause. Ces dernières remarques concernent autant l'entrepreneur<sup>2</sup> que le touriste.

## **Quelle responsabilité pour les entrepreneurs touristiques ?**

### *Deux positionnements existentiels possibles*

L'entrepreneur touristique est concerné par l'éthique comme l'est tout homme. Jean-Marie Joly, secrétaire du « Groupe Développement »<sup>3</sup>, dans un article d'une grande profondeur, présente les deux voies qui s'offrent à l'entrepreneur, celle du refus de l'altérité ou celle de la reconnaissance de l'altérité.

Si la première représente le choix de la facilité, la seconde est « *une voie de dignité, de liberté et de responsabilité* » (p.28). L'entrepreneur peut donc choisir l'attitude éthique, qui se traduit par l'effort permanent de refuser de

---

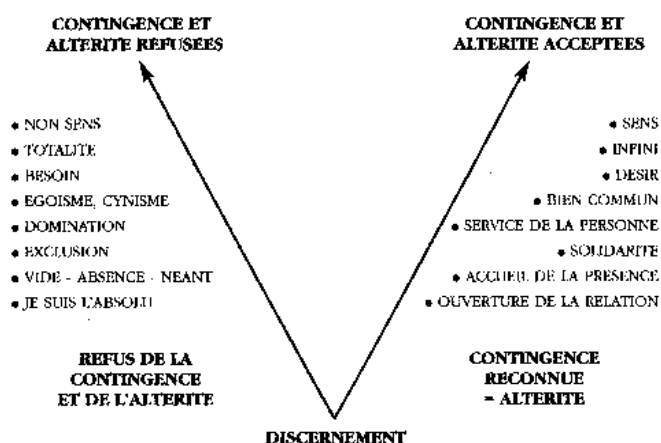
<sup>1</sup> (Joly 2001 :41)

<sup>2</sup> Le terme d'entrepreneur désigne ici aussi bien les porteurs de projet associatifs que privés.

<sup>3</sup> Le groupe développement se présente comme une organisation humaniste chrétienne de solidarité internationale, apolitique et non cléricale, créée en 1973.

réduire l'autre à lui-même en s'ouvrant sur l'altérité. Ce choix de vie « implique des ruptures avec le "politiquement correct", la lâcheté, le conformisme, l'enlisement par la voie médiane. Il implique l'audace et la liberté. » (p. 41).

Figure 7  
Les deux positionnements existentiels possibles



Source : (Joly 2001 : 27)

L'auteur présente quelques pistes de réflexions en faveur d'une exemplarité éthique des entrepreneurs touristiques (p. 43-48) :

- Comme **entrepreneur contribuable** : l'alternative se pose entre la gestion égoïste des profits ou la gestion éthique dans une perspective de biens communs. L'impôt sert à financer les infrastructures collectives et les services publics qui sont également utilisés par les entreprises. L'impôt est donc « une obligation éthique au sens le plus strict »,
- Comme **actionnaire ou épargnant**, l'entrepreneur doit s'interroger sur l'utilisation des sommes qu'il place et éviter certains placements douteux. Que faire avec les revenus tirés des placements et de l'épargne ? « Garder du superflu sans l'utiliser pour le bien commun, c'est retenir le bien d'autrui injustement. C'est la définition du vol. Une attitude éthique ne se résume pas à distribuer des gadgets et des pourboires aux pauvres via les organisations humanitaires ou philanthropiques. [...] Il ne s'agit pas de donner mais de rendre. Le risque dérisoire est de se prendre pour de généreux donateurs, s'autocongratulant. »,
- Comme **entrepreneur touristique**, au nom de la primauté de l'homme, il s'agit de donner la priorité au travail sur le capital, en respectant les conventions du BIT et en permettant le développement des personnes employées et non pas leur utilisation. Cela veut aussi dire savoir déléguer et permettre aux autres de prendre leur responsabilité,

- Comme **partenaire des communautés les plus vulnérables**, l'entrepreneur doit être particulièrement attentif aux travailleurs étrangers dont il est le débiteur, car ils acceptent souvent des tâches pénibles voire dangereuses avec des salaires très bas,
- Comme **partenaire des pays émergents**, l'entrepreneur touristique doit faire en sorte que son activité permette le développement des pays les moins avancés,

Au delà de ce cadre général qui concerne tous les entrepreneurs touristiques, essayons de préciser sommairement les responsabilités de quelques-unes des principales fonctions remplies par les entrepreneurs touristiques : aménagement et architecture, transport, production de voyages, ...

### ***La construction des infrastructures***

L'architecture et l'aménagement des lieux sont des éléments primordiaux de toute mise en œuvre de politique de développement durable, non seulement parce que le bâtiment est un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre, mais également parce que les choix techniques retenus ont des conséquences à long terme sur l'environnement sanitaire des habitants, sur leur consommation d'énergie, sur leurs relations sociales.

Une attention particulière devrait être porter sur l'intégration dans le milieu naturel et l'adaptation aux pratiques des habitants, les conséquences des choix techniques architecturaux initiaux sur la consommation (locale ou pas, ciment ou pas, ...), les conséquences des choix techniques en termes d'impacts sur l'environnement au moment de la construction mais surtout lors de son utilisation. Ainsi, le bâtiment est le secteur le plus gros consommateur d'énergie (43% de la consommation totale d'énergie dans le monde) avec 70% de cette consommation pour le chauffage, consommation énergétique qui ne cesse d'augmenter (+18% depuis 1990) malgré les progrès techniques et une réglementation de plus en plus exigeante. Le bâtiment mobilise également la moitié des matériaux tirés de la croûte terrestre et produit plus du quart du volume total des déchets (Moatti 2005). Et il est important de préciser que l'architecture et l'aménagement peuvent aussi avoir une action bénéfique sur l'environnement. L'action de l'homme n'est pas systématiquement néfaste pour l'environnement et l'homme peut aussi contribuer à l'équilibre des écosystèmes par sa présence et son action.

L'architecte Stéphane Marteau<sup>1</sup>, qui intervient sur des zones fragiles à fortes valeurs naturelles et culturelles pour des projets de tourisme communautaire (Mali) ou d'aménagement de parc national (Mexique), confirme que « *l'intervention de l'architecte, par l'organisation spatiale des lieux pour une meilleure utilisation de l'espace et par l'apport de solution technique adaptée, permet la modification des rapports entre les activités et les*

---

<sup>1</sup> Pour avoir plus d'informations sur ses interventions dans des projets touristiques : [www.espace-gaia.com](http://www.espace-gaia.com)

*écosystèmes, dans le but de limiter l'impact de l'homme sur l'environnement.* ». Comment un choix technique peut influencer le comportement du voyageur et l'amener à s'interroger sur ses pratiques ? Il donne un exemple, à partir du projet de campement touristique en zone rurale au Mali dont il dirige l'aménagement et la construction : le choix de construire une douche va entraîner une consommation d'eau par les touristes qui pourra manquer aux cultures locales, mais également de la consommation d'énergie, car l'eau courante suppose l'installation d'une pompe fonctionnant à l'essence. Ces choix pourront être amenés à poser des problèmes de conflit d'usage par la suite. Par contre, si le choix retenu est de ne pas prévoir de douche (les touristes se lavent comme les habitants du village avec un seau d'eau), la consommation d'eau des touristes sera adaptée aux conditions locales.

Mais la relation des lieux aux hommes n'est pas seulement déterminée par des critères techniques. Les lieux influent sur le comportement de l'homme<sup>1</sup> de multiples façons. Parler de cette influence, c'est d'une certaine manière, parler de l'influence de l'esthétique sur l'éthique. Le lieu lorsqu'il est aménagé, témoigne d'un certain rapport au monde, « *l'architecture est le vecteur d'un art de vivre ou d'habiter* »<sup>2</sup> et celui qui réside en un lieu est confronté à l'action de l'homme en ce lieu, mais ressent également les projections des hommes en ce lieu. Les promoteurs de projets touristiques ont donc la responsabilité d'aménager les lieux en respectant l'esprit de ces lieux, c'est-à-dire les habitants de ces lieux et par voie de conséquence, également leur environnement naturel et culturel.

### ***Les opérateurs touristiques***

Les compagnies aériennes sont particulièrement concernées par les dommages que cause l'activité touristique sur l'environnement et plus particulièrement sur l'atmosphère. Nous n'insistons pas plus ici sur ce point que nous traitons plus longuement dans la section suivante.

Pour leur part, les voyagistes sont responsables des promesses qu'ils font à leurs clients et à leurs partenaires locaux, mais également de l'image des destinations qu'ils véhiculent dans leurs campagnes de publicité. Ils jouent également un rôle non négligeable sur la fréquentation des destinations touristiques qui sont souvent dépendantes des voyagistes. Les voyagistes sont responsables du choix de leur partenaires locaux donc de leur comportement vis-à-vis de leurs employés (respect de la réglementation du pays), et de l'environnement

---

<sup>1</sup> Que nous ne développerons pas ici, mais nous renvoyons le lecteur désireux d'approfondir cette question aux deux ouvrages collectifs dirigés par Augustin Berque sur la logique du lieu : (Berque 2000) et (Berque 2000)

<sup>2</sup> (Naji 2003 :178)

Les opérateurs touristiques sont-ils également responsables des actes des touristes ? S'ils n'en sont pas directement responsables, ils le deviennent indirectement, dès lors qu'ils ont connaissance de l'existence de comportements délictueux et qu'ils ne font rien pour les prévenir, et il est également de leur rôle d'informer et de sensibiliser les touristes sur les questions éthiques.

Rappelons que l'attitude éthique ne se limite pas au respect des règles et de la loi, il s'agit de l'expression d'une volonté, d'une intention dans le sens de l'éthique. « *Il n'y a pas d'agir éthique sans être éthique* »<sup>1</sup>. A partir de là, le comportement éthique du touriste ou de l'entrepreneur touristique, c'est bien, selon la formule d'Eric Weil, d'aider « *à la réalisation de ce qui est considéré comme souhaitable, à la prévention ou à l'élimination de ce qui est jugé mauvais* ». Il s'agit d'une attitude active.

Qu'est ce qui est considéré comme souhaitable ? D'un point de vue éthique, n'est-ce pas de se tourner vers les plus démunis ? Et de ce point de vue là, à un niveau global, le tourisme ne peut-il pas jouer un rôle positif sur la réduction des inégalités entre les différents pays du monde, par le développement des pays les moins avancés ? C'est en tout cas la conviction du secrétaire général de l'OMT : « *le développement durable du tourisme est indissociable de la contribution que ce secteur peut apporter à la lutte contre la pauvreté, spécialement dans les pays les moins avancés. [...] Au niveau international, la pauvreté ne s'analyse pas simplement comme une insuffisance de revenus ; il s'agit d'un phénomène complexe, multidimensionnel, étroitement lié à des facteurs comme le chômage, la maladie, l'analphabétisme, la mortalité infantile et la dégradation de l'environnement, parmi beaucoup d'autres* » (Frangialli 2003).

Qu'est ce qui est jugé comme mauvais et que le tourisme pourrait aider à prévenir ou à éliminer ? Les plus grandes infractions à l'éthique sur lesquelles le tourisme pourrait jouer un rôle ne sont-elles pas l'exploitation de l'homme par l'homme que l'on constate dans les phénomènes du travail des enfants, et l'exploitation sexuelle des êtres humains mais également, du point de vue du respect de la Terre, la pollution générée par l'activité touristique et en particulier par le transport aérien, question ô combien épineuse que refusent d'évoquer les acteurs du tourisme, ce qui dénote bien l'existence d'un nœud, « *l'un des points de tension entre critères sociaux, économiques et environnementaux que renferme le développement durable* »<sup>2</sup>.

Dans la section suivante, nous évoquerons tour à tour ces quatre points problématiques. Puis nous dresserons quel peut être l'horizon éthique que doit se fixer le tourisme à partir de l'étude des chartes et des codes de conduite promulgués par les acteurs concernés par le tourisme.

---

<sup>1</sup> (Joly 2001 : 41)

<sup>2</sup> (Dubois and Céron 2000 :16). Les deux auteurs jouent un rôle non négligeable pour ramener ce problème sur le devant de la scène.



## Le tourisme diabolisé

*« Le tourisme cessera d'être diabolisé le jour où il représentera autre chose qu'une exploitation économique du Sud par le Nord »*

*Franck Michel, Désirs d'Ailleurs*<sup>1</sup>

Ce à quoi nous invite Franck Michel, c'est bien à un retournement, que le tourisme ne constitue plus une exploitation économique, c'est-à-dire des ressources naturelles, culturelles et humaines des pays du Sud, mais qu'il contribue au développement des populations locales et participe au maintien des ressources culturelles et naturelles des destinations touristiques.

Cette section n'a pas pour objectif de dresser un bilan général des effets du tourisme, positifs comme négatifs, mais bien de signaler les infractions principales aux principes éthiques, que la responsabilité des acteurs du tourisme soit engagée directement ou indirectement. Ainsi nous n'évoquerons pas, assumant le risque de conférer à cette section une tonalité négative, les bénéfices que, sous certaines conditions techniques et politiques, le tourisme peut engendrer : comme la dynamisation des communautés, l'ouverture sur autrui, la revalorisation de la culture et des traditions, l'apparition d'une société civile et la fierté, ...

Précisons également que l'ordre des différentes parties ne correspond en aucune façon à une échelle quelconque de gravité.

### Emplois et conditions de travail dans le secteur du tourisme

Si le tourisme est justement réputé comme un secteur très créateur d'emploi, l'objectif ne peut être seulement la création d'emplois, mais également la création d'emplois d'une qualité acceptable, comme le rappelle le Bureau International du Travail (Bureau\_International\_du\_Travail 1999).

#### **Beaucoup d'emplois précaires et mal rémunérés...**

Pour répondre à la saisonnalité qui caractérise le secteur du tourisme, les entreprises font appel à de l'emploi temporaire ou intérimaire, le plus souvent le fait de jeunes (plus de la moitié des employés du secteur ont moins de 25 ans<sup>2</sup>) et/ou de femmes (70 %). Malgré ce taux très important d'emplois féminins, elles sont très peu nombreuses aux postes de management et sont

---

<sup>1</sup> (Michel 2002 : 18)

<sup>2</sup> Les chiffres cités dans cette partie sont issus du rapport du Bureau International du Travail sur l'emploi dans le secteur du tourisme : (Bureau\_International\_du\_Travail 2001).

de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. Ces emplois à durée déterminée et le plus souvent à temps partiel sont des emplois peu qualifiés, caractérisés par une grande flexibilité des horaires de travail. D'après une enquête menée dans les pays européens en 1996<sup>1</sup>, les salaires dans le secteur du tourisme sont inférieurs de 20% aux salaires moyens de l'Union Européenne. Des études ponctuelles portant sur le Canada et les Etats-Unis aboutissent à des écarts équivalents. Par contre, dans les pays en voie de développement, les revenus du tourisme peuvent être largement supérieurs à ceux d'autres secteurs d'activité, rendant le secteur très attractif pour la main d'œuvre locale, avec parfois des effets négatifs sur le développement, quand « *les jeunes montrent très peu d'intérêt pour les études universitaires longues et beaucoup d'enthousiasme pour les métiers du tourisme* »<sup>2</sup>, comme c'est le cas à Cuba où il est plus profitable d'être guide touristique que chirurgien : « *travailler pour le tourisme, c'est le rêve : quelques pourboires permettent de gagner en un jour l'équivalent du salaire mensuel d'un cadre supérieur* »<sup>3</sup>.

Les conditions de travail difficiles (travail de nuit et autres horaires atypiques, faibles salaires, faibles perspectives d'évolution, ...) expliquent le taux de renouvellement du personnel particulièrement élevé que l'on observe dans le secteur. Une étude de l'American Hotel Foundation de 1998<sup>4</sup> indique un taux de renouvellement annuel de 52% pour les employés de base, de 12% pour les employés de niveau supérieur et de 13.5% pour les managers. Il existe une grande disparité d'études menées dans différents pays qui toutes présentent des taux élevés de renouvellement du personnel (entre 25% et 300% selon les types d'emplois et les pays).

### **...qui concernent des groupes sociaux vulnérables...**

Les jeunes, qui vivent pour 85% d'entre eux dans les pays en voie de développement, constituent un groupe social vulnérable du fait de leur faible niveau de qualification : 153 millions d'entre eux seraient analphabètes selon l'United Nation Educational, Scientific and Cultural Organisation (Unesco).

Lauritsen montre, à partir de l'exemple de l'Australie, comment la dérégulation du marché du travail des jeunes a accru la détérioration des conditions de travail, en remplaçant des emplois permanents à plein temps par des emplois temporaires à temps partiel<sup>5</sup>, réduisant les revenus moyens et diminuant la sécurité de l'emploi. Cet exemple confirme l'impossibilité de faire confiance aux mécanismes du marché comme à la responsabilité des

---

<sup>1</sup> Citée chez (Bureau\_International\_du\_Travail 2001 : 53)

<sup>2</sup> (Niebieskikwiat 2001)

<sup>3</sup> (March 1995).

<sup>4</sup> Citée chez (Bureau\_International\_du\_Travail 2001 : 54)

<sup>5</sup> (Lauritsen 1999) cité chez (Bureau\_International\_du\_Travail 2001 :74)

employeurs pour tenir compte d'autres critères que la maximisation du profit à court ou moyen terme.

Malgré la signature de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant par la quasi totalité des pays, d'après le BIT, 245,5 millions de mineurs de 5 à 18 ans exercent une forme de travail condamnée par les conventions internationales et le total dépasse 350 millions si l'on ajoute les enfants employés pour les tâches familiales. Il est très difficile de quantifier précisément le phénomène. Il existe une grande variété d'interprétations possibles de ce qu'est le travail des enfants. S'il est possible de le définir comme un « *...travail exécuté par des enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant ils réduisent indûment leur bien-être économique présent ou leurs capacités futures à se faire un revenu, soit par le rétrécissement de leur horizon en matière de choix ou à travers la réduction de leurs propres capacités individuelles de production dans le futur.* » (Andvig, Canagarajah et al. 2001), cela ne permet pas d'en déduire une définition statistique. Certains comptabilisent tous les enfants non scolarisés mais en âge de l'être, alors que d'autres comptabilisent ceux qui travaillent tout en allant à l'école.

Derrière ces statistiques globales se cache une grande variété de situations plus ou moins graves. Il est important de distinguer le travail des enfants en famille ou loin du cadre familial, souvent dans des situations bien plus délicates, parfois survivant dans la rue ou exploités sur leur lieu de travail, étant soumis au risque de tomber dans la prostitution.

Ce phénomène ne touche évidemment pas tous les continents et tous les pays de la même manière. D'après les données du BIT, c'est en Afrique que la part d'enfants concernés est la plus élevée, 41% contre 22% en Asie et 17% en Amérique du sud.

Si l'on adopte une définition large du travail, en Afrique<sup>1</sup>, le travail des enfants dans leur propre famille, ou chez des parents, concerne la plupart des enfants africains, surtout en milieu rural. Leur charge de travail effectuée est importante, ce qui n'est pas sans conséquences sur la scolarité des enfants. Neuf millions de filles et deux millions de garçons seraient concernés, mais très peu effectueraient des travaux hasardeux et pénibles.

En ce qui concerne le travail des enfants loin du cadre familial, les conditions de travail sont mauvaises et la situation des enfants plus délicate, qu'ils travaillent dans des exploitations agricoles, dans des mines, comme domestiques ou dans la mendicité organisée. Pour ces activités et dans certains pays, la pratique de vente d'enfants est courante.

Le phénomène du travail des enfants n'a pas pour seule conséquence de voler l'enfance des enfants travailleurs, il hypothèque le développement des pays concernés en écartant définitivement de l'école et de l'éducation ces enfants.

---

<sup>1</sup> (Andvig, Canagarajah et al. 2001)

Aidés par des ONG, les enfants qui travaillent commencent à s'organiser, s'associant afin de lutter contre les menaces diverses auxquelles ils sont soumis (harcèlement policier, salaires non payés, drogue, scolarité,...). Et des syndicats d'enfants travailleurs sont apparus il y a une quinzaine d'années, devenant plus nombreux ces dernières années. Les confédérations nationales ou internationales refusent systématiquement de reconnaître ces syndicats, arguant que ce serait légitimer le travail des enfants alors qu'il faut l'éradiquer. Pourtant, en attendant que ce phénomène disparaisse, ces mouvements parviennent à soutenir les enfants travailleurs face à leurs employeurs et améliorent leurs conditions de vie (soins gratuits, distribution de repas, création d'écoles des rues, ...)<sup>1</sup>.

Avec l'accroissement des inégalités et de la pauvreté des plus démunis, le travail des enfants progresse dans le monde. Et si les solutions paraissent simples, l'éducation gratuite pour tous et des rémunérations suffisantes pour permettre aux adultes de faire vivre leur famille, elles sont difficiles à mettre en œuvre car les racines profondes de cette situation sont liées aux inégalités sociales.

Si rien ne légitime le travail des enfants, une lutte efficace contre ce phénomène suppose d'éviter de juger en appliquant les normes en cours chez nous et de bien comprendre les ressorts culturels et économiques qui en sont à la base, en distinguant bien les différents types de situation. S'attaquer aux causes suppose de remettre en cause le fonctionnement économique de la planète. A un niveau personnel, s'indigner de cette situation n'a pas de sens si par ailleurs, on adopte un comportement de consommation de recherche des plus bas prix, au mépris des conditions sociale et environnementale d'élaboration des produits.

Dans le secteur du tourisme, l'estimation du BIT varie entre 13 et 19 millions d'enfants travailleurs (estimations de 1995) sans tenir compte des enfants qui travaillent dans le secteur informel comme auxiliaires. Le travail des enfants dans le tourisme se rencontre aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement. Le tableau en page suivante présente les principales occupations des enfants travaillant dans le secteur du tourisme.

---

<sup>1</sup> (Manier 2004 : 18-19)

**Tableau 9**  
**Travail des enfants et des jeunes dans le tourisme**

Secteur	Lieu de travail	Occupation
Hébergement	Hôtels, villages de vacances, gîtes, lodges, bed and breakfast, chambres chez l'habitant, sous-traitants comme les blanchisseries et les pressings.	Réceptionnistes, porteurs, garçon d'ascenseur, femmes de chambre, grooms, serveurs, jardiniers, aides dans les pressing, agents de ménage
Restauration	Restaurants, cafés, salons de thé, snack-bars, pubs, bars, vendeurs itinérants	Aides cuisiniers, plongeurs, porteurs d'eau, agents de ménage, serveurs, livreurs, vendeurs de fruits, de glaces,...
Excursions, activités de loisirs, industrie de l'animation	Sites d'excursion, lieux touristiques, activités de plages et sportives, centres de gymnastique, spectacles animaliers, cirques, spectacles folkloriques, casinos, night-clubs avec danseuses nues, salons de massage, bordels	Guides touristiques, vendeurs de cartes postales ou de tickets, vendeuses de fleurs, modèles pour photos souvenirs, cireurs de chaussures, mendiants, nettoyeurs de plages, porteur de caddies et d'ombrelles dans les golfs, serveurs dans les écoles de surf, dans les ranchs de poneys, montreurs de serpents ou de crocodiles, boxeurs, acrobates, garçons de plage, hôtesses accompagnatrices, danseurs, masseuses, prostituées, entremetteurs,
Production de voyage et transport	Agence de voyage, aéroports, gares ferroviaires, entreprises de transport routier, ferry	Manœuvres, vagabonds, bagagistes, apprentis chauffeurs, laveurs de voitures, gardiens, matelots, porteurs
Production de souvenirs	Sculpture du bois, traitement du plastique, du textile, ateliers de couture, artisanat de la paille ou de feuilles de palmier (tissage de nattes, ...), coquillages, traitement du corail et de la nacre, tissage de tapis, tannage, production du cuir, industrie de la laque, exploitation minière de pierres précieuses, industrie diamantaire	Fabricants de toutes sortes
Vente de souvenirs	Magasins, boutiques dans les hôtels, stands, activités de vente itinérante dans les rues ou les plages	Vendeurs de souvenirs de tout type

Source: (Plüss 1999 : 27)

Là aussi, il est important de conserver à l'esprit qu'il existe une très grande variété de situations de travail de gravité différente. Certains des enfants

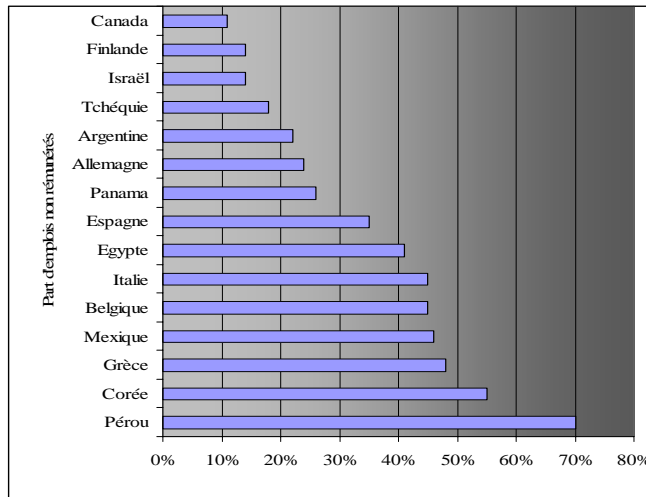
travailleurs continuent d'aller à l'école la journée ou bénéficient d'un apprentissage, d'autres bénéficient de conditions de travail décentes. Ceux-là ont une chance de s'en sortir. D'autres connaissent des conditions de travail proches de l'esclavage.

Les migrants constituent une autre catégorie particulièrement vulnérable et surreprésentée dans le secteur du tourisme. Le plus souvent, ils sont mal payés et cantonnés dans les emplois les moins qualifiés contrairement aux employés locaux. Lorsqu'il s'agit de clandestins, ils sont encore plus dépendants et souvent plus vulnérables vis-à-vis des employeurs qui profitent de leur situation, pour leur imposer des conditions de travail plus dures et des rémunérations nettement inférieures à celles des nationaux.

### Mais également des emplois non rémunérés

Les emplois non rémunérés se rencontrent dans de petites entreprises familiales dont le chef de famille fait appel aux membres de sa famille sans les payer. Dans l'hôtellerie et la restauration, ce phénomène touche tous les pays industrialisés ou pas (par exemple : 46% d'emplois non rémunérés en Belgique, en Italie ou au Mexique). Cette part est même en augmentation dans certains pays. La figure ci-dessous présente la part d'emplois non rémunérés dans quelques pays.

Figure 8  
Part d'emplois non rémunérés dans l'hôtellerie et la restauration



Source : (Bureau International du Travail 2001), chiffres de 1998 et 1999.

C'est que le personnel est très peu syndiqué dans le secteur du tourisme (10% en moyenne selon le BIT) et cela n'aide pas les travailleurs à faire valoir leurs droits. Beaucoup de groupes profitent de leur éclatement en petites entités sous contrats de franchises ou de gestion pour refuser la constitution de syndicats. De nombreux freins limitent l'organisation syndicale des employés : la petite taille des entreprises, une main-d'œuvre plutôt jeune, un turnover très élevé, l'importance du travail à temps partiel ou saisonnier,...

## Le tourisme sexuel

*« Partout dans le monde, mais surtout en Asie, le tourisme sexuel prospère sur les décombres des désillusions du « développement » anarchique et se nourrit de la montée des inégalités et de la misère des plus exclus. Nous savons évidemment que la prostitution existe depuis l'aube des "civilisations" et sur tous les continents. Les touristes aussi, et certains mieux que d'autres. La prostitution à usage presque exclusivement touristique reste un phénomène relativement récent qui s'est développé massivement en Asie à la suite des guerres de Corée et du Vietnam, du fait de la présence de milliers de soldats américains en stationnement à Bangkok et ailleurs. [...] Sur le plan du tourisme sexuel et de la prostitution infantine, après avoir été seulement très inquiétant, le bilan s'avère aujourd'hui dramatique. En cette fin de siècle, le tourisme sexuel prend en Asie des proportions tragiques. Les timides et récentes mesures prises pour le combattre par certains gouvernements de la région paraissent bien tardives compte tenu de l'ampleur du désastre. »*

*Franck Michel, Le tourisme sexuel en Asie : du cauchemar à l'horreur<sup>1</sup>*

## Un phénomène plongeant ses racines dans la misère...

Les racines de l'exploitation humaine, qu'elle soit sexuelle ou économique, sont toujours à rechercher dans la misère humaine et la pauvreté, qui provoquent déplacements de population, éclatement des familles, conflits armés, travail des enfants, ...

Si personne ne conteste que la prostitution repose avant tout sur une demande locale et préexistait au phénomène touristique, il n'en demeure pas moins que le tourisme « joue incontestablement un rôle d'accélérateur de ce commerce du sexe »<sup>2</sup>, comme l'ont montré les études de l'organisation Ecpat. Dans une étude des plus intéressantes, Mbaye Dieng donne la parole à des employés

---

<sup>1</sup> (Michel 1998 :207)

<sup>2</sup> (Manier 2004)

sénégalais du secteur du tourisme et aboutit à un tableau éloquent de la manière dont ils considèrent les touristes. Ces employés sont nombreux à établir un lien direct entre la présence des touristes et l'accroissement de la prostitution<sup>1</sup>.

Le tourisme est bien concerné par ce phénomène, car, on l'a vu précédemment, l'éloignement de chez soi permet des comportements qui ne seraient pas possibles au sein de sa communauté. Ainsi, le tourisme sexuel en Egypte est dû à certains touristes des pays du Golfe qui viennent faire au Caire ce qu'ils ne se permettraient pas chez eux. Et les touristes sexuels saoudiens ou koweïtiens se rendent au Caire dans ce but bien précis (Gawhary 1995).

Franck Michel rappelle la responsabilité des voyageurs. *« Il est évident que la responsabilité des voyageurs qui font commerce de l'exotisme facile n'est ici pas nulle. Dans les catalogues, nul doute que le corps de la femme indigène est mis en spectacle au service du touriste potentiel. La publicité pour le tourisme sexuel, dans les guides ou dans les brochures d'agences de voyage, était récemment encore florissante et sans retenue. Avec la prise de conscience du fléau et l'intensification de la lutte contre la pédophilie et, dans une moindre mesure contre le tourisme sexuel, la publicité pour cette forme de tourisme se fait plus rare. Mais aussi plus discrète et plus spécialisée. »* (Michel 1998 : 214).

Les exemples cités dans (Maurer 1992) sont éloquents : même les guides touristiques bien établis, comme les guides Berlitz, faisaient des allusions directes au tourisme sexuel au moins jusque dans les éditions de 1990. Aujourd'hui, *« la publicité s'adapte aux circonstances et se pare de mobiles plus respectables. Ainsi, même si certains guides ou brochures condamnent la prostitution touristique, ils communiquent toujours les adresses des bars et des salons de massages, ou encore ils conseillent de bien se protéger... Hypocrisie caractéristique d'un système de valeurs fondé sur la consommation de biens à outrance et le tout business. Même lorsque ces biens à consommer sont des êtres humains. »* (Michel 1998 : 214).

Cazes dénonce pour sa part l'intégration dans les forfaits ou packages touristiques des aspirations de nature sexuelle, même se cela se fait de manière discrète ou détournée. Il cite la société Menger qui organisait des séjours en Thaïlande où les touristes étaient accompagnés d'une épouse de vacance (Cazes 1992 : 108). C'était aussi le cas d'un voyageur allemand dont la publicité annonçait : *« Nos guides vous garantissent que vous ne passerez pas une seule nuit seul, à moins que vous n'y teniez »* en décembre 1990 et

---

<sup>1</sup> Dans l'étude « les touristes vus pas ceux qui les servent » (Dieng 1976) cité chez (Boutillier, Fiéroux et al. 1978 : 129-140), Mbaye Dieng, l'auteur s'est entretenu avec des personnes en rapport fréquent avec les touristes. Il est possible de déduire de ces témoignages, quelques uns des travers générés par le tourisme comme le développement de la mendicité, et de la prostitution, relevons aussi que les employés sont tous unanimes pour réclamer plus de tourisme.



qui offrait dans un forfait « logement, repas et accompagnement pour la nuit ou remboursement garanti ». Il ne faut pas croire que les voyagistes qui organisent des sex-tours ont tous disparu. Certains continuent à commercialiser, au vu et su de tous, des forfaits en Asie, incluant des prestations sexuelles. Ainsi, une ONG américaine a réussi, après 8 ans de procédure, à faire condamner en février 2004 les dirigeants d'une telle agence.

Au niveau local, des chauffeurs de taxis, des rabatteurs, des voyagistes, du personnel hôtelier, comme les propriétaires de bordels peuvent être impliqués d'une manière ou d'une autre à l'incitation et la satisfaction de la demande des touristes sexuels pour la prostitution.

Ecpat définit le niveau de responsabilité éventuel du secteur touristique selon les termes suivants (Ecpat 2004 : 7) :

- « La responsabilité directe correspond à tous ceux qui, consciemment, diffusent, organisent et reçoivent des voyages de tourisme sexuel (y compris si la preuve de leur engagement est faible), ainsi que les opérateurs des commerces et établissements (logements, centres et aires de loisir) dans lesquels les voyageurs peuvent engager ou exploiter des mineurs. Tolérer ce type d'activités implique la complicité avec les opérateurs et organisateurs de voyages.
- Une responsabilité indirecte correspond aux voyagistes, agences de voyages, transporteurs, particulièrement aériens, si ceux-ci sont conscients qu'ils sont utilisés pour véhiculer les touristes sexuels déclarés ou potentiels vers les destinations. »

### **...touchant également les enfants**

Selon les sources, le nombre d'enfants soumis chaque année à l'exploitation sexuelle dans le monde varie entre 2 (BIT) et 3 millions (UNICEF). Précisons que le problème éthique posé par l'exploitation sexuelle des enfants n'est pas mesurable quantitativement.

D'après un rapport sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants<sup>1</sup>, remis, le 9 septembre 2004, au Ministre délégué au Tourisme et au Ministre délégué à la Famille et à l'Enfance, le phénomène s'amplifierait quantitativement et s'étendrait géographiquement du fait de l'accroissement de la pauvreté dans les pays du Sud et de l'augmentation des flux des voyageurs. Le rapport établit un lien de cause à effet entre le développement du tourisme dans les pays pauvres et l'augmentation inéluctable de la prostitution infantile qui en découle.

---

<sup>1</sup> (Midy and Merchadou 2004) par commodité, nous le désignerons par la suite sous le nom de Rapport Bouquet, Carole Bouquet ayant présidé le groupe de travail.

Le rapport Bouquet relève une constante, c'est l'écart de revenus entre touristes sexuels et mineurs victimes, qu'ils soient originaires des pays industrialisés (Europe, Australie, Etats-Unis, Canada, Japon, Corée) ou fassent partie des classes les plus riches des pays en voie de développement. C'est bien de la misère que se nourrit le phénomène.

Toujours selon le rapport Bouquet, « *les touristes sexuels sont issus de toutes les classes sociales et sont majoritairement des hommes. Certains touristes ont une déviance sexuelle telle la pédophilie. Exploiter sexuellement des enfants constitue alors souvent l'un des objectifs de leur voyage. Beaucoup d'autres touristes n'ont pas une telle préférence sexuelle pour les enfants. Ces touristes sexuels occasionnels n'organisent donc pas leur déplacement dans l'intention d'abuser d'enfants. Ce sont des individus qui, une fois sur place, se laissent « tenter » et passent à l'acte. Contrairement à ce que l'on a tendance à croire, **les touristes sexuels occasionnels sont nombreux**. Leur passage à l'acte, incompréhensible a priori, résulte de plusieurs facteurs engendrés par la situation particulière du voyage : le sentiment de pouvoir ressenti par certains touristes occidentaux sur les populations des pays du Sud du fait de leur supériorité économique, le désir de nouvelles expériences, l'absence de contraintes morales et sociales qui d'habitude régissent la vie quotidienne dans le pays d'origine, le sentiment d'impunité lié à l'anonymat, l'indifférence portée au partenaire... »*

Les touristes sexuels utilisent fréquemment des arguments économiques ou culturels pour justifier leurs actes et se déculpabiliser. Il s'agit en fait de préjugés erronés tels que « *la prostitution infantine constitue un soutien financier pour l'enfant et sa famille* » ou bien « *les traditions culturelles de ce pays permettent d'avoir des relations sexuelle avec un enfant* ». »

### **La mobilisation internationale**

En réaction à ce phénomène, les institutions internationales (OMT, Bit, Unicef, Union Européenne...), nationales et les ONG se sont mobilisés et, depuis le milieu des années 90, de nombreuses rencontres internationales ont été consacrées à la dénonciation de ce phénomène. En particulier, le Congrès de Stockholm, tenu en 1996, à l'initiative d'Ecpat, marque un tournant dans la prise de conscience des Etats à propos de la nécessité de lutter contre le tourisme sexuel. 122 pays participèrent au congrès et votèrent une déclaration et un programme d'action, basés sur la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, signée par 191 pays.

« Le Programme d'action couvre les secteurs de coopération, prévention, protection, réhabilitation et participation juvéniles, et recommande les moyens suivantes pour combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants :

- coopérer entre pays et entre différents secteurs de la société,

- mobiliser l'industrie touristique et le monde des affaires pour que leurs infrastructures ne soient pas utilisées par le réseau du tourisme sexuel commercial.
- criminaliser le tourisme sexuel pédophile.
- agir pour assurer que des lois, plans et programmes contre le tourisme sexuel pédophile soient établis et appliqués.
- établir des unités spéciales de police.
- réhabiliter les enfants victimes.
- prendre des mesures préventives sous forme d'éducation et d'information. »<sup>1</sup>

Depuis, de nombreuses mesures législatives ont été prises que ce soit dans les pays où ont lieu les infractions (élargissement des actes susceptibles de poursuites ou durcissement des peines) ou dans les pays d'origine des touristes (loi extraterritoriale permettant de poursuivre les touristes dans leur pays d'origine pour des actes commis à l'étranger). Les lois extraterritoriales permettent de lutter contre le sentiment d'impunité que ressentent les touristes à l'étranger. Mais on peut déplorer le faible nombre de condamnations du fait de la complexité et du coût des procédures.

En France, le principe d'extraterritorialité existe depuis 1866, mais les atteintes sexuelles sans violence commise sur mineur de 15 ans moyennant rémunération ne constituaient pas un délit avant 1994. En 1998, une nouvelle modification étend les actes susceptibles de poursuite à de nouveaux délits sexuels commis à l'encontre de mineurs et étend le principe d'extraterritorialité à toute personne résidente sur le territoire français. En mars 2002, et en mars 2003, le dispositif législatif est renforcé et satisfaisant ; malgré cela, seulement cinq procès ont eu lieu depuis 1994.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées en France par Ecpat, tant auprès des touristes sexuels potentiels que des professionnels du tourisme, afin qu'ils relaient les informations. La plupart des agents de voyages participent aux campagnes d'Ecpat. Un spot réalisé par Nils Tavernier est diffusé depuis 2003 dans les vols courriers d'Air France et d'autres compagnies aériennes et est passé sur plusieurs chaînes de télé.

Afin de sensibiliser les futurs professionnels du tourisme, un programme de formation des formateurs et des étudiants a été élaboré en 1997, suite auquel, le thème fait partie du programme d'enseignement des BTS Tourisme.

A partir de 1990, et surtout suite à la conférence de Stockholm de 1996, des dizaines de chartes, déclarations ou lettres d'intentions, codes de conduite ont été élaborés, le plus souvent à l'initiative d'associations représentant les professionnels du tourisme (la liste figure en Annexe 6). Mais comme c'est généralement le cas, les engagements pris n'ont que rarement débouché sur

---

<sup>1</sup> Déclaration et Programme d'action adoptés durant le Congrès international contre l'exploitation sexuelle des enfants, Stockholm, août 1996 cité chez (Ecpat 2004 :4)

des actions concrètes, à part la diffusion d'informations auprès des voyageurs.

Mais il est important de relever une initiative prometteuse entreprise par Ecpat Suède en avril 1998. Il s'agit de l'élaboration d'un code de conduite (cf. Annexe 7) pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, à l'usage des voyageurs et des professionnels du tourisme. Ce code ne comprenant que six critères définis par le voyageur scandinave Star Tours et la Fédération Universelle des Agents de voyages (UFTAA). Le code se fonde sur la déclaration des droits de l'homme et la convention internationale relative aux droits de l'enfant des Nations-Unies. L'objectif est que le plus grand nombre de voyageurs adoptent, appliquent et assurent le suivi de ce code. La simplicité de ce code de conduite explique peut-être son succès. Repris par de nombreuses délégations d'Ecpat, il a été signé par plusieurs dizaines d'entreprises du tourisme. Des formations ont eu lieu dans un certain nombre de destinations.

Aujourd'hui, il serait injuste d'accuser l'industrie touristique de promouvoir directement le tourisme sexuel, mais depuis le Congrès mondial de Stockholm, elle est sollicitée pour agir afin de s'opposer à l'utilisation de ses équipements (transport, hébergements,...) par les touristes sexuels dans ce but. Comme le signale le programme d'action d'Ecpat Suède : « les professionnels au sein de l'industrie touristique possèdent des occasions uniques d'observer, de donner l'alerte et d'informer sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants »

## Quel développement des PVD par le tourisme ?

### **Le tourisme comme moyen de développement**

Le tourisme est présenté comme un moyen idéal de développement par la plupart des institutions internationales concernées : OMC, OMT, Cnuccd (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), Banque Mondiale. Toutes se retrouvent sur la conviction que la libéralisation est le meilleur système possible pour arriver au développement de tous les pays<sup>1</sup>. Elles s'inscrivent donc toutes dans la démarche de libéralisation prônée par l'OMC et l'AGCS, à quelques nuances près. L'OMT a retenu la formule de « libéralisation à visage humain » pour résumer son approche. Nous avons évoqué précédemment la position de l'OMT en faveur d'une annexe « tourisme » à l'AGCS.

La Cnuccd et l'OMT considèrent que l'AGCS doit permettre de lutter contre la concurrence déloyale en précisant qu'il est nécessaire de respecter les

---

<sup>1</sup> Le libéralisme est un modèle théorique dont les hypothèses fondatrices sont systématiquement invalidées par les faits. Mais les institutions citées ici croient en la possibilité d'imposer ces hypothèses par la régulation : n'est ce pas paradoxal ?

articles IV et IX (cf. section La concentration et la mondialisation des entreprises du tourisme) afin de favoriser la participation des pays en voie de développement. Selon cette institution, « *les services touristiques peuvent stimuler le développement en termes de revenu, d'emplois, de recettes en devises, de fiscalité et d'effets multiplicateurs et effets d'entraînement* » et ce plus rapidement que dans les autres secteurs économiques. Par ailleurs, le tourisme est la seule possibilité de développement à court ou à moyen terme dans un certain nombre de pays. Pour la CnuCED, l'expansion du tourisme a beaucoup contribué au développement des pays qui ont fait de ce secteur une priorité et quand la contribution du tourisme au développement est faible, c'est tout simplement parce que les pays concernés n'ont pas fait les efforts nécessaires en terme d'investissements publics ou privés (CnuCED 1998).

Pour l'OMT, qui a lancé en collaboration avec la CnuCED un programme de lutte contre la pauvreté<sup>1</sup> par le tourisme dans les pays en voie de développement, ce secteur d'activité présente des avantages pour ces pays par rapport aux autres secteurs<sup>2</sup> :

- Le tourisme présente l'avantage « d'être consommé » sur le lieu de production, la présence des touristes offre des débouchés pour les productions ou les services locaux, avec des retombées particulièrement fortes pour l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le bâtiment.
- L'accès au marché international reste problématique pour de nombreuses marchandises issues des PMA. Moins de restrictions sont posées par les pays industrialisés en ce qui concerne la mobilité des touristes.
- Le tourisme ne dépend pas seulement du capital financier, productif et humain, mais aussi du patrimoine naturel et culturel dont tous les pays disposent, y compris les pays en voie de développement. Le tourisme est donc un secteur particulièrement intéressant pour les pays peu compétitifs dans les autres secteurs.
- En tant qu'industrie hétérogène et vaste, le tourisme permet une diversification des activités
- Le tourisme est une activité à forte intensité de main-d'œuvre, créant beaucoup d'emplois, « *des emplois dans les petites et moyennes entreprises et parmi les travailleurs indépendants, des emplois pour les pauvres, des emplois pour les femmes, pour les communautés autochtones, pour les personnes sans qualification ou, au contraire, très qualifiées, des emplois dans les centres balnéaires aussi bien que dans les zones rurales isolées, ainsi que dans les activités de l'écotourisme.* »<sup>3</sup>

Si le discours de présentation du schéma théorique proposé par les institutions internationales semble bien rodé, en réalité, les catégories de population les plus défavorisées ne profitent pas souvent des bénéfices

---

<sup>1</sup> Le programme STEP (Sustainable Tourism for Eliminating Poverty) que nous présenterons dans le troisième chapitre.

<sup>2</sup> (OMT 2002)

<sup>3</sup> (Frangialli 2003)

économiques annoncés. Si l'intérêt que représentent les discours des institutions internationales est de proposer une voie idéale en apparence pour le développement du tourisme dans le monde, l'inconvénient correspondant, et qui n'est pas des moindres, c'est de faire naître de nombreuses attentes au sein des populations les plus pauvres, espoirs dont la non satisfaction durable ne peut que donner lieu à des réactions de rejet de l'activité touristique. Ainsi Maureen Seneviratne, présidente de l'association partenaire d'ECPAT au Sri-Lanka et ancienne directrice du marketing et de la publicité à l'office du tourisme du Sri-Lanka, témoigne que les belles paroles sont loin de se vérifier sur le terrain : « *Contrairement aux affirmations des promoteurs concernés, le tourisme, première industrie non-militaire du monde, n'a pas profité aux pauvres et aux opprimés. Le tourisme est une activité imposée aux populations locales et non initiée par elles. Bien au contraire, le développement et la promotion du tourisme se font par ceux qui tiennent déjà les leviers du pouvoir et de la richesse, qu'ils se trouvent dans le pays ou à l'étranger. Leur seul but : dégager des bénéfices* »<sup>1</sup>. Et malgré les discours sur la prise en compte des populations locales, le développement par le tourisme reste encore trop souvent imposé aux communautés par les gouvernements « *et leurs banquiers, et experts au nom de la modernité, de l'intégration nationale, de la croissance économique ou de milliers d'autres slogans* »<sup>2</sup>.

Dans certains cas, quand il existe une très grande différence de niveaux de vie entre la population locale et les touristes, loin de lutter contre la pauvreté, l'activité touristique peut contribuer à la réduction du pouvoir d'achat de certaines catégories de population locale donc à leur appauvrissement relatif. C'est que le tourisme présente le plus souvent un caractère inflationniste dont les conséquences sont accentuées dans les pays en voie de développement, car ces tensions inflationnistes peuvent rendre certains produits inaccessibles aux populations les plus défavorisées. Le tourisme peut provoquer une inflation des prix pour deux raisons (non incompatibles) : soit du fait de l'afflux monétaire que représente la venue des touristes, soit du fait de la rareté d'un bien ou d'un service, rareté provoquée par l'afflux de touristes. En 1975, Augustin Harerimana, présentait le cas d'une implantation touristique à proximité d'un lac. Les pêcheurs vendent leur poisson jusqu'à dix fois plus cher que précédemment et préfèrent désormais les vendre au centre touristique où ils sont payés sans délais. Une partie de la population locale doit se résoudre à se passer de poisson, n'ayant plus les moyens d'en acheter<sup>3</sup>. D'autres auteurs constataient, dans une étude sur le tourisme en Afrique de l'ouest, ce même phénomène d'inflation qui touche également le

---

<sup>1</sup> (Seneviratne 2001 : 266)

<sup>2</sup> (Adams 1990 : 199) cité chez (Burns 1999 : 345)

<sup>3</sup> (Harerimana 1975 : 65-67)

foncier, objet de fortes spéculations et provoquant de nombreux conflits d'usage entre les populations locales et les autorités<sup>1</sup>.

Quels sont les éléments tangibles qui permettent de justifier de l'effet positif du tourisme sur le développement ? Il existe peu de recherches récentes sur cette question, et les quelques travaux sur la question de l'apport financier du tourisme aux pays en voie de développement utilisent toujours les mêmes références et les mêmes chiffres<sup>2</sup>. Le tourisme représenterait pour les pays en développement 9% des devises, c'est-à-dire à peu près autant que les exportations alimentaires. Dans les pays les moins avancés (PMA)<sup>3</sup>, le tourisme se situe même au premier rang des entrées de devises, si l'on ne tient pas compte du pétrole, qui est exploité dans trois des pays de la liste. Le tourisme est également, en 1998, le premier secteur exportateur, toujours hors pétrole, devant le coton et les produits textiles<sup>4</sup>. Et le tourisme croît plus vite dans les PMA que dans les autres pays. Mais cela s'explique statistiquement par le fait qu'il est plus facile d'atteindre un taux de croissance important sur un volume d'arrivées internationales absolu réduit. Pourquoi le tourisme ne constituerait-il pas la colonne vertébrale de la croissance des pays en voie de développement s'interrogent Georges Cazes et Georges Courade<sup>5</sup>, suite à ce constat qui pourtant ne semble pas valide en ce qui concerne les pays les plus pauvres. Ainsi, le réseau ONG Dante pointe le fait que « 80% des populations qui vivent actuellement dans une extrême pauvreté habitent dans treize pays du monde, et dix de ces derniers ont pourtant un secteur touristique important dont la croissance a été supérieure à la moyenne au cours des dernières années. »<sup>6</sup>

Mais faire du tourisme l'axe principal du développement d'un pays, n'est-ce pas en même temps renforcer la dépendance de l'économie du pays vis-à-vis de la conjoncture politique et économique mondiale à laquelle la demande touristique est sensible ? Si le rôle de la conjoncture politique mondiale n'est pas contestable, on s'aperçoit qu'il est limité dans le temps et dans l'espace et également que les touristes commencent à s'habituer au risque. Et s'il est possible que la demande touristique des pays industrialisés s'essouffle, cette diminution pourrait être compensée par le développement de la demande des pays les plus avancés, en particulier quand ils comptent autant d'habitants

<sup>1</sup> (Boutillier, Fiéloux et al. 1978 : 42-43)

<sup>2</sup> Nous n'échapperons pas non plus à ce défaut ici. Un programme de recherche international mériterait d'être lancé sur les relations entre tourisme et développement.

<sup>3</sup> Les pays les moins avancés présentent un revenu national peu élevé, des ressources humaines peu développées et un haut degré de vulnérabilité économique. La liste est établie par le Conseil économique et social de l'ONU et révisée (ainsi que les critères) régulièrement. Depuis 2001, une cinquantaine de pays figurent dans cette liste avec une grande majorité de pays africains (34).

<sup>4</sup> (Cnuced 2001 :4)

<sup>5</sup> (Cazes and Courade 2004)

<sup>6</sup> (Plüss and Backes 2002 : 19)

que l'Inde, de la Chine ou d'autres pays asiatiques. D'après l'OMT, 100 millions de chinois voyageront hors de leurs frontières en 2020. Le développement d'un tourisme intérieur et régional même limité à une petite part de la population est un moyen de réduire la dépendance vis-à-vis de la demande issue des pays industrialisés. Mais la dépendance du fait du développement du tourisme peut aussi se traduire par la perte de l'autonomie alimentaire, exemple fréquemment utilisé pour illustrer les effets négatifs du tourisme. C'est par exemple le cas des Iles Vierges que le développement du tourisme a rendu dépendantes d'un point de vue alimentaire, ce qui « *porte préjudice au développement global du pays* »<sup>1</sup>.

Le critère de la dépendance économique est évidemment déterminant dans l'élaboration d'une politique économique de développement. Si la monoculture est à proscrire, on peut se demander quel dosage entre les différents secteurs économiques permet la meilleure efficacité en terme de développement régulier du pays ? Traiter ces questions dépasserait largement le cadre de ce travail et supposerait des études qui restent à réaliser. En outre, la réponse diffère probablement selon les pays.

Pour Peter Burns, universitaire et consultant en planification du tourisme, le débat sur la solution de développement que peut représenter le tourisme pour les pays en voie de développement reste « *polarisé et confus* »<sup>2</sup>. Les discours et les positions oscillent sur un continuum entre deux pôles opposés, le premier qu'il désigne par l'expression « le tourisme avant tout » et le second par « le développement avant tout » (cf. figure ci-dessous).

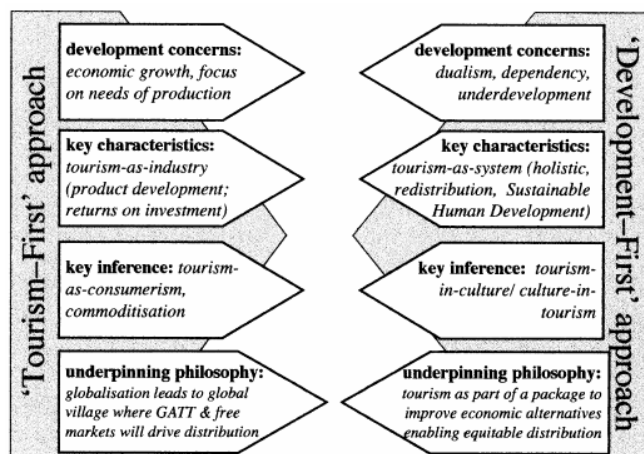
**Figure 9**  
**Bipolarités dans le tourisme et le développement**

---

<sup>1</sup> Avant l'arrivée du tourisme, l'agriculture assurait la nourriture de toute la population (2000 actifs dans ce secteur), aujourd'hui, elle est importée quasiment en totalité (il n'y a plus qu'une centaine d'agriculteurs) à la fois pour les touristes et pour la population locale.

<sup>2</sup> (Burns 1999 : 329)





Source : (Burns 1999 : 333)

La perspective « le tourisme avant tout », se caractérise par la croyance en un développement fondé sur les infrastructures et l'accessibilité et, chez les tenants de cette position, le terme de développement suppose nécessairement l'accroissement continu du nombre de touristes, même lorsque les plans de développement comprennent des références aux impacts sociaux du tourisme. Et comme le constate Burns, il est difficile d'identifier au sein de ce modèle comment le tourisme bénéficie aux populations locales. C'est que le lien entre l'activité touristique et les bénéfices qu'en retirent les populations locales reste flou, ce lien est attribué à l'effet du multiplicateur touristique et à l'ouverture générée par le contact avec les touristes. Pour l'auteur, les études économiques sur le tourisme n'ont pas réussi à faire le lien entre une approche générale et macroéconomique (basée sur la croissance du PNB) et le tourisme comme outil de développement à un niveau local et pratique.

Pour l'auteur, le « tourisme avant tout » reste le paradigme dominant. A partir de l'analyse du cas de l'Erytrée, il montre que les conseils donnés aux autorités touristiques par les consultants restent imprégnés par ce paradigme et par une vision « occidentale » du développement. Ce paradigme confond enrichissement économique et développement, confusion fréquente<sup>1</sup> au sein des discours qui légitiment le tourisme par son effet positif sur le développement. Le tourisme est sans aucun doute un moyen efficace d'enrichissement économique pour ses bénéficiaires mais disposer de moyens financiers est loin d'entraîner systématiquement le développement, ce n'est

<sup>1</sup> La plupart des économistes distinguent même le développement économique de la croissance économique car le premier combine croissance économique, progrès technologique et changements structurels de l'appareil productif. Or, nous parlons ici de développement et non pas de développement économique. Le développement intégrant dans sa définition, outre les éléments économiques, des indicateurs sociaux et culturels.

que l'une des nombreuses conditions nécessaires pour arriver au développement. Répondre à la question de l'opportunité d'un développement par le tourisme suppose de s'interroger sur les bénéficiaires réels de l'activité touristique, ainsi que sur l'utilisation des moyens financiers résultant de l'activité touristique. L'écoute des populations locales, que ce soit par les touristes, les opérateurs touristiques des pays industrialisés ou par les autorités des pays récepteurs, nous semble la condition première à la mise en route d'un processus de développement. Et cette écoute ne signifie pas seulement de leur demander leur avis mais surtout de les entendre.

Au sein du débat qui porte sur le développement par le tourisme, il est beaucoup question des fuites (dépenses des touristes qui portent sur des biens d'importation) dont la réduction maximale permettrait d'optimiser les effets d'entraînement du tourisme sur le reste de l'économie. Mais réduire les fuites n'est possible qu'à partir du moment où il existe une alternative locale aux produits d'importation ou alors si le tourisme incite à la mise en place de cette alternative locale. Pour ce qui est de la réduction des fuites à travers la mise en place de filières locales alternatives, les autorités nationales ou locales ont un rôle essentiel à jouer. Ce n'est que lorsque le tourisme se met en place au sein d'un tissu économique développé qu'il génère un effet multiplicateur maximal sur l'ensemble de l'économie. Ainsi ce n'est pas le tourisme seul qui permet le développement du pays mais le développement général du pays qui rend le tourisme profitable. Les fuites ne sont que le signe d'une absence de structuration du tissu économique.

### **Les fuites dans les recettes touristiques**

Les fuites dans les recettes touristiques sont fréquemment évoquées pour disqualifier le tourisme comme moyen de développement. Les fuites correspondent à la partie des recettes touristiques qui échappent aux pays destinataires au profit d'autres pays. Il est possible de distinguer plusieurs types de fuites :

- les dépenses directes des touristes effectuées avant le séjour (voyagiste, achats préalables au voyage,...), ou effectuées pendant le séjour mais portant sur des produits d'importation (nourriture, journaux, etc,...)
- les dépenses réalisées par les opérateurs touristiques locaux portant sur des produits d'importation (matériel de construction et d'équipement, matériel informatique et audiovisuel, énergie, logiciels, autocars, avions, ...)
- les flux financiers, comme les rapatriements de profits des investisseurs, ou de salaire des groupes touristiques mondiaux, les versements de redevance,...

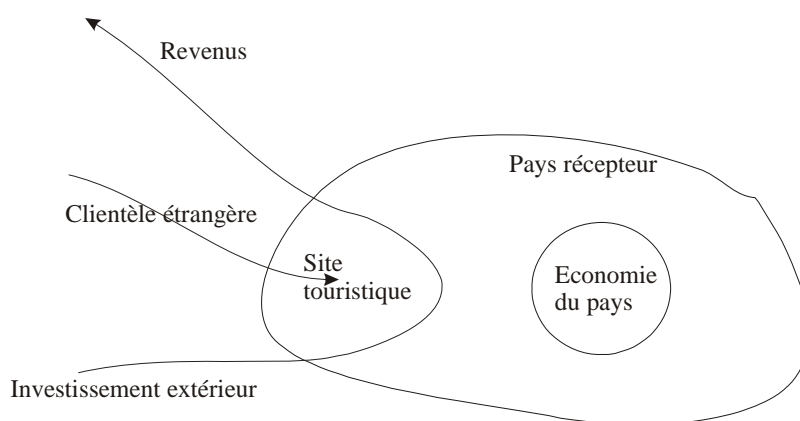
En général, seules les dépenses des touristes sur place servent à estimer les fuites, exprimées par le pourcentage de ces dépenses s'adressant à des importations. Il est très difficile de quantifier le montant des fuites. Les chiffres présentés varient pour un même pays selon les sources. De quoi

dépendent les fuites ? De l'existence d'une économie structurée au tissu diversifié qui incite le touriste à consommer des produits nationaux ou locaux et qui permet, en outre, au multiplicateur touristique de fonctionner à plein : la dépense se diffusera au sein de ce tissu et générera un maximum d'impact économique. L'importance des fuites varie également en fonction de la catégorie de l'hébergement (le recours à l'importation augmente avec le niveau de l'hôtel), de la nationalité du propriétaire et/ou du gérant de l'établissement touristique (il y a moins de dépenses d'importation dans les établissements appartenant à des nationaux).

Ainsi, d'après le Plan des Nations Unies pour l'Environnement (Pnue), la part des fuites varierait entre 10 et 20% dans les pays les plus avancés et entre 40% et 70 % dans les pays moyennement avancés. C'est dans les îles des Caraïbes et dans les pays africains qu'elles seraient le plus élevées (80-85%). A titre d'illustration, un fonctionnaire béninois de la direction du Tourisme et de l'Hôtellerie du Bénin estimait, en 1996, que sur la base d'un séjour de huit jours à 4000FF, moins de 100 FF restait au Bénin. « Cette somme représente à peu près ce que gagne le serveur, le réceptif lorsqu'il est béninois, et les sommes investies dans le transport. Le reste repart à l'étranger sous plusieurs formes. » (Tietcheu 1996).

Quelles sont les raisons du recours à des importations ? A part, l'absence de production locale permettant de satisfaire la demande des touristes, il existe une raison technique qui a trait au phénomène croissant de normalisation et de standardisation généré par la mondialisation : les techniques éprouvées dans les pays industrialisés sont appliquées directement et telles quelles (exemple des terrains de golf qui sont construits avec de la tourbe importée du pays de l'architecte).

Figure 10  
**Le tourisme enclavé : les fuites sont maximales**



Source : schéma adapté de (Defert 1973) cité chez (Dao 1975 : 50)

Le cas où les fuites sont maximales est celui du village de vacances enclavé avec un fonctionnement en grande partie sans relations avec l'économie du pays : l'investissement est extérieur et le chiffre d'affaire repart en quasi-totalité. Le touriste achète un forfait tout compris dans son pays d'origine.

Le fait qu'une partie seulement des bénéfices profite aux destinations en fait-il un argument contre le tourisme ? s'interroge l'équipe MIT (MIT 2002 : 257). Assurément non ! répondons-nous à leur suite. Par contre, lorsqu'il s'agit de comparer deux projets d'investissement touristique, faut-il favoriser la grande entreprise internationale au prétexte que, même si son projet génère une part plus élevée de fuite, en valeur absolue, la part dépensée sur place sera plus importante que dans le cas du projet local ? Effectivement, si l'on adopte comme eux une logique comptable, la réponse ne peut être que positive. Mais n'est-il pas justement nécessaire d'envisager une perspective plus large, au delà même de l'économie<sup>1</sup>, et dans ce cas, on peut se poser la question de savoir si retenir le projet local ne fait pas plus pour le développement, car en faisant appel à de la main d'oeuvre locale pour les postes de responsabilité, en consommant des matériaux locaux, ... on peut penser qu'il aura un rôle mobilisateur sur les hommes et l'économie plus important. Le développement suppose du temps, et il vaut mieux un projet qui soit adapté à la structuration de l'économie et à la culture du pays, même si l'investissement est inférieur, plutôt qu'un projet important qui viendrait se greffer sur l'économie locale mais trop en décalage avec celle-ci pour avoir des effets d'entraînement.

Si l'existence des fuites ne constitue pas un argument contre le tourisme, cela ne doit pas empêcher les Etats des pays en voie de développement de rechercher des solutions afin de les réduire. Par exemple, en identifiant les recours les plus massifs aux importations afin de déterminer s'il est possible et souhaitable d'y substituer une production locale. Ensuite, il s'agit d'inciter les entreprises existantes à développer les produits ou services retenus, en adoptant une série de mesures (formation, soutien financier, incitations fiscales,...). La Gambie a interdit un temps les séjours à forfait pour obliger les touristes à dépenser sur place, mais elle a du revenir sur cette mesure, ne faisant pas le poids face aux grands groupes touristiques internationaux.

### **Le tourisme durable<sup>2</sup>, expression d'une vision occidentale ?**

Dans une dissertation portant sur la question de l'acceptation du tourisme par les populations locales, un étudiant d'origine marocaine a exprimé un point de vue des plus intéressants : « *la relation entre le tourisme durable et le*

---

<sup>1</sup> C'est quand les géographes en arrivent à se limiter à un raisonnement comptable et économique, que l'on se rend compte combien l'influence sur la pensée du modèle économique dominant est importante.

<sup>2</sup> Précisons simplement qu'il s'agit d'une forme de tourisme vérifiant les principes du développement durable sans plus de précisions pour le moment, nous discuterons les définitions plus loin.

*développement dans les pays en voie de développement, aujourd'hui reconnue dans les discours officiels des organisations internationales et répétée par les gouvernements de ces pays est doublement perverse. D'une part, parce que le concept de tourisme durable peut jouer en faveur d'une augmentation de l'influence des pays développés sur les pays en voie de développement. D'autre part, parce que l'idée globale du tourisme durable est basée sur une conception occidentaliste des impacts du tourisme dans les pays en voie de développement.* »<sup>1</sup>. Il précise ensuite comment la dépendance des pays en voie de développement se met en œuvre : à travers la pression des opérateurs étrangers sur les gouvernements et les opérateurs locaux, les obligeant à tenir compte de normes sociales et environnementales tout en leur faisant supporter le coût de cette mise en norme. Il ajoute : « *Ces éléments peuvent amener à déduire que, dans les pays en développement, le développement durable est plutôt orienté vers l'augmentation de la qualité des séjours des touristes occidentaux* » mais ne profite pas directement aux pays destinataires du sud qui doivent en supporter le coût.

L'autre critique qu'il formule a trait à la méconnaissance de la situation réelle de ces pays et à l'incapacité à adopter un point de vue non occidental par les « consultants et académiciens » qui préconisent la mise en œuvre de ces mesures. Ce témoignage indique peut-être que l'opposition quasi systématique des pays en voie de développement à l'application de normes sociales ou écologiques n'est pas seulement une lutte contre un protectionnisme déguisé des pays industrialisés mais également une incompréhension de ces normes qui leur sont étrangères. C'est bien pour cela que les principes éthiques universels ne peuvent être appliqués par un groupe social qu'une fois traduits dans le langage culturel de cette société et adaptés par celle-ci. Cette souplesse dans la mise en œuvre des principes éthiques n'est pas sans évoquer la distinction déjà citée qu'effectue Aristote « *entre le juste (expression des règles) et l'équitable dont le rôle est de corriger les règles déontologiques quand elles comportent de l'erreur en raison de leur généralité* »<sup>2</sup>

Lors d'un atelier du Forum International du Tourisme Solidaire, tenu à l'automne 2003 à Marseille, une ressortissante d'Amérique du Sud, avait exprimé sa méfiance vis-à-vis du développement durable, non pas en tant que support d'une vision occidentale mais comme une nième version de l'exploitation des pays en voie de développement par les pays industrialisés. Elle assurait avoir envie de faire confiance aux belles paroles des promoteurs du développement durable, mais ne pouvait s'empêcher d'être méfiante. Il est difficile de se débarrasser d'un certain déterminisme des comportements lié au poids d'un passé douloureux. Le pouvoir du regard que l'on porte sur

---

<sup>1</sup> (Abounacer 2004), dissertation en Tourisme International et développement durable, Université de Perpignan, Session 2004.

<sup>2</sup> (Schéou and Martin-Gousset 2004)

autrui est immense. Pour échapper à ces déterminants du passé, nous devons tous changer de regard...

### **Le tourisme, au mépris des populations locales...**

Les gouvernements pêchent par leur volonté d'augmenter les recettes touristiques, en maximisant le nombre des visiteurs au lieu de s'engager dans la recherche de formes de recettes au profit des différents secteurs de la population. « *Aussi une centralisation quelque fois excessive du pouvoir de décision dans ces pays a laissé une marge réduite de manœuvre et de parole et de participation de la population locale. La corruption est souvent un instrument de planification incohérente du tourisme, permettant à certains projets de voir le jour* »<sup>1</sup>. Nous ajouterons que la centralisation n'est pas seule en cause et que les autorités locales corrompues peuvent présenter le même mépris pour les populations locales, approuvant des projets touristiques au dépens de ces populations. Et comment ces dernières pourraient-elles comprendre que l'on construise pour les touristes des infrastructures utilisant des ressources énergétiques (électricité, eau,...) dont les populations voisines sont privées et le resteront malgré l'investissement touristique ? Les témoignages de cas précis sont nombreux. Une véritable démarche de développement ne suppose-t-elle pas de se concentrer en priorité sur la satisfaction des besoins essentiels de la population ?

Dans (Michel 2000), l'auteur donne des exemples de heurts entre autochtones et entreprises touristiques, associées aux autorités :

- « *Au Sarawak, en Malaisie insulaire, le développement d'un complexe touristique autour des grottes de Mulu et du fleuve Baram a entraîné une vive résistance des Berawan locaux ;*
- *toujours en Malaisie, sur la côte non loin de Penang, des habitations de pêcheurs ont été "déplacées" pour faire place à des hôtels sur des plages aménagées et à des installations rutilantes. »;*
- les cas les plus connus portent sur la création des parcs africains qui ont souvent eu pour conséquence des déplacements de population autochtones et des limitations dans leur zones traditionnelles de déplacement<sup>2</sup>.

Les campagnes menées par les ONG obligent parfois les autorités à revenir en arrière. C'est le cas que présente ONG Tourism Concern : les autorités de Zanzibar avaient concédé, pour un dollar symbolique par an, une enclave dans la péninsule de Nungwi où se trouvent 18 villages, soit environ 20000

---

<sup>1</sup> (Abounacer 2004), dissertation en Tourisme International et développement durable, Université de Perpignan, Session 2004.

<sup>2</sup> L'association internationale de défense des peuples autochtones Survival signale le cas malheureux de la réserve Shaba au Kenya où les pâturages des éleveurs locaux ont été remplacés par une réserve animalière autour d'un établissement hôtelier dont la piscine détourne le peu d'eau qui permettait au bétail de s'abreuver (Monod 1995).

personnes, à une compagnie britannique afin qu'elle y implante des hôtels de luxe avec marina, golfs, et aéroport. La campagne de ONG britannique Tourism Concern, interpellant l'entreprise concernée, alertant le public à la fois en Grande Bretagne et en Tanzanie, réussit si bien que le projet fut abandonné.

Le tourisme peut également être utilisé à des fins politiques. Sylvain Guyot montre comment le tourisme a permis le maintien d'une sorte d'apartheid en Afrique du Sud, à travers une instrumentalisation de la nature : « *le développement réside presque uniquement dans des projets écotouristiques, souvent au service de quelques blancs fortunés* »<sup>1</sup> dont la mise en place s'est inmanquablement basée sur l'expulsion des autochtones, noirs et pauvres, dans des réserves éloignées des sites les plus beaux, alors que les parcs sont réservés aux Blancs et aux touristes, ce qui rend impossible toute réconciliation des populations noires spoliées avec l'idée d'environnement.

Les exemples de déplacements forcés sont nombreux et sont toujours de véritables drames humains qu'aucun gain financier ne peut justifier. Nous ne disons pas que tout projet touristique donne lieu à de tels conflits ou même que les cas de rejet du tourisme sont majoritaires, et, en réalité peu importe le nombre de cas, les déplacements forcés ne sont pas acceptables. Certains adoptent une perspective comptable et évaluent les bénéfices de l'implantation de l'activité économique, mais d'un point de vue éthique, tenant compte des relations entre l'être humain et l'écosystème, rien ne peut justifier le déplacement forcé et le déracinement de populations qui n'ont généralement aucun droit à la parole. Donnons la au responsable d'une association indienne, qui exposait en mars 1996, le cas de l'expropriation de pêcheurs des côtes indiennes au bénéfice d'un projet touristique, lors d'un colloque organisé par le Groupe Développement<sup>2</sup> :

*« Je vais vous décrire l'expérience d'une région du sud de l'Inde, qui a été décrétée "zone de développement touristique". 30000 personnes y résident dans 5 villages. Le gouvernement a décidé que toute l'économie serait désormais orientée vers le tourisme. Dans un premier temps 400 personnes ont reçu des ordres d'expulsion. 3000 à 4000 autres devraient suivre... Les personnes concernées réagissent : "D'accord pour le tourisme, mais pourquoi chez nous ? " dès que le tourisme touche directement à la vie de quelqu'un, qu'il bouleverse sa vie, se pose en menace de sa stratégie de survie, l'habitant change radicalement d'attitude à son égard. Beaucoup de gouvernements parlent du tourisme comme d'un "facteur de développement". mais les populations directement concernées veulent savoir combien elles y gagneront. Elles trouvent très bien que le pays en tire profit, mais non pas que l'état en profite à leur frais.*

<sup>1</sup> (Guyot 2004 : 341)

<sup>2</sup> Le Groupe développement se présente comme une organisation humaniste chrétienne de solidarité internationale, apolitique et non cléricale créée en 1973 avec l'appui de personnels et dirigeants de plusieurs compagnies aériennes.

*Dans ce village de pêcheur, ils se demandent pourquoi, en les obligeant à participer à ce projet touristique, (alors qu'ils constituent une communauté productive, qui rapportent des devises par ses exportations), c'est à eux qu'on demande d'abandonner leur métier traditionnel. Ils posent cette question en des termes très simples. Ils parlent de leurs vies et de leur survie. (Dans les pays occidentaux) on parle du « droit au voyage ». Mais il est question ici du « droit à la vie »! Avec le tourisme, et la qualité de telle ou telle formule de voyage, il est question de luxe. Ici, il ne s'agit pas de luxe pour les populations qui subissent les conséquences de cette amélioration de la qualité des voyages. Et elles n'ont aucune voix dans les débats ! [...]*

*Le problème posé aux hôtes d'accueil est simple : ils auront abandonné leurs terres et leurs outils de travail pour s'investir dans le tourisme, et tout le pays aura à en souffrir dès que se déclenchera une deuxième guerre du golfe ou une épidémie à l'autre bout du pays dans le nord. Nous aurons transformé les processus économiques existants en monoculture pour découvrir que cette monoculture n'est pas viable. [...]*

*Il s'agit d'un problème grave qui nous concerne tous car il s'agit de profonds changements dans la vie d'être humains, induits par des considérations théoriques de développement, sans que des engagements soient pris vis-à-vis des personnes concernées. Ce ne sont pas les économistes ni les théoriciens qui en subiront les conséquences. »<sup>1</sup>*

La responsabilité de ces déplacements forcés n'incombe pas seulement aux autorités, mais également aux promoteurs et autres acteurs de l'industrie touristique concernés par le projet et dans une moindre mesure, aux touristes.

Comme le dit (Joly 2001), « dans l'identification des sites et des projets, nous avons un devoir de vigilance qui va au delà de l'habillage des nuisances par une communication fumigène. Nous avons à associer les communautés et familles locales au projet en les traitant avec respect et dignité. ». Pour Franck Michel, c'est même l'autochtone qui doit être à l'origine du développement du tourisme, en avoir la maîtrise et en tirer les bénéfices. Si la démocratie participative est nécessaire au développement, c'est aussi parce que le développement ne se décrète pas, ne s'impose pas, c'est un processus, une dynamique, un mouvement qui doit venir de l'intérieur des communautés locales<sup>2</sup>. C'est le cas au Canada ou en Australie, où certaines communautés autochtones se sont organisées afin de mettre en place une activité touristique, tout en restant conscients des effets négatifs possibles du tourisme. Les réactions varient selon les communautés, certaines refusent le tourisme, d'autres maîtrisent son développement. D'après le

---

<sup>1</sup> (Suresh 1996)

<sup>2</sup> N'est ce pas la raison principale de l'échec des différentes politiques de développement menées jusqu'à présent en Afrique ? C'est, dans une certaine mesure, la thèse originale de l'ouvrage intitulé « Et si l'Afrique refusait le développement ? » (Kabou 1991).



responsable de l'Association Nationale Canadienne du Tourisme Aborigène : « *les anciens apprécient généralement de montrer certains aspects de leur culture, mais ils sont intransigeants sur un point : leur spiritualité n'est pas à vendre ; il y a des choses qui ne sont pas à voir ou à partager. les touristes doivent le comprendre...* » (Marchant 1999).

Les déplacements forcés peuvent également s'accompagner de travail forcé comme en Birmanie, où l'OIT a constaté en 1998, par une commission d'enquête, que le recours au travail forcé par la junte militaire était généralisé et systématique : « *non seulement des rizières ont été transformées en bases nautiques et des villages entiers déplacés pour laisser place aux touristes, mais les habitants ont dû travailler de force sur des chantiers de construction de routes, de ponts et de voies ferrées destinées au tourisme, des prisonniers politiques enchaînés ont dû participer aux grands travaux de Rangoon.* »<sup>1</sup>. C'est parce que les violations des droits de l'homme sont directement liées au développement du tourisme et que les revenus du tourisme permettent à la junte d'accroître sa puissance militaire et policière<sup>2</sup>, que c'est le seul pays appelé à être boycotté par certaines ONG, suivant en cela l'appel d'Aung San Suu Kyi, opposante placée en résidence surveillée. Info-Birmanie<sup>3</sup>, association dont l'objet est d'informer sur la situation politique et humanitaire en Birmanie, relaie cet appel au boycott tout comme les ONG anglaises Tourism Concern et Burma Campaign ou la FIDH. Les opposants au boycott comme Amnesty International, les voyageurs Atalante ou Voyageurs du Monde, ou les éditeurs de guide touristiques (le guide du Routard, Lonely Planet,...) considèrent que le tourisme est facteur de démocratisation, donc qu'il vaut mieux maintenir le contact afin de faire évoluer la situation que d'isoler le pays, que le touriste en témoignant de ce qu'il voit peut contribuer à la diminution du travail forcé. Et pourquoi ne pas boycotter toutes les destinations où sont commises des violations des droits de l'homme ? Les éditeurs de guide se rejoignent sur l'idée que le boycott est une décision individuelle et que leur seule responsabilité est d'informer au mieux le voyageur afin qu'il se fasse sa propre opinion. Ainsi, depuis 1996, le Guide du Routard présente, dans chacun de ses guides, la situation des droits de l'homme sans complaisance aucune (paragraphe rédigé par Amnesty International ou la FIDH), ce qui lui vaut d'être interdit de vente en Tunisie. La FIDH répond à ces arguments en affirmant que dans le cas de la Birmanie, « *la question n'est plus de savoir s'il y a des atteintes à ces droits mais si le voyageur ne les aggrave pas...Entre un bien incertain et un mal certain, nous avons choisi.* »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> (Chastang 2003 : 9)

<sup>2</sup> Selon le pdg de Voyageurs du Monde, la junte contrôlerait indirectement plus de 80% du parc hôtelier cité chez (Duriez 2001 : 33)

<sup>3</sup> [www.info-birmanie.org](http://www.info-birmanie.org)

<sup>4</sup> (Duriez 2001 : 32)

La participation de l'autochtone au projet touristique suppose d'établir avec lui une relation équilibrée. Il n'est pas question « d'acheter » l'accord des populations locales, en leur attribuant certains emplois touristiques dans les futures infrastructures ou comme gardes du futur parc naturel, mais bien de les associer au processus de décision les concernant, ce qui suppose également de les informer de manière claire et sincère sur les opportunités et les menaces de tout projet. *« Il s'agit de reconnaître autrui comme sujet de son propre développement, il s'agit de lui reconnaître une capacité à assumer ses préférences. Il est vrai que nos multiples déterminations culturelles et sociales, ancrées dans une histoire lointaine parfois douloureuse de domination des pays du Sud par les pays du nord, constituent des freins à l'application de ce principe éthique dans le sens où il faut dépasser ces tendances à la surestimation d'une part et à la sous-estimation d'autre part, afin d'aboutir à une relation plus juste »*<sup>1</sup>. Ces freins ne concernent pas seulement les relations entre voyageurs et opérateurs locaux, mais se retrouvent également dans la relation entre les touristes et les hôtes.

Franck Michel (Michel 2000) met bien en évidence qu'entre les hôtes et les touristes, la situation de départ est inégale : *« la relation est fondamentalement inégale et cette situation ne peut augurer de facto d'un rapport à l'autre qui soit totalement dénué d'un quelconque sentiment de supériorité ou de domination de l'invité à l'égard de l'hôte. L'hôte reste l'autre. Ne constate-t-on pas souvent que les hôtes sont dévoués et entièrement au service des invités là-bas, alors que, s'ils arrivaient jusque dans nos contrées tempérées, ces hôtes n'en deviendraient pas nécessairement des invités et resteraient finalement au service des invités, même ici... Et sans doute plus chez'' nous'' que chez ''eux'' ! »*. Il doute de la fonction même du tourisme à susciter la rencontre avec d'autres gens et d'autres sociétés *« quand on voit des touristes à peine revenus d'un séjour au Mali ne pas comprendre que le voyage et l'exotisme commencent au bas de leur immeuble dans la relation avec le Malien qui leur vide les poubelles ou leur balaie le trottoir ? C'est d'ailleurs peut-être le frère ou le cousin de celui qui nettoie le trottoir qui a accueilli une semaine auparavant les touristes dans sa famille malienne »*<sup>2</sup>. François Weill, ancien rédacteur en chef de l'Echo Touristique, assurait une rubrique hebdomadaire sur le site Internet du journal ; et l'un de ses billets d'humeur, intitulé « autrui n'existe plus » étendait ce même constat pessimiste à l'ensemble du tourisme : *« hors des hôtels et des boutiques, les contacts humains sont limités, et aussi peu chaleureux qu'ailleurs. Bref les gens n'aiment pas les gens. »*<sup>3</sup> et pour lui l'explication tient à la tendance présente chez tous les peuples du monde à se juger supérieurs aux autres.

---

<sup>1</sup> (Schéou 2003 : 405)

<sup>2</sup> (Michel 2000 : 15)

<sup>3</sup> (Weill 2000)

Le mépris des populations peut également passer par une valorisation excessive de la primitivité des autochtones, alors associée dans l'esprit du touriste à de l'authenticité. Mais quand les autochtones se dépêchent de revêtir leur tenue traditionnelle, lorsqu'ils entendent le véhicule des touristes arriver, n'assistons-nous pas à une dérive liée au regard que porte le touriste sur l'autochtone, enfermant ce dernier dans un état primitif. Cette dérive liée au tourisme de contact nous semble être un manque flagrant de respect d'autrui car c'est refuser aux communautés concernées le droit à vivre selon leurs choix. Et si les communautés autochtones souhaitent adopter le même mode de vie que les occidentaux, de quel droit pourrions-nous les en empêcher ? N'ont-elles pas le droit de choisir leur voie, d'essayer elles aussi, la même que nous ou une autre<sup>1</sup>, n'ont-elles pas le droit à l'erreur, elles aussi ? Le tourisme est souvent critiqué pour ses effets acculturant sur les communautés autochtones. Si ceux-ci se constatent effectivement dans un certain nombre de cas, et ce d'autant plus que le choc culturel est important et qu'il y a une véritable rencontre avec la population<sup>2</sup>, la critique est pourtant difficilement recevable, quand elle se base sur la volonté souvent inconsciente de maintenir ces communautés dans un état « d'authenticité » primitive et que l'activité touristique est souhaitée par la population. La position de vouloir faire le bien d'autrui contre son gré n'est pas tenable, pas seulement parce qu'elle est vouée à l'échec, mais elle n'est pas tenable éthiquement, par respect pour le droit d'autrui à décider de son avenir. Par contre, la critique qui repose sur le constat d'une déstructuration sociale des communautés d'accueil, suite à la mise en place d'une activité touristique **imposée**, conserve toute sa pertinence du fait même que l'activité touristique n'est pas choisie.

Choisir l'éthique, pour le touriste comme pour l'entrepreneur, suppose donc d'éviter deux excès, qui ont tous deux pour conséquence d'enfermer l'autochtone dans un rôle bien déterminé. Le premier excès correspond à une dévalorisation extrême de l'autochtone, reposant sur un ethnocentrisme douteux où l'autochtone est jugé le plus souvent comme un incapable ou un paresseux. Le second excès, la valorisation de l'autochtone, n'en est pas moins tout autant néfaste, car elle l'enferme dans une vision basée sur la nostalgie de notre propre passé, qu'Augustin Berque désigne par la nostalgie de la matrice (cf. plus haut : l'éthique de l'écoumène). Et si ces deux attitudes peuvent se rencontrer chez un même individu, alors qu'elles peuvent paraître opposées, c'est bien parce que le fait de vouloir maintenir inconsciemment l'autochtone dans la situation du bon sauvage, n'est pas complètement

---

<sup>1</sup> Il est évident qu'il n'est pas possible qu'ils suivent la même voie que nous, car ils la suivront à leur manière.

<sup>2</sup> « le tourisme intégré pose un problème quant à la conservation des cultures, des mœurs, des traditions... C'est un facteur accélérateur d'acculturation des cultures réceptrices par les cultures émettrices. Mais cela peut aussi avoir des effets extrêmement positifs, comme en Tunisie, où l'émancipation de la femme passe très largement par le tourisme. » (Urbain 2003).

contradictoire avec l'idée qu'il ne peut s'adapter au monde moderne, dépassé par ce dernier.

La voie de l'altérité, c'est, répétons-le encore, reconnaître autrui comme un individu libre, comme le sujet de son propre développement, et non pas enfermer autrui dans les pièges de nos projections. Comme l'affirme le conseiller technique de regroupements de communautés indigènes d'Amérique latine, « *ce sont les groupes indigènes et les communautés locales qui détiennent la réponse aux questions posées, car ils sont et continueront à être les protagonistes de leur destin. C'est à eux que revient de prendre les décisions sur leur patrimoine naturel et culturel. La véritable question est sommes nous prêts à les respecter et à les aider ?* »<sup>1</sup>. Une attitude éthique est la seule base qui puisse permettre de fonder une relation de solidarité avec autrui. Afin d'éviter les effets néfastes constatés dans l'aide au développement, il n'est pas inutile que ceux qui souhaitent aider leur prochain se posent la question de leur motivation. Dans quelle mesure le don de soi est-il réellement désintéressé ? Ne correspond-il pas à la satisfaction d'un besoin personnel plus qu'à la volonté d'aider autrui ? Ce n'est que lorsqu'on parvient réellement à prendre conscience de l'altérité que notre action peut prendre tout son sens pour celui que l'on souhaite aider. Cette prise de conscience de l'autre est loin d'être évidente. « *Il faut arriver à penser que les autres ne vivent pas comme moi, et que je suis moi-même l'autre de l'autre. Ce relativisme culturel est une révolution copernicienne en voie de diffusion. Il est acquis depuis longtemps dans une certaine élite mais loin de l'être dans l'ensemble de la population. Et la conscience de l'altérité passe par le tourisme* » (Urbain 2003).

Et comme le dit encore Jean-Didier Urbain, avec l'élégance habituelle qui le caractérise, « *le voyage est par essence une rencontre, mais une rencontre toujours plus ou moins ratée. N'est ce pas, d'ailleurs, la raison pour laquelle on continue de voyager ?* »<sup>2</sup>

## Les impacts sur l'environnement

*« Les progrès technologiques envisagés ne seront pas suffisants pour maîtriser l'accroissement des effets environnementaux résultant d'une augmentation de la demande de transports. Les transports en l'an 2030 s'éloigneront, plus qu'ils ne se rapprocheront, de la viabilité écologique »*

*OCDE, Des transports écologiquement viables*<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> (Pérez 2001 : 241)

<sup>2</sup> (Urbain 2000 : 23)

<sup>3</sup> cité chez (Louchard 2004 :5)

## De multiples impacts

Les impacts du tourisme sur l'environnement sont nombreux et d'importance variable. On peut distinguer différents types d'impacts : destruction, pollution, nuisance. Les audits environnementaux se concentrent généralement sur les postes suivants<sup>1</sup> :

- la consommation de ressources naturelles, notamment en eau<sup>2</sup> (consommation importante des établissements hôteliers, des terrains de golfs, des touristes dans les zones désertiques, ...) et en énergie<sup>3</sup> (électricité, chauffage, bois pour se chauffer pendant les treks,...),
- la pollution à travers les émissions polluantes par les transports et les établissements hôteliers (particules, chauffage, climatisation), et dans l'eau (déchets des établissements hôteliers qui ne sont pas toujours traités avant d'être déversés dans la mer, déchets des bateaux de croisière),
- la production de déchets qui constitue un problème majeur dans le trekking car l'afflux de randonneurs multiplie la masse de déchets abandonnés dans la nature (papier hygiénique, sacs plastiques, épiluchures, mégots, conserves, piles,...).

Il existe de nombreux autres impacts : la consommation d'espace, les modifications paysagères, les modifications et les destructions de la flore et le dérangement de la faune, les nuisances de type bruit et lumières,...

Dès 1972, l'Unesco adoptait la Convention pour la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel afin d'identifier et de protéger les biens présentant une valeur exceptionnelle pour l'humanité ; c'est la première convention internationale qui vise à concilier patrimoine culturel et patrimoine naturel : actuellement, 754 biens figurent sur la liste dont 149 biens naturels, 582 biens culturels et 23 biens mixtes.

Pour Arthur Pedersen, chargé de gestion du tourisme à l'Unesco, les impacts négatifs du tourisme ne sont pas proportionnels au volume des visiteurs, et

---

<sup>1</sup> Très peu d'estimations chiffrées circulent, et sont d'ailleurs reprises dans la plupart des publications sur le sujet. Nous préférons nous contenter de signaler les dommages possibles sans mentionner ces estimations pour ne pas induire dans l'esprit du lecteur, une généralisation abusive à la lecture de quelques cas précis non pas faux mais le plus souvent extrêmes.

<sup>2</sup> Le World Wildlife Fund a publié récemment un rapport intitulé « Freshwater and Tourism in the Mediterranean » dans lequel l'organisation alerte toutes les parties prenantes sur les dangers qui menacent la Méditerranée, région la plus visitée au monde, accueillant 25% des arrivées internationales, principalement du tourisme de masse dont la consommation d'eau ainsi que celle destinée aux piscines, aux jardins publics et aux terrains de golf risque de mettre en danger les réserves d'eau. Le rapport formule un certain nombre de propositions destinées aux États, aux touristes et aux opérateurs touristiques qui permettraient de réduire la consommation d'eau de 50 % (Stefano 2004).

<sup>3</sup> La consommation d'énergie en Europe et aux Etats-Unis est dépensée à 90% pour les transports aller-et-retour vers le lieu d'activité touristique. Le reste est composé pour les trois-quarts de dépenses d'énergie pour l'hébergement et principalement pour le chauffage et la climatisation, le chauffage de l'eau (UNEP 2003 : 6).

chaque environnement et chaque culture possède une capacité différente d'adaptation au changement (Pedersen 2004).

Mais classer un site comme patrimoine mondial par l'Unesco afin de le protéger n'est peut-être pas la meilleure solution, car il en résulte une augmentation brutale du nombre de visiteurs. L'affluence pousse certains pays comme le Bouthan à limiter les entrées en faisant payer une taxe de 250 euros par jour et par personne (Evin 2002). Francesco Frangialli, le secrétaire général de l'OMT, refuse d'envisager des mesures de types limitation de l'accès en fonction de quotas de visiteurs, mesures qu'il juge forcément injustes et arbitraires, et contraires au Code mondial d'Ethique du Tourisme qui reconnaît la découverte des richesses de la planète comme un droit également ouvert à tous les habitants du monde (Frangialli 2003).

Beaucoup de peuples indigènes dépendent des écosystèmes naturels et la question de la biodiversité est étroitement liée à celle de la diversité culturelle et des droits des peuples indigènes. De nombreuses études cartographiques établissent cette correspondance, en particulier en Amérique centrale où les raisons sont historiques (les indigènes se sont réfugiés dans les forêts les plus denses pour échapper aux massacres des conquistadors) et écologiques (l'économie des amérindiens est moins destructrice pour les ressources naturelles). Un projet cartographique engagé par ONG Native Land et la National Geographic Society a abouti récemment à une carte précise et détaillée des pays d'Amérique Centrale et du sud du Mexique, utilisant les dernières technologies satellites. La carte obtenue confirme l'étroite correspondance géographique entre la diversité culturelle et la biodiversité et ce quel que soit l'écosystème considéré : la relation est également attestée dans les écosystèmes côtiers et marins<sup>1</sup>.

Il existe deux conventions internationales évoquant les droits des communautés autochtones. La première leur est consacrée : c'est la convention relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation Internationale du Travail, entrée en vigueur en 1991 et révisant la convention relative aux populations aborigènes et tribales de 1957 qui reconnaît les droits des peuples autochtones, notamment à être les acteurs de leur propre développement (article 7), mais également leurs droits à l'accès et au contrôle de leurs terres (Titre II). Alors que 27 pays avaient ratifié la convention de 1957, seuls 17 pays ont ratifié celle-ci, dont 9 avaient déjà ratifié la précédente. Seuls cinq pays industrialisés ont ratifié l'une ou l'autre de ces conventions : le Danemark, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et le Portugal.

La seconde ne consacre qu'un de ses articles aux droits des peuples autochtones, mais elle a été ratifiée par 178 pays. C'est la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), issue du Sommet de la Terre de Rio, pacte mondial noué entre les pays pour atteindre trois objectifs : « *la conservation*

---

<sup>1</sup> (Ayres 2003)

*de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat* »<sup>1</sup>. Cette convention reconnaît à la fois la dépendance de nombreuses communautés indigènes vis-à-vis de la biodiversité<sup>2</sup> et le rôle essentiel que jouent ces communautés et leurs connaissances traditionnelles sur l'utilisation durable des ressources naturelles. L'article 8-j est consacré à cette reconnaissance, ainsi chacun des 178 pays signataires : « *sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales, qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques* ». Ce début de reconnaissance du rôle positif que jouent les communautés autochtones dans la conservation de la diversité biologique est relativement récent et beaucoup ignorent encore « *le fait que les stratégies d'utilisation des ressources par les résidents locaux peuvent être très complexes, basées sur un ensemble d'éléments qui assure une utilisation efficace et durable des écosystèmes, grâce à une connaissance écologique intime, transmise de génération en génération depuis des siècles* »<sup>3</sup>.

Maintenir la richesse biologique de la Terre est une nécessité pour l'homme et nous ne reviendrons pas ici sur les raisons, largement traitées dans le premier chapitre. D'après le dernier rapport du programme du Pnue sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO)<sup>4</sup>, l'appauvrissement global de la biodiversité se fait à un rythme plusieurs fois supérieur à celui d'une extinction naturelle et la lutte contre cet appauvrissement a été identifiée, lors

---

<sup>1</sup> Article premier de la Convention sur la Diversité Biologique, Juin 1992 (ONU 1992 :3)

<sup>2</sup> La convention définit la biodiversité comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes* » et un écosystème « *comme un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle* ».

<sup>3</sup> (Gössling 2002 : 548), traduction par nos soins.

<sup>4</sup> Ce programme a pour objectif principal de permettre l'élaboration de politiques appropriées grâce à l'évaluation régulière des tendances environnementales en cours, des causes de ces évolutions mais aussi des politiques mises en œuvre. Le rapport publié tous les 2-3 ans dresse un état des lieux de la situation à partir d'évaluations mondiales, régionales et nationales faisant autorité et comprend une partie sur la biodiversité : (UNEP 2002 : 122-149).

du dernier sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002) , comme l'une des cinq taches prioritaires à mettre en œuvre. Pour lutter pour la biodiversité, la stratégie la plus courante de lutte est d'identifier les zones les plus fragiles et les plus menacées afin d'y concentrer les efforts de conservation.

Un rapport récent consacré aux relations entre tourisme et biodiversité met en évidence que la fréquentation touristique augmente, en particulier dans les zones cruciales, du point de vue de la biodiversité et fait l'hypothèse que c'est en grande partie cet environnement naturel unique qui attire les touristes (Christ, Hillel et al. 2003). Même si le tourisme constitue une alternative bien moins destructrice que d'autres activités économiques comme l'exploitation forestière ou minière, le tourisme n'est pas sans influences négatives sur la biodiversité lors de la mise en tourisme d'un lieu, d'autant plus que le tourisme vise plus particulièrement les zones fragiles du point de vue de la biodiversité comme les zones côtières, la montagne, les réserves,...En même temps, le tourisme peut constituer non plus une menace mais une opportunité pour la biodiversité, quand il est mis en œuvre à travers une démarche intégrée de développement durable et géré avec la volonté de réduire les impacts négatifs qu'il génère. Ainsi, il peut constituer des sources de financement pour les zones protégées, représenter une alternative d'activité économique pour les populations locales aux effets moins destructeurs que d'autres, motiver la protection des zones touristiques, et éduquer et sensibiliser les touristes à l'environnement (Christ, Hillel et al. 2003 : 3).

Mais le principal impact sur l'environnement, « *oublié du combat des "apôtres de l'éthique"* »<sup>1</sup>, est causé par le transport. Et sans transport, plus de tourisme.

### **Les effets des transports sur le changement climatique**

Les effets de la hausse mondiale des températures sont catastrophiques et supposent de s'y préparer, car les difficultés que l'on constate à faire accepter le protocole de Kyoto par tous les pays, laissent augurer du chemin qui reste à parcourir pour qu'ensuite les pays tiennent leurs engagements. Par exemple, la France doit ramener ses émissions au niveau de 1990. Un rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) décrit les impacts prévisibles alarmants du fait du changement climatique (Voigt and Minnen 2004). La température va grimper dans une fourchette comprise entre +1,4°C et +5,8°C en Europe d'ici 2100, touchant plus particulièrement le sud de l'Europe. Les précipitations vont augmenter au Nord et diminuer au Sud. On peut également citer comme effets prévisibles : la fonte des glaciers, la diminution du manteau neigeux, des déluges et des inondations, des pics de chaleurs, des crues de rivières, la réduction de la biodiversité, la montée du niveau des mers,...

---

<sup>1</sup> (Céron and Dubois 2002 :16)



Ces catastrophes, annoncées et déjà constatées, vont avoir des répercussions particulièrement importantes sur les pays du Sud, aggravant leurs difficultés économiques, bien que les pays industrialisés du Nord soient responsables de la situation actuelle. C'est donc à eux qu'il reviendrait de réparer les dégâts causés mais également de prévenir de nouveaux dégâts. « *Comment partage-t-on entre les habitants de la planète, entre touristes et non-touristes, entre les touristes des différents pays, entre ceux qui voyagent et ceux qui vont voyager, la contribution à l'enrichissement de l'atmosphère en CO2 et autres gaz ?* » demandent Dubois et Céron (Dubois and Céron 2000 : 27). Il s'agit d'un véritable dilemme. Comment empêcher ceux qui veulent voyager de le faire sans être injuste et en même temps réduire les gaz à effet de serre de manière drastique dans les pays industrialisés ? Le progrès technologique ne suffira pas à faire face à l'augmentation de la mobilité humaine.

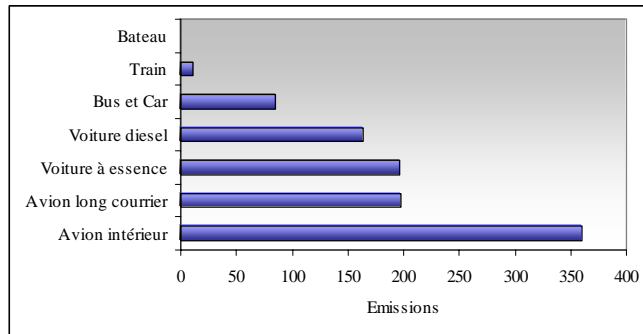
Car les transports sont bien la cause majeure du dérèglement climatique, contribuant pour 26% des émissions brutes (sans tenir compte des puits de carbone que constituent les forêts, les océans et les sols) de gaz à effet de serre d'origine humaines en France. Ces émissions ont augmenté de 21% en douze ans. La route est le mode de transport le plus utilisé, la voiture représentant 84 % des déplacements en personnes x kilomètres et le transport routier 75 % en tonnes x kilomètres<sup>1</sup>. Les croissances annuelles des indicateurs de trafic +2% par an pour la voiture, + 3% pour l'avion, +3% pour les camions compensent largement les améliorations technologiques apportées par les constructeurs, d'autant plus que la climatisation qui équipe tous les nouveaux modèles de voitures, entraîne une surconsommation importante de carburant (jusqu'à +35 % en milieu urbain). En ce qui concerne les émissions en gramme équivalent CO2 par personne et par km parcouru, le mode aérien apparaît comme le plus polluant, devant la voiture. De plus, les tendances actuelles ne devraient pas s'inverser, ni au niveau mondial, ni en France où le manque de volonté politique empêche les mesures restrictives que la situation nécessite. Nous pouvons nous attendre à un quasi doublement du trafic de personnes d'ici 2020 et une augmentation des parts modales de l'automobile et de l'aérien.

La contribution de l'activité touristique aux émissions de gaz à effet de serre n'est pas négligeable et tend à prendre une part de plus en plus importante, du fait du raccourcissement des durées de séjour, de leur multiplication et du développement des compagnies aériennes low cost dont les tarifs rendent le coût d'un week-end marginal et très compétitif par rapport au train. Les touristes préfèrent les modes les plus polluants : ainsi, d'après le World Watch Institute, en 2003, 43% des touristes internationaux utilisaient l'avion, 42% choisissaient la voiture et le reste prenaient le train ou le bateau.

---

<sup>1</sup> Source : (IFEN 2002) cité chez (Louchard 2004).

Figure 11  
**Emissions en grammes équivalent CO2 par personne et par km parcouru**



Source : (Louchard 2004 : 11)

« Selon l'IFEN, les déplacements touristiques représenteraient 7 à 8 % du potentiel de réchauffement climatique national. Le tourisme dans certains pays du Sud est favorisé par le moindre coût du séjour qui compense le coût du transport. Les voyageurs nous font rêver de « paradis » lointains, pour le plus grand profit des compagnies aériennes dont la croissance ne ralentit pas » (Louchard 2004: 36).

Il faut dire que l'avion est nettement favorisé, du fait que le kérosène n'est pas taxé et que les billets internationaux ne sont pas soumis à la TVA, alors qu'il s'agit du mode de transport le plus polluant (un A/R Paris San Francisco équivaut, en CO2 à l'utilisation moyenne d'une voiture pendant trois ans). En outre, le protocole de Kyoto ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre dues au transport aérien, bien que celles-ci représentent près de 15 % des émissions prévues en 2050. Et les effets des transports sur la santé (maladies respiratoires et problèmes de santé dûs aux nuisances sonores) sont désormais établis scientifiquement (Whitelegg and Cambridge 2004).

Cependant, un rapport d'un centre de recherche britannique consacré aux changements climatiques propose un exercice prospectif basé sur des scénarii d'évolution à l'horizon 2050 en intégrant les émissions de CO2 des transports internationaux aériens et maritimes. Ce rapport (Anderson and Shackley 2005) qui ne concerne que la Grande-Bretagne met en évidence le défi que représente l'objectif de réduction des émissions de 60 % à l'horizon 2050 lorsqu'on tient compte des émissions des transports qui sont en forte augmentation (ainsi, le nombre de passagers aériens britanniques devrait passer de 180 millions actuellement à 475 millions en 2030). Et pourtant, le rapport montre qu'il est possible d'atteindre techniquement, économiquement et socialement cet objectif en mettant en œuvre une politique volontariste basée sur une large gamme de mesures.

La mise en œuvre de certaines mesures politiques se heurte à un intense lobbying du secteur aérien. Par exemple, les compagnies refusent toute idée de taxation environnementale au prétexte que cela compromettrait leur équilibre financier, alors que le bénéfice environnemental d'une telle mesure n'est pas certain car elle retarderait le renouvellement des flottes pour des avions moins consommateurs d'énergie et donc moins émetteurs de gaz à effets de serre. L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), dont la dernière assemblée s'est tenue en octobre 2004, a reporté à 2007 l'application de redevances sur les émissions de gaz à effet de serre, revenant sur la résolution de 1996 autorisant ses Etats membres à taxer les émissions des vols internationaux. Les pays de l'Union Européenne étaient les seuls à être favorables à la mise en place d'un système de redevance pour réduire les émissions du transport aérien.

L'association suisse MyClimate<sup>1</sup> n'a pas attendu la taxation du kérosène pour proposer un système de taxe volontaire. Le passager intéressé, quels que soient sa compagnie aérienne et son trajet, peut acheter un billet climat en plus de son billet d'avion, au tarif de 4€ l'heure de vol. L'association tente de nouer des partenariats avec des voyagistes, afin que ceux-ci fassent la promotion du billet climat auprès des clients. En 2002, l'association a vendu 1200 billets pour un montant de 40000 €. Avec l'argent récolté, l'association finance des projets dans les pays en voie de développement pour compenser les émissions de CO2 correspondantes, par exemple avec des projets basés sur les énergies renouvelables.

Depuis l'été 2004, il existe en Allemagne un projet similaire, initié par le Ministère de l'Environnement allemand, l'ONG Germanwatch et le forumandersreisen : atmosfair<sup>2</sup>. De la même manière que dans le cas du dispositif suisse, le voyageur aérien participe financièrement et volontairement pour les émissions de gaz à effet de serre générées par son voyage. Les fonds rassemblés permettent la mise en œuvre de projets écologiques dans les pays en voie de développement. L'objectif fixé est davantage de sensibiliser les voyageurs sur la question des émissions de gaz à effet de serre. Une quarantaine de voyagistes participent à l'opération, financièrement ou en promouvant le projet auprès des voyageurs.

Depuis novembre 2004, une organisation française de solidarité internationale, le Geres (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité) qui mène des actions dans le domaine de l'environnement et de l'énergie a mis en place une initiative intitulée co2solidaire<sup>3</sup> calquée sur le modèle d'atmosfair. Les dons volontaires récoltés permettent de financer des programmes d'économie d'énergie dans quatre pays : le Cambodge, le Maroc, l'Inde et l'Afghanistan.

---

<sup>1</sup> [www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)

<sup>2</sup> [http://forumandersreisen.de/klimabewusstfliegen\\_fr.html](http://forumandersreisen.de/klimabewusstfliegen_fr.html)

<sup>3</sup> [www.co2solidaire.org](http://www.co2solidaire.org)

Pas plus ces différentes initiatives (il faudrait planter plus de 28000 km<sup>2</sup> d'arbres chaque année pour compenser les émissions des gaz à effet de serre du transport aérien) que les progrès technologiques ne pourront faire face à l'augmentation prévisible du trafic aérien. Seule l'intégration du trafic aérien dans le protocole de Kyoto pourrait limiter les émissions polluantes du transport aérien.

## Comment définir les tourisms ?

Comment définir un tourisme respectueux des principes éthiques ? Avec quels critères ? Quelle expression utiliser pour le désigner ? Le tourisme éthique ? Le tourisme responsable ? Le tourisme équitable ? Le tourisme solidaire ?

C'est que nombre de nouvelles dénominations fleurissent en réaction aux nombreuses critiques formulées à l'encontre du tourisme et principalement focalisées sur le tourisme de masse<sup>1</sup> : le tourisme alternatif, le tourisme doux, le tourisme responsable, le tourisme équitable, le tourisme solidaire, le tourisme vert, l'écotourisme, ... Cette abondance témoigne autant du développement récent d'une offre reposant sur des principes différents de ceux du tourisme industriel standardisé que de l'imagination de certains responsables marketing qui cherchent à étendre le marché à travers de simples opérations de communication.

Cette multiplicité atteste de la vivacité d'un phénomène touristique en perpétuelle évolution comme de celle du langage, mais tout en refusant d'enfermer ce bouillonnement de vie dans une ou des définitions figées, nous pensons que « *le recouvrement des mots, le mélange des genres, la confusion de sens et les hybridations sémantiques* »<sup>2</sup> foisonnantes dans le domaine rendent malgré tout nécessaire de préciser quelles significations recouvrent ces différentes expressions, à quels principes elles se réfèrent et quels sont les différentes relations et recouvrements qui existent entre elles.

C'est dans le sens où ces autres formes de tourisme se positionnent toutes par rapport au tourisme de masse tant décrié qu'il est parfois question de **tourisme alternatif** pour les qualifier. Par sa référence aux mouvements altermondialistes, l'utilisation de ce qualificatif a longtemps signifié une opposition à la mondialisation capitaliste et la volonté de promouvoir d'autres pratiques, mais cette expression a très vite été employée par les publicitaires pour distinguer de l'offre tout produit un tant soit peu nouveau.

Ainsi d'une certaine façon, l'expression « tourisme alternatif » englobe cette multitude de désignations au sein desquelles il est possible de différencier deux types d'expressions : celles qui renvoient à une motivation particulière

---

<sup>1</sup> Le tourisme de masse est une expression courante que l'on peut relier à l'utilisation de méthodes apparues initialement dans l'industrie comme la standardisation et la concentration verticale et horizontale de l'offre qui permettent notamment une production massive et la réduction des coûts et des prix. Le tourisme de masse, objet de mépris et de nombreuses critiques, est souvent assimilé au « bronzing » idiot pratiqué sur la plage. Remarquons que les formes alternatives de tourisme dépendent souvent des infrastructures lourdes et des entreprises, en particulier de transport, mises en place dans le cadre du développement du tourisme de masse.

<sup>2</sup> (Laurent 2003 : 92)

des touristes comme l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme communautaire, le tourisme lent,... et celles qui se réfèrent explicitement à des valeurs : le tourisme responsable, le tourisme solidaire, le tourisme équitable,... Evidemment, les expressions qui désignent des pratiques peuvent aussi se référer à des valeurs tandis que celles qui désignent des valeurs correspondent plutôt à certaines pratiques.

## Les expressions se référant à des produits touristiques

### Le tourisme lent

Le **tourisme lent** est autant une forme et une pratique de tourisme qu'une expression se référant à des valeurs, mais nous avons choisi de l'évoquer ici. Il se situe dans la mouvance du mouvement Slow Food créé en 1986 par opposition au développement des Fast Food et aux valeurs d'homogénéisation et de pauvreté gustative qu'ils véhiculent<sup>1</sup>. Le tourisme lent met l'accent sur une autre conception du temps, valorisant la lenteur, comme Pierre Sansot dans « l'éloge de la lenteur ». Rafael Matos-Wasem, chercheur à l'Institut Economie et tourisme à Sierre en Suisse nous présente cette nouvelle forme de tourisme : « *ce tourisme passe par un comportement différent, un autre rythme de vie autour de la découverte lente, plus profonde et plus vraie, d'un lieu, de ses habitants et de leur culture* »<sup>2</sup> Cette forme de tourisme, promue principalement en Suisse en Allemagne et en Belgique, est définie par l'association Mountain Wilderness selon cinq critères : l'enracinement régional, le respect de l'environnement naturel, la qualité des relations humaines, l'authenticité et la satisfaction au niveau des cinq sens. L'image à laquelle se réfère l'association dans son projet « Butiner au pays du Mont Blanc » est l'abeille qui butine. Il s'agit de « *prendre son temps et s'immerger dans un lieu donné...vivre en communion avec un lieu, ses habitants et leur culture, seule manière de comprendre le rapport entre la nature et les gens qui l'habitent. La disponibilité est nécessaire pour actionner ses cinq sens, et non la seule vue, pour percevoir l'environnement. Cela implique, entre autres, de modérer sa vitesse de déplacement* ». <sup>3</sup>

Cette réduction de la vitesse de déplacement suppose de privilégier les modes doux comme le vélo ou la marche. De nombreuses initiatives sont nées autour

---

<sup>1</sup> L'association internationale Slow Food qui regroupe 80000 membres dans plus de cent pays lutte également contre l'homogénéisation du goût en promouvant l'éducation du goût et en luttant pour la biodiversité. « Slow Food préconise la différence des saveurs, la production alimentaire artisanale, la petite agriculture, les techniques de pêche et d'élevage soutenables. » : [www.slowfood.com](http://www.slowfood.com).

<sup>2</sup> (Matos-Wasem 2004 : 48). Une bonne partie de ce paragraphe sur le tourisme lent se base sur cet article.

<sup>3</sup> (Matos-Wasem 2004 : 48)

de la question des transports, en particulier en Suisse, en Allemagne et en Autriche, en voici quelques unes :

- Neuf stations de montagne membres de l'association de lieux touristiques sans voiture, bannissent la voiture individuelle et privilégient les transports en communs et l'énergie électrique, le transport des bagages est organisé entre la gare et le lieu d'hébergement ([www.gast.org](http://www.gast.org)).
- Le réseau des communes Alliance des Alpes a mis en œuvre un programme intitulé New Mobility avec pour objectif d'inciter le touriste à se passer de sa voiture en lui proposant une offre alternative de qualité : transport des bagages, vélos, transport public à la demande, location de voiture électrique sur place.
- Les journées SlowUp au cours desquelles la circulation automobile est interdite dans certaines régions touristiques ([www.slowup.ch](http://www.slowup.ch)).

Les principes du tourisme lent correspondent complètement à la philosophie des voyagistes allemands du collectif *forumandersreisen*<sup>1</sup> qui déclarent favoriser les séjours lents dans leur production, c'est-à-dire basés sur des déplacements à pied ou à cheval, des séjours en petits groupes, le recours le moins fréquent possible aux modes de transport locaux motorisés, la priorité donnée à la cuisine locale et la rencontre des gens du coin.

Le tourisme lent est l'héritier d'un concept promu en particulier par le chercheur suisse Jost Krippendorf : le **tourisme doux** ou **tourisme adapté** qui n'obéit pas uniquement à des contraintes d'ordre économique et technique (tourisme qu'il qualifie de dur) mais est respectueux de l'être humain et de l'environnement et à ce titre tient compte des besoins et des intérêts de toutes les personnes concernées<sup>2</sup>.

### **Le tourisme culturel**

En 1976, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)<sup>3</sup>, définissait le tourisme culturel comme « celui qui a pour objet, entre autres objectifs, la découverte des sites et des monuments. Il exerce sur ceux-ci un effet positif considérable dans la mesure où, pour ses propres fins, il concourt à leur maintien en vie et à leur protection. Cette forme de tourisme justifie en effet les efforts que ce maintien et cette protection exigent de la communauté humaine, en raison des bénéfices socio-culturels et économiques qui en découlent pour l'ensemble des populations concernées. »

Pour l'Icomos, la conservation est un préalable au développement du tourisme. Ce n'est qu'à partir du moment où des politiques efficaces de conservation sont mises en œuvre qu'il est possible d'ouvrir les sites et les

---

<sup>1</sup> Nous présenterons ce collectif plus en détail dans le chapitre suivant.

<sup>2</sup> (Krippendorf 1987 : 172)

<sup>3</sup> Ong fondée en 1967 avec pour objectif la conservation du patrimoine architectural de l'humanité. Le premier comité scientifique international créé sur les quatorze que compte l'Icomos, fut celui sur le tourisme culturel (1969).

monuments à la fréquentation. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre une fréquentation jamais complètement neutre et l'objectif initial de conservation patrimoniale<sup>1</sup>. C'est ainsi que pour l'Icomos, le tourisme culturel suppose de limiter la taille des groupes de touristes, de mettre en œuvre une politique d'aménagement et de gestion des sites et comporte nécessairement une dimension éducative<sup>2</sup>.

Si à l'origine, l'unique objet du tourisme culturel était le patrimoine bâti, cette pratique s'est ensuite étendue au petit patrimoine lié au quotidien et au patrimoine immatériel que constituent les savoir-faire traditionnels et actuels ou même les modes de vie traditionnels. Cette inflation de la mise en patrimoine est décrite par Rachid Amirou dans « Imaginaire du tourisme culturel » (Amirou 2000). La nécessité de prendre des mesures afin de préserver le patrimoine culturel immatériel, particulièrement fragile face aux dangers d'uniformisation des cultures qui accompagnent la mondialisation en cours, a motivé l'Unesco à adopter lors de sa 32<sup>ème</sup> session, tenue en octobre 2003, une convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel<sup>3</sup> au cours de laquelle le patrimoine culturel immatériel a été défini comme « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » Sont concernés les domaines suivants :

- « les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. »

Cette extension du champs concerné par le tourisme culturel s'accompagne d'une diffusion spatiale : le tourisme culturel ne se concentre plus seulement dans les espaces urbains et les hauts lieux patrimoniaux mais touche également des espaces touristiques plus diffus à l'écart des zones touristiques les plus fréquentées se confondant en ce point avec le tourisme rural ou tourisme vert. Et lorsqu'il a pour objet la découverte de cultures et de modes de vie traditionnels, le tourisme culturel s'apparente alors à l'ethnotourisme dont c'est précisément l'objet. Ainsi, par l'extension progressive de son objet, le tourisme culturel intègre l'ethnotourisme et trouve des points de contact avec le tourisme de nature.

<sup>1</sup> (Icomos 1993 :2). Le manuel « Tourism at world heritage cultural sites: the site manager's hand book » est disponible sur le site de l'Icomos : <http://www.international.icomos.org/publications/93touris.htm>

<sup>2</sup> L'Icomos a rédigé en 1999 une charte du tourisme culturel : [http://www.international.icomos.org/charters/tourism\\_f.htm](http://www.international.icomos.org/charters/tourism_f.htm).

<sup>3</sup> Cette convention est disponible sur le site de l'Unesco à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>



## Le tourisme de nature

Le tourisme de nature fait référence à l'espace fréquenté qui est majoritairement naturel et plus ou moins sauvage. En France, d'une manière générale, on utilise plutôt l'expression de **tourisme rural** ou de **tourisme vert** pour désigner les activités touristiques pratiquées hors des villes. L'**agritourisme** « concerne plus spécifiquement les agriculteurs offrant chambres d'hôtes, gîtes ou cherchant une ressource principale ou d'appoint dans une ferme équestre, dans la création d'un parcours de pêche, d'un parc animalier local, etc »<sup>1</sup>. Le tourisme rural permet de lutter contre la désertification des zones rurales éloignées des pôles urbains et permet aux populations locales, en particulier aux agriculteurs, de diversifier leurs sources de revenus. En ce sens, cette forme de tourisme est considérée comme un outil de développement local.

Si l'**écotourisme** implique également un contact direct avec la nature, le terme véhicule l'image d'une nature plus sauvage que dans le cas du tourisme rural. Même si l'on peut faire remonter les premiers travaux sur les relations entre tourisme culture et environnement aux années 60<sup>2</sup>, l'une des premières définitions de l'écotourisme date de 1983 : « l'écotourisme est une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones »<sup>3</sup>.

Pour sa part, la Société Internationale d'écotourisme (TIES) définit cette pratique comme une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui préserve l'environnement et améliore le bien-être des populations locales.

La littérature consacrée à l'écotourisme est abondante et il en est de même des définitions, chacune mettant l'accent sur un élément particulier. Entre la définition de Ceballos-Lascurain et celle de TIES, on est passé d'un tourisme principalement défini par l'observation et l'étude de la faune et de la flore dans des zones intactes à un tourisme en zone naturelle mais contrôlé par les populations locales et leur profitant économiquement, évolution qui doit probablement beaucoup aux nombreuses erreurs et injustices commises à l'encontre des populations locales lors de la mise en place de nombreux parcs naturels. David Fennel propose une synthèse de quinze définitions en les classant selon les éléments présents dans celles-ci :

---

<sup>1</sup> (Bétéille 1996 : 5)

<sup>2</sup> (Hetzner 1965) cité chez (Fennell 1999 : 31)

<sup>3</sup> Définition de Hector Ceballos-Lascurain citée chez (Lequin 2001 : 14)

Tableau 10  
**Comparaisons d'une sélection de définitions de l'écotourisme**

<b>Eléments majeurs de la définition</b>	<b>Nombre de références sur quinze définitions</b>
Intérêt pour la nature	10
Contribution à la conservation de la nature	10
Relation avec les zones protégées	9
Bénéfices pour les populations locales / bénéfiques à long terme	8
Education et études	7
Impact réduit / non consommation	5
Responsabilité	4
Gestion	4
Durabilité	4
Plaisir	3
Culture	3
Petits groupes de touristes	2
Aventure	1

Source : (Fennell 1999 : 41)

La référence la plus fréquente est logiquement « la relation à la nature » juste devant « les bénéfiques pour les populations locales »<sup>1</sup> alors que la dimension aventure n'est mentionnée qu'une seule fois sur quinze citations. Pourtant, il existe des liens entre l'écotourisme et le **tourisme d'aventure** comme avec le **trekking**. A l'origine le mot Trek désignait les randonnées effectuées dans le massif de l'Himalaya avec des guides et des porteurs dans des conditions rudimentaires, il s'agissait bien de tourisme d'aventure. Aujourd'hui, le terme de trekking s'est banalisé pour désigner toute randonnée quelle que soit la destination et le type d'espace naturel et à partir de là peut être considéré comme une forme particulière d'écotourisme qui suppose une activité pédestre. Le tourisme d'aventure bien que proche de l'écotourisme en diffère dans le sens où il s'apparente à un défi physique et psychologique, lié à la recherche de conditions difficiles et à la prise de risque. Il s'agit donc d'une forme extrême d'écotourisme.

Diverses critiques portent sur l'écotourisme : cette forme de tourisme est accusée d'être l'éclaireur qui prépare la prochaine arrivée du tourisme de masse dans des zones fragiles, d'être utilisé comme un paravent derrière lequel des opérateurs sans scrupules se masqueraient, de n'être qu'un outil marketing, voire même de ne pas être une forme différente du tourisme classique, si ce n'est qu'elle touche des zones encore plus fragiles et préservées jusque là. De ce point de vue, l'écotourisme n'est qu'une extension géographique du tourisme classique. Aussi, dans le cadre de la

<sup>1</sup> Remarquons que dans le tableau, il est seulement question de bénéfiques pour les populations locales et non pas de participation aux décisions les concernant.

préparation de l'année internationale de l'écotourisme en 2002, les ONG ont été nombreuses à exprimer par des communiqués leurs inquiétudes. Ainsi l'association Rethinking Tourism Project<sup>1</sup> pointait dans une lettre adressée au Pnue, organisateur de cette année internationale de l'écotourisme, les différences entre les déclarations de principes et la réalité du terrain, en particulier en ce qui concerne la participation aux décisions des populations locales et les bénéfices économiques qu'elles pouvaient en retirer. Pour l'ONG, la plupart des projets d'écotourisme ne sont pas réellement des initiatives issues des communautés mais sont basées sur une approche du développement paternaliste, les bénéficiaires étant principalement les investisseurs, les spécialistes du management et les touristes. Ces critiques portaient non pas sur les principes définissant l'écotourisme mais bien sur sa mise en œuvre par les opérateurs touristiques et les touristes<sup>2</sup>. Dans un autre courrier signé par une vingtaine d'ONG, celles-ci souhaitaient que l'année soit déclarée « International Year of Reviewing Ecotourism »<sup>3</sup> afin de mettre en évidence les mauvaises pratiques en cours dans ce domaine. Pour ces Ong, le bilan est négatif : « *so our experience is that "bad" policies and practices in ecotourism by far outweigh the "good" examples* »<sup>4</sup>. Sans trancher dans un sens ou dans l'autre, remarquons qu'il serait intéressant de disposer d'une évaluation d'ensemble des actions des opérateurs qui se réclament de l'écotourisme, l'accent étant plus souvent mis, dans les témoignages et les publications, sur les cas les plus favorables et sur les bonnes pratiques.

Mais, nous avons une autre critique à formuler à l'encontre de l'écotourisme, c'est que l'approche promue est avant tout technique et économique. Or comme nous en avons longuement discuté dans le premier chapitre, c'est bien ce primat de la techno-science sur le projet politique, voire même la grande difficulté de l'homme à contrôler un système rendu de plus en plus complexe par la mondialisation qui rend aussi crucial, le questionnement éthique. Or, l'écotourisme en s'assignant comme objectif de permettre la reproduction de la valeur productive de l'environnement se fixe non pas un objectif éthique mais économique. En réalité, cette critique concerne plus le tourisme durable que l'écotourisme et nous y reviendrons en détail plus loin. Mais s'il est possible de mettre en cause l'écotourisme, c'est bien parce que certains de ses promoteurs refusent de ne le considérer comme une simple pratique touristique mais prétendent en faire un concept basé sur les principes et valeurs du tourisme durable. L'écotourisme serait donc l'application des

---

<sup>1</sup> qui porte aujourd'hui le nom de tourism rights : <http://www.tourismrights.org/>

<sup>2</sup> Franck Michel rappelle un cas emblématique parmi tous ceux où l'écotourisme est source de pollution : le Népal où la forte fréquentation de l'Everest a pour conséquence de le décorer de tonnes de détritus que les campagnes de nettoyage ne suffisent pas à évacuer (Michel 2002 : 167).

<sup>3</sup> (Bobiwash 2001 :48)

<sup>4</sup> Ainsi notre expérience établit que dans l'écotourisme, mauvaises politiques et mauvaises pratiques l'emportent largement sur les bonnes (traduction par nos soins) (Tourism\_Investigation\_&\_Monitoring\_Team 2000).

principes du tourisme durable aux zones naturelles peu fréquentées. Cette tendance au rapprochement, voire à l'homogénéisation des différentes formes de tourisme (culturel, de nature, de rencontre et d'échange,...) tant au niveau des pratiques que des valeurs de référence, s'explique par la domination actuelle du modèle du développement durable, qui en devenant l'unique étalon de mesure, formate et les pratiques touristiques et les valeurs auxquelles elles se réfèrent.

Est ce l'effet unificateur du développement durable qui pousse les auteurs comme les professionnels, à inclure de plus en plus l'ethnotourisme au sein de l'écotourisme ? Pour Franck Michel, dont nous partageons le point de vue : *« l'ethnotourisme et l'écotourisme sont à séparer clairement l'un de l'autre – ce qui n'empêche pas de pratiquer les deux à la fois – afin d'enrayer une possible et gênante confusion et de rendre à chacun sa spécificité propre : le premier s'occupe de mieux comprendre des cultures et des êtres humains, le second de mieux connaître la nature avec sa faune et sa flore. Ce n'est pas tout à fait la même chose. »* (Michel 2002 : 174).

### **Le tourisme d'échange et de rencontre**

Des différentes expressions utilisées pour désigner cette forme de tourisme, c'est sans doute le **tourisme intégré** qui est la plus ancienne. L'idée d'intégration témoigne de la volonté d'adapter le tourisme à son environnement naturel et culturel plutôt que d'obliger cet environnement à s'adapter au tourisme. Il concerne plutôt des zones rurales, éloignées des lieux touristiques classiques. Cette volonté d'intégration se retrouve dans les choix architecturaux correspondant aux pratiques traditionnelles et locales, dans la limitation du nombre de visiteurs afin que leur présence ne déséquilibre pas la communauté hôte, dans la volonté de maintenir d'autres activités économiques et notamment les activités économiques traditionnelles. L'idée d'intégration passe aussi à travers l'intégration du tourisme au sein du projet de développement de la communauté concernée dont le tourisme ne représente qu'un élément parmi d'autres. Les touristes sont intégrés au sein de la communauté villageoise et participent à la vie du village. C'est en ce sens que l'on parle également d'**ethnotourisme** ou de **tourisme communautaire**, expressions qui mettent plus l'accent sur la dimension d'échange et de rencontre avec une communauté villageoise, la seconde étant la plus utilisée chez les anglo-saxons (community based tourism).

Parmi les premières expériences de tourisme intégré, on peut citer l'opération lancée en 1973 en Casamance par la coopération française. Une dizaine de campements villageois d'une capacité d'hébergement de l'ordre de 30-40 lits furent construits entre 73 et 85 selon l'architecture régionale traditionnelle en voie d'abandon et avec des matériaux locaux traditionnels. Les campements sont gérés par la population sous forme de coopérative et les bénéfices sont affectés, sur décision de la communauté villageoise, à la réalisation

d'équipements collectifs (école, dispensaires, maternité, etc.) et à la promotion d'activités productives comme l'artisanat, la pêche, l'agriculture, l'élevage. Si la fréquentation de ces équipements donnait toute satisfaction pendant la phase de mise en place du projet, puis a souffert des troubles politiques intervenus en Casamance dans les années 90, il est difficile de se faire une idée de la situation actuelle<sup>1</sup>, les quelques références existantes étant relativement anciennes<sup>2</sup>, mais évoquaient déjà des difficultés au niveau de la fréquentation des équipements. Aujourd'hui, 30 ans après le début de l'opération, il serait très instructif de disposer d'une évaluation complète et détaillée de l'expérience, tant du point de vue de ses effets économiques, sociaux et environnementaux que dans une perspective spatialisée<sup>3</sup>.

Pour (Taylor 1995 : 489), que ce soit la communauté locale qui contrôle le projet touristique ou que ce dernier soit amené de l'extérieur ne fait en définitive pas de grande différence même si le premier cas semble plus opportun politiquement et plus acceptable éthiquement. Nous pensons au contraire que la différence est essentielle, car le développement n'est possible qu'à partir où il y a volonté de développement de la part de la communauté concernée, et la volonté s'exercera d'autant plus qu'il s'agit d'un projet issu de la communauté et non pas d'un projet qui lui est étranger. Même dans le cas où l'idée est amenée de l'extérieur et trouve l'accord des communautés, il est nécessaire que celles-ci s'approprient le projet et le contrôlent à brève échéance pour qu'un processus de développement puisse s'amorcer.

Les caractéristiques propres au tourisme communautaire correspondent, pour Franck Michel, « au véritable tourisme durable », il s'agit donc pour lui de la traduction idéale des principes véhiculés par le tourisme durable<sup>4</sup> :

- un nombre de voyageurs limité,
- la participation des autochtones dans la prise de décision et la gestion de l'activité,
- des lieux situés à l'écart des zones les plus fréquentées,
- l'immersion dans le milieu naturel et/ou culturel,
- des conditions locales en termes d'alimentation et d'hébergement,
- le désir de connaître et découvrir la culture de l'autre et la nature de l'ailleurs,

---

<sup>1</sup> On peut apprendre sur Internet que les campements sont toujours en activité et sont au nombre de 14, mais la page du site Internet qui y fait référence n'a pas été mise à jour depuis plus d'un an (2003) : [www.planete-senegal.com/hotel\\_campements\\_villageois.php](http://www.planete-senegal.com/hotel_campements_villageois.php)

<sup>2</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'expérience, se référer à (Cazes 1992 : 176-188) et (Masurier 1998 : 177-238).

<sup>3</sup> La coopération française impliquée dans le projet depuis le début pourrait établir les termes de références et financer l'étude en lançant un appel d'offre de recherche adressé à des bureaux d'études et des universitaires (il serait préférable de favoriser les équipes mixtes comprenant des consultants ou chercheurs sénégalais afin d'éviter un regard à sens unique sur l'expérience afin d'aboutir à une double perspective du fait de ces regards croisés).

<sup>4</sup> (Michel 2000 : 20)

- le désir de rencontrer et d'échanger,
- voyager en adoptant une attitude éthique.

Aujourd'hui, les espoirs de réduction de la pauvreté par le tourisme sont souvent placés dans cette forme de tourisme. Les anglo-saxons utilisent l'expression « Pro Poor Tourism » (PPT) pour désigner la volonté d'organiser le tourisme de telle sorte que ce soit les pauvres qui en bénéficient en priorité. Il ne s'agit donc pas réellement d'un produit touristique spécifique ou de niche et si nous l'évoquons ici, c'est tout simplement du fait des liens qui sont fréquemment établis entre le PPT et le tourisme communautaire. Le PPT se traduit par la mise en œuvre d'une politique de management particulière qui a pour objectif prioritaire d'intégrer économiquement et socialement les personnes les plus défavorisées grâce à l'activité touristique. Cette politique va donc à l'encontre du fonctionnement actuel du système économique qui se traduit le plus souvent, en ce qui concerne le tourisme, par des avantages économiques limités pour les plus pauvres des habitants des zones de destination. Encore une fois, il s'agit de réformer le système économique et notamment les choix de gestion des entreprises qui, toutes, quelque soit la forme de tourisme qu'elles développent, peuvent mettre en œuvre ces politiques. Il existe différentes stratégies plus ou moins complexes de réduction de la pauvreté par le tourisme ; nous les évoquerons dans le troisième chapitre qui est consacré aux actions qui vont dans le sens d'un tourisme plus responsable.

Il n'est pas évident de séparer nettement ces différentes formes de tourisme car elles sont liées entre elles à la fois par les valeurs communes auxquelles elles peuvent se référer et par les pratiques touristiques qu'elles supposent. Ainsi le tourisme lent entretient des intersections et avec le tourisme culturel et avec le tourisme de nature. Il peut également y avoir des intersections entre tourisme de nature et tourisme culturel qui englobe le tourisme de rencontre et d'échange. Et l'écotourisme fait partie du tourisme de nature même si les promoteurs de ce terme veulent en faire un synonyme de tourisme durable, le coupant de son sens original, ce qui n'est pas sans entretenir les confusions existantes dans l'esprit du public.

Ces expressions ont toutes leur pertinence et font parfois référence à une même réalité mais en mettant l'accent sur l'une ou l'autre des dimensions multiples qui caractérisent le phénomène touristique. En avoir conscience permet justement de les utiliser de manière appropriée. Et il ne faut pas oublier que le touriste qui donne toute sa complexité au tourisme ne sera jamais seulement un écotouriste, un touriste culturel ou un « touriste lent » dans sa vie mais pourra être l'un et l'autre soit en même temps soit successivement.

## Les expressions se référant à des valeurs

### **Le tourisme responsable**

L'expression tourisme responsable se réfère au paradigme actuel de la responsabilité qui s'est concrétisé à travers la notion de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises, paradigme que l'on doit en partie à Hans Jonas et son éthique de la responsabilité comme nous l'avons décrit dans le première chapitre.

Parler de tourisme responsable, c'est souhaiter que les acteurs impliqués dans le tourisme reconnaissent leur responsabilité, c'est-à-dire assument les conséquences de leurs actes (mais c'est aussi en faire de même lorsqu'on est l'un de ces acteurs !). Cette volonté que les acteurs prennent leur responsabilité ne peut se limiter à certains mais concerne tous les acteurs. Par contre, la notion de responsabilité peut s'interpréter de manière plus ou moins extensive et avec plus ou moins d'exigence.

Cette expression est très utilisée chez les anglo-saxons. C'est à partir de la notion de responsabilité que divers acteurs concernés par le tourisme, entreprises, institutions diverses, Ongs, de plus de 20 pays, réunis à Cap Town, l'été 2002, lors de la conférence préparatoire au sommet de Johannesburg portant sur le tourisme responsable dans les destinations, ont défini le tourisme qu'il souhaitait mettre en œuvre. Ainsi, la déclaration de Cap Town<sup>1</sup> précise la responsabilité des acteurs du tourisme en déclinant cette responsabilité selon les trois dimensions propres au tourisme durable : responsabilité économique, responsabilité sociale et responsabilité environnementale.

### **Le tourisme social**

Pour (Ryan 2001 : 18), le tourisme social se définit comme le tourisme qui permet la participation au voyage des individus défavorisés ou économiquement faibles. C'est bien la défense de ce droit au repos et au temps libre, inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme et porteur d'épanouissement qui fonde le tourisme social. Et en ce sens, le tourisme social s'inscrit dans une perspective humaniste de lutte contre les inégalités et contre l'exclusion du tourisme de certaines catégories d'individus. Le tourisme social envisage le tourisme dans ses potentialités positives comme facteur d'épanouissement, d'intégration et de cohésion sociale et de cet objectif découle le projet du tourisme social tels que l'on défini les membres du Bureau International du Tourisme Social (BITS) dans

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site du Responsible Tourism Partnership, association investie dans la promotion de pratiques touristiques responsables dans les destinations ([www.responsibletourismpartnership.org/declaration.html](http://www.responsibletourismpartnership.org/declaration.html)) et sur le site de l'International Centre for Responsible Tourism : ([www.icrtourism.org/capetown.html](http://www.icrtourism.org/capetown.html)).

la déclaration de Montréal : « *définition de politiques sociales du tourisme, création d'infrastructures, développement des systèmes d'aides aux personnes moins favorisées, sensibilisation et formation du personnel, etc.* » (BITS 1996 : 28). Nous nous retrouvons bien ici dans un projet éthique.

Néanmoins, ce projet de permettre à tous de faire du tourisme a toujours été et reste encore un projet propre à chacun des pays industrialisés. Le tourisme social n'existe que marginalement dans les pays en voie de développement et ne s'envisage que dans un cadre national. Et pourtant, les inégalités entre pays industrialisés et pays en voie de développement ne sont-elles pas plus importantes encore que celles qui perdurent au sein des sociétés industrialisées ? Pourquoi ne pas avoir une perspective mondiale sur la question ? Et par conséquent, de permettre aux étrangers les plus défavorisés des pays en voie de développement de venir voyager chez nous ? La déclaration de Montréal reste silencieuse sur cette question problématique.

Remarquons également que la notion de tourisme social n'est pas figée dans le temps et n'est pas à l'abri de l'influence dominante du concept de développement durable. Ainsi, l'article 8 de la déclaration de Montréal se réfère aux principes du développement durable et évoque la nécessité de concilier développement touristique, protection de l'environnement et respect de l'identité de la population locale, ce qui témoigne de la volonté des acteurs actuels du mouvement du tourisme social de faire évoluer le concept de tourisme social pour tenir compte des préoccupations actuelles.

Est-il pour autant possible de désigner par l'expression « tourisme social » un projet de tourisme communautaire comme n'hésite pas à le faire Ryan, déjà cité plus haut ? Au vu des critères d'identification du tourisme social retenus par les membres du BITS, la réponse est clairement positive. Cela ne nous empêche pas de penser qu'il ne s'agit pas de l'expression la plus appropriée pour désigner une expérience de tourisme communautaire et que le tourisme social reste avant tout lié au principe de droit au repos et au temps libre pour tous et à tout ce qui en découle d'un point de vue touristique. A partir de là, on peut même se poser la question de savoir si cet objectif premier est compatible avec les principes du développement durable. La Terre pourrait-elle supporter sans dommage la réalisation de l'objectif premier du tourisme social, qui se traduirait par une explosion de la mobilité humaine sur la planète ? Il y a là une contradiction qui semble insoluble.

### **Le tourisme durable**

Différentes expressions ont été proposées pour traduire « sustainable development » en français : développement soutenable, développement viable ou développement durable. La dernière s'est imposée. Tourisme soutenable, tourisme viable ou tourisme durable sont donc des synonymes qui font tous trois référence aux principes du développement durable. Si l'on retient la définition la plus classique, le tourisme durable est donc un



tourisme qui soit sur le long terme soutenable écologiquement, économiquement viable, et juste socialement et éthiquement.

Pour l'ONG britannique Tourism Concern, l'accent doit être mis sur le rôle des populations locales. Elle définit le tourisme durable comme « *le tourisme (y compris les infrastructures associées) qui, à la fois aujourd'hui et dans le futur, opère de façon à permettre le renouvellement des ressources naturelles afin qu'elles maintiennent leur productivité future ; reconnaît la contribution des hommes, des coutumes et des modes de vie à l'expérience touristique; accepte que les populations locales profitent équitablement des bénéfices économiques du tourisme, est guidé par les souhaits des populations et communautés locales des destinations* »<sup>1</sup>.

ONG propose dix principes pour le tourisme durable :

- l'utilisation durable des ressources naturelles, sociales et culturelles,
- la réduction de la surconsommation et du gaspillage,
- la maintien de la diversité naturelle, sociale et culturelle,
- l'intégration du tourisme dans les stratégies de planification locales et nationales,
- le soutien aux activités économiques locales,
- la consultation de toutes les parties prenantes et du public,
- la pleine implication des communautés locales,
- la formation du personnel y compris aux principes du tourisme durable,
- un marketing responsable du tourisme, c'est-à-dire respectueux des destinations,
- entreprendre des recherches universitaires sur le tourisme,

La définition la plus récente proposée par l'OMT n'est pas très éloignée de celle de Tourisme Concern, hormis le premier paragraphe qui peut entretenir une certaine ambiguïté sur le sens de l'expression tourisme durable :

*« Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects.*

*Par conséquent le tourisme durable doit :*

- ***exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité,***

---

<sup>1</sup> (Eber 1992) cité chez (Fennell 1999 : 18). Traduction de l'anglais par nos soins.

- *respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâti et vivant et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles,*
- *assurer une activité économique viable sur le long terme **offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques** équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.*

*Le développement durable du tourisme requiert la **participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique** pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Le tourisme durable est le fruit d'**efforts permanents** et il exige le **contrôle constant des effets** de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires.*

*Le tourisme durable devrait aussi **satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes**, et qu'il représente pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées. »*

Mais du fait de sa première phrase, cette définition tente de réunir l'inconciliable, car s'il est vrai que, dans l'absolu, les principes du tourisme durable peuvent s'appliquer à tous les types de tourisme y compris au tourisme de masse, ne pas dire que les appliquer, transformerait ces formes de tourisme au point qu'il ne s'agirait plus de tourisme de masse est, d'une certaine manière, hypocrite. Et dangereux, car alors pourraient être étiquetées « tourisme durable » des formes de tourisme très éloignées de la mise en œuvre des principes du tourisme durable.

Par ailleurs, la définition de l'OMT n'échappe pas à la principale contradiction existant entre le tourisme durable et le développement durable, contradiction qui n'est pas étrangère à celle que nous avons relevé précédemment entre le tourisme social et le développement durable. L'activité touristique suppose des déplacements sur la planète, or ceux-ci sont effectués principalement par les modes les plus polluants. Choisir de s'engager dans le sens du développement durable voudrait que l'on réduise les déplacements effectués avec les modes les plus polluants que sont l'aérien et la route et donc que l'on réduise l'activité touristique. Il y a donc ici une contradiction évidente entre le développement durable et le tourisme. A partir du moment où le tourisme ne peut s'inscrire dans une démarche de développement durable, peut-on encore parler de tourisme durable sans être hypocrite ou aveugle ? Parler de tourisme durable signifie-t-il pour autant que l'on mette entre parenthèse la question des transports ? Nous avons déjà admis ci-dessus que les progrès technologiques ne pourront pas être en mesure de compenser les effets de l'augmentation prévisible des trafics aérien et automobile. Dès lors que l'on rejette la solution de ne plus se déplacer, la

contradiction semble irrésoluble en l'état actuel de nos connaissances techniques. Mais il n'est pas possible de rester indifférent à cette question et le tourisme durable sera bien celui qui tente de limiter le recours aux modes de transports polluants.

### **Le tourisme solidaire**

D'une certaine manière, le qualificatif « solidaire » indique une référence au secteur de l'économie sociale et solidaire dont nous avons déjà brossé les traits principaux plus haut. La notion de solidarité implique à la fois un objectif d'utilité collective et un mode de fonctionnement particulier, basé sur le consensus et une prise de décision démocratique. La solidarité découle directement du principe éthique de respect d'autrui, être solidaire de quelqu'un suppose de reconnaître cette personne comme un autre soi-même et suppose d'essayer de la comprendre, de se mettre à sa place. Dans le tourisme, la solidarité exige ouverture d'esprit et également volonté de contribuer au développement des destinations. Aussi, si la solidarité peut parfois s'exprimer à travers un don matériel, elle ne peut en aucun cas se résumer à un tel don ponctuel et direct, car pour atteindre un objectif de développement, la solidarité doit nécessairement s'inscrire dans la durée. A notre sens, si les dons matériels peuvent être le signe concret d'une solidarité, celle-ci ne saurait se limiter à un tel signe, car la notion de solidarité implique une intention consciente et réfléchie et se traduit avant tout par la volonté de nouer des relations équilibrées avec autrui :

- à travers une solidarité avec les pays les plus défavorisés, par la volonté des opérateurs touristiques et des touristes de contribuer au développement de ces pays : il s'agit donc principalement d'un tourisme à destination des pays en voie de développement,
- à travers une solidarité entre les opérateurs touristiques du nord et leurs partenaires dans les pays destinataires, ce qui suppose un partenariat équilibré tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau économique<sup>1</sup>,
- à travers une solidarité entre les touristes et leurs hôtes dans la destination qui se matérialise par l'échange et la rencontre et par l'éventuel prolongement des liens noués pendant le séjour : le tourisme solidaire prend la forme d'un tourisme de rencontre et d'échange, tourisme intégré et communautaire,
- à travers une organisation des structures permettant une prise de décision collective : le plus souvent les opérateurs de tourisme solidaire sont des associations ou des coopératives.

La notion de solidarité est également présente dans le tourisme équitable, mais la volonté de mettre en place des relations équitables impose des

---

<sup>1</sup> C'est le point sur lequel insiste la Cnuced dans sa définition du tourisme solidaire : « le territoire définit son offre en partenariat avec les acteurs locaux et utilise les bénéfices pour son propre développement » (Cnuced 2004).

conditions plus restrictives en ce qui concerne les relations commerciales entre les opérateurs au nord et leurs partenaires du sud.

### **Le tourisme équitable**

Le tourisme équitable se réfère au commerce équitable dont l'objectif principal est, rappelons le, d'aboutir à des relations commerciales équitables entre partenaires du nord et du sud. Le tourisme est connu pour être un secteur très concurrentiel où la politique de bas prix entraîne le plus souvent de mauvaises conditions de travail et de rémunération. Quand les plus grands voyagistes imposent leurs conditions à leurs partenaires réceptifs<sup>1</sup>, ce sont les populations locales et les employés de ces réceptifs qui sont les premiers à en pâtir.

En France, la Plate-forme du Commerce Equitable, collectif regroupant la plupart des organismes de commerce équitable présente la particularité unique d'avoir intégré en son sein des associations de tourisme selon la procédure décrite dans les statuts du collectif. Mais cette intégration a nécessité un travail d'adaptation à l'activité touristique de la grille de critères qui sert à évaluer les structures membres.

Les six engagements impératifs des membres de la PFCE sont les suivants :

- dans une approche solidaire du commerce équitable, travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus défavorisés, dans le cadre d'un développement durable,
- refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants,
- contractualiser entre les différents partenaires des garanties portant sur : le prix du produit (juste rémunération des acteurs économiques prenant en compte leurs besoins et ceux de leurs familles, notamment en termes de formation, de santé, de protection sociale...), la qualité des produits, le versement d'un acompte, lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première, ou pour vivre tout simplement entre la commande et le règlement final, le délai de livraison,
- privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs,
- assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires, qui passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges...
- accepter le contrôle sur le respect de ces principes, à chaque étape du processus.

---

<sup>1</sup> Christine Plüss donne l'exemple de Kuoni UK qui, suite à la crise de fréquentation liée au SRAS, a imposé à ses partenaires d'Asie Pacifique, une réduction de 20% sur les prix déjà redéfinis de manière unilatérale par Kuoni UK (Plüss 2004 : 1)

Dans tous les collectifs nationaux, on retrouve peu ou prou les mêmes principes, parfois rédigés ou présentés différemment. A titre d'exemple, voici les principes mis en avant par le Forum Suisse du Commerce équitable (SFFH) : 1) des relations commerciales à long terme et si possible directes, dans un esprit de partenariat qui incluent dans la plupart des cas, des services de conseils pour les producteurs 2) des prix justes qui couvrent entièrement les coûts et les salaires des producteurs et qui incluent un surplus pour le développement social 3) un préfinancement et des commandes garanties 4) des conditions de travail correspondant au moins aux réglementations existantes ainsi qu'aux normes minimales définies par l'Organisation Internationale du Travail 5) une production respectant l'environnement 6) une entière transparence pour les producteurs comme pour les consommateurs, grâce à des mécanismes de contrôle indépendants et à des rapports réguliers 6) une information permanente des consommateurs et leur formation pour encourager un comportement responsable (Plüss 2004).

Afin d'adapter ces principes au tourisme, les premières associations candidates à l'intégration au sein de la PFCE ont élaboré une première version de charte du tourisme équitable (cf. Annexe 9) reprenant les engagements fondamentaux ci-dessus avec quelques précisions et quelques ajouts liés à la spécificité de l'activité touristique, repris ci-dessous :

- la charte du tourisme équitable, dans la partie sur la contractualisation, fait explicitement référence au respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail ou à toute réglementation locale d'usage si elle est plus protectrice pour les travailleurs,
- les opérateurs touristiques du nord s'engagent à investir majoritairement les bénéfices tirés de l'activité touristique dans des actions de développement local maîtrisées par les communautés d'accueil partenaires,
- la transparence inclut une information des touristes préalablement à leur séjour par un descriptif réaliste et digne et une sensibilisation des touristes à adopter un comportement responsable lors de leur séjour.

L'ONG Tourism Concern<sup>1</sup> a mis en place en 1999 un réseau international pour promouvoir le commerce équitable dans le tourisme (International Fair Trade in Tourism Network) qui compte environ 150 membres : opérateurs touristiques, ONG, universités, institutions, ... Suite à une consultation menée en 1999 et en 2000, différents critères ont été retenus comme essentiels par les membres pour définir le tourisme équitable :

- **des partenariats équitables entre les investisseurs touristiques et les communautés locales** : ce qui suppose des consultations et des négociations équitables, la transparence de l'activité, le recours à des audits environnementaux et sociaux, le recours à des employés locaux, la mise en place de programmes de formation des employés avec des perspectives d'évolution de carrière, le refus de la corruption.

---

<sup>1</sup> [www.tourismconcern.org.uk](http://www.tourismconcern.org.uk)

- **un partage équitable des bénéfices** : à travers la négociation d'un prix équitable entre partenaires du nord et du sud, une distribution équitable des revenus du tourisme, l'utilisation de productions locales, le respect des règles fiscales des destinations, une information ouverte et transparente et des mesures de sensibilisation des touristes,
- **des échanges commerciaux équitables entre les touristes et les locaux,**
- **une utilisation équitable et soutenable des ressources naturelles,** à travers un investissement et de la recherche dans la protection de l'environnement, la consultation des communautés locales, l'adhésion aux conventions nationales et internationales concernant la biodiversité.
- **des salaires et des conditions de travail équitables** respectant les standards internationaux du point de vue des droits du travail et la déclaration des droits de l'homme.

La complexité du tourisme, activité de service qui met en jeu de nombreux acteurs, rend la mise en œuvre des principes du commerce équitable bien plus délicate que pour un bien de consommation courante. Les critères du tourisme équitable apparaissent ainsi comme les plus exigeants et les plus difficiles à satisfaire.

Comment conclure cette partie sur les définitions liées à des valeurs ? Quelles relations ces différentes définitions entretiennent-elles ? Et quels sont les liens existant entre les formes de tourisme et les tourismes de principe ? Il y a fort à parier qu'un schéma représentant la totalité de ces multiples relations serait illisible. Et pourtant cette clarification terminologique nous semble nécessaire. Car l'équité et la solidarité ne sont pas deux notions identiques même si l'on est nécessairement solidaire lorsque l'on est équitable.

Si l'on simplifie les relations existantes entre ces différentes expressions, il est possible d'envisager les différentes définitions étudiées comme étant de plus en plus restrictives et les représenter dans une pyramide.

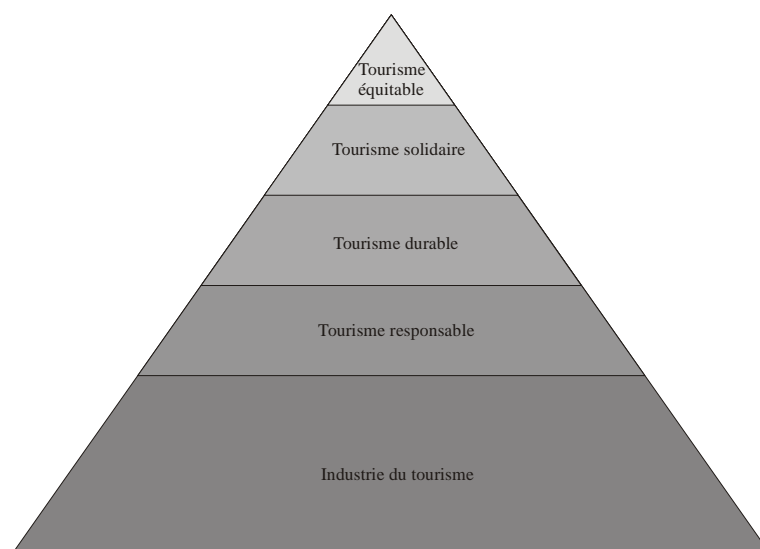
Le premier niveau, le plus large, est le tourisme responsable au sein duquel, les acteurs témoignent de leur volonté d'adopter une attitude responsable. C'est le premier pas, l'expression d'une « bonne volonté ». Mais cette responsabilité est plus ou moins extensive selon la conception que s'en font chacun des acteurs. De même, elle peut se manifester dans toutes les dimensions de l'activité ou seulement dans certaines.

Lorsque cette responsabilité se traduit par une modification radicale de l'organisation de l'activité ou du comportement pour tenir compte des principes du développement durable, il est alors question de tourisme durable.

Le tourisme solidaire, lui désigne un tourisme durable mais qui se fixe comme valeur première la solidarité, le premier moteur de l'activité est alors l'expression d'une solidarité avec les pays en voie de développement. Le tourisme équitable est également un tourisme solidaire mais la solidarité est

nécessairement une solidarité nord sud et les relations commerciales entre le nord et le sud sont nécessairement équitables. Ainsi le tourisme équitable est aussi un tourisme solidaire, durable et responsable mais la réciproque n'est pas vraie.

Figure 12  
**La pyramide des tourisms**



Cette présentation n'est évidemment que la schématisation d'une réalité dont la complexité ne pourra jamais rentrer dans un simple cadre. Mais cette schématisation peut constituer une grille de lecture utile. Rappelons que nous n'avons pas pour objectif de déprécier certaines formes de tourisme mais qu'il s'agit d'établir un horizon d'exigences vers lequel il serait souhaitable d'un point de vue éthique de tendre. Ainsi, il n'est pas question de remplacer le tourisme de masse par les formes alternatives évoquées plus haut. Et si les expérimentations de tourisme équitable présentent une certaine exemplarité utile et essentielle, les effets réels sont limités par le faible nombre de touristes concernés. Et ces expériences ne sauraient répondre à une demande quantitativement massive. Par conséquent, outre ces initiatives qu'il faut promouvoir et multiplier, il faut également faire évoluer les pratiques des opérateurs qui s'adressent au plus grand nombre.

Mais dans quel cas peut-on parler de tourisme éthique en définitive ? N'est ce rien d'autre que le tourisme durable ou le tourisme équitable ? Est-il seulement possible de parler de tourisme éthique ?

## Le tourisme éthique existe-t-il ?

Si l'éthique est une intention, une volonté, tendue en permanence vers le respect d'autrui et de la Terre, il est alors impossible de définir le tourisme éthique par des critères objectifs et fixes comme c'est le cas pour le tourisme durable, solidaire ou équitable, pourtant tous trois issus d'une intention éthique. Tourisme durable, tourisme solidaire et tourisme équitable sont issus de l'éthique mais s'en sont émancipés. Et l'approche dominante pour ce qui est du tourisme durable est technique et scientifique avant d'être éthique. On l'a bien constaté dans les définitions données. Le tourisme durable doit « *permettre le renouvellement des ressources naturelles afin qu'elles maintiennent leur productivité future* ». Le concept de durabilité est passé du domaine de la philosophie à celui, uniquement technique, de la gestion. Ce passage correspond au fonctionnement actuel de l'homme, dont la remise en cause était la raison même de l'apparition du développement durable, et témoigne du besoin que l'on a à exprimer le concept du tourisme durable à travers des critères objectifs comme la création d'emploi, la capacité de charge, l'efficacité énergétique,...<sup>1</sup>.

En définitive, le tourisme durable n'est-il pas simplement « *une rhétorique de justification servant en quelque sorte d'alibi pour continuer l'essor de l'industrie touristique en faisant taire à la surface les véritables critiques. Le tourisme durable ne serait alors en quelque sorte qu'une nouvelle étape dans l'emprise de l'industrie touristique sur les territoires de la planète et les différentes dimensions de la vie sociale...* »<sup>2</sup> s'interroge Alain Girard.

A partir d'une intention éthique universelle, le respect de l'Homme et de la Terre appliquée à l'activité touristique, nous en arrivons au tourisme durable, concept dominateur et unificateur de discours, qui correspond au modèle culturel occidental, et qui n'est pas forcément compris ou accepté partout comme on a pu le voir précédemment avec les critiques d'Abounacer Hassan ou de Peter Burns. Reprenant Habermas, Alain Girard propose la formation d'un espace public interculturel<sup>3</sup> où pourraient se discuter les critères et les normes à retenir.

En réalité, l'éthique devrait se suffire à elle-même, avec comme seuls critères le respect de l'Homme et de la Terre. L'intention et la parole devraient suffire. Deux raisons nous obligent à passer à une approche à la fois

---

<sup>1</sup> "This need to formulate the virtues of sustainable tourism by reference to objective self-evident criteria, such as job creation, carrying capacity, stewardship, energy efficiency or the management of conservation and commercial conflict" (Hughes 1995 : 51)

<sup>2</sup> (Girard 2003 : 58)

<sup>3</sup> Cet espace public interculturel existe déjà à travers les différentes rencontres organisées à travers le monde et qui réunissent des individus de tous les continents (Congrès du BITS, Forum International du Tourisme Solidaire, Forum Social Mondial,...)



déontologique et technique. La première raison correspond au manque d'éthique qui caractérise notre société et se traduit soit par un comportement contraire à l'éthique mais assumé comme tel, soit par un décalage entre les actes d'une part et l'intention et la parole exprimée, d'autre part. Pour réguler les comportements, nous sommes alors obligés d'en venir à la morale, énonciation de règles plus ou moins obligatoires sous formes de codes déontologiques, et éventuellement sous forme de lois. La seconde raison est due à la complexification du monde du fait de la mondialisation, complexification qui rend difficile à appréhender les relations de cause à effet entre les phénomènes et nous oblige à dépendre de la science et de la diffusion des résultats scientifiques pour disposer des informations adéquates à la prise de décision éthique.

Mais s'il est difficile de nier la nécessité de transformer l'intention éthique originelle en techniques opérationnelles, il n'en est pas moins nécessaire de passer régulièrement le concept de tourisme durable et sa mise en œuvre au crible de l'éthique. La science et la technique doivent être assujettis à l'éthique et non pas se développer en autonomie.

Par conséquent, pour rester fidèle à la définition que nous avons retenue de l'éthique et conserver à l'éthique sa dimension dynamique et volontariste, nous préférons ne pas qualifier et ne pas utiliser l'expression de tourisme éthique.

## **Le paysage déontologique du tourisme**

*« Les codes de déontologie musèlent, protègent et enferment leurs signataires. Ils ne libèrent pas et n'ouvrent pas à l'altérité. L'éthique est supposée « ouvrir », faciliter la prise de distance, renforcer le désir et le souci du bien commun »*

*Jean-Marie Joly, Privilégier l'être humain<sup>1</sup>*

En réaction aux problèmes soulevés par le tourisme et aux nombreuses critiques dont il fait l'objet, de nombreuses chartes ont été proposées par des associations ou des regroupements de professionnels, par des opérateurs, par des institutions, par des ONG. Ces démarches pour nécessaires qu'elles soient afin de définir un cadre déontologique pour les acteurs du tourisme, ne peuvent pas, nous venons de le voir à l'instant, être assimilés à l'éthique et n'en constituent qu'un palliatif. En outre, certaines démarches « n'ont d'autre but que de redorer le blason des entreprises dont la réputation et la crédibilité morale ont été fortement atteintes. Ici interviennent les spécialistes de l'enfumage en matière de "communication" (information), et de la "gestion des ressources humaines" » (Joly 2001 : 25). Et il ne fait aucun

---

<sup>1</sup> (Joly 2001 : 25)

doute que le développement des codes de conduite au sein de l'industrie touristique, établis le plus souvent par les syndicats professionnels chargés de défendre les droits des opérateurs touristiques, s'explique par une préférence pour l'autorégulation et la volonté d'éviter des mesures réglementaires imposées par les Etats (Holden 2003 : 102). Autre intérêt pour les entreprises, les codes de conduite permettent également de transmettre la culture propre à l'entreprise au sein de l'équipe employée et à l'extérieur de l'entreprise auprès des clients et du public.

Analyser la totalité des documents normatifs concernant le tourisme représente une tâche considérable qu'il ne nous est pas possible de mener ici, aussi nous nous limiterons à la présentation d'un échantillon de quelques chartes consacrées au tourisme. Plusieurs travaux de synthèse de chartes et codes ont déjà été menés et nous en présenterons trois : le premier a été réalisé par la Conférence des Parties<sup>1</sup> et consiste plutôt en une compilation de documents internationaux directement ou indirectement concernés le tourisme, compilation orientée sur les relations entre biodiversité et tourisme (UNEP 2001) et (UNEP 2001), la suivante est l'étude de deux chercheurs canadiens sur une quarantaine de codes de conduite dans le domaine du tourisme (Malloy and Fennell 1998) et la dernière a été proposée par deux chercheurs français (Dubois and Céron 2000) et (Dubois and Céron 2001), nous terminerons cette partie en présentant un échantillon d'une demi-douzaine de chartes.

## La Convention sur la Diversité Biologique

Il a été proposé d'établir des lignes directrices sur le développement du tourisme durable et la biodiversité lors de l'atelier international sur la biodiversité et le tourisme durable, tenu en mars 1998 à Heidelberg. Et lorsque le tourisme a enfin été reconnu comme un secteur à part entière par la Commission du Développement Durable des Nations Unies lors de sa septième session en 1999, la Conférence des Parties a été invitée à élaborer ces lignes directrices. C'est lors de sa cinquième rencontre, en mai 2000, que la Conférence des Parties reconnut l'importance majeure des interrelations entre le tourisme et la protection de la biodiversité et donc l'importance du rôle du tourisme dans l'atteinte des objectifs fixés par la Convention (décision V/25 de la Conférence des Parties). Avant d'établir des lignes directrices, une trentaine de déclarations, chartes et codes internationaux reliés au tourisme durable furent réunis<sup>2</sup> et une douzaine étudiés plus en

---

<sup>1</sup> La Conférence des Parties est instituée dans l'article 23 de la Convention sur la Diversité Biologique et est chargée du suivi de l'application de la convention et de son évolution (ONU 1992 :16).

<sup>2</sup> La liste complétée par d'autres sources figure en Annexe 14.

profondeur. Cette analyse a permis d'identifier une série d'items communs à tous ces documents, série reprise dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11**  
**Items identifiés suite à l'analyse de codes et chartes déontologiques**

<b>Cadre de travail</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre institutionnel et législatif</li> <li>▪ Cadre économique</li> <li>▪ Encouragement et mercatique</li> <li>▪ Cadre volontaire</li> <li>▪ Coopération à tous les niveaux</li> <li>▪ Développement d'indicateurs adaptés</li> <li>▪ Suivi</li> <li>▪ Recherche</li> </ul>
<b>Planification et gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration de stratégies et de politiques de tourisme durable</li> <li>▪ Gestion du tourisme dans les zones fragiles</li> <li>▪ Gestion intégrée de l'utilisation des terres</li> <li>▪ Réduction des dommages existants</li> <li>▪ Capacité de charge</li> <li>▪ Evaluation des impacts environnementaux</li> <li>▪ Développement de transports durables</li> <li>▪ Utilisation durable des ressources</li> </ul>
<b>Aspects socio-économiques et culturels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation</li> <li>▪ Contribution au développement économique et au bien-être des communautés locales</li> <li>▪ Préservation de l'identité culturelle</li> <li>▪ Respect des droits de l'homme, des droits des communautés locales et des peuples indigènes</li> </ul>
<b>Formation et sensibilisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echange d'information, d'expérience et de technologie</li> <li>▪ Formation et renforcement des capacités</li> <li>▪ Sensibilisation</li> </ul>

Source : (UNEP 2001 :4)

Les conclusions principales de cette compilation de codes furent que bien que ces déclarations reconnaissent l'importance de la biodiversité, elles restaient trop générales sur la manière de gérer le tourisme en relation avec la biodiversité, que celles qui mettaient l'accent sur la relation entre le tourisme et la biodiversité se limitaient aux zones protégées et qu'il n'existait pas de code de conduite pour le tourisme en relation avec la biodiversité et les écosystèmes en dehors des parcs naturels et des zones protégées. Décision fut prise par la conférence des parties d'élaborer des lignes directrices spécifiques sur la relation entre tourisme et biodiversité. C'est ainsi que fut établie une première ébauche de ces lignes directrices en 2001 lors de l'atelier de San Domingo et une version définitive au printemps 2003 (UNEP 2001 : 2-3).

Ainsi pour aboutir à une gestion durable du tourisme du point de vue de la diversité biologique, le processus de prise de décision de planification et de gestion du développement touristique doit suivre les dix étapes suivantes (UNEP 2003 : 9-24) :

- **Se baser sur les informations de référence existantes** les plus complètes possibles (données économiques, sociales et écologiques au niveau national et local, les tendances à l'œuvre dans le secteur du tourisme, la politique touristique locale et nationale, toutes les informations liées à la biodiversité et aux communautés locales concernées,...), issues de sources différentes (parties prenantes), vérifiées afin de s'assurer de leur fiabilité et en utilisant autant que possible le centre d'échanges de la Convention sur la biodiversité, le réseau mondial des réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial.
- **Exprimer la vision** du projet de développement en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique tout en tenant compte à la fois du cadre national et des priorités et des réalités locales et en associant les communautés autochtones et locales concernées par le projet de développement du tourisme ; **et identifier les buts** de sorte à minimiser les conséquences sociales et écologiques négatives et à optimiser les retombées positives du tourisme sur la biodiversité, les écosystèmes et le développement économique et social : maintenir la structure des écosystèmes et la biodiversité, partager équitablement les avantages issues des activités touristiques, intégrer le projet dans les autres projets de développement de la zone, informer et renforcer les capacités locales, garantir la participation et l'implication des communautés autochtones, réduire la pauvreté par la génération de revenus suffisants, protéger les moyens de subsistance des collectivités autochtones et leur accès aux ressources, diversifier les activités économiques hors tourisme, contrôler le développement des activités touristiques, renforcer la fierté locale,...
- **Définir les objectifs** des actions de mise en œuvre d'éléments spécifiques correspondant aux buts identifiés au point précédent.
- **Analyser et prévoir les mesures législatives et de contrôle**, planification des sols, évaluation de l'environnement, règlements et normes pour le tourisme durable sont considérées comme indispensables à la réalisation de la vision, des buts et des objectifs précédents.
- **Procéder à une étude des impacts** positifs et négatifs du projet sur l'environnement et la biodiversité, sur la structuration sociale économique et culturelle des populations.
- **Prévoir la gestion des impacts du projet** en fonction de la situation.
- **Prendre des décisions** sur les stratégies et les plans nationaux en matière de tourisme et de biodiversité, sur les propositions de projets de développement et d'activités touristiques, sur l'efficacité des mesures prévues de gestion d'impact, et ce de manière transparente.
- **Mettre en œuvre le projet** si celui-ci a été approuvé.

- **Contrôler et suivre** le développement de l'activité touristique et particulièrement ses différents impacts, à travers un processus de contrôle multipartite et transparent.
- **Adopter une gestion souple et adaptative** du développement touristique afin de tenir compte des imprévus selon les recommandations de l'approche fondée sur les écosystèmes<sup>1</sup>.

Ces travaux, effectués dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, se situent plus dans la perspective pratique d'élaboration d'un programme d'actions normatif en vue d'un tourisme durable que dans celle de l'analyse du contenu des chartes déontologiques du tourisme contrairement aux travaux de Malloy et Fennell.

## Quel contenu pour les codes de conduite ?

Malloy et Fennell ont choisi d'analyser ces codes de conduite selon deux caractéristiques : l'approche philosophique à laquelle ils se rattachent et ce qui est désigné par le lieu d'analyse. Adoptant une vision binaire sans contraste, l'approche philosophique est soit téléologique (le déterminant premier de la conduite éthique est le résultat final à atteindre) soit déontologique<sup>2</sup> et le lieu d'analyse est soit local soit cosmopolite (Malloy and Fennell 1998 :457). Ils passent au tamis de cette grille de lecture de quatre modalités (déontologie locale, déontologie cosmopolite, téléologie locale, téléologie cosmopolite) les quelques 414 items d'une quarantaine de codes et aboutissent à la conclusion que ceux-ci sont majoritairement déontologiques (77% d'entre eux), autant d'un point de vue local que cosmopolite. Ils en déduisent que la justification des règles de conduites proposées est considérée comme sans importance ou inutile. Cette conclusion ne nous étonne guère contrairement à leur surprise d'en arriver là. Car il nous semble logique que les codes que nous qualifions d'ailleurs pour notre part de déontologiques, le soit car il s'agit de règles de conduites à suivre et donc de déontologie. Comme nous l'avons répété maintes fois, les codes qualifiés généralement

---

<sup>1</sup> L'approche fondée sur les écosystèmes est une stratégie de gestion intégrée et durable d'un lieu et de ses ressources visant les trois objectifs fixés par la Convention sur la Diversité Biologique : préservation, utilisation durable et partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources. Cette approche considère que l'homme dans toute sa diversité culturelle fait partie de nombreux écosystèmes. Cette approche a été reconnue par la Conférence des Parties comme le cadre obligatoire de toute action se réclamant de la Convention sur la Diversité Biologique. Pour obtenir plus d'information sur cette approche il est possible de consulter le site consacré à la convention : [www.biodiv.org](http://www.biodiv.org).

<sup>2</sup> Rappelons à nouveau la signification actuelle de ces deux concepts, en adoptant le ton quelque peu caricatural des auteurs cités, l'approche téléologique met l'accent sur le résultat final à atteindre quels que soient l'intention initiale et les moyens utilisés alors que l'approche déontologique considère que la conduite éthique est celle qui respecte les règles, les résultats obtenus étant secondaires. Nous ne redirons pas ici notre désaccord avec ces définitions et cette opposition artificielle, désaccord, déjà longuement exprimé tout au long de l'ouvrage.

d'éthique ne sont que des palliatifs nécessaires pour compenser les manques du point de vue de l'éthiques et font partie du domaine de la morale et de la déontologie. Ce qui nous semble plus intéressant dans l'étude des deux auteurs, ce sont la répartition des items selon diverses variables comme le type de rédacteurs, les cibles visées, l'orientation du code, la tonalité du message, et l'objet principal du code. Les résultats sont récapitulés dans le tableau suivant.

**Tableau 12**  
**Répartition des items d'une quarantaine de codes déontologiques**

Auteur du code					
Associations (42%)		Gouv. (35%)		Industrie (16%)	
				Individus (6%)	
Cible					
Touristes (45%)		Industrie (35%)		Hôtes (14%)	
				Gouv. (6%)	
Tonalité			Type de tourisme		
Positive (86%)		Négative (14%)		Général (59%)	
				Tourisme durable (41%)	
Orientation des items					
Ecolo. (36%)	Social (27%)	Social + écolo (16%)	Economique (9%)	Les trois (8.5%)	Autres (4 %)
Objet principal des items					
Homme (32%)	Ress. natur. (29%)	Divers (25%)	Sites cult. (7%)	Animaux (5%)	Végétaux (2%)

Source : (Malloy and Fennell 1998 : 457, 459)

Les codes étudiés ont principalement été proposés par des associations et par des gouvernements nationaux ou locaux. Et les codes proposés par les associations sont plus souvent cosmopolites que ceux proposés par les gouvernements ou l'industrie du tourisme qui présentent une orientation plus locale. Les codes s'adressent majoritairement aux touristes et aux professionnels du secteur, acteurs considérés comme les principaux responsables des éventuelles conséquences négatives par les auteurs des codes. L'orientation des items est avant tout écologique puis sociale, les aspects économiques ne concernant que 10% des items. Et l'objet principal des items est avant tout l'homme ou les ressources naturelles et les animaux et les végétaux arrivent loin derrière. La majorité des items adoptent donc une perspective anthropocentrée. Une autre étude affirme que la plupart des codes de conduite volontaires mettent l'accent sur les effets environnementaux du tourisme et négligent les aspects sociaux et économiques (Tepelus and Cordoba 2004). Ces différences d'appréciation montrent combien les résultats obtenus dépendent des documents retenus pour l'étude.

Pour leur part, Dubois et Céron ont fondé leur analyse sur l'étude d'une douzaine de documents passés au travers d'une grille de lecture comprenant outre leur contenu, mais aussi les mécanismes de suivi et d'évaluation prévus.

Ils ont identifié plusieurs types de documents déontologiques selon leur orientation principale :

- Les documents qui placent les performances économiques comme objectif prioritaire et qui s'inscrivent généralement dans une logique professionnelle de définition des règles de comportement au sein d'une profession. Ceux-ci sont plutôt élaborés par des professionnels ou des syndicats professionnels.
- Ceux qui définissent des règles de comportement vis-à-vis des ressources naturelles, soit d'un point de vue anthropocentré voire économique selon lequel la réduction des impacts et de la consommation des ressources naturelles se justifie par les économies et la nécessité de pouvoir continuer à exploiter ces ressources à l'avenir, soit d'un point de vue biocentré et accordant une importance essentielle à la biodiversité. D'une manière générale, ces documents déontologiques sont d'origine diverses (institutions spécialisées sur l'environnement, parcs, associations professionnelles, ONG, ...), mais quand ceux qui adoptent une vision anthropocentrée peuvent avoir été rédigé par l'industrie du tourisme (WTTC, Accor), ce sont plutôt des associations écologistes ou des institutions qui sont les auteurs de ceux qui adoptent une vision plutôt biocentrée.
- Ceux qui s'inscrivent dans une optique plus générale de développement durable sans mettre l'accent plus particulièrement sur l'une ou l'autre des dimensions de base et qui émanent plutôt des organisations internationales.
- Les documents qui s'adressent aux touristes et visent à réguler leur comportement et qui émanent plutôt des voyagistes ou des associations de voyagistes,
- Les documents moins nombreux qui visent le comportement des populations réceptrices et qui peuvent émaner d'autorités locales ou d'opérateurs touristiques.

En ce qui concerne le contenu, l'analyse des deux auteurs a porté d'une part sur le contenu des déclarations ou codes émanant de l'OMT (cf. **Tableau 13**) afin d'en mesurer l'évolution et d'autre part sur la comparaison du contenu de quelques documents. Le contenu a été regroupé en six rubriques distinctes et l'importance de la rubrique estimée par son intensité dans les chartes.

Avec les documents de l'OMT, nous obtenons un contenu plus orienté sur les questions économiques à la différence des conclusions des études citées plus haut. L'OMT a toujours milité pour la reconnaissance du droit aux vacances comme facteur d'épanouissement et ce n'est pas étonnant que cette préoccupation soit affirmée nettement dans toutes ses déclarations. Ainsi, le rôle économique du tourisme occupe une place très importante dans toutes les déclarations de l'OMT et sont mis en évidence tous les facteurs qui pourrait gêner l'expansion du tourisme. Et la préoccupation libérale s'affirme plus nettement dans le Code Mondial d'Ethique que dans les documents précédents, de même que les droits sociaux du personnel employé dans le

secteur du tourisme dont il n'est question que dans ce dernier document. Et, avec le temps, les impacts négatifs du tourisme que ce soit au niveau culturel ou environnemental prennent de plus en plus d'importance dans le discours de l'OMT. Seuls les enjeux plus globaux comme les relations Nord-Sud ou les effets des transports touristiques sur l'environnement ne sont pas ou peu abordés dans ces textes, peut-être parce qu'en tenir compte mettrait en évidence la contradiction avec le discours de soutien à l'extension du phénomène touristique, en particulier pour ce qui est des émissions polluantes des transports. Ce qui pousse Dubois et Céron à s'interroger sur la capacité de l'OMT à véritablement pouvoir sortir de son rôle de soutien au secteur du tourisme pour envisager tous les enjeux collectifs, y compris ceux qui sont susceptibles de remettre en cause l'activité touristique.

Tableau 13  
**Déclarations de l'Organisation Mondiale du Tourisme**

	1	2	3	4	5	6
Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, 1980						
Conférence sur le tourisme mondial Acapulco 1982						
Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme, 1985						
Déclaration de la Haye sur le tourisme, 1989						
Code mondial d'éthique du tourisme, 1999						

Source : (Dubois and Céron 2000 : 22)

**Légende :** 1. Droit aux vacances, droit des touristes / 2. Rôle économique du tourisme / 3. Relations avec les sociétés d'accueil / 4. Droits sociaux des travailleurs du tourisme / 5. Protection de l'environnement local et global, gestion des ressources touristiques / 6. Relations Nord/Sud et distribution des revenus du tourisme.

Le tableau montre bien l'importance croissante que peut prendre l'environnement dans les déclarations de l'OMT. Et certains de s'étonner de ce qu'ils considèrent comme un renversement des opinions : « *En liant la pratique touristique à la défense de l'environnement, la promotion touristique trouve une nouvelle justification.[...] Taxé naguère par certains d'agent destructeur des patrimoines, le tourisme se pose désormais en agent salvateur* » (Lanfant 2004 : 376).

Ces trois tentatives montrent bien toute la difficulté qu'il y a à vouloir réduire une charte déontologique ou un code de conduite dont la rédaction a été pensée comme un ensemble et dont chaque mot compte à des mesures d'intensité par rubrique. Séparer en éléments distincts un ensemble cohérent, c'est forcément l'appauvrir, ce qui rend l'évaluation biaisée. Dubois et Céron insistent d'ailleurs sur les difficultés qu'ils ont rencontrées pour pointer les



thèmes traités dans les textes et à classer les items dont l'interprétation n'est pas toujours aisée car ils peuvent parfois se rattacher à plusieurs rubriques. Par ailleurs, quel sens y a-t-il à étudier une charte indépendamment des objectifs qui justifient son élaboration ? Evaluer le contenu d'une charte ne peut se faire qu'en tenant compte de ses objectifs et de ses destinataires, de sa genèse, des conditions de sa mise en œuvre. Aussi, nous adopterons une autre méthode et présenterons quelques chartes qui nous paraissent dresser un tableau relativement significatif du paysage déontologique mais en les présentant comme une totalité.

## **Une grande diversité de documents normatifs**

Pour montrer la grande variété de contenus, de portées, d'orientations et de tonalités, nous avons choisi une grande variété de documents : la charte de la plate forme du commerce équitable (Annexe 5), la charte éthique du voyageur d'Atalante, la charte du tourisme en village d'accueil de l'association Tourisme et Développement Solidaires<sup>1</sup> (Annexe 15), le code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages (Annexe 7), la charte de l'environnement hôtelier d'Accor, la charte de forumandersreisen, le Code mondial d'éthique du tourisme (Annexe 8) et son adaptation française (Annexe 9).

## **La charte de la plate-forme pour le commerce équitable**

La charte de la plate-forme pour le commerce équitable ne concerne le tourisme que de manière indirecte et bien qu'il existe une charte du tourisme équitable (Annexe 10) adaptée de la charte du commerce équitable, nous trouvons plus intéressant de présenter la première dans le sens où les principes qu'elle défend, peuvent s'appliquer à toute activité économique. La charte de la PFCE est le texte fondateur exprimant les valeurs autour desquelles se sont réunis les membres fondateurs, valeurs auxquelles tous membres du collectifs adhèrent. C'est peut être le statut particulier de ce document qui explique que la charte soit constituée pour moitié seulement d'items correspondant aux engagements des membres et pour moitié d'un texte explicatif justifiant, par le simple constat des déséquilibres mondiaux persistants entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, de la nécessité de réformer le commerce tel qu'il est pratiqué actuellement. Les engagements impératifs portent directement sur les règles à respecter du point de vue du commerce équitable et en constituent la quintessence. Ces derniers ayant été présentés dans le paragraphe sur la définition du tourisme

---

<sup>1</sup> Association dont l'auteur de ces lignes est également le secrétaire général, et si elle sera peut-être un peu plus évoquée que d'autres structures similaires, ce n'est pas du tout pour en valoriser exagérément l'action ou pour en faire la publicité mais tout simplement parce qu'il nous est plus facile d'illustrer notre propos par un cas connu et pleinement maîtrisé.

équitable, nous ne les rappellerons pas ici, précisant simplement les critères de progrès les complétant, ces critères de progrès ont pour rôle de permettre aux membres de s'interroger sur leur fonctionnement propre et sur les moyens de progresser :

- gérer les structures en respectant la liberté d'expression de chacun,
- respecter autrui sans discrimination aucune,
- tendre vers l'élimination du travail des enfants en étant attentif de ne pas provoquer de conséquences plus préjudiciables par des exigences radicales et immédiates.
- valoriser les potentiels locaux des populations,
- privilégier l'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- réduire les intermédiaires entre le producteur et le consommateur,
- encourager et accompagner les producteurs vers l'autonomie,
- le réinvestissement des bénéfices dans la structure ou dans des programmes de développement,
- informer le consommateur et tenter de relier le consommateur et le producteur

Le contenu porte principalement sur les questions économiques et sociales et de manière logique car c'est l'objet principal du commerce équitable mais il est important de préciser que les questions environnementales ne sont pas complètement absentes puisqu'elles sont évoquées à deux reprises, la première fois indirectement à travers la référence à la démarche du développement durable dans le premier engagement impératif et plus explicitement dans les engagements de progrès de tendre vers des systèmes de production et de distribution limitant le recours aux matières premières et aux sources d'énergie. Cette charte se décline en une grille de quelques 180 indicateurs constituant un véritable tableau de bord pour les membres de la plate-forme.

### **La charte éthique du voyageur d'Atalante**

Dans un article paru en 2000, Christophe Leservoisier, le co-fondateur du voyageur lyonnais Atalante, spécialisé dans le trekking et l'aventure, raconte comment l'idée de formaliser une charte éthique du voyageur est venue à l'équipe d'Atalante. En 1996, lors d'une expédition dans le sud-est de l'Éthiopie, zone peu fréquentée par les touristes, les voyageurs s'étaient engagés lors de l'inscription à ne pas prendre de photos dans les villages traversés par respect pour les habitants. Or ceux-ci n'ont pas réussi à tenir leur promesse, ce qui « *engendra un grand débat interne sur l'intérêt de poursuivre des voyages dans de pareilles régions isolées, sur l'inefficacité d'interdire un comportement à des clients, sur la responsabilité du voyageur* » (Leservoisier 2000 : 184). Plus tard, lors d'un séminaire de formation interne animé par Sylvie Blangy, une consultante spécialisée dans l'écotourisme, sur les codes de bonne conduite des voyageurs américains, fut élaborée une première version de la Charte éthique du voyageur diffusée à 5000 exemplaires pour Atalante. Le voyageur décida ensuite d'impliquer

l'ensemble de la chaîne de production touristique et trouva des partenaires. L'éditeur Lonely Planet, Swissair, Trek Magazine et Grands Reportages s'associèrent à la seconde version qui fut tirée à 12000 exemplaires. En 2000, la troisième version fut tirée à 84000 exemplaires et d'autres partenaires se joignirent à l'aventure. Le coût engendré pour Atalante (publication, frais de traduction, d'envoi, de communication, de formation interne, de coordination et de déplacement) atteignit près de 48000 € pour ces trois premières éditions. Selon Christophe Leservoisier, si la charte éthique du Voyageur a apporté à Atalante une visibilité certaine et une image positive, le nombre de clients n'a pas progressé de manière sensible suite à cette initiative.

La charte s'adresse aux voyageurs. Elle est par conséquent rédigée dans un style simple et direct, principalement constituée d'exemples concrets et non pas de grands principes abstraits. Elle débute par une rapide présentation, le contenu proprement dit comprend trois parties, la première porte sur le respect d'autrui dans la rencontre et met l'accent sur les différences interculturelles (6 items d'importance différente et parfois anecdotique : la différence dans le rythme de vie, la tenue vestimentaire et corporelle, ne pas prendre de photos sans autorisation, et tenir sa promesse d'en envoyer au retour, respecter les vaccinations conseillées, refuser le tourisme sexuel), la seconde sur les conséquences des éventuelles différences de niveau de vie (6 items : les effets déstructurants des dons et des cadeaux, les effets sanitaires négatifs de certains dons, recourir aux hôtels locaux, aux transports locaux, aux services locaux, ne pas exhiber ses biens, trouver le juste prix dans le marchandage, ne pas pousser les habitants à vendre leurs objets sacrés) et la troisième sur les impacts environnementaux générés par l'activité touristique (15 items : limiter la masse de déchets potentiels dans ses bagages, rapporter avec soi les déchets non destructibles, se renseigner sur les possibilités de recyclage, limiter le recours au bois pour la cuisine si c'est possible, respecter les écosystèmes fragiles, ne pas déranger les animaux en les observant, ne pas inciter les équipes locales à faire de même, ne pas nourrir les animaux, ne pas utiliser de magnéto pour attirer et observer la faune, éviter d'accentuer la rareté du poisson, respecter les règlements des parcs naturels, ne pas ramener d'antiquités interdites, ne pas mutiler les monuments, respecter les animaux et plantes protégées, faire attention à l'eau, demander l'autorisation avant d'utiliser un puits). La charte est donc découpée en trois parties correspondant à peu près aux trois dimensions présentes dans le développement durable, sociale, économique et environnementale. Et le fait que plus d'items soient consacrés aux questions environnementales (56%) s'explique probablement par le fait qu'Atalante est spécialisé dans le tourisme de nature et d'aventure et par les conditions d'élaboration de cette charte (lors d'un séminaire de formation consacré à l'écotourisme).

L'objectif de cette charte est évidemment de sensibiliser les touristes aux conséquences de leur comportement en voyage mais également de les éduquer en tant que consommateur, de les inciter à se poser et à poser des questions sur la manière dont sont fabriqués les produits touristiques, sur les

niveaux de rémunérations, sur la consommation de ressources naturelles,... afin qu'ils n'achètent pas seulement en fonction du seul critère du prix mais également du comportement environnemental et sociétal des voyageurs. Et l'étape suivante est bien d'arriver à fédérer les voyageurs autour d'un code de conduite du voyageur, projet matérialisé par la récente création du collectif « Agir pour un Tourisme Responsable », regroupant une dizaine de voyageurs spécialisés dans l'écotourisme, que nous présenterons plus loin.

Contrairement à la charte de la PFCE qui, étant constituée d'engagements impératifs (et de progrès) de ses membres, se situe dans le domaine de la déontologie, la charte d'éthique du voyageur porte bien son nom car elle se situe plus dans le domaine de l'éthique, dans le sens où il n'est question que de faire réfléchir le voyageur et non pas de lui imposer des règles comportementales obligatoires. Nous revenons à la déontologie avec l'exemple suivant dans lequel, avant leur départ, les voyageurs s'engagent à respecter les principes de la charte.

### **La charte du tourisme en « Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> »**

Sur la base de la valorisation des savoir-faire et des savoir-être de communautés rurales des pays du Sud, l'association Tourisme et Développement Solidaires met en œuvre un tourisme communautaire d'échange et de rencontre, contrôlé par ces communautés d'accueil. La réalisation d'une charte fut motivée par le comportement exubérant et inadapté de la part d'un voyageur lors d'un séjour, laissant le village concerné démuné, ne sachant comment réagir. Elle fut élaborée lors d'un forum de trois jours, réunissant en mai 2002, au Burkina-Faso, dans l'un des villages partenaires, des membres de l'association (7 personnes) et des représentants de chacun des villages associés<sup>1</sup> (8 personnes par village), ainsi qu'un bureau de consultants burkinabé chargé de l'animation du forum<sup>2</sup> (Artodev).

La charte est envisagée comme un cadre de référence pour les acteurs concernés par l'activité touristique : les communautés villageoises, les voyageurs et l'association. Voici la méthodologie proposée par le consultant pour l'organisation du forum et retenue par les participants :

- 1. chacun des villages présente sa contribution à la future charte,
- 2. le consultant en fait la synthèse en dégagant les thèmes majeurs
- 3. les participants se répartissent en trois ateliers (tourisme solidaire et échanges, développement, solidarité) qui, à la faveur des thèmes dégagés à partir des contributions, évoquent et approfondissent les éléments marquants du vécu et de la pratique de chacun,

---

<sup>1</sup> En 2002, trois villages burkinabé faisaient partie du réseau. Ils sont aujourd'hui six villages, quatre au Burkina-Faso et deux au Bénin.

<sup>2</sup> Ce bureau de droit burkinabé a été créé par deux consultants français très proches de l'association (le fondateur et un conseiller technique) et deux consultants burkinabés. Il est géré par un sociologue burkinabé.

- 4. chaque atelier présente la synthèse de son travail,
- 5. l'association TDS présente sa contribution,
- 6. les participants se répartissent en trois comités de rédaction sur les engagements respectifs des villages d'accueil, des voyageurs et de TDS,
- 7. chaque comité de rédaction présente les résultats de son travail et une assemblée plénière valide les propositions.

Les contributions des villages étaient variées et très riches, avec le plus souvent des propositions précises et très concrètes, parfois liées à la culture de chacun des villages qui sont d'ethnies et de confessions religieuses différentes. Le travail fut intense et prenant, tant et si bien que le soir du troisième jour, à la nuit tombée, nous n'en étions qu'aux comptes-rendus de chacun des comités de rédaction. Mais, tous exprimant la volonté d'aboutir au résultat tant attendu, la séance se termina dans l'obscurité à la lueur des lampes à pétrole<sup>1</sup> par la discussion et le vote de chacun des engagements proposés. La charte comprend donc trois parties, une pour chacun des acteurs concernés.

Les engagements des villages d'accueil, au nombre de neuf, portent sur :

- la **qualité de l'expérience touristique** : un accueil et un accompagnement de qualité, la découverte de la vie du village et de son terroir, de véritables échanges avec les voyageurs, un comportement décent et de respect à l'égard des voyageurs,
- la **solidarité** au sein des villages et entre les villages partenaires : l'activité touristique est organisée collectivement et mobilise l'ensemble du village, les villages d'accueil partenaires de TDS sont solidaires entre eux nationalement et internationalement,
- la **gestion équitable** des revenus et l'utilisation des bénéfices au profit du développement durable des communautés d'accueil, la transparence au niveau de la gestion de l'activité touristique,
- **l'absence de sollicitation** pour des dons individuels.

Les sept engagements des voyageurs portent sur :

- le **respect de l'intégrité culturelle et sociale** des communautés d'accueil qui passe par le respect de leurs traditions et de leurs pratiques culturelles, de leur vie privée et de leurs rythmes de travail et de vie,
- la **qualité du séjour** à travers une contribution positive à la vie du groupe de voyageur et à la qualité des échanges, à travers le respect de règles minimum de sécurité
- une **solidarité organisée et constructive** qui bannit les dons individuels source de multiples effets négatifs,
- une attention portée à **l'utilisation des ressources naturelles** comme l'eau et le bois et à la gestion des déchets,

Les huit engagements de TDS portent sur :

---

<sup>1</sup> Les villages ruraux partenaires ne disposent pas de l'électricité.

- **l'organisation de l'activité touristique**, à travers un accompagnement des villages dans la gestion de celle-ci et un accompagnement des voyageurs pendant les séjours<sup>1</sup>, et si besoin un rôle de médiation entre le village et les voyageurs,
- une **promotion** respectueuse des villages d'accueil auprès des voyageurs et **l'information** complète des futurs voyageurs,
- des **relations commerciales solidaires et équitables** avec ses partenaires locaux,
- le suivi et le contrôle du **respect des engagements de la charte**.

La quasi-absence de la dimension environnementale dans les engagements de la charte (une seule rubrique sur 24) s'explique par la genèse de cette charte dont l'objectif fut, rappelons-le, de réglementer les relations entre les voyageurs et les villageois afin d'éviter les incidents possibles dus à un comportement inadapté, d'une part de manière préventive en informant et sensibilisant les voyageurs avant leur séjour et d'autre part, de manière curative en fournissant un cadre de référence aux uns et aux autres pour justifier de mesures en cas d'infractions graves. Et cela explique aussi pourquoi l'association y est chargée du rôle de médiation et de suivi et de contrôle du respect des engagements de la charte. De ce point de vue, la charte a plutôt répondu aux attentes puisqu'aucun incident grave n'a été signalé par les villages depuis sa mise en place. D'après les enquêtes de satisfaction renvoyées par les voyageurs, elle apparaît à leurs yeux comme un élément important de préparation au séjour et ils pensent qu'elle permet d'établir des relations plus saines et équitables avec les villageois. Ils la considèrent comme un bon outil favorisant le respect de chacun. Certains remarquent qu'il « *est parfois difficile de résister à une envie de donner quelque chose à quelqu'un ou de savoir si notre geste déroge à la charte ou non* ». Et les voyageurs sont 10% à penser que l'information à transmettre en priorité aux futurs voyageurs est le respect de la charte, en particulier en ce qui concerne les dons individuels, en particulier afin d'éviter de voir apparaître la mendicité.

### **Le code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages**

Autre document complètement différent des précédents, le code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie du voyage a été initié par Ecpat Suède en 1998 (cf. p. 137).

---

<sup>1</sup> Cet accompagnement est confié à une équipe d'accompagnateurs burkinabés formés, non originaires des villages partenaires afin qu'ils puissent jouer leur rôle de médiateur. Cette équipe d'accompagnateurs est actuellement sous la responsabilité de TDS mais devrait probablement passer prochainement sous la responsabilité de l'union nationale des villages d'accueil, association burkinabé qui regroupe les villages d'accueil du fait de la phase d'autonomisation à laquelle parvient actuellement l'association TDS.

Il s'adresse principalement aux voyagistes et ne comprend que six engagements concis (qui font probablement son succès) mais dont le respect suppose la mise en œuvre de nombreuses mesures. Ainsi, les signataires s'engagent à :

- établir une politique éthique d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants,
- former le personnel de leurs entreprises dans les pays d'origine et dans les destinations dans lesquels elles opèrent,
- introduire une clause dans les contrats avec leurs fournisseurs dans laquelle ils déclarent leur rejet commun de l'exploitation sexuelle des enfants,
- informer les touristes au moyen de catalogues, brochures, posters, vidéos d'information à bord, billets, pages Web, ou par tout autre moyen qui leur semble opportun,
- fournir de l'information aux agents locaux clés dans chaque destination,
- informer annuellement sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.

La formation du personnel au sein de l'entreprise est un élément important de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants car elle doit permettre aux employés de savoir comment procéder lorsqu'ils sont confrontés à des cas probables ou avérés d'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes mais également à certains employés à des postes clés de prévenir cette exploitation par leur présence et leurs actions. Il existe un Cd-rom contenant du matériel pédagogique mis à la disposition des opérateurs signataires.

La clause dans les contrats avec les prestataires est particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'établissements hôteliers et dans ce cas cette clause doit comprendre les engagements suivantes de la part des hôteliers : la formation de son personnel sur cette clause contractuelle et sur la législation locale, la nécessité d'informer le directeur de l'hôtel, la police et tous les employés sur les cas avérés d'exploitation sexuelle d'enfants, l'interdiction explicite d'être en rapport avec l'exploitation sexuelle des enfants pour tous les employés, la diffusion de l'interdiction formelle de l'exploitation sexuelle des enfants dans l'établissement via des tableaux d'affichages ou des logotypes, l'acceptation d'être l'objet de contrôles indépendants.

L'adoption du code de conduite se fait en cinq étapes. La première est une déclaration d'intention de la part du voyagiste, symbolisée par la signature du code de conduite, cette signature ne permet pas encore au voyagiste d'utiliser cette information dans ses actions de marketing.

La seconde étape consiste en la préparation de la mise en œuvre des engagements, à savoir la rédaction de la politique d'entreprise, la préparation du programme de formation, de l'information pour les clients et des procédures d'information des agents locaux clés.

La troisième étape comprend trois actions : la mise en œuvre des critères du code dans des destinations pilotes, choisies par le candidat et en la

programmation de l'extension à l'ensemble des destinations, ainsi qu'en la formation du personnel.

La quatrième étape a pour objet la mise en œuvre de procédures de contrôle interne (contrôle des fournisseurs, l'intégration des instructions de contrôle dans les manuels de destination, rapports pour chaque contrôle, l'annulation des contrats avec les hôtels en cas de non respect des clauses,...) et externe.

Et la dernière étape a pour objet le suivi des actions, l'évaluation des actions menées, les objectifs et les stratégies à développer pour aller plus loin.

Ce code de conduite normatif est pragmatique et orienté vers l'action à l'image de la charte environnement d'Accor.

### **La charte environnement de l'hôtelier d'Accor**

La charte environnement de l'hôtelier d'Accor, elle, ne concerne que la dimension environnementale de l'activité hôtelière. Elle prend la forme d'un questionnaire à remplir par les établissements d'hébergement et porte sur quinze critères répartis en quatre rubriques :

- la gestion des déchets et le recyclage (collecte et recyclage des papiers, journaux et magazines, du carton, du verre, des cartouches d'encre, des huiles de fritures usagées et l'utilisation du papier recyclé),
- le contrôle technique des consommations d'énergie, d'eau et de la présence d'amiante,
- l'architecture et le paysage (respect des normes d'Accor sur la signalisation de l'établissement, mise en valeur des espaces verts et plantation d'au moins un arbre chaque année),
- la sensibilisation et la formation du personnel (au moins une réunion par an), un partenariat avec une association ou une collectivité et l'information des clients sur les actions menées en faveur de l'environnement (uniquement si au moins 10 des 15 critères sont remplis).

La charte est accompagnée d'un guide pratique avec des conseils de mise en œuvre relativement précis et des mesures concrètes afin de guider les gérants d'établissement dans sa mise en œuvre. D'après le rapport d'activité 2003, 2048 hôtels dont 267 hors d'Europe (Australie, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Brésil et Egypte) ont choisi d'adopter cette charte, soit un peu plus de la moitié des hôtels du groupe. On constate une stagnation du nombre d'établissements ayant adopté la charte, stagnation qui s'explique par l'absence de diffusion de la charte aux Etats-Unis. En 2004, une version adaptée aux Etats-Unis devrait avoir été adoptée par 1250 établissements.



Figure 13  
**Nombre d'hôtels ayant mis en place la charte environnement**



Source : Rapport d'activité du groupe Accor 2003 (Accor 2004 : 89)

En 2003, le nombre moyen d'actions réalisées est de 11,99. Depuis deux ans, le nombre moyen d'actions stagne et peut-être faut-il y voir une conséquence du seuil de dix actions à partir duquel, il devient possible à l'hôtelier de communiquer sur ses actions. Et les établissements choisissent évidemment les actions qui sont les plus simples à mettre en œuvre et peuvent éventuellement réduire les coûts comme les économies d'énergie et d'eau. Ainsi, seulement 38% des établissements menaient une action externe de protection de l'environnement quand ils étaient 63% à organiser au moins une réunion dans l'année pour sensibiliser le personnel et entre 74% et 91% à gérer et recycler les déchets (Caire 2003).

Gilles Caire trouve que la charte environnement manque singulièrement d'ambition : ainsi, le fait de comparer la consommation d'eau et d'énergie par rapport à des normes par type d'établissements et selon l'équipement de cet établissement. Il ne s'agit donc pas de s'interroger sur le bien-fondé de la construction d'une piscine dans tel ou tel pays mais simplement de ne pas dépasser un certain seuil en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'eau. Et il accuse la rubrique Architecture et paysage de friser l'imposture : *« les trois actions proposées sont extrêmement réductrices et relèvent simplement d'un manuel « du bon accueil » et du « parfait petit jardinier »*. Il est vrai que ces critères se limitent à la mise en valeur des espaces verts et à planter au moins un arbre par an, ainsi qu'à placer une signalétique visible et propre, ce qui n'a rien à voir avec des mesures prises en faveur de l'environnement (Caire 2003).

Cette charte environnement est effectivement peu ambitieuse dans ses préconisations et affuble d'un qualificatif environnemental des actions classiques dont la finalité est également commerciale et économique. Précisons toutefois que l'action du groupe Accor en terme de développement durable (présentée au troisième chapitre) ne se limite pas à la charte environnement de l'hôtelier.

### **La grille de critères du forumandersreisen**

Le forumandersreisen est un regroupement de voyageurs allemands qui a établi, avec une université, une grille de critères destinée à évaluer les membres du regroupement. Les voyageurs du regroupement se retrouvent autour des principes du tourisme durable, à savoir un tourisme écologiquement, économiquement et éthiquement et socialement soutenable sur le long terme. Les voyageurs s'engagent également sur la qualité de leurs séjours et sur un comportement loyal envers les autres membres du collectif.

En ce qui concerne la grille, le choix retenu a été de distinguer les critères obligatoires des critères facultatifs, ces derniers permettant à la structure de s'interroger sur ses pratiques et de suivre ses progrès à l'image de la grille de critères de la plate-forme pour le commerce équitable en France. Les critères facultatifs sont notés de 1 à 3 selon les contraintes qu'ils impliquent et leur impact écologique et humain. Le collectif précise bien que cette grille de critère est une grille en évolution continue qui ne détermine pas ce qu'est le tourisme durable de manière définitive mais provisoire.

Les critères obligatoires sont récapitulés dans le tableau en page suivante. A ces critères obligatoires s'ajoutent une trentaine de critères de progrès. Les membres doivent remplir chaque année un questionnaire préparé par la fédération et disposent d'un mois avant que la procédure de renvoi soit engagée. Le contrôle des membres est mené annuellement par un organisme externe, appelé la commission de contrôle, qui élabore et dépouille les questionnaires et cette commission et le directoire du collectif prennent ensuite les décisions qui s'imposent.

Le catalogue de critères est très marqué par l'attention à l'environnement et notamment par la question des transports que ce soit pour les trajets terminaux ou lors du séjour (ces derniers donnant lieu à des engagements véritablement contraignants). Les autres critères portent sur le respect des coutumes et des règles locales ou internationales à travers l'information du voyageur et sur la maximisation des revenus locaux à travers le choix des partenaires. Mais ces derniers engagements sont loin d'être formels. Il s'agit simplement de donner la priorité à des structures dirigées par des familles ou par le propriétaire. Il est donc uniquement question de l'hébergement et non pas de tous les fournisseurs. Le code de conduite d'Ecpat Suède contre le tourisme sexuel figure également dans la liste des critères obligatoires.

**Tableau 14**  
**Critères obligatoires du forumandersreisen**

<p><b>Le séjour</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer le client sur les différentes possibilités d'utiliser les moyens de locomotion les moins polluants et/ou les transports en commun.</li> <li>2. Les vols en avion doivent être proportionnels à la durée du séjour, à la distance parcourue et à la période choisie, ne doivent pas être proposés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les vols internes en Allemagne sans explication sur les conséquences écologiques</li> <li>• les vols inférieurs à 700 km,</li> <li>• les vols entre 700 et 2000 km pour une durée &lt;8 jours</li> <li>• les vols à plus de 2000 km pour une durée &lt; 15 jours</li> </ul> </li> <li>3. Les destinations où le tourisme est perturbateur (régions préservées et/ou fragiles) ne seront proposées que s'il s'agit d'un séjour à dessein scientifique et le guide-accompagnateur est compétent, formé avec une autorisation en bonne et due forme.</li> <li>4. Le nombre de participants est adapté au type de séjour et à la destination.</li> <li>5. Le voyageur doit agir dans les zones protégées en étroite collaboration avec les autorités.</li> <li>6. Les visites au sein de communautés culturellement éloignées nécessitent la présence d'un médiateur, de préférence autochtone.</li> <li>7. Les membres du forum adhèrent au code de conduite pour la protection des enfants contre le tourisme sexuel.</li> <li>8. Les membres du forum s'informent régulièrement de la situation politique des pays destinations et évitent les pays en crise.</li> <li>9. Les membres informent clairement le touriste des interdictions d'achat portant sur les antiquités, objets sacrés ou restes archéologiques.</li> <li>10. Les membres donnent la priorité aux hébergements en bâti traditionnel et favorisent les structures proposant des produits régionaux et saisonniers.</li> <li>11. Ils font appel à des structures d'accueil dirigées par des familles ou par le propriétaire</li> <li>12. Ils délivrent sur place des informations sur les spécificités culturelles, la situation environnementale et les possibilités de transport en commun.</li> <li>13. Les membres s'efforcent de respecter les mœurs et coutumes des pays visités.</li> <li>14. Pas de séjours basés exclusivement sur des circuits hors pistes à moto ou en 4x4, des séjours de sports de glisse motorisés, des circuits en hélicoptères, en avion, ulm, en héliski.</li> </ol>
<p><b>L'entreprise</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>15. Les catalogues doivent comporter le nombre minimal et maximal de participants, une présentation détaillée et véridique du pays visité, l'assurance que le voyageur a effectué lui-même les recherches d'informations pour l'élaboration de ses programmes.</li> <li>16. Au moins un accompagnateur pour 20 personnes.</li> <li>17. Le voyageur respecte le droit allemand du voyage.</li> <li>18. Les catalogues sont imprimés sur du papier recyclé.</li> <li>19. Les employés sont payés de manière appropriée et juste.</li> </ol>
<p><b>Etre membre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>20. Pour pouvoir être membre, il faut accepter ces critères et s'engager à les respecter.</li> <li>21. Les distributeurs ne doivent vendre que des séjours en harmonie avec la philosophie du forum et doivent bien connaître les produits vendus en s'informant auprès du voyageur.</li> </ol>

Source : d'après le catalogue de critères du forumandersreisen

Remarquons que les voyageurs s'engagent à rémunérer leurs employés de manière juste (sans préciser ce que cela signifie) mais ne s'engagent pas sur des rémunérations justes chez leurs fournisseurs.

Il s'agit donc d'un code créé par des voyagistes et adapté à leurs pratiques, code qui tente de concilier des exigences éthiques principalement orientées sur la dimension environnementale et les contraintes imposées par la réalité de l'activité.

Le code mondial d'éthique du tourisme ressort d'une toute autre démarche, plus institutionnelle et qui, de ce fait, aboutit à un document plus général.

## **Le code mondial d'éthique du tourisme.**

### *La genèse*

Le code mondial d'éthique (Annexe 8) est le résultat d'un processus de plusieurs années, marqué par de nombreuses réunions et déclarations internationales concernant le tourisme, que ce soit sous l'égide de l'OMT ou d'autres organismes. Lors d'une conférence tenue en mai 1997 à Manille sur l'impact social du tourisme, les participants réclament un code éthique mondial pour le tourisme. La demande est intégrée dans l'agenda de l'OMT en 1998-1999, laquelle met en place un comité pour préparer une ébauche du code. Une trentaine de documents sont analysés en portant une attention particulière à ceux qui prévoient un mécanisme de suivi et d'application. Une première lecture est faite auprès des différents groupes régionaux de l'OMT, de ses membres affiliés et de son conseil exécutif. Tous les pays membres, les organisations syndicales et les ONG concernées sont invités à réagir sur le texte. Plus de soixante propositions individuelles parviennent à l'OMT et sont prises en considération dans la mesure du possible. Pour finir, le texte final est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de 1999 dont les 107 membres présents approuvent le texte à l'unanimité (Handszeb 2001 : 63). Pour Francesco Frangiali, le secrétaire général de l'OMT, « *une déontologie touristique mondiale est absolument nécessaire. Face à des entreprises de plus en plus puissantes, on a besoin du respect de quelques principes. Le tourisme est une opportunité de développement économique remarquable mais il doit être encadré* »<sup>1</sup>. Entre 1999 et 2001, le code a été traduit en de nombreuses langues et a suscité la mise en place de mesures dans une soixantaine de pays. En 2001, l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaissait officiellement le code mondial du tourisme et engageait l'OMT à en favoriser l'application effective.

### *Le contenu*

L'OMT accroît progressivement l'étendue de ses missions et se propose « *d'affronter les grands défis : le sous-développement, ; la pauvreté, le développement durable, l'environnement, la protection des patrimoines historiques et culturels, la conservation des sites naturels, l'économie mondiale, la libéralisation des échanges les migrations internationales, la*

---

<sup>1</sup> Intervention lors des 3èmes Sommets du tourisme durable de Chamonix (3-7 décembre 2001) cité chez (Héguy 2001).

*protection des valeurs morales, etc. Un pas de plus est franchi avec ce code : « la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité » » (Lanfant 2004 : 376-377).*

Le code mondial d'éthique du tourisme est caractérisé par une volonté d'équilibre entre les différents acteurs, entre les règles déontologiques susceptibles de restreindre l'activité touristique et les prescriptions libérales. D'ailleurs dès l'introduction, le texte affirme sans ambiguïté le droit au tourisme et à la liberté des déplacements touristiques et en appelle à une économie ouverte et libéralisée et si l'ensemble de la démarche s'apparente à une lutte contre tout ce qui pourrait entraver le développement du tourisme et notamment ses effets négatifs, pas moins de deux articles sur les dix du code sont consacrés au droit au tourisme pour tous et à la liberté de circulation touristique sur la planète et le reste du texte est émaillé de préconisations allant dans ce sens, comme la responsabilité des autorités publiques en ce qui concerne la sécurité des touristes, même s'il est demandé aux autorités publiques des pays émetteurs de ne pas « *porter atteinte de manière injustifiée ou exagérée à l'industrie touristique des pays d'accueil* » dans leur devoir d'information sur les risques existant dans les pays destinataires.

Les deux premiers articles évoquent le rôle positif du tourisme sur la compréhension mutuelle des peuples et sur l'épanouissement personnel et collectif. Ils traitent principalement de la nécessité de respecter autrui, sa culture, ses lois, ses coutumes et rejettent l'exploitation des êtres humains. Et les touristes comme les communautés d'accueil ont le devoir de s'informer sur leurs modes de vie respectif. Mais comment mettre sur un même plan des touristes qui ont choisi de se rendre dans une destination et qui ont toute facilité pour s'informer sur celle-ci et des communautés d'accueil qui doivent s'informer (comment les paysans des zones rurales ou montagnaises sont-ils sensés faire ?!!!) sur les modes de vie et coutumes de tous les pays dont sont originaires les touristes.

Le troisième article porte sur le tourisme facteur de développement durable et laisse entrevoir une conception du développement durable uniquement restreinte à la dimension environnementale : il n'est question que d'environnement dans cet article qui pourtant n'évoque pas les effets du secteur du tourisme sur les émissions de polluants des transports empruntés lors des déplacements touristiques.

Les deux articles suivants portent sur le rôle positif que peut jouer le tourisme sur la préservation du patrimoine culturel de l'humanité, qu'il soit matériel ou immatériel et sur les bénéfices que peuvent retirer les communautés d'accueil de l'activité touristique.

Le sixième concerne les obligations des acteurs du tourisme, professionnels (déontologie commerciale et respect des lois et règles des pays d'intervention) autorités publiques (co-responsables avec les professionnels de la sécurité sanitaires des touristes) ou presse.

Les septième et huitième articles portent sur le droit au tourisme et à la liberté des déplacements touristiques en se référant à deux reprises à la déclaration universelle des droits de l'homme, seuls articles où elle est convoquée. Le neuvième article porte sur les droits des travailleurs et des entrepreneurs au sein de l'industrie du tourisme et le dernier est consacré au mécanisme d'application des principes du code.

### ***Le mécanisme de conciliation***

Si le code n'est pas juridiquement contraignant, c'est que la plupart des membres étaient contre une instance d'arbitrage dont les décisions auraient eu un caractère coercitif comme cela avait été envisagé au départ. « *A cet égard, un compromis s'est esquissé à Santiago entre les partisans de ce que l'on osera appeler un certain "droit d'ingérence touristique" et ceux plus traditionnellement attachés aux prérogatives des Etats souverains. Il tend à préférer la conciliation volontaire à l'arbitrage extérieur pour la solution des conflits qui naîtraient de l'application du code. Même si des ajustements d'ordre juridique sont encore à apporter, l'important est qu'est favorablement considérée dès à présent la création d'un tel dispositif, souple et volontaire, de mise en œuvre des dispositions sur lesquelles on s'est accordé* » (Frangialli 2003). Donc toute latitude est laissée aux Etats membres l'ayant approuvé d'intégrer ou pas dans leur législation les engagements qu'ils prône. Mais le suivi du code et de son application font partie des objectifs initiaux précisés dans son dernier article. A cette fin, en 2003, un comité mondial d'éthique a été mis en place et chargé de cinq fonctions :

- concilier les points de vue des parties sur les litiges relatifs à l'application ou à l'interprétation du code,
- préparer les directives pour l'application du code,
- recevoir les notifications des Etats membres et non-membres de l'OMT relatives à leur acceptation des principes énoncés dans le code,
- recevoir les notifications des entreprises et des organismes du secteur touristique ainsi que des associations professionnelles sur l'introduction des dispositions pertinentes du code dans leurs outils contractuels,
- servir d'organe de référence de conciliation et d'exécution du code

Ce comité est composé de personnalités indépendantes et qualifiées issues du secteur du tourisme ou de secteurs proches. Six proviennent des commissions régionales, un des membres associés et quatre parmi les membres affiliés, auxquels s'ajoute le président élu par les autres membres sur proposition du secrétaire général de l'OMT. Les membres du comité ont été nommés pour quatre ans et sont renouvelables une fois. Le conseiller juridique participe aux réunions du comité avec une voix consultative.

Le mécanisme de conciliation adopté à l'automne 2004 donne un rôle important au secrétaire général. En effet, quand le comité est saisi d'un litige un ou plusieurs acteurs du développement touristique, c'est le secrétaire général de l'OMT qui est chargé d'établir un rapport et des recommandations provisoires dans les trente jours, charge ensuite au Comité d'examiner le

dossier et de décider sur les recommandations à transmettre aux parties en litige et des mesures de diffusions auprès du publique de la décision.

Alors que le code mondial d'éthique du tourisme a été critiqué par certains pays et Ong pour son faible niveau d'exigence et qualifié de simple catalogue de la bonne conscience internationale, Marie-Françoise Lanfant envisage ce code comme un outil pour le nouvel ordre mondial au delà du stade des simples déclaration d'intentions car il invite les acteurs à se conformer à une juridiction supérieure en cours d'invention et même s'il ne s'agit pas d'un texte juridique, elle le conçoit comme une étape dans la constitution d'un droit international reposant sur des règles communément acceptées, et la nouveauté, selon elle, c'est bien la prise en compte par l'OMT des réseaux mondiaux existants dans ses procédures de consultations, application directe de l'éthique de la discussion prônée par Habermas et expérimentée lors de l'élaboration de la charte de la Terre (cf. La déclaration de Rio et la Charte de la Terre au premier chapitre) (Lanfant 2004 : 378).

Le secrétaire général de l'OMT est optimiste sur la capacité du comité et du code à participer au règlement des litiges : *« quel progrès si, demain, un conflit entre une grande entreprise multinationale, d'une part, une communauté d'accueil ou une ONG, d'autre part, portant, par exemple, sur les incidences sociales ou environnementales de la création d'une station touristique nouvelle dans un pays en développement, pouvait être réglé en bonne entente par référence à des principes librement acceptés par tous ! »* (Frangialli 2003).

Et pourtant que pourrait faire le comité d'éthique du tourisme en cas d'infraction manifeste aux principes prônés par le code. Il est permis de douter que des recommandations non contraignantes, même à un niveau international soient plus efficaces que des droits nationaux déjà nettement insuffisants face à la trans-nationalisation des entreprises<sup>1</sup> ?

Et qu'advient-il quand des touristes saisisent le comité contre leur gouvernement au prétexte qu'ils ne parviennent pas à circuler librement dans leur pays ou entre différents Etats (article 8) ou parce que celui-ci ne favorise pas leur accès aux loisirs et au tourisme ? Le Comité ne pourra rien faire d'autre que de rappeler les grands principes qu'il recommande et d'attendre qu'évolution se fasse. Nous ne pensons pas du tout que l'énonciation des recommandations du comité sera inutile à long terme, mais simplement qu'elles ne pèseront pas beaucoup face au temps nécessaire pour que les mentalités et les comportements évoluent.

---

<sup>1</sup> Cette insuffisance se constate régulièrement et dans de multiples domaines. Par exemple, l'exploitation illégale de la forêt camerounaise par la filiale locale de l'entreprise française Rougier ne peut être condamnée en France du fait de *« certaines dispositions juridiques archaïques et la lecture qui en est faite et qui handicapent sérieusement la lutte contre l'impunité de certaines multinationales responsables d'infractions dans les pays du Sud, et privent les victimes de la possibilité d'obtenir réparation »* (Smée 2004).

### *Le code d'éthique du tourisme en France*

Suite à la publication du code mondial d'éthique du tourisme, en France, un groupe de travail s'est constitué au niveau de l'administration du tourisme pour mener une réflexion sur le thème tourisme et éthique. Ces réunions ont permis la diffusion, en interne, du Code Mondial d'Ethique. Il a été diffusé en interne au sein de l'administration du tourisme et dans les structures rattachées ainsi qu'auprès des professionnels, des CDR, CRT, des associations concernées. Une charte d'éthique du tourisme reprenant les principes du code a été élaborée en partenariat avec les grands opérateurs du tourisme et signée à Deauville lors du salon Top Résa par des professionnels. Cette charte reprend en introduction, les principes du code desquels ont été soustraits ceux consacrés au droit au tourisme et à la liberté de circulation et au mécanisme de mise en œuvre du code. La charte correspond à sept engagements des professionnels du tourisme repris dans le texte du Code mondial :

- réaliser des produits touristiques s'intégrant dans un tourisme durable,
- associer les pays d'accueil et leurs populations locales
- conduire les activités touristiques en harmonie avec les spécificités et traditions des régions et pays d'accueil
- favoriser le développement et la qualification des emplois des personnels
- respecter l'égalité des hommes et des femmes, protéger les droits des enfants et lutter contre l'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes
- fournir aux touristes une information objective et sincère et assumer avec les autorités publiques la sécurité des voyageurs,
- faciliter la connaissance réciproque des touristes et des communautés d'accueil

Cette charte a été signée par une dizaine de professionnels (Air France, Accor, Afat Voyages, Club Méditerranée, Fram, Logis de France, Nouvelles Frontières, Pierre et Vacances, Sélectour, Snav<sup>1</sup>, Sncf, Thomas Cook, Umih<sup>2</sup>, UNAT<sup>3</sup>) sans pour autant que la plupart d'entre eux prennent des mesures particulières comme nous le constaterons plus loin. Il était prévu d'associer à cette charte un cahier des charges donnant lieu à la délivrance d'un label éthique du tourisme. Mais la démarche du secrétariat d'Etat au tourisme entreprise autour de cette charte s'est interrompue en 2002. La plupart des initiatives de chartes ou de codes de conduite se limite à des déclarations de principes sans y associer de protocole permettant de contrôler le respect de ceux-ci. Mettre en œuvre un tel contrôle suppose d'associer à chacun des principes un ou plusieurs indicateurs mesurables permettant le suivi du respect des principes affichés et ouvrant la voie à une démarche de certification. Il est toujours délicat de passer des principes aux indicateurs,

---

<sup>1</sup> Syndicat National des Agences de Voyages, association professionnelle.

<sup>2</sup> Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, association professionnelle.

<sup>3</sup> Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.



car ces derniers sont nécessairement partiels et réducteurs et nous éloignent encore plus de ce que nous avons défini par l'éthique. Mais nous reviendrons sur ce débat dans la partie sur la certification du troisième chapitre. Pour clore cette partie sur la déontologie du tourisme, nous allons évoquer les contradictions existantes entre ces règles déontologiques et le cadre réglementaire en cours de constitution qui régit le commerce mondial.

## Les règles déontologiques en contradiction avec l'AGCS

Le commerce international dans les services (y compris touristiques) est régi par l'accord général sur le commerce des services, cadre légal oeuvrant dans le sens d'une libéralisation progressive avec pour objectif d'éliminer les obstacles dans l'accès aux différents marchés mondiaux. Dès lors, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure l'application des recommandations des codes de conduite peut constituer des obstacles au commerce mondial et être en infraction par rapport au cadre libéral légal de l'OMC. Remarquons que les décisions prises par l'OMC ont toujours été défavorables aux membres utilisant des articles d'exception générale pour des raisons de protection de l'environnement<sup>1</sup>.

De plus, la libéralisation appliquée à une situation inégalitaire ne fait qu'accroître les inégalités au lieu de les réduire et malgré le poids croissant des pays en voie de développement dans les discussions internationales, il semble très peu probable que les opportunités qu'offre le dispositif de l'AGCS pour limiter dans certains cas la libéralisation ne suffisent à rééquilibrer la situation inégalitaire de départ. Sans revenir de manière détaillée sur une problématique déjà évoquée précédemment (cf. La concentration et la mondialisation des entreprises du tourisme), il est évident que la mise en œuvre de normes sociales et écologiques devrait donner lieu à des litiges tant l'espace entre « permettre aux Etats de prendre des mesures destinées à protéger l'environnement et à encourager le développement durable et utiliser des arguments liés au développement durable comme moyens déguisés pour favoriser les entreprises locales » semble étroit (Bendell and Font 2004 : 141).

Nos deux auteurs ont relevé trois points de friction pouvant donner lieu à des contentieux avec l'AGCS. Le premier concerne la limitation de la capacité de charge d'une destination, recommandation présente dans certains codes de conduite. Cette limitation de la capacité de charge pour des raisons environnementales ou sociales s'oppose à l'article sur l'accès au marché dans le sens où elle peut empêcher l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises. Autre point de friction possible, la plupart des codes de conduite pour les opérateurs touristiques exigent que le choix des fournisseurs se fonde

---

<sup>1</sup> (Hoad 2003 : 223) cité chez (Bendell and Font 2004 : 142).

également sur des critères sociaux et environnementaux en favorisant les entreprises aux mains des communautés locales afin de limiter les fuites. Or cette exigence entre en opposition avec l'article XVII selon lequel les fournisseurs de services étrangers et nationaux doivent disposer des mêmes chances d'accéder au marché. Comme le soulignent les auteurs, ce point est particulièrement important car respecter l'AGCS signifie alors qu'il n'est plus possible d'envisager le tourisme comme facteur de développement durable des communautés locales. Le troisième exemple d'incompatibilité concerne la volonté exprimée dans de nombreux codes et chartes que les opérations touristiques et notamment les constructions respectent la culture et l'architecture locales et les paysages. Mais l'AGCS est un accord qui lie les Etats et non pas les entreprises, les associations ou les citoyens et de ce fait, l'OMC n'a aucun moyen de s'opposer à des normes volontaires mises en œuvre par des privés. L'organisme ne peut qu'agir sur les Etats et éventuellement s'opposer à ce qu'ils soutiennent d'une manière ou d'une autre des programmes en contradiction avec l'AGCS.

Malgré tout, comme le texte de l'AGCS s'oppose à la mise en œuvre des principes que prône le développement durable, et qu'il est préférable que des règles régissent le commerce mondial, la seule solution est de les reconstruire sur des bases totalement différentes. C'est à cette conclusion que parviennent nos deux auteurs : *« l'AGCS comme les normes volontaires proposent tous deux des règles de conduite pour le tourisme. Le plus influent de ces deux ensembles de règles déterminera quelle forme de tourisme (durable ou non durable) prendra l'ascendant à l'avenir. La possibilité de rendre compatible l'AGCS avec les normes écologiques effectives et étendues est toujours envisageable mais va demander plus de travail de la part des chercheurs, des dirigeants d'entreprises, des hommes politiques et des activistes »* (Bendell and Font 2004 : 153).

*« Dans les pays du Sud, nous avons à œuvrer pour que le tourisme soit source de développement, de vraies relations, d'investissements co-créateurs et de partenariats féconds. Notre poids économique nous permet de négocier avec les responsables politiques et investisseurs locaux une éthique forte allant dans le sens du long terme, d'un tourisme durable et responsable, respectant les personnes et l'environnement [...] Nous avons à protéger les plus pauvres des pauvres, parfois chassés de leurs terres par leur propre gouvernement corrompu ou parqués pour ne pas effrayer l'investisseur ou le "client". »*

*Jean-Marie Joly, Privilégier l'être humain<sup>1</sup>*

Le tourisme est un phénomène majeur de notre époque qui de plus s'inscrit complètement dans les lignes d'évolutions du monde actuel, lignes d'évolution qui dessinent l'ébauche de l'avenir des sociétés humaines. Le phénomène touristique est donc appelé à croître pendant au moins plusieurs décennies encore et accompagneront cette croissance, si elle n'est pas canalisée, les effets négatifs comme les effets positifs qui caractérisent le tourisme. Et l'ampleur de cette croissance peut être elle-même porteuse d'effets négatifs lorsqu'elle est subie et non préparée. Or les acteurs du tourisme peuvent choisir la voie de l'altérité : celle de la dignité, de la liberté et de la responsabilité de leurs actes. Car l'acte de consommation touristique comme l'acte de production touristique n'est pas neutre sur les lieux touristiques, lieux considérés dans toutes leurs dimensions, humaines et physiques. Et choisir la voie de l'altérité, ce n'est pas seulement vouloir être responsable des actes que l'on commet et de leurs conséquences (le respect d'autrui dans les relations de travail et dans les relations commerciales, l'impact de l'activité sur l'environnement) mais c'est également s'interroger sur les actes virtuels dans le sens de l'éthique (les mesures non prises pour lutter contre le tourisme sexuel) et c'est aussi construire son projet de vie et d'activité sur une base éthique (le développement des communautés rurales des pays du Sud). Dans une certaine mesure, l'attitude éthique est rendue difficile par la séparation entre l'être humain et le lieu, il existe une tendance au déracinement croissant de l'être humain des lieux et le tourisme participe grandement à cette évolution, en particulier dans les formes qu'il favorise : le fractionnement des vacances avec des séjours de plus en plus courts et de plus en plus nombreux, la concentration et la mondialisation des entreprises, la standardisation des comportements et des produits... Ce déracinement par l'universalité croissante qui l'accompagne peut également être porteur de progrès au niveau du respect d'autrui et de la Terre, mais ces progrès peuvent se faire au détriment du lien qui unit l'homme au territoire et qui est également un lien éthique. On retrouve ici la nécessité de se situer dans l'éthique à différentes échelles de temps et d'espaces, nécessité notamment exprimée par Michel Serres et évoquée dans le premier chapitre.

---

<sup>1</sup> (Joly 2001 : 48)

Face aux conséquences potentiellement négatives du phénomène touristique, s'est développé un courant initié par les ONG et les institutions mondiales pour favoriser le comportement éthique des acteurs du tourisme, appelés au respect d'autrui et de l'environnement. De nombreuses déclarations et chartes ont été proposés dans ce sens, multiplicité en évolution permanente dressant un cadre déontologique multiforme pour le tourisme. Ces initiatives déontologiques s'inscrivent le plus souvent plus dans une démarche centrée sur l'économique et non pas sur l'éthique : il s'agit de ne pas tuer la poule aux œufs d'or et donc de préserver les ressources naturelles et culturelles afin que l'activité touristique puisse perdurer. Les codes de conduite à l'initiative des entreprises s'attachent plus encore à la dimension environnementale des recommandations, car les mesures associées sont souvent porteuses d'économies substantielles permettant de compenser le coût de ces mesures. Ce courant est également à l'origine de nombreuses expressions pour désigner ces nouvelles formes de tourisme qu'elles soient basées sur des produits touristiques ou sur des valeurs.

A défaut de pouvoir dresser le portrait d'un tourisme éthique, car l'éthique échappe aux définitions technico-économiques comme elle dépasse les codes déontologiques, et faute de pouvoir nous contenter de la Parole, nous sommes donc obligés d'en venir à la morale déontologique ou réglementaire et à la mesure quantifiée d'indicateurs, utiles pour décrypter les complexes relations de causalité liant entre nos actes et leurs conséquences. Cela ne signifie pas qu'il faille pour autant abandonner l'éthique. Bien au contraire, l'exigence d'éthique doit être plus forte encore. Et si certains en appellent à plus de cohérence, à l'harmonisation et à l'unification, réaliser leur programme serait assurément aller contre l'éthique, l'enfermant et la réduisant plus encore par un appauvrissement de la richesse et de la variété des fonctionnalités des différents codes déontologiques.

Ce second chapitre avait pour objectifs d'étudier la nécessité et la possibilité d'appliquer les principes éthiques au domaine du tourisme. Nous venons d'en rappeler la nécessité ainsi que la difficulté à passer du niveau philosophique au niveau de l'application sans appauvrir la notion d'éthique. Par son rôle simplificateur, cette étape favorise la mise en œuvre de mesures dans le sens de la responsabilité. Et même si l'intention n'est pas forcément éthique, et bien que le rôle de l'intention sur les effets d'une action ne soit pas à négliger, prendre de telles mesures peut également faire prendre conscience de la nécessité d'adopter une démarche éthique. Dans le chapitre suivant, nous présenterons quelques unes des mesures prises dans le sens d'un tourisme responsable. Partant du plus abstrait, nous nous devons d'aller vers le plus concret. C'est ainsi que la troisième partie de notre voyage s'attarde sur les pratiques qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilité des acteurs du tourisme, qu'il s'agisse d'institutions, d'opérateurs ou de touristes. Nous évoquerons également dans ce chapitre la question, essentielle en ces temps de défiance, de la certification.

---

Chapitre 3 :  
Initiatives dans le sens d'un  
tourisme responsable



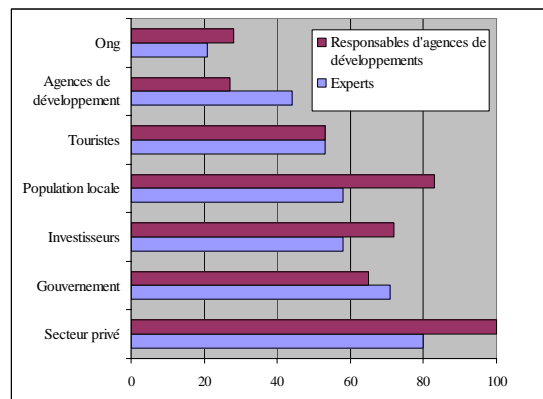
*« Universellement, notre pays incarne les idéaux de progrès et de modernité, d'entraide et de solidarité. Voir la France se concentrer sur son intérêt égoïste de première destination touristique du monde et déployer toute son énergie à l'augmentation de sa fréquentation et de ses recettes touristiques ne serait pas digne d'elle [...] Le tourisme est un vecteur de développement utile et raisonnable pour de nombreux pays. Il nous appartient de les aider dans cette chance que représente le tourisme solidaire. Aider les communautés à prendre en charge elles-mêmes leur propre développement. »*

*Léon Bertrand, congrès mondial du BITS, avril 2004*

Ce troisième chapitre, consacré aux initiatives menées dans le sens d'un tourisme responsable, est la dernière étape d'un parcours allant de la théorie vers la pratique et du domaine le plus général qui soit, la philosophie, vers une activité pratiquée régulièrement par des millions de personnes, le tourisme. Bien sûr, dans le chapitre précédent, il n'a pas été possible d'en rester uniquement à un plan théorique dans la présentation des définitions alternatives du tourisme et des documents déontologiques, pas plus qu'il n'a été possible d'éviter d'évoquer les principaux problèmes éthiques posés par le tourisme pour justifier la nécessité d'une approche différente. Nous avons choisi de nous situer dans le cadre d'un tourisme responsable car il s'agit, selon les définitions que nous avons retenues dans le chapitre précédent, du cadre le plus large possible. Et nous ne nous amuserons pas à étiqueter les différentes initiatives présentées : celle là, c'est du tourisme équitable, celle-là, c'est du tourisme durable, etc. sauf à rappeler les appartenances des opérateurs à certaines structures comme la plate-forme pour le commerce équitable ou à tel autre collectif. Ce refus d'étiqueter correspond, répétons le, à la volonté de ne surtout pas distribuer des bons et des mauvais points aux uns et aux autres. Non pas que certaines démarches ne soient pas plus exemplaires que d'autres, mais ce n'est pas de notre ressort que de juger les uns et les autres. Nous avons longuement hésité quant à la manière de présenter ces initiatives. La première idée était d'adopter un découpage par type d'acteur mais de nombreuses initiatives sont communes à plusieurs acteurs, l'autre alternative était alors d'évoquer les mesures par thèmes.

Finalement, nous avons opté pour les deux. Ainsi, nous présenterons les initiatives menées par les institutions, internationales et françaises, en mettant l'accent pour ces dernières, sur le Ministère du Tourisme et sur le Ministère des Affaires Etrangères même si d'autres ministères sont concernés par le phénomène touristique et mènent certaines opérations, puis les initiatives menées par des opérateurs touristiques en nous intéressant plus particulièrement aux signataires de la charte d'éthique du tourisme et à ceux qui se réclament d'une démarche de tourisme responsable<sup>1</sup>. Nous évoquerons également les actions menées par les Ong. Pourquoi mettre l'accent sur ces trois types d'acteurs ? N'est ce pas ceux qui ont la possibilité d'agir directement (opérateurs touristiques) ou indirectement (institutions, Ong) sur les choix de production et qui sont le plus à même d'inciter les touristes à un comportement responsable soit par leur influence dans la société (institutions, Ong) soit parce qu'ils sont en contact avec les touristes (opérateurs touristiques) (cf. figure ci-dessous) ?

Figure 14  
**L'importance respective des parties prenantes**



Source : (Christ, Hillel et al. 2003). Lecture : 80 % des experts considèrent que le secteur privé comme un acteur extrêmement important pour conduire le tourisme dans le sens du développement durable.

En ce qui concerne les thèmes transversaux les plus importants autour desquels s'inscrivent certaines initiatives, nous avons repris certains de ceux évoqués au chapitre précédent : la lutte contre le tourisme sexuel et le développement des populations locales des pays les moins avancés, et nous y avons ajouté l'éducation et la sensibilisation au tourisme responsable.

<sup>1</sup> Nous sommes obligés de ne retenir que certains opérateurs, précisons que cela ne signifie en aucun cas que certains de ceux que nous ne citons pas ne s'inscrivent pas également dans une démarche responsable.



## **Le rôle et l'action des institutions**

Dans cette partie consacrée à l'action des institutions dans le sens d'un tourisme responsable, nous distinguerons les institutions internationales des institutions françaises. Au sein des premières, nous nous limiterons aux institutions du système onusien et à l'Union Européenne. Pour ce qui est des institutions françaises, nous n'évoquerons pas tous les ministères concernés de près ou de loin par le tourisme mais nous nous limiterons aux ministères du tourisme et des affaires étrangères, plus particulièrement concernés par le tourisme durable.

### **Les institutions internationales**

Au sein des institutions internationales du système onusien<sup>1</sup>, certaines considèrent le tourisme avant tout comme un moyen de développement et de lutte contre la pauvreté, le respect des principes du développement durable apparaissant comme secondaire même s'il y est fait référence (CnuCED), les autres s'inscrivent dans une logique de développement durable, en mettant l'accent sur la dimension soit environnementale (Pnue), soit culturelle et humaine (Unesco). Pour la plupart de ces institutions, hormis peut-être le Pnue, le tourisme ne représente qu'une préoccupation marginale. Dernière arrivée au sein du système onusien (institution spécialisée des Nations-Unies depuis décembre 2003 et entièrement dédiée au tourisme), l'OMT fait le grand écart, partagée entre son rôle initial de défense et de promotion du tourisme et une réelle préoccupation éthique.

### **Les institutions des Nations Unies**

#### ***Le Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud)***

Le Pnud est le programme de développement dont se sont dotées les Nations Unies en 1965. Il est constitué d'un réseau de bureaux implantés dans 166 pays. L'objectif est de renforcer les capacités de ces pays afin qu'ils identifient des solutions adaptées aux défis auxquels ils ont à faire face en matière de développement. Le sommet du millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, sous l'égide des Nations Unies, s'est fixé pour objectifs de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, de réaliser l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes, de réduire de deux-tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois-quarts la mortalité maternelle, d'inverser la tendance en matière de propagation du VIH/sida et du

---

<sup>1</sup> Les informations présentées sur les actions de ces institutions sont principalement issues de leurs sites Internet respectifs, consultés en décembre 2004.

paludisme, de réaliser un développement durable et d'assurer la viabilité de l'environnement, tout cela avant 2015<sup>1</sup>. L'ensemble des institutions du système onusien a pour tâche d'œuvrer dans le sens de ces objectifs et le Pnud est chargé de coordonner les efforts développés par les pays membres pour atteindre ces objectifs.

L'action du Pnud est organisée en domaines prioritaires : la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la prévention des crises, l'énergie et l'environnement, et la question du sida. Bien que le tourisme ne fasse pas l'objet d'une section particulière dans les actions menées par le Pnud et qu'aucune politique de développement ou de la lutte contre la pauvreté ne considère le tourisme comme principal levier d'action possible, différents projets liés au tourisme durable ont été menés et sont menés sous l'égide du Pnud. Ainsi, à titre d'exemple, citons notamment :

- un projet de promotion du tourisme et de conservation des sites touristiques et archéologiques à Sangha, en pays Dogon au Mali, dépendant du domaine de la promotion de la gouvernance
- un programme de réduction de la pauvreté et d'appui à l'environnement au Cap-Vert, intégrant une dimension tourisme à travers l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement touristique du Cap-Vert,
- un projet mêlant développement écotouristique et éducation des populations à l'environnement dans le nord du Kenya,
- une étude des potentialités du tourisme culturel et écologique dans la région de Gafsa en Tunisie.

L'action du Pnud en matière de tourisme apparaît comme disparate et plus liée à des opportunités de projets qu'à la mise en œuvre d'une véritable politique de développement basée sur un tourisme responsable, bien que les projets présentés ici s'inscrivent dans une démarche de tourisme responsable.

### ***Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement<sup>2</sup>***

Créé en 1972, suite à la conférence de Stockholm sur l'environnement, le Pnue constitue la structure du système des Nations Unies chargée des questions liées à l'environnement. Ses fonctions sont notamment (Aloisi\_de\_Larderel 2002) :

- d'évaluer la situation environnementale mondiale, régionale et nationale (un rapport est publié tous les deux ans sur cette situation),
- proposer des solutions, à travers des réglementations internationales ou des initiatives volontaires,

---

<sup>1</sup> Il va sans dire que ces objectifs ont peu de chance d'être atteints à la date fixée, du moins nous n'en prenons pas le chemin car la mobilisation en terme de moyens et de mesures qu'exigeraient ces objectifs est loin d'être une priorité pour les pays industrialisés.

<sup>2</sup> Le site du Pnue constitue la principale source des informations présentées ici (consultation en décembre 2004, notons que la plupart des pages consultées et portant sur le tourisme n'ont pas été mises à jour depuis novembre 2003, certaines depuis plus longtemps).

- renforcer les institutions et le transfert de connaissances et de technologie,
- accompagner la mise en œuvre des solutions, susciter des initiatives, informer, former, faciliter la coopération entre pays du Nord et du Sud et entre société civile et du secteur privé,...

Le Pnue travaille en collaboration avec de nombreux partenaires, institutionnels ou pas : autres organes des Nations Unies, Etats, organisations internationales, représentants du secteur privé, ONG,...

Le Pnue est organisé en huit divisions dont la division chargée de la technologie, de l'industrie et de l'économie qui est plus particulièrement chargée de la question du tourisme, en grande partie, à travers les programmes pour une production plus propre (Cleaner Production) et une consommation plus durable (Sustainable consumption), même si d'autres programmes ou divisions sont également concernés par le tourisme : la division des conventions sur l'environnement, la division de l'alerte rapide et de l'évaluation, le plan d'action pour la Méditerranée,...

Le Pnue héberge également un certain nombre de secrétariats de conventions internationales dont, en particulier, la convention sur la diversité biologique, concernée notamment par le tourisme. En outre, la Commission du développement durable a désigné le Pnue, responsable de la coordination inter-agences, pour tout ce qui relève de la mise en œuvre des Agenda 21 consacrés au tourisme.

En ce qui concerne le tourisme durable, le Pnue s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

- la promotion du tourisme durable auprès des agences gouvernementales et de l'industrie du tourisme,
- le développement d'outils pour un tourisme durable dans les aires protégées,
- le soutien à la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux concernés par le tourisme (la commission du développement durable, la convention sur la biodiversité, le changement climatique, ...)

Les nombreuses actions du Pnue en faveur du tourisme durable sont plutôt orientées sur les politiques menées par les entreprises, les outils pratiques et les pratiques exemplaires du point de vue de l'environnement. Citons notamment :

- L'élaboration de principes sur la mise en oeuvre d'un tourisme durable et des lignes de conduite de la Convention sur la biodiversité pour un tourisme durable dans les écosystèmes fragiles.
- L'étude du développement et de la mise en œuvre de politiques en direction d'un tourisme durable à travers un partenariat avec l'ONG Rainforest Alliance, l'International Ecotourism Society (TIES) et l'Institute of Policy Studies, sous financement de la fondation Ford et en relation avec l'OMT. Il s'agit d'étudier la construction de politiques et la mise en œuvre d'outils permettant l'intégration des principes du

- développement durable dans les politiques touristiques (Pnue); de concevoir des processus de certification pour des produits de tourisme durable, l'assistance technique et la formation des parties prenantes sur la certification et les normes avec éventuellement l'établissement d'une structure d'accréditation pour les produits de tourisme durable (Rainforest Alliance et TIES), question présentée à la fin de ce chapitre.
- L'initiative des Tour opérateurs (TOI), collectif de voyageurs engagés dans une démarche dans le sens d'un tourisme durable, soutenu par le Pnue (qui en assure le secrétariat), l'Unesco et l'OMT, initiative présentée plus loin.
  - La prise en compte de la protection de la biodiversité dans les projets de tourisme durable. L'objectif est de relier le tourisme durable à la protection de la biodiversité dans six sites classés patrimoine mondial de l'humanité (en Amérique Centrale et en Asie-Pacifique), en particulier en impliquant les voyageurs y intervenant. Ce projet se fait en collaboration avec l'Unesco et prend aussi la forme de soutien à la formation de guides dans quatre sites du patrimoine mondial de l'humanité, avec l'élaboration de circuits touristiques dans des communautés locales de ces mêmes zones.
  - La sensibilisation à un comportement responsable à la fois des touristes et des professionnels, dans les destinations où se trouvent des coraux sous l'égide de l'International Coral Reef Action Network. Un certain nombre d'outils de communication ont été développés dans ce sens.

Les nombreuses publications de Pnue, disponibles sur le site Internet, contribuent également à la formation et l'information des professionnels et du public.

### ***La commission du développement durable***

La commission du développement durable est une commission de l'ONU chargée de la mise en œuvre, via son secrétariat exécutif de l'agenda 21, du plan d'action de Johannesburg et du programme d'action pour le développement durable des petits états îliens en développement.

Ce n'est que, lors de la session spéciale du 28 juin 1997 de l'assemblée générale des Nations Unies, consacrée au bilan des cinq premières années de mise en œuvre de l'agenda 21, que le tourisme fut envisagé comme un secteur d'importance qu'il fallait intégrer dans le programme d'actions en faveur du développement durable et que le tourisme fut mis à l'ordre du jour de la septième session de la commission du développement durable, celle-ci devant développer un programme de travail sur le tourisme durable en partenariat avec l'OMT, le Pnue, la Cnuced, et la Conférence des Parties.

Lors de sa 7<sup>ième</sup> session, en avril 1999, la commission du développement durable adopta la décision 7/3 sur le tourisme et le développement durable, consistant en un programme de travail sur le développement du tourisme durable, c'est-à-dire un certain nombre de recommandations et de mesures

que la commission demande aux gouvernements, à l'industrie du tourisme et aux institutions et associations internationales concernées, de prendre. Un bilan de ce programme de travail devait être effectué en 2002 dans le cadre du bilan des mesures décidées à Rio mais cela s'est limité en réalité à la publication de quelques pages de considérations générales.

***La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (Cnuced)***

Depuis 1964, la Cnuced est l'institution des Nations Unies chargée de relier les notions de développement et de commerce, avec pour objectif d'intégrer les pays en voie de développement dans l'économie mondiale. La conférence représente un lieu d'échanges et de débats entre les membres des Nations Unies, mène des travaux de recherche et des analyses, et dispense une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Un secrétariat permanent composé de 400 fonctionnaires anime cette structure et organise une conférence tous les quatre ans. Son budget annuel est de l'ordre de 50 millions de dollars auxquels s'ajoutent 25 millions de dollars d'assistance technique.

Le tourisme ne constitue pas un programme d'activité de la Cnuced en tant que tel, mais l'organisation s'intéresse au tourisme depuis quelques années, en particulier comme un moyen de développement pour les pays les moins avancés et comme un moyen de lutte contre la pauvreté à travers une participation au programme STEP de l'OMT.

La onzième conférence, dernière en date, s'est tenue à Sao Paulo en juin 2004, mais le tourisme durable n'était pas au programme de cette session. Les activités de la Cnuced sur le tourisme durable ont été discutées au printemps, à Lisbonne, lors d'une rencontre réunissant une cinquantaine de pays membres. D'après la Cnuced, ses activités « *dans ce domaine couvrent les politiques d'investissement pour le tourisme, le tourisme dans le cadre des politiques commerciales nationales et des négociations multilatérales, la politique de la concurrence et le développement du tourisme, le développement des capacités à travers la formation et les technologies de l'information et des communications pour le développement touristique. Ces activités ont été conduites en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Centre de Commerce International Cnuced/OMC* »<sup>1</sup>. On se rend compte, à la lecture de cette présentation, que la Cnuced s'inscrit avant tout dans une logique de développement du tourisme dans les pays en voie de développement, à travers un appui à ces pays, pour les aider à définir un cadre institutionnel national et régional viable pour gérer le développement touristique mais ne porte pas sur une véritable intégration des principes du développement durable au tourisme semblant rester au second plan.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse UNCTAD/PRESS/IN/2004/006 du 3 mars 2004

Pour préparer la rencontre de Lisbonne, une réunion avec les acteurs du tourisme durable s'est tenue à Paris en janvier 2004. Y participaient le Ministère des Affaires Etrangères français, le secrétariat d'Etat au Tourisme, l'Ambassade du Portugal en France, des représentants d'associations et des fonctionnaires de la CnuCED. L'objectif était de définir un programme intégré de soutien au tourisme durable pour le développement, à l'intention des ONG qui sont considérées comme de possibles relais locaux pour mettre en œuvre des actions ponctuelles à un niveau micro-économique, s'inscrivant dans les orientations et stratégies politiques nationales défendues par la CnuCED<sup>1</sup>. Il est également ressorti de cette réunion que la CnuCED envisageait la création d'un fonds fiduciaire, pour répondre aux demandes des pays en développement dans le domaine du tourisme, en particulier dans celui de la formation des directions du tourisme et des cadres institutionnels des pays les moins avancés, domaine dans lequel la CnuCED dispose d'une expertise à travers son programme Train for Trade.

Bien qu'intitulée « Réunion d'experts internationaux de haut niveau sur le tourisme durable pour le développement », la réunion de Lisbonne avait pour objectif d'assister les pays en développement dans leurs efforts pour tirer parti du tourisme international et de réduire la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les petits Etats insulaires en développement. Et l'on est en droit de se demander si « Le tourisme durable pour le développement » n'est pas plutôt une simple formule, destinée à satisfaire cet effet de mode rendant le concept de tourisme durable incontournable. Ce que confirme la déclaration de Lisbonne sur le tourisme durable pour le développement formulée à la suite de cette réunion d'experts (CnuCED 2004).

Ainsi cette dernière réunion avait fixé trois objectifs au programme d'actions à mener:

- « renforcer les capacités institutionnelles nationales, en particulier les capacités de négociation des PMA dans le commerce international des services et l'aptitude à attirer les investissements nationaux et les investissements étrangers directs dans le secteur touristique;
- encourager la participation des entreprises locales à l'économie touristique, et promouvoir des politiques macroéconomiques rationnelles et un cadre propice à l'investissement;
- favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les activités de développement touristique, notamment le recours à des plates-formes spécialisées pour la commercialisation des ressources touristiques; »

---

<sup>1</sup> Source : Compte-rendu de la réunion avec les acteurs du tourisme durable, Paris, 8 janvier 2004.

Voici, parmi les onze recommandations de cette réunion d'experts à l'intention de la Cnuced, celles concernant le tourisme durable ou que nous considérons digne d'intérêt :

- « le renforcement des liens entre les produits touristiques et les produits locaux tels que les produits biologiques et les produits artisanaux,
- la poursuite des travaux de la Cnuced sur la contribution qu'un tourisme durable est susceptible d'apporter dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement,
- la mise en place d'un mécanisme inter-organisations de coopération chargé de promouvoir le tourisme durable pour le développement afin de coordonner les efforts des organisations internationales concernées (Cnuced, OMT, Centre du Commerce International, Pnue, BIT, OACI, Unesco,...). « Ce mécanisme pourrait, par exemple, permettre de recenser et de diffuser largement les meilleures pratiques en matière de tourisme durable ».

On peut supposer que ces recommandations n'ont pas été entendues par la Cnuced car il n'en est nullement question dans le rapport sur la onzième conférence dans lequel le tourisme (sans parler du tourisme durable) n'est évoqué qu'en son 99<sup>ième</sup> point, lequel est consacré à l'accroissement de la participation des pays en voie de développement au commerce mondial des services et dans un projet d'annexe où un paragraphe est consacré au tourisme électronique (Cnuced 2004).

### ***L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)***

L'Unesco existe depuis 1945 et s'est fixé pour objectif de « construire la paix dans l'esprit des hommes » à travers l'éducation, la science, la culture et la communication, c'est-à-dire « l'établissement d'une culture de paix fondée sur les droits de l'homme et la démocratie »<sup>1</sup>. C'est pourquoi l'action de l'Unesco, en ce qui concerne le tourisme, est axée sur les relations qu'entretiennent tourisme et diversité culturelle, sur le rôle que le tourisme peut jouer dans le dialogue interculturel et sur le développement. Cette action s'inscrit complètement dans la logique d'un développement durable.

L'Unesco joue également un rôle primordial dans la protection du patrimoine mondial, aussi bien culturel que naturel, que ce soit à travers ses différentes conventions et déclarations internationales<sup>2</sup> ou à travers le classement des sites comme patrimoine mondial, qui n'est pas sans effet sur la fréquentation touristique.

---

<sup>1</sup> Source : site Internet de l'Unesco ([www.unesco.org](http://www.unesco.org)) consulté en décembre 2004.

<sup>2</sup> Rappelons sa convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel qui date de 1972.

En ce qui concerne le tourisme, sans citer les multiples partenariats internationaux à des projets et les colloques, conférences et rencontres qu'elle organise sur le sujet ou chaires sur le tourisme qu'elle détient, l'Unesco a récemment mené ou mène plus particulièrement les projets suivants :

- Le Sahara des cultures et des peuples est un projet dont l'ambition était de définir une stratégie de développement durable pour le tourisme saharien. Cette stratégie passe nécessairement par la coopération entre les différents Etats (Algérie, Tchad, Egypte, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Soudan et Tunisie) et acteurs concernés par le tourisme saharien. L'objectif ultime de ce projet est de lutter contre la pauvreté et l'extrême pauvreté. L'accent est donc mis sur l'accroissement de la participation des populations locales et sur les relations de partenariat que celles-ci peuvent entretenir avec les professionnels du tourisme, mais également sur la manière dont le tourisme peut favoriser la protection et la promotion des biens culturels et naturels.
- Le tourisme culturel et l'écotourisme dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et dans les Himalayas : ce projet a pour objectif de s'assurer que l'ouverture au tourisme des régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Asie du sud se déroule dans le respect de l'environnement et des populations locales (« s'assurer que les bénéficiaires en sont vraiment les communautés qui y vivent et que les richesses tant culturelles que naturelles de ces régions ne sont pas mises en danger »). Des régions des sept pays suivants sont concernées par le projet : l'Inde, l'Iran, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Népal, le Pakistan, le Tadjikistan. Le projet financé par l'Unesco et le gouvernement norvégien implique de nombreux partenaires : communautés locales, ONG nationales et internationales, agences de voyage.
- L'éducation au tourisme durable à Angkor au Cambodge, sous la forme d'un séminaire organisé en septembre-octobre 2003 à Siem Reap, en partenariat avec des ONG, ayant contribué à la formation de 16 personnes au développement durable du tourisme afin qu'ils sensibilisent ensuite professionnels, touristes et populations (sensibilisation, dialogue, recueil des suggestions des villageois et rédactions de recommandations et de micro-projets en relation avec le tourisme). Sont prévus « la formation de nouveaux éducateurs, de préférence des femmes cette fois, sur la collecte de données pour évaluer les potentialités d'emploi et les compétences, une campagne de sensibilisation des chefs de villages, communes, districts, pagodes, instituteurs, et le soutien à la création de micro-entreprises»<sup>1</sup>.
- Le projet Youth Path (Youth Poverty Alleviation through Tourism and Heritage) qui est une initiative régionale menée dans huit pays des Caraïbes depuis janvier 2003 avec pour but de réduire la pauvreté des jeunes (en référence aux objectifs du millénaire), à travers la mise en

---

<sup>1</sup> Source des citations de cette partie : [www.unesco.org](http://www.unesco.org) (consultation en décembre 2004)



place d'un tourisme communautaire basé sur les ressources naturelles et culturelles. L'objectif est de renforcer les capacités des communautés et plus particulièrement des jeunes par l'indépendance économique et une meilleure estime de soi. Les jeunes des communautés les plus pauvres sont encouragés à développer des projets touristiques communautaires dans les sites patrimoniaux. Sur la première phase (2002-2003), une centaine de jeunes ont été formés dans six sites patrimoniaux de cinq pays des Caraïbes et employés sur ces sites ou dans d'autres sites classés. La seconde phase (2004-2005) a permis d'intégrer trois nouveaux sites.

- Lier la conservation de la biodiversité au tourisme durable pour les sites du patrimoine mondial. Ce projet de 4 ans arrive à son terme à la fin de l'année 2004 et a porté sur 4 sites classés : un parc national au Guatemala, une réserve et un sanctuaire de baleines au Mexique et un parc national en Indonésie.

Les projets de l'Unesco liés au tourisme s'inscrivent complètement dans la promotion des principes du tourisme durable.

## **L'Organisation Mondiale du Tourisme**

L'Organisation Mondiale du Tourisme occupe un rôle majeur dans la reconnaissance institutionnelle, politique et publique du phénomène touristique. Issue de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, dissoute en 1975 pour se transformer en Organisation Mondiale du Tourisme, elle a toujours conservé ce rôle initial de promotion et de développement du phénomène touristique dans le monde, tout en s'ouvrant progressivement, acquérant par là une toute autre envergure ainsi qu'une légitimité certaine dans le domaine du tourisme durable.

Les références à l'action et au rôle de l'OMT ayant été multiples jusqu'à présent, nous nous limiterons ici aux activités de l'OMT ayant trait au tourisme durable, activités passées ou en cours, que l'organisation regroupe en différents thèmes.

Nous ne présenterons pas ici le rôle de l'OMT en ce qui concerne le code d'éthique du tourisme que nous avons déjà longuement évoqué, ni son rôle dans la lutte contre le tourisme sexuel et son programme de lutte contre la pauvreté par le tourisme que nous présenterons plus loin.

Lors du premier forum international sur les politiques touristiques organisé par l'OMT à Washington, en octobre 2004, l'assemblée présente réunissant 200 délégués et 200 observateurs a proposé une déclaration sur le tourisme comme stratégie de développement durable, mettant notamment l'accent sur l'attention qu'il convient d'accorder au rôle des communautés locales dans la mise en œuvre des projets touristiques. L'assemblée s'accorde en particulier à construire des partenariats équilibrés avec les destinations dont il convient de renforcer le leadership, de sensibiliser les communautés locales à la planification touristique et ses bénéfices, de déléguer la responsabilité de

décision au niveau de la communauté locale, de renforcer la capacité et le pouvoir des autorités locales, ...

La planification du développement durable du tourisme est l'un des thèmes de travail de l'OMT. En effet, l'institution élabore des plans de développement touristique nationaux ou régionaux en tenant compte des principes du développement durable, des plans financés par le Pnud ont été réalisés pour une trentaine de pays et, malgré la réduction du financement du Pnud, l'OMT poursuit cette activité dans un certain nombre de pays. Différents manuels sur la planification du tourisme durable, destinés aux autorités locales, ont été publiés par l'OMT. Une étude a également été lancée en avril 2003 sur le thème de la gestion de la congestion dans les sites culturels et naturels très fréquentés, afin d'examiner les expériences internationales et de proposer des lignes directrices et des outils pratiques. Les sites classés patrimoine mondial de l'humanité sont souvent l'objet d'une fréquentation importante et l'OMT a publié, en partenariat avec l'Icomos, un manuel sur le tourisme dans les sites classés patrimoine mondial de l'humanité. L'institution a organisé différents séminaires et conférences sur la question et envisage de poursuivre son investissement sur cette question, en particulier à travers l'assistance technique des pays membres et une meilleure coordination des activités avec les organisations internationales concernées par ce thème comme l'Unesco ou l'Icomos.

En ce qui concerne l'écotourisme et le tourisme dans les aires protégées, un investissement important a été fourni à l'occasion de l'année mondiale de l'écotourisme en 2002, prenant la forme d'un rapport publié sur les actions menées dans le cadre de cette année internationale par les Etats et les Organisations internationales, à la demande de l'assemblée générale des Nations Unies. Différents recueils de bonnes pratiques sur l'écotourisme ont également été publiés suite à cette année internationale. Depuis 1995, l'OMT s'intéresse au développement durable du tourisme dans les aires côtières et dans les îles, à travers l'organisation de rencontres techniques entre 1995 et 2000 ou la mise en place en 2003 d'un réseau international pour le développement durable des destinations de tourisme balnéaire.

L'OMT travaille également sur la définition d'indicateurs pour le tourisme durable. Dès 1993, l'OMT a constitué un groupe de travail composés d'experts internationaux, afin de définir un ensemble d'indicateurs opérationnels pour le tourisme durable. Ces indicateurs ont été testés dans différents projets pilotes, donnant lieu à la publication d'un guide pratique en 1996, à la suite duquel six ateliers de formation ont été organisés. En novembre 2004, un nouveau guide a été publié sur le sujet, aboutissement d'une étude ayant mobilisé une soixantaine d'experts d'une vingtaine de pays et recensant les initiatives prises dans ces différents pays, puis répartissant les indicateurs selon une quarantaine de thèmes problématiques (gestion des ressources naturelles, maîtrise du développement, sauvegarde du patrimoine culturel, fuites économiques, changement climatique, saisonnalité,...). Des indicateurs et des techniques d'évaluation sont proposés pour chacun de ces

thèmes, ainsi que les méthodes permettant de mettre au point des indicateurs adaptés à un lieu ou un cas particulier. Une nouvelle série d'ateliers de formation a déjà débuté.

La définition d'indicateurs est une étape nécessaire à l'élaboration de systèmes de certification du tourisme durable. Les initiatives de régulation volontaire de la part de l'industrie du tourisme sont en nombre croissant, et l'OMT a procédé à un inventaire comparatif d'une centaine d'initiatives volontaires, publié en 2002. Ces initiatives volontaires peuvent aboutir à un processus de certification. A propos de l'élaboration de systèmes de certification du tourisme durable, l'OMT a rédigé des recommandations destinées aux gouvernements sur les différents aspects opérationnels du développement de ces systèmes. Une étude de faisabilité de la création d'un organisme certificateur international pour le tourisme durable a été menée par l'association Rainforest Alliance ; l'OMT a participé à cette étude via l'organisation de la consultation de ses membres. Sur ce thème, des conférences régionales sont organisées par l'OMT, la dernière ayant eu lieu en République Tchèque en octobre 2004.

D'autres actions sont menées par l'OMT en relation avec le développement durable du tourisme, comme l'organisation de conférences (par exemple celle qui s'est tenue sur le thème du tourisme et du changement climatique) ou une contribution à des événements internationaux comme la septième session de la commission du développement durable en 1999 ou le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, le premier à prendre en compte le tourisme.

## **Les institutions européennes**

### ***Le Conseil de l'Europe : une préoccupation ancienne***

Le Conseil de l'Europe, institution créée en 1949, a émis très tôt un ensemble de recommandations appelant à la protection de l'environnement dans une perspective de développement touristique en mettant l'accent sur les régions sensibles que constituent les zones côtières ou montagneuses. Les conférences internationales organisées par le Conseil de l'Europe (Berlin en 2000 et Kiev en 2003) ont insisté sur l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles du tourisme, sur la place que doit prendre le tourisme local et sur la nécessité d'instaurer des aides aux projets respectueux de l'environnement naturel, culturel et humain. « *Laboratoire d'idées, réfléchissant depuis déjà longtemps à la problématique de l'éthique dans le tourisme, le Conseil de l'Europe porte une contribution essentielle dans la perspective des politiques à mener en matière de préservation de l'environnement au niveau local, national ou même communautaire* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> (Buot 2002 : 85)

***L'Union Européenne : le tourisme, domaine hors compétence ?***

Par contre, comme le tourisme ne relève pas directement de la politique commune de l'Union Européenne, et pour cette raison, cette dernière a toujours eu une attitude paradoxale à l'encontre du tourisme, en ne lui accordant pas, dans ses textes officiels, une place digne de l'enjeu économique, social et environnemental qu'il représente. Ainsi, le tourisme n'était pas évoqué dans le projet de traité issu des travaux de la Convention, allant à l'encontre du début de reconnaissance symbolique qu'avait constitué une résolution de mai 2002 sur l'avenir du tourisme européen. Mais, suite à un travail de lobbying de différents pays et de l'OMT, la conférence intergouvernementale qui a pris le relais de la convention a réintroduit le tourisme dans les domaines d'appui, de coordination ou de complément (article I-17). Selon les termes de l'amendement proposé et retenu, l'Union Européenne devrait soutenir et compléter « l'action des Etats membres en vue de promouvoir la compétitivité des entreprises de l'Union dans le secteur du tourisme et, à cette fin, elle encouragera la création d'un environnement favorable au développement de ces entreprises »<sup>1</sup>. Il fait également l'objet d'un article spécifique dans la partie III (article III-281). Le rejet du traité par la France et les Pays-Bas a provoqué un gel de ce traité rendant caduque, l'échéance du processus de ratification fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2006. Même si le tourisme n'est pas une compétence communautaire, le traité communautaire actuel, toujours en vigueur mentionne le tourisme à l'article 3-1-u comme un domaine en faveur duquel la Communauté peut prendre des mesures afin de réaliser les objectifs de convergence qu'elle s'est fixés : croissance économique, emploi, cohésion économique et sociale, amélioration de la qualité de vie et développement durable.

Le développement durable est évoqué par le traité d'Amsterdam (mai 1999) dans son préambule : « *l'Union se donne pour objectif de promouvoir un progrès économique et social et d'atteindre un développement durable et équilibré* » et dans son troisième article : « *les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques communautaires en particulier en vue de promouvoir un développement* ». Et cette exigence d'intégration des principes du développement durable peut conditionner la politique d'attribution des fonds structurels. Entre 1994 et 1999, 4200 millions d'euros ont été alloués à 367 projets touristiques par le fonds européen de développement régional avec pour objectifs d'améliorer la qualité de l'offre touristique, d'atténuer le caractère saisonnier du tourisme, de développer l'exploitation touristique du patrimoine culturel de l'Europe, de favoriser le tourisme rural et de promouvoir la formation au sein de l'industrie du tourisme. En ce qui concerne Interreg, entre 1994 et 1999, plus de 200 millions ont été alloués à des projets touristiques.

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information de l'OMT du quatrième trimestre 2003.

L'Union Européenne est loin d'être inactive dans ce domaine et les diverses institutions européennes prévoient quantité de mesures qui ont des répercussions sur le tourisme du fait de leur nature transversale et, depuis 1994, la commission publie régulièrement un rapport sur les mesures communautaires affectant le tourisme, le dernier datant de 2004 et portant sur les mesures prises en 2001 et 2002.

***De nombreuses actions en faveur de la durabilité du tourisme en Europe***

En ce qui concerne la **prise en compte de l'environnement**, le mécanisme financier mis en place par la communauté pour favoriser le financement d'activités particulières en faveur de l'environnement, intitulé LIFE et décliné en trois types (Natura pour les zones protégées, Environnement pour les projets de démonstration et pays-tiers), a permis de soutenir plusieurs centaines d'initiatives dont l'élaboration de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés par la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux et par la fédération Europarc, charte destinée aux organismes de gestion du tourisme dans les espaces protégés.

Au niveau européen, les zones sensibles (zones de protection spéciale et zones spéciales de conservation) étiquetées **Natura 2000** sont l'objet d'un intérêt croissant de la part des touristes et il est important que l'activité touristique dans les zones fragiles soit respectueuse des exigences de la protection de la nature et s'intègre aux activités traditionnelles de ces zones. « Outre la publication d'un guide d'interprétation intitulé "*Gérer les sites Natura 2000*", la Commission a œuvré et soutenu des activités en vue de l'élaboration d'un code de bonnes pratiques du tourisme dans les zones naturelles protégées qui permette d'attribuer un label de qualité aux zones naturelles appliquant volontairement ces lignes directrices » (Commission Européenne 2001 : 34). En septembre 2001, une étude sur le tourisme durable et Natura 2000 a été publiée avec le contenu suivant : description du réseau Natura 2000, présentation de 17 initiatives exemplaires liées aux zones protégées, liste des priorités et des principes généraux du tourisme durable, recommandations et conseils spécifiques adressés aux parties prenantes.

Parmi la multitude de projets novateurs de démonstration financés par Life-Environnement, citons, à titre d'exemples, "un modèle municipal d'interprétation de la protection de l'environnement dans les zones touristiques saturées" ou le "guide vert des bonnes pratiques d'achat à l'usage des autorités locales". La Commission soutient également financièrement des organisations de protection de l'environnement et des projets liés au tourisme dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. Pour la période 2000-2004, parmi les priorités retenues, figure la promotion du tourisme durable et notamment :

- « l'évaluation de l'impact du tourisme sur l'environnement;
- le développement et l'essai d'indicateurs environnementaux dans le but de mesurer la performance des entreprises et des destinations;

- les méthodes expérimentales pour la mise en œuvre de la gestion environnementale et du label écologique;
- la mise en œuvre expérimentale d'instruments économiques;
- les techniques et méthodes novatrices pour la réhabilitation de grands sites touristiques en déclin;
- la réduction des pressions générées par les flots touristiques;
- les approches innovantes pour mettre en œuvre de l'étalonnage des performances dans les entreprises et les destinations. » (Commission\_Européenne 2002)

Environ 10% des projets candidats sont retenus par la Commission qui finance entre 50% et 30 % du coût total du projet. En 2000, sept projets retenus étaient consacrés au tourisme durable et bénéficiaient d'un financement de 2,7 millions d'euros. Sur la période 2000-2004, le budget total prévu est de 640 millions d'euros.

L'équivalent de Natura 2000 sur le patrimoine culturel s'intitule **Culture 2000**. Il a pour objectif de soutenir le rôle de la coopération culturelle et a un effet positif sur le tourisme et la promotion du tourisme culturel. En 2000, le programme Culture 2000 a cofinancé 219 projets dans le domaine de la coopération transnationale culturelle et artistique, pour un montant total de plus de 32 millions d'euros (Commission\_Européenne 2002 : 27). En 2002, c'est 230 projets qui ont été soutenus dans le cadre de ce programme.

En 2002, l'étude « Utiliser le patrimoine naturel et culturel pour le développement d'un tourisme durable vers les destinations touristiques non traditionnelles » s'est achevée. Elle fournit « des informations relatives aux destinations touristiques non traditionnelles et à leur héritage naturel et culturel, qui pourrait générer le développement d'un tourisme durable, un savoir-faire concernant les approches, les pratiques et l'expérience de l'utilisation du patrimoine naturel et culturel pour développer le tourisme durable, des conseils de base concernant le développement d'un tourisme durable fondé sur le patrimoine naturel et culturel dans les destinations touristiques non traditionnelles et des conclusions et des recommandations pour les parties prenantes, y compris celles qui ont trait au bon usage des possibilités financières, et des matériaux pour un document servant d'outil d'information convivial » (Commission\_Européenne 2004).

La Commission Européenne et le WTTC ont mis au point un réseau paneuropéen pour des voyages et un tourisme écologiques, financé par la Communauté Européenne. Ce réseau, intitulé **EcoNETT**, se fonde sur une base de données Internet sur le tourisme et l'environnement et a pour objectif « d'accroître la sensibilité à l'égard de l'environnement dans le domaine des voyages et du tourisme, de favoriser les échanges d'informations entre les entreprises, les pouvoirs publics et les lieux de destination afin de transformer les objectifs politiques en bonnes pratiques de gestion et de se concentrer sur certains aspects spécifiques (zones côtières, sites/villes historiques et

amélioration des performances environnementales du secteur hôtelier) » (Commission\_Européenne 2001 : 33).

La Communauté soutient les **démarches de certification et de labellisation** des activités économiques. Le tourisme est concerné par le système européen de management environnemental et d'audit (EMAS) déjà présenté dans le premier chapitre et qui sera à nouveau évoqué en ce qui concerne le tourisme à la fin de ce chapitre. Depuis 2000, les entreprises du secteur de l'hébergement touristique peuvent solliciter le label écologique européen, jusqu'alors limité aux secteurs industriels. Le label écologique communautaire pour les services d'hôtellerie a été adopté par décision de la Commission du 14 avril 2003. Un nouvel écolabel a été adopté par décision du 14 avril 2005 pour les services de camping. Désormais, tout opérateur touristique, qu'il s'agisse d'un hôtelier, d'un gîte rural ou d'un gestionnaire de terrain de camping peut demander l'écolabel (symbolisé par une fleur), à condition de satisfaire préalablement à des critères minimaux en matière environnementale et sanitaire : recours à des sources d'énergie renouvelables, réduction globale de la consommation d'énergie et d'eau, mesures pour réduire les déchets, adoption d'une politique en matière d'environnement et mise à disposition de zones non-fumeurs.<sup>1</sup>

L'Union Européenne s'est également investie dans la lutte contre le **tourisme sexuel** impliquant des enfants en créant une ligne budgétaire de 2,5 millions d'euros pour la période 1998-2000, ligne prolongée les années suivantes avec 1 million d'euros engagés par an, affectée au financement de projets pilotes relatifs à des campagnes de lutte contre le développement du tourisme sexuel impliquant des enfants avec pour objectif principal « d'endiguer les flux de touristes sexuels à partir des États membres de l'Union européenne et de renforcer la coordination, au niveau européen, des campagnes nationales d'information et de sensibilisation contre le tourisme sexuel ». A partir de l'année 2000, la Communauté Européenne s'est associée à l'OMT pour élaborer un ensemble de projets. Après une première phase consacrée à la sensibilisation des touristes et des organismes de tourisme européens, une seconde prévoyait des interventions dans des pays tiers, phase mise en œuvre par quatre ONG partenaires sous la coordination de l'OMT. Par ailleurs, la Commission a également organisé des conférences de presse pour présenter les actions soutenues et sensibiliser les professionnels et le public au problème et mène d'autres actions, en relation indirecte avec la lutte contre le tourisme sexuel : études et soutien de projets destinés à lutter contre la pédophilie et l'exploitation et la maltraitance sexuelle des enfants (programmes STOP contre la traite des être humains, Daphne contre la violence commise à l'encontre des enfants).

En ce qui concerne l'aide auprès des pays en voie de développement, la Commission a publié une communication en 1998, intitulée « *Une stratégie*

---

<sup>1</sup> Source : Francine Pochon, Direction du tourisme.

*d'appui au développement d'un tourisme durable dans les PVD pour la Communauté européenne* », laquelle a pour objectif de proposer un cadre stratégique pour le soutien au développement d'un tourisme durable dans les pays en développement. Le développement durable du tourisme dépend de deux conditions : la capacité des gouvernements à planifier et à maîtriser le développement du tourisme de manière durable et l'engagement de l'industrie du tourisme à respecter les principes et les pratiques d'un développement durable. Aussi, la Commission propose d'axer l'aide technique sur ces deux domaines en soutenant d'une part, les pouvoirs publics dans leur rôle à travers la mise en place d'un cadre légal et institutionnel, le développement des ressources humaines, une aide à l'investissement en infrastructures, à la promotion touristique des pays et d'autre part, les entreprises du secteur privé en les encourageant à coopérer entre elles, à se structurer (Commission Européenne 1998). Et la Commission Européenne se propose de piloter l'ensemble des actions des bailleurs de fonds dans le secteur du tourisme, étant le bailleur de fonds le plus important dans ce secteur. « Le soutien de la Communauté européenne a pris diverses formes et s'est traduit par l'allocation de sommes importantes conformément aux priorités fixées par les pays bénéficiaires et approuvées par l'Union. Les actions soutenues par la Communauté dans ce domaine portent, par exemple, sur l'échange de savoir-faire, la planification du développement touristique, le perfectionnement des systèmes d'éducation et de formation et la mise au point d'outils de commercialisation » (Commission Européenne 2001).

L'accord de partenariat entre les pays ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et l'Union Européenne, signé en juin 2000 et valable pour les vingt prochaines années, comprend des mesures de soutien au secteur du tourisme (article 24 de l'accord). Les objectifs affichés sont la croissance économique, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté. Cet accord se base sur une nouvelle politique globale de soutien qui se fonde sur une aide au développement du secteur privé, considéré comme un moteur essentiel de la croissance économique mais également sur l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des pays partenaires selon les recommandations stratégiques formulées en 1998.

La Commission Européenne envisage de nouer des partenariats avec les autres organisations internationales engagées dans le développement du tourisme dans les pays en voie de développement comme la Cnuccd, l'OMT, le Pnue,...

Et il nous paraît important de souligner l'évolution des mentalités des hommes politiques. En témoigne la résolution votée le 8 septembre 2005 par le parlement européen où il existe une Commission « Transport-Tourisme ». Elle porte sur le tourisme et le développement suite à un rapport sur la question du député européen Thierry Cornillet (Cornillet 2005). Le rapport met en avant les multiples avantages qui peuvent résulter du tourisme autant d'un point de vue économique, politique, ou environnemental que social à



condition qu'il s'agisse d'un tourisme équitable, c'est-à-dire que ses bénéfices soient redistribués aux populations locales.

La résolution votée s'adresse aux gouvernements des pays membres et des pays ACP ainsi qu'à la Commission afin que des mesures soient prises dans ce sens. Elle propose notamment à la commission de renforcer les moyens financiers et en personnel de la structure technique en charge du tourisme qui fait partie de la Direction Générale « Entreprises » mais également que les Directions Générales « Développement » et « Commerce » engagent des experts du tourisme. De même, la résolution souhaite une augmentation des projets durables à vocation touristique financés par le Fonds Européen de Développement et que l'Union comme ses Etats membres mettent à disposition des pays en développement leur expérience et leur savoir-faire tout en reconnaissant le droit à ces pays ou régions de définir démocratiquement leurs priorités. Il est à remarquer parmi les différents points de la résolution (Annexe 18), certains qui nous paraissent essentiels et qui pourraient inspirer le gouvernement français. Ainsi, la résolution exige que tous les investissements européens soient soumis aux mêmes règles que celles applicables au sein de l'Union Européenne afin d'écartier tout investissement attentant aux droits de l'homme ou ne respectant pas les conditions minimales de travail définies par l'OIT, menaçant les modes de vie des populations locales ou leur patrimoine culturel et naturel. Pour les mêmes raisons, il est demandé aux Etats membres de faire respecter par les entreprises européennes les règles en vigueur en Europe lors des délocalisations ou des exécutions de contrats dans les pays en développement.

Enfin, la résolution propose aux Etats membres et à la Commission d'introduire un label européen certifié de tourisme équitable, « avec l'appui des opérateurs touristiques et des organisations expérimentées ».

***Du processus « tourisme et emploi » aux orientations de base pour la durabilité du tourisme européen***

Mais le rôle de l'Union Européenne ne se limite pas au soutien financier de projets et à des mesures réglementaires. Elle initie également des travaux portant sur la définition d'une politique communautaire de développement du tourisme durable.

Suite à une conférence organisée en 1997 sur le thème du tourisme et de l'emploi, puis à une communication de la Commission sur ce sujet, cette dernière et les Etats membres avaient été invités par le Conseil des ministres à coopérer pour optimiser la contribution du tourisme à la croissance et à l'emploi, mentionnant spécifiquement quatre thèmes, dont le dernier portait sur la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable en matière de tourisme. Un groupe de travail a été créé pour chacun des thèmes et les travaux ont donné lieu à un rapport. Celui qui nous intéresse ici a été remis en juin 2001 et s'intitule « Vers un agenda 21 européen du

tourisme » (Merchadou, Pelletreau et al. 2001). Il préconise que l'Europe s'engage dans une stratégie en faveur du développement durable du tourisme à travers la mise en œuvre d'un agenda 21 dans les différents pays européens aboutissant à la création d'une éco-région de coopération pour la durabilité du tourisme. Le rapport définit quatre objectifs stratégiques :

- prévenir et réduire les impacts territoriaux et environnementaux du tourisme dans les destinations,
- maîtriser la croissance des transports liés au tourisme et ses effets négatifs sur l'environnement,
- encourager un tourisme favorable à un développement local durable maîtrisé par les acteurs du secteur,
- promouvoir un tourisme responsable, facteur de développement social et culturel.

Afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, le rapport propose un ensemble de recommandations et les actions correspondantes au niveau des pays, des collectivités régionales et au niveau de l'Union, ainsi que la création d'un comité 21 du tourisme durable en Europe afin d'établir un cadre pérenne de pilotage de la concertation et de la mise en œuvre de la stratégie proposée et d'un observatoire européen du tourisme durable dont le rôle serait d'alimenter régulièrement en informations pertinentes le comité 21.

A l'occasion du forum européen du tourisme organisé à Bruxelles en décembre 2002, a été soumis à la discussion un document sur la durabilité dans le secteur du tourisme européen, avec pour objectif d'initier un débat sur le développement durable du tourisme européen et d'arriver à un document politique, objectif atteint avec la publication en novembre 2003 de la communication de la Commission intitulée « Orientations de base pour la durabilité du tourisme européen » (Commission Européenne 2003). A partir du moment où la Communauté ne dispose d'aucune compétence dans le domaine du tourisme, elle doit se limiter à des activités complémentaires et ne peut qu'encourager les acteurs à mettre en pratiques les politiques qu'elle défend. La Commission envisage de prendre les mesures suivantes :

- intégrer les préoccupations liées au développement durable dans les initiatives et les politiques communautaires affectant le tourisme européen en utilisant l'outil d'évaluation d'impact,
- préparer et mettre en œuvre un programme de travail interne pour maximiser l'impact des différentes politiques communautaires sur le tourisme européen en vue de soutenir la durabilité de ce secteur,
- développer un accord de coopération avec l'OMT dans le domaine du tourisme durable,
- créer un groupe Durabilité du tourisme composé de représentants des différents groupes d'acteurs concernés dont la tâche sera de piloter et de suivre la mise en œuvre cohérente des activités à entreprendre,
- soutenir la promotion de modèles durable de production et de consommation touristique, et une meilleure diffusion des bonnes

pratiques aux acteurs de terrain, notamment les touristes, les entreprises du secteur privé et les collectivités territoriales.

Le « Groupe Durabilité du tourisme européen » a été mis en place en février 2005. Il est composé de 22 experts choisis par la Commission européenne et de 14 experts nationaux proposés par les Etats membres. L'objectif assigné à ce Groupe est de produire un rapport final pour fin 2006, avec un rapport intermédiaire vers mars 2006. Le rapport devra identifier les listes directrices des pratiques « durables » des entreprises et des touristes et proposer la structure d'un Agenda 21 du tourisme européen, qu'il reviendra à la Commission de présenter au 2<sup>ème</sup> semestre 2007<sup>1</sup>.

## Les institutions nationales

Nous avons déjà évoqué l'importance du rôle de l'Etat sur le comportement des entreprises et des citoyens à travers la tonalité d'ensemble qu'il donne à sa politique et aux valeurs premières auxquelles se réfère le gouvernement : priorité à l'économique, au social ou à l'écologique. Par ailleurs, les Etats jouent un rôle déterminant par la définition et la mise en œuvre des politiques de développement touristique et par les mesures réglementaires et législatives qu'ils adoptent.

## La stratégie nationale de développement durable

A l'automne 2002, un séminaire gouvernemental sur le développement durable pose les premiers jalons en vue d'élaborer une stratégie nationale de développement durable (Etat\_français 2002). Deux nouvelles structures sont créées à cette occasion : un Conseil National du Développement Durable (CNDD) chargé de mobiliser les pouvoirs publics et l'ensemble de la société civile et de contribuer à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale, et un Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD) permettant à l'ensemble des ministères de mettre en œuvre la stratégie nationale. Lors de ce séminaire gouvernemental, sont rappelés les six grands thèmes issus du travail de préparation accompli pour le sommet de Johannesburg :

- l'activité économique et le développement durable
- les territoires et le développement durable,
- la précaution, la prévention et la police,
- l'information, l'éducation, la sensibilisation et la participation,
- l'Etat exemplaire,
- l'action internationale.

---

<sup>1</sup> Source : Francine Pochon, direction du tourisme.

L'un des thèmes nous semble digne du plus grand intérêt du fait de sa pertinence, celui qui engage l'Etat à montrer l'exemple en matière de développement durable en l'intégrant dans son fonctionnement au quotidien.

Pour chacun de ces thèmes, sont proposées des fiches d'action à court terme et un calendrier de mise en œuvre. Plusieurs d'entre elles concernent plus ou moins directement le tourisme. La première des fiches porte sur des études à mener afin d'aboutir à un aménagement intégré de la montagne et du littoral dans les approches territoriales. La seconde porte sur la préparation d'une certification de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) et d'une formation-sensibilisation des professionnels concernés. On citera également le projet de création du parc national de Guyane et la préservation et la gestion durable des récifs coralliens d'outre-mer. Relevons également trois fiches action sur le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire. Trois fiches action liées à l'action internationale concernent le tourisme : la coopération avec les pays en développement a) en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, b) en matière de développement de formes de tourisme solidaire et c) en matière de développement du commerce équitable<sup>1</sup>.

En avril 2003, le Conseil National du Développement Durable publie sa « première contribution » qui en appelle à un nouvel état d'esprit à développer. Cette première publication est la synthèse de quelques 360 contributions obtenues suite à la consultation d'une centaine d'acteurs de terrain (des élus, des représentants de collectivités, des associations, des consommateurs, des entreprises, des syndicats, des personnalités) et passées « au tamis des priorités » pour aboutir à 37 axes d'actions répartis selon les six thèmes évoqués précédemment. Mais le tamis des priorités a laissé de côté la proposition de développement du tourisme solidaire dans les pays en développement et le tourisme reste le grand absent de cette première contribution qui ne l'évoque qu'à une seule reprise, à savoir l'objectif d'encourager les territoires et départements d'outre-mer à engager une démarche de développement durable (CNDD 2003). Mais dans la stratégie de développement durable publiée en juin 2003 par le comité interministériel du développement durable, la proposition d'action concernant l'aide à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement par le développement du tourisme solidaire réapparaît (CIDD 2003).

Cette stratégie nationale de développement durable est ambitieuse et exemplaire, de même que la démarche ayant permis d'aboutir à la Charte de l'environnement adoptée en conseil des ministres en juin 2003 et intégrée ensuite à la Constitution. Mais cette démarche exemplaire et ambitieuse engagée dans l'euphorie du changement de majorité semble donner de sérieux signes d'enlisement : ainsi le plan climat adopté à l'été 2004 après

---

<sup>1</sup> Est-il nécessaire de rappeler ici les difficultés financières rencontrées par la Plate-Forme du Commerce Équitable du fait d'engagements publics non respectés ?

une année de tergiversations, manque singulièrement d'ambition. Il ne présente aucune nouvelle mesure dans son volet industriel et pour le reste, aucune disposition ne combat la suprématie de la voiture sur les autres modes de transport, alors que les subventions pour les transports en commun en sites propres et pour les plans de déplacements urbains ont été supprimés par le gouvernement en 2004 sans être rétablies dans le budget 2005. Autre contradiction avec la mobilisation initiale en faveur du développement durable, la diminution du budget 2005 du Ministère de l'écologie et du développement durable de 3,6% par rapport à l'année 2004<sup>1</sup> à laquelle s'ajoute la diminution de 40 emplois au sein du Ministère. En outre, le principal opérateur du plan climat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) voit 30% de ses crédits gelés (74 millions d'euros) alors que le budget d'intervention de l'agence avait déjà été diminué de plus de 20% entre 2002 et 2003, l'obligeant à supprimer une dizaine de postes.

Et le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ) qui définit les quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, qui pourront ensuite être échangés sur le marché européen de gaz à effet de serre, quotas alloués par l'Etat aux industriels, déposé par la France, a été refusé par la Commission Européenne parce qu'il concernait trop peu de sites. Bruxelles exige que le nombre de sites concernés par les quotas soit multiplié par deux, passant de 700 à 1500. En outre, les associations écologistes reprochent au plan que les quotas alloués aux entreprises seraient trop élevés, offrant aux industriels des droits à polluer supplémentaires de l'ordre de 18% selon le réseau Action Climat, ce qui pourrait être sanctionné par Bruxelles comme des subventions déguisées.

Par ailleurs, le milieu associatif, quel que soit le domaine, environnement, social ou culture, est durement touché par les coupes budgétaires de l'Etat<sup>2</sup> et nombreuses sont les associations, obligées de licencier, qui ne peuvent plus remplir leur rôle social, souvent essentiel du point de vue du développement durable. Malheureusement, les collectivités territoriales vers lesquelles l'Etat suggère aux associations de se tourner, ne jugent pas nécessairement possible d'augmenter leur effort financier (Guyotat and Jérôme 2004).

### **Le Ministère français du tourisme**

Début 2002, le directeur du tourisme distinguait six défis auxquels est confronté le tourisme français, l'un deux étant la demande croissante « d'éthique », et proposait une politique nationale pour y faire face à partir des orientations politiques fixées par le secrétariat d'Etat au Tourisme. Cette

---

<sup>1</sup> Le ministre annonce une rallonge budgétaire par la loi de finances rectificative.

<sup>2</sup> Sans entrer dans la polémique passée à propos du pourcentage exact d'augmentation du budget présidentiel entre 1995 et 2002 qui aurait été multiplié par un coefficient x sur la période, remarquons simplement que les coupes budgétaires épargnent largement celui-ci et que le principe d'exemplarité de l'Etat présente des limites évidentes dans son application.

préoccupation morale se retrouvait plus particulièrement dans deux des quatre orientations politiques :

- permettre l'accès de tous aux vacances à travers trois axes de travail : la lutte contre les exclusions, le soutien au tourisme social et associatif et le droit aux vacances pour tous (chèques vacances, Bourse Solidarité Vacances, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite),
- faire de la France une référence en matière de développement touristique ,à travers la défense des intérêts français auprès des institutions européennes et internationales, la réponse aux demandes de coopération exprimées par les gouvernements étrangers; l'accompagnement des entreprises françaises à exporter leur savoir-faire, mais également à travers la défense « des valeurs qu'incarne le tourisme - échange, amitié, respect de la culture et des hommes - et le soutien du développement touristique des pays émergents []. Cette action s'inscrit dans l'image d'une France " pays des droits de l'homme ", qui pourrait être mieux valorisée »<sup>1</sup>.

Ce dernier axe de travail, intitulé l'éthique, se déclinait en trois objectifs :

- lutter contre toutes les déviances que peut entraîner le développement touristique, notamment l'exploitation sexuelle, l'exploitation de la pauvreté, le travail des enfants,...
- promouvoir le rôle du tourisme en tant que facteur de paix et de tolérance,
- œuvrer pour une prise en compte de l'éthique au niveau mondial et national, notamment en donnant l'exemple à travers la promotion du code mondial d'éthique défini par l'OMT ; son application en France en créant la charte d'éthique du tourisme et le label tourisme et éthique constituaient les premières mesures prises pour atteindre cet objectif : restait (et reste encore) à « veiller au respect de la charte par ses signataires et à encourager d'autres professionnels à la signer et à promouvoir le label auprès des consommateurs »,

L'idée d'axer l'action du Ministère du Tourisme sur des valeurs éthiques nous semble des plus judicieuses, pas seulement par cohérence avec l'image positive de la France comme pays des droits de l'homme ou pour le gain d'image qui pourrait en résulter, mais surtout pour le sens et l'efficacité que cela peut apporter au développement touristique. Le changement de gouvernement, en 2002, s'est logiquement traduit par un changement de politique. En ce qui concerne le secrétariat d'Etat au Tourisme, ce changement s'est effectué dans la continuité sur un certain nombre d'objectifs que l'on retrouve dans les mesures proposées dans le premier comité interministériel du tourisme tenu en septembre 2003 et en rupture sur

---

<sup>1</sup> Source : (Faréniaux 2002), texte pris sur le site de Secrétariat d'Etat au Tourisme le 29/07/02, repris en partie dans le rapport d'activité de la Direction du tourisme pour l'année 2002, sorti en septembre 2003, disponible sur le site du Ministère du Tourisme (Direction\_du\_Tourisme 2003).

d'autres. Ainsi, les actions entreprises pour promouvoir la charte d'éthique du tourisme auprès des opérateurs, ont été interrompues et celles qui restaient à mettre en œuvre comme la mise en place d'un contrôle de son respect et l'attribution du label Tourisme et éthique ont été négligées, bien que le ministre du tourisme ait affirmé lors de son discours au congrès mondial du BITS en avril 2004 : « *nous voulons aussi lutter contre les dégâts d'un tourisme "prédateur" pour les populations du Sud, en mettant en place la charte du voyageur, en élaborant la charte éthique du tourisme et en sensibilisant constamment les professionnels à ce propos* ».

Le premier comité interministériel du tourisme propose une vingtaine de mesures correspondant à quatre grandes priorités :

- la promotion de l'image touristique de la France,
- la mise en œuvre d'un plan Qualité France,
- la dimension solidaire et éthique du tourisme,
- la refonte de l'organisation de l'Etat en matière de tourisme.

La dimension solidaire et éthique du tourisme fait référence à quatre mesures : la normalisation du label Tourisme et Handicap, la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable à travers la mise en place d'un réseau de territoires pilotes du point de vue du tourisme durable, la création d'un label de qualité pour l'accueil des familles dans les stations touristiques et la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

La dernière fiche action du comité interministériel aurait pu être classée dans cette grande priorité : elle porte sur la diffusion à l'international des savoir-faire relatifs au tourisme durable et se réfère à la mesure de développement du tourisme solidaire dans les pays en développement, mesure prévue lors du séminaire gouvernemental sur le développement durable et reprise dans la stratégie nationale du développement durable. L'objectif est de « *mettre en place des méthodologies d'accompagnement de projets de tourisme responsable dans les pays du Sud. Ces formes de tourisme, impliquant la participation active des populations locales, valorisant leurs patrimoines, tant humain et culturel que naturel, générant des retombées économiques bénéfiques pour ces populations, s'intègrent dans une vision multidimensionnelle et multi-acteurs du développement local. Et de valider et d'expérimenter ces démarches de tourisme responsable afin de pouvoir les proposer en termes d'axe de coopération aux pays qui le souhaiteraient* »<sup>1</sup>. Le coût prévu des actions menées atteindrait environ 4 millions d'euros financés par le Ministère des Affaires Etrangères sur Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), instrument financier de la coopération française qui permet de financer des opérations de coopération avec les pays faisant partie de la Zone de Solidarité Prioritaire<sup>2</sup> (ZSP). La création d'un FSP consacré au

---

<sup>1</sup> Premier comité Interministériel du tourisme, fiche n°19, septembre 2003.

<sup>2</sup> La Zone de Solidarité Prioritaire comprend les pays, parmi les moins avancés économiquement avec lesquels la France souhaite nouer une relation forte de partenariat et dans lesquels concentrer l'aide publique au développement. Les pays

tourisme durable figure bien dans le tableau de suivi de décembre 2003 de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable. Il indique que le principe d'un projet de coopération sur le tourisme durable a été adopté en décembre 2002 et que le projet serait opérationnel à la fin du premier semestre 2004. Bien que le Ministre délégué au tourisme ait confirmé la mobilisation des fonds lors de la clôture du Forum international du tourisme solidaire le 30 septembre 2003 : « ...je forme des vœux pour que la coopération en matière de tourisme solidaire associe la France à de nombreux Etats sur tous les continents. Nous avons d'ores et déjà, lors du Comité Interministériel du 9 septembre, mobilisé 4 millions d'euros à cette fin. », ces fonds ne sont toujours pas débloqués au milieu de l'année 2005.

De même, bien que le Ministre du tourisme présente fréquemment comme par exemple, lors de la présentation de ses vœux, le tourisme solidaire comme l'une de ses priorités, cela n'est pas ressorti dans le contenu du second comité interministériel du tourisme qui s'est tenu en juillet 2004. Les mesures proposées s'organisaient cette fois autour de trois priorités : le renforcement de l'attractivité de la destination France, l'action en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et la réforme de l'Etat. Les priorités de ce second comité interministériel apparaissent nettement plus orientées sur la dimension économique. Remarquons qu'il est regrettable qu'aucun état d'avancement des mesures décidées lors du 1<sup>er</sup> comité n'ait été rendu public.

Par ailleurs, dans le cadre des engagements pris dans la stratégie nationale de développement durable et en particulier du volet « Etat exemplaire » appelant les services de l'Etat à donner l'exemple par le respect des principes du développement durable, le ministre du tourisme a installé en juin 2004 un comité permanent du développement durable chargé de sensibiliser les agents de l'Etat par des séminaires de formation et de mettre en œuvre une politique d'éco-responsabilité. Ce comité permanent rassemble les responsables des différents services du Ministère et des organismes associés.

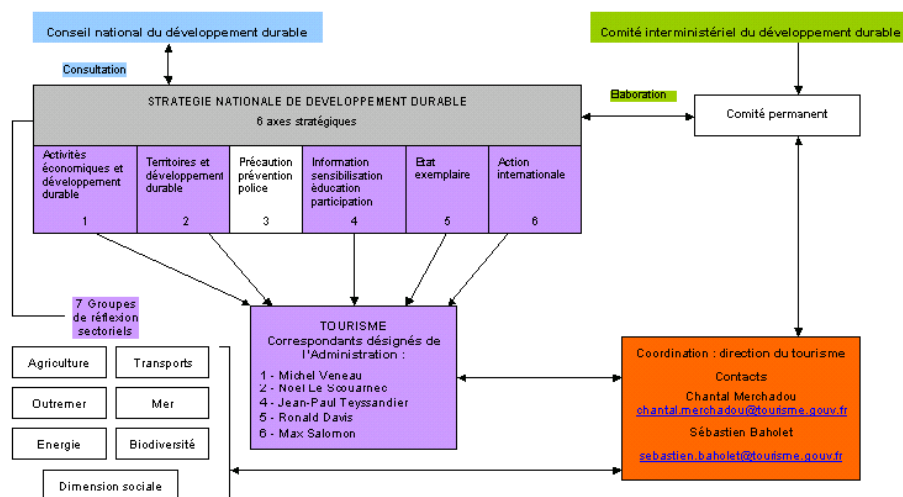
Figure 15

### La place du tourisme dans le dispositif de développement durable

---

sont : **Proche Orient** : Liban, Territoires autonomes palestiniens. **Afrique du Nord**: Algérie, Maroc, Tunisie. **Afrique sub-saharienne et Océan indien** : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe. **Péninsule indochinoise** : Cambodge, Laos, Vietnam. **Caribbes** : Cuba, Haïti, Petites Antilles, République dominicaine. **Amérique latine** : Surinam. **Pacifique** : Vanuatu. Source : site du Ministère des Affaires Etrangères [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) consulté en décembre 2004.





Source : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) le 25/03/03

Au sein du Ministère du Tourisme, c'est la mission des affaires internationales qui est chargée de la coopération bilatérale, mais l'appui au développement du tourisme responsable dans les pays en développement qui devrait être du ressort de ce service du Ministère, du fait d'une absence de budget dégagé pour ce rôle<sup>1</sup>, se limite à un appui technique en termes d'analyse des partenariats touristiques possibles avec les pays les moins avancés et d'accompagnement des projets de développement touristique dans ces mêmes pays (Espinoza 2001 : 46).

L'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT), groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du ministre du tourisme, avait pour vocation de mettre en œuvre la politique du Ministère dans le domaine de l'offre touristique. L'Afit constituait donc un centre de ressources et un pôle de compétences au service du Ministère mais également de ses membres, 300 organismes de droit public ou privé. ODI-France (Observation, Développement et Ingénierie Touristiques), nouveau groupement d'intérêt public sous la tutelle du Ministère délégué au Tourisme est né par un arrêté interministériel en date du 24 janvier 2005 à partir de la fusion de l'Agence française de l'Ingénierie Touristique (AFIT), de l'Observatoire national du tourisme (ONT) et du Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM).

<sup>1</sup> D'après le chef de la mission des affaires internationales, le budget de son service était de 266000€ en 2001 et la moitié environ de ce budget était consacré à des opérations de coopération (en frais de missions, accueil de personnalités étrangères, colloques, signatures de conventions) (Espinoza 2001 : 46).

Ce nouveau groupement d'intérêt public a repris les mandats de l'AFIT qui étaient notamment d'analyser l'offre touristique, de procéder à des expertises et par là, de constituer des compétences techniques diffusées ensuite soit sous forme de publications (une dizaine par an), de journées techniques soit à travers l'exportation de savoir-faire. Un des objectifs est également de susciter des partenariats entre les différents acteurs du secteur public et du secteur privé. Le programme pour 2004-2006 de l'AFIT portait sur la connaissance de la clientèle, le management public de l'économie touristique, le développement des projets touristiques, la mise en réseau des acteurs du tourisme, la mise en marché de l'offre touristique, la qualité, l'évaluation.

En ce qui concerne le tourisme durable, les actions inscrites au programme concernaient sur le réseau de destinations durables (travail opérationnel sur un ensemble de zones pilotes), sur la constitution d'un réseau européen de tourisme durable, la formation au tourisme durable en Europe, des études de cas de tourisme durable.

La mission d'assistance technique à l'international reste encore marginale faute d'effectifs et de moyens. Pourtant, la renommée internationale de la France en ce qui concerne le tourisme génère moult demandes d'assistance techniques de la part de pays en développement. Face à ces demandes, l'AFIT a plutôt joué de coordination en constituant des équipes pluridisciplinaires chargées de répondre à la demande d'expertise (diagnostics, conception et mise en œuvre de schémas de développement touristique), en organisant des missions d'experts. Elle soutenait également les actions des entreprises françaises à l'export. Le manque de moyens obligeait l'agence, plutôt que de mettre en œuvre elle-même les projets de développement dans les pays en développement, à se limiter à un accompagnement technique et organisationnel.

## **La coopération française internationale**

### *L'organisation institutionnelle*

Suite à la réforme de 1998, le secrétariat d'Etat à la coopération, qui s'occupait de l'aide au développement des anciennes colonies françaises, et la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires Etrangères (chargée des relations avec les autres pays) ont été regroupés en un nouveau service du MAE, devenant la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) désormais chargée de la coopération et de l'action culturelle.

A l'occasion de cette réforme, de nouvelles structures apparaissent : un Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) fixe au moins une fois par an les grandes orientations politiques et coordonne la politique publique en matière de coopération internationale et de développement, et un Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), instance consultative dépendant

directement du Premier ministre, a pour but de favoriser la concertation entre les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, et de sensibiliser l'opinion publique à l'enjeu de la solidarité internationale.

**Tableau 15**  
**Répartition des crédits de la DGCID en 2003**

<b>RÉPARTITION SECTORIELLE DES CRÉDITS DE COOPÉRATION 2003 (M€)</b>	
Coopération culturelle et langue française	205,3
Lycées et collèges français à l'étranger	338,0
Audiovisuel extérieur et techniques de communication (y compris TV5 et RFI)	178,5
Développement et coopération technique	180,3
Coopération universitaire et recherche	152,9
Coopération non gouvernementale	31,0
Interventions dans le domaine multilatéral	8,6
Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en œuvre par l'AFD	240,3
Divers dont concours financiers aux États partenaires, transport de l'aide alimentaire, et salaires des agents expatriés des Alliances françaises	124,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 459,3</b>

Source : Rapport d'activité 2003 de la DGCID

La DGCID intervient sur cinq champs principaux, chacun correspondant à un service : la direction du développement et de la coopération technique (DDCT), la direction de la coopération culturelle et du français, la direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche, la direction de l'audiovisuel extérieur et des techniques de communication et la mission pour la coopération non gouvernementale.

La mission pour la coopération non gouvernementale est née du constat que les acteurs non gouvernementaux jouaient un rôle non négligeable et complémentaire de la coopération bilatérale et multilatérale en ce qui concerne la solidarité internationale. Font partie des acteurs non gouvernementaux, les associations de solidarité internationale et de développement, les collectivités territoriales, les volontaires, les syndicats, les entreprises, les universités,...

La MCNG est organisée en trois bureaux chargés respectivement des organisations de solidarité internationale et des entreprises, de la coopération décentralisée, du volontariat et des affaires générales, et ses missions principales sont de :

- « favoriser la concertation et les partenariats entre l'Etat et les acteurs français non gouvernementaux,
- accompagner la montée en puissance des sociétés civiles du Sud,

- encourager l'éducation au développement en France,
- mettre en œuvre les projets de codéveloppement, mobilisant en particulier les organisations issues de l'immigration,
- accompagner la mise en œuvre du Volontariat civil, et notamment suivre l'Association des volontaires du progrès (AFVP) »<sup>1</sup>.

En 2002, le montant des cofinancements apportés par la MCNG s'est élevé à 55,3 millions d'euros, dont 57% consacrés aux projets de terrain au nombre de 430, un tiers au volontariat et le solde en faveur de l'éducation au développement et des plates-formes. Les projets de terrain soutenus concernent pour 69% de l'aide financière des pays de la zone de solidarité prioritaire et pour 47% des pays d'Afrique sub-saharienne.

Autre acteur du système de la coopération internationale, l'Agence Française de Développement (AFD) est une institution financière spécialisée placée sous la double tutelle du Ministère de l'économie et du Ministère des Affaires Etrangères, opérateur principal des projets bilatéraux d'aide au développement dans la zone de solidarité prioritaire. Ses deux orientations majeures sont de contribuer à l'insertion des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale et de promouvoir le développement durable. Le dernier CICID qui s'est tenu en juillet 2004 prévoit le renforcement de l'AFD comme opérateur pivot de la coopération française avec une nouvelle répartition de la gestion et de la conduite d'opérations entre l'AFD et le MAE, certains secteurs d'activité devant revenir à l'AFD.

La coopération internationale peut donc prendre plusieurs formes. La coopération bilatérale ou multilatérale concerne des relations entre Etats ou institutions internationales, les autres acteurs n'intervenant que comme intermédiaires, alors que la coopération non gouvernementale porte sur des relations entre l'Etat et les acteurs non gouvernementaux.

**Tableau 16**  
**Différentes formes de coopération internationale**

	Coopération Bilatérale	Coopération Multilatérale	Coopération non gouvernementale
Donateurs	Etats et leurs agences de développement	Etats à travers des contributions obligatoires et des contributions volontaires par l'intermédiaire des organismes internationaux (BM, UE, PNUD, PNUE...)	Budgets détachés gouvernementaux ou intergouvernementaux ONG du Nord, collectivités et entreprises
Récepteur	Etat	Etat	Acteurs non gouvernementaux

<sup>1</sup> Source : site Internet du Ministère des Affaires Etrangères consulté en décembre 2004.

Acteurs inter-médiaire	ONG (Nord ou Sud) Collectivités territoriales	ONG et autres types d'acteurs du Nord et du Sud	
Buts	Renforcement des compétences de l'Etat Appui aux politiques et programmes de développement Appui aux initiatives des ONG et des collectivités territoriales	Renforcements des compétences des Etats bénéficiaires. Encadrement des politiques régulatrices et législatives	Renforcement des compétences et capacités des collectivités territoriales Appui aux ONG et aux initiatives de développement économique et social Structuration de la société civile
Moyens	Soutien économique et financier Aide aux investissements Coopération technique et culturelle	Soutien économique et financier Aide aux investissements Assistance technique	Appui technique et organisationnel Appui financier Coopération par programmes et projets

Source : à partir de (Espinoza 2001)

### ***La coopération française internationale dans le domaine du tourisme***

Nous n'évoquerons pas plus précisément ici l'action de la mission des affaires internationales de la Direction du tourisme présentée sommairement plus haut pas plus que nous ne traiterons de toutes les actions de coopération internationale menées par les Institutions touristiques françaises comme par exemple les rencontres de Maison de la France<sup>1</sup> avec des organismes homologues étrangers afin de nous concentrer sur l'action menée au sein du MAE avec pour objectif le développement des pays en développement.

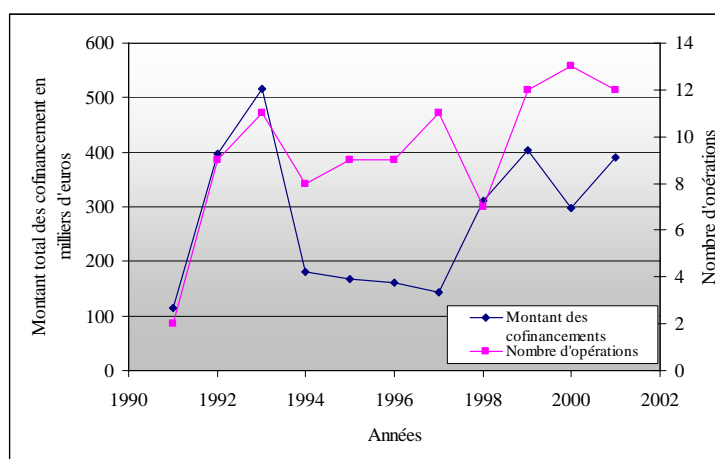
Au sein de la Direction du développement et de la coopération technique, c'est le bureau de l'Action économique et de la promotion des investissements qui est chargé du tourisme comme du commerce équitable. D'après Gilles Béville, chargé de mission responsable du tourisme et du commerce équitable, « *même si le tourisme n'est pas un secteur économique pour lequel l'intérêt soit très prononcé au sein du Ministère, cela fait quand même une dizaine d'années que des actions sont menées en faveur d'associations ou de soutien à des coopérations décentralisées en faveur d'opérations de tourisme ou de soutien à des coopérations décentralisées en faveur d'opérations de tourisme dans des pays de notre zone d'intervention* ». La DGCID ne soutient que des projets de tourisme solidaire généralement menés par des associations, le soutien aux formes classiques de tourisme qui relèvent plutôt du secteur privé, concerne plutôt l'AFD. Lorsque les projets sont menés par des collectivités locales ou par des acteurs non gouvernementaux, c'est la MCNG qui en assure la gestion. D'après Gilles

---

<sup>1</sup> Maison de la France est un groupement d'intérêt économique dont le rôle est de promouvoir la destination France en coordonnant les mesures prises dans ce sens par les différents acteurs institutionnels et privés.

Béville, le montant total dépensé pour des projets tourisme reste plus que marginal et très variable selon les années.

Figure 16  
**Bilan quantitatif de l'action de la MCNG dans le domaine du tourisme**



Source : d'après (Espinoza 2001 : 49)

Cecilia Espinoza, dans un mémoire universitaire sur la coopération internationale française, dresse un bilan chiffré de l'action de la MCNG dans le domaine du tourisme sur la période 1991-2001. La part du tourisme dans le total des financements de la MCNG varie entre 0,32% et 0,91% selon les années, mais n'atteint jamais 1% du total des cofinancements. La figure ci-dessous indique l'évolution des cofinancements dans le domaine du tourisme qu'il s'agisse d'opérations demandées par la coopération décentralisée (plutôt des demandes d'appui technique et de formation et d'échange) ou d'acteurs non gouvernementaux (plutôt des actions de terrain dans le domaine de la formation et de l'appui technique en tourisme rural, quelques actions d'éducation au développement).

Dressons ci-dessous une liste des principales actions ayant trait au tourisme menées par la DGCID<sup>1</sup>.

En ce qui concerne le financement de projets ou d'actions :

- Bilan et évaluation du projet de tourisme solidaire mené par l'association Tourisme et Développement Solidaires au Burkina Faso (2001),

<sup>1</sup> Source : (Béville 2004) et entretien avec Gilles Béville en juillet 2004

- Cofinancement avec la Direction Interministérielle à l'Economie Sociale et le Secrétariat d'Etat au Tourisme de deux annuaires du tourisme solidaire édités par l'UNAT (2002 et 2004),
- Soutien financier important (60 000 € + prise en charge de 37 intervenants étrangers) avec le secrétariat d'Etat au Tourisme (12 000€) à l'organisation par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (association de solidarité internationale) et l'UNAT du premier Forum International du Tourisme Solidaire (FITS) qui a réuni des participants issus de 74 pays (septembre 2003) et du second forum qui se tiendra au Mexique en 2006,
- Financement et publication d'une étude sur la problématique du tourisme responsable (Laurent 2003) (2003),
- Financement d'une enquête sur la clientèle du tourisme durable pilotée par l'UNAT et réalisée par la Sofres auprès de 400 individus de plus de 18 ans s'étant rendus au moins une fois à l'étranger ces deux dernières années (automne 2004),

Les études, la conception et la promotion de projets :

- Conception d'un projet mobilisateur sur le tourisme solidaire qui serait financé par un Fonds de Solidarité Prioritaire (depuis 2001)
- Bilan des actions de la MCNG en faveur du tourisme durable (2001)
- Elaboration d'une initiative sur un tourisme pour un développement durable des pays les moins avancés à l'occasion du Sommet de Johannesburg (2002)
- Rédaction d'une fiche sur le tourisme solidaire pour la stratégie gouvernementale en matière de développement durable, validée par le secrétariat d'Etat au tourisme et adoptée par le comité interministériel du tourisme<sup>1</sup> (2003)
- Mise en place d'un groupe de travail sur la formalisation d'une démarche de type agenda 21 local tourisme (2004)
- Réflexion sur les enjeux du tourisme responsable et répartition des missions entre le MAE et l'AFD du fait des dernières décisions du CICID (d'ici fin 2004)

La contribution à la mise en réseau des acteurs :

- Participation à une réunion regroupant les acteurs français du tourisme solidaire organisée à l'initiative du secrétariat d'Etat au Tourisme (2001),
- Organisation, sur le pavillon français du Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg, d'une manifestation sur le tourisme solidaire réunissant ONG françaises et acteurs du Sud (2002),
- Initiation avec le vice-président de la région Auvergne d'un chantier « Tourisme responsable et solidaire et coopération décentralisée : pour un appui au développement des territoires et à la lutte contre la pauvreté » au

---

<sup>1</sup> Il s'agit évidemment du FSP Tourisme durable déjà évoqué lors de la présentation de la SNDD et qui aurait dû être opérationnel à la fin du premier semestre 2004, dont on ne sait pas si et quand il verra le jour.

sein de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée<sup>1</sup> avec pour objectif de créer « *les conditions d'une implication pleine et entière des collectivités dans le prise en compte de cette démarche du tourisme solidaire et responsable, porteuse d'avenir, au Nord comme au Sud et permettre ainsi l'émergence de nombreux projets* »<sup>2</sup> (la première réunion s'est tenue le 9 décembre 2004),

- Initiation d'un groupe de travail sur la certification du tourisme responsable, solidaire et/ou équitable avec des opérateurs touristiques, un organisme certificateur et des représentants des ministères concernés (2005),

Les relations avec les partenaires institutionnels :

- De nombreuses réunions sur le tourisme responsable avec les agences de coopération et de développement des autres pays européens. La première ayant lieu en 2003 à Hanovre lors du ReisePavillon, la seconde s'étant tenue lors du FITS (Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, France, OMT, Pnue, Unesco, Cnuce) donnant lieu à une première ébauche d'un comité des agences de coopération et des bailleurs de fonds du tourisme responsable, échange d'informations et d'expériences, projets communs, puis à Berlin en 2004, sous l'égide de l'OMT,...
- Finalement ces réunions vont se concrétiser par une mise en commun des financements sous la forme d'un fonds fiduciaire géré par l'OMT et alimenté par les agences de coopération néerlandaise, française, allemande et italienne.
- Participation au premier forum sur les politiques en matière de tourisme au profit des pays les moins avancés, organisé par l'OMT à Washington, auquel participent les agences de coopération des Etats-Unis, d'Italie, d'Espagne, des Pays-Bas, d'Allemagne, du Canada et du Japon (2004).

Il convient d'ajouter à cette liste le FSP consacré au commerce équitable, destiné à financer le programme d'action de la plate-forme pour le commerce équitable (qui comprend des associations de tourisme) et d'organisations du commerce équitable (2004), les deux projets d'assistance technique touristique auprès d'Etats (FSP Sénégal et Madagascar) et les postes de conseillers techniques sur le terrain (planification générale de développement touristique au Cap-Vert, réglementation et respect de l'environnement et des normes architecturales aux Seychelles, poste au centre d'action culturelle et de coopération au Nicaragua). Pour être complet, précisons que les Services de Coopération et d'Action Culturelle, présents dans les pays en

---

<sup>1</sup> La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée a pour rôle de favoriser le dialogue et la concertation entre représentants de l'Etat et collectivités territoriales. Elle fonctionne selon des chantiers thématiques ou géographiques débouchant sur des propositions susceptibles d'améliorer les politiques de coopération décentralisée.

<sup>2</sup> Texte de présentation du chantier « Tourisme responsable et solidaire et coopération décentralisée : pour un appui au développement des territoires et à la lutte contre la pauvreté ».



développement, financent également des projets touristiques locaux sur leur budget propre.

En ce qui concerne les perspectives, suite aux diverses réunions des agences de coopération depuis 2003, il serait intéressant de formaliser ce comité d'agences et de passer à une phase de collaboration sur le terrain dans la mise en œuvre d'une stratégie commune, sur une destination ce qui permettrait d'éviter les restrictions budgétaires. D'après Gilles Béville, c'est notamment envisageable sur l'Afrique du Sud avec la coopération allemande. L'OMT a été approchée afin qu'elle coordonne ce comité d'agences. Une première étape dans l'officialisation de ce réseau d'agences a pris la forme de la signature le 30 novembre 2005, d'une déclaration d'intention entre les institutions néerlandaise (SNV) allemande (GTZ) et française (DGCID) de développement d'une part et l'Organisation Mondiale du Tourisme d'autre part. Cette déclaration d'intention porte notamment sur les domaines de coopération suivants : concertation dans les programmes d'intervention lorsque ce sera possible, une gestion et une diffusion des connaissances entre les signataires mais également études menées conjointement, mobilisation des ressources en particulier dans le cadre du programme ST-EP présenté plus loin, gestion des ressources humaines concertée et assistance technique mutuelle,...

#### ***L'exportation de savoir-faire français***

D'après Jacques Carol, auteur d'une étude commandée par l'AFIT sur l'exportation du savoir-faire français en matière touristique, « *la France n'occupe pas une place digne de son rang en matière d'exportation de savoir-faire touristique* »<sup>1</sup>. Son étude fait apparaître que les diverses demandes d'assistance technique en tourisme auprès des institutions françaises qui émanent d'un grand nombre de pays ne peuvent être toutes satisfaites du fait de leur nombre. Les compétences exigées par les bailleurs de fonds sont multiples et supposent la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Pour Jacques Carol, les compétences les plus demandées, en plus d'une capacité d'adaptation rapide au contexte humain, social et institutionnel du pays, ont trait à la protection du patrimoine naturel, à la valorisation du patrimoine culturel et historique, et à la formation initiale et continue.

Au niveau des bailleurs de fonds, il semble ne pas exister de stratégie commune, chacun d'entre eux finançant des projets touristiques de manière ponctuelle, en utilisant des critères de sélection différents et sur des axes très différents les uns des autres. Le manque de fonctionnaire spécialisé dans le développement touristique dans leurs services handicape les bailleurs lorsqu'ils doivent apprécier les demandes formulées par les pays demandeurs. « *Le contenu des projets mis en œuvre par le Ministère des Affaires*

---

<sup>1</sup> (Carol 2001)

*Etrangères semble plutôt découler des souhaits exprimés par les responsables du développement touristique des pays bénéficiaires mais ne s'intègre pas dans une véritable stratégie. Les projets financés par l'AFD sont peu nombreux et très ponctuels. Pour sa part, l'OMT a fortement tendance à vouloir satisfaire la demande des Etats-membres mais ses moyens sont limités. »*

Pour Jacques Carol, l'offre française aurait besoin d'être organisée et structurée à l'image de celle des autres pays européens : *« les bureaux d'étude et les consultants spécialisés dans l'exportation du savoir-faire français ne sont pas nombreux mais ils sont ambitieux. L'Administration du tourisme a réalisé ces dernières années des efforts importants pour regrouper l'offre française et animer le réseau de bureaux d'études et de consultants. Il existe de nombreuses procédures d'aide financière aux entreprises exportatrices. Il existe également en France une offre potentiellement exportable, importante, diversifiée, reconnue et qui se situe en dehors des bureaux d'étude et des consultants. Cette offre est détenue par des entités de toute nature, de statut public, mixte ou privé. Elle est très large et porte sur des domaines très divers. Elle est souvent organisée autour de fédérations nationales ou régionales. Mais elle ne participe pas de façon directe à l'offre française. Toutefois, certaines de ces fédérations ont acquis une expérience en matière d'exportation de leur savoir-faire. C'est notamment le cas de la Fédération française de randonnée pédestre ou de la Fédération des parcs naturels régionaux de France. »*

Il en conclut à la nécessité de structurer et d'organiser l'offre en associant les bureaux d'études et les organismes ayant une expérience exportable, et en appuyant les efforts de prospection des sociétés exportatrices : *« L'exportation du savoir-faire touristique français constitue un sujet important. Elle peut asseoir la place de la France comme leader du tourisme et accroître son rôle vis-à-vis des pays en voie de développement. Une amélioration dans ce domaine ne pourrait résulter que d'une action volontariste pour associer les différents types d'offres, de façon à ce que la France puisse présenter une offre compétitive, complète et diversifiée. »*

Cette structuration peut passer par le renforcement de la cellule export au sein d'ODIT-France afin d'améliorer son rôle de courroie de transmission d'information entre l'offre et la demande. Par exemple, en renforçant l'organisation de journées de présentation des appels d'offres internationaux et l'accompagnement dans le montage des réponses. De leur côté, les consultants se sont organisés en une association, intitulée France Tourisme International<sup>1</sup>, soutenue par le Ministère du Tourisme. Son objectif premier est d'être un réseau de compétences et de ressources, de favoriser les échanges d'information sur les marchés, de promouvoir et de faire connaître l'expertise touristique française à l'étranger. Mais lorsqu'on constate que

---

<sup>1</sup> [www.fti.asso.fr](http://www.fti.asso.fr)

l'association n'a pas mis à jour son site Internet depuis au moins un an et demi, on peut se poser la question de savoir si elle est encore en activité.

Dans le même temps, la Direction du Tourisme a installé un groupe de travail consacré à l'exportation du savoir-faire français en matière de tourisme et en a confié l'animation à l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (Isted)<sup>1</sup>.

Au delà de la question de l'expertise de savoir-faire français, pour conclure cette partie, il apparaît que le tourisme solidaire ne constitue pas, malgré les multiples déclarations de soutien des ministres, un enjeu essentiel au sein des ministères du tourisme et des affaires étrangères. Il semble manquer un cadre et un programme d'actions ambitieux et cohérent qui reste à définir. Même si un comité intégrant différents acteurs (par exemple avec des représentants des opérateurs, des ministères, de la recherche universitaire, des consultants, d'ODIT-France et de l'UNAT) peut se charger de réfléchir à l'élaboration d'un tel programme cadre, c'est au politique qu'il revient de décider de lancer cette initiative puis de valider les propositions que formulerait le comité.

## **Les initiatives de la part des acteurs non gouvernementaux**

Le tourisme est une activité qui implique de nombreuses fonctions différentes (hébergement, animation, transport, assemblage des éléments, vente,...) le plus souvent mises en œuvre par des opérateurs économiques différents.

Les hôteliers ne sont pas seulement le plus grand pourvoyeur de main-d'œuvre du secteur du tourisme, ce sont aussi les plus grands consommateurs de ressources (eau, l'énergie, la terre). La plupart des hôteliers qui prennent des mesures en faveur de l'environnement se limitent à des économies internes comme ne pas laver les serviettes et les draps tous les jours, économiser l'eau, la lumière qui s'éteint automatiquement quand on quitte la chambre,... (Christ, Hillel et al. 2003). Il existe un certain nombre de manuels de bonnes pratiques sur les moyens d'intégrer des objectifs sociaux et environnementaux au sein même de la gestion des établissements, notamment ceux qui ont été produits par l'International Hotels Environment Initiative (IHEI) ou ceux du Pnue, mais ceux-ci sont peu diffusés auprès des établissements.

Pour leur part, les voyageurs jouent un rôle central, car ce sont eux qui choisissent les différents prestataires de service et ils peuvent de ce fait inciter

---

<sup>1</sup> L'Isted est une association dont l'un des objectifs principaux est de contribuer à l'action internationale de ses membres et à la valorisation du savoir-faire français dans les secteurs de l'équipement, de l'aménagement, et de l'environnement.

(ou imposer), à ces prestataires, l'adoption de pratiques responsables au niveau social et environnemental.

Il est possible de distinguer trois attitudes chez les tours-opérateurs touristiques. Certains opérateurs construisent leur projet d'activité touristique directement à partir d'une intention éthique, c'est le cas en France de quelques associations ou de petites entreprises le plus souvent artisanales dont l'objet est le développement des zones de destinations. Ces premiers opérateurs, en adoptant une démarche intégrée découlant directement de l'objectif éthique initial, assurent une cohérence maximale entre les objectifs fixés et la démarche pour y parvenir. Ils s'inscrivent dans une attitude éthique, en recherche permanente du meilleur moyen d'atteindre l'objectif fixé. Cela ne veut pas dire qu'ils aient un comportement parfait ni qu'ils ne soient pas soumis aux contraintes économiques propres au secteur du tourisme. D'autres, plus nombreux, partent du développement d'une activité touristique et prennent dans un second temps des mesures dans le sens du développement durable. Là, les mesures sont le plus souvent partielles mais peuvent progressivement gagner l'ensemble de l'activité et lorsque c'est le cas, on peut également parler d'une intention éthique. Enfin, la dernière attitude est celle des opérateurs qui ne s'engagent pas dans une démarche éthique (dans le sens que nous lui donnons et que Jean-Marie Joly désigne par la voie de l'altérité), sans pour autant s'empêcher de prendre quelques mesures « humanitaires » et/ou environnementales, le plus souvent médiatiques, afin de se donner bonne conscience et d'améliorer leur image de marque à moindre coût. Seule la pression médiatique, une modification des règles déontologiques communes à tous les opérateurs ou de la législation, incitent les opérateurs touristiques de cette dernière catégorie à améliorer leurs pratiques dans le sens du développement durable.

Les mesures partielles peuvent apparaître comme hypocrites. Par exemple, comment vouloir lutter contre le tourisme sexuel en imposant des clauses à ses réceptifs hôteliers si, dans le même temps les conditions commerciales inévitables imposées par l'entreprise se traduisent par l'exploitation économique des employés (« ...certains, pour se donner bonne conscience ou faire du marketing, nomment un directeur pour le développement durable et puis embauchent dans des filiales des employés sans papiers... » (Rial 2003)). L'ensemble du fonctionnement du système économique actuel est inique car la loi du plus fort<sup>1</sup>, qui régit l'économie mondiale, maintient les pays en voie de développement dans le sous-développement, à travers un enrichissement des entreprises les plus puissantes. Et les Etats des pays industrialisés mettent en place des programmes d'aide aux pays les plus pauvres, augmentant la dépendance de ces pays tout en se donnant bonne conscience. En résumé, et de manière très schématique, nous avons des entreprises privées qui font des profits en causant des dégâts humains sur les populations locales des pays en

---

<sup>1</sup> Et cette force ne se mesure pas uniquement commercialement mais également militairement comme l'actualité récente en témoigne.

voie de développement, dégâts à peine atténués par les programmes d'aide au développement financés en majorité par les Etats, donc par des fonds publics. Le seul moyen de sortir de ce cercle vicieux est bien d'obliger les entreprises à établir des relations commerciales équitables avec leurs partenaires commerciaux des pays en voie de développement.

C'est encore loin d'être le cas aujourd'hui et, à moins que les Etats adoptent des mesures réglementaires contraignantes, ce sont bien les opérateurs présents sur le terrain qui détiennent les clés du problème. Comme l'affirme le président du groupe Voyageurs du Monde<sup>1</sup> : « à part quelques exceptions, il n'y a pas de véritable sensibilisation à ces sujets de la part des acteurs économiques du secteur touristique. Il faudrait, à mes yeux, que les Etats, développés et en voie de développement, déterminent des règles du jeu et prennent les choses en main. Malheureusement, ce n'est pas le cas, à quelques exceptions près comme le Botswana. L'afflux de devises est tellement important pour les pays du Sud qu'ils ne vont pas ergoter sur le fait qu'un hôtel aura huit étages ou deux, ou protester lorsqu'un hôtel détourne de l'eau des populations locales pour que ses clients puissent changer de serviettes de toilette. Ces pratiques sont plus souvent dénoncées qu'auparavant, mais encore trop rarement. Dans ces pays, la clé c'est le business, pas la pompe à eau qui ne génère pas de revenus. Finalement, je pense que la seule solution est que les opérateurs des pays développés, concurrents entre eux, édictent des règles communes et les respectent ».

L'attitude éthique est nécessairement entière et plaquer des mesures particulières ne peut aucunement s'assimiler à une attitude éthique. Mais cette attitude éthique qui suppose une exigence et un questionnement permanent ne peut pas s'imposer. Pour compenser ce manque d'éthique, des règles de conduite peuvent s'imposer aux acteurs, soit de manière réglementaire, soit à travers des incitations d'origine diverses (Etat, ONG, consommateurs) et éventuellement les amener à une attitude éthique en initiant une certaine prise de conscience.

Nous évoquerons, dans cette partie, les différentes initiatives prises dans le sens d'un tourisme responsable de la part des trois types d'opérateurs touristiques évoqués précédemment : les opérateurs généralistes, les opérateurs spécialisés dans la randonnée et les associations.

## Initiatives de la part d'opérateurs généralistes

Dans le document préparé par les représentants mondiaux de l'industrie du tourisme (WTTC) en vue du sommet de Johannesburg de 2002, à la question

---

<sup>1</sup> Voyageurs du Monde est un voyageur spécialisé dans les voyages sur mesure et la randonnée dans presque tous les pays du monde et sur des destinations pointues. Le groupe (Voyageurs du monde, Terres d'aventure, Déserts, Comptoir des voyages, Nomade Aventure) représente plus de 100 000 clients par an.

comment l'industrie a répondu au développement du tourisme durable, ils ne relèvent que quatre types de réponses : la mise en place de prix par les associations professionnelles pour récompenser le comportement exemplaire de leurs membres, le développement de codes de conduite, la mise en place de programmes de certification et de sensibilisation, et les éco-labels (UNEP 2002 : 18-19). Nous verrons un peu plus en détail, dans cette partie, les différentes mesures engagées par l'industrie du tourisme, en distinguant les signataires de la charte d'éthique du tourisme en France, les professionnels de l'hôtellerie et enfin les voyageurs engagés dans l'initiative des tour-opérateurs.

### **Les opérateurs signataires de la charte d'éthique**

Rappelons que sous l'impulsion du secrétariat d'Etat au Tourisme, en 2001, une charte d'éthique du tourisme, version française du code mondial d'éthique du tourisme, a été rédigée en collaboration avec des professionnels et à leur intention. Elle a été signée par un certain nombre d'entre eux mais, du fait d'un manque de suivi de la part du secrétariat d'Etat au tourisme (le cahier des charges associé qui devait donner lieu à un label éthique et tourisme ne semble pas avoir été mis au point), ces signatures sont restées pour la plupart symboliques et n'ont été suivies que de peu d'effets.

Il n'en reste pas moins que la signature d'une telle charte représente un engagement moral à la mettre en œuvre et nous avons cherché à savoir comment les signataires avaient envisagé le respect de cet engagement. *« Nous avons cherché à joindre les différentes organisations signataires de cette charte en leur demandant quelles actions avaient été réalisées à la suite de cette signature. Il est évident que la mise en place d'une politique intégrant l'éthique dans l'entreprise n'est pas la préoccupation première des industries, même si certaines ont mis en place une politique adaptée. Pour certaines organisations signataires nous n'avons pas trouvé l'interlocuteur capable de nous renseigner à ce sujet. Pour d'autres, un poste a été créé, et des actions spécifiques ont été signalées »*<sup>1</sup>.

Parvenir à trouver un interlocuteur capable de nous renseigner est une bonne indication de l'importance que représente la signature de la charte pour l'entreprise. Car l'une des premières mesures suite à une telle signature ne devrait-elle pas être la sensibilisation et l'information du personnel ? C'est plus difficile à mettre en œuvre, il est vrai, dans les plus grosses entreprises.

L'un des signataires de la charte, l'un issu du milieu associatif, l'UNAT, que nous présenterons plus loin, s'investit à développer et à structurer le tourisme

---

<sup>1</sup> Céline Cravatte, qui prépare une thèse en sociologie des organisations sur la structuration associative du tourisme solidaire, s'est chargée de contacter et de s'entretenir avec les différentes entreprises signataires. Qu'elle en soit remerciée ainsi que pour les discussions fécondes que nous avons pu avoir sur le sujet. Tous les extraits de ses notes de travail sont signalés par la mention de la source : (Cravatte 2004).

solidaire en France. Parmi les autres : pour quatre d'entre eux, nous n'avons pas réussi à trouver d'interlocuteur susceptible de discuter de cette question (Air France, SNCF, Sélectour, Fram) et pour cinq autres (AFAT, Club Méditerranée, Pierre et Vacances, Umih, Snav), les interlocuteurs ont déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise suite à cette signature, Pierre et Vacances rappelant qu'il était signataire du pacte mondial et expliquant que c'était faute de précision de la Charte. En définitive, quatre ont pris des mesures dans le sens du développement durable (Thomas Cook, Nouvelles Frontières, Logis de France et Accor) et communiquent via Internet sur les initiatives qu'ils prennent dans ce sens. Mais ces initiatives ne sont pas nécessairement dues à la signature de la charte : en réalité, seul Thomas Cook attribue à la signature de la charte d'éthique le point de départ d'une nouvelle démarche. Il apparaît également que les opérateurs touristiques généralistes sont pris dans un système de contraintes économiques, toujours prioritaires par rapport aux autres considérations, qui ralentissent la mise en œuvre des intentions exprimées, tout comme le fait qu'il s'agit, pour certains (comme Thomas Cook), d'une démarche expérimentale totalement nouvelle.

Le Snav, signataire de la Charte de l'enfant et de l'Agent de Voyage en 1993, a toujours été actif dans la lutte contre le tourisme sexuel notamment en relayant les campagnes d'Ecpat France auprès de ses adhérents ou en participant à de nombreuses émissions télévisées sur ce sujet. Mais le syndicat semble trop mobilisé par des préoccupations professionnelles pour pouvoir véritablement jouer le rôle moteur qui pourrait être le sien, auprès de ses membres dans l'amélioration de leurs pratiques d'un point de vue éthique. Malheureusement, comme l'affirme le dirigeant de Voyageurs du Monde : *« cela ne sert à rien de faire des déclarations sur lesquelles les opérateurs concernés ne sont pas engagés. Il faut que les syndicats de voyagistes français, par exemple, s'engagent sur quelques points...et que ceux qui ne respectent pas les règles du jeu soient sortis du système de distribution, ne puissent plus être vendus ni proposés dans les brochures. L'OMT n'a aucun pouvoir sur les voyagistes. La concurrence est telle que si l'un ne respecte pas la règle du jeu, les autres ne les respectent pas non plus. Pour avoir une éthique dans une entreprise, il faut que les dirigeants y soient sensibles, et il faut que les actionnaires jouent le jeu. Les actionnaires financiers traditionnels veulent 15 % de rendement »* (Rial 2003). Avant d'envisager des mesures aussi radicales que l'exclusion des adhérents ne respectant pas certaines règles, il paraît évident que le Snav doit se saisir de cette problématique car il a un rôle incitatif essentiel à jouer au niveau de l'amélioration des pratiques de ses adhérents d'un point de vue éthique. Georges Colson le nouveau président élu au printemps 2005, déclare avoir fait part de sa volonté que le SNAV soit « un acteur responsable en ce qui concerne l'éthique du tourisme ». Et il a chargé le secrétaire général adjoint d'être le correspondant sur ce dossier. Mais le Snav ne doit-il pas aller au-delà et engager une véritable réflexion en son sein, par exemple à travers la création d'une commission chargée des questions éthiques, transversale aux douze commissions techniques déjà existantes.

### ***Le Club Méditerranée***

Interpellée lors de la table ronde sur les propositions concrètes des opérateurs pour promouvoir un tourisme porteur d'éthique et de développement durable, à l'occasion du colloque « Tourisme, éthique et mondialisation » organisé à Paris le 14 mars 2002 par le secrétariat d'Etat au tourisme, la directrice marketing du Club Méditerranée n'eut d'autre réponse que d'évoquer l'initiative de la fondation du Club d'organiser « *un grand goûter planétaire, en invitant tous les enfants des villages avoisinants* ». (Secrétariat\_d'Etat\_au\_Tourisme 2002 : 44). Est-il nécessaire de commenter cette réponse, typique d'une approche mercatique, répondant aux interrogations éthiques de la société par des mesures de communication fondées sur l'apparence propre à une démarche publicitaire, si ce n'est en s'interrogeant sur les dégâts sociaux qu'une telle initiative peut causer à ces enfants démunis ? n'y a-t-il réellement rien de mieux à faire pour les aider ? D'après le site Internet ([www.clubmed.co.il](http://www.clubmed.co.il)), consulté en juillet 2004, l'activité de la fondation se résume en effet à ce grand goûter planétaire qui accueille 8000 enfants démunis des alentours des Villages, ainsi qu'à encourager ses employés à avoir des activités bénévoles le week-end ou pendant leurs congés, en s'engageant à « leur offrir un cadre d'épanouissement » ou en organisant un convoi chaque année vers le Mali pour les salariés désirant bénévolement consacrer leurs congés à des activités humanitaires.

### ***Accor***

Souvent cité en exemple, le groupe Accor, seule entreprise française du secteur du tourisme, avec Pierre et Vacances, à avoir signé le pacte mondial, mène une politique volontariste dans le sens du développement durable depuis plusieurs années et a créé en 2002, un comité transversal composé des différentes fonctions concernées par le développement durable, qui se réunit tous les deux mois pour valider l'ensemble des orientations du groupe. En ce qui concerne la politique environnementale, le groupe a créé, dès 1994, une cellule spéciale et un poste de responsable environnement devenu une direction en 1997, ensuite intégrée à la direction développement durable en 2002.

En 2003, le groupe est présent dans trois indices intégrant des critères environnementaux et sociaux : le Dow Jones SI (valeurs analysées par l'agence SAM Research inc. qui classe Accor troisième du secteur de l'hôtellerie), le FTSE4Good (classement établi par Eiris) et l'Aspi Eurozone (classement établi par Vigéo).

Accor est membre de l'Initiative des Tour-Opérateurs pour le développement du tourisme durable, présentée plus loin, de l'International Tourism Partnership, association à but non lucratif créée en 2003, dont l'objectif est de promouvoir des pratiques responsables dans le secteur du tourisme et qui intègre le programme IHEI et d'Orée, association qui s'est fixée pour rôle de favoriser les partenariats entre les entreprises et les collectivités.



L'engagement du groupe en faveur du développement durable s'explique, selon la responsable de communication interne sur le développement durable, par la « *conviction que le caractère durable est particulièrement crucial pour le développement de l'activité hôtelière et des exigences de la clientèle et notamment de certains "grands comptes" qui, avant tout contrat annuel demandent que soit rempli un questionnaire éthique* » (Cravatte 2004).

D'après le site Internet du groupe<sup>1</sup> consulté en décembre 2004, l'action du point de vue du développement durable se déploie dans cinq directions. La première dimension concerne **la gestion de l'entreprise** et se traduit par la mise en œuvre de principes de transparence vis-à-vis de ses actionnaires et de séparation des fonctions de direction (assumée par le directoire) et de contrôle (assumée par le conseil de surveillance composé pour moitié de membres indépendants). Les dix principes du pacte mondial (Global Compact) signé en 2003 sont diffusés auprès des dizaines de milliers de collaborateurs du groupe, à travers une brochure réalisée par le comité du développement durable, présentant les valeurs mis en avant par le groupe « Les Repères du Manager - Ensemble, plus responsables », afin qu'ils les mettent en œuvre au quotidien.

La seconde dimension concerne **les ressources humaines** et l'engagement du groupe de favoriser l'évolution des carrières et la formation continue, ainsi que le dialogue social.

La troisième domaine est celui dans lequel le groupe semble le plus s'investir : **l'environnement**. La politique environnementale est menée par la direction environnement qui s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de correspondants internationaux et se fonde sur neuf principes d'actions. Les mesures prises sont des mesures d'économie d'énergie et d'eau, le tri sélectif, le développement du recours au solaire (19 établissements équipés), le recours à la démarche HQE (3 établissements) et à une étude d'impact environnemental préalable (un établissement), la certification (Iso14001 des établissements français Ibis d'ici la fin 2005, de neuf établissements aux Pays-Bas et d'un autre à Malte). La formation et la sensibilisation du personnel et du public s'effectue à travers différents supports dont la charte et le guide environnement de l'hôtelier déjà présentés. D'autres actions sont initiées localement par les établissements du groupe et prennent la forme de journées de nettoyage, de sensibilisation à l'environnement, d'opérations de reboisement, ... Le groupe a noué un certain nombre de partenariats afin de l'aider à définir les objectifs environnementaux et les moyens techniques de les atteindre : l'Ademe (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, achats verts, préservation de l'environnement, recours au solaire), Edf (développement du parc de véhicules électriques en équipant les parkings de Novotel de bornes de recharge gratuites), Nausicaa (information et

---

<sup>1</sup> [www.accor.com/fr](http://www.accor.com/fr) consulté en décembre 2004.

sensibilisation des clients et des employés à la protection du littoral et des fonds marins) et Wwf.

Quatrième domaine de la politique de développement durable du groupe : le secteur des **achats**. Depuis 2002, le groupe a mis en place un nouveau cadre de relations avec les fournisseurs et les sociétés prestataires de services, afin de les inciter à respecter les principes de développement durable. Une charte achats durable, qui comprend sept principes sociaux et sept principes environnementaux, est diffusée auprès de tous les fournisseurs référencés du groupe auxquels il est demandé de la respecter. Depuis 2003, et particulièrement suite aux problèmes judiciaires rencontrés par Accor pour ses pratiques de sous-traitance de nettoyage de chambre fin 2002, un cahier des charges impliquant le respect de la réglementation régit les contrats entre Accor et ses sous-traitants.

En ce qui concerne le **mécénat**, outre son partenariat avec l'Unesco, Accor a décidé de concentrer sa politique sur deux thèmes : le parrainage d'enfants et l'aide locale en situation d'urgence. Le parrainage d'enfants est développé à travers le partenariat avec ONG Plan dont les brochures sont diffusées aux clients et aux collaborateurs, et l'aide locale d'urgence se fait à travers un partenariat avec la Croix Rouge noué en 2003. Par ailleurs, le groupe est engagé aux côtés d'Ecpat dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

### ***La Fédération Logis de France***

La Fédération Logis de France est une fédération d'associations départementales et régionales réunissant à parts égales, les hôteliers, les élus locaux et les institutions locales du tourisme. La fédération fonctionne comme une chaîne volontaire délivrant le label Logis de France aux établissements, suite à un contrôle effectué par des cabinets indépendants, et classant les établissements à l'aide d'une grille de 200 critères.

La fédération signale les actions suivantes : « *l'intégration dans la grille de classement de cinq critères environnementaux avec pour objectif de dresser un bilan en 2008, la signature de la charte nationale de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la certification ISO 9001* » et, bien que la clientèle nord-européenne pousse à la mise en œuvre de mesures environnementales, celle-ci peut constituer un coût important pour certains établissements (Cravatte 2004).

### ***Nouvelles Frontières***

C'est plus l'intégration de Nouvelles Frontières au sein du géant touristique allemand TUI, fortement impliqué dans une démarche de développement durable, que la signature de la charte éthique du tourisme, qui a eu pour effet la mise en œuvre de diverses mesures dans le sens du développement durable chez Nouvelles Frontières. La première mesure a été de désigner un responsable du tourisme durable, également chargé de la randonnée et du

trekking. Autre mesure mise en œuvre depuis 2003 : l'évaluation des prestataires réceptifs et des hôteliers avec lesquels travaille Nouvelles Frontières, via un questionnaire environnemental détaillé à remplir annuellement (cf. Annexe 17). L'élaboration de ce rapport environnemental est rendue obligatoire par une clause figurant dans les contrats passés avec les prestataires. Les questionnaires clients qui comprennent une partie environnementale constituent une autre source d'information pour le groupe et l'ensemble de ces informations devrait lui permettre de mettre en avant dans les brochures les établissements les plus méritants. Cette procédure existe depuis cinq ans déjà au sein du groupe TUI (Noisette 2003).

Signalons également la mise en œuvre au siège du groupe de mesures environnementales du type tri sélectif afin notamment de recycler le papier.

Pour le responsable du tourisme durable, trois raisons ont poussé à la mise en œuvre d'une politique de développement durable au sein de Nouvelles Frontières : *« le rachat par TUI et la politique d'uniformisation au sein du groupe, l'influence de la demande allemande et la conviction d'une possible croissance du marché des voyages "écologistes" mais la faible demande du public français rend incertain la possibilité de continuer les investissements dans un contexte difficile et la plus grande indépendance des hôtels n'appartenant pas au groupe rend la mise en œuvre des mesures plus difficile »* (Cravatte 2004).

En 2004, Nouvelles Frontières évoquait sur son site Internet et dans la presse, un partenariat avec Tetraktys<sup>1</sup>, une association d'aide au développement local des pays du Sud, spécialisée dans le tourisme rural et la formation, afin d'établir des circuits profitant aux populations locales dans différents pays africains. En réalité, ce partenariat ne s'est jamais concrétisé.

### **Thomas Cook**

Thomas Cook, réseau de distribution de plus de 400 agences est le seul signataire de la charte nationale d'éthique du tourisme à y faire référence sur son site Internet. Dans la rubrique tourisme durable de ce dernier, l'entreprise évoque trois mesures : le soutien de l'action de l'association Ecpat, le partenariat noué avec ONG Care, spécialisée dans la lutte contre la pauvreté, en 2002, et la prise en charge de l'ensemble des déplacements aériens du tour du monde effectué entre 2003 et 2004 par trois jeunes, afin de présenter le travail de 24 associations humanitaires à travers le monde, mesure qui selon nous n'a rien à voir avec le développement durable.

Le partenariat noué avec Care pour une durée de trois ans a pour objectif la promotion d'un tourisme responsable, à travers<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> [www.tetraktys-ong.com](http://www.tetraktys-ong.com)

<sup>2</sup> Source : site Internet de Thomas Cook : [www.thomascook.fr](http://www.thomascook.fr) consulté en juillet 2004.

- une mobilisation interne sur le thème du tourisme durable : formation des collaborateurs, création de nouveaux produits nature, priorité donnée aux voyageurs impliquées dans une démarche de protection de l'environnement, prise en compte des critères environnementaux et de lutte contre la pauvreté dans les processus de décision.
- l'utilisation de papier recyclé au sein de Thomas Cook et le recyclage des brochures périmées des partenaires.
- la sensibilisation des clients aux problématiques environnementales et sociales des destinations, par l'élaboration et la diffusion d'une charte du voyageur auprès des fournisseurs et des clients, et la mise en œuvre d'actions ponctuelles (par exemple la participation à un festival solidaire avec Care et Ecpat)
- le financement de programmes communs de développement durable mis en œuvre par Care, le premier financement d'un montant de 25000 € étant intervenu à l'automne 2003, suite à une opération de dix jours pendant lesquels tout voyage acheté dans une agence correspondait à un don à ONG de 2€ prélevé par le distributeur sur sa marge.

Pour le responsable partenariat de Care, il s'agit d'une association au sein de laquelle chacun conserve sa liberté critique : *« Si nous estimons que la démarche d'Havas ne correspond plus à l'esprit de ce partenariat, ou qu'il existe un risque d'instrumentalisation pour CARE, nous avons la possibilité de cesser cette collaboration à tout moment. C'est bien entendu la même chose pour Havas » (Smée 2003).*

Un comité éthique composé d'une quarantaine de salariés volontaires de toute la France travaille avec Care sur trois types d'opérations : les actions locales et nationales, la Charte du Voyageur (distribué depuis le printemps 2004 avec chaque dossier voyage) qui devrait être déclinée selon les pays destinations et la formation des collaborateurs. Les objectifs sont ambitieux : intégrer dans les réunions régionales organisées par la société un module de formation de trois heures, *« mettre en place avec les hôteliers et fournisseurs locaux une charte du tourisme durable que ces derniers s'engageront à respecter. Elle s'articulera autour de deux axes : respect de l'environnement par les hôteliers (économies d'eau, recyclage des déchets, etc.) et découverte de la population locale dans le cadre des excursions et des animations »* (Noisette 2003). Mais leur mise en œuvre prend beaucoup de temps et le changement d'enseigne (Havas à Thomas Cook) a beaucoup mobilisé les agences. Pour la responsable du développement chez Thomas Cook, l'intention est présente mais il existe beaucoup d'incertitudes, en particulier en ce qui concerne leur capacité à imposer des modifications de comportement aux hôteliers avec lesquels Thomas Cook travaille en tant que voyageur (7% du chiffre d'affaire provient de l'activité production du groupe). Ce n'est que dans un second temps qu'une réflexion sera menée avec les producteurs de voyages distribués dans les agences.

## La gestion environnementale des hôtels

### *L'architecture écologique*

En France, c'est à travers la démarche « Haute Qualité Environnementale » (HQE) que le secteur du bâtiment tente de maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur avec l'objectif d'aboutir à un environnement intérieur sain et confortable. L'association HQE définit la qualité environnementale à travers 14 critères présentés dans le tableau ci-dessous. Une démarche de certification sur la base de ce référentiel est testée sur une vingtaine de projets (dont des projets hôteliers), en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Mais les opérations menées en France sous ce label ne dépassent pas 400 par an et sont le plus souvent limitées aux commandes publiques. Les promoteurs privés restent méfiants face au surcoût engendré qui peut atteindre 15%.

Tableau 17  
**Les critères de la Haute Qualité Environnementale**

Eco-construction	Eco-gestion
1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat	4. Gestion de l'énergie
2. Choix intégrés des procédés et produits de construction	5. Gestion de l'eau
3. Chantier à faibles nuisances	6. Gestion des déchets d'activité
	7. Gestion de l'entretien et de la maintenance
Confort	Santé
8. Confort hygrothermique	11. Qualité sanitaire des espaces
9. Confort visuel	12. Qualité sanitaire de l'air
10. Confort olfactif	13. Qualité sanitaire de l'eau

Source : Association HQE, [www.assohqe.org](http://www.assohqe.org)

Même si l'ordre des architectes semble se mobiliser autour du développement durable en publiant en juin 2004, un rapport intitulé « les architectes et le développement durable »<sup>1</sup> qui propose que les architectes s'engagent dans le sens du développement durable à travers différentes mesures comme la formation de la profession, la sensibilisation du public, la création d'un forum, l'animation d'un groupe de travail permanent, nous sommes loin d'être des précurseurs dans le domaine de l'architecture écologique ou durable.

A partir du moment où les infrastructures touristiques représentent des investissements de long terme (701 milliards de \$ dépensés par an (UNEP 2001 : 167)) et que ces infrastructures sont la cause d'impacts significatifs sur

<sup>1</sup> (Ordre\_des\_architectes 2004)

l'environnement (outre la consommation d'énergie et de matériau de construction, le bâtiment est responsable de la moitié des émissions de gaz carbonique et de plus du tiers de la production de déchets), il est urgent d'encourager les promoteurs à retenir de nouvelles méthodes architecturales au moment de la conception ou de la rénovation de ces infrastructures, méthodes que les américains désignent par le « sustainable design » et que nous pourrions traduire par architecture écologique. D'après le Rocky Mountain Institute, une association américaine à but non lucratif d'entrepreneurs dont l'objectif est de proposer des solutions pour une utilisation efficiente et raisonnée des ressources naturelles ([www.rmi.org](http://www.rmi.org)), « l'architecture écologique n'est pas un nouveau style de bâtiment mais représente une révolution dans la manière dont nous pensons, dessinons, construisons et utilisons les bâtiments.[...] Son but ultime est de construire des bureaux, des maisons, et même des lotissements entiers, qui soient producteurs net d'énergie, de nourriture, d'air pur et d'eau propre, de communautés biologiques et humaines belles et en bonne santé » (UNEP 2001 : 167). Sans pour autant viser l'autosuffisance, il est possible d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation de matériau dans la construction, l'occupation et la rénovation des bâtiments.

Un manuel publié à l'initiative du Pnue, de l'International Hotel & Restaurant Association (IH&RA) et de l'International Association of Hotel Schools (EUHOFA), « Sowing the seeds of change », indique les différentes étapes à suivre pour adopter une démarche d'architecture écologique (UNEP 2001). La première étape est le choix du site, choix qui fait appel à différents critères dont la détermination suppose la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (écologistes, architecte, ingénieurs, spécialistes de l'environnement,...). Les critères ont trait :

- aux caractéristiques écologiques du site : hydrologie, géologie, topographie, activités précédentes ou voisines,...
- à la signification culturelle du site : religieuse, archéologique, sociale,...
- aux équipements et infrastructures proches : alimentation en énergie et en eau, accessibilité du site, évacuation des déchets,
- à l'état environnemental du site,
- à la réutilisation possible du bâti existant,
- aux projets de développement prévus pour les alentours,

Il convient également de calculer la capacité de charge, soit le nombre maximum de visiteurs que le site est capable d'accueillir sans qu'il en pâtisse irrémédiablement. Cet indicateur facile à définir n'est pas évident à calculer mais le choix du site dépend bien de la comparaison entre la capacité de charge et la fréquentation attendue. Ensuite, il s'agit de mener une étude d'impacts environnementaux du projet afin de quantifier les impacts directs et indirects pour pouvoir proposer des mesures correctrices ou revoir certaines dispositions du projet. Dès lors, il est possible de choisir l'emplacement du futur bâtiment.

La seconde étape porte sur la conception du bâtiment. Il s'agit de déterminer les caractéristiques architecturales des bâtiments en tenant compte :

- d'une utilisation maximale de l'énergie solaire passive et de la lumière du jour en orientant le bâtiment et en disposant les pièces, les fenêtres et autres équipements de manière à profiter au maximum de la chaleur du soleil, de la lumière du jour et d'une ventilation naturelle,
- du recours aux énergies renouvelables,
- de la réduction de la consommation d'eau et son recyclage.
- du paysage et de l'aménagement extérieur,
- du choix des matériaux (fenêtre, isolation, produits non toxiques, ...)

L'énergie renouvelable représente une opportunité significative de réduction des dépenses énergétiques de l'industrie du tourisme. Elle présente différents avantages : la sécurité de l'approvisionnement par la réduction de la dépendance énergétique, la stabilité du coût, le faible impact sur l'environnement principalement par la réduction des émissions, le maintien de la qualité environnementale, nécessaire à la poursuite de l'activité touristique, un effet positif sur l'emploi dans le secteur de l'environnement et également une image positive auprès du public et des touristes. En ce qui concerne l'hébergement, il existe deux types d'utilisation d'énergie, le chauffage et l'électricité<sup>1</sup>. En ce qui concerne la production de chaleur, de multiples alternatives de recours aux énergies renouvelables sont possibles : l'énergie solaire passive, les systèmes de production d'eau chaude solaire (y compris pour l'eau de la piscine), les systèmes géothermiques et le recours aux biocarburants. Pour la production d'électricité, il est possible d'avoir recours à l'éolien, à l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie hydrologique, ... La différence de coût entre un système basé sur une énergie renouvelable et un système traditionnel est amortie entre deux et dix ans selon les applications. Les solutions techniques basées sur l'énergie renouvelable sont multiples. Un manuel du Pnue (UNEP 2003) consacré à cette question, propose une démarche en cinq étapes :

- effectuer un audit énergétique de l'établissement, du complexe voire de la station,
- déterminer le potentiel en énergie renouvelable du site par type d'énergie renouvelable,
- évaluer la solution technique la plus adaptée au site
- choisir l'entreprise pour installer le système retenu,
- mettre en place un suivi de l'installation énergétique et de ses avantages.

Des rejets d'eaux usées non traitées peuvent avoir différents impacts négatifs sur la santé, l'environnement marin, les nappes phréatiques et la contamination des ressources en eau, ... Une bonne gestion de l'eau est

---

<sup>1</sup> Le chauffage représente entre 60 et 70% de la consommation d'énergie par le secteur du tourisme, l'électricité environ 20% et le reste correspond au transport local (UNEP 2003 : 11).

possible au sein de l'industrie du tourisme. Elle passe par différentes mesures (UNEP 2003) :

- la réduction de la consommation d'eau à travers les choix techniques au moment de l'installation et le bon entretien de l'installation,
- la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, le lavage, les chasses d'eau et après purification pour la piscine,
- le traitement des eaux usées pour une réutilisation sur site. Le traitement est plus ou moins élaboré selon la réutilisation prévue. Seules les eaux utilisées pour la toilette, la blanchisserie et la cuisine peuvent être recyclées sur place (le recyclage de l'eau des wc est possible mais demande un traitement biologique beaucoup plus intensif).

De la même manière, il est possible dans les établissements hôteliers de mettre en place un système de gestion des déchets permettant de réduire ceux-ci, en distinguant généralement les secteurs (hébergement, restauration, jardins, fonctions administratives) et le type de déchets (papiers et cartons, emballages plastiques, emballages de produits chimiques, verre, nourriture,...) (UNEP 2003) :

- par la réduction de la quantité de déchets en réduisant la consommation de produit à la source,
- par l'achat de produits écologiques, dès que c'est possible, en tenant compte de leurs caractéristiques écologiques, des possibilités de recyclage ou de réutilisation, des emballages.
- par la réutilisation (réparation, vente ou don de ce qui peut encore servir) le recyclage, ce qui suppose la mise en place d'un tri sélectif des déchets, et la production de compost.

### ***La mise en place d'un système de management environnemental***

L'intégration de la gestion environnementale dans la gestion de l'activité de production permet d'évaluer, de gérer et de réduire les impacts environnementaux de manière systématique, on parle alors de système de gestion environnementale. Sa mise en place passe par différentes étapes (UNEP 2001 : 73). Il est nécessaire à la direction de désigner un responsable de la mise en œuvre du système de gestion environnementale et une équipe comprenant des représentants de chacun des départements et de la direction générale. Ensuite, il n'est pas possible de se passer d'une enquête environnementale permettant d'identifier les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'entreprise du point de vue de l'environnement. Dans le secteur de l'hébergement, cet audit porte généralement sur les points suivants : l'utilisation de l'eau, de l'énergie, la production de déchets, la politique d'achats, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, le niveau du bruit, le suivi des performances environnementales. Il est préférable de vérifier si les lois actuelles concernant l'environnement sont bien respectées, mais également de s'informer sur les lois en préparation afin d'anticiper leur publication au journal officiel. Une fois ce rapport d'audit établi, il devient possible de se fixer des objectifs à atteindre en leur associant



des indicateurs chiffrés et une échéance. De ces objectifs doit découler une politique et une stratégie (éventuellement plusieurs qui seraient en concurrence, mais dans tous les cas, il faudra n'en retenir qu'une seule) de mise en œuvre, c'est-à-dire lister les mesures à prendre par domaine, à savoir les points évoqués plus haut, et par département d'activité de l'établissement. La motivation et la formation des salariés sont une condition importante pour la réussite du programme. Il est également recommandé de communiquer les performances environnementales aux clients afin de les sensibiliser aux actions menées. Cette mise en œuvre suppose un suivi régulier des progrès effectués afin d'identifier, lorsque des objectifs ne sont pas atteints, quelles sont les raisons de ces manques et quelles mesures correctives sont possibles. Que l'établissement souhaite être certifié ou pas, il peut dès lors faire appel à un organisme certificateur afin qu'il vienne l'auditer. La dernière étape de la démarche est d'élaborer un rapport d'activité environnemental destiné aux différentes parties-prenantes concernées. Les documents, publiés par le Pnue et cités plus haut, regorgent d'exemples d'actions exemplaires isolées dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Plutôt que d'en faire un catalogue qui ne constituerait rien d'autre qu'une répétition des différentes mesures possibles déjà citées tout au long de cette partie, nous présenterons dans un tableau de synthèse le type de mesures prises dans une quinzaine d'établissements lauréats entre 1992 et 1995 du prix offert par l'IH&RA et que l'on peut donc considérer comme figurant parmi ceux dont les pratiques sont à la pointe pour ce qui est de la prise en compte de l'environnement.

**Tableau 18**  
**Types de mesures prises par quelques établissements exemplaires**

Type de mesures	Part des hôtels ayant pris des mesures
Energie	93%
Communication auprès du public	93%
Formation des employés	87%
Eau	80%
Déchets	80%
Travail en réseau	47%
Conception	33%
Emissions	33%
Suivi	27%
Politique d'achat	27%
Politique d'entreprise	20%
Construction	7%

Source : (UNEP 1996)

Sur la quinzaine d'établissements, les mesures prises portent, chez la quasi-totalité des établissements, sur la réduction de la consommation d'énergie et

d'eau et sur la production de déchets. Ils communiquent presque tous sur les mesures qu'ils prennent et déclarent former leurs employés à la problématique environnementale. Beaucoup moins d'hôtels prennent des mesures en ce qui concerne la conception et la construction des établissements hôteliers.

## **L'initiative des tour-opérateurs pour le développement du tourisme durable (TOI)**

### *Les engagements des membres de l'initiative TOI*

En 2000, à l'occasion du salon touristique ITB de Berlin, différents voyagistes se sont réunis autour de l'initiative des tour-opérateurs pour le développement du tourisme durable (TOI) sous l'égide du Pnue, de l'Unesco et de l'OMT<sup>1</sup>. TOI travaille en partenariat avec le Center for Environmental Leadership in Business (CELB), centre fondé par l'association écologiste Conservation International et le groupe Ford, avec pour objectif d'engager le secteur privé dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux.

TOI est une association à but non lucratif ouverte à tous les voyagistes et l'on trouve, parmi ses membres, des voyagistes de nature différente et de taille différente (de 500 à près de 13 000 000). Depuis 2002, le collectif a perdu sept voyagistes membres et en a gagné quatre nouveaux. Sur les 22 membres, quatorze sont européens, deux sont des entreprises d'Amérique du Nord, les autres étant issus des pays du Sud : Brésil, Maroc, Pakistan et Turquie. L'initiative est gouvernée par une équipe de quinze personnes, douze représentants des voyagistes et un représentant pour chacune des institutions partenaires.

Les membres de TOI se sont fixés pour mission :

- de progresser vers un développement et une gestion durable du tourisme, c'est-à-dire en réduisant les impacts sur l'environnement, la culture et les communautés locales des destinations,
- d'encourager les voyagistes à s'engager pour le développement durable au niveau de la profession.

Pour faire partie de l'association, le candidat doit payer une cotisation dépendant du chiffre d'affaires (variant entre 500 et 5000 \$), signer la déclaration d'engagement pour un développement du tourisme durable<sup>2</sup> et s'engager à en respecter les principes ; et avoir signé et mis en place le code de conduite de lutte contre le tourisme sexuel d'Ecpat. Cette déclaration d'intentions est sans ambiguïté. L'article 1.3 de cette déclaration donne le cadre général de cet engagement : « *nous nous engageons à développer,*

<sup>1</sup> Les informations présentant l'initiative des Tour-Opérateurs sont, sauf mention contraire, issues de leur site Internet, consulté à la date du 22 novembre 2004.

<sup>2</sup> disponible en anglais sur le site [www.toinitiative.org](http://www.toinitiative.org)

*produire et vendre le tourisme d'une manière durable, c'est-à-dire, toutes les formes de tourisme qui contribuent positivement à l'environnement culturel et naturel, qui génèrent des bénéfices pour les communautés hôte et ne mettent pas en danger la vie future des populations locales* ». Les articles du second point de la déclaration permettent de préciser les engagements. Relevons notamment que les voyageurs membres :

- reconnaissent que le tourisme peut être source de bienfaits mais également être source d'impacts négatifs,
- s'engagent à respecter les lois et réglementations locales, nationales et internationales,
- s'engagent à essayer d'améliorer continuellement leurs performances dans le sens d'un développement et d'une gestion durables du tourisme,
- s'engagent à gérer et surveiller les impacts de leur activité,
- s'engagent à appliquer les meilleures pratiques, que ce soit au sein de l'entreprise ou à travers leurs partenaires, leurs sous-traitants et leurs prestataires, notamment en ce qui concerne l'utilisation responsable des ressources naturelles, la réduction et la prévention de la pollution et la gestion des déchets, la protection de la biodiversité, des paysages et du patrimoine naturel et culturel, l'intégrité des cultures locales, la coopération avec ces communautés locales, le recours à des productions et des services locaux
- s'engagent à intégrer ces principes dans la politique de l'entreprise avec des objectifs mesurables et une publication régulière des progrès effectués.

Les engagements cités apparaissent comme particulièrement ambitieux et l'on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure ils sont réellement mis en œuvre, à partir du moment où aucune vérification ne semble faite ni avant l'adhésion, ni après.

#### ***Les actions des membres de l'initiative TOI***

Quatre groupes de travail ont été mis en place pour organiser l'activité du collectif :

- un groupe de travail sur **la gestion de l'offre**, afin d'arriver à intégrer les principes de développement durable au sein de l'ensemble de la chaîne de l'offre touristique. Cet objectif suppose évidemment au préalable que l'entreprise intègre elle-même les principes du développement durable dans son fonctionnement propre, avant de l'imposer à ses partenaires commerciaux. Ensuite, il s'agit d'élaborer une politique dans le sens du développement durable pour l'ensemble de la chaîne de l'offre (un plan d'action, un guide d'évaluation, un système de suivi et d'information des progrès effectués), d'accompagner les prestataires dans leur recherche d'objectifs durables (les sensibiliser, leur fournir un support technique, les inciter par des prix) et enfin l'intégration de critères liés au développement durable dans les contrats passés avec les prestataires.

- un groupe de travail sur l'élaboration de rapports d'activité intégrant les aspects sociaux et environnementaux (**reporting durable**<sup>1</sup>). Il s'agit de développer, au sein du cadre de l'initiative GRI, des lignes directrices adaptées au secteur de la production de voyages. Ces lignes directrices sont développées par un groupe de travail multipartite, incluant les membres de TOI mais aussi des ONG, des syndicats, des hôteliers, des croisiéristes, des compagnies aériennes et des autorités locales,
- un groupe de travail sur **la coopération avec les destinations**, afin de développer des partenariats avec des destinations particulières pour définir une vision commune du développement durable
- Un groupe de travail sur **la communication** afin de développer une stratégie et des outils pour mieux communiquer sur la durabilité, à la fois au sein des entreprises membres et auprès des clients de ces entreprises.

En ce qui concerne **la gestion de l'offre**, le groupe de travail s'est concentré sur la production de manuels, établis en collaboration avec le CELB. Le premier<sup>2</sup> porte sur l'intégration de la durabilité dans le système de l'offre de tourisme. Cette intégration passe par trois étapes. La première, c'est **d'établir un système de gestion durable de la chaîne de l'offre**. Et cela passe nécessairement par l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action, donc par la mise en place d'une équipe ou d'une cellule chargée du développement de cette politique et de son implantation, à la fois au sein de l'entreprise et dans ses relations avec les prestataires et sous-traitants. A partir du moment où cette cellule doit travailler avec l'ensemble des départements de l'entreprise, elle ne peut évidemment pas fonctionner en autonomie et il est préférable que cette équipe intègre des représentants des différents départements concernés, surtout si la taille de l'entreprise est importante (cf. **Tableau 19**).

Les deux autres manuels élaborés par le groupe de travail sont des manuels de bonnes pratiques destinés à sensibiliser les sous-traitants des voyageurs, l'un, destiné au secteur hôtelier, l'autre au secteur de la récréation marine. Le premier<sup>3</sup> s'attache à informer les hôteliers sur dix thèmes (la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau, la gestion des eaux usées, la gestion des déchets, la consommation de produits chimiques, la politique d'achat, la contribution à la biodiversité, la contribution au développement local, la politique de ressources humaines, les systèmes de gestion environnementale), en leur présentant pour chacun d'eux les enjeux, les actions possibles, les sources d'information existantes et des exemples de bonnes pratiques. Le second<sup>4</sup> reprend le même principe et décline, sur une dizaine de points

---

<sup>1</sup> Nous conserverons le terme anglais de reporting qui nous semble plus explicite et plus simple d'utilisation que l'expression « Reddition de comptes », recommandée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du Ministère de la Culture.

<sup>2</sup> (TOI 2003)

<sup>3</sup> (Sweeting and Sweeting 2003)

<sup>4</sup> (TOI 2004)

cruciaux, les enjeux et les actions possibles. Ce manuel est accompagné d'un questionnaire permettant l'autoévaluation des sous-traitants.

Tableau 19  
**Départements à impliquer dans une politique de développement durable de la chaîne de l'offre**

Départements	Implications
Conseil d'administration	Soutien financier et politique du programme
Directeur exécutif et managers	Sélectionne les sous-traitants en fonction de critères de développement durable, Intègre des clauses liées au développement durable dans les contrats avec les sous-traitants ou les prestataires
Chefs de produits	Discute régulièrement avec les sous-traitants des questions liées au développement durable Remontée d'information de la part des hôteliers et autres sous-traitants Facilite la transmission du matériel de sensibilisation et de formation Identifie les nouveaux sous-traitants locaux
Directeur des ressources humaines	Intégration de compétences en développement durable dans la politique de recrutement
Conseillers juridiques	Concernés par l'insertion des clauses spécifiques dans les contrats passés avec les sous-traitants ou les prestataires
Directeur du marketing	Elaboration d'un plan marketing pour communiquer sur la politique durable de l'entreprise Mesures incitatives vis-à-vis des sous-traitants performants du point de vue du développement durable
Département de la production	Examen des implications financières des changements et leur conséquence sur les prix de vente
Département qualité et sécurité	Suivi des normes de sécurité et de qualité pour les sous-traitants Incorporation des critères de développement durable dans le suivi qualité des sous-traitants
Cellule de développement durable	Gestion quotidienne et coordination du programme Centre de ressources et de support technique sur les questions liées au développement durable
Formation continue	Mise au point de programme de formation sur le développement durable pour le personnel et les sous-traitants

Source : (TOI 2003 :8)

En ce qui concerne **la coopération avec les destinations**, le rapport d'activité 2003 fait état de deux opérations. La première concerne la ville de Side en Turquie où une politique de gestion des déchets a été mise en place en collaboration avec la municipalité, politique incluant des formations pour les équipes de personnel du secteur de l'hébergement, le personnel de la municipalité concerné et les membres de l'association locale professionnelle des restaurateurs et des patrons de bars. La seconde concerne la République

Dominicaine où une table ronde a été organisée à Punta Cana en décembre 2003, avec pour objectif de renforcer la coopération entre TOI et les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les ONG pour œuvrer dans le sens d'un développement durable. Cette table ronde a permis d'établir un programme d'actions, comprenant la mise en place d'une zone préservée de tout déchet, l'amélioration de la gestion des excursions marines, une meilleure implication des communautés locales, le soutien des voyageurs à un programme promotionnel des hôteliers de la région de Bayahibe.

A propos du **reporting social et environnemental**, l'activité de l'association s'est concentrée sur l'élaboration d'un supplément sectoriel aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative, supplément publié en novembre 2002, après neuf mois de gestation et suite à un processus multipartite, impliquant des représentants de la société civile, des autorités locales, des prestataires et sous-traitants des voyageurs, des ONG et des membres de TOI. Le supplément produit à l'initiative de TOI est le premier supplément sectoriel à venir compléter les lignes directrices de GRI, ce qui peut sembler étonnant lorsque l'on sait que, parmi les quatre entreprises du secteur du tourisme inscrites dans la base GRI, seulement deux font partie de TOI. Et aucune des quatre entreprises ne respecte pour le moment les lignes directrices GRI ou le supplément sectoriel pour produire leur rapport d'activité, pas plus celles qui font partie de TOI (Hotelplan et TUI) que les autres (Kuoni et Egged). Mais toutes ces lignes directrices sont récentes et il est justement prévu, à partir de 2003, que les membres de TOI testent ce supplément sectoriel et produisent un manuel d'utilisation. Le supplément sectoriel se limite principalement à proposer 57 indicateurs de mesure spécifiques à l'activité de voyageur, qui se regroupent en cinq parties, les quatre premières traitant des actions et des décisions prises par les voyageurs lors de l'élaboration d'un forfait et la dernière traitant des impacts de l'activité sur la destination :

- Le développement et la gestion de la production (choix de la destination, types de services compris, etc...),
- Le management interne (opérations et activité au siège de la structure),
- La gestion de la chaîne de l'offre qui concerne le choix et la contractualisation des prestataires de service,
- Les relations avec les consommateurs (enquête de satisfaction, sensibilisation au développement durable)
- La coopération avec les destinations, incluant toutes les activités et les décisions liées aux destinations.

En ce qui concerne la **communication** sur le développement durable auprès des voyageurs et du public, le rapport d'activité 2003 fait état de quatre initiatives dont la dernière n'a pas grand chose à voir avec la sensibilisation au développement durable :

- 10 feuilles présentant les enjeux clés du développement durable,
- un module sur la lutte contre la pauvreté par le tourisme,
- un rapport sur la durabilité dans le secteur aérien

- une campagne d'information sur les mesures à prendre pour éviter les brûlures solaires

Afin de diffuser les « bonnes pratiques », une trentaine d'exemples d'actions considérées comme exemplaires, réalisées par les membres de TOI, ont été regroupées dans six catégories proches de celles qui structurent les indicateurs du supplément sectoriel et publiées dans une brochure (TOI 2003).

La première catégorie porte sur les actions **d'intégration des principes du développement durable dans l'entreprise**. Les quatre entreprises retenues comme exemples pour cette catégorie (Exodus, First Choice Holidays, Hotelplan, Studiosus) ont toutes rédigé une déclaration des valeurs guidant l'action de l'entreprise, créé un poste de responsable du tourisme durable, et établi un programme d'actions dans le sens du développement durable. Deux entreprises ont choisi de mettre en place un système de management environnemental dans le cadre des normes ISO 14001 ou EMAS et l'une d'elle met l'accent sur les rapports environnementaux qu'elle publie tous les deux ans.

En ce qui concerne la **gestion de la chaîne de l'offre**, différentes mesures exemplaires y sont présentées : il s'agit principalement d'actions destinées aux hôteliers, afin qu'ils tiennent compte de l'environnement dans leurs pratiques.

Ainsi le voyageur *Aurinkomatkat* a introduit des critères écologiques dans les contrats passés avec les hôteliers et attribue une note aux hôtels partenaires en fonction des performances environnementales.

La cellule environnement de *TUI* a rédigé un manuel d'assistance technique distribué chez les hôtels partenaires pour qu'ils améliorent leurs performances environnementales.

*My Travel Northern Europe* a développé un programme en 50 étapes en direction d'un meilleur environnement destiné aux hôtels partenaires volontaires.

Autre mesure similaire, celle mise en place par le réceptif *Orizzonti* qui demande aux hôteliers de répondre à une enquête sur leurs pratiques environnementales à partir d'une liste de 33 critères, et attribue dans ses brochures un logo aux établissements ayant adopté des mesures dans le sens de l'environnement.

Le voyageur américain *Premier Tours*, qui organise des safaris dans les pays du Sud de l'Afrique, sélectionne les camps et les hébergements qui soutiennent des projets de protection de l'environnement.

*TUI Nordic* pour sa part a choisi d'utiliser des codes de conduite élaborés en partenariat avec des ONG (le code de conduite WWF concernant l'environnement et le code de conduite contre l'exploitation sexuelle des

enfants dans le tourisme d'ECPAT) et exige que les établissements hôteliers partenaires les mettent en œuvre.

La campagne de contrôle de l'hygiène et de la qualité de la nourriture servie dans les restaurants et les hôtels marocains, menée par le réceptif *Atlas Voyage*, est une autre action présentée comme exemplaire, mais on se demande en quoi il s'agit d'une action permettant de progresser du point de vue du développement durable.

La troisième catégorie porte sur le **management interne** des entreprises.

*Aurinkomatkat* a mis en place des modules de formation d'une semaine pour former le personnel aux enjeux du développement durable dans le tourisme, en mettant l'accent sur la lutte contre le tourisme sexuel.

*Dynamic Tours*, un réceptif marocain, a élaboré une charte destinée à ses guides intervenant en montagne et dans le désert, et mis en place des sessions de formation, afin de favoriser la mise en œuvre des principes recommandés dans la charte, dont la plupart concernent la protection du patrimoine naturel et culturel. C'est dans une perspective d'ouverture interculturelle que *Vasco Travel*, réceptif turc, a construit ses sessions de formation pour ses guides.

*TUI Nederland* a ouvert une agence de voyage multimédia destinée à informer les visiteurs et à les inciter à partir en voyage : c'est aussi une librairie et un restaurant. L'ensemble de l'agence fonctionne en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en se passant de papier (aucune brochure n'est distribuée, les informations sont imprimées à la demande). Toute l'information est enregistrée et circule de manière informatique. Les économies en papier sont de l'ordre d'une tonne par an.

*TUI Nordic* met encore une fois l'accent sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, dans les formations dispensées à ses employés au siège et dans les destinations, avec une équipe de cinq personnes consacrée à cette tâche. Cet objectif de lutte contre le tourisme sexuel passe aussi par l'information distribuée aux clients et l'imposition de clauses spécifiques dans les contrats passés avec les hôtels partenaires.

Quatrième série d'actions exemplaires, celles qui concernent **la gestion et le développement des produits touristiques**.

*British Airways Holidays* a financé une étude sur l'une de ses destinations, étude basée sur la méthodologie LCA (Life Cycle Assessment) dont l'objectif est d'évaluer les impacts environnementaux liés à une activité, à partir de l'identification de l'énergie, des ressources utilisées et des déchets générés, afin de prendre des mesures destinées à réduire la consommation de ressources et les impacts négatifs sur l'environnement<sup>1</sup>. Autre initiative du

---

<sup>1</sup> Le Pnue a élaboré des lignes directrices sur la conduite de cette méthodologie : (UNEP 1996).



voyagiste, le partenariat avec l'ONG Climate Care, dont l'action est similaire à celle déjà évoquée des associations suisses Myclimate et allemande Germanwatch (projet Atmosfair) : lutter contre les conséquences des émissions de CO2 en finançant des projets à base d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la reforestation. Ce partenariat passe par une contribution financière des clients du voyagiste destinée à Climate Care pour financer ses projets.

*Studiosus*, voyagiste allemand spécialisé dans les voyages éducatifs, dans le cadre de la mise en place du système de gestion environnementale (EMAS), s'intéresse également à la question des transports et s'était fixé pour objectifs, sur la période 1998-2000, de réduire la consommation d'énergie par voyageur de 3%, d'accroître le nombre de billets rail+aérien de 3% en améliorant l'information sur son catalogue, d'accroître l'utilisation du train pour atteindre les destinations dans au moins cinq circuits européens, d'étendre les voyages en train dans les pays européens de 11% à 14% et d'étendre la campagne « Stop your engine » destinée aux autocaristes.

*My Travel Northern Europe* a étendu son programme destiné aux établissements d'hébergement partenaires aux autorités locales qui définissent le plus souvent les conditions dans lesquelles les hôteliers agissent. Des éco-audits sont ainsi menés sur l'ensemble de la destination, à travers un questionnaire d'une trentaine de questions destiné aux autorités locales. Le taux de réponse n'est pas très élevé, du fait des réticences des autorités locales dont le rôle est de faire la promotion de la destination, à répondre négativement à des questions portant sur les mesures destinées à préserver l'environnement.

*Discovery Initiatives* diffère de toutes les autres actions présentées dans ce recueil, dans le sens où le voyagiste construit ses produits directement, dans le but de soutenir des projets de protection de la nature ou de développement local et ce, en partenariat avec des associations de protection de la nature ou de tourisme communautaire.

A propos de la **sensibilisation des consommateurs**, les six actions présentées portent sur une sensibilisation aux impacts environnementaux. *Accor* a produit, en collaboration avec un centre de recherche sur les écosystèmes marins, un feuillet de sensibilisation des touristes sur les écosystèmes marins distribués dans les hôtels Accor de la Mer Rouge. En outre, des activités éducatives sont organisées une fois par semaine pour les enfants et les adultes. *Hapag-Lloyd*, voyagiste allemand spécialisé dans les expéditions et les croisières de luxe faisant partie du groupe TUI, distribue aux touristes partant dans l'Antarctique un manuel de 132 pages comprenant une partie sur le comportement à adopter dans l'Antarctique. *LTU Touristik* a choisi de sensibiliser ses clients, en les invitant à réagir par courrier ou courriel sur les questions environnementales, afin de faire remonter l'information auprès de ses prestataires ou des autorités locales. Depuis 1996, *TUI* a choisi de développer un site internet entièrement consacré à la

politique environnementale du groupe comprenant cinq rubriques : le management environnemental du groupe, la collaboration avec les destinations, les hôtels et l'environnement, la mobilité et le climat, et une rubrique permettant d'accéder aux rapports et documents en ligne. *TUI Nederland* fait la promotion du tourisme responsable à Curaçao et Bonaire (îles des Antilles), à la fois en direction des touristes et des établissements hôteliers, des guides locaux et des prestataires pour la plongée sous-marine. Enfin, le voyageur italien *Viaggi del Ventaglio* a créé un poste d'interprète environnemental dans chacun de ses villages clubs. L'interprète environnemental est chargé de sensibiliser les touristes à l'environnement, de soutenir l'intégration des principes du développement durable par l'équipe en charge du club, afin de réduire le fossé entre la politique environnementale décidée par le siège et sa mise en œuvre concrète sur le terrain, d'accroître la compréhension et la collaboration entre les clubs de vacances et les communautés locales.

Dernière catégorie d'actions figurant dans ce recueil de bonnes pratiques, **la coopération avec les destinations**. Si le contenu des projets présentés diffère, quatre d'entre elles prennent la forme de mécénat en faveur de projets locaux. Ainsi *Atlas Voyage* soutient financièrement une association marocaine d'amélioration des conditions d'hygiène et de santé, *Hotelplan* a mis en place un fonds écologique alimenté par une contribution obligatoire de 5 francs suisses prélevée sur les forfaits du catalogue « vacances à la mer » (20-25% des ventes du voyageur). Les projets financés varient chaque année (le financement d'un chantier écologique d'une semaine pour des employés volontaires, la construction de puits au Rajasthan en Inde,...). *Vasco Travel* a financé la restauration d'une église en Cappadoce. En 1998, *Viaggi del Ventaglio* a prélevé 1\$ par touriste et par nuit passée dans ses établissements en République Dominicaine, pour alimenter un compte géré par les autorités locales et destiné à financer des opérations de réhabilitation des habitations endommagées par l'ouragan George. La dernière opération présentée est celle de *Travel Walji's*, réceptif pakistanais, qui soutient les entrepreneurs locaux à travers des prêts sans intérêts pour construire des hôtels, en emmenant les touristes dans un centre artisanal ou en recrutant des guides et des chauffeurs locaux.

Bien que les engagements pris par les entreprises, lors de leur entrée dans le collectif TOI s'inscrivent dans le cadre du développement durable, il est à remarquer que les mesures présentées dans ce recueil portent quasiment toutes sur les questions environnementales et très peu sur les questions sociales ou culturelles. Sur les trente deux actions exemplaires, seules huit comportent une dimension sociale : celles de TUI Nordic et de Aurinkomatkat sur la lutte contre le tourisme sexuel, via le respect du code de conduite d'ECPAT, et la sensibilisation des touristes et les actions de mécénat des voyageurs figurant dans la dernière partie du recueil. Et encore, ces huit actions-là ne portent pas sur la politique sociale des entreprises et de leur sous-traitants et prestataires. Qui s'inquiète de la manière dont sont

payés les guides au bout de la chaîne de l'offre ? Combien s'inquiètent des effets sociaux négatifs des pressions commerciales exercées sur les prestataires afin qu'ils limitent leurs coûts ? Il est, bien sûr, plus facile d'intégrer dans son fonctionnement des mesures écologiques, qui sont le plus souvent synonymes d'économies, que de résister à la pression imposée par la concurrence en établissant des relations commerciales équitables.

Afin de vérifier si ce n'est pas la sélection des actions exemplaires dans la brochure qui fait la part belle aux mesures environnementales, nous avons procédé à un inventaire des mesures présentées sur le site Internet du collectif et classées dans le tableau suivant. Sa lecture confirme la très nette domination des mesures environnementales : 68% des 148 actions relevées concernent uniquement la dimension environnementale, seulement 16% des actions portent sur les aspects humains et sociaux et le reste concerne des mesures générales faisant référence au tourisme durable (16%).

Tableau 20  
**Mesures citées par les voyageurs**

<b>Gestion de l'offre</b>	
Suivi régulier des performances environnementales des prestataires	14
Formation et information des prestataires sur le tourisme durable	9
Construction et gestion écologique des hôtels	8
Recours à des productions locales	7
Sélection des prestataires en fonction de leurs performances environnementales	6
Sélection des prestataires en fonction de leurs performances sociales	1
<b>Sensibilisation des touristes</b>	
Guides spécifiques sur l'environnement et information sur les performances environnementales des hôtels	17
Information préalable au voyage sur les dégâts sociaux et environnementaux	4
Pages sur l'environnement dans les brochures	3
Relais de campagne contre le tourisme sexuel	2
Questionnaire d'évaluation avec questions sur l'environnement	2
Pages sur le respect des cultures locales dans les brochures	1
<b>Gestion interne de l'entreprise</b>	
Politique environnementale au siège (certification iso 14001, mesures diverses de recyclage, brochures écologiques, brochures en ligne)	22
Formation du personnel à l'environnement	10
Guide pour managers d'hôtels ou employés	2
<b>Coopération avec les destinations</b>	
Soutien financier ou implication dans des projets écologiques	15
Soutien financier à la restauration de monuments	9
Soutien financier d'un projet humanitaire	8
Soutien financier de projets de développement local	3

Projet de tourisme alternatif communautaire	2
Coopération globale avec les autorités et les parties prenantes locales	2
Invitation des enfants des zones traversées à un safari éducatif avec les enseignants	1

Source : [www.toinitiative.org](http://www.toinitiative.org) (novembre 2004)

Malgré cette interprétation amputée du concept de développement durable par les voyageurs et sans nier que ces actions vont dans le bon sens, ne peut-on pas également regretter l'absence manifeste de coopération entre les différents voyageurs du collectif dans leurs initiatives ? Aucune mesure commune n'est évoquée, et seul My Travel Northern Europe, regrettant cet état de fait, propose de travailler avec d'autres voyageurs en ce qui concerne les audits écologiques de destinations.

Camelia Tepelus relève un autre manque de la part des voyageurs membres de TOI, c'est l'absence de référence aux chartes existantes comme le code mondial d'éthique du tourisme ou l'agenda 21 pour l'industrie du voyage et du tourisme qui témoigne, selon elle, « du manque de crédibilité et de la confusion générée par l'excessive prolifération des initiatives volontaires comme les éco-labels et les codes de conduite » (Tepelus 2004 :7).

Une enquête effectuée auprès des voyageurs fait ressortir des appréhensions de leur part : du fait des désagréments exprimés par certains touristes suite aux actions de responsabilisation et de sensibilisation ; du fait de leur exposition possible à des questions désagréables de la part des médias et des groupes de pression ; du fait de leur difficulté à couvrir les coûts associés au suivi, à la collecte et au traitement de l'information ; du fait d'un sentiment que la responsabilité qu'on leur attribue relève en fait d'autres parties prenantes et que les impacts environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas significatifs pour les populations locales des destinations. Malgré ces appréhensions, les voyageurs enquêtés, originaires d'Allemagne ou de Suède constatent des bénéfices supplémentaires générés par leur implication. Ils déclarent bénéficier d'une meilleure image de marque, tant auprès de leurs employés dont la motivation et la fierté s'accroissent, qu'auprès des clients et des investisseurs. Des économies peuvent également résulter d'une moindre consommation d'eau, d'énergie, de papier, etc... (Tepelus 2004 :7)

### Initiatives de la part d'opérateurs spécialisés

Les opérateurs spécialisés, en particulier sur la randonnée et l'écotourisme, sont considérés comme étant particulièrement sensibles à la protection de l'environnement, donc plus enclins à prendre des mesures dans ce sens. Plutôt que de présenter les opérateurs les uns à la suite des autres, nous préférons une présentation plus synthétique par domaine d'actions. Rappelons encore une fois que les voyageurs cités ne sont pas forcément les seuls à prendre des mesures particulières dans le sens du développement durable et que la sélection n'a obéi à aucun critère particulier, si ce n'est

l'existence d'articles de presse, car par manque de temps, il ne nous était pas possible de procéder à une étude exhaustive du marché, et nous sommes bien conscient du biais et des effets négatifs que cela peut entraîner : ce sont ceux qui communiquent le plus dont on parle le plus<sup>1</sup>.

## La production des voyages

La plupart des voyagistes spécialisés dans l'aventure limitent la taille des groupes à 10-15 personnes.

Très peu évoquent la question des **transports**. Saïga, qui vend ses prestations sans l'acheminement, le justifie en évoquant la grande variété de préférences des clients (certains souhaitent rester plus longtemps, d'autres choisissent le mode de transport en fonction de critères environnementaux,...). Pour ce qui est des transports locaux, Saïga déclare favoriser les moyens de transport les moins polluants.

En ce qui concerne les relations avec **les prestataires locaux**, Saïga<sup>2</sup> sélectionne ses prestataires locaux prenant en compte s'ils sont labellisés localement, s'ils ont établi une charte déontologique ou s'ils se sont engagés dans des actions en faveur de la protection de l'environnement, mais sans utiliser réellement de grille de critères comme le fait Voyageurs du Monde pour ses établissements hôteliers. Mais la grille de Voyageurs du Monde qui comporte cinq points (« *exemple : les hôteliers ne peuvent pas avoir un comportement raciste envers leur personnel, doivent verser des salaires décentes à leurs employés, ne doivent pas déplacer les populations locales pour construire leurs installations. Sinon, on ne fait plus affaire avec eux* ») n'est pas réellement contrôlée (« *il est évident que nous sommes incapables de vérifier dans les milliers d'hôtels que nous programmons. Mais c'est toujours mieux respecté que si on ne l'avait pas fait* »).

En 1999, Atalante avait lancé un appel au boycott de la destination mauritanienne d'Atar, suite à la mise en place par Point-Afrique<sup>3</sup> d'un vol hebdomadaire au départ de Paris et de Marseille, le justifiant par son opposition un tourisme massif, mal géré et à bas prix, dont les conséquences allaient certainement être la mendicité, la corruption, la dégradation de l'environnement. Au contraire, pour Point Afrique, le désenclavement permet

---

<sup>1</sup> Nous nous sommes basés sur différents articles, sur les informations fournies par les sites Internet et sur les entretiens que nous avons menés. Par commodité, nous réunissons ci-après les différentes sources des articles utilisés pour cette partie : (Baudry 2003), (Clastres 2004), (Girard and Marais 2000 :192-194), (Grandadam 2002), (Lerservoisier 2000), (Rial 2003).

<sup>2</sup> Saïga est un voyagiste qui organise des séjours de découverte du patrimoine naturel et des séjours éco-solidaires d'immersion au sein d'une mission d'étude et/ou de conservation de la nature.

<sup>3</sup> Point Afrique est une coopérative de voyages qui organise des séjours en Afrique saharienne et sahélienne et assure elle-même ses propres liaisons aériennes au point que l'activité aérienne soit devenue l'activité principale.

de fixer la population sur place à travers le développement du tourisme et la relance de l'artisanat : « *Si Point-Afrique n'était pas allé sur Atar, il n'y aurait plus d'habitants. Il n'y avait pas un jeune de 20 ans quand on est arrivé à Chinguetti. Il n'y avait plus que des vieux et aujourd'hui, je peux te dire que cela repeuple, qu'il y a des guides qui s'installent. Tous les gens émigraient à Nouakchott. Aujourd'hui, c'est le contraire, le mouvement s'est inversé* » précise le directeur de Point-Afrique.

Atalante communique principalement sur deux mesures particulières générant un coût supplémentaire pour le voyageur. La première concerne le Népal où un travail d'amélioration des conditions de travail des porteurs est engagé depuis 2001. Ainsi, le poids porté est limité à 35 Kg par porteur, charge contrôlée au départ du trek, une tente supplémentaire équipée est mise à disposition des porteurs et un repas leur est fourni matin et soir (« *traditionnellement, leur salaire inclut la nourriture pour laquelle les porteurs doivent être autonomes ; et, de ce fait, ils ont tendance à rogner sur la nourriture pour conserver un salaire plus conséquent, d'où une alimentation souvent insuffisante au bout de quelques jours* »). L'augmentation de poids générée par ces mesures implique un nombre supplémentaire de porteurs, donc un surcoût.

L'autre mesure particulière prise par Atalante est une mesure destinée à lutter contre la déforestation et qui concerne la Tanzanie (et aussi le Maroc, le Kenya) depuis 1996 : l'utilisation de gaz a été préférée au bois pour la cuisine lors des ascensions du Kilimandjaro et durant les safaris en Tanzanie. Mais cette mesure occasionne un surcoût par touriste d'environ 60 \$, du fait des porteurs supplémentaires qu'il s'agit de recruter pour porter les bouteilles de gaz rechargeables.

### **Mesures prises en interne**

Atalante a organisé une formation interne à l'écotourisme et au tourisme durable, portant plus précisément sur la modification des méthodes de fabrication, formation adressée aux chefs de produits, aux commerciaux, aux accompagnateurs, aux équipes locales.

### **La sensibilisation des voyageurs et du public**

Atalante est celui qui s'est le plus engagé dans la sensibilisation du voyageur à travers la création de la charte éthique du voyageur, déjà présentée dans le chapitre précédent. On peut également évoquer sa participation à la charte Respect pour le désert avec un certain nombre de partenaires. Voyageurs du Monde avait initié une démarche intéressante en distribuant un Livre du Voyageur à ses clients, sans poursuivre cette initiative au delà d'une saison, probablement pour des raisons financières.

La sensibilisation des voyageurs passe également beaucoup par le voyage lui-même et trop peu d'études portent sur la manière dont le voyage transforme le voyageur.

### **Les opérations de mécénat**

De plus en plus de voyagistes se sentent obligés de financer des opérations humanitaires ou des opérations de développement. Cette tendance n'épargne pas les voyagistes spécialisés dont les actions prennent le plus souvent la forme d'un soutien financier à des associations de développement, parfois à travers la création d'une fondation comme Asia en Australie pour soutenir la santé et les traditions artistiques aborigènes. Et le plus souvent, ces opérations ne portent pas sur l'ensemble du catalogue mais seulement sur quelques destinations ou séjours. Lorsque la relation entre le don et le voyage effectué par le touriste n'est pas rompue, il peut être opportun de contribuer à un projet de développement ou de protection de l'environnement. Ainsi Saïga reverse 2% du prix du voyage qu'il propose en Mongolie « *à des ONG locales ou au fond de gestion des espaces naturels pour garantir la protection du patrimoine naturel et apporter un soutien aux populations locales* ». Même parti-pris pour Atalante qui finance des opérations de développement directement et non pas à travers d'autres associations : « *il faut que ce soit très proche du lieu des voyages* » affirme le co-fondateur.

Chez certains, les opérations de développement sont en réalité des opérations de développement touristique, comme lorsqu'Asia aide l'Alliance Française à former des guides touristiques, ou Atalante crée des réceptifs participatifs par l'implication capitaliste de guides locaux (Pérou et Maroc) ou verse à une réserve de Biélorussie une partie des bénéfices destinée au développement du tourisme. Même démarche pour Point-Afrique qui investit 45 % de la marge bénéficiaire dans des projets au Sahel, du type centres de formations, financement de micro-projets (acquisition par les chauffeurs ou les navigateurs de leur 4x4 ou de leur pirogue) : « *nous misons sur le travail, en essayant de rendre les gens sur place propriétaires de leur outil, de leur savoir-faire, et en créant avec eux des partenariats* » affirme le directeur de Point-Afrique. Il ajoute : « *en phase de développement, il s'agit de créer des emplois, de permettre aux gens d'avoir un job, et nous, on est obligés d'assurer derrière à ces gens là la clientèle.* »

La Balaguère, voyagiste spécialiste de la randonnée, propose à ses voyageurs de participer aux projets de développement que l'agence finance, notamment en Mauritanie, via un don volontaire des voyageurs de 15€ que l'agence complète d'un montant équivalent. L'agence vient de publier une brochure intitulée « Chemins solidaires » qui ne regroupe que des séjours en Afrique pour lesquels les touristes payent un supplément de 5 % afin de soutenir des projets de développement. Le coordinateur, embauché conjointement par La Balaguère et La Burle au Mali, a également pour mission de mener à bien des

projets de développement : « *création de structure d'hébergements, aide financière aux écoles, aux dispensaires, formation des acteurs,...* »

Voyageurs Du Monde travaille à la création d'écoles dans le monde. Le voyageur envisage de proposer à ses clients de verser deux ou trois euros à la réservation du voyage et Voyageurs du Monde doublerait la mise. Mais comme l'affirme le président du groupe : « *L'humanitaire, c'est un métier. Il faut intégrer les populations locales au projet, il faut qu'elles le prennent en charge et qu'elles l'autofinancent à long terme. Sinon, ça ne marche pas et c'est de l'argent gaspillé* ». « *Pour l'instant, nous n'avons pas trop communiqué sur ces projets, nous attendons d'être plus solide. En 2005, nous allons montrer à nos clients ce que nous avons fait et leur proposer de participer* ».

Pour Voyager Autrement<sup>1</sup>, le développement peut passer par la mise en relation des voyageurs avec ceux qui « *œuvrent pour le développement de leur pays* », aussi les séjours comprennent la rencontre des associations locales, des ONG, des entreprises locales afin d'initier éventuellement des liens plus durables entre les structures de développement visitées et les voyageurs.

### **Agir pour un tourisme responsable**

Suite à plusieurs rencontres lors des Salons Mondial du Tourisme entre 2001 et 2004, une dizaine de voyageurs spécialisés dans la randonnée et l'aventure, sensibles aux conséquences parfois négatives de l'activité touristique et conscients de la nécessité de s'unir autour de valeurs communes, ont décidé de créer une association parrainée par l'AFIT et soutenue financièrement par le Ministère de l'Ecologie. C'est ainsi qu'est née, en mars 2004, l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR).

Les membres fondateurs de l'association se sont fixés différents types d'objectifs<sup>2</sup> :

- instaurer plus d'éthique dans l'ensemble de notre production,
- mener conjointement et avec plus d'impact des actions en faveur du progrès social et de la préservation des patrimoines naturel et culturel,
- promouvoir un tourisme responsable et de qualité,
- avoir des échanges directs et créatifs entre professionnels,
- poursuivre des actions de communication communes (mailings, presse, Internet) afin d'affirmer les spécificités des membres d'ATR,
- mieux valoriser la qualité dans nos voyages et séjours,

---

<sup>1</sup> Voyager Autrement est une structure, appartenant au spécialiste des seniors Vacances Bleues, qui propose des séjours dans les pays en développement en mettant l'accent sur leurs réalités économiques, sociales et culturelles. Malgré une forte croissance entre 2001 et 2003 du nombre de voyageurs (de 90 à 500), la demande a diminué de 75% en 2004 sans qu'il soit possible de l'expliquer.

<sup>2</sup> Source : site Internet du collectif, [www.tourisme-responsable.org](http://www.tourisme-responsable.org)



- s'identifier à un label commun, synonyme de respect et de progrès,
- bénéficier du soutien du Ministère du Tourisme, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique,
- faire reconnaître le label comme le principal vecteur français du tourisme responsable.

On trouve parmi ces objectifs à la fois des objectifs d'ordre moral (les trois premiers) et des objectifs d'ordre technique, organisationnel et promotionnel (les six suivants). Il est logique que la démarche collective entreprise par la dizaine d'agences leur permette de mieux s'organiser entre eux et serve à leur promotion. Car une telle initiative est aussi rendue nécessaire d'un point de vue économique. En effet, la concurrence importante qui existe dans le secteur touristique oblige les entreprises, engagées dans une démarche impliquant des coûts et du temps supplémentaires, à essayer de faire en sorte que les concurrents appliquent eux aussi les principes se traduisant par un coût plus élevé. Lors des entretiens, le président d'ATR avouait que « *tout ce travail est très chronophage, prend énormément de temps* » et il confirme qu'il s'agit bien « *d'une démarche qui s'inscrit dans une logique économique même si, il faut bien le reconnaître, les efforts consentis en faveur d'un tourisme responsable ne devraient porter leurs fruits qu'à moyen ou long terme* » (Lerservoisier 2004).

Les valeurs communes autour desquelles se sont réunis les membres d'ATR constituent un ensemble de principes, sorte de charte du voyageur, suite logique de la charte éthique du voyageur d'Atalante.

Cet ensemble de 22 principes correspond en fait à 40 critères. Par exemple, le principe « avoir une politique responsable » se mesure à travers deux critères : a) le voyageur décrit dans ses supports de communication de manière précise l'ensemble des prestations incluses dans les voyages et les séjours b) le voyageur décrit de manière précise et chiffrée les actions entreprises sur le territoire, par son entreprise ou par ATR. Il s'agit de critères qualitatifs dont la réponse (oui ou non) correspond à une note (0 pour le non et entre 1 et 4 pour le oui selon les critères).

Autre exemple, le principe « Soutenir activement le développement local des destinations » se traduit par deux critères : a) le voyageur dédie un pourcentage de son chiffre d'affaires à des actions de développement en faveur des populations et b) ...ou participe aux actions de développement des populations réalisées par ATR. Ces deux critères sont des critères quantitatifs et la note (toujours de 0 à 4) dépendra du % de chiffre d'affaires consacré aux projets de développement, sachant qu'un pourcentage minimum est fixé.

En outre, chacun de ces critères a été affecté d'un poids (de 1 à 3) selon l'importance que lui attribue l'association, le total des poids était de 80 dans une première version, modifiée depuis. Il faut dire que la grille est évolutive et d'autres critères sont en cours de réflexion, notamment des critères concernant le choix des prestataires hôteliers et des moyens de transport, et

que le fonctionnement associatif suppose de décider collectivement, ce qui prend du temps, et il est probable que les membres ne sont pas toujours d'accord ni sur les critères, ni sur leur mesure. « *C'est qu'il n'est pas facile de mettre en œuvre une démarche commune avec des concurrents* » constate le co-fondateur d'Atalante.

Tableau 21  
**Critères d'attribution du label ATR**

<p><b>Impliquer et respecter les populations locales dans leur développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Privilégier à tous les niveaux, à compétence égale, les emplois directs locaux</li> <li>– Privilégier l'utilisation de ressources locales</li> <li>– Favoriser le transfert des compétences</li> <li>– Veiller au juste respect des minima sociaux</li> <li>– Se conformer aux règles administratives et juridiques locales</li> <li>– Soutenir activement le développement local de ces destinations</li> <li>– Informer et sensibiliser les visiteurs au respect des cultures des populations d'accueil</li> <li>– Sensibiliser son personnel au respect des cultures des populations d'accueil</li> </ul>
<p><b>Minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appliquer une politique de gestion des déchets</li> <li>– Appliquer une politique de gestion des ressources naturelles en fonction de la sensibilité du milieu</li> <li>– Favoriser la préservation du patrimoine local</li> <li>– Favoriser la mise en place d'une politique de gestion des flux à l'échelle des destinations</li> <li>– Informer et sensibiliser les visiteurs au respect de l'environnement</li> <li>– Sensibiliser son personnel au respect de l'environnement</li> <li>– Contribuer activement à la protection de l'environnement de ces destinations</li> </ul>
<p><b>Etre respectueux de notre clientèle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Avoir une politique marketing responsable</li> <li>– Avoir un personnel mobilisé et formé</li> <li>– Travailler avec des prestataires compétents, mobilisés, formés et partageant les mêmes valeurs et principes de travail</li> </ul>
<p><b>Appliquer à soi ce que l'on préconise aux autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Tendre vers une politique de gestion environnementale de son entreprise</li> <li>– Avoir un processus de contrôle de qualité formalisé au sein de son entreprise</li> <li>– Mettre en place un mode de management solidaire au sein de son entreprise</li> <li>– Veiller au partage équitable des bénéfices de l'activité</li> </ul>

Source : [www.tourisme-responsable.org](http://www.tourisme-responsable.org)

Les membres de l'association disposent de deux ans après leur adhésion pour se conformer à cette grille de critères et obtenir le label. Ensuite, les contrôles

sont prévus annuellement. Il devraient être effectués par un comité de contrôle externe et indépendant, composé de personnes « issues des milieux du tourisme, de l'environnement, de l'écologie, de l'entreprise, d'organisations non gouvernementales, de consultants et de voyageurs ». A chaque contrôle, en fonction des résultats le comité rendra son rapport à ATR, laquelle décidera en fonction de ceux-ci, soit d'attribuer le label (logo différent de celui de l'association), soit d'accorder un délai supplémentaire à l'opérateur afin qu'il poursuive les efforts déjà engagés pour répondre aux critères, soit de quitter ATR et d'interdire au membre de communiquer sur l'association si les critères ne sont pas vérifiés et les efforts insuffisants.

Le contrôle se fera à partir de l'analyse de différentes pièces et de l'audit du personnel : la grille de critères remplie annuellement par le membre, l'analyse des documents administratifs et audit du personnel au siège de l'entreprise, l'analyse des fiches de satisfaction client qui sont pour le moment le seul moyen de contrôle de ce qui se passe sur le terrain.

La démarche entreprise par les membres d'ATR est susceptible de générer de multiples effets positifs : d'une part, à travers un accroissement de l'efficacité non seulement du point de vue économique (meilleure image, actions de promotion communes et plus économiques) mais également au niveau des effets sur les destinations (les projets de développement ou de préservation de l'environnement seront soutenus collectivement) et d'autre part à travers une mobilisation et une dynamisation des membres et de leur personnel. Le responsable de Club Aventure précise : *« quand on crée un voyageur d'aventure, on est déjà sensibilisé au tourisme durable, du fait de la forme même du tourisme que l'on pratique. Mais jusqu'à présent, chacun tirait dans son coin via des chartes, associations, fondations... la création du collectif participe grandement à l'avancement des travaux. Il ne s'agit pas uniquement de déclarations d'intention, les critères seront vérifiables et vérifiés »* (Clastres 2004).

Et la dynamique ne concerne pas seulement les membres mais également les institutions impliquées dans l'aventure. Pour la directrice de Chamina Sylva, agence membre d'ATR *« les professionnels ressentaient avant ce travail en commun avec l'AFIT et le Ministère de l'écologie, une certaine méfiance vis-à-vis des interlocuteurs institutionnels. Aujourd'hui, elle constate un décloisonnement qui se met en place au profit d'une dynamique commune »*.

Ce qui confirme l'intérêt de la rencontre et de l'échange et la nécessité de rencontres entre tous les acteurs engagés dans une démarche responsable et avec ceux qui ne le sont pas encore, ce qui suppose de dépasser les incompréhensions et les antagonismes stériles que l'on constate trop souvent entre le monde de l'entreprise et le milieu associatif.

Souvenons nous du rapport du Medef de mai 2002<sup>1</sup>, s'inquiétant de la « *démographie galopante des associations* », les accusant d'un détournement facile de la structure et appelant à ce qu'elles soient cantonnées au domaine caritatif que caractériserait l'absence de toute activité économique (Adda 2002). Souvenons nous également du débat beaucoup plus récent qui s'est tenu parmi les professionnels du secteur des agences de voyage sur la question de la concurrence déloyale des associations de tourisme lors de la consultation sur la révision de la loi de 1992 et des réactions parfois exagérées, sur les forums en ligne de [www.tourmag.com](http://www.tourmag.com), de la part de responsables d'agences de voyage à l'encontre des associations de tourisme. Ces réactions s'expliquent probablement par la forte concurrence qui règne dans le secteur du tourisme, mais également et surtout par une profonde méconnaissance des règles qui régissent le monde associatif, en particulier, de l'instruction fiscale de 1998 qui soumet l'ensemble des ressources (subventions comprises) des associations ayant des activités commerciales aux impôts commerciaux au même titre que les agences de voyage. Bien sûr, d'autres arguments sont utilisés à l'encontre des associations comme les subventions et le bénévolat. Mais qu'en est-il des aides publiques aux entreprises ? Et combien d'opérateurs touristiques ont recours à la main d'œuvre compétente et gratuite de stagiaires ? Une véritable étude comparative, indépendante de tout a priori, montrerait sans doute que les contraintes économiques qui s'appliquent aux opérateurs privés et aux associations ne sont pas si éloignées que cela.

Ajoutons que le tourisme responsable dans lequel s'investissent les associations dispose d'un handicap concurrentiel car, s'il tente de neutraliser les externalités négatives sur l'environnement et la société, ceci se traduit par un coût et du temps passé (les membres d'ATR ne manquent pas de le signaler !), alors que les opérateurs classiques, qui ne se préoccupent pas de ces externalités négatives, touchent les bénéfices de leur activité en faisant supporter le coût de ces externalités à la collectivité locale concernée.

Et il ne faut pas oublier que le choix du statut de la structure est avant tout un choix éthique de mise en cohérence des moyens avec les finalités de l'action entreprise, dont les ressorts sont le plus souvent la volonté de mettre l'économie au service de l'homme, d'assurer une fonction de redistribution et de générer un développement durable (CNVA 2002).

Sans développer plus en avant le débat ici, nous concluons en recommandant la mise en place d'instances et de lieux de rencontre entre secteur privé et associatif du tourisme, afin qu'une meilleure connaissance réciproque puisse permettre la reconnaissance mutuelle de rôles complémentaires et des actions communes. N'est ce pas, encore une fois, au secteur du tourisme, qui ne

---

<sup>1</sup> Concurrence: marché unique, acteurs pluriels. Pour de nouvelles règles du jeu", MEDEF - mai 2002, (Augustin 2002).

manque jamais l'occasion de justifier l'activité touristique par son rôle pacificateur, de donner l'exemple ?

### **Les opérateurs associatifs**

Le milieu associatif concerné par le tourisme est très riche par la variété des fonctions remplies, des motivations des fondateurs des associations et de leurs adhérents, des zones d'intervention, des budgets, de la durée de vie,...

Il est quasiment impossible de dresser un portrait exhaustif de ce milieu dans toutes ses dimensions et caractéristiques. Et même en nous limitant au tourisme solidaire (c'est-à-dire en écartant tout ce qui est villages de vacances associatifs), nous ne pourrions faire autrement que d'évoquer quelques exemples.

En reprenant la typologie de Cécilia Espinoza, on peut considérer trois types d'associations : les associations généralistes ou spécialisées dans un autre domaine, celles dont l'implication est ponctuelle et celles qui sont spécialisées dans le tourisme (Espinoza 2001 : 85).

### **Les associations généralistes**

Les premières sont généralement des associations de solidarité internationale qui s'investissent dans plusieurs domaines dont le tourisme, le plus souvent de manière accessoire. C'est le cas, par exemple, de Migrations et Développement qui est une association de développement (électrification, infrastructures, ...) fondée par des Marocains vivant en France qui souhaitaient s'investir dans le développement de leur région d'origine. Depuis quelques années, cette association s'intéresse aux activités rémunératrices pour les populations locales démunies et notamment à l'organisation de circuits touristiques. C'est le cas également du Comité Catholique contre la faim et pour le Développement (CCFD) qui accompagne depuis 2000 un ensemble de partenaires des pays méditerranéens avec pour objectif « *de faire émerger petit à petit une stratégie de tourisme facteur de développement local et de rapprochement des cultures* » Le CCFD a organisé récemment une rencontre à Dubrovnik sur le thème « *Tourisme solidaire et développement local en Méditerranée et PECO* ». Pour le CCFD et ses partenaires : « *Le tourisme à la manière solidaire peut permettre l'amélioration de l'habitat notamment dans les familles d'accueil, dynamiser certains secteurs d'activités comme l'artisanat traditionnel et les produits agricoles de terroir, favoriser l'ouverture, la tolérance et l'enrichissement culturel, révéler au grand jour des situations d'atteinte aux droits de l'homme* » (CCFD 2004).

Autre exemple, le Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) est une association de solidarité internationale qui conçoit, mène et évalue des programmes de développement local, analyse les méthodes et

pratiques de développement et diffuse analyses et informations. Elle anime également des partenariats entre le nord et le sud et accompagne des acteurs non gouvernementaux ou gouvernementaux dans l'élaboration de programmes de développement. En ce qui concerne le tourisme, deux projets sont en cours en ce moment : un projet de développement de tourisme communautaire en Mauritanie au profit de coopérative maraîchères de femmes et une étude sur le tourisme dans les Caraïbes dans le cadre des études d'impact sur le développement durable des Accords de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays ACP.

### **Les associations qui mènent des actions ponctuelles**

Les secondes sont des associations qui sont amenées ponctuellement à remplir une fonction liée au tourisme, le plus souvent dans le domaine de l'éducation ou de la sensibilisation. Par exemple, la fédération Artisans du Monde, dans le cadre de sa mission d'éducation et de sensibilisation au commerce équitable, peut mettre au point une campagne ou une brochure de sensibilisation au tourisme. De même, l'association Agir Ici, association de solidarité internationale qui mène des campagnes d'opinion publique pour des relations plus justes entre pays industrialisés et pays en développement, a lancée, en décembre 2001 une campagne pour un tourisme responsable au titre plein d'humour : « quand les vacances des uns font le malheur des hôtes ! » soutenue par plus de trente associations dont certaines de tourisme. Cette campagne avait pour objectif « *de sensibiliser les voyageurs mais aussi les agences de voyages qui produisent et distribuent les voyages* » rappelle la rédactrice de la campagne (Jéhanno 2002).

La campagne prenait la forme d'envoi de cartes postales demandant :

- aux agents de voyage français (Accor, Club Med, Nouvelles Frontières et Havas) de mettre en application les principes de la charte d'éthique du tourisme qu'ils ont signée et de se soumettre à un contrôle indépendant,
- au SNAV d'inciter ses membres, par des mesures concrètes, à s'engager dans le respect des principes de la charte d'éthique du tourisme,
- au secrétariat d'État au Tourisme de contribuer à la promotion du tourisme responsable auprès du grand public.

15 000 personnes ont participé à la campagne et 43 articles ont été publiés dans la presse, la campagne a également été présentée dans des émissions télévisées. Des acteurs du tourisme visés par la campagne, seuls le secrétariat d'Etat au tourisme, Accor et Thomas Cook (ex-Havas) ont réagi. Des rencontres ont eu lieu entre le secrétariat d'Etat et Agir ici. Accor a répondu à Agir ici « *Aussi, lorsqu'il nous arrive d'être présents dans des pays où la situation en matière de droits de l'Homme est difficile, nous veillons à toujours être en mesure de garantir, par la mise en place de mesures appropriées que nos opérations sont conduites en conformité avec les valeurs de respect de la personne humaine, auxquelles nous sommes particulièrement*

*attachés* »<sup>1</sup> tandis que le voyageur Havas répondait à tous les participants à la campagne : « *En signant la Charte éthique du Tourisme, Havas Voyage a exprimé sa volonté de contribuer au développement d'un tourisme respectueux des grands équilibres* ». Il est vrai que Thomas Cook (ex-Havas) est probablement le seul, nous l'avons constaté précédemment, dont la signature ait motivé la mise en œuvre d'une démarche dans le sens d'un tourisme plus responsable.

### Les associations spécialisées dans le tourisme

Parmi les associations dont l'activité est principalement axée sur le tourisme, existe, là encore, une très grande variété qu'il est possible d'appréhender en évoquant les fonctions différentes que peuvent remplir ces associations de manière non exclusive<sup>2</sup> :

- l'éducation et la sensibilisation du public, des voyageurs et des partenaires au tourisme responsable (fonction remplie par une majorité d'associations),
- l'expertise (quelques associations mènent des activités d'expertise, c'est le cas par exemple de Tétraktys ou de TDS),
- la récolte de fonds pour des projets de développement (certaines associations se limitent à cette fonction comme Tourism For Development, d'autres le font à partir de leurs propres séjours : une majorité des associations de tourisme solidaire),
- la mise en œuvre de projets intégrés de développement par le tourisme (par exemple TDS),
- l'organisation de voyages basés sur l'échange et la rencontre (la plupart des associations de tourisme, mais certaines se centrent sur cette fonction),
- le relais d'un réceptif local (toutes les associations de tourisme solidaire fonctionnent avec des réceptifs locaux mais certaines se limitent à cette fonction).

Nous présenterons ici quelques-unes des associations existantes avec pour objectif d'aboutir à un tableau à peu près complet des démarches à l'œuvre dans le milieu du tourisme associatif responsable. Nous commencerons par **Tourism For Development**, qui n'est pas un opérateur de tourisme responsable, car son action n'a pas pour objectif d'améliorer les pratiques

---

<sup>1</sup> Agir ici précisant « qu'Accor reste l'un des premiers investisseurs français en Birmanie alors qu'Aung San Suu Kyi (leader des démocrates birmans et prix Nobel de la paix), relayée par des organisations de défense des droits de l'Homme, appelle au boycott du tourisme dans son pays jusqu'au rétablissement de la démocratie. Par ailleurs, une résolution de l'OIT (Organisation internationale du travail) condamne le travail forcé (dont le tourisme est l'un des vecteurs) et demande aux entreprises de veiller à ce que leurs relations avec la junte birmane ne puissent être utilisées pour perpétuer cette pratique. Nous ne manquerons pas de relancer Accor à ce sujet. »

<sup>2</sup> D'après (Espinoza 2001 : 74) complété par nos soins.

actuelles des opérateurs mais simplement de récolter des fonds auprès d'eux afin de financer des projets de développement.

L'association Tourism for Development est créée à Paris en 1998. L'idée est de faire bénéficier les populations locales du tourisme en versant une partie du prix dépensé par les touristes (1%, au maximum 1\$, par nuitée pour les hôteliers et les voyagistes, et 1%, au maximum 3\$, par siège pour les compagnies aériennes) sur des produits de professionnels du tourisme partenaires. L'association fait beaucoup parler d'elle grâce à des campagnes médiatiques efficaces et des slogans chocs un peu excessifs du type « *choisir des voyages labellisés TFD, c'est sauver une vie...* ». En quelques années, une vingtaine d'opérateurs touristiques adhèrent dont certains, représentant un certain poids comme Accor Tour ou le réseau de distribution Havas Voyage (désormais Thomas Cook). En 2000, la collecte de fonds débute et le premier guide réunissant différents produits labellisés TFD est édité par la Fnac, tiré à 200000 exemplaires, et diffusé dans les réseaux partenaires, quelques autres suivront, de plus en plus épais, passant de 17 produits labellisés en septembre 2000 à 78 produits labellisés un an après.

Les micro-projets de développement financés par TFD et mis en œuvre par des ONG locales, nationales ou internationales, sont sélectionnés par le conseil d'administration, après avis technique d'un comité expert et avis financier du cabinet d'audit. « Dans le choix des projets, une charte éthique demande de "*respecter les notions d'urgence et d'équité*" et "*l'équilibre entre les diverses composantes ethniques et religieuses du pays*" » (Tramard 2000).

En mars 2002, l'association décide de modifier son système de labellisation et accorde son label, non plus aux produits mais à l'ensemble de la production des partenaires, à partir du moment où le client possède la carte TFD. Suite à la mise en place de ce nouveau système, de nombreux opérateurs mettent fin à leur partenariat (Havas Voyages, Asia, Kuoni ou Accor Tour), certains préférant gérer eux-mêmes leurs projets de développement comme Asia ou Thomas Cook. Ces retraits semblent sonner le glas de l'association TFD et même si au début de l'année 2004, la présidente de l'association semblait toujours déterminée « *ce qui m'intéresse, c'est que les T.O financent des projets de micro-développement grâce à des ONG qui respectent des règles de développement plus sûres. Certains T.O n'ont pas voulu payer et préfèrent faire leurs propres projets. Je peux comprendre. Le système final basé sur le consommateur a fait peur. Dans le futur, TFD prévoit de recentrer ses actions avec les fidèles mais aussi de nouveaux membres (sociétés d'Incentive)* » (Clastres 2004), il n'en reste pas moins que le site Internet ne mentionne aucun nouveau projet de développement financé en 2004 et n'a pas été mis à jour depuis de nombreux mois.



L'action de TFD a beaucoup été critiquée par les acteurs du tourisme responsable. La principale critique, justifiée à notre sens<sup>1</sup>, étant que le système permettait aux opérateurs participant de se donner bonne conscience à moindre frais, tout en faisant de la publicité et tout cela sans remettre en cause leurs pratiques. D'ailleurs, le président d' Afat Voyages n'affirmait-il pas en mars 2002, dans le quotidien du tourisme, que ce système permettait de se positionner sur des valeurs fortes, « *ce qui est aujourd'hui indispensable pour se distinguer* ».

**Arvel** occupe un peu une position à part dans le paysage du tourisme associatif responsable, de par sa forte filiation syndicale et militante. Cette association s'inscrit plus dans une optique de tourisme social que de tourisme solidaire. Un des objectifs principaux de l'association est « *d'essayer d'avoir des prix qui permettent au plus grand nombre de partir* » selon son président et pour cela, sur quelques destinations, le prix dépend du quotient familial. Les voyages sont organisés sur la base de la découverte des cultures des pays d'accueil et sur la rencontre avec les habitants. Par ailleurs, Arvel propose quelques voyages solidaires (14 sur 95 voyages dans le catalogue été-automne 2004 et 11 sur 43 dans le catalogue hiver 2003-2004), en partenariat avec une quinzaine d'associations de développement ou de solidarité, le plus souvent locales. Dans deux cas, il s'agit d'associations de voyage (Croq'Nature et La Burle<sup>2</sup>). Ces voyages donnent lieu à une contribution d'Arvel d'un montant de 15 € par voyageur à l'association partenaire et le voyage est organisé autour de la rencontre avec les acteurs du projet. A propos du contrôle de la manière dont fonctionnent les réceptifs locaux, qui sont plutôt de la micro-entreprise, le président d'Arvel ne cache pas que le contrôle est difficile mais possible. Par exemple, en ce qui concerne la politique de rémunération des prestataires locaux : « *Avec la fiche, les voyageurs nous rapportent un certain nombre d'informations et c'est surtout notre accompagnateur qui connaît les deux cultures, qui peut se rendre compte comment les choses se passent. Quand il y a des rapports tendus entre les chameliers et le réceptif, c'est qu'il s'est passé des choses, d'autant que le réceptif, on ne lui tord pas le cou dans son prix au contraire, on ne fait pas de démagogie pour qu'il gagne plus que le médecin du village mais on ne lui tord pas le cou comme le font certains TO pour pouvoir faire baisser les prix. Donc ce qui veut dire qu'on entend qu'il ne faut pas non plus qu'ils tordent le cou à ses salariés et cela se voit quand même très facilement sur plusieurs années.* »

**Ecotours** propose des circuits dans trois pays d'Amérique centrale. L'hébergement se fait au sein de communautés rurale ou indiennes, dans des hôtels à dimension humaine. L'association a le projet de créer des gîtes dans

---

<sup>1</sup> Du moins, même si l'initiative est louable, il ne peut être question d'éthique pour les opérateurs partenaires dans le sens où il y a une totale absence de lien entre l'activité de l'opérateur et l'opération de développement.

<sup>2</sup> La Burle est une société coopérative de production

des coopératives rurales ou dans des communautés indiennes d'Amérique centrale. Son directeur donne des indications : « *une fois, le gîte construit, il sera autogéré par la coopérative mais on va essayer de les fédérer, parce que si chacun travaille isolé, cela ne fonctionnera pas, donc on va faire un statut où chaque gîte va être fédéré, de façon à créer un circuit où on pourra se déplacer de gîte en gîte et nous, on va intervenir sur la commercialisation de l'Europe sur place. A long terme, il faudra avoir une petite centrale qui permettra de savoir quand il y a de la place, un peu comme les gîtes de France, dans cet esprit là. Il y aura un prix à la nuit avec le petit déjeuner, et aussi de la guidance car c'est aussi prévu dans ce que l'on veut faire, de la guidance, avoir des guides locaux qui vont t'amener observer ce qu'il y a autour de cette coopérative là, par exemple, faire une randonnée à cheval, des choses comme cela, on va les aider à ce qu'il y ait des substituts supplémentaires en dehors de l'hébergement* ». Une première étude diagnostic a été menée l'été 2004, permettant d'évaluer les besoins en infrastructure des hébergements existants, et en formation à l'accueil et à la gestion des communautés. 3% du prix payé par les voyageurs (soit de 35 à 75 euros par personne) est bloqué sur un compte à part et destiné à des projets de développement local comme la création d'hébergements ruraux au Nicaragua, c'est-à-dire aux projets touristiques eux-mêmes. « C'est Ecotours qui détermine les opérations. C'est un compte commun pour l'Amérique Centrale et on estime qu'aujourd'hui, il faut démarrer sur un pays pauvre qui est donc le Nicaragua...donc, on s'est dit allons sur le Nicaragua, on développe quelque chose, ce fameux projet pilote ».

3% du prix du séjour (aérien compris), c'est également la part retenue par **Vision du Monde**, association grenobloise, mais le montant récolté n'est pas destiné au financement des investissements touristiques, mais bien à des projets de développement, soit mis en œuvre directement par l'association, soit indirectement à travers le versement de ce montant à des associations locales. Les principes mis en avant par l'association sont une activité touristique voulue et maîtrisée par les populations locales, dans une démarche à long terme, rattachée aux activités traditionnelles, respectueuse des populations, de leur culture, de l'environnement, avec un maximum de retombées locales et une juste rémunération des prestataires, fixée en début de saison par une négociation équitable : l'encadrement par des locaux, l'achat de nourriture locale, l'utilisation de transports locaux et d'hébergement chez l'habitant, des petits groupes de 12 personnes, l'information objective des voyageurs, un statut associatif.

**La Route des Sens** fait voyager une cinquantaine de personnes par an au Panama et au Maroc et s'est fixé comme but « *l'aide à la survie et au développement des peuples dans le besoin, les échanges et l'apprentissage interculturel, la diffusion des valeurs de solidarité internationale et de reconnaissance mutuelle* ». L'association insiste sur le fait que ce sont les communautés villageoises qui sont à l'origine des projets touristiques. Les profits qui sont de l'ordre de 6% du montant du voyage (aérien compris) sont

destinés à financer des actions de développement (Fabre 2004). Les projets menés pour le moment porte sur le micro-crédit, la construction d'une école, le cofinancement de la scolarité d'enfants et la construction d'un réseau d'eau potable au Panama et construction d'infrastructures villageoises au Maroc. La Route des Sens est membre de la Plate-forme du Commerce Equitable.

Tout comme **Croq'Nature**, qui organise, depuis 1993, des randonnées dans le Sahara (Maroc, Algérie, Niger et Mali) ainsi que des séjours dans une oasis ou des campements au Maroc. La transparence est un élément important dans le fonctionnement de Croq'Nature. Un rapport complet est envoyé en fin de saison à chaque voyageur et les rapports d'activité sont sur le site Internet.

Il existe une association, issue des voyageurs, Amitié franco-touarègue qui suit, épaulé et contrôle la réalisation des projets de développement. Le financement des projets de développement se fait à partir d'un prélèvement de 6% sur le prix du voyage payé par le touriste. Ce dernier se répartit à peu près de la manière suivante entre les différents postes : 24% pour le fonctionnement de l'association, 40% pour l'aérien, 30% pour les prestations locales (salaires et investissement touristique) et 6% pour les projets locaux de développement. Ces dernières ne sont pas liées à l'activité dans chacune des destinations : *« on est parti sur l'idée que les gens devraient pouvoir avoir le même minimum partout, le minimum partout, c'est avoir la possibilité d'aller à l'école, avoir la possibilité de se soigner, avoir l'accès à l'eau pour le milieu du Sahara. Donc en fait, si on regarde l'Algérie par exemple, l'Algérie a fait des écoles partout, a fait des points d'eau partout, ils ont de bons médecins, c'est gratuit, etc...Le Maroc, même si ce n'est pas à la hauteur de l'Algérie, ce n'est quand même pas trop mal, même si, même si, même si. Par contre, le Mali et le Niger sont mille fois plus pauvres que ces deux pays là. Donc en fait, il y a une redistribution des fonds récoltés entre les pays »* explique le directeur de Croq'Nature. Et les partenaires locaux n'interviennent pas dans cette répartition : *« on en a beaucoup parlé entre nous, beaucoup, beaucoup parlé. C'est avec leur accord et eux-mêmes le mettent chez eux, dans l'explication qu'ils font chez eux, tu vois, ils l'expliquent et ils en sont contents »*. Le choix des opérations de développement est décidé avec les partenaires locaux à partir de leurs besoins et de leurs demandes.

Croq'Nature fonctionne avec des familles au sens large, *« des gens qui vivent dans un même site et qui partagent le travail »*. Les relations s'inscrivent dans le long terme puisqu'elles durent depuis 9 ans au Maroc et depuis 6 ans au Mali. Les rémunérations sont à peu près identiques sur toutes les destinations, et selon le directeur, *« chaque année, il y a une augmentation en pourcentage. C'est ce qu'on s'est fixé comme règle de conduite. Systématiquement. Ce n'est pas du tout lié à l'activité. Et même s'il y a un gros volume, il y a une prime annuelle à la fin. Depuis deux ans, on avait de l'excédent à la fin qu'on a redistribué à tout le monde. On peut travailler sur du collectif et en même temps sur de l'individuel. Pour ne pas rentrer dans*

*un système purement socialisant, encourager l'individuel quand les gens ont bien bossé que les gens sont contents, c'est bien aussi. »*

En ce qui concerne la prise en compte de l'environnement, ce sont les touristes qui se chargent naturellement de sensibiliser les populations locales : *« ce qui est curieux, c'est que souvent, ce sont les touristes qui sont le principal moteur de cela, c'est eux qui disent aux gens, ha non, ça, il ne faut pas le laisser, les piles par exemple, non, non ça, on les ramène, non, ça on ne peut pas le laisser sur place. Et cela se transmet parce qu'ils pensent que c'est un travail qu'il faut faire comme cela. Cela fait partie de la qualité du travail de faire comme cela. Cette vision globale de l'écologie, je ne pense pas que beaucoup l'ait dans la tête. Mais en tout cas, si tu dois mettre tel épice dans le couscous pour que ce soit un bon couscous, tu dois aussi faire attention à cela, cela fait partie du travail quoi. »*

Toute l'action de l'association **Tourisme et Développement Solidaires** (TDS) découle d'un objectif initial qui est le développement durable des villages partenaires du Burkina-Faso et du Bénin<sup>1</sup>. De cet objectif initial, découlent les principes mis en avant par l'association :

- établir des partenariats sur le long terme avec des communautés villageoises et non pas des individus ou des familles,
- nouer des relations commerciales équitables avec les partenaires locaux,
- baser l'activité touristique sur la rencontre avec cette communauté villageoise, car le développement naît également de l'ouverture et de l'échange interculturel, et pas seulement des apports financiers du tourisme,
- miser sur l'autonomisation des communautés locales au niveau de la prise de décision et de la gestion de l'activité.

De ce fait, pour qu'il y ait véritablement rencontre, l'offre est axée sur des séjours d'activités de découverte d'un terroir par un petit nombre de voyageurs, préparés et informés avant le voyage, qui sont accueillis dans des conditions locales en termes d'alimentation (les repas, à base de recettes locales, sont confectionnés par les cuisinières avec des produits locaux) et d'hébergement (l'architecture de la concession où les touristes sont accueillis, semblable à celle des autres concessions du village, c'est-à-dire sans eau courante, ni électricité, est construite par des artisans locaux avec l'aide des villageois).

---

<sup>1</sup> Pierre Martin-Gousset, le co-fondateur de TDS se souvient : *« L'objectif du projet et l'origine de la réflexion au départ ne sont pas axés sur le tourisme mais sur des activités qui permettent à des communautés villageoises de pouvoir trouver des éléments d'appui pour son développement, que ce soit dans les domaines financier, technique, culturel ou social. Dans l'éventail des activités possibles, il y avait des activités nouvelles, qui sortaient du champ conventionnel de l'agriculture, de l'artisanat, de la transformation des produits agricoles, qui sont intéressantes mais aussi qui ont montré leurs limites. Le tourisme pouvait être un élément nouveau qui pouvait entrer dans ce champ d'activités. C'est comme ça que nous avons introduit le tourisme dans le centre de notre réflexion »* cité chez (Chabloz 2004 : 17).

Le principe de solidarité est un élément essentiel du dispositif :

- « la solidarité joue entre les villageois car le projet repose sur une organisation collective qui engage et responsabilise toute la communauté villageoise autour de la gestion et de l'animation de l'activité touristique. Cette organisation collective de l'activité touristique comme de la gestion des revenus issus du tourisme est primordiale.
- la solidarité intervient aussi au niveau inter-villageois, favorisée par la constitution récente l'Union Nationale des Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> (unva, association burkinabé créée par les différents villages d'accueil) et l'organisation de forums qui réunissent les différents villages partenaires deux fois par an, leur permettant d'échanger entre eux et d'instaurer des relations de confiance.
- ce principe de fonctionnement solidaire s'étend aux relations entre nos partenaires burkinabés et béninois : ainsi, une délégation de villageois burkinabé s'est rendue au Bénin afin de conseiller les nouveaux villages partenaires béninois dans l'élaboration de leur séjour test.
- elle intervient aussi entre les voyageurs et les villageois, car l'échange et la connaissance réciproque entre l'hôte et le voyageur permis par ce tourisme de séjour peuvent se poursuivre par des échanges techniques et culturels, une fois les voyageurs revenus en France » (Schéou and Martin-Gousset 2004 : 41-42).

Même si l'activité touristique a été initiée par l'association, ce sont bien les villageois qui maîtrisent l'activité touristique car c'est la commission villageoise de gestion des terroirs<sup>1</sup>, structure faîtière élue par les habitants, qui est responsable de cette activité et gère les bénéfices. C'est à elle qu'appartient la concession où sont logés les voyageurs. Et c'est encore elle qui met en place le conseil de gestion chargé de s'assurer de la bonne marche du projet d'accueil, de recruter et d'encadrer les employés de la concession et de définir le programme des séjours. Tourisme et développement solidaires apporte un appui technique en formation (trois années de formations à la gestion, la comptabilité, l'organisation, l'auto-évaluation, l'animation, l'hygiène, la cuisine, le secourisme, formations assurée par des formateurs locaux, initialement formés par TDS) et conseil et assure la promotion des séjours en France. Les villages sont encouragés depuis plus d'une année à développer un tourisme intérieur et régional, destiné à des expatriés mais également à des touristes nationaux ou des pays voisins, afin que les villages dépendent moins des aléas conjoncturels auxquels reste soumis le tourisme international.

---

<sup>1</sup> Historiquement, les CVGT ont été conçues par l'Etat burkinabé pour assurer le relais à la mise en place des communes rurales prévues avec la Décentralisation. Leur fonction est de favoriser l'apprentissage par la société civile de la démocratie participative autour de la définition et de la mise en œuvre de leur Programme Villageois de Développement (PVD) et la coordination des différentes organisations et initiatives intervenant sur leur territoire.

Pour les villages les plus anciens, ceux du Burkina-Faso, l'association est en phase d'autonomisation complète de la gestion de l'activité depuis l'été 2004, gestion transférée en totalité à l'unva qui a embauché un technicien burkinabé, pour prendre le relais du travail effectué jusque là par un volontaire français.

En ce qui concerne les apports du projet pour les communautés villageoises, sur les quatre saisons touristiques (2000/2004), TDS a organisé l'équivalent de 45 séjours, ayant concerné 532 voyageurs, totalisant 3479 journées voyageurs. Ces 45 séjours ont généré pour les « Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> » du Burkina-Faso, un chiffre d'affaire brut (hors les ventes annexes de bar, blanchisserie et boutique artisanale) de près de 52,3 millions de Fcfa, injecté en quasi-totalité dans l'économie des villages et de leur terroir, pour un bénéfice net de cette activité touristique de 10,5 millions de Fcfa, représentant 20 % du chiffre d'affaires brut, déduction faite des provisions effectuées pour l'entretien régulier des infrastructures et pour le fonctionnement de l'union des villages d'accueil.

Contrairement aux autres associations de tourisme solidaire présentées jusqu'à présent, aucun pourcentage n'est prélevé sur le prix payé par le touriste pour financer les opérations de développement, mais c'est avec le bénéfice dégagé par le village de l'activité touristique que ce dernier peut financer les projets de développement qu'il choisit. Ce dispositif permet de responsabiliser les villages. Ces derniers, étant libre de leur gestion, ne font d'ailleurs pas tous le même bénéfice.

Et si d'après un mémoire universitaire<sup>1</sup>, certains villageois considèrent que le bénéfice réalisé par l'activité touristique ne représente qu'une faible part de ce que paie le touriste pour son séjour, cela montre surtout le défaut d'information de la part de l'association sur les contraintes économiques pesant sur l'activité touristique, car cette part est tout de même de l'ordre de 5,5%<sup>2</sup> de ce qui est dépensé par le touriste (aérien compris). D'autres villageois mettent l'accent sur la différence ressentie par rapport à la situation antérieure au projet touristique : « *un guide nous a confié qu'une saison*

---

<sup>1</sup> Ce mémoire a été rédigé suite à la participation de l'auteur à un séjour organisé en 2004 dans le plus ancien des villages et porte sur la rencontre entre touristes français et villageois burkinabés. Son auteur semble avoir éprouvé la nécessité d'être critique, orientant de ce fait son discours de manière un peu systématique dans la négativité. Certaines critiques allusives sont même hors du sujet que l'auteur s'est fixé. Comme si l'intérêt d'un travail universitaire se mesurait à l'aune de la virulence de la critique ? Une contamination journalistique, peut-être ? Malgré ces défauts, un certain nombre d'éléments sont révélateurs de la difficulté de la rencontre y compris (et probablement plus encore) dans le tourisme responsable et solidaire et ne sont pas à négliger par les responsables de l'association.

<sup>2</sup> Un séjour de 16 jours coûte 1390 €. Le village perçoit environ 24€ par jour et par voyageur, soit 384€ pour 16 jours, ce qui représente un chiffre d'affaires de plus de 27% du prix payé par le voyageur. Le bénéfice étant en moyenne de 20%, cela fait environ 5,5% du prix payé par le touriste auquel il faut ajouter les bénéfices du bar et de la blanchisserie qui sont loin d'être négligeables.

*touristique permettait de réunir une somme cinq fois plus importante que n'importe quel autre projet de développement antérieur mené dans le village* » (Chabloz 2004 : 29). Les bénéfices ont été réinvestis par les villages dans différents projets et actions de développement choisis par les Conseils de Développement des villages, avec un effet démultiplicateur tout à fait intéressant. Ainsi les premiers 8 000 € de bénéfices dégagés par les villages les plus anciens ont permis de financer pour 45 000 € de micro-projets dans ces villages (cf. tableau détaillé en Ann[Ricoeur, 1990 #283]exe 19 pour le village le plus ancien).

En 5 ans, TDS a fait appel à deux reprises (en 2001 et en 2004) à des structures indépendantes afin qu'elle évaluent l'ensemble du projet. Ce regard indépendant et extérieur est toujours riche d'enseignement et fournit une base sur laquelle les responsables de l'association peuvent construire la suite du projet.

Ces évaluations montrent que les apports positifs ne sont pas seulement économiques. Ainsi, d'après la dernière évaluation externe du projet :

- Le concept est accepté par la population qui justifie son adhésion, en priorité et avant l'argument des bénéfices économiques de l'activité, par la valorisation de son identité et de son patrimoine culturel. « Ces visites nous valorisent si bien que les villages voisins nous envient et nous demandent de les associer » a confié le responsable d'un des villages au consultant.
- le projet participe à l'ouverture des populations locales sur le monde extérieur, notamment du fait de la vitalité des échanges entre les voyageurs et les villageois, avec une volonté réciproque d'apprendre à se connaître, et de nombreux liens qui perdurent après le séjour.
- le projet contribue au déclenchement ou au renforcement d'un processus de réflexion participative sur le développement et la consolidation des mouvements associatifs dans les villages, à travers l'accompagnement des villages dans leur organisation institutionnelle et la participation de l'ensemble du village autour du projet,
- une valorisation de la place et du rôle des jeunes dans le processus de développement, ainsi que celui encore timide de la femme.
- la formation dispensée auprès des responsables du projet permet un accroissement de leurs compétences,

La principale insuffisance relevée par les évaluateurs porte sur le fait que l'impact ne s'étend pas encore sur l'ensemble du terroir et reste trop limité au village : malgré une certaine dynamisation des villages et un réinvestissement des bénéfices sur des actions qui profitent à tout le village (dans les domaines de l'éducation, de la santé, social et culturel), les effets d'entraînement de l'activité touristique sur les autres activités économiques du village peuvent être améliorées;

Pour sa part, dans son mémoire, l'étudiante s'interroge sur des habitudes générées par l'activité touristique (« *plusieurs Doudoulais pensent que le tourisme a engendré plus ou moins directement des habitudes de travail*

*basées sur la rémunération » ) qu'elle juge mauvaises. Mais est-ce un impact négatif que le travail effectué par les villageois pour la collectivité, jusque là bénévolement (mais par obligation) soit désormais rémunéré ou est-ce un progrès ? A moins de vouloir maintenir volontairement les villageois dans un état originel voire même en les obligeant à revenir au troc, ce peut être, à notre avis, une évolution positive, dès lors qu'elle s'effectue à un rythme adapté. C'est plus la brutalité de l'introduction de rapports marchands que la mercantilisation elle-même qui est porteuse d'effets négatifs. Elle constate également que les villageois communiquent davantage entre eux : « d'après les entretiens que nous avons menés avec les villageois, il semblerait que les habitants communiquent davantage entre eux depuis que le village s'est organisé pour accueillir des touristes. Il apparaît qu'avant, les occasions pour les différents quartiers de se réunir autour d'un projet commun étaient rares. Le fait de se mobiliser autour d'un projet commun aurait également permis aux membres des différents quartiers, des différentes religions, des différentes classes d'âge et de sexe, de s'approcher et de se côtoyer, ce qui n'arrivait pratiquement jamais. » (Chabloz 2004 : 91) et l'apport valorisant des formations : « ce sont les formations dispensées par TDS dans le cadre de l'accueil touristique qui apportent un réel bénéfice au village...Le village de Doudou serait désormais connu dans la région pour la qualité de son accueil, et les cuisinières et les serveurs de Doudou seraient sollicités pour organiser des banquets » (Chabloz 2004 : 94).*

Autre exemple, le **Groupe Développement** n'est pas réellement un opérateur touristique mais se situe plutôt en amont, au niveau de la réflexion et de l'accompagnement des projets. Outre le fait de représenter l'antenne française d'Ecpat, le Groupe Développement développe depuis 1998 un programme d'actions pour le développement d'un tourisme responsable au profit des plus pauvres. Ce programme est soutenu par l'Union Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères français, l'OMT, le Pnue, le Bit, la CnuCED. Ce programme se développe dans trois directions complémentaires :

- **la promotion des outils du pilotage du tourisme durable.** Ce pilotage passe nécessairement par la connaissance des impacts du tourisme. La première phase a donc été d'élaborer une grille d'indicateurs du tourisme durable, afin de permettre aux professionnels et aux institutions et aux populations locales concernées, de pouvoir mesurer ces effets pour pouvoir mettre en place des mesures correctrices si besoin. Le travail de cet axe consiste désormais à appliquer et adapter cette grille dans un certain nombre de pays et de former les personnes concernées à son utilisation.
- **l'identification et la diffusion des initiatives exemplaires bénéficiant aux populations locales.** Cet axe d'action passe par une veille et le repérage des initiatives exemplaires mises en place par des entreprises touristiques, l'organisation d'un colloque sous l'égide de la CnuCED, l'analyse des conditions de réussite et de reproduction des initiatives, et leur promotion auprès des opérateurs de tourisme.



- **l'aide au développement du tourisme communautaire** à travers l'appui à des projets de tourisme communautaire portés par des partenaires du Sud, la construction de partenariats techniques et financiers entre les ONG du Nord et du Sud, et l'animation du processus d'amélioration des produits et de leur commercialisation.

Ce qui est étonnant, c'est que des réflexions sont menées depuis plusieurs années afin de structurer le réseau des associations de tourisme responsable, notamment au sein de l'UNAT, et jamais le rôle d'animation du processus de commercialisation que souhaite jouer le Groupe Développement n'a été évoqué dans les différentes réunions tenues ces deux dernières années. Même si ce travail d'animation se fait à un niveau international, comment se fait-il que le milieu du tourisme solidaire français n'y soit pas associé ?

Enfin, nous terminerons cette section en évoquant l'initiative exemplaire proposée par le MIT International<sup>1</sup>, intitulée Bourse Internationale du Tourisme Solidaire. Cette initiative notamment soutenue par la Direction du Tourisme et Maison de la France a pour originalité de permettre à des ressortissants de pays en développement d'initier chez eux un projet touristique. Le projet retenu en 2005 est un projet de tourisme intégré situé en Guinée-Conakry. L'association Tetraktys déjà citée précédemment est chargée de piloter, de réaliser et de gérer ce premier projet financé par cette Bourse annuelle. La prise en charge financière de la Bourse Internationale du Tourisme Solidaire comprend la prestation de Tetraktys qui s'articule autour de :

- la recherche, l'analyse et la validation du projet,
- la construction d'un campement géré par la communauté villageoise,
- la création et le balisage de circuits de découverte,
- la formation des gérants, du personnel du campement, des guides,
- la sensibilisation à la protection de l'environnement,
- l'aménagement et la valorisation des sites touristiques locaux,
- la valorisation et la commercialisation de l'artisanat

et le suivi des professionnels à travers l'insertion du produit touristique obtenu dans les catalogues de vente des tour-opérateurs.

---

<sup>1</sup> Salon professionnel des prestataires du tourisme de groupe, réservé aux autocaristes et aux agents de voyage.

## La structuration des opérateurs de tourisme solidaire

### L'Italie et l'Allemagne : des exemples d'une structuration avancée

En Italie, la structuration du secteur du tourisme solidaire est plus avancée qu'en France. Dès 1997, une dizaine d'associations se sont réunies pour élaborer une charte intitulée « tourisme solidaire : passeport pour des voyages durables », destiné à sensibiliser touristes, voyageurs et communautés locales sur leurs responsabilités respectives, en détaillant les recommandations selon trois phases temporelles : avant, pendant et après le voyage<sup>1</sup>. L'année suivante, elles ont fondé l'Association Italienne pour un Tourisme Responsable (AITR). Aujourd'hui le collectif regroupe plus de cinquante associations et présente la particularité de réunir pour moitié des associations de tourisme et pour moitié des associations de développement, de consommateurs ou des associations écologistes....

En ce moment, l'AITR travaille sur un programme d'évaluation des associations de voyages membres, avec pour objectif de garantir que ces voyages correspondent réellement à l'esprit et aux critères du tourisme responsable tels qu'ils figurent dans leurs chartes (une seconde charte a été établie pour les voyages en Italie). Seules les associations de voyages volontaires participent à cette opération. Au moment de la signature du contrat de voyage, elles distribuent une fiche d'assentiment et d'information à faire signer par le voyageur, ainsi que la charte qui lui servira, notamment de référence pour évaluer le voyage. A son retour, il est contacté par une association membre d'AITR mais non organisatrice de voyage, afin de garantir une évaluation indépendante : l'association de promotion pour une consommation éthique et alternative, pour laquelle il remplit un questionnaire d'une trentaine de questions et lui transmet ses commentaires, suggestions, critiques. Cette évaluation est réalisée et validée par une commission de monitoring, dont les membres sont choisis au delà de leurs compétences spécifiques, pour leur non-implication dans la production et la vente de voyages. Chaque association de voyage recevra les résultats détaillés (non nominatifs) qui la concernent et tous les membres d'AITR recevront l'ensemble des résultats, sans référence au voyage et à l'association organisatrice. Dans le cas où l'évaluation mettrait en évidence des écarts flagrants entre les engagements pris par l'association de voyage et la réalité, AITR transmettrait à l'association concernée les éléments problématiques afin qu'elle puisse y remédier, et se propose pour aider à trouver des solutions. Cette opération de monitoring est un premier pas, pour le moment

---

<sup>1</sup> Cette charte est disponible en italien sur le site [www.aitr.org](http://www.aitr.org) et une partie traduite en français figure dans (Laurent 2003 : 111-112)

basé uniquement sur la perception des voyageurs, vers la mise en place d'une certification du tourisme responsable, afin de garantir au consommateur la réalité des engagements pris par les associations de voyage.

L'AITR a également pour projet de faire construire des grilles de critères par les populations locales concernées, afin qu'elles mettent en place des dispositifs d'évaluation continue pour faire ressortir les impacts de l'activité touristique, aussi bien positifs que négatifs.

Nous avons choisi de vous présenter l'une des associations membre d'AITR, organisatrice de voyages solidaires, qui présente la particularité d'avoir été créée par une dizaine ONG de développement : CTA Volontari per lo Sviluppo<sup>1</sup>.

Ses liens étroits avec les ONG de développement qui participent à l'élaboration des voyages ont pour conséquence des programmes de voyages, mettant l'accent sur la présentation d'expériences de développement : économie durable (producteurs de commerce équitable) et solidarité sociale (opérateurs d'ONG italiennes, partenaires locaux, associations humanitaires).

Le coût des séjours se décompose en trois parties <sup>2</sup> :

- la part accordée au projet de développement (52 € par personne, quelle que soit la destination)
- les frais de participation (vols, organisation, formation et frais éventuellement engagés par le CTA VpS pour les services rendus au cours du voyage) qui sont payés en Italie avant le départ.
- une somme indicative que les participants emportent avec eux pour les frais qu'ils engageront sur place (repas, hébergement, transports en commun locaux).

Entre 2000 et 2003, CTA VpS a fait partir plus de 900 voyageurs pour un chiffre d'affaires global de 2 300 000 euros, dont 43 % (1000000 euros) ont été dépensés directement dans le Sud par les touristes, 55 % payés en Italie à CTA comme frais de participation (dont 2% qui vont aux ONG pour leur travail de formation des voyageurs et de mise en place des itinéraires sur le terrain), le reste, soit moins de 2 % (38000 euros), a été versé aux ONG via les 52 € par personne et par voyage.

Des liens se tissent au niveau international : par exemple, CTA a noué un partenariat avec l'association Tourisme et Développement Solidaires et un séjour en « Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> » a été co-organisé par les deux structures pour un groupe de voyageurs italiens. Cette expérience devrait se renouveler en 2004-2005.

Les projets d'avenir de l'association sont de développer la formation au nord des accompagnateurs, des voyageurs et du réseau de distribution des voyages

---

<sup>1</sup> Volontaires pour le développement : [www.viaggisolidali.it](http://www.viaggisolidali.it)

<sup>2</sup> Source : brochure de présentation de Viaggi Solidali

(plusieurs centaines de boutiques de commerce équitable), de mettre en œuvre des projets de tourisme communautaire au sud, et de faire la promotion en Italie des principes du tourisme solidaire grâce à des soirées-pays, à des manifestations et à des interventions dans le domaine de l'éducation.

En Allemagne, en 1998, une fédération d'une centaine de voyagistes de petite taille, attentifs au respect de l'environnement et des hommes des pays visités, se sentant concernés par la problématique du tourisme durable a créé le forumandersreisen<sup>1</sup>. Ils se basent sur la définition du tourisme durable dans sa formulation classique : un tourisme « qui soit sur le long terme soutenable écologiquement, commercialement viable, juste socialement et éthiquement pour les communautés visitées ».

Le programme d'actions du forum se décline en six points :

- un contrôle des offres de séjours des membres du Forum grâce au développement constant des critères de notre catalogue,
- la mobilisation des membres afin qu'ils s'engagent,
- des actions de publicité communes plus efficaces,
- un ensemble de prestations concrètes pour les membres (contrats d'assurance à tarif préférentiel, conseil juridique, ...)
- un rôle de relations publiques aussi bien avec les institutions (Ministère allemand de l'environnement et autres, commissions politiques,...) qu'avec les associations écologistes ou de développement
- le développement et le renforcement des structures du groupement

Comme AITR, forumandersreisen a élaboré une grille de critères (déjà présentée dans le chapitre précédent) permettant d'évaluer la mise en œuvre des objectifs que se fixe le collectif. Un conseil scientifique composé de personnes issues de la société civile accompagne le forum dans sa réflexion.

Rappelons qu'une attention particulière est portée à la pollution générée par les modes de transport. De ce fait, sont refusés les produits touristiques faisant appel à des 4x4 ou des motos hors pistes, se basant sur les sports de glisse motorisés, sur des vols locaux en hélicoptère, en ULM ou en avion. Certaines conditions sont également imposées au transport aérien : ainsi, ce mode est banni pour des distances inférieures à 700 km ou pour des séjours de moins de 8 jours si la distance est comprise entre 700 et 2000 km et pour des séjours de moins de 15 jours lorsque la distance dépasse 2000 km.

L'intérêt d'un tel regroupement est multiple. La mutualisation d'un certain nombre de fonctions permet de faire des économies ou d'améliorer leur efficacité en faisant appel à du personnel qualifié et compétent. Cette mutualisation est particulièrement pertinente pour ce qui est de la promotion (media, salons, brochures, etc...), elle permet de donner une image cohérente de l'ensemble des voyagistes et la notoriété du forum rejaillit sur ses

---

<sup>1</sup> Forum Voyager Autrement : [www.forumandersreisen.de/index\\_fr.html](http://www.forumandersreisen.de/index_fr.html) avec des pages traduites en français, sources des informations qui figurent dans cette partie.

membres. Des partenariats commerciaux se nouent entre les membres pour des commercialisations réciproques. Par ailleurs ce regroupement au sein d'un forum permet aux pouvoirs publics comme aux autres parties prenantes de disposer d'un interlocuteur unique.

### **En France, une structuration récente et progressive**

En France, la structuration du secteur du tourisme solidaire progresse lentement et dans différentes directions. Mieux s'organiser et mutualiser un certain nombre de tâches afin d'être plus efficace, en particulier en ce qui concerne la promotion et même la commercialisation, est une nécessité pour la survie économique de ce secteur. Car même si la demande latente pour le tourisme responsable croît, celle-ci ne se réalise pas suffisamment. Les destinations étant le plus souvent dans des zones reculées des pays en développement, dans le cas du tourisme solidaire, le passage à l'acte d'achat est plus soumis encore, à l'influence de la situation politique mondiale ou régionale, que le tourisme de masse. Et cette structuration est rendue difficile du fait du statut associatif des opérateurs, car le statut associatif rend les décisions plus longues à prendre. En outre, les associations fonctionnent en partie avec des bénévoles desquels il est parfois difficile d'exiger de respecter le rythme imposé par les contraintes de l'activité touristique. Et le fait que ces associations soient quasiment toutes créées par des fortes personnalités, imprimant leur marque personnelle sur leurs projets et s'investissant parfois au delà du raisonnable dans ceux-ci, rend parfois difficile les compromis qu'implique toute démarche collective. Comme l'affirme la directrice de TDS, « *on n'en est pas encore sur une redistribution commune, sur une commercialisation commune, chacun veut pouvoir défendre sa spécificité et surtout pouvoir en parler. Il est difficile de déléguer la parole* ».

Malgré tout, il existe un point positif, c'est que la concurrence ne constitue pas un frein à l'action collective : en plaçant sur leurs sites des liens les uns vers les autres, les acteurs associatifs jouent la solidarité et misent sur l'intelligence du touriste qui est capable de choisir ce qui lui convient. Mais il est important de passer de conduites de solidarité à des collaborations plus formelles et mieux encadrées, c'est le sens d'un certain nombre d'actions entreprises depuis quelques années<sup>1</sup>.

Ces différentes initiatives s'établissent sur des bases variées. Certaines se constituent sur une base territoriale comme le Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes au sein duquel s'est créé en 2001, le réseau DéPart et qui regroupe une dizaine d'associations de tourisme qui mènent des actions communes en terme de promotion (dépliants, salons,...) et de sensibilisation du grand public (site Internet, exposition de huit panneaux,...).

---

<sup>1</sup> Mais attention, si l'organisation est nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'elle ne doit pas étouffer la vie qui se manifeste à travers les initiatives et les volontés à l'origine des projets associatifs.

D'autres s'établissent sur une base statutaire associative ou institutionnelle au sein de cadres préexistants comme celui de l'UNAT, de la fédération Loisirs Vacances Tourisme (LVT) ou de la Conférence Permanente du Tourisme Rural (CPTR). D'autres regroupements s'effectuent à partir d'un projet bien défini comme les organisations de commerce équitable réunies au sein de la plate-forme pour le commerce équitable. Tous mettent l'accent sur leur rôle de mise en relation des acteurs et se conçoivent comme des lieux d'échanges et de rencontre.

**LVT** est une fédération née du regroupement de plusieurs fédérations d'associations de maisons familiales de vacances, de mouvements familiaux, d'organisations syndicales. Elle fédère des associations gestionnaires de villages de vacances et des associations de voyages (largement minoritaires en terme de chiffre d'affaire). Au sein de ce secteur voyage, cohabitent<sup>1</sup> des associations spécialisées dans trois domaines : « Tourisme et Handicap », « Tourisme Homme Patrimoine et culture » et « Tourisme Solidaire », chacun des trois groupes développe sa propre grille de critère assurant la cohérence de sa démarche et permettant d'évaluer les nombreuses candidatures à la fédération. Un comité de pilotage du secteur voyage (composé d'un président et de représentants de chacun des domaines), garant du respect des principes que promeut LVT, évalue et donne un avis sur les candidatures, les procédures de progrès ou d'exclusion et coordonne le fonctionnement global du groupe.

Une dizaine d'associations de tourisme solidaire font partie du secteur voyage de LVT. Elles ont édité un dépliant commun de présentation mettant en avant les valeurs qu'elles partagent :

- **La rencontre est au coeur du voyage** : ce qui implique de petits groupes (12 personnes maxima), des hébergements proches de l'habitant, un accueil au sein de la communauté, des séjours et des circuits qui facilitent l'écoute, l'échange, l'ouverture.
- **L'activité touristique se veut respectueuse** : des populations et de leur culture, de l'environnement, des partenaires et des travailleurs qui perçoivent une juste rémunération.
- **Le voyageur est un acteur associé** : il participe à la vie de l'association de voyage, s'implique dans l'échange et partage au sein du groupe et de

---

<sup>1</sup> Cette cohabitation n'est pas toujours facile : on retrouve parfois dans les débats des oppositions selon la ligne de fracture évoquée dans la partie sur les définitions, c'est-à-dire entre tourisme social et tourisme durable mais le consensus est possible et le cadre régissant les relations est défini par Jean Codron, vice-président, responsable du secteur voyage au sein de LVT comme celui qui « intègre et respecte des trajectoires différentes, appuyées sur la tolérance et la solidarité. Fédérer n'est pas synonyme de formatage identique. Dans la définition de valeurs communes, nous devons à la fois accepter une certaine variété, représentative de nos diversités historiques, mais cependant ne pas rester trop flous et éviter l'auberge espagnole, et l'incohérence des valeurs communes » (source : rapport d'activité 2003 du secteur Voyage de LVT).

la population d'accueil les émotions, les moments de vie et le plaisir de la découverte.

- **Le tourisme est un outil de développement** : les communautés locales maîtrisent l'activité touristique, une partie du prix du voyage sert à financer des projets de développement choisis et mis en œuvre par les communautés locales, l'utilisation de ces fonds de développement est transparente pour le voyageur.

**La CPTR** a été créée en 2001 par les ministères de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement du territoire avec pour mission d'émettre des avis destinés à renforcer la politique nationale du tourisme en espace rural : *« il est attendu de la Conférence Permanente qu'elle favorise, par ses propositions et par les relations qu'elle tisse entre ses membres, l'organisation et la structuration de l'offre touristique en milieu rural, afin de permettre une meilleure distribution des flux touristiques qui, aujourd'hui dans leur grande majorité, ne bénéficient qu'à quelque 20 % du territoire national. Le tourisme rural est un enjeu et un espoir pour de nombreux territoires. La tâche de la Conférence sera de mieux appréhender cet enjeu et de permettre de mieux valoriser les atouts existants »*<sup>1</sup>. En 2002, s'est constitué en son sein un groupe de réflexion sur les questions internationales, avec pour tâche de travailler à l'adaptation aux pays en développement de l'expérience française en tourisme rural. Ce groupe de travail, officialisé en tant que commission internationale de la CPTR en 2003, a élaboré une grille de lecture des démarches de tourisme responsable et travaillé à l'élaboration de modules de formation-sensibilisation au tourisme solidaire, destinés aux acteurs de la coopération décentralisée ou associatifs.

En décembre 2003, cette commission internationale s'est associée avec l'UNAT pour créer une commission commune sur le tourisme solidaire et responsable, dont les objectifs étaient de favoriser la rencontre des acteurs de terrain entre eux et avec les partenaires institutionnels et associatifs impliqués, de favoriser le développement du tourisme solidaire à travers la mise en place d'actions communes. Outre les membres de la CPTR et de l'UNAT, la commission était ouverte aux acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans le tourisme solidaire. Même si des actions communes étaient envisageables avec les opérateurs privés, ceux-ci furent tenus à l'écart de la commission. Le programme de travail comprenait deux directions : la formation/sensibilisation au tourisme solidaire dont était chargée la CPTR, la promotion du tourisme solidaire et la structuration de son offre dont était chargée l'UNAT. Deux assemblées plénières annuelles permettaient d'organiser les actions mises en œuvre par des groupes de travail spécifiques. Malheureusement, la CPTR dont la composition a été complètement renouvelée en septembre 2004 n'a pas souhaité poursuivre ce chantier engagé avec l'UNAT.

---

<sup>1</sup> Source : site de la CPTR : [www.cp-tourisme-rural.fr](http://www.cp-tourisme-rural.fr) consulté en janvier 2005.

**L'UNAT**, association qui regroupe la plupart des associations, mutuelles et autres entreprises à but non lucratif intervenant dans le tourisme, avec pour objectif de représenter le secteur du tourisme associatif auprès des pouvoirs publics et de tout acteur concerné, s'implique de plus en plus dans le soutien au tourisme responsable. Suite à une réunion organisée en 2001 par le secrétariat d'Etat au Tourisme rassemblant une majorité d'opérateurs du tourisme solidaire, un comité de coordination a été mis en place et sa première action fut d'élaborer une brochure destinée à la promotion du tourisme solidaire et à accroître la visibilité des opérateurs qui s'en réclamaient. Les 20000 exemplaires ont été distribués auprès du tissu associatif, des collectivités territoriales, des comités d'entreprise, d'étudiants,... Mais le succès de la brochure n'a pas empêché, au contraire, les critiques plutôt de la part des associations, ces dernières estimant avoir un degré d'exigence plus élevé que les opérateurs privés dans le respect des principes mis en avant et qu'il n'était pas souhaitable pour l'éducation du public de mélanger les torchons et les serviettes. Cela témoigne encore une fois de la méfiance que ressent le milieu associatif à l'égard des opérateurs privés du fait de leur premier objectif qui est de maximiser leurs profits.

Lorsqu'il fut question de mettre à jour cette première brochure, une grille de critères fut élaborée à partir de la grille de lecture de la CPTR avec pour objectif d'analyser l'offre de tourisme solidaire des associations, mais également de catégoriser les opérateurs pour la seconde édition de la brochure. La grille se développe à partir de cinq dimensions :

- « la sensibilisation des voyageurs (préparation au voyage, questionnaire après le voyage,...),
- les possibilités de contact avec la population locale au cours des voyages proposés (rencontres, activités culturelles, logement chez l'habitant...),
- les problématiques environnementales (sensibilisation aux voyageurs, gestion de déchets, gestion des ressources, ...),
- l'implication dans un ou plusieurs projets de développement local (projets déterminés par les populations d'accueil),
- les retombées économiques locales (choix des prestataires locaux, système de paiement,...) »<sup>1</sup>

Les critères d'évaluation portent sur les produits et non pas sur les structures. Un comité de pilotage composé d'un représentant de l'UNAT, d'un représentant de la CPTR, d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, d'un représentant du Ministère du Tourisme, d'un consultant avec une expérience de terrain et d'un représentant des opérateurs, s'est chargé de valider les grilles complétées. Il a abouti à un classement des opérateurs selon trois catégories :

- les opérateurs spécialisés de tourisme solidaire et responsable (13) qui proposent une majorité de voyages respectant les critères fixés : ils

---

<sup>1</sup> Source : site Internet de l'UNAT consulté en janvier 2005.



s'inscrivent notamment dans une démarche de développement local des destinations en partenariat avec les populations.

- les opérateurs relais (5) qui servent de relais en France à des projets nés dans les pays du Sud.
- les structures d'appui (2) contribuent à la promotion et la commercialisation de voyages dont ils ne sont pas à l'origine.

En mars 2004, la commission mixte UNAT-CPTR sur le tourisme solidaire a remis un ensemble de propositions d'actions dans la perspective du second Comité Interministériel qui s'est tenu en juillet. Mais, nous l'avons dit, le tourisme solidaire n'a pas figuré au programme de ce second comité. Ces propositions d'actions, dont la plupart méritent d'être retenues, s'organisent selon les thèmes suivants :

- l'harmonisation du secteur à travers la clarification des définitions et l'élaboration d'un référentiel ouvrant la voie à la mise en œuvre de contrôle et la création d'un label,
- la sensibilisation des collectivités territoriales à travers l'organisation de formations auprès des élus et l'organisation de rencontres européennes d'échange d'expériences,
- l'amélioration de l'accessibilité aux voyages solidaires des catégories les plus démunies par la mise en place d'une expérimentation pilote d'extension de l'utilisation des chèques vacances, qui ne sont utilisables qu'en France et en Europe pour le moment, à quelques voyages solidaires sélectionnés par l'Agence Nationale des Chèques Vacances,
- la promotion et la sensibilisation grand public (renforcer les relations avec les medias, organiser des modules de formation avec les enseignants, concevoir des modules de sensibilisation pour les élèves du primaire et du secondaire,...)
- la mise en réseau notamment entre acteurs des pays émergents et de France.

En ce qui concerne la **Plate-forme du Commerce Equitable**, son implication dans le tourisme s'est faite suite à la demande de quatre associations et a pris la forme d'un travail sur une charte du tourisme équitable et la construction d'une grille d'évaluation appliquée à l'activité touristique, en adaptant celle qui est utilisée pour les autres organismes de commerce équitable. Trois des quatre associations ont été admises au sein de la Plate-forme pour le commerce équitable. Le fonctionnement de la plate-forme est réduit au minimum depuis un an et demi, celle-ci n'est sortie officiellement de la procédure de redressement judiciaire que depuis décembre 2004, la subvention promise depuis 2002 devrait permettre à la plate-forme de relancer le programme d'actions pour lequel elle avait obtenu cette subvention. Même si le tourisme n'est pas prioritaire dans ce programme, il est devrait être désormais possible de mener une action d'information et de promotion auprès des opérateurs associatifs ou privés susceptibles d'intégrer cette plate-forme. La procédure d'intégration est longue et demande un investissement en temps non négligeable Le dossier de

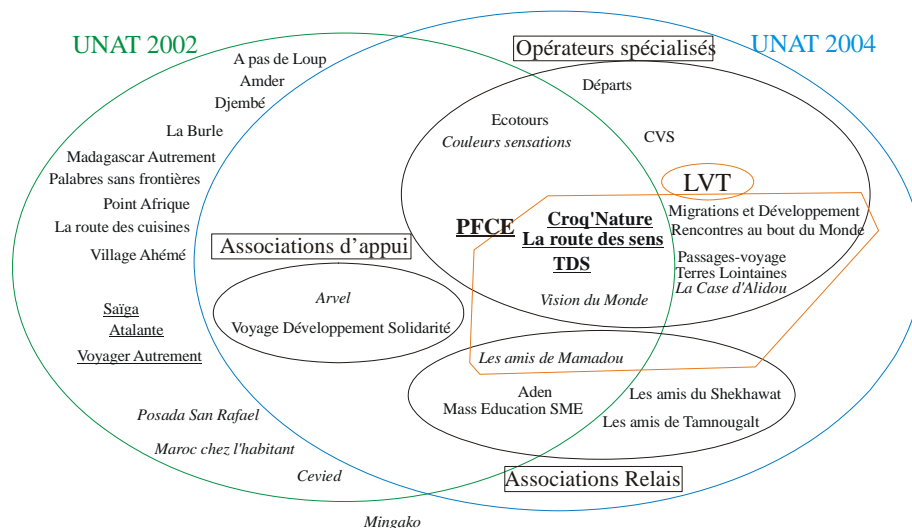
candidature est géré administrativement par la coordination. Si celui-ci est complet et que la candidature est envisageable, un parrain est choisi parmi les membres actuels de la PFCE et chargé d'établir un rapport sur le candidat. Ce rapport est présenté au Conseil d'Administration qui valide ou pas la candidature. Le nouveau membre est en période de stage pendant une année, période pendant laquelle il ne peut faire référence à son adhésion.

Si la structuration du secteur du tourisme solidaire a beaucoup progressé depuis deux ans, il n'en reste pas moins que plusieurs structures cohabitent, chacune disposant de sa propre grille de critères et sollicitant leur membres pour des actions communes. Si l'on considère l'ensemble des associations appartenant au moins à l'une des structures citées, nous obtenons la figure ci-dessous qui donne une idée de la complexité des différents rattachements.

La nécessaire mise en cohérence a débuté récemment sous la forme d'un travail de réflexion sur la mise en œuvre d'un partenariat plus efficace entre l'UNAT et LVT avec pour objectif d'éviter la superposition des opérations. Ce partenariat, qui devrait donner lieu à une convention, supposerait la fusion des grilles de sélection de chacune des structures et passerait par une mise en commun de moyens techniques et financiers, une délégation mutuelle de représentation dans les différents événements, une répartition des tâches. Les discussions sont en cours. L'UNAT pourrait se charger du rôle de représentation et d'animation au niveau national et international (le BITS a créé récemment une commission sur le tourisme responsable et solidaire sous la responsabilité du délégué général de l'UNAT). Mais ne faudrait-il pas aller plus loin sur la commercialisation, à l'image de ce qui s'est fait en Italie ? Pour la chargée des relations internationales à l'UNAT, *« une grande faiblesse du tourisme solidaire et responsable réside dans sa commercialisation. Une possibilité serait de concentrer la commercialisation de ces voyages dans une centrale de réservation, ou encore de lancer une opération par laquelle certains voyagistes et distributeurs parraineraient un produit de tourisme solidaire bien structuré, en le commercialisant par leurs propres réseaux »* (Rasera 2004 : 24).

Ne serait-il pas possible d'envisager la création d'une structure de commercialisation commune aux différents opérateurs associatifs dans le but de mutualiser les moyens consacrés par chaque structure à la commercialisation et d'accroître ainsi compétence et efficacité. Les opérateurs pourraient créer un groupe de travail chargé de piloter une étude de faisabilité politique, technique et financière qui pourrait être confiée à un ou plusieurs bureaux d'étude sur financement ministériel (Ministères du Tourisme et Ministère des Affaires Etrangères) peut-être à travers ce fameux FSP « tourisme solidaire » dont il est question depuis 2002. Mais faute de financement adéquat, l'Unat s'est résolu à charger un stagiaire de réaliser une première étude sur l'opportunité de mutualiser certaines fonctions assumées par les opérateurs associatifs et éventuellement de créer une structure commune de commercialisation. Les résultats de cette étude sont prévus pour la fin de l'année 2005.

Figure 17  
**Le paysage du tourisme solidaire associatif**



Sont en italique, ceux qui appartiennent au réseau *DéPart* du CADR, sont soulignés les membres d'ATR qui figuraient dans la première brochure de l'UNAT, sont en gras soulignés les membres de la **PFCE**. Evidemment ce paysage est en perpétuelle évolution. Le schéma représenté ici date du début de l'année 2005.

Par ailleurs, des relations et des échanges existent entre le milieu associatif et la démarche entreprise par ATR qui a été invité à venir la présenter, lors d'une des deux réunions annuelles des acteurs du tourisme solidaire, membres de l'UNAT. Et l'UNAT invite les représentants d'ATR à certaines réunions ou rencontres avec des acteurs du sud pouvant donner lieu à des partenariats. Ces échanges pourraient être formalisés à travers l'organisation commune de rencontres annuelles, non pas destinée au public mais bien dédiée à l'échange entre les différents opérateurs. Ces rencontres pourraient prendre la forme d'ateliers sur des thèmes concernant les pratiques de terrain.

## **Les principaux enjeux transversaux**

### **La lutte contre le tourisme sexuel**

Nous avons déjà évoqué la mobilisation internationale de la part des Etats, des institutions internationales, d'associations comme Ecpat. Nous précisons ici les mesures prises par les principaux acteurs s'étant saisis du problème, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques des voyageurs dans le

cadre du Code de conduite proposé par Ecpat Suède aux opérateurs touristiques.

L'Organisation Mondiale du Tourisme a toujours lutté contre le tourisme sexuel, d'une part à travers la prise en compte de ce problème dans ses fréquentes déclarations de principes lors de ses assemblées générales (Charte du tourisme et dans le Code du touriste » approuvés par l'Assemblée Générale de l'OMT en 1985, Déclaration pour la prévention du tourisme sexuel organisée lors de celle de 1995 qui définit les responsabilités des gouvernements des pays émetteurs et récepteurs et les appelle à mettre en place des mesures préventives) et d'autre part à travers la mise en place d'un groupe de travail sur la question lors du Congrès mondial de Stockholm. Ce groupe de travail, intitulé « Groupe d'Action pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation Sexuelle dans le Tourisme » est constitué d'acteurs clés du domaine du tourisme, provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé, de médias ou ONG dont le but est « *de prévenir, dépister, isoler et éliminer les cas d'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme* »<sup>1</sup> à travers la réalisation des objectifs suivants :

- Sensibiliser les professionnels du tourisme, les gouvernements et les touristes,
- encourager le secteur du tourisme à adopter de bonnes pratiques à travers la référence à des codes de conduite et d'autres mesures autorégulatrices,
- inviter les Etats à prendre des mesures administratives et légales, tels que nommer des agents de liaison dans leur office national du tourisme, créer des lignes téléphoniques d'urgence, durcir la législation nationale contre l'abus sexuel des enfants dans le tourisme et renforcer l'application des lois s'y rapportant.
- encourager la coopération entre les secteurs public et privé, ainsi qu'entre les pays émetteurs et récepteurs de tourisme, et
- superviser la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans les réseaux touristiques aux niveaux nationaux et internationaux

Le groupe d'action organise deux réunions consultatives par an avec les agents de liaison nommés par les gouvernements au sein de leurs autorités nationales du tourisme (une cinquantaine actuellement) lors de manifestations mondiales consacrées au tourisme (ITB à Berlin et WTM de Londres).

Plusieurs actions ont été et sont menées par le groupe d'action. Au niveau de l'information et de la sensibilisation du public, on peut citer la campagne internationale contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme lancée en 1997, symbolisée par le choix d'un logo exprimant le refus du tourisme sexuel impliquant des enfants, mais également la diffusion via le site Internet de documents multimédia utilisés pour



<sup>1</sup> Source d'information principale de la partie consacrée aux actions de l'OMT et de toutes les citations : [www.world-tourism.org/protect\\_children/fr/index.htm](http://www.world-tourism.org/protect_children/fr/index.htm) (consulté le 8 décembre 2004)

sensibiliser les touristes à bord des vols aériens (Lufthansa, Air France, Austrian Airlines) ou des vidéos d'information (Ecpat Australie, Ecpat Italie, autorités brésiliennes et australiennes).

Des efforts ont également été réalisés en direction de l'éducation, afin de proposer deux modules de formation touristique composé d'une brochure et d'un Cd-rom, l'un destiné aux enseignants du supérieur, désirant intégrer le sujet de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les cours de tourisme avec une proposition de plan de cours, les informations fondamentales approfondies, des notes, des questions à débattre, des études de cas, des exercices et des travaux pratiques, des présentations audiovisuelles ; et l'autre destiné aux enseignants du secondaire pour les aider à aborder les questions des droits de l'enfant dans les cours d'éducation sanitaire, d'instruction civique, de géographie, de sciences sociales, des enjeux globaux, ... Un ouvrage a été réalisé, dans le cadre de la campagne internationale contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme qui présente la situation internationale, identifie les domaines critiques où intervient le secteur du tourisme et fait des recommandations pour la prévention de cette exploitation à court et à long terme. Une partie est consacrée aux pays récepteurs en mettant l'accent sur les mesures prises dans trois destinations touristiques de l'Asie du Sud-est (Cambodge, Thaïlande, Bali) et la seconde évoque le problème sous l'angle des pays émetteurs, en l'illustrant avec le cas de la Nouvelle-Zélande. Tous ces supports pédagogiques sont diffusés gratuitement auprès des ONG actives dans le domaine de la protection et la rééducation des enfants, reconnues par l'OMT, la Commission Européenne ou Ecpat, auprès des établissements d'enseignement désirant les utiliser dans le cadre des programmes de cours dispensés avec le soutien de l'Administration Nationale du tourisme du pays de l'établissement, aux administrations nationales du tourisme et aux ministères de l'éducation des pays membres. Il devra être rendu compte à l'OMT de l'usage fait des modules de formation<sup>1</sup>.

Le groupe d'action a élaboré un service en ligne d'information publique, intitulé surveillance de la prostitution infantile dans le tourisme, « *constamment actualisée sur les activités passées et présentes, les documents de politique touristique des partenaires, les faits et chiffres en relation avec le thème et diverses autres mesures* » avec une base de données en ligne « *sur les agents de liaison dans les offices nationaux du tourisme et autres organismes gouvernementaux en relation avec le secteur, sur les*

---

<sup>1</sup> Pour toute demande, il suffit d'envoyer un message à l'adresse suivante [campaign@world-tourism.org](mailto:campaign@world-tourism.org), accompagné d'un courrier de soutien qui émane de l'administration nationale du tourisme. Malheureusement, le système ne fonctionne pas toujours : voulant utiliser ces supports pédagogique dans mes cours, j'ai, respectant la procédure exigée par l'OMT, demandé un courrier soutenant ma démarche auprès du service des relations internationales de la Direction du Tourisme (demande effectuée par mail au responsable du dit-service) et n'ai toujours pas obtenu de réponse plus de quatre mois après.

*lignes téléphoniques et les services d'urgence aux niveaux national et local, ainsi que sur les lois nationales et extraterritoriales en vigueur, incluant les peines applicables en cas d'abus sexuel des enfants dans le tourisme »<sup>1</sup>.*

Le groupe de travail diffuse des principes directeurs pour les agents de liaison des administrations nationales de tourisme, résultant de consultations menées en 2001 auprès des agents de liaisons des administrations nationales du tourisme, de représentants de l'industrie du tourisme et d'autres organismes. Ces principes directeurs indiquent l'ensemble des mesures qu'une administration du tourisme est susceptible de mener. Le rôle des agents de liaison tourne principalement autour de la recherche d'information nécessaire (faits liés à l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme dans le pays et à l'étranger, connaissance des instruments internationaux et des législations nationales en matière de protection des enfants, connaissance des institutions nationales et internationales concernées,...) afin de pouvoir informer et de sensibiliser la société civile, l'industrie touristique, les autres administrations, les médias, à la demande ou à travers des campagnes nationales et d'organiser des activités de formation du personnel dans l'industrie touristique. L'agent de liaison a également pour rôle de favoriser et de renforcer la coopération avec les autres partenaires institutionnels dans les secteurs public et privé et de travailler avec les autres agents de liaison et les services concernés. Enfin, l'agent de liaison peut être amené à intervenir directement ou par le biais des structures adaptées, lorsqu'il est saisi pour des faits avérés et doit organiser l'assistance aux enfants victimes d'une exploitation sexuelle dans le secteur du tourisme.

Les principes directeurs identifient également l'ensemble des partenaires des agents de liaison et proposent à l'agent de liaison un ensemble d'actions à initier auprès de chacun de ces partenaires. Outre les ONG, les institutions internationales et les médias, il s'agit principalement des opérateurs touristiques privés ou institutionnels (OTSI, voyagistes, agents de voyage, compagnies aériennes, autorités aéroportuaires, compagnies de croisière, systèmes informatisés de réservation, éditeurs touristiques, portails touristiques Internet, chaînes hôtelières et de restauration, les guides interprètes, les coopératives de chauffeurs de taxis) et des partenaires au niveau gouvernemental (ministères de l'éducation, de l'intérieur, des affaires étrangères, du travail, de l'économie, de la famille, de la justice, de la culture et des sports, de la défense). Ainsi, ces principes directeurs constituent un programme complet d'action de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, proposant une soixantaine de mesures plus ou moins complexes, allant de la publication d'encarts dans les journaux internes des professions du tourisme à la conclusion d'accords de coopération bilatérale entre pays

---

<sup>1</sup> La base de données comprend les coordonnées d'une cinquantaine d'agents de liaison et une quarantaine de numéros d'urgence et de législations nationales mais ces informations restent à compléter, en témoigne l'absence de la France dans la base de données sur les législations en vigueur dans les pays.

récepteurs et pays émetteurs, en passant par la mise en place de cours d'éducation sanitaire et sexuelle auprès des plus jeunes (OMT 2002).

Depuis l'année 2000, la commission européenne soutient financièrement les projets de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, coordonnés par l'OMT, comme la campagne internationale de sensibilisation des acteurs, l'élaboration et la diffusion des différents supports pédagogiques, mais aussi les actions menées auprès du secteur touristique, en association avec différentes ONG dont Ecpat et la Fédération Internationale des Journalistes, comme le code de conduite destiné aux voyageurs, initié par Ecpat Suède dont le secrétariat est accueilli au sein de l'OMT.

En France, suite au congrès de Stockholm de 1996, « la protection des enfants maltraités » fut désignée grande cause nationale de 1997 et donna lieu à une série de mesures législatives, réglementaires et politiques, notamment les mesures susceptibles d'être prises par les établissements hôteliers pour lutter contre l'exploitation commerciale sexuelle des enfants :

- la politique des hôtels devra établir clairement la position des hôtels en ce qui concerne le commerce du sexe avec des enfants. L'hôtel devra, par ailleurs, informer son personnel et lui fournir une formation sur la manière d'affronter ces problèmes, si le cas se présentait,
- la direction de l'hôtel devra fournir de l'information à son personnel et à ses clients, en les avertissant des lois nationales et des peines à encourir pour l'abus sexuel d'enfants,
- le personnel de sécurité de l'hôtel devra être préparé pour faire face aux clients qui tentent d'abuser des enfants, particulièrement quand ils agissent dans les installations de l'hôtel,
- coopérer avec les syndicats les plus représentatifs,
- prévenir l'entrée d'enfants dans l'hôtel via le bar, le restaurant, le hall et la réception,
- travailler activement pour établir des mesures de prévention, établir des lignes de communication avec la police, les autorités sociales et les autres organisations qui pourraient être engagées dans l'éradication de l'exploitation sexuelle,
- le personnel qui remarque quelque chose lui faisant penser à un cas d'exploitation sexuelle, doit informer immédiatement la police ou d'autres organisations autorisées à intervenir » (Ecpat 2004).

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure ces recommandations ont été suivies d'effets au niveau des établissements hôteliers. Plus récemment, fin 2003, le ministre délégué au tourisme a mis en place un groupe de travail présidé par Carole Bouquet dont les travaux ont donné lieu au rapport déjà évoqué précédemment (Midy and Merchadou 2004). Ce rapport dresse un rapide bilan de la situation, résume les débats des trois commissions constituées au sein du groupe de travail (prévention et communication, arsenal juridique et applications et coopération internationale et actions de terrain) et formule douze propositions reprises dans le cadre ci-dessous.

1. Eduquer et former les élèves, les étudiants et les professionnels.
2. Sensibiliser et informer les ressortissants français s'expatriant ou voyageant à l'étranger.
3. Communiquer sur le « respect de l'enfant » et le « rappel de la loi ».
4. Ouvrir une démarche de normalisation pour rationaliser et rendre plus efficace l'action de la France contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, forme d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, et mobiliser l'ensemble de la société française autour de cette juste cause.
5. Renforcer l'effectivité de la mise en œuvre des procédures répressives relatives à nos ressortissants en renforçant et en mobilisant toute la chaîne de ses acteurs depuis le signalement jusqu'au jugement.
6. Renforcer les incidences supplémentaires des condamnations pénales des ressortissants français.
7. Conditionner l'aide technique ou financière de la France à la formalisation d'un plan d'actions en faveur de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.
8. Aider très concrètement des pays, par des accords de coopération bilatérale, à lutter effectivement contre l'exploitation sexuelle des enfants, y compris en prenant appui sur des entreprises françaises locales volontaires, voire sur leurs entreprises sous-traitantes pour re-scolariser ou former par apprentissage les enfants sortis de la prostitution.
9. Convaincre l'Europe de rejoindre la démarche française dans son souci d'exemplarité. En particulier les expériences de normalisation et d'aides bilatérales françaises pourraient être reprises et généralisées par l'Union européenne.
10. Accompagner les pays entrant dans l'Union européenne pour les aider à adhérer à une éthique en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et se mettre en conformité avec la décision-cadre du 22 décembre 2003.
11. Pérenniser la mission du groupe de travail par la création d'un comité de veille.
12. Evaluer et faire traiter dans un cadre spécifique le phénomène émergent de l'offre, par Internet, de voyages avec composante de tourisme sexuel.

Source : (Midy and Merchadou 2004 : 50)

On retrouve dans cet ambitieux plan d'action une grande partie des mesures préconisées dans les principes directeurs de l'OMT pour les agents de liaison des administrations nationales de tourisme, comme celles concernant l'éducation<sup>1</sup>, l'information et la sensibilisation de tous les voyageurs, le renforcement de la législation et les accords de coopération bilatérale. Les propositions présentent l'intérêt de développer de nombreuses lignes d'actions concrètes pour chacune d'entre elles.

Et il en est d'inédites<sup>2</sup> comme la proposition de mettre en œuvre une démarche de normalisation pour servir de référentiel à la lutte contre le

<sup>1</sup> D'ailleurs le rapport Bouquet propose d'élaborer un module de formation pour les étudiants, rappelons qu'un tel module existe déjà tout comme il en existe un pour les plus jeunes et que ceux-ci sont diffusés par l'OMT, ce dont la direction du tourisme (représentée par quatre personnes dans le groupe de travail) a nécessairement connaissance puisque les administrations nationales du tourisme des pays membres disposent d'un exemplaire.

<sup>2</sup> En réalité, l'originalité ne présente aucun intérêt pour ce qui est des recommandations, seule leur pertinence compte.



tourisme sexuel. Mais est-il possible de normaliser une politique d'actions ? D'ailleurs le rapport reste vague sur l'activité qui servirait de base à cette norme et les acteurs qui pourraient entreprendre une démarche de certification. Est-ce les associations de protection de l'enfance, les professionnels du tourisme ? Les administrations ? A qui s'appliquerait cette marque repère tourisme respectueux des enfants qui est évoquée dans le rapport ? Si l'élaboration d'un référentiel est souhaitable dans le tourisme afin de servir de modèle pour l'activité des opérateurs touristiques, faut-il limiter ce référentiel à la lutte contre le tourisme sexuel ? Ne serait-il pas plus judicieux d'établir un référentiel sur le tourisme durable qui intégrerait obligatoirement des mesures contre le tourisme sexuel de la part des opérateurs touristiques ?

A propos de la proposition de convaincre l'Europe de rejoindre la démarche française, nul ne s'étonnera, parmi les lecteurs issus de pays voisins de retrouver dans cette proposition, cette arrogance bien française qui fait désormais notre réputation. Alors que la première partie du rapport passe rapidement sur les mesures prises par les autres pays européens sans les avoir véritablement recensé ni étudié leur efficacité, nous voilà, exemplaires, à vouloir que l'Europe toute entière nous suive sur un plan d'actions que nous n'avons pas encore mis en œuvre. Si l'objectif, qui serait d'ailleurs rationnel et judicieux, est de mettre en place un plan d'action au niveau de l'Europe, n'est-ce pas avec nos partenaires européens qu'il s'agit de l'élaborer plutôt que de leur imposer le nôtre ? L'humilité est nécessaire dans toute démarche éthique et avant de vouloir donner des leçons aux pays entrant ou aux autres pays européens, commençons par agir.

Du côté des professionnels du tourisme, nous avons déjà évoqué précédemment la multitude de codes de conduite et de chartes émanant des principales associations professionnelles (cf. Annexe 6) et proposées à leurs membres. Et nous avons également déjà évoqué à deux reprises le code de conduite initié par Ecpat Suède et élaboré par l'UFTAA et le voyageur scandinave Star Tours, sans pour autant présenter les mesures engagées par les signataires du code. Ce code a été adopté comme outil par les délégations d'Ecpat en Autriche, Allemagne, Italie, Pays-Bas, USA, Thaïlande, Grande-Bretagne, Suisse, Espagne, Costa Rica, Danemark et a été signé par plus d'une quarantaine de voyageurs dont la plupart sont issus de pays du nord de l'Europe, ce qui montre toute l'importance du travail effectué par les délégations d'Ecpat pour aboutir à un engagement des voyageurs. Fin 2002, l'initiative TOI a fait de la signature de ce code une condition nécessaire pour intégrer ce collectif, et tous ses membres devaient signer et mettre en œuvre le code en novembre 2003<sup>1</sup>. Il en est de même du collectif allemand forumandersreisen. Le comité de surveillance chargé du développement du code de conduite s'est fixé comme objectifs futurs d'étendre les activités du

---

<sup>1</sup> Fin 2004, les membres de Toi ne semblent pas encore avoir tous signé le code, si l'on en croit la liste des signataires présente sur le site en décembre 2004.

code de conduite à de nouvelles régions du monde tant au niveau des pays émetteurs (Amérique du nord) que des pays récepteurs (Amérique centrale et du Sud, Afrique et Asie) et à d'autres segments de l'industrie touristique et notamment aux hôteliers.

Le sixième engagement du code consiste en l'élaboration d'un rapport sur les mesures prises pour chacun des cinq autres engagements. Un format de rapport a été proposé par Ecpat- Royaume Uni et testé pour les six premiers rapports rendus fin 2002, dont la lecture montre une grande variété dans l'application des critères (Ecpat 2004 : 20-42). Par exemple, en ce qui concerne la politique éthique d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants, les voyageurs établissent une déclaration de politique d'entreprise de développement durable, au sein de laquelle ils intègrent un paragraphe sur la lutte contre le tourisme sexuel qui peut être composé des règles de comportement concernant les employés de l'entreprise (Tui Nordic), une déclaration de principe (My Travel Northern Europe) ou le code de conduite directement reproduit (Aurinkomatkat). Les clauses contractuelles vis-à-vis des fournisseurs et notamment des hôteliers sont également variables. Cette grande diversité des mesures montre bien toute la marge de manœuvre que laisse aux signataires l'application du code de conduite. Et s'il est difficile de mesurer l'efficacité des efforts fournis par les voyageurs signataires, il va s'en dire qu'elles vont dans le bon sens mais que pour véritablement lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, il faut également s'attacher à lutter contre les causes et la pauvreté est l'une d'entre elles.

## Le tourisme comme moyen de développement

*« Ce qui compte, en réalité, c'est le regard que nous avons les uns pour les autres »*

*Amartya Sen<sup>1</sup>*

*« Le levier d'un tourisme durable n'est pas uniquement financier, il est aussi relationnel. Il s'agit de créer des passerelles avec les pays hôtes »*

*Marianne Didierjean, Voyager Autrement*

Depuis les travaux sur le Pro-Poor Tourism de la coopération anglaise et la mise à l'agenda politique mondial de la réduction de la pauvreté, un des principaux objectifs du millénaire, l'OMT milite pour que le tourisme durable participe à la réduction de la pauvreté. Mais développement et réduction de la pauvreté sont-ils assimilables l'un à l'autre ?

### Le Pro-Poor Tourism

Depuis 1998, un programme de recherche consacré à l'élimination de la pauvreté par le tourisme est développé collectivement par trois instituts (Overseas Development Institute, International Institute for Environment and Development et le Centre for Responsible Tourism), dans le cadre d'un programme financé par le département anglais pour le développement international.

Entre 2000 et 2001, six premières études de cas sont réalisées dans le cadre de ce programme de recherche (en Afrique du Sud, au Népal, en Namibie, en Ouganda, en Equateur, à Sainte-Lucie)<sup>2</sup>. Les initiatives étudiées étaient plutôt des projets d'écotourisme ou de tourisme communautaire, donc axés sur un objectif de développement, qui contenaient déjà des dispositions pour que le tourisme profite aux populations locales, même si ces projets n'étaient pas étiquetés comme « pro poor tourism » (PPT), selon l'expression inventée à l'occasion de ce programme de recherche.

Comment les chercheurs définissent-ils le tourisme pour les pauvres ? Il s'agit d'un tourisme qui se traduit par un bénéfice net pour les pauvres. Ce n'est donc pas un produit touristique particulier<sup>3</sup> ou un segment du marché du tourisme, mais une approche particulière du développement et de la gestion des projets touristiques qui peut donc s'appliquer à tout type de projet touristique (circuit, établissement hôtelier, station touristique). L'objectif est

---

<sup>1</sup> (Sen 1998)

<sup>2</sup> L'ensemble de la production documentaire est accessible sur le site consacré au partenariat Pro-Poor Tourism : [www.propoortourism.org.uk](http://www.propoortourism.org.uk). L'essentiel des éléments présentés dans cette partie provient des feuilles informatives disponibles sur le site.

<sup>3</sup> Les produits touristiques pro-poor devraient arriver sur le marché tôt ou tard !

d'accroître les liens entre l'activité touristique et les pauvres, afin à la fois de réduire la pauvreté et de faire participer les pauvres au développement du produit touristique. Les pauvres sont définis en fonction du seuil de pauvreté qui est de vivre avec moins de 1\$ par jour. On les trouve dans les communautés locales, parmi les propriétaires terriens, les agriculteurs, les artisans,...

Il ne faut pas assimiler l'effet positif du tourisme sur la croissance économique, dont les mécanismes macro-économiques sont connus et maîtrisés, et l'effet positif du tourisme sur la croissance économique des pauvres dont les mécanismes ne sont pas encore bien maîtrisés. C'est que la croissance économique ne profite que rarement en priorité aux plus pauvres et c'est bien pour cela qu'il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures pour que cela en soit le cas : par exemple, la participation des pauvres aux décisions quand les projets touristiques les concernent est un premier principe. Ensuite, il est important de ne pas se focaliser uniquement sur la question des emplois et de l'argent, mais bien d'essayer d'avoir une approche globale de la situation. Malgré tout, un certain réalisme économique est nécessaire (Ashley, Roe et al. 2001 : 50).

« *L'échelle et la précision des interventions Pro Poor Tourism est très variable et va de la petite entreprise privée qui cherche à apporter des opportunités économiques à ses voisins pauvres au programme national qui encourage la participation des pauvres à tous les niveaux* » (Ashley, Roe et al. 2001). Les stratégies sont de trois types : celles qui se focalisent sur les bénéfices économiques, celles qui se focalisent sur les bénéfices autres qu'économiques et celles qui sont centrées sur les questions politiques.

**Tableau 22**  
**Les stratégies touristiques au bénéfice des plus démunis**

les bénéfices économiques	Stratégies centrées sur	
	les bénéfices non financiers	le cadre politique
- Accroître les opportunités commerciales pour les pauvres	- Renforcer les capacités des pauvres, les former, développer leurs compétences	- Construire un cadre politique d'actions adapté
- Accroître les opportunités d'emploi pour les pauvres	- Atténuer les impacts environnementaux sur les pauvres (faible utilisation des ressources)	- Promouvoir la participation des pauvres aux décisions
- Accroître les bénéfices collectifs	- Limiter les impacts sociaux et culturels du tourisme	- Amener le secteur privé à nouer des partenariats avec les pauvres
	- Accroître leur accès aux infrastructures et aux services	- Améliorer la communication

Source : à partir de (Ashley, Roe et al. 2001 : 13)

En définitive, le pro-poor tourism présente de nombreuses proximités avec les formes de tourisme de type écotourisme ou tourisme communautaire, deux formes de tourisme qui mettent l'accent sur les bénéfices que retirent les populations locales du tourisme et peut-être plus encore avec le commerce équitable, qui se construit sur des relations commerciales justes et équitables avec des petits producteurs des pays du Sud.

L'analyse des six études de cas montre un effet plutôt positif. Si la plupart restent pauvres malgré tout, ils sont néanmoins dans une meilleure situation qu'avant les projets touristiques. Quelques-uns parviennent à sortir de la pauvreté souvent grâce à un emploi régulier. Les bénéfices sont généralement partagés avec les proches.

Bien que le PPT soit à leur avis très peu développé et testé, les auteurs ont tiré des cas étudiés un certain nombre d'enseignements. Il n'y a pas de recette miracle, chaque cas est différent et exige des mesures particulières. Les seuls points communs à l'ensemble des projets, c'est qu'ils sont coûteux et il n'est possible d'en constater les effets qu'à long terme. C'est qu'un certain nombre de barrières se dressent face à la mise en œuvre d'une démarche touristique en faveur des pauvres. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Suite à cette première série d'études menées par le collectif de recherche sur le PPT, d'autres ont suivi, un certain nombre portant sur de nouvelles études de cas, une autre sur les moyens et les raisons de mobiliser l'industrie du tourisme dans ce combat contre la pauvreté. Un partenariat a également été noué avec l'Afrique du Sud pour expérimenter un ensemble de projets pilotes en installant une unité sur place afin d'accompagner la mise en œuvre des projets. Ce programme a prévu de se terminer en 2006.

**Tableau 23**  
**Les thèmes critiques et leurs implications**

Thèmes		Implications
Accès au marché	Le poids des élites économiques existantes qui contrôlent l'industrie du tourisme	Casser cet état de fait est difficile et exige une intervention de l'Etat, des relations commerciales, une communication intensive,
	La localisation des pauvres	Les pauvres et leurs produits sont souvent dans des lieux peu équipés et peu accessibles. Des infrastructures sont nécessaires
Durabilité du commerce (produits agricoles, artisanat,...)	L'attractivité et la qualité des produits	La faible attractivité des produits rend le commerce aléatoire
	Le marketing	Le marketing est essentiel dans un secteur concurrentiel et le soutien de l'Etat ou du secteur privé est à envisager
	Coûts et bénéfices	Les projets PPT coûtent très chers, et le coût dépasse la capacité d'une entreprise, ou même de la direction du tourisme du pays

Cadre politique	La propriété des terres	Les communautés qui disposent de droits reconnus sur leurs terres sont en position favorable pour mettre en œuvre un projet touristique qui leur sera profitable
	L'attitude du gouvernement	L'attitude du gouvernement peut aussi bien être motrice que ralentir le projet
Mises en œuvre des projets	Le manque de compétences et de capacités	La formation est un élément incontournable des stratégies PPT
	La communication et la collaboration	La démarche PPT est plus efficace quand plusieurs parties-prenantes sont impliquées
	Les attentes	Des attentes trop fortes en terme de bénéfices peuvent tuer les initiatives

Source : d'après (Ashley, Roe et al. 2001 : 36)

### **Le programme ST-EP de l'OMT**

Lors de son assemblée générale de 2003, l'OMT s'est engagée à participer activement à l'avancée des objectifs du millénaire et notamment « à lutter contre la misère en appuyant les initiatives des communautés, en collaborant avec les institutions et les banques de développement, en aidant les pays à faire du tourisme un des éléments fondamentaux de leur stratégie de réduction de la pauvreté »<sup>1</sup> Effectivement, depuis le Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg, la réduction de la pauvreté par le tourisme est devenu un objectif fondamental pour l'OMT qui a initié à cette occasion le programme ST-EP (Sustainable Tourism – Eliminating Poverty) en collaboration avec la CNUCED. L'objectif de ce programme est de développer le tourisme durable et particulièrement ses formes qui réduisent la pauvreté et apportent développement et emploi aux personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Il vise en priorité les pays les plus pauvres et comprend 4 orientations :

- une fondation internationale destinée à attirer des dons publics et privés soit de la part d'entreprises, soit de particuliers, afin de financer les recherches et les opérations du programme et de produire un rapport d'activité annuel. La fondation, qui sera située à Séoul, fonctionnera à partir de 2006 grâce à un capital de départ de 5 millions de \$ apporté par la Corée. Les objectifs sont d'atteindre un fonds de 100 millions de \$ et 5000 projets soutenus en 2015.
- un programme de recherche destiné à identifier les liens, les principes et les modèles d'application,
- un cadre d'action opérationnel destiné à inciter la mise en œuvre de bonnes pratiques au sein des entreprises, des touristes et des communautés locales,
- un forum annuel permettant aux acteurs concernés de partager les sources d'information et d'échanger

<sup>1</sup> OMT Nouvelles n° 4, 2003

Un premier partenariat, avec pour objectif la lutte contre la pauvreté par le tourisme, a été signé entre l'agence de développement des Pays-Bas (SNV) et l'OMT. Le premier projet commun va être mis en œuvre au Viêt-Nam dont l'administration nationale touristique a proposé un projet intitulé « création de modèles de mise en valeur touristique associée à l'élimination de la pauvreté au Viêt-Nam », qui servira de base à un plan d'actions plus détaillé, mis en œuvre par la SNV et financé par la fondation STEP pour un montant estimé à 1,6 millions de \$.

L'OMT a publié deux rapports dans la collection Tourisme et réduction de la pauvreté. Le premier a été présenté au Sommet Mondial de Johannesburg en 2002. Il rappelle l'opportunité que représente le tourisme pour les pays en développement et l'importance de la contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté à travers la création d'emploi, et les ressources que l'Etat peut obtenir du tourisme (taxes directes sur l'activité touristique et sur la croissance économique générée par le tourisme) si elles sont utilisées à des programmes éducatif, de santé,... Mais nous venons de voir que ces relations bien établies au niveau macroéconomique ne garantissaient pas que le tourisme profite aux plus démunis et qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des stratégies particulières évoquées plus haut comme par exemple : rendre les touristes accessibles aux activités économiques locales des plus pauvres et accroître les liens existant entre l'économie locale et les opérateurs touristiques. Il s'agit donc bien d'une remise en cause des pratiques actuelles des opérateurs, « *l'industrie du tourisme ayant été généralement gérée pour bénéficier de devises étrangères plus que comme une stratégie de développement des plus pauvres* » (OMT 2002 : 92).

Le second rapport propose un programme d'actions en sept points à partir d'une analyse des travaux existants sur la question (OMT 2004) :

- l'embauche de personnes pauvres par les entreprises touristiques.
- le recours par les entreprises touristiques à des biens et services produits par des pauvres ou par des entreprises employant des pauvres.
- la vente directe de biens et de services aux visiteurs par des pauvres.
- la création et la gestion d'entreprises touristiques par des pauvres : petites, moyennes ou micro-entreprises ou entreprises communautaires.
- l'utilisation des taxes ou des impôts sur les revenus ou sur les bénéfices tirés du tourisme, au profit de programmes pour les pauvres.
- le développement de la philanthropie de la part des entreprises touristiques et des touristes.
- choisir des infrastructures touristiques susceptibles de profiter aux pauvres là où ils vivent, soit directement, soit à travers d'autres activités que ces infrastructures favorisent.

Le troisième rapport, non encore paru, présentera pour chacune de ces sept démarches des exemples concrets de projets touristiques ayant réussi à réduire la pauvreté, exemples basés sur des contributions des Etats membres.

En réalité, le rôle de l'OMT est surtout de mobiliser les différents acteurs concernés autour de l'objectif de réduction de la pauvreté : les Etats dont les plan de développement touristique peuvent jouer un rôle, car les choix retenus jouent sur le niveau du recours aux importations, l'industrie du tourisme dans la manière dont elle conçoit le produit touristique et les populations elles-mêmes qui doivent se faire entendre à travers la société civile (associations de commerçants, des ONG, ...).

Même si les motifs des promoteurs du Pro-Poor Tourism ou de l'initiative ST-EP sont louables, il n'en demeure pas moins qu'il peut être risqué pour les pauvres de dépendre des revenus du tourisme qui reste une activité soumise à de multiples influences. Par ailleurs, la pauvreté rend les populations démunies vulnérables et susceptibles d'être exploitées par des opérateurs touristiques locaux. En outre, se focaliser sur les pauvres nous semble risqué pour plusieurs raisons. S'intéresser à des populations sous prétexte qu'elles sont pauvres, c'est aussi les définir par cette seule caractéristique et adopter un regard condescendant sur eux. De plus le critère qui détermine qui est pauvre ou pas (vivre avec moins de un \$ par jour), de la même manière quel que soit le pays, la région et le type d'espace, nous semble inadapté car trop rigide.

C'est marquer du sceau de la pauvreté des personnes qui ne se considèrent pas comme telles. C'est attribuer, encore une fois, trop d'importance à la richesse monétaire, alors que l'épanouissement et le bonheur n'en dépendent pas nécessairement. Cette conception occidentale de la pauvreté a été critiquée lors d'une enquête menée en 2002, auprès de ceux qui étaient impliqués dans les six cas évoqués précédemment (auteurs des études de cas ou responsable sur place des projets correspondants). Toutes les personnes enquêtées (sauf une personne) ont répondu qu'elles n'appréciaient pas la terminologie employée, certains arguant que cette définition occidentale était incapable de prendre en compte les spécificités et les définitions locales des pauvres eux-mêmes (Meyer 2003).

Ne vaudrait-il pas mieux se placer dans une logique de développement durable de l'ensemble d'une communauté, en partant de ses besoins essentiels non satisfaits, plutôt que de se focaliser sur une seule catégorie de population ? Et dans ce cas là, on revient à une approche plus globale comme celles qui sont mises en œuvre par les associations de tourisme solidaire.



## L'éducation au tourisme

*« A la question : Pourquoi aucune règle n'a-t-elle été écrite ? La réponse : la communauté n'est pas encore prête à les respecter, et l'éducation doit précéder les lois. Mais l'éducation actuellement en vigueur ne fait état d'aucun devoir vis-à-vis de la terre, en dehors de ceux dictés par l'intérêt. »*

*Aldo Léopold, Almanach d'un comté des sables, 1949.*

La perspective éthique qui est la nôtre accorde un rôle premier à l'intention et, par conséquent, à la mise en œuvre volontaire, imaginative et personnelle des principes éthiques de respect d'autrui et de la Terre. Les codes et autres chartes n'ont d'autre rôle que d'être un cadre de référence en cas d'incertitude ou de litige, mais ne doivent en aucun cas empêcher l'exercice personnel du discernement sous peine de paralyser toute initiative et d'enfermer les comportements dans un cadre sans vie. L'éducation au tourisme ne doit avoir pour but que la prise de conscience des enjeux et des conséquences des pratiques touristiques, et de la nécessité d'un comportement éthique dans le tourisme comme dans tout autre activité. L'éducation au tourisme ne peut avoir pour seul objet le tourisme mais doit être envisagée de manière pluridisciplinaire, afin d'aboutir à une ouverture au comportement éthique dans la vie quotidienne.

Nous préférons parler d'éducation au tourisme et non pas d'éducation au tourisme durable, car nous considérons que l'éducation au tourisme ne peut s'inscrire dans une autre perspective que celle d'un comportement responsable, sinon il ne saurait s'agir d'éducation. Par contre, il est possible de parler de sensibilisation au tourisme durable, car le terme de sensibilisation en appelle à un objectif particulier qu'il faut nécessairement préciser dans l'expression. La sensibilisation joue plutôt sur le registre émotionnel pour motiver une prise de conscience de la part du public visé. L'éducation est un processus complexe et élaboré en fonction d'objectifs précis, qui s'inscrit dans la durée et dont les effets se font ressentir sur plusieurs générations. L'éducation suppose le développement d'une capacité critique. Aussi le terme d'éducation, qui se réfère à des enfants ou des adolescents (ensuite, on parle plutôt de formation) est du ressort du système éducatif ou des parents, alors que la sensibilisation est plus le fait d'associations ou ONG qui cherchent à transmettre le sens de leur action, afin de générer des modifications comportementales de la part du public.

Ainsi, la quasi-totalité des organisations de tourisme responsable mènent des actions de sensibilisation des touristes avant leur départ, via la diffusion d'information ou l'organisation de réunions d'information préalables au départ. D'autres actions sont destinées au grand public : colloques, tables rondes, débats, interviews dans la presse. Et d'imaginer qu'il ne serait pas inutile d'éduquer tous les enfants, dès le plus jeune âge, à la problématique d'un comportement responsable en voyage, sans attendre qu'ils partent un

jour en voyage avec un opérateur de tourisme responsable. Car l'intérêt humain qui en découlerait irait bien au delà de la seule activité touristique. En l'occurrence, le tourisme durable permettrait d'aborder des thèmes éthiques comme le respect des lieux et de ses habitants : apprendre l'altérité, la rencontre interculturelle, le dialogue, la tolérance, mais également l'attention à l'environnement et à la biodiversité. Le tourisme, comme phénomène multidimensionnel et thème pluridisciplinaire, représente un point de départ idéal pour mettre en évidence les relations qui existent entre différentes problématiques plus globales et permet ainsi, en partant d'une activité banale et concrète, de faire prendre conscience des enjeux planétaires environnementaux (consommation de ressources naturelles et production de déchets,...), humains (barrières économiques et sociales, différences culturelles, communication interculturelle,...) et philosophiques (respect, responsabilité, solidarité,...).

Dans cette partie, nous broserons en quelques lignes le panorama de la situation actuelle de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le système éducatif français, domaine qui peut non seulement servir de cadre éducatif dans lequel introduire une éducation au tourisme, mais également être une source d'inspiration pour la création de supports ou d'initiatives pédagogiques concernant plus particulièrement le tourisme, initiatives encore trop peu nombreuses et dont nous donnerons quelques exemples. Mais avant d'évoquer l'éducation, nous présenterons quelques données sur les comportements et les attentes des touristes.

### **Quels touristes pour un tourisme responsable ?**

Le touriste responsable existe-t-il ? Quelles sont sa connaissance et sa perception du tourisme solidaire ? Quelles sont ses motivations ? Quels sont ses critères de choix ? Comment se comporte-t-il pendant le voyage ? Autant de questions essentielles restées longtemps sans réponse car nous ne disposons jusqu'à peu d'aucune vision d'ensemble de la demande française en tourisme responsable.

Mais suite à l'impact de la brochure « D'autres voyages, du tourisme à l'échange », l'UNAT a le projet, depuis 2003, de mener une étude sur la clientèle du tourisme responsable. Finalement, il a été choisi de faire appel à la Sofres qui a réalisé une enquête téléphonique, auprès de 400 personnes de 18 ans et plus s'étant rendues au moins une fois à l'étranger ces deux dernières années (cf. questionnaire en Annexe 16).

Nous avons reconstitué un portrait du touriste sensibilisé au tourisme responsable A partir des principaux éléments de cette enquête (Rasera and Cravatte 2005), complété par des éléments épars issus des entretiens menés avec les associations de tourisme ou de sources diverses.

### *Le degré de responsabilisation des touristes*

En 2002, le Secrétariat d'Etat au Tourisme avait passé commande d'une étude qualitative auprès de Touriscopie sur les comportements du touriste français face à la mondialisation (Sicsic and Pachiaudi 2002). L'enquête a consisté en trois entretiens collectifs menés auprès de trois groupes de 9 personnes, le premier ayant une expérience forte des voyages à l'étranger, le second privilégiant la France tout en allant à l'étranger et le dernier se limitant à la France. Malheureusement, les résultats ne sont pas présentés par groupe mais globalement et attirons l'attention sur le fait que le faible échantillon a pour conséquence que les résultats n'offrent pas une image représentative des comportements et des perceptions. Voici les éléments qui ressortent de l'étude.

En ce qui concerne **les pratiques**, relevons la très forte sensibilité au prix, ce dernier apparaissant comme le premier critère de choix pour ses vacances et la traque de la bonne affaire est une pratique entrée dans les mœurs. La présence d'enfants conditionne également la destination car le coût devient vite élevé s'il faut emmener les enfants à l'étranger. Le président du groupe Voyageurs du Monde pense également que le prix reste le premier critère de choix : *« Croire que le consommateur veut de l'éthique est une idée reçue. Evidemment, si vous dites à quelqu'un : je vais faire de l'éthique plutôt que de mal me comporter, il trouve que c'est bien. Mais si ensuite vous lui dites : l'éthique, c'est 100 euros au lieu de 80 ... Dans le tourisme, le prix est déterminant. Le poids du consommateur dans le sens éthique sera un jour important, mais il ne l'est pas actuellement »* (Rial 2003).

**La demande** apparaît principalement axée sur les qualités géographiques de la destination (soleil, grands espaces, espaces épargnés par la civilisation,...) mais également sur l'émotion, la liberté et la rencontre.

La partie sur les **perceptions** fait ressortir une lecture binaire et un peu caricaturale du tourisme qui présente deux faces opposées, l'une qui correspond aux destinations de masse, dévalorisées par une distribution massive, des hébergements et une nourriture standardisés, et l'autre qui correspond aux destinations « vraies » ou secrètes mais plus chères, avec des établissements pittoresques.

Et la responsabilité de l'uniformisation du tourisme est rejetée sur les voyagistes par les touristes interrogés par Touriscopie qui, en outre, *« plaident résolument non coupables en matière de dégradation de l'environnement ou des cultures locales »* et *« n'ont pas envie de servir de boucs émissaires à la bonne conscience internationale »*. Le degré de responsabilité environnementale varie selon la destination : une responsabilité assumée en France, limitée dans les pays occidentaux et l'irresponsabilité dans les pays émergents. En ce qui concerne le tourisme sexuel ou les effets d'acculturation, la responsabilité est refusée et rejetée sur les gouvernements ou les multinationales.

« Et là réside toute sa contradiction : se considérant finalement aussi comme une victime d'un monde dégradé, pollué, uniformisé, il refuse la morale dans son discours, mais rêve d'un monde et d'un tourisme "moral" » .

Et pourtant, en septembre 2000, une enquête publiée dans l'Echo Touristique, effectuée auprès d'environ un millier de personnes parties en séjour marchand à l'étranger, montrait que plus du tiers des voyageurs étaient prêts à payer plus cher pour l'éthique et que 15% sanctionneraient immédiatement le manque d'éthique d'un séjour alors que seuls 46% se déclaraient indifférents. Et une enquête, effectuée auprès des voyageurs américains par la Travel Industry Association en collaboration avec le National Geographic Traveler Magazine, montre que plus de 47 millions de voyageurs américains croient qu'il est important que les voyagistes emploient du personnel local et soutiennent la communauté locale, et plus de 55 millions d'entre eux sont favorables aux voyages qui protègent l'environnement local, sont basés sur la culture des locaux et profitent à la communauté locale (Denman and Ashcroft 1997 : 4).

#### ***La notoriété du tourisme solidaire ou équitable en France***

D'après l'enquête Ipsos/PFCE sur le commerce équitable, le tourisme équitable est un concept encore méconnu par le grand public.

Seulement 10% des français ont entendu parlé de ce concept. Le taux de notoriété est logiquement plus important chez ceux qui connaissent le commerce équitable (22%). « Ainsi, le profil des répondants les plus avisés sur cette forme de tourisme rejoint celui des plus avisés sur le commerce équitable : il s'agit particulièrement des cadres supérieurs (24%), des personnes ayant un niveau d'études supérieur (19%), des franciliens (14%) et des 35-44 ans (14%) » (Ipsos 2002 : 5).

Tableau 24  
**Signification du tourisme équitable**

	Ensemble	Connaît le commerce équitable
Modèle laissant aux populations locales la liberté d'organiser elles-mêmes les séjours touristiques et de décider de leur déroulement	34%	45%
Tourisme dont les bénéfices sont reversés à une association humanitaire locale	26%	29%
Le fait d'acheter des souvenirs aux artisans locaux	21%	20%
Le moyen de voyager à moindre frais	20%	11%

Source : (Ipsos 2002 : 5)

Même si seulement 10% des français connaissent le tourisme équitable, plus du tiers ont une idée à peu près exacte de ce qu'est le tourisme équitable

(34% des français et 45% de ceux qui déclarent connaître le commerce équitable). D'autres méconnaissent profondément la signification du tourisme équitable, ce qui n'est guère étonnant étant donné la diversité des concepts liés au tourisme et les confusions qu'elle génère dans le public, confusions largement excusables quand on constate que même le responsable de l'enquête Ipsos utilise les expressions de tourisme équitable et de tourisme éthique de manière équivalente et définit le tourisme éthique comme un tourisme « dont une part des bénéfices engrangés par l'industrie du tourisme dans les pays pauvres serait reversée pour des actions de développement durable » (Doridot 2003).

Une autre enquête de l'institut Ipsos, réalisée en janvier et février 2003, portait sur le tourisme et les pays en voie de développement et permet de donner quelques indications sur les caractéristiques de ceux qui voyagent dans les pays en développement : les 45-70 ans, les cadres supérieurs et les retraités, les parisiens, ceux qui ont un revenu mensuel net supérieur à 2000 euros et ceux dont le niveau d'étude dépasse la licence universitaire auront plus tendance à se rendre également dans un pays en développement pour leurs vacances.

Cette enquête commanditée par l'association Tourism For Development montre que « le secteur du tourisme a un rôle à tenir dans la recherche d'équité dans les échanges Nord-Sud : les trois quarts des personnes interrogées estiment "qu'il serait légitime que l'industrie du tourisme finance des projets de développement durable dans les pays pauvres où elle s'implante", contre une minorité (19%) qui juge "que le tourisme contribue déjà beaucoup au développement du fait des retombées directes de ses investissements (apport de devises, emplois locaux)" » (Doridot 2003).

Les personnes interrogées sont convaincues que cette implication de l'industrie du tourisme dans l'aide aux pays pauvres permettrait de rehausser l'image des touristes et de réduire les risques de violence à leur égard (75% des voyageurs) et déclarent qu'un label comme celui de Tourism For Development améliorerait l'image du prestataire touristique (81%) et leur donnerait envie de choisir ce prestataire (78%), tout en les rassurant sur les conditions d'accueil des populations locales (69%). Cette dernière information montre bien le danger d'un tel label qui ne s'engage que sur le versement d'un pourcentage à des projets de développement, mais pas sur les conditions dans lesquelles est réalisé le produit touristique. Or les voyageurs attribuent au label une garantie qu'il n'a pas vis-à-vis de l'accueil des touristes par les populations locales.

Selon, l'étude de l'Unat, près de 29 % de la population française déclare avoir entendu parler du tourisme solidaire, équitable ou de l'écotourisme et ce principalement grâce à la presse écrite. De quelles caractéristiques personnelles dépend cette notoriété ? Elle augmente avec le niveau d'étude, avec la fréquence des voyages et la « sensibilité associative » (soutien financier ou en temps d'association de solidarité internationale). Chez ceux

qui déclarent connaître les notions de tourisme solidaire, équitable ou d'écotourisme, celles-ci sont majoritairement associées (30 %) au commerce équitable, puis au soutien aux populations locales (26%), au respect des populations et de l'environnement (17%) et aux échanges et à la rencontre (16%). Il n'en reste pas moins que la connaissance de ces notions reste imprécise car le tiers de ceux qui déclarent les connaître, les associe à l'idée de partir pour pas cher et 77 % de l'échantillon associent le tourisme solidaire aux chantiers ou aux missions de bénévolat dans les pays lointains.

### *Une demande et une sensibilisation croissantes*

Ce qui est encourageant, c'est que toujours selon ce sondage, 66 % se déclarent intéressés par le tourisme solidaire (dont 7 % de très intéressés).

Les personnes intéressées sont majoritairement de catégories socioprofessionnelles et d'études supérieures avec des revenus plutôt élevés. Ce sont des personnes plutôt habituées à voyager et investies dans l'associatif. Elles résident majoritairement en Ile de France et en Méditerranée. On les rencontre dans la tranche d'âge des 35-49 ans alors que les très intéressés se trouvent plutôt parmi les plus de 50 ans.

Elles ont pour attentes vis-à-vis du voyage :

- les contacts avec la population locale pour 45 % des personnes intéressées,
- la connaissance et le respect de la nature et du patrimoine local pour 20% des personnes intéressées,
- la transparence au niveau du prix pour 18% des personnes intéressées.

Et 56% des personnes intéressées déclarent préférer voyager en voyage organisé. Plus de la moitié affirment être prêtes à dépenser 28% de plus pour un voyage solidaire que pour un voyage classique.

En ce qui concerne les freins, le principal argument avancé par ceux qui connaissent le concept est le manque d'information générale et d'accès aux produits proposés par les opérateurs.

La majorité des personnes qui ne sont pas intéressées par le tourisme solidaire ne remettent pas en cause les principes du tourisme solidaire mais avancent plutôt des raisons personnelles (âge, santé, goût pour d'autres formes de vacances).

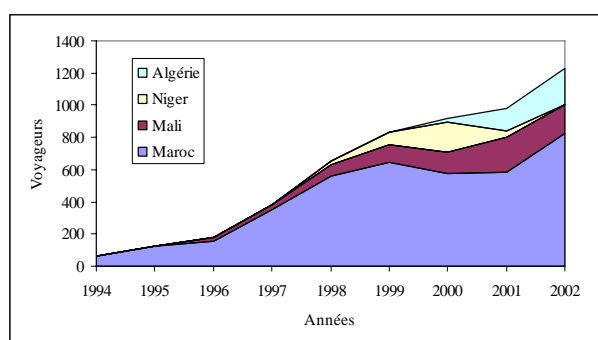
Les informations issues d'autres pays confirment l'intérêt croissant du public pour des voyages responsables.

Ainsi, en Allemagne, d'après le Forum andersreisen, la demande pour une autre façon de voyager a le vent en poupe, car ses membres connaissent une croissance étonnante eu égard à la conjoncture morose qui touchait le secteur touristique en Allemagne comme dans le monde. Ainsi, la centaine de membres du forum ont réalisé un chiffre d'affaire de 85 millions d'euros et fait voyager 60 000 clients.

Tous les sondages réalisés dans les différents pays indiquent la même tendance à la croissance de la demande pour un tourisme responsable. Une synthèse effectuée à partir d'un ensemble de sondages et d'études menés, pour la plupart depuis 2000, aux Etats-Unis, en Europe, au Costa Rica et en Australie confirme cette évolution positive. La demande des consommateurs pour le tourisme responsable est qualifiée de « forte, en croissance mais largement passive », soulignant le décalage existant entre les déclarations et les actes (Chafe 2004 : 2).

L'association anglaise Tearfund a mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population britannique et la part de ceux qui déclarent préférer un opérateur ayant rédigé une charte garantissant de bonnes conditions de travail, la protection de l'environnement et le soutien à des projets locaux, est passée de 45% en 1999 à 52% en 2001 (Goodwin and Francis 2003).

Figure 18  
Evolution du nombre de voyageurs de Croq'Nature



Source : Site Internet de Croq'Nature : [www.croqnature.com](http://www.croqnature.com)

Les opérateurs rencontrés confirment également cette tendance vers une sensibilisation croissante mais qui ne se traduit pas toujours en actes. Le directeur d'Ecotours pense « qu'il y a une sensibilisation plus forte aujourd'hui sur les voyages solidaires » tout comme celui de Croq'Nature : « Oui oui, cela augmente. Alors après, tu as tout un tas de gens avec lesquels tu discutes, ils ont cette préoccupation mais après ils ne l'appliquent pas...même pour des choses très très simples, comme acheter du café Max Havelaar par exemple. Ca reste encore pour une bonne partie intellectuel, quoi et sujet à discussion ». Pour sa part, le co-fondateur d'Atalante considère que « la préoccupation éthique est de plus en plus ancrée, je fais souvent une analogie avec le tri sélectif. Il y a vingt ans, il était difficile d'envisager le tri sélectif comme une mesure populaire (populaire au sens de peuple) alors qu'aujourd'hui, c'est entré dans les mœurs, c'est un peu dans

*le même registre* ». Le constat n'est cependant pas complètement unanime et le président d'Arvel est plus dubitatif : « *on ne peut pas relever de façon significative une évolution de la clientèle à ce niveau.* »

Tous relèvent également une exigence croissante et l'importance des engagements passés : « *exigeants, ils en veulent pour leur argent. Équitable ou pas, les gens en veulent pour leur argent. Et c'est complètement normal aussi. Ce n'est pas parce que c'est équitable que cela doit être merdique, quoi...Et ce d'autant moins que cela correspond à un engagement commun, une espèce de chose contractuelle* » affirme le directeur de Croq'Nature tandis que le président d'Arvel note une montée de l'exigence en terme de confort et de l'importance des engagements passés « *je crois qu'il y a un besoin de transparence, cela est incontestablement vrai, je crois que le touriste Arvel a besoin de savoir qu'est ce qui l'attend et il n'y a plus cet esprit de je m'en remets et je verrais bien* »

### ***L'appel à la philanthropie des touristes responsables ?***

Depuis quelques années, des programmes sont destinés à sensibiliser les touristes à contribuer volontairement à la protection ou la gestion des lieux qu'ils visitent. La Commission Européenne a financé un projet entre 1996 et 1997, ce dernier, intitulé Visitor Payback, était destiné à évaluer les montants que les touristes étaient prêts à donner et les techniques encourageant les dons volontaires (Denman and Ashcroft 1997). L'étude montre que la bonne volonté des touristes est considérable en ce qui concerne les dons. Ainsi, les trois quarts des visiteurs d'un parc national anglais approuvent le principe de contribuer financièrement au programme de conservation local. Même dans une destination de tourisme de masse comme Tenerife, 31% des clients interrogés par un voyageur néerlandais étaient prêts à faire un don et indiquaient la somme de 15€ en moyenne. Et quand les opérateurs touristiques augmentent de manière automatique le prix du séjour pour contribuer à des projets environnementaux ou de développement, il ressort de l'étude que seulement 2% des visiteurs refusent de payer le supplément.

La bonne volonté des touristes dépend largement de la méthode choisie pour récolter les dons et des bénéficiaires. Ainsi, les organisations indépendantes locales semblent avoir une meilleure image que les structures publiques et sont susceptibles de réunir des sommes importantes comme le montre les exemples suivants (Denman and Ashcroft 1997 : 8-9) :

- la fondation créée par les propriétaires d'un resort dans les îles Fiji au profit des communautés locales reçoit entre 20 000 et 30 000\$ par an de la part des clients,
- la fondation communautaire créée par un organisateur de safari en Afrique du Sud parvient à récolter entre 300 000 et 600 000 \$ chaque année, au profit des communautés qui bordent le parc.

Les techniques utilisées pour obtenir la participation des visiteurs sont variées : le don via des boîtes de collecte avec des brochures ou des panneaux



explicatifs, le parrainage d'actions précises, l'adhésion à une association ou un club, le supplément volontaire sollicité au moment de payer un achat sur place ou le séjour chez un voyageur, la vente de produits spécifiques sur le lieu de séjour, des droits d'entrée facultatifs, une participation directe aux activités de terrain.

Le centre de recherche sur l'écotourisme et le développement durable (CESD) basé à Washington promeut également l'appel à la philanthropie des voyageurs (Seltzer 2004) à travers un programme d'actions basé sur les objectifs suivant : a) mobiliser l'industrie du voyage à s'investir dans le mouvement, b) motiver les voyageurs à la philanthropie, c) créer un climat politique favorable au mouvement et d) encourager la capacité des structures philanthropiques des communautés locales. Les différentes actions proposées sont le plus souvent des mesures d'éducation et de sensibilisation des acteurs concernés afin de les inciter à donner.

#### *Quels voyageurs pour les associations de tourisme responsable ?*

Le tableau ci-dessous donne quelques éléments issus des enquêtes de satisfaction de deux associations de tourisme solidaire, CTA VsP, association italienne basée dans le Piémont et TDS, association basée dans le Gard. On s'aperçoit que la part de femmes est très élevée, de même que le niveau de satisfaction qui s'exprime à travers la part de personnes qui recommanderaient ce type de voyage à leurs proches qui varient entre 81 et 85%.

Tableau 25  
**Caractéristiques de voyageurs d'association de tourisme solidaire**

	CTA VsP	TDS
Part de femmes	70%	66%
Part d'inscriptions individuelles	73%	30%
Part des 25 et 40 ans	46%	20%
Part des 40-60 ans	33%	62%
Premier voyage solidaire ?	75%	88%
Connaissance de l'association par la revue et/ou le site Internet	50%	22%
Recommanderaient ce type de voyage à leurs proches	81%	85%
Nombre de réponses	909	192

Source : Internet pour CTA et interne pour TDS

Pour présenter un profil plus qualitatif des voyageurs, nous reproduisons ci-dessous une synthèse des résultats de l'enquête de satisfaction effectuée, par Barbara Binder, pour l'association Tourisme et Développement Solidaire dans le cadre d'un travail universitaire de troisième cycle portant sur le tourisme solidaire.

« *Le vécu des touristes solidaires - L'exemple des voyageurs TDS* »

*L'association Tourisme et Développement Solidaire organise des voyages équitables dans des villages traditionnels au Burkina Faso. Les voyageurs sont reçus par un comité d'accueil formé à la réception de touristes qui prend en charge tous leurs besoins matériels et les accompagne dans la connaissance de la société locale et les rencontres avec la population. Une charte établie sur les principes du respect de l'autre et l'interdiction du don individuel précise les engagements de chacun : voyageurs, villageois, organisateur de voyage.*

*TDS effectue tous les ans un suivi dans les villages d'accueil et auprès des voyageurs. L'enquête de satisfaction envoyée quelques semaines après les séjours aux 130 voyageurs de la saison 2001/2002, avec un taux de retour 52%, a donné les résultats suivants.*

*Les voyageurs partent avec des images très hétérogènes de l'Afrique Noire, pour presque un quart des voyageurs elle est associée à des images de pauvreté, d'abandon, violence, misère, un petit nombre seulement des voyageurs l'associe aux images sensuelles du voyage exotique (les couleurs, la danse, la musiques et la chaleur), pour un bon nombre c'est la découverte de l'inconnu.*

*La motivation principale du voyage est la rencontre avec une culture différente, vivre avec les gens ordinaires dans leur environnement quotidien, échanger et partager avec eux. Plus de la moitié des voyageurs déclarent venir aussi pour des raisons éthiques de solidarité, d'aide au développement. Un tiers est attiré par la volonté de voyager différemment.*

*Le séjour est composé de visites, d'excursions, de rencontres avec les villageois, des animations le soir. La rencontre des villageois est pour tous les villages TDS l'activité préférée ; elle apporte aussi le plus d'émotion. La visite de l'école, des jardins, des artisans sont aussi des moments forts du séjour.*

*A propos de la différence de niveau de vie, les voyageurs retiennent généralement des contacts avec la population que « les gens sur place savent ce dont ils ont besoin ». Ils réfléchissent sur le développement, prennent conscience pour certains de l'immensité et de la complexité du problème mais aussi de la nécessité d'impliquer la communauté locale pour qu'elle détermine ses besoins, ils ont confiance dans leur capacité à trouver des solutions adaptées.*

*Certains voyageurs viennent avec un esprit de charité pour apporter de l'aide. Abandonner le don, surtout individuel, qui nuit à l'instauration d'une relation d'échange et d'égalité, est un apprentissage plus ou moins difficile en fonction des individus. La charte est précise sur ce point, elle est considérée comme une aide au comportement vis-à-vis de l'autre culture par la moitié des voyageurs et par les locaux.*

*Certains voyageurs expriment un souci de prudence, le séjour ne doit pas faire apparaître de nouvelles inégalités dans le village et détruire la cohésion. D'autres insistent sur la transparence de l'action, ils souhaitent suivre la réalisation du projet de développement du village.*

*Mais avant tout, les voyageurs retiennent généralement l'intensité des échanges, la gentillesse et la solidarité de la population locale. Ils partent avec une impression de relations de respect, d'amitié, avec de l'estime ou d'admiration pour la population locale pour un tiers.*

*Un petit nombre déclare avoir changé certains aspects dans sa façon de voir la vie et adopté des comportements différents.*

*Le voyage équitable rempli ainsi son objectif de rencontre interculturelle à l'instar des échanges dans le cadre des jumelages. Son utilité ne se limite donc pas à l'apport financier, mais à une meilleure compréhension de l'autre culture et une modification de la représentation mutuelle des « noirs » et des « blancs » qui est le préalable à toute action de coopération dans l'esprit du développement durable. »*

## **L'éducation au développement durable**

L'assemblée générale des Nations Unies a décidé de consacrer la décennie 2005-2015, décennie de l'éducation au développement durable afin d'encourager les états à prendre des mesures pour intégrer l'éducation au développement durable dans les politiques éducatives.

En France, c'est en 1977 que la première circulaire sur les contenus et les méthodes de l'éducation à l'environnement fut adoptée. Et si le terme de développement durable n'apparaît qu'en 1987 avec le rapport Brundtland, la définition du terme environnement dans la circulaire était suffisamment large pour intégrer les trois dimensions présentes dans cette notion. L'importance de l'éducation à l'environnement est rappelée dans l'article 8 de la charte de l'environnement et dans le programme d'actions de la stratégie de développement durable.

En 2003, un rapport de l'inspection générale de l'Education Nationale<sup>1</sup> relevait un manque de cohérence dans la progression annuelle et entre les différentes disciplines, préconisait différentes améliorations et, en particulier, qu'une véritable réflexion soit menée sur la manière d'inscrire le développement durable comme un axe transversal majeur des programmes éducatif, ce qui suppose une réflexion approfondie sur la signification du concept de développement durable et les possibilités pédagogiques d'en appréhender toute la complexité. En juillet 2004, une nouvelle circulaire a remplacé celle de 1977 afin de généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable dès la rentrée 2004, en tenant compte des

---

<sup>1</sup> (Bonhoure and Hagnerelle 2003 : 8-24)

recommandations du rapport de l'inspection d'académie. La circulaire préconise de s'appuyer, outre les enseignements disciplinaires, sur des dispositifs transversaux du type projets (travaux personnels encadrés, itinéraires de découverte,...), débats et sorties scolaires, partenariats avec des institutions, des centres de recherche, des associations, ...

Pour ce qui est de l'éducation au développement, le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) a publié en 2003 une note d'instructions pédagogiques relative à l'éducation au développement, reprise et précisée dans une note de service de l'Education Nationale (2004-097 du 19-5-2004).

Il rappelle dans cette note les enjeux de l'éducation au développement : appréhender les grands déséquilibres mondiaux et les politiques permettant d'y remédier, appréhender de manière raisonnée et critique la complexité du monde actuel du fait des interrelations et des interdépendances qui existent entre les différents phénomènes, mais également s'ouvrir sur le monde et apprendre à connaître d'autres cultures. L'éducation au développement permet d'aborder concrètement l'interrogation éthique mais invite également à l'action : *« la connaissance et la réflexion mènent à la solidarité. La solidarité répond à une exigence morale, celle de faire en sorte que ce monde d'interdépendances devienne un monde de dignité, de justice sociale et d'égalité. La solidarité internationale doit devenir une préoccupation quotidienne individuelle et collective, un engagement dans la vie de tous les jours en faveur d'un développement plus respectueux des droits humains et solidaire des pays et des individus les moins favorisés. L'éducation à la solidarité, c'est dépasser la prise de conscience pour s'engager dans l'action solidaire »*<sup>1</sup>.

Le HCCI privilégie certains thèmes dans ses recommandations :

- Les droits de l'homme, civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels,
- Le droit à l'éducation pour tous,
- Le droit à la santé pour tous,
- La lutte contre la faim dans le monde,
- La promotion du développement durable
- L'économie au service de l'homme
- L'éducation à la paix (les années 2001-2010 ont été proclamées « décennie internationale de la promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des enfants du monde » par les Nations Unies)
- L'éducation à l'interculturel

Et le tourisme durable peut justement constituer un point d'entrée riche pour aborder certains des thèmes proposés (les droits de l'homme et les inégalités mondiales, le développement durable, l'économie au service de l'homme et d'un projet éthique, l'éducation à la paix et surtout l'éducation à

---

<sup>1</sup> (Haut\_Conseil\_de\_la\_Coopération\_Internationale 2003)

l'interculturel) tout en permettant de faire comprendre les différentes échelles de temps et d'espace, l'ancrage territorial, la dimension systémique du phénomène, la nécessité d'adopter une approche critique, ... autant d'objectifs que l'éducation à l'environnement et au développement durable doit atteindre. Mais cet objectif suppose l'existence de ressources pédagogiques adaptées dont on ne peut que constater la pauvreté en ce qui concerne le tourisme.

De nombreuses structures élaborent des supports pédagogiques et dresser un inventaire de toutes ces productions serait trop fastidieux ; aussi, nous nous limiterons ici à quelques structures dont l'activité est centrée sur les ressources documentaires ou l'appui pédagogique.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement proprement dite, le réseau Ecole et Nature<sup>1</sup> se met au service des acteurs de l'éducation à l'environnement en créant des outils pédagogiques et en permettant aux acteurs concernés d'échanger entre eux. Des antennes sont présentes dans une vingtaine de régions françaises. Ce réseau fait partie du collectif français pour l'éducation à l'environnement ([www.educ-envir.org/~cfee/](http://www.educ-envir.org/~cfee/)) qui regroupe un grand nombre d'acteurs de l'éducation à l'environnement et qui fait lui-même parti du réseau francophone des acteurs de l'éducation à l'environnement ([www.planetere.org](http://www.planetere.org)). Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement créés, dès 1973, à l'initiative des Ministères de l'Education Nationale, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Jeunesse et des Sports mènent également des projets d'animation scolaires, d'accompagnement des enseignants et des actions de formation à l'environnement ([www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)).

### ***L'éducation au développement durable***

Les Centres de Documentation Tiers Monde (CDTM), au nombre de 45, répartis sur la France permettent de trouver ouvrages, journaux spécialisés, dossiers, films, diaporama, expositions, sur le thème du développement et de la solidarité internationale. Ces centres de documentation sont réunis au sein d'un réseau, qui est agréé par l'éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public<sup>2</sup>, le réseau Ritimo.

Ce réseau propose :

- des guides, par exemple : « Vacances, j'oublie tout ? » ou bien « Partir pour être solidaire »

---

<sup>1</sup> [www.ecole-et-nature.org/accueil.html](http://www.ecole-et-nature.org/accueil.html)

<sup>2</sup> Les associations qui apportent leur concours à l'enseignement public par des interventions pendant le temps scolaire, l'organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaires et contribuent à la recherche pédagogique et à la formation des enseignants, peuvent demander un agrément (valable cinq ans) à l'éducation nationale. Ces associations sont alors agréées comme des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

- des catalogues de références de ressources pédagogiques sur différents thèmes, par exemple : « Des jeux pour une éducation à la citoyenneté solidaire », « Eduquer à l'interculturel »,...
- des profils bibliographiques sur différents thèmes liés à la solidarité internationale,
- une base de données bibliographiques de plusieurs dizaines de milliers de références concernant les relations Nord-Sud et la solidarité Internationale, qu'il est possible d'interroger en ligne sur [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org). L'interrogation de la base bibliographique avec le mot clé « tourisme » donne 317 références, pour la plupart des articles de magazines associatifs.
- une base de données d'outils pédagogiques (vidéos, diapositives, documents sonores, expositions, dossiers pédagogiques, jeux, malles ou valises pédagogiques) et de fiches d'expériences, réalisée dans le cadre de la Plate-forme d'éducation au développement et à la solidarité internationale Educasol<sup>1</sup>. Une interrogation avec le mot-clé tourisme donne dix-huit références pour les outils pédagogiques (treize vidéos, deux expositions, une mallette pédagogique, un dossier pédagogique et un montage diapo) et huit fiches d'expérience.
- la base de données internationales « Dialogue pour le progrès de l'humanité » qui a pour objectif de faire remonter des informations du terrain grâce à un millier de rédacteurs. Il s'agit de comptes-rendus de divers documents, d'entretiens, de rapports de colloque, etc.

Les centres de documentation sur la solidarité internationale et le tiers monde développent le plus souvent des activités d'animation et d'interventions sur le domaine de l'environnement et du développement. C'est le cas du Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec Les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine (CRISLA) qui propose des outils pédagogiques et organise des séquences d'animation scolaire ou accompagne des projets à la demande.

C'est aussi le cas de la Case - centre de documentation et d'animation sur la solidarité internationale, qui ne se limite pas à la fonction documentation et aux animations et interventions<sup>2</sup> à la demande (dans les classes du primaire et

---

<sup>1</sup> Cette plate-forme, créée à l'initiative d'Ong de solidarité internationale ou de collectifs d'associations de solidarité se veut une plateforme d'échanges, de rencontres et de formations sur le thème de l'éducation au Développement avec pour objectif d'être l'instance de représentation et de lobbying des acteurs d'éducation au développement et à la solidarité internationale et de proposer un appui méthodologique aux acteurs de l'éducation au développement (expériences, outils pédagogiques, compétences et formations). La constitution de cette plate-forme semble suspendue pour le moment : le site n'est plus mis à jour depuis octobre 2003, même si l'interrogation en ligne de la base de données fonctionne.

<sup>2</sup> Interventions sur les thèmes Alimentation - Environnement - Développement durable - Droits de l'enfant / Travail des enfants - Education contre le racisme - Commerce équitable ou solidaire - Education pour tous - Droits de l'homme - Eau - Santé - Connaissance de l'Afrique...à partir de différents supports pédagogiques.

du secondaire, du CP à la terminale, dans les Maisons de Quartier, les Centres de Loisirs, les associations,...), mais a développé une compétence en formation et intervient dans les formations de l'éducation nationale, de brevets d'animateur, les formations professionnelles (santé, éducateurs, volontaires,...) et les formations des militants et des bénévoles des associations de solidarité internationale, afin qu'eux-mêmes interviennent ensuite en milieu scolaire.

Bien que peu utilisée en France, la Charte de la Terre constitue un support pédagogique intéressant pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le site de l'initiative pour la Charte de la Terre<sup>1</sup>, dans sa rubrique éducation, propose une base de données pédagogiques comprenant environ 80 ressources de différents pays du monde et destinées à tous les niveaux d'étude.

Il existe beaucoup d'autres actions exemplaires et notamment celles qui se basent sur une mise en situation des élèves. C'est le cas des ateliers d'immersion "Vie quotidienne au Sénégal" organisés par une association lilloise, issue d'un jumelage entre la ville de Lille et Saint-Louis du Sénégal. Il s'agit d'un jeu de rôle qui se déroule dans un espace où un village et une ville sénégalaise ont été reconstitués. « *Les enfants prennent le rôle d'un des habitants, ses vêtements et son prénom, et vivent pendant une demi-journée la vie d'un sénégalais (pêcheur, cultivateur,...) selon un scénario préétabli qui leur permet de prendre conscience de la solidarité, de la mondialisation, des richesses apportées par d'autres cultures...* »<sup>2</sup>

L'immersion à travers un jeu de rôle est également le choix retenu par Starting Block, collectif de neuf associations étudiantes de solidarité internationale<sup>3</sup> dont l'objectif est de sensibiliser, à travers une démarche d'éducation populaire, les jeunes à la solidarité afin que ceux-ci s'engagent dans le milieu associatif. Les élèves se vêtent également d'habits traditionnels et se réunissent autour du griot pour discuter de la situation problématique à laquelle le village est confronté. Puis par groupe, à travers un parcours rythmé par les problèmes successifs et divers (le commerce inéquitable, l'élevage, la consommation d'eau, la construction, les problèmes de santé,...) auxquels ils doivent faire face, ils tissent le fil de l'histoire du développement du village et en appréhendent toute la complexité (présentation du jeu en Annexe 13).

---

<sup>1</sup> [www.earthcharter.org](http://www.earthcharter.org)

<sup>2</sup> Source : [www.partenariat-saint-louis-senegal.org/education.htm](http://www.partenariat-saint-louis-senegal.org/education.htm)

<sup>3</sup> Les membres de cette plate-forme inter-associative « solidarité internationale et éducation au développement » sont des associations d'étudiants d'écoles d'architectures, d'écoles de commerce, d'écoles d'ingénieurs, de médecine ou d'écoles vétérinaires.

***L'éducation au commerce équitable***

Depuis une trentaine d'années, la fédération Artisans du Monde s'investit dans l'éducation au commerce équitable et a élaboré un référentiel éducation afin d'encadrer les actions éducatives des membres de la Fédération (cf. Annexe 12). Pour Artisans du Monde, l'éducation au commerce équitable s'inscrit dans la démarche d'éducation au développement et vise trois objectifs :

- « *promouvoir une consommation responsable qui induit un changement des modes de vie par une prise de conscience individuelle et collective afin d'amener le consommateur à devenir un consom'acteur.*
- *promouvoir une économie solidaire qui permet aux personnes de s'associer au libre engagement pour défendre l'adhésion à des valeurs éthiques non axées sur le profit.*
- *promouvoir des mobilisations citoyennes qui visent à des régulations internationales démocratiques à tous les niveaux. »*

Artisans du Monde propose une dizaine d'outils pédagogiques (dessin animé, vidéos, exposition, manuels, mallettes pédagogiques,...) d'éducation au commerce équitable. Les associations locales membres proposent également des animations et des formations à la demande ou lors d'événements particuliers. L'élaboration de la formation peut également se faire en partenariat avec d'autres associations.

C'est ce qui s'est fait à Lyon, suite à une proposition de l'adjointe à l'économie sociale et solidaire de la municipalité de Lyon qui souhaitait que les élèves de Cm1 et de Cm2 soient formés au développement en général et au commerce équitable en particulier. Un groupe de travail de cinq associations<sup>1</sup> a proposé collectivement un programme intitulé « par le commerce équitable et le développement durable, éduquer à la solidarité internationale à l'école », programme découpé en 5 interventions de 1H30 :

- le travail des enfants et le droit à l'éducation.
- la relation producteur/consommateur.
- quel consommateur suis-je, et d'où vient ce que je consomme ?
- suis-je un consommateur citoyen et respectueux de l'environnement ?
- bilan autour d'un jeu et d'un goûter solidaire.

---

<sup>1</sup> Artisans du Monde Lyon, Com'équi, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Peuples Solidaires et le Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes (CADR)



## L'éducation au tourisme

*« En tant que citoyen, il se doit d'agir en être responsable, en respectant ses hôtes d'un jour ou d'une vie, leur culture et leur environnement. La responsabilisation des voyageurs est au cœur même d'une éthique du voyage à développer, à diffuser, à enseigner. Ici et ailleurs. Une éducation touristique s'impose par conséquent aujourd'hui à tous les partants, aux élèves, aux professeurs ou aux parents, à tous les voyageurs, sans doute aussi à tous les déplacés, et bien sûr à tous les voyageurs au long cours. »*

*Franck Michel, Désirs d'Ailleurs, 2002.*

### **L'OMT : l'accent est mis sur le développement des ressources humaines**

Il semblerait logique que l'Organisation Mondiale du Tourisme, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, qui de plus est particulièrement investie dans la promotion d'un tourisme durable, s'intéresse à l'éducation au voyage et au tourisme afin de préparer nos enfants, voyageurs de demain, à la mise en œuvre de ce tourisme durable qu'elle appelle de ses vœux. Pourtant pour le moment, l'OMT a limité son action au développement des ressources humaines<sup>1</sup> et met l'accent sur la formation des futurs et actuels professionnels du tourisme. Cette action est mise en œuvre par trois structures :

- la section « développement des ressources humaines » dont le rôle est d'appuyer les Etats membres en matière d'éducation, de formation et de savoirs touristiques en leur offrant différents services,
- la fondation Thémis, située en Andorre, qui apporte son soutien administratif à la section pour la création et la promotion des produits de l'OMT en matière de formation et d'éducation
- le Conseil de l'Education de l'OMT réunit des établissements d'enseignement et de recherche dans le tourisme<sup>2</sup>, homologués par l'OMT en fonction du cahier des charges de l'OMT TedQual, le Conseil de l'Education participe à l'élaboration et à l'application du programme de travail de la section « développement des ressources humaines »

Le programme d'activités de l'OMT en matière de développement des ressources humaines s'organise en six points<sup>3</sup> :

- le développement de cours de formation continue destinés au personnel des entreprises, des institutions et des organisations des pays membres de l'OMT,

---

<sup>1</sup> A part les modules de formation à la lutte contre le tourisme sexuel diffusés par l'OMT qui pourrait servir d'exemples à l'élaboration de modules de formation aux principes du tourisme durable.

<sup>2</sup> Aucun établissement français n'est homologué TedQual.

<sup>3</sup> (OMT 2004)

- le développement de programmes éducatifs pour les établissements membres du conseil de l'éducation,
- Formation par l'OMT des professionnels du tourisme
- Le développement et l'application de la méthodologie TedQual, grille de critères destinée à évaluer la qualité de la formation des établissements d'enseignement supérieur en tourisme,
- La détermination des besoins des pays membres en matière de formation et d'éducation,
- La promotion d'une formation de qualité dans le tourisme.

Malgré cette préoccupation axée sur la formation professionnelle de la part de l'OMT, le Comité mondial d'Ethique, structure chargée de mettre en œuvre le code mondial d'Ethique, lors de sa première réunion tenue en mars 2004, a désigné comme domaines prioritaires requérant prise de conscience et action, « *l'exploitation des êtres humains, surtout des enfants, le développement durable du tourisme, la liberté de mouvement des visiteurs, le respect effectif du droit au tourisme, le commerce équitable des services touristiques et l'éducation au tourisme et à l'observance des principes éthiques, éducation considérée comme fondement de l'entente entre les peuples et comme contribution à la paix* »<sup>1</sup>. Et un paragraphe du Code mondial d'éthique du tourisme est consacré au rôle de l'éducation au tourisme (article 2-5). Des paramètres de mise en œuvre seront élaborés fin 2004 ou début 2005 par le comité.

Sans préjuger du contenu de ces futurs paramètres de mise en œuvre en matière d'éducation au tourisme, nous espérons qu'y figurera des recommandations et des initiatives à propos de la formation des populations locales et autochtones, afin qu'elles soient à même de décider en toute connaissance de cause si elles souhaitent s'engager dans l'activité d'accueil de touristes et sous quelle forme.

### ***L'action d'éducation et de sensibilisation des opérateurs de tourisme responsable***

La plupart des opérateurs de tourisme responsable développent des actions d'éducation au tourisme en vue de préparer les futurs voyageurs à leur séjour ou circuit. Beaucoup organisent des rencontres préalables au séjour afin d'informer le futur touriste sur son séjour, répondre aux questions et insister sur les erreurs à ne pas commettre au niveau comportemental. Tous les voyageurs ne se rendent pas à ces réunions qui ont lieu à des dates bien précises et dans certaines villes uniquement. Dans ce cas, les informations sont transmises par courrier et par téléphone. L'existence de chartes ou de code de conduite peut également servir à informer le voyageur des droits et devoirs de chacun. Sur notre échantillon d'une quarantaine d'opérateurs touristiques étudiés précédemment, associatifs ou privés, la moitié se réfère à

---

<sup>1</sup> (OMT 2004)

une charte, qu'elle leur soit propre, que ce soit celle de leur collectif d'appartenance (PFCE, ATR) ou que ce soit une charte institutionnelle (charte d'éthique du tourisme).

Pendant une ou deux saisons, le voyageur **Voyageurs du Monde** a joint au carnet de voyage des futurs voyageurs, « Le Livre du voyageur », un ouvrage amenant ses clients à réfléchir sur le sens du voyage et sur l'influence du tourisme dans le monde<sup>1</sup>. « *Il s'agit avant tout d'un travail journalistique tendant à rassembler une somme d'information dont l'objectif est d'inciter le voyageur à la réflexion* »<sup>2</sup>. Ce n'est pas un guide de voyage mais il s'agit d'une réflexion plus globale sur les effets du tourisme. L'ouvrage se découpait en trois parties : la première partie portait sur les hôtes et informait le voyageur sur les pays visités à partir des traits principaux des cultures rencontrées, afin d'éviter les quiproquo culturels ; la seconde évoquait le phénomène touristique à travers un rappel historique et un état des lieux sur le tourisme engagé ; enfin, la dernière partie était consacrée à huit études de cas, pour faire comprendre les limites et les enjeux du tourisme dans le monde.

La charte peut aussi servir d'outil de sensibilisation aux principes du tourisme durable à destination du grand public, tout comme les brochures et documents promotionnels qui évoquent le plus souvent les principes et la philosophie des voyages proposés. La sensibilisation du public se fait également à travers les contacts directs lors des salons, des colloques, ou des manifestations diverses. Les opérateurs touristiques peuvent également être sollicités pour faire des interventions auprès d'élèves ou d'étudiants en BTS Tourisme.

L'association **Palabres sans Frontières** est sans doute celle qui consacre le plus de temps à la préparation au voyage. En effet, celle-ci dure une semaine au cours de laquelle les futurs voyageurs suivent des sessions consacrées à l'histoire et aux enjeux des relations Nord/Sud (notamment franco-africaines), à la situation sociale, économique et politique de l'Afrique aujourd'hui, à la politique de coopération de la France, de l'Europe, à la politique d'aide publique au développement, à l'histoire et aux actions des organisations de solidarité internationale, aux méthodes de participation au développement, à la rencontre interculturelle, ... à travers des jeux de mise en situation, des témoignages, des études de cas, des vidéo-débats, ... Il s'agit d'une véritable formation au développement. Car les voyageurs lors de leur séjour vont participer à des projets de développement au sein d'associations locales des pays destinataires (Sénégal et Guinée). A retour des voyageurs,

---

<sup>1</sup> Il n'a pas été possible de connaître les raisons qui ont poussé Voyageurs du Monde à abandonner cette initiative intéressante car nos interlocuteurs n'étaient pas dans l'entreprise il y a 4 ans, mais on peut supposer que les raisons étaient financières.

<sup>2</sup> (Clastres 2000 : 36)

une session est organisée pendant un week-end afin de dresser un bilan de leur expérience et de partager celle-ci avec les autres voyageurs.

Lorsqu'ils sont issus du secteur de la solidarité, les opérateurs touristiques développent parfois des actions relatives à l'éducation, comme c'est le cas de l'ONG italienne **CISV** (Comunita Impegno Servizio Volontario), membre du collectif AITR, c'est une ONG de volontariat international engagée dans la solidarité avec le sud du monde (envoi de volontaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'habitat, des droits humains, de la formation professionnelle et de l'artisanat) et dans l'éducation<sup>1</sup> et la sensibilisation du public, d'enseignants, d'étudiants et d'élèves de tous niveaux au développement et à l'interculturalité. En ce qui concerne l'éducation au tourisme, l'association a élaboré il y a quelques années un CD-Rom et un livre de jeux interactif sur le tourisme responsable en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères italien. Relevons également une autre initiative intéressante de cette ONG : elle propose des visites touristiques d'un quartier de Turin particulier par sa mixité culturelle, visites basées sur la découverte de la vie sociale du quartier à travers la visite des associations locales, afin de sensibiliser à l'interculturalité et lutter contre le racisme.

Nous ne saurions terminer cette section sans évoquer l'action de **Transverses**<sup>2</sup>, « association de réflexion, d'information et d'action sur le tourisme Nord-Sud », créée en 1994, qui travaille inlassablement à la responsabilisation des acteurs du tourisme, en particulier à travers les différents écrits et interventions de sa présidente, Dora Valayer<sup>3</sup>. Il faut également remarquer que Transverses a toujours cherché à nouer des relations avec ses homologues européens afin d'aboutir à une plus grande efficacité. Transverses fait notamment partie du réseau européen Tourism European/Ecumenical Network (TEN) et participe aux travaux de l'Ecumenical Coalition on Third World Tourism (ECTWT).

#### *Autres initiatives ou projets remarquables*

**L'association Belleville-Insolite** propose une expérience d'éducation au tourisme novatrice et exemplaire, qualifiée par l'association de tourisme alternatif.

*« Nous vous emmenons à la découverte des multiples facettes de Belleville-Ménilmontant. Découvrez l'authenticité et le charme de ces quartiers populaires : visite des lieux insolites, récit de son histoire passée et présente, rencontre avec ses habitants, ses artistes, ses commerçants. Fins connaisseurs du quartier, les Accompagnateurs Révélateurs de Quartier (ARQ) vous éclairent de manière personnalisée, vivante et spontanée,*

<sup>1</sup> [www.arpnet.it/cisv/atitalia/educmond.htm](http://www.arpnet.it/cisv/atitalia/educmond.htm)

<sup>2</sup> [www.chez.com/transverses](http://www.chez.com/transverses)

<sup>3</sup> Outre, de nombreux articles, le lecteur peut se référer à l'ouvrage « le respect des hôtes » (Valayer 1993).

*anecdotes à l'appui. Plongez au cœur de cet ancien village et... Laissez-vous surprendre !»<sup>1</sup>*

L'association Belleville-Insolite propose quatre types de produits :

- Les **balades urbaines** dont l'objectif est de faire découvrir les différentes facettes culturelles, historiques, industrielles et actuelles de Belleville à travers des visites guidées et des rencontres,
- La **pédagogie urbaine**, destinée à apprendre aux enfants à mieux connaître l'espace urbain, à valoriser leur lieu de vie, à s'appropriier leur quartier, à être sensibilisé au respect de leur environnement, à s'ouvrir aux personnes et aux autres cultures, et tout cela sur un mode ludique à travers des outils variés et des rencontres avec les acteurs du quartier,
- Les **circuits d'insertion**, destinés à des personnes en difficulté économique et sociale, construits sur mesure avec les participants, avec pour objectif de leur apprendre à se repérer, s'orienter, nouer des liens avec les habitants du quartier, à s'appropriier le quartier afin de leur redonner confiance en eux,
- Les **événements culturels et touristiques** et en particulier des rallyes, parcours urbains de découverte du quartier sur un mode ludique, également outils de communication et de promotion des acteurs locaux partenaires, mais également des fêtes et des repas de quartier, des circuits liés à des manifestations culturelles particulières,...

Cette expérience est exemplaire car au delà des aspects ludiques, elle éduque au voyage en contribuant à l'ouverture à l'autre et est porteuse de développement. Inspirée d'expériences de tourisme solidaire au sud, cet exemple témoigne de la richesse qui peut résulter de l'adaptation d'expériences positives à de nouveaux contextes culturels ou géographiques.

Symbioses, magazine trimestriel du réseau belge Idée<sup>2</sup>, a consacré un dossier au tourisme<sup>3</sup>, dans lequel sont présentées quelques initiatives intéressantes destinées aux élèves de primaire et du secondaire.

Ainsi, une école suisse organise des **journées d'approche au tourisme** mais avec des objectifs un peu différents de ceux des exercices de pédagogie urbaine proposés par l'association Belleville-Insolite, du fait du cadre géographique retenu qui est rural. Les objectifs affichés sont de trois ordres : « *sensibiliser les élèves à l'interactivité et la complémentarité des différents secteurs et agents économiques ; les aider à définir clairement les notions d'économie, de société et d'environnement ; et enfin leur faire découvrir le*

---

<sup>1</sup> [www.belleville-insolite.org](http://www.belleville-insolite.org)

<sup>2</sup> Réseau regroupant les acteurs concernés par l'éducation relative à l'environnement, avec pour objectif de favoriser les rencontres et la circulation de l'information entre ces acteurs, de valoriser les projets et les outils pédagogiques, les formations et les centres d'éducation à l'environnement.

<sup>3</sup> [www.reseau-idee.be/symbioses](http://www.reseau-idee.be/symbioses) (n° 54 du printemps 2002) source des trois exemples relatés ici

*monde du tourisme par des exemples de leur environnement direct* »<sup>1</sup>. Aidées d'un intervenant extérieur, les classes préparent la sortie touristique par un travail de sensibilisation au développement durable dans ses différentes dimensions et en mettant l'accent sur les contraintes et sur les facteurs favorables. Ensuite, à partir d'une question initiale (par exemple, « comment le tourisme influence-t-il de manière positive ou négative l'économie, l'environnement et la société dans tel lieu ? »), les élèves sont répartis en trois ateliers pour travailler et débattre sur l'une des dimensions du développement durable, guidés par un spécialiste de la question. La dernière étape est de se rendre sur le terrain pour observer un exemple concret de mise en œuvre de tourisme « doux ».

Cette expérience peut s'adapter à des publics d'âge différents. Ainsi même chez les plus petits, il est possible de construire un cours d'éveil à l'environnement proche grâce au tourisme, rien qu'à partir de la question : « je veux faire visiter mon village, mon quartier, ma commune à un ami d'un pays voisin, comment m'y prendre ? ». La question initiale amène au problème de **valorisation** de cet environnement proche (faune, flore, patrimoine...) ce qui oblige à le **découvrir soi-même** pour le connaître et donne lieu à de multiples exercices d'éveil (« *découvrir les matières les yeux bandés, regarder à travers un rouleau pour se focaliser sur des détails, se promener avec un miroir sous le nez pour changer de perspective, rechercher différents tons dans l'environnement, armés de crayons de couleurs, enregistrer le témoignage de vieilles personnes ou d'acteurs de la vie locale...* »)<sup>2</sup> et à **l'analyser** afin de proposer des améliorations tout en le respectant. L'exercice se termine par l'éventuelle mise en œuvre des propositions d'amélioration et l'invitation d'une autre classe.

Le projet éducatif peut également se construire sur une année entière avec pour objectif l'organisation d'un véritable voyage, support à de multiples activités pédagogiques impliquant la totalité de la classe ou du groupe, avec les étapes suivantes comme référence :

- **Imaginer**, cerner et préciser les motivations de chacun, en déduire une série de projets, conserver une trace de ces désirs pour la suite,
- **Choisir**, trier parmi les idées en les enrichissant et en les réarticulant entre elles pour les compléter et satisfaire un maximum de personne,
- **Concrétiser**, identifier les personnes ressources, les partenaires, les informations, les moyens, se répartir les rôles et les tâches, inviter un témoin du pays ou de la région à visiter, éventuellement faire appel à une aide extérieure pour l'organisation du voyage,
- **Réaliser**, conserver des traces sonores, tactiles, visuelles, écrites et gustatives pendant le séjour,

---

<sup>1</sup> (Dubois 2002 : 11)

<sup>2</sup> (Dubois 2002 : 11)

- **Evaluer**, le projet est-il réussi, quelle a été la place de chacun, et quel a été l'impact du voyage sur chacun et sur le lieu visité ? comparer les richesses de là-bas et celles d'ici,
- **Fêter**, cette étape permet de communiquer aux autres les expériences vécues, de partager sa joie et ses souvenirs en incitant d'autres à faire de même. Idées : « *recréer un marché local, organiser une expo sensorielle ou de dessins, traduire le vécu et les traditions de là-bas dans des saynètes, construire un décor, inviter des gens rencontrés sur place...* »<sup>1</sup>

La délégation Amériques du BITS a lancé un projet d'éducation au tourisme intitulé « **pour une jeunesse citoyenne en tourisme** » afin de favoriser la prise de conscience et une plus grande participation des jeunes Montréalais aux formes de tourisme responsables. Le BITS-Amériques a prévu de réaliser pendant l'année scolaire et universitaire 2004-2005 une tournée de sensibilisation au tourisme responsable dans les écoles secondaires, les collèges et les universités de Montréal avec pour objectifs de :

- « *conscientiser les jeunes sur les droits relatifs à l'accès aux loisirs et au tourisme*
- *d'informer les jeunes sur les divers types de tourisme et comment ils peuvent s'impliquer*
- *de sensibiliser les jeunes aux impacts du tourisme et sur les comportements à adopter pour les contrer* »<sup>2</sup>

Le contenu des ateliers devait être réalisé par un groupe de travail composé d'intervenants issus de domaines du tourisme, de l'éducation et de droits sociaux.

Ces quelques initiatives montrent tout le potentiel pédagogique que recèle le tourisme et combien il est peu utilisé. Disposer d'un inventaire des actions éducatives relative au tourisme menées en France et dans les autres pays permettrait de pouvoir diffuser l'information auprès des enseignants et des formateurs. L'étape suivante serait de construire des outils pédagogiques relatif au tourisme qui soient adaptés aux programmes et au système éducatif français.

---

<sup>1</sup> (Symbioses 2002 :18)

<sup>2</sup> (Antoine 2004 : 15)

## Évaluer, contrôler, certifier ?

*« ...les processus sont longs, plus consommateurs en temps qu'en argent et, plus encore, pour paraphraser Saint-Exupéry, l'essentiel est invisible. Un essentiel invisible, voilà qui n'est pas facile à admettre... »*

*Michel Rocard et Pierre Calame (sous la direction de)<sup>1</sup>*

### L'éthique n'est pas mesurable

Il n'est d'éthique sans évaluation, car tout projet humain doit être soumis à la question de sa justification, de son accord avec les valeurs reconnues par la ou les sociétés. L'évaluation se fait donc par rapport à un modèle normatif et peut se concevoir selon deux phases complémentaires : en premier lieu évaluer l'intention éthique, c'est-à-dire évaluer les objectifs visés en regard des principes premiers de respect d'autrui et de la nature et en second lieu, évaluer la cohérence des actions menées avec les objectifs visés et donc indirectement avec les principes éthiques. Rappelons une nouvelle fois que nous récusons l'opposition classique mais artificielle selon nous, entre téléologie et déontologie, la fin et les moyens employés pour l'atteindre devant être cohérents entre eux et avec les valeurs éthiques universellement reconnues.

Généralement les méthodes d'évaluation se basent sur des indicateurs, d'où l'importance des travaux sur leur définition et les procédures à développer pour les mesurer. Nous en avons déjà évoqué précédemment quelques-uns de ces travaux (OMT, Groupe Développement) et il ne nous est pas possible de développer cette question éminemment complexe (car liée aux spécificités de chaque cas). C'est que les recensements d'indicateurs de développement durable aboutissent à plusieurs centaines d'indicateurs. De plus il ne nous appartient pas de déterminer, seul, quels sont les indicateurs à retenir pour qualifier le tourisme durable (ou le tourisme solidaire, ou le tourisme équitable) mais que cette sélection doit résulter d'une démarche de concertation entre les différentes parties prenantes concernées (y compris les populations locales des destinations). Les autres conditions que l'on devrait respecter, c'est qu'ils résultent d'une étude des meilleures pratiques à l'œuvre, et qu'ils soient variables selon les régions<sup>2</sup>.

Signalons simplement aux lecteurs désirant approfondir cette thématique, outre les références déjà citées, les travaux de l'AFIT, ceux de Céron et de Dubois sur les indicateurs du tourisme durable (Céron and Dubois 2000),

---

<sup>1</sup> Rocard M. et Calame P. (1999). Mettre la coopération européenne au service des acteurs et des processus de développement. Paris, FPH n°111 cités chez (Laurent 2003 : 181)

<sup>2</sup> (Epler\_Wood and Halpenny 2001) cité chez (Epler\_Wood 2002 :15).



(Céron, Dubois et al. 2002), ou l'excellent travail appliqué de David Policarpo (Policarpo 2001) sur le même sujet, et encore ceux de Jean Gadrey qui s'inscrivent dans la perspective plus générale de construction d'indicateurs de développement<sup>1</sup>.

Dans l'absolu, il n'est pas possible d'évaluer l'éthique. C'est qu'il est difficile d'évaluer une intention, or l'éthique en tant qu'intention est une totalité qui se déroule dans le temps et n'est pas mesurable, ne peut se réduire à des indicateurs de mesure qui sont forcément partiels et n'appréhendent pas l'éthique dans son déroulement temporel mais de manière instantanée.

L'exemple issu du programme européen Leader, portant sur l'évaluation d'un programme de développement de tourisme rural sur un territoire donné, le montre bien. Comment mesurer le fait qu'un travail d'information préalable a impliqué plus de 200 habitants, que la définition de l'ensemble du projet a fait l'objet d'une multitude de réunions de concertation avec toutes les parties intéressées, que les propriétaires ont notamment participé à la définition du projet et contribué par leurs investissements privés à sa réalisation, qu'une nouvelle image du territoire a été créée et communiquée ?<sup>2</sup>

L'essentiel est invisible et l'éthique n'est pas mesurable. Si, de ce point de vue, il est préférable d'avoir recours à des évaluations tentant d'appréhender un projet ou une action dans sa totalité, cela ne signifie pas pour autant que les indicateurs de mesure ne sont d'aucune utilité. Par exemple, ils peuvent permettre de comparer les performances de deux projets différents et peuvent être très utiles pour permettre à l'opérateur de s'interroger sur ses performances et ses pratiques. Mais il ne faut jamais oublier qu'ils ne représentent qu'une partie de la réalité, et donc ne pas leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en ont réellement. Ce sont de simples outils parmi d'autres. Parmi les autres outils développés pour aider les opérateurs du tourisme à améliorer leurs performances sociales et environnementales que nous avons présentés tout au long de ce travail, certains comme les codes de conduite ou les chartes peuvent, en évoluant vers des critères mesurables, donner lieu à certification, activité qui n'est, rappelons-le, que l'opération volontaire selon laquelle un organisme (indépendant ou pas) délivre une assurance écrite, qui certifie que l'activité ou le produit ou le service ou le système de management, est conforme à un référentiel particulier.

---

<sup>1</sup> Signalons également le rapport exhaustif de Jean Gadrey et de Florence Jany-Catryce rédigé pour la DARES présente les différents démarches alternatives à la mesure de la croissance à partir du produit intérieur, démarches aboutissant à des indicateurs synthétiques intégrant des critères humains, économiques et parfois environnementaux (Gadrey and Jany-Catryce 2003), rapport disponible sur Internet.

<sup>2</sup> (1999). *Evaluer la valeur ajoutée de l'approche Leader, innovation en milieu rural*. Cahier n° 4 Observatoire Européen Leader cité chez (Laurent 2003 : 182)

## Les programmes de certification dans le tourisme

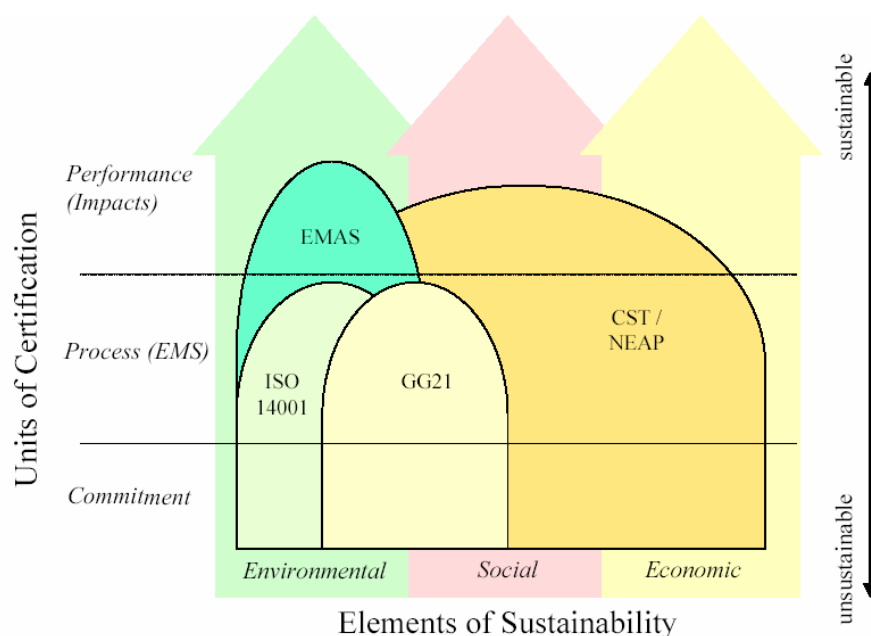
Au delà des simples engagements de la part des opérateurs qui parfois permettent l'attribution, malgré tout, d'un label, il est possible de distinguer deux types d'approches de certification : les approches qui cherchent à proposer un programme d'action pour le tourisme durable et à encourager des améliorations progressives des performances des opérateurs, sans faire référence à des normes minimales à atteindre. Par exemple, les opérateurs vont s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et la certification portera sur la mise en place d'un système destiné à réduire cet impact. Mais à partir du moment où c'est l'entreprise qui se fixe elle-même ses propres objectifs à atteindre, il est possible qu'une entreprise certifiée présente de moins bons résultats qu'une entreprise non certifiée. Dans ce cas là, seule la cohérence entre les objectifs que se fixe l'entreprise et les moyens qu'elle déploie est contrôlée, mais ces objectifs ne sont pas évalués à l'aune de standards internationaux. Parmi ce premier type de certification, on trouve le système de management ISO 14001 ou le programme de certification Green Globe 21 (Synergy 2000 : 10).

La seconde approche, beaucoup plus exigeante, se base au contraire sur la satisfaction par la structure d'un certain nombre de critères universels minimums. Cette seconde approche est celle par exemple du système européen de management environnemental EMAS déjà présenté ou des programmes de certification CST (Costa Rica) ou NEAP (Australie). La figure ci-dessous récapitule le positionnement de ces quelques programmes de certification selon leur exigence en terme de durabilité et les dimensions couvertes (social, environnementale ou économique).

Chacune de ces démarches présente des avantages et des inconvénients. La première présente l'avantage d'être progressive et adaptée à la situation de l'opérateur, lui permettant de progresser dans ses pratiques, alors que la seconde présente l'intérêt de signaler au touriste les opérateurs qui atteignent réellement un certain niveau d'exigence dans leurs pratiques. Selon l'avis de la CPTR exprimé en mai 2003 : « *Nous émettons des doutes sur des politiques qui, par souci aussi de simplicité, s'orientent exclusivement vers des procédures normatives. Nous prôtons au contraire des démarches d'accompagnement : réalisation d'un état zéro, définition de critères de progrès, établissements de contrats d'objectifs, mise en place d'un tableau de bord avec les acteurs de terrain, évaluation* » (Laurent 2003 : 180).

Il est également possible d'envisager de distinguer les deux approches pour que le consommateur puisse différencier les deux types de certification. Une autre solution est de mêler les deux en exigeant des performances sociales et environnementales minimales, tout en fixant différents niveaux de performances possibles, afin de permettre aux opérateurs de progresser et de signaler les progrès effectués.

Figure 19  
**Intensité de la durabilité de différents programmes de certification**



Programmes de certification présentés sur la figure : CST= Certification for Sustainable Tourism, GG21=Green Globe 21, NEAP= Nature and Ecotourism Accreditation Program. Source : (Synergy 2000 : 12)

L'intérêt d'une démarche de certification n'est pas la même pour tous les acteurs concernés. Ainsi les écologistes, gestionnaires de parcs naturels, considèrent la certification comme un moyen d'obliger les entreprises à réduire leur impact sur l'environnement. Pour le consommateur, les labels résultant d'un processus de certification sont un moyen de sélectionner les produits et les services produits de manière responsable. Il en est de même pour les bailleurs de fonds, qui peuvent utiliser les programmes de certification comme critère de sélection des projets à soutenir financièrement. Pour les pays destinataires, c'est principalement une question d'image et d'avantage concurrentiel sur le marché mondial du tourisme, ainsi qu'un moyen d'encourager les entreprises à adopter une démarche de certification. Enfin pour les entreprises, c'est à la fois un moyen d'évaluer leur comportement, de se distinguer commercialement, mais également d'éviter une réglementation contraignante grâce à cette autorégulation (Honey and Rome 2001 : 22-23).

Pour l'OMT, l'autorégulation présente les avantages suivants :

- l'élaboration et la réforme des contrôles se fait de manière plus souple que dans le cas de la réglementation,

- les acteurs sont engagés dans une démarche volontaire et sont donc responsabilisés,
- les entreprises sensibilisent les touristes et les communautés hôtes,
- il s'agit d'une solution économe en ressources publiques car la publicité et le contrôle sont financés par les entreprises,
- la solution est rentable pour les entreprises.

A notre sens, il n'y a pas lieu d'opposer la réglementation et l'autorégulation car les deux systèmes peuvent très bien cohabiter. Les démarches de certification sont des démarches particulières, limitées à certains créneaux d'activité et/ou à certaines entreprises pionnières en terme d'exigences sociétales, alors que la réglementation, de portée plus large, a pour but d'imposer des normes à l'ensemble d'un secteur d'activité.

Pour (Caire and Roulet-Caire 2003) ces systèmes de certification présentent certains défauts : se multiplier, ce qui rend inaudible le processus de certification, ne pas être accessibles aux petites structures sans moyens, témoigner de l'abdication de la responsabilité gouvernementale, ne pas régler le problème de l'indépendance des contrôles qui sont payés par les entreprises auditées.

Nous ajouterons comme défauts ou risques supplémentaires le fait que ces programmes de certifications n'associent que très peu les pays du Sud dans leur définition et leur élaboration. Ces systèmes de certification dont certains ont justement pour objet le renforcement économique et social des communautés locales intègrent-ils réellement les préoccupations de celles-ci ? D'après Martha Honey et Abigail Rome, les pays les plus pauvres envisagent avec méfiance les démarches actuelles de développement de normes internationales environnementales, ces régulations pouvant constituer des avantages non négligeables pour les pays les plus riches et les multinationales. La seule solution est d'impliquer le plus possible les populations locales dans la définition des critères de certification lors de l'élaboration de tels programmes (Honey and Rome 2001 : 66).

Dans un article d'Annals of Tourism Research, Bendell et Font dressent un bilan des expériences de certification à l'œuvre dans le secteur du tourisme. D'après les auteurs, même si dans les dix dernières années, on a assisté à une explosion du nombre de programmes de certification, « *le tourisme est en retard de plusieurs années dans l'adoption de normes* ». Ils poursuivent : « *Les questions traitées sont principalement environnementales, avec peu de considération pour les questions sociales, ces dernières l'étant plutôt dans les pays en voie de développement. Les initiatives concernent plutôt le secteur de l'hébergement plus facile à viser du fait de la standardisation déjà à l'œuvre dans le secteur. La plupart des programmes sont basés en Europe (78% d'après l'OMT en 2002) avec beaucoup de labels sous-régionaux identiques dans leurs buts mais différents dans leurs procédures et leurs critères. La majorité des programmes sont âgés de moins de dix ans et la part des entreprises certifiées est estimée à moins de 2% du marché cible.*

*Malgré une croissance non négligeable dans les premières années, seulement 20% des programmes de certification qui ont entre 5 et 7 ans d'ancienneté remarquent un accroissement non négligeable du nombre de candidats chaque année (OMT 2002). Le nombre d'entreprises par programme est faible et les entreprises sont généralement petites. Un très petit nombre de programmes détiennent plus de 5% du marché pour un sous-secteur touristique dans une destination donnée... Blue Flag, qui a certifié plus de 2700 plages et marinas est le seul programme de certification qui détient une large part d'un marché de niche. La plupart des programmes reconnaissent qu'ils ne parviendraient pas à faire face à une augmentation du nombre de candidats et que les droits d'entrée ne couvriraient pas les coûts. Ce qui implique un besoin pour des ressources additionnelles (vraisemblablement des fonds gouvernementaux) ou une augmentation des droits d'entrée, ce qui aurait pour conséquence de limiter le nombre de candidats...» (Bendell and Font 2004 :143-144).*

Ces normes volontaires se sont le plus souvent développées sans l'implication des gouvernements, mais elles ne sont pas sans effets sur le cadre réglementaire, car elles peuvent servir de base à des jurisprudences et les démarches de certification ont besoin du soutien des gouvernements sans lequel les auteurs estiment que les 2/3 d'entre elles ne survivraient pas. D'après l'étude de l'OMT sur les initiatives volontaires en faveur du tourisme durable de 2002, sur soixante initiatives répertoriées, une vingtaine sont menées par des agences gouvernementales et une autre vingtaine sont soutenues par des gouvernements (soutien financier, promotionnel, technique,...).

Un rapport de Martha Honey et d'Abigail Rome présente une dizaine de programmes de certification parmi les plus connus : Protecting paradise : certification programs for sustainable tourism and ecotourism. Elles effectuent une synthèse des caractéristiques principales de ces différents programmes. Il s'agit pour tous de programmes basés sur le volontariat. Les opérateurs décident de déposer leur candidature et règlent les droits d'entrée et le coût de l'audit. Tous les programmes utilisent des logos afin d'identifier les opérateurs certifiés. Green Globe 21 permet aux opérateurs ou aux destinations devenus membres d'utiliser le logo dès le moment où ils s'engagent à devenir certifiés, soit avant même d'avoir été audités. Un logo différent distingue (très mal) ceux qui sont certifiés. Plusieurs programmes signalent différents niveaux de performances à travers des logos différents. Le programme CST présente la particularité d'évaluer les hôtels et les lodges à travers quatre catégories principales de critères et de retenir comme score final celui qui correspond à la note la plus basse obtenue dans l'une des quatre catégories afin d'encourager les établissements à être performant sur chacune des dimensions (bio-physique, infrastructures et services, qualité de service aux clients et environnement socio-économique). Tous les programmes de certification exigent au minimum le respect de la réglementation locale, nationale, régionale ou internationale. Les programmes

qui concernent le tourisme durable ou l'écotourisme exigent des opérateurs qu'ils aillent au delà de ce minimum réglementaire. Selon les programmes, les contrôles peuvent être en première, seconde ou tierce partie et réalisés par l'opérateur lui-même, par une association professionnelle, ou par un organisme indépendant (une ONG ou même le gouvernement). La plupart des programmes de certification obligent les candidats à adhérer et ceux-ci doivent payer des cotisations annuelles. Ils doivent également régler les frais d'audit qui dépendent généralement de la taille de l'opérateur. Les programmes soutenus par les gouvernements comme CST ou le Pavillon Bleu présentent des coûts de candidature et d'audit peu élevés (Honey and Rome 2001 : 51-54).

Depuis une dizaine d'années, de nombreux débats sont consacrés à l'opportunité de créer un programme international de certification du tourisme durable. Mais lorsque l'on constate la multiplicité des programmes actuels, chacun correspondant à un objet bien précis (Pavillon bleu pour les plages, Smart Voyager pour les déplacements maritimes dans les Galápagos, CST pour les hôtels et les lodges,...), de même que l'on avait constaté l'existence d'une multiplicité de chartes et de codes de conduite, chacun correspondant à une démarche particulière, on peut se demander dans quelle mesure un programme international serait en mesure de répondre aux spécificités de tous les lieux touristiques du monde. Et un programme de certification valable sur l'ensemble de la terre serait trop général pour être d'une quelconque utilité. Une solution serait de construire le programme sur un ensemble de principes universels communs et de compléter ceux-ci par des critères tenant compte des spécificités locales. Cette démarche pourrait se faire à un niveau national, avec des relais nationaux du programme et des équipes d'auditeurs indépendants ou des organismes certificateurs accrédités dans chacun des pays. Ce qui signifie également de créer un organisme accréditeur chargé de certifier les organismes certificateurs au moins pour les pays, nombreux dans les pays en développement, qui n'en disposent pas (Sanabria 1999 : 33). Eventuellement, cet organisme accréditeur pourrait déléguer ce rôle dans les pays qui disposent d'une telle structure reconnue par les pouvoirs publics (comme le COFRAC en France).

D'après Honey et Rome, un programme international de certification du tourisme durable devrait présenter les caractéristiques suivantes (Honey and Rome 2001 : 61-63) :

- le programme doit être basé sur des performances minimales et pas seulement sur de simples engagements ou des systèmes de gestion environnementale ou alors, idéalement, combiner des critères de performance et un système de gestion environnementale destiné à favoriser la progression.
- afin d'encourager cette progression, il est également préférable de prévoir plusieurs niveaux de labellisation et un dispositif d'expertise destiné à accompagner les structures candidates,

- le programme doit prévoir des liens avec d'autres programmes de certification, soit dans le secteur du tourisme, soit dans d'autres domaines, par exemple en ajoutant des points aux structures qui utilisent, pour la construction, du bois certifié, etc...
- le programme doit assurer la transparence méthodologique de chacune des étapes de la certification en les publiant publiquement, ainsi que les résultats des audits, afin que les touristes et les autres parties prenantes puissent en prendre connaissance,
- le programme doit impliquer l'ensemble des parties prenantes,
- et il doit adopter une stratégie de communication claire et précise autant à destination des touristes que des opérateurs touristiques.

En 2000, un atelier consacré à l'élaboration d'un tel programme a réuni des représentants d'une vingtaine de programmes de certification, ONG, d'institutions internationales et des consultants. Ils sont tombés d'accord sur un ensemble de principes destinés à encadrer tout programme de certification du tourisme durable et d'écotourisme, et deux paniers d'indicateurs universels, le premier définissant le tourisme durable et le second comprenant des critères supplémentaires et définissant l'écotourisme (le texte publié est désigné sous le terme d'agrément Mohonk). Cette démarche reflète bien les préoccupations anglo-saxonnes, plus axées sur l'environnement et l'écotourisme que sur le développement des pays du Sud. Nous serions pour ajouter un nouvel ensemble de critères, portant sur l'équité des relations commerciales entre partenaires du nord et du sud et destinés à garantir des relations commerciales justes et équitables. Ce qui conduirait à une base de critères commune correspondant au tourisme durable et à deux ensembles d'indicateurs supplémentaires, l'un définissant l'écotourisme et l'autre le tourisme équitable.

Par ailleurs, en 1999, ONG de lutte contre la déforestation, Rainforest Alliance, avait demandé à un consultant d'étudier l'opportunité de mettre en place un programme indépendant de certification de l'écotourisme. Dans son diagnostic, celui-ci concluait qu'une telle création n'était pas opportune du fait de la complexité de l'industrie touristique, du manque de ressources susceptibles de financer une telle structure et de la concurrence existante. Par contre, il suggérait que plusieurs organisations se réunissent afin de créer un programme commun de certification, ou alors de créer un organisme accréditeur chargé d'accréditer les organismes certificateurs : le Sustainable Tourism Stewardship Council (STSC) (Sanabria 1999 : 2). Une étude de faisabilité, menée en 2002 auprès des Etats Membres de l'OMT, montre que la proposition de création d'un organisme accréditeur est reçue favorablement, en particulier dans les pays dépourvus de système de certification (26 pays ont répondu : des pays du Sud ou de l'est à part l'Autriche). Les pays consultés sont prêts à participer financièrement aux coûts de certification avec le secteur privé (Sanabria, Skinner et al. 2003).

L'étude propose également trois phases de développement avec pour objectif l'amélioration de la qualité des programmes de certification de tourisme

durable. La première consiste en la création d'un **réseau STSC** destiné à partager l'information entre les différents programmes de certification, à définir collectivement les priorités et les procédures. Cette phase qui pourrait durer deux ans permettrait également de discuter le contenu d'une éventuelle norme internationale et des variations régionales qui lui seraient associé. La seconde phase verrait le réseau devenir une **association STSC** dont le rôle serait de faire la promotion des produits certifiés, d'accompagner les pays désireux d'établir un programme de certification du tourisme durable. Cette phase serait mise à profit pour tomber d'accord sur des standards et des indicateurs internationaux, ainsi que sur les méthodes de contrôle des programmes de certification. Enfin, **STSC accréditation** aurait pour rôle d'accréditer les programmes de certification qui rempliraient les conditions par rapport aux normes définies à l'étape précédente et assurerait la promotion des programmes accrédités. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les fonctions d'accréditation et d'accompagnement technique des structures seraient séparées au sein de la structure (Sanabria, Skinner et al. 2003). Le système retenu par Rainforest Alliance s'inspire de la démarche du projet européen VISIT. Plate-forme d'accréditation européenne d'écolabels. VISIT recommande et fait la promotion, à travers un site Internet et un Guide de Vacances, des éco-labels du secteur du tourisme vérifiant ses exigences minimales.

En 2003, l'OMT a publié des recommandations destinées aux Etats membres afin qu'ils mettent en place des systèmes de certification du tourisme durable. Ces recommandations portent sur la mise en place du système de certification, sur le choix des critères de certification et sur le mode de fonctionnement du dispositif. En ce qui concerne la mise en place, l'OMT recommande de commencer par identifier les différentes parties-prenantes concernées, afin de développer le système de certification selon un processus multipartite (OMT 2003).

### **Quelle certification pour le tourisme responsable en France ?**

En France, il serait souhaitable d'aboutir à une certification du tourisme responsable. Et cette certification gagnerait à se faire sous couvert de l'Etat. Un autre exemple qui pourrait inspirer la démarche française est celui du label Tourisme et Handicap qui met en valeur les mesures prises par les gestionnaires d'un site en matière d'accessibilité, d'information et d'accueil. La procédure est la suivante. La demande de labellisation se fait auprès de la commission régionale de concertation et d'attribution du label, composée des institutionnels locaux, des représentants d'associations de différents types de handicaps et de professionnels du tourisme. Le gestionnaire du site reçoit un questionnaire qu'il remplit lui-même. Deux enquêteurs examinent le questionnaire et inspectent les lieux, et réalisent un diagnostic sur la base d'une grille d'évaluation. Ils publient un rapport. En fonction de celui-ci, le candidat s'engage dans une démarche d'adaptation de son équipement avec l'aide des associations spécialisées membres de la commission, soit dans la



démarche de labellisation si ce dernier le permet. La commission rend un avis, et si celui-ci est favorable, le candidat signe une charte du labellisé qui précise ses obligations. La labellisation peut se faire pour un, deux, trois ou quatre handicaps (auditif, mental, moteur et visuel). C'est l'association Tourisme et Handicap, à l'origine du projet et de la grille d'évaluation, qui est chargée de la formation des enquêteurs, du suivi national du programme et de l'évolution des outils (grille de critères, charte du labellisé).

Ce dispositif d'évaluation peut être reproduit pour le tourisme responsable, surtout qu'il présente l'avantage de ne pas nécessiter de recourir à un organisme certificateur, dont le coût n'est pas à la portée de tous les opérateurs de tourisme solidaire.

Mais on peut se poser la question de savoir si l'élaboration d'un label de tourisme solidaire est opportune, sachant que de nombreuses initiatives en cours ou naissantes pourraient donner lieu à un référentiel et à un processus de certification : la démarche engagée au sein de l'Afnor portant sur le commerce équitable et qui concerne aussi bien les produits que les services, l'initiative engagée par ATR, la réflexion menée au sein de l'Unat qui de plus a été sollicité, ainsi que certains opérateurs par l'organisme certificateur Ecocert, désireux d'élaborer un référentiel avec les opérateurs touristiques candidats.

Un groupe de travail associant les représentants de l'Unat et ceux d'ATR, Ecocert et les ministères concernés s'est constitué sous l'égide du MAE et a débuté ses travaux en avril 2005 avec pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'un référentiel dans les six mois. Suite à un constat de divergences, les opérateurs associatifs tenant à l'objectif de développement des pays du sud qui fonde leur activité, le groupe de travail a éclaté, ATR a choisi d'élaborer un référentiel privé avec l'organisme certificateur AFAQ-AFNOR sur la base de sa grille de critères tandis que les opérateurs associatifs ont préféré se tourner vers FloCERT pour construire des standards orientés vers le commerce équitable en cohérence avec l'objectif de développement des communautés du sud. Un nouveau groupe de travail associant Flo International, le MAE, les opérateurs associatifs membres de l'Unat et différentes ONG internationales est en cours de constitution pour travailler sur les standards. Un partenariat avec Rain Forest Alliance n'est pas non plus à exclure.



---

Chapitre 4 :  
**Propositions et  
recommandations**



*« Ce serait l'honneur de la France que de promouvoir, au sein de la Communauté Européenne, de l'Organisation Mondiale du Tourisme et des diverses institutions internationales intéressées (OCDE, Unesco, Banque Mondiale...) un vaste mouvement s'appuyant sur les dynamiques de la qualité pour réguler et moraliser le développement du tourisme »*

*Jean-Luc Michaud, Pour une éthique du tourisme*

Arrivé au terme de ce long voyage, le moment est venu d'en tirer un certain nombre d'enseignements et de proposer les mesures qui nous paraissent essentielles afin de répondre aux principaux problèmes éthiques constatés. Nous avons conscience de quelques défauts de ce travail et probablement en est-il de nombreux qui nous échappent. Nous regrettons d'avoir été obligé de survoler certaines parties par manque de temps, nous regrettons en particulier d'avoir fait l'impasse sur l'éthique économique et sociale dans le premier chapitre, et de ne pas avoir abordé la dimension territoriale, non seulement essentielle à l'analyse des conditions d'un développement durable mais également dans l'étude du phénomène touristique et de ses conséquences humaines, sociales et environnementales, conséquences que la relation de l'homme au territoire détermine au moins en partie. Ce dernier chapitre qui sert en quelque sorte de conclusion, est, nous l'espérons, moins une arrivée qu'un point de départ. Nous espérons également que les propositions qui suivent contribueront, même un tout petit peu, à nous diriger vers un monde plus juste. Ces propositions et recommandations que nous formulons ici, anciennes ou nouvelles, renvoient aux interpellations éthiques évoquées tout au long de ce travail et notamment à la question du développement des populations les plus pauvres. Dans la mesure du possible, elles s'inscrivent dans les orientations fixées par le Ministre délégué au Tourisme, lequel se réfère fréquemment à la priorité à accorder au tourisme solidaire. Elles tiennent également compte des propositions formulées dans le récent rapport sur le tourisme sexuel impliquant des enfants, reproduites en totalité en Annexe 11. Nous avons repris celles qui nous paraissaient pouvoir être intégrées dans des politiques et des mesures plus larges et non pas limitées à la question du tourisme sexuel.

## **Etre exemplaire**

Appeler au respect de principes éthiques suppose de commencer par les mettre en œuvre soi-même, d'abord au niveau de l'Etat, mais l'Etat doit également inciter les entreprises à respecter ces principes (qu'elles appartiennent au secteur du tourisme ou pas) et les citoyens à faire de même dans leur vie quotidienne comme au cours de leurs voyages.

### **Etre exemplaire au niveau de l'Etat**

Etre exemplaire, c'est commencer par soi-même, c'est respecter les règles que l'on préconise ou exige d'autrui. Or le tourisme, qui devrait toujours rester synonyme de rencontre, d'échange et d'ouverture dans le respect d'autrui et de l'environnement, se doit d'être exemplaire, plus que toute autre activité. De ce fait, le Ministère délégué au Tourisme détient une responsabilité particulière. L'Etat exemplaire était l'un des grands thèmes figurant dans le séminaire gouvernemental d'automne 2002 destiné à préparer la Stratégie Nationale de Développement Durable, ainsi que dans la première contribution du Conseil National du Développement Durable. C'est bien dans ce cadre que s'inscrivent les mesures que le Ministre délégué au Tourisme a commencé à prendre avant l'été 2004, en installant un Comité Permanent du Développement Durable au sein du Ministère délégué au Tourisme. Nous tenions à rappeler cet engagement de l'Etat. Etre exemplaire suppose que le Ministère du Tourisme comme l'ensemble de nos gouvernants adoptent une attitude éthique et délivrent un message clair et sincère.

### **Favoriser la promotion d'une approche sociétale des entreprises et des ONG**

Ces propositions générales concernent aussi bien le secteur du tourisme que les autres secteurs d'activité.

Proposition 1 : Favoriser la mise en relation et le dialogue entre les partenaires en rassemblant la société civile, en améliorant les relations entre ONG et entreprises à travers une meilleure connaissance réciproque, en créant un lieu de rencontre avec des événements permettant la rencontre, en éduquant à la solidarité internationale via un service civil international (Dollet, 2002 #272)

Proposition 2 : Appuyer des initiatives d'économie sociale et solidaire par des détachements de fonctionnaire, appuyer la

labellisation des ONG en reconnaissant officiellement les labels existants et les faisant certifier, conditionner le soutien de l'Etat aux entreprises engagées dans une démarche de certification sociale des entreprises, (Dollet, 2002 #272)

Proposition 3 : Faire adopter et mettre en œuvre les normes sociales en particulier en ce qui concerne le reporting et la notation des entreprises. Cela devrait se faire au niveau européen avec une représentation des pvd quand ils sont concernés (Dollet, 2002)

Proposition 4 : Renforcer les capacités institutionnelles des ONG en tant qu'acteur à part entière de la régulation sociale, appuyer le renforcement des capacités d'expertise des ONG pour qu'elles soient associées aux audits de responsabilité sociétale (Dollet, 2002)

### **Etre exemplaire au niveau des opérateurs touristiques**

Mais être exemplaire, c'est également vérifier que le secteur d'activité dont on a la responsabilité applique les valeurs que l'on recommande aux autres. En concertation avec les grands opérateurs touristiques du pays, la France a été l'un des premiers pays à retranscrire à sa manière le Code Mondial d'Ethique du Tourisme proposé par l'OMT en 1999. Nous proposons de poursuivre l'initiative engagée par la France à cette occasion, à travers la mise en place d'une procédure de contrôle avec les premiers signataires et une sensibilisation des professionnels pour qu'ils s'engagent sur cette charte.

### **Relancer la charte du tourisme éthique**

Il nous semble important que la procédure de contrôle des engagements de la charte soit élaborée en partenariat avec les premiers signataires. Cette démarche d'intégration progressive de la logique du développement durable devrait donner lieu à l'émergence de nouveaux services au sein des entreprises concernées, permettant des créations d'emplois pour les futurs diplômés des masters en tourisme durable.

Proposition 5 : Organiser une rencontre avec les premiers signataires de la Charte d'Ethique du tourisme et mettre au point un programme de travail avec pour objectif d'imaginer avec

eux la mise en place d'une procédure de contrôle des engagements,

- Proposition 6 : Demander aux signataires de la charte de désigner en leur sein un correspondant chargé du suivi de la mise en œuvre de la charte,
- Proposition 7 : Lancer une campagne de promotion de la charte et du label associé afin de recueillir de nouveaux engagements de la part des professionnels,
- Proposition 8 : Inciter le Snav à se doter d'une commission sur le tourisme durable afin qu'il joue un rôle moteur dans l'engagement de ses membres en faveur du tourisme durable.

### **Créer un pôle de compétence en tourisme responsable**

Pour ce qui est de la procédure de vérification, nous pensons qu'il est indispensable que le Ministère se dote d'un comité de contrôle des labels touristiques, étant donné que les besoins vont aller en augmentant, vu la multiplication des labels initiés par l'Etat : ce service de contrôle pourrait aussi centraliser, en partenariat avec l'association Tourisme et Handicap, le travail de vérification des instances régionales concernant le **label Tourisme et Handicap** (valable 5 ans), participer à la vérification des critères du **label Grand Site de France** (valable 6 ans), propriété du Ministère de l'écologie et du développement durable qui l'a créé en juin 2004, mais également d'un éventuel futur label **Tourisme Respectueux des Enfants** proposé par le rapport Bouquet.

Par ailleurs, les pouvoirs publics (Ministère du Tourisme et Ministère des Affaires Etrangères) doivent soutenir et participer aux différentes initiatives qui naissent actuellement sur l'élaboration de référentiels de tourisme durable ; enfin les pouvoirs publics pourraient également se porter garants du référentiel sur le tourisme équitable en cours d'élaboration.

Ce comité de contrôle pourrait prendre place au sein d'un pôle de compétence en tourisme responsable, qui centraliserait les nombreuses compétences en tourisme durable qui existent en France, et permettrait le développement de l'exportation du savoir-faire français en matière de tourisme durable. L'Afit jouait déjà ce rôle et le pôle de compétence prendrait naturellement place au sein d'ODIT France. Animé par cette structure, il associerait les acteurs concernés qu'ils soient institutionnels ou pas : Ministère des Affaires Etrangères (direction de la coopération technique et



mission pour la coopération non gouvernementale), Ministère délégué au Tourisme (Direction du Tourisme), Ministère de l'écologie et du Développement Durable, le groupe des acteurs du tourisme solidaire de l'UNAT, des représentants des opérateurs touristiques comme ATR ou d'autres,...

En tant que centre de ressources et relais d'information, il pourrait faire la promotion des meilleures pratiques relevées, afin qu'elles se diffusent auprès des opérateurs français comme, par exemple, le code de conduite pour la protection des enfants, adopté par de nombreux voyageurs dans plus d'une douzaine de pays.

Si le travail de structuration des petits opérateurs de tourisme solidaire engagé par l'UNAT doit se poursuivre avec le soutien des pouvoirs publics, le pôle de compétence en tourisme durable aurait pour tâche d'animer à un niveau plus général la constitution d'un réseau de tourisme responsable, afin de favoriser les échanges et la diffusion des bonnes pratiques, par exemple à travers l'organisation de rencontres annuelles sur le tourisme responsable, qui ne doivent pas prendre la forme « d'une grande messe », mais plutôt d'ateliers de travail avec un accès limité aux opérateurs touristiques et aux parties prenantes.

Proposition 9 : Mettre en place un pôle de compétence en tourisme responsable au sein d'ODIT France.

Proposition 10 : Ce pôle de compétence aurait entre autres pour tâche de délivrer, via le comité de contrôle, les labels liés au tourisme durable et pourrait être co-financé par l'Etat, par la contribution financière des opérateurs souhaitant être labellisés, et par l'exportation de savoir-faire, des compétences et de l'expérience acquis.

Proposition 11 : Le pôle de compétence serait un centre de ressources à la fois pour les petits acteurs du tourisme responsable et pour les plus grandes entreprises qui souhaitent améliorer leurs pratiques.

Proposition 12 : Organiser annuellement les Ateliers du tourisme responsable permettant la rencontre entre les opérateurs associatifs et les opérateurs privés intéressés par la problématique du tourisme responsable et la diffusion de bonnes pratiques.

Proposition 13 : Intégrer les critères écologiques et sociaux dans les conditions de délivrance des prêts et des aides publiques concernant les projets touristiques (proposition du Ministre délégué au Tourisme). Par exemple aucune aide à des projets touristiques ne serait envisagée dès lors que les populations locales ou les populations les plus défavorisés n'en profiteraient pas.

## **Contribuer au développement des pays les moins avancés**

Si pour Francesco Frangiali, « le développement durable du tourisme est indissociable de la contribution que ce secteur peut apporter à la lutte contre la pauvreté, spécialement dans les pays les moins avancés », c'est bien parce qu'il s'agit d'un des enjeux éthiques majeurs de notre époque. Nous proposons que l'Etat français construise une politique cohérente d'aide aux pays en voie de développement à partir du tourisme en adoptant une démarche intégrée et sur le long terme. Ainsi, il nous semble intéressant ici de reprendre la proposition C du rapport Bouquet d'aider concrètement quelques pays dans le cadre de coopération bilatérale, sans limiter le partenariat avec les dits pays à la question du tourisme sexuel mais en l'étendant à la question du développement par le tourisme. De cette manière, les mesures prises pourront gagner en efficacité en se renforçant les unes les autres. Ce travail avec quelques pays pilotes pourrait permettre à la fois de vérifier de quelle manière le tourisme peut profiter aux catégories de population les plus pauvres et de lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. Mais cette coopération bilatérale, qui porte généralement sur un niveau macroéconomique, doit se faire en synergie avec des projets de coopération non gouvernementale et de coopération décentralisée qui s'établissent à un niveau plutôt microéconomique. La reconnaissance des populations locales et de leurs droits traditionnels à la terre est un signe fort en leur direction de reconnaissance qu'ils sont maîtres de leur propre développement.

Proposition 14 : Signer la convention de l'Organisation Internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux.

## Mettre en place une coopération bilatérale et non gouvernementale avec quelques pays partenaires

Il s'agit ici de déterminer avec quels pays pilotes mettre en place de tels partenariats. Le rapport Bouquet proposait de retenir le Népal qui appartient à la liste des pays les moins avancés mais qui ne fait pas partie de la Zone de Solidarité Prioritaire. Le financement pourrait se faire à travers des Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) consacrés au tourisme. Le partenariat doit porter à la fois sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et sur la mise en œuvre d'un tourisme permettant le développement des populations locales. En ce qui concerne ce dernier objectif, il peut être atteint à travers deux volets complémentaires : en réformant l'économie touristique existante et en développant une offre touristique communautaire.

Proposition 15 : Mettre en place une convention avec quelques pays volontaires fréquentés par des touristes français, choisis selon des critères de pauvreté et par la présence de tourisme sexuel impliquant des enfants.

Cette convention comprendrait au moins les éléments suivants (les trois premiers sont inspirés du rapport Bouquet) :

Proposition 16 : Développer un volet de coopération judiciaire, juridique et policière ainsi qu'un renforcement de l'accès à des ressources policières et juridiques françaises des autorités locales.

Proposition 17 : Soutenir financièrement les associations intervenant sur place pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contre le travail des enfants.

Proposition 18 : Faire accueillir les enfants exploités en apprentissage dans des entreprises françaises volontaires ou leurs sous-traitants (dans le respect des conventions internationales du BIT).

Proposition 19 : Afin de renforcer l'effet multiplicateur du tourisme, mettre en place un programme d'étude diagnostic portant sur l'économie touristique du pays telle qu'elle est organisée, afin d'identifier les fuites flagrantes pour

lesquelles il serait possible de mettre en place une offre nationale (locale) alternative.

Proposition 20 : Soutenir la mise en place de ces offres locales alternatives, éventuellement à travers des partenariats limités dans le temps (l'objectif étant l'autonomie) avec des ONG ou des entreprises, afin de développer des filières d'activité dans les zones rurales pouvant alimenter la demande générée par le tourisme, en particulier en terme d'artisanat et d'alimentation.

Proposition 21 : Encourager tous les opérateurs touristiques présents sur la destination dans un programme de lutte contre la pauvreté par le tourisme, en les sensibilisant aux mesures qu'ils peuvent prendre dans ce sens.

Proposition 22 : Encourager l'utilisation des bénéfices du tourisme des pays destinataires dans des programmes de lutte contre la pauvreté et de satisfaction des besoins essentiels non satisfaits.

Inciter à la mise en œuvre de projets de tourisme communautaire équitable dans ces mêmes pays partenaires à travers des financements par la mission de la coopération non gouvernementale et par la coopération décentralisée.

Proposition 23 : Favoriser la création de projets de tourisme équitable locaux dans les pays partenaires, en relation avec des associations françaises et en partenariat avec des collectivités locales.

Proposition 24 : Développer des filières de commerce équitable en partenariat avec des organismes français de commerce équitable, afin d'exporter les offres locales alternatives développées dans le premier volet d'actions.

Proposition 25 : Favoriser l'élaboration de plates-formes d'intervention par destination, en réunissant les différents opérateurs touristiques et les ONG de développement intervenant sur une même zone, afin de favoriser des initiatives communes.

## **Travailler en partenariat avec les autres pays européens**

L'idéal est que cette coopération bilatérale devienne multilatérale en impliquant d'autres pays européens, afin d'aboutir à une plus grande cohérence des actions d'aide au développement des différents pays européens, à une certaine logique dans la perspective de la construction européenne, et à la possibilité de réunir des moyens financiers plus importants. Cette collaboration ne doit pas seulement se faire à un niveau financier mais également se traduire à travers la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire européenne.

Proposition 26 : Concrétiser les différentes relations engagées ces dernières années à Hanovre, Marseille, Berlin et Dakar (en novembre 2005) avec les agences de coopération des autres pays européens sur la problématique du tourisme équitable afin de mettre en place un programme pilote sur un pays.

Proposition 27 : Organiser des rencontres européennes du tourisme solidaire afin de confronter les expériences et de permettre la naissance de partenariats entre opérateurs touristiques des pays européens.

## **Soutenir la mise en place de projets de tourisme équitable et communautaire**

### **Mettre en place les outils financiers et techniques**

Proposition 28 : Débloquer le projet de FSP « Tourisme solidaire » du Ministère des Affaires Etrangères avec l'objectif d'identifier, de répertorier et d'analyser ce qui se fait aujourd'hui et surtout ce qui réussit, afin d'en déduire des outils méthodologiques en termes de formation, d'information de mise en marché,...

Proposition 29 : Financer la rédaction d'un manuel destiné aux porteurs de projet de tourisme équitable communautaire, porteurs de projet des pays du nord ou du sud et présentant les principes de mise en œuvre, les réseaux existants, les interlocuteurs, les aides possibles,...

### **Favoriser la structuration des associations de tourisme solidaire au sein de l'UNAT et leur promotion**

Un des problèmes les plus cruciaux des associations de tourisme solidaire est un manque de visibilité et des difficultés de commercialisation. Le regroupement de la promotion et de la commercialisation au sein d'une structure commune est une solution adoptée par les pays voisins (Italie, Allemagne).

Proposition 30 : Financer une étude de faisabilité politique (combien et quelles associations), juridique (quelle statut), technique et financière d'une structure commune de commercialisation pour les opérateurs associatifs de tourisme solidaire.

Proposition 31 : Soutenir la création par l'Unat d'une structure commune de commercialisation du tourisme solidaire.

Proposition 32 : Sensibiliser le public au tourisme équitable en finançant des campagnes de publicité dans les medias et en montant des manifestations lors de la semaine de la solidarité ou de la quinzaine du commerce équitable.

### **Les enjeux en terme d'éducation, de formation et de recherche**

#### **Eduquer et sensibiliser le public au tourisme durable**

Proposition 33 : Renforcer l'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée (proposition du rapport Bouquet).

Proposition 34 : Enseigner la non-violence à l'école à travers un enseignement de la communication relationnelle. Et dans cet enseignement, il pourrait être question des relations

interculturelles et du tourisme (proposition de Jacques Salomé<sup>1</sup>).

- Proposition 35 : Lancer un programme d'élaboration de ressources pédagogiques (mallette ressource, jeux de rôles, ...) sur le thème de la consommation responsable et équitable en tourisme destinées au primaire et au secondaire.
- Proposition 36 : Lancer un concours d'élaboration de jeux pédagogiques (mallette ressource, jeux de rôles, ...) sur le thème de la consommation responsable et équitable en tourisme.
- Proposition 37 : Eduquer à la consommation en incitant les régions à reproduire l'exemple des écoles de consommateurs de la région Nord-Pas-de-Calais.
- Proposition 38 : Proposer à de jeunes écrivains (ou dessinateurs de BD) d'écrire un petit livret du voyageur afin de sensibiliser le touriste aux éventuelles conséquences de son comportement sur place (y compris en ce qui concerne le tourisme sexuel).
- Proposition 39 : Inciter les formations en management touristique à intégrer les questions éthiques dans les cours de management classiques et non pas dans des cours optionnels.

---

<sup>1</sup> « ...car nous sommes des êtres planétaires concernés par tout ce qui se passe (ou ne se passe pas) au bout du monde. En Sibérie, où l'on décongèle d'immenses territoires ; en Amazonie, où l'on mutile la forêt ; dans l'océan pacifique, où l'on fait des razzias de poissons...Partout où l'homme saccage, violente, tue, je suis concerné. Mon vœu le plus fou, mais qui me semble de plus en plus réaliste, serait que l'on enseigne à l'école, dès la maternelle et tout au long du cursus scolaire, la communication relationnelle – celle susceptible de permettre à chaque être humain de se réconcilier avec le donner, le demander, le recevoir et le refuser, qui sont à la base de tout échange – comme matière à part entière. » Jacques Salomé, Enseigner la non-violence à l'école, Psychologies, septembre 2004 p. 169. L'auteur développe cette proposition dans (Salomé 2004).

## **Eduquer et sensibiliser les élus et les fonctionnaires au tourisme durable**

Proposition 40 : Construire des modules de formation et de sensibilisation en direction des élus et des fonctionnaires.

Proposition 41 : Diffuser ces modules auprès des fonctionnaires de la coopération en poste dans les pays en développement et des institutions nationales de ces pays.

## **Renforcer les relations entre les chercheurs et le Ministère délégué au tourisme**

Proposition 42 : Permettre et développer le détachement de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs au sein des ministères concernés par le tourisme ou de structures du type d'ODIT, voire même au sein d'associations de tourisme équitable.

Proposition 43 : Lancer un appel d'offre auprès des chercheurs et des universitaires dans le cadre du « FSP Tourisme solidaire » afin de travailler 1) sur la relation peu étudiée en France entre activité touristique (de tout type) et effets sur le développement des populations les plus défavorisées, 2) sur l'estimation des différences de prix entre opérateurs touristiques et une décomposition des prix, 3) sur la caractérisation qualitative de la clientèle en tourisme responsable.

## **Rendre accessible à tous les produits de tourisme équitable**

Proposition 44 : Lancer une opération pilote d'utilisation des chèques vacances pour les produits de tourisme équitable (qui respectent les critères du commerce équitable).



Proposition 45 : Initier une rencontre entre les opérateurs de tourisme solidaire ou équitable et la Bourse Solidarité Vacances afin d'étudier si des projets communs sont envisageables.

## **Les enjeux environnementaux**

### **Les effets du transport aérien sur le changement climatique**

Nous reprenons ici les principales propositions du rapport du Stockholm Environment Institute les transports aériens et le développement durable, paru en juillet 2004.

Proposition 46 : Informer sur l'impact des voyages au sol et dans l'espace sur le climat et incorporer ces coûts environnementaux indirects dans celui du transport afin que les responsables assument le coût correspondant.

Proposition 47 : Privilégier l'approvisionnement régional des biens de consommation, de l'énergie et de l'eau afin de limiter les transports de biens et de services liés au tourisme.

Proposition 48 : Adopter des normes maximales de l'OMS pour les nuisances sonores et prendre les mesures correspondantes pour garantir un environnement sain aux riverains.

Proposition 49 : Réduire à 50%, au maximum, les accès en voiture aux aéroports et privilégier dès lors le transport public.

Proposition 50 : Adopter le principe de "bulle environnementale" afin de donner aux aéroports un objectif global d'émission d'un nombre limité de polluants.

Proposition 51 : Supprimer les vols de nuit (de 23 h. à 7 h.) pour protéger la santé humaine.

- Proposition 52 : Mettre en place une stratégie pour transférer les déplacements aériens vers le rail pour les trajets inférieurs à 500 km.
- Proposition 53 : Améliorer des mesures des gaz à effet de serre émis par le transport aérien et incorporer de ces données dans l'objectif de réduction de 2050.
- Proposition 54 : Encourager la mise en place en France d'un projet du type de celui de Myclimate en Suisse ou d'Atmosfair en Allemagne, qui financent des projets de mises en place d'énergies renouvelables dans les pays du Sud, grâce à une taxe volontaire correspondant à la pollution émise et payée par les passagers aériens.

## Les infrastructures touristiques

Il s'agit d'inciter les opérateurs touristiques à adopter les choix techniques les plus écologiques lors des opérations de construction et de rénovation des infrastructures touristiques, car ces choix ont des conséquences sur l'utilisation de ces infrastructures.

- Proposition 55 : Sensibiliser l'industrie du tourisme aux principes de l'architecture écologique en traduisant et diffusant les nombreux documents existants et en organisant des rencontres (colloques, rencontres techniques) entre architectes impliqués et opérateurs touristiques, sur le thème de l'aménagement et de l'architecture touristiques durables.

---

# Annexes



Annexe 1

**Remerciements (personnes rencontrées ou contactées)**

**Virginie Albouy**, chargée de communication et de développement, Point Afrique.

**Deborah Antoine**, coordinatrice aux projets, BITS-Amériques

**Sammy Bailly**, coordinateur randonnée, trekking et tourisme durable, Nouvelles Frontières

**Laurent Besson**, directeur, Vision du Monde

**Gilles Béville**, chargé de mission, Direction du développement et de la coopération technique, Ministère des Affaires Etrangères.

**Sylvie Blangy**, consultante en écotourisme, TUKTU.

**Dominique Boitel**, directeur, Fédération Nationale des Logis de France

**Karen Bossard**, directrice du développement, Thomas Cook France

**Julien Buot**, étudiant

**Magali Caix**, équiterre

**Giulia Carbone**, chargée du programme tourisme, Plan des Nations Unies pour l'Environnement

**Geneviève Clastres**, accompagnatrice, traductrice, écrivain

**Céline Cravatte**, doctorante

**Valérie Crétin**, département des relations presse, Pierre et Vacances

**Constance Dupuis**, coordonnatrice du projet FRIJ, BITS- Amériques

**Sylvie Duval**, centre de ressources documentaires, Direction du Tourisme

**Cécile Fiorenzo**, responsable de la communication, Afat Voyages

**Maurice Freund**, directeur, Point Afrique.

**Jean-Luc Gantheil**, directeur, Croq'Nature

**Jean-Michel Jolly**, directeur, Groupe développement

**Christian Juyaux**, délégué général, Bourse européenne Emploi Formation Tourisme

**Jocelyne Kamara**, conseil National du Tourisme

**Chantal Lambert**, secrétaire Générale, Conseil National du Tourisme.

**Fanie Lebrun**, coordinatrice du projet FRIJ, BITS- Amériques

**Daniel Lejeune**, inspecteur, Inspection Générale des Affaires Sociales

**Christophe Leservoisier**, co-fondateur, Voyagiste Atalante

**Virginie Lucas**, chargée de mission, Mission Coopération Non Gouvernementale, Ministère des Affaires Etrangères

**Enrico Marletto**, viaggi Solidali, association de tourisme membre d'AITR

**Stéphane Marteau**, architecte DPLG, Agence d'architecture Espace Gaïa

**Pierre Martin-Gousset**, co-fondateur, Tourisme et Développement Solidaires

**Bénédicte Merlant**, co-fondatrice et directrice, Tourisme et Développement Solidaires

**Michel Mustin**, chargé du développement et de la recherche, Ecocert

**Géraldine Paulier**, responsable de la communication interne tourisme durable, Accor

**Christine Plüss**, Akte

**Francine Pochon**, direction du tourisme

**Carla Rasera**, chargée des relations internationales, UNAT

**Bernard Remedi**, vice-président, UMIH Pyrénées Orientales

**Henry Roseberg**, directeur, Ecotours

**Gaëlle Rouby**, animatrice, Plate-Forme du Commerce Equitable

**Laurent Sauveur**, responsable des partenariats, Care France

**Thierry Schlumpf**, chargé de mission « environnement et société », Ecocert

**Rachid Temal**, secrétaire Général, SNAV

**Henri Temple**, avocat, membre de la commission AFNOR « Norme Commerce équitable »

**Norbert Tréhoux**, coordinateur, Agir pour un Tourisme Responsable

**Benoît Varin**, Président, équiterre

**Christiane Verlet**, secrétaire Générale Adjointe, Conseil National du Tourisme.

**Pierre Vial**, président, association Arvel.

## Annexe 2

### **Abréviations et sigles utilisés**

ACP : Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr))  
AEE : Agence Européenne de l'Environnement ([local.fr.eea.eu.int/](http://local.fr.eea.eu.int/))  
AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services  
ACFCI : Assemblée des Chambres Françaises de Commerces et d'Industrie ([www.acfci.fr](http://www.acfci.fr))  
AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique ([www.afit-tourisme.fr/](http://www.afit-tourisme.fr/)) intégrée depuis janvier 2005 au sein d'ODIT - France  
AFNOR : Association Française des Normes ([www.afnor.fr](http://www.afnor.fr))  
AITR : Association Italienne pour un tourisme responsable ([www.aitr.org](http://www.aitr.org))  
ANCV : Agence Nationale des Chèques-Vacances ([www.ancv.com](http://www.ancv.com))  
ATR : Agir pour un Tourisme Responsable ([www.tourisme-responsable.org](http://www.tourisme-responsable.org))  
BIT : Bureau International du Travail ([www.ilo.org/public/french](http://www.ilo.org/public/french))  
BITS : Bureau International du Tourisme social ([www.bits-int.org](http://www.bits-int.org))  
CADR : Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes ([cadr.free.fr](http://cadr.free.fr))  
CBD : Convention sur la Diversité Biologique ([www.biodiv.org](http://www.biodiv.org))  
CCA : Conférence Chrétienne d'Asie (<http://www.cca.org.hk/>)  
CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement ([www.ccfid.asso.fr](http://www.ccfid.asso.fr))  
CDTM : Centres de Documentation Tiers Monde ([www.ritimo.org](http://www.ritimo.org))  
CEN : Comité Européen de Normalisation ([www.cenorm.be](http://www.cenorm.be))  
CEPAA : Council on Economic Priorities Accreditation Agency ([www.cepaa.org](http://www.cepaa.org))  
CERES : Coalition for Environmentally Responsible Economies ([www.ceres.org](http://www.ceres.org))  
CERD : Center on Ecotourisme and Sustainable Développement ([www.ecotourismCESD.org](http://www.ecotourismCESD.org))  
CIDD : Comité Interministériel pour le Développement Durable  
CISV : Comunita Impegno Servizio Volontario  
CNDD : Conseil National du Développement Durable  
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ([www.unctad.org](http://www.unctad.org))  
COFRAC : Comité français d'accréditation ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))  
CPTR : Conférence Permanente du Tourisme Rural ([www.cp-tourisme-rural.fr](http://www.cp-tourisme-rural.fr))  
CREDOC : Centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de Vie ([www.credoc.asso.fr](http://www.credoc.asso.fr))

CRISLA : Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec Les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine ([www.crisla.org](http://www.crisla.org))

CSD : Commission des Nations Unies sur le développement durable ([www.un.org/esa/sustdev/csd](http://www.un.org/esa/sustdev/csd))

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ([www.cstb.org](http://www.cstb.org))

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

DGCID : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement

ECT : Coalition on Tourism ([home.pacific.net.hk/~contours](http://home.pacific.net.hk/~contours))

ECTAA : European association of travel agents and tour operators ([www.ectaa.org](http://www.ectaa.org))

ECTWT : Ecumenical Coalition on Third World Tourism

ECPAT : End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes ([www.ecpat.com](http://www.ecpat.com))

EFTA : European Fair Trade Association ([www.eftadvocacy.org](http://www.eftadvocacy.org))

EUHOFA : International Association of Hotel Schools ([www.euhofa.org](http://www.euhofa.org))

FIDH : Fédération internationale des Droits de l'Homme ([www.fidh.org](http://www.fidh.org))

FIYTO : Federation of International Youth Travel Organisations ([www.fiyto.org](http://www.fiyto.org))

FLO International : Fair trade Labelling Organisations ([www.fairtrade.net](http://www.fairtrade.net))

FMI : Fonds Monétaire International ([www.imf.org](http://www.imf.org))

FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire, instrument financier du ministères des Affaires Etrangères français

GDS : Global Distribution Systems

GERES : Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité (<http://geres.free.fr>)

GRET : Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques ([www.gret.org](http://www.gret.org))

GRI : Global Reporting Initiative ([www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org))

HCCI : Haut Conseil de la Coopération Internationale ([www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr))

HQE : Haute Qualité Environnementale ([www.assohqe.org](http://www.assohqe.org))

IATA : International Air Transport Association ([www.iata.org](http://www.iata.org))

ICOMOS : International Council on Monuments and Sites ([www.icomos.org](http://www.icomos.org))

IFAT : International Federation of Alternative Trade ([www.ifat.org](http://www.ifat.org))

IFTO : Fédération Internationale des tour-opérateurs

IFWTO : International Federation of Women's Travel Organisations ([www.ifwto.org](http://www.ifwto.org))

IHEI : International Hotels Environnement Initiative ([www.ihei.org](http://www.ihei.org))

IH&RA : International Hotel & Restaurant Association ([www.ih-ra.com](http://www.ih-ra.com))

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))

ISO : International Standard Organization, fédération internationale de normalisation regroupant environ 130 organismes certificateurs ([www.iso.org](http://www.iso.org))

ISTED : Institut des Sciences et des Techniques de l'Equipement et de l'Environnement pour le Développement ([www.isted.com](http://www.isted.com))

MAE : Ministère des Affaires Etrangères ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))



NEWS! : Network of European World Shop ([www.worldshops.org](http://www.worldshops.org))  
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale ([www.icao.org](http://www.icao.org))  
OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique ([www.oecd.org](http://www.oecd.org))  
ODIT – France : Observation, Développement et Ingénierie Touristiques ([www.odit-france.fr](http://www.odit-france.fr))  
OIT : Organisation Internationale du Travail ([www.ilo.org/public/french](http://www.ilo.org/public/french))  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce ([www.wto.org](http://www.wto.org))  
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme ([www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org))  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONT : Observatoire National du Tourisme ([www.ont-tourisme.com](http://www.ont-tourisme.com)) intégré depuis janvier 2005 au sein d'ODIT - France  
ORSE : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises ([www.orse.org](http://www.orse.org))  
PFCE : Plate-Forme du Commerce Equitable ([www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org))  
PNAQ : Plan National d'Allocation des Quotas d'Emissions  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement ([www.undp.org/french](http://www.undp.org/french))  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement ([www.unep.org/french](http://www.unep.org/french))  
PPT : Pro Poor Tourism  
PVD : Pays en voie de développement  
Ritimo : Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale ([www.ritimo.org](http://www.ritimo.org))  
SAI : Social Accountability International  
SEATM : Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne.  
SDT : Suivi de la Demande Touristique, enquête mensuelle sur panel Sofres pour le compte de la Direction du Tourisme.  
SNAV : Syndicat National des Agences de Voyage ([www.snav.org](http://www.snav.org))  
TDS : Tourisme et Développement Solidaires ([www.tourisme-dev-solidaires.org](http://www.tourisme-dev-solidaires.org))  
TEN : Tourism European/Ecumenical Network ([www.ten-tourism.org](http://www.ten-tourism.org))  
TIES : Société Internationale d'Ecotourisme ([www.ecotourism.org](http://www.ecotourism.org))  
TOI : Tour-operators Initiative ([www.toinitiative.org](http://www.toinitiative.org))  
TSIE : Tourisme sexuel impliquant des enfants  
UFTAA: Universal Federation of Travel Agents Associations ([www.uftaa.org](http://www.uftaa.org))  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature ([www.iucn.org](http://www.iucn.org) et [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr))  
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme ([www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr))  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation ([www.unesco.org](http://www.unesco.org))  
WBCD : World Business Council for Sustainable Development ([www.wbcsd.ch](http://www.wbcsd.ch))  
WCC : World Council of Church ([www.wcc-coe.org](http://www.wcc-coe.org))  
WTTC : World Travel & Tourism Council ([www.wttc.org](http://www.wttc.org))  
WWF : World Wildlife Fund ([www.worldwildlife.org](http://www.worldwildlife.org) et [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr))

ZSP : Zone de Solidarité Prioritaire de la coopération française

### Annexe 3

## **Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement,

Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples,

Ouvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement,

Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance,

Proclame ce qui suit :

#### **PRINCIPE 1**

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

#### **PRINCIPE 2**

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

#### **PRINCIPE 3**

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

#### **PRINCIPE 4**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

#### **PRINCIPE 5**

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

#### **PRINCIPE 6**

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

#### **PRINCIPE 7**

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu

des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

#### **PRINCIPE 8**

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

#### **PRINCIPE 9**

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

#### **PRINCIPE 10**

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

#### **PRINCIPE 11**

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

#### **PRINCIPE 12**

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

#### **PRINCIPE 13**

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

#### **PRINCIPE 14**

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

#### **PRINCIPE 15**

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

**PRINCIPE 16**

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

**PRINCIPE 17**

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

**PRINCIPE 18**

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

**PRINCIPE 19**

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

**PRINCIPE 20**

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

**PRINCIPE 21**

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

**PRINCIPE 22**

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

**PRINCIPE 23**

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

**PRINCIPE 24**

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

**PRINCIPE 25**

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

**PRINCIPE 26**

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

**PRINCIPE 27**

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

La déclaration de Rio s'accompagne d'un plan d'action dénommé Action 21 ou Agenda 21 qui se développe en 40 chapitres disponible à l'adresse : [www.un.org/french/events/rio92/agenda21/index.html](http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/index.html)

## Annexe 4

# La Charte de la Terre

## PRÉAMBULE

Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, le moment où l'humanité doit décider de son avenir. Dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile, le futur est à la fois très inquiétant et très prometteur. Pour évoluer, nous devons reconnaître qu'au milieu d'une grande diversité de cultures et de formes de vie nous formons une seule humanité et une seule communauté sur Terre partageant une destinée commune. Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. Dans ce but, il est impératif que nous, les Peuples de la Terre, déclarions notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie ainsi qu'envers les générations futures.

### La Terre, Notre Foyer

L'humanité fait partie d'un vaste univers en évolution. La Terre, notre foyer, est elle-même vivante et abrite une communauté unique d'êtres vivants. Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie. La capacité de récupération de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques – une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. L'environnement de notre planète, y compris ses ressources limitées, est une préoccupation commune à tous les peuples de la terre. La protection de la vitalité, de la diversité ainsi que de la beauté de la Terre est une responsabilité sacrée.

### La Situation Globale

Les modes de production et de consommation qui prévalent actuellement causent des dommages considérables à l'environnement, l'épuisement des ressources et la disparition massive de nombreuses espèces. Les communautés locales sont affaiblies. Les bénéfices du développement ne sont pas partagés d'une manière équitable et l'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. L'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont généralisés et causent de grandes souffrances. Une augmentation sans précédent de la population a surchargé les systèmes écologiques et sociaux. Les fondements de la sécurité planétaire sont menacés. Ces tendances sont dangereuses - mais non inévitables.

### Les Défis de l'Avenir

C'est à nous de choisir : former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et de nos prochains ou bien participer à notre propre destruction ainsi qu'à celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous possédons la connaissance et la technologie suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire les répercussions sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont étroitement liés et ensemble nous pouvons trouver des solutions intégrées.

### La Responsabilité Universelle

Pour réaliser ces aspirations, nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la responsabilité universelle, nous identifiant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul

monde où le local et le mondial sont interdépendants. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie. L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers.

Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui visent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises commerciales, des gouvernements et des institutions transnationales.

## PRINCIPES

### I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE

#### **1. Respecter la Terre et toute forme de vie.**

a. Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.

b. Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.

#### **2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.**

a. Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.

b. Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.

#### **3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.**

a. S'assurer que les communautés, à tous les niveaux, garantissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales et donnent à chacun la possibilité de développer pleinement son potentiel.

b. Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois sûre, utile et écologiquement durable.

#### **4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.**

a. Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.

b. Transmettre aux générations futures les valeurs, traditions et institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.

Pour réaliser les quatre engagements  
généraux précédents, il est nécessaire  
d'adopter les principes suivants :

### II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

#### **5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.**

- a. Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.
- b. Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages et des zones marines, pour protéger le système de soutien de la vie sur la Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.
- c. Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
- d. Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.
- e. Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les produits forestiers et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
- f. Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.

**6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.**

- a. Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.
- b. Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
- c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.
- d. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.
- e. Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.

**7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.**

- a. Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.
- b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.
- c. Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
- d. Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et économiques les plus élevées.
- e. Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.
- f. Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle dans un monde aux ressources limitées.

**8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir le libre échange et l'application élargie des connaissances acquises.**

- a. Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.



- b. Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de toutes les cultures, lorsqu'elles contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.
- c. S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.

### III. JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

#### **9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.**

- a. Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.
- b. Permettre à chaque personne d'accéder à l'éducation et aux ressources nécessaires pour assurer un mode de vie durable, et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.
- c. Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.

#### **10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.**

- a. Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.
- b. Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.
- c. S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.
- d. Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.

#### **11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.**

- a. Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.
- b. Encourager la participation active des femmes dans les différents aspects de la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.
- c. Renforcer la cellule familiale et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.

#### **12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.**

- a. Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, religion, langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.
- b. Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'à leurs propres moyens d'existence traditionnels et durables.
- c. Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel pour la création de sociétés durables.

d. Protéger et restaurer les lieux d'une grande importance du point de vue culturel et spirituel.

#### IV. DÉMOCRATIE NON-VIOLENCE ET PAIX

### **13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et justiciabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.**

- a. Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.
- b. Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.
- c. Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.
- d. Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.
- e. Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.
- f. Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement.

### **14. Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.**

- a. Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à l'éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.
- b. Favoriser la contribution des arts, des sciences humaines ainsi que les sciences, à l'éducation en matière de développement durable.
- c. Renforcer le rôle des grands médias dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.
- d. Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.

### **15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.**

- a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et atténuer leurs souffrances.
- b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de trappe et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.
- c. Éviter ou éliminer dans la mesure du possible la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.

### **16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.**

- a. Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples et tous les pays ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays.
- b. Mettre en place des stratégies complètes pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution de problèmes fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.
- c. Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires à des projets pacifiques, notamment à la restauration écologique.
- d. Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.

- e. S'assurer que l'espace orbital extra-atmosphérique, est utilisé dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.
- f. Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de relations équilibrées avec soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.

## LA VOIE DE L'AVENIR

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement. Un tel renouvellement est la promesse des principes de la Charte de la Terre. La tenue de cette promesse repose sur notre engagement à adopter et promouvoir les valeurs et objectifs de la Charte. Cet engagement requiert un changement dans nos cœurs et dans nos esprits. Il requiert également un sens nouveau d'interdépendance mondiale et de responsabilité universelle. Nous devons développer et mettre en pratique de façon imaginative la vision d'un mode de vie durable sur le plan local, national, régional, et international. Notre diversité culturelle est un héritage précieux et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. Nous devons approfondir et élargir le dialogue mondial à l'origine de la Charte de la Terre, car nous avons beaucoup à apprendre de la quête commune et perpétuelle de la vérité et de la sagesse. Dans la vie, il existe souvent des tensions entre les valeurs les plus importantes. Cela peut impliquer des choix difficiles. Néanmoins, nous devons trouver des manières d'harmoniser la diversité avec l'unité, l'exercice de la liberté avec le bien commun, les objectifs à court terme avec les buts à long terme. Chaque personne, famille, organisation et communauté a un rôle primordial à jouer. Les arts, les sciences, les religions, les établissements d'enseignement, les médias, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les gouvernements sont appelés à faire preuve d'initiative créatrice. Le partenariat entre le gouvernement, la société civile et les entreprises est essentiel à une bonne gouvernance. Pour bâtir une communauté universelle durable, les nations du monde doivent renouveler leur engagement envers les Nations Unies, honorer leurs obligations dans le cadre des accords internationaux existants et soutenir l'application des principes de la Charte de la Terre par moyen d'un instrument ayant force de loi à l'échelle internationale sur les questions d'environnement et de développement. Faisons en sorte que notre époque passe à l'histoire comme l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie.

Pour plus d'information : Initiative de la Charte de la terre,  
Secrétariat International, PO Box 319-6100, San José, Costa Rica  
Tél: + 506 205 1600, Fax: + 506 249 3500  
Email: [info@earthcharter.org](mailto:info@earthcharter.org), [www.chartedelaterre.org](http://www.chartedelaterre.org)

## Annexe 5

**Charte de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable****Un constat**

Le commerce est l'activité d'échange de biens et de services entre des personnes. Cette activité est indispensable à toute société. Mais l'organisation actuelle du commerce se fait souvent :

- • A l'insu du producteur comme du consommateur: le producteur ne connaît pas la destination de son produit, le consommateur en ignore la provenance réelle,
- • Au détriment du producteur et du consommateur: les intermédiaires les plus puissants (grandes marques commanditaires, groupes industriels, organismes financiers, grands distributeurs, centrales d'achat) imposent leurs règles, leurs prix, voire même leurs produits aux producteurs, comme aux consommateurs.

D'un moyen de relation entre les hommes, le commerce est souvent devenu un enjeu de pouvoir et de profit privé lié à la spéculation à court terme. Inéquitable, cette forme du commerce banalise une relation de dominant / dominé. Ce n'est pas le commerce en tant que tel qui est un problème, mais son utilisation comme arme économique.

Cette situation entraîne un déplacement des marges vers l'aval (les producteurs voient leur marge s'éroder sous la pression des industriels et des distributeurs), appauvrissant les producteurs au plan économique, dans l'organisation de leur travail et dans la satisfaction de leurs besoins essentiels, ainsi que ceux de leur famille. Ce commerce est responsable de la dégradation des termes de l'échange (pendant que le prix des matières premières décroît systématiquement sur le marché mondial, le prix des produits finis, que les pays producteurs de ces matières premières importent des pays industrialisés, augmente).

Placés dans ce contexte, les producteurs fabriquent des biens dans des conditions de travail souvent inhumaines, voire d'esclavage. Les conséquences sont alors déplorables tant pour eux que pour l'environnement (social, économique, écologique, culturel). Cette réalité se vérifie dans l'ensemble du commerce, tant au niveau local qu'international.

Face à ce constat, l'objectif est de permettre aux producteurs et aux consommateurs de vivre leur dignité et leur autonomie, en retrouvant la maîtrise et le sens de leurs actes.

Des changements structurels sont nécessaires dans la pratique du commerce actuel.

Le commerce équitable crée les conditions requises pour atteindre cet objectif.

En effet, le commerce équitable organise les échanges autour de critères impératifs, qui peuvent être vérifiables à tout moment, et d'autres critères qui s'inscrivent davantage dans une démarche de long terme, que chaque acteur du commerce équitable cherche à atteindre. Nos engagements impératifs ont trait aux droits élémentaires de l'homme et à la transparence des relations permettant à chacun de faire valoir ses droits. Les autres engagements ont trait à une amélioration indispensable de l'organisation de la filière, mais doivent tenir compte des contextes de départ.

### **Engagements impératifs**

1. Dans une approche solidaire du commerce équitable, travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus défavorisés, dans le cadre d'un développement durable.
2. Refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants.
3. Contractualiser entre les différents partenaires des garanties portant sur :
  - Le prix du produit qui permet une juste rémunération des acteurs économiques. Celle-ci prend en compte leurs besoins et ceux de leurs familles, notamment en termes de formation, de santé, de protection sociale...
  - La qualité des produits,
  - Le versement d'un acompte, lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première, ou pour vivre tout simplement entre la commande et le règlement final.
  - Le délai de livraison.
4. Privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs. Pour eux, c'est la durée qui assure l'avenir.
5. Assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires, qui passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges...
6. Accepter le contrôle sur le respect de ces principes, à chaque étape du processus.

## Critères de progrès

1. Une organisation participative respectueuse de la liberté d'expression et de l'avis de chacun. Cela peut se traduire dans un groupe par une prise de décision démocratique, ou dans une entreprise, par la négociation entre patronat et syndicats...
2. Le respect de chacun, sans discrimination aucune.
3. L'élimination du travail des enfants en utilisant les moyens les plus adaptés dans l'intérêt de l'enfant. Le travail des enfants ne peut être toléré que dans une période transitoire, en vue d'une scolarisation ou d'une formation. Souvent, l'arrêt immédiat du travail des enfants générerait des conséquences plus préjudiciables encore aux enfants et à leur famille.
4. La valorisation des potentiels locaux des producteurs: utilisation d'une matière première ou d'un savoir-faire locaux.
5. Une production et une distribution favorisant une utilisation raisonnée des matières premières et des sources d'énergie, ainsi que leur renouvellement.
6. Le circuit le plus court et le plus simple possible entre producteurs et consommateurs.
7. L'encouragement des producteurs à l'autonomie, en privilégiant la diversification des débouchés, notamment sur le marché local. L'activité économique doit être rentable en elle-même, et donc parfaitement distincte d'autres formes de financements.
8. Un engagement des acteurs envers leur environnement socio-économique. Par exemple, les bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'entreprise et/ou dans des programmes de développement à caractère collectif, économique, écologique ou social, y compris la formation.
9. Une information qui permet :
  - au consommateur d'effectuer un achat fondé et responsable,
  - à l'acte d'achat de relier le producteur au consommateur. Le commerce équitable ne s'établit pas seulement à travers une relation économique, mais favorise des échanges culturels et sociaux avec les producteurs, ou tout au moins avec les pays auxquels ils appartiennent.

Ce texte est notre définition commune du commerce équitable. Il manifeste que nous avons des objectifs convergents, qui serviront de tremplin à des actions de promotion et de défense du commerce équitable.

Annexe 6

**Liste des différents codes et chartes mentionnant la lutte contre le tourisme sexuel**

- 1999 : Le code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT
- 1997 : La déclaration de Manille sur les impacts sociaux du tourisme de l'OMT
- 1997 : La résolution de combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants de la fédération internationale des organisations de voyages de jeunes.
- 1997 : la déclaration contre l'exploitation sexuelle des enfants de la confédération des associations nationales d'Hôtels, Restaurants et cafés et établissements similaires de l'Union Européenne
- 1997 : la résolution sur le tourisme de prostitution et l'accord standard de l'International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Association
- 1997 : La condamnation des pratiques illicites relatives au tourisme, en particulier la prostitution des mineurs par l'Inter-Sectoral Unit for Tourism of the Organization of American States
- 1997 : le Standard Social Accountability 8000 élaboré par le Council on Economic Priorities Accreditation Agency et qui porte sur les aspects éthiques de l'activité des entreprises y compris les entreprises touristiques,
- 1996 : la Déclaration de l'ECTAA (European association of travel agents and tour operators)
- 1996 : la résolution de l'International Hotel and Restaurants Association contre l'exploitation sexuelle des enfants,
- 1996 : la résolution finale de IATA condamnant l'exploitation sexuelle commerciale des enfants,
- 1996 : Le code de conduite de l'International Federation of Tour Operators contre l'exploitation sexuelle des enfants
- 1996 : la déclaration du Group of National Tour Operators' Associations contre le tourisme sexuel impliquant des enfants,
- 1995 : La déclaration de l'OMT sur la prévention du tourisme sexuel organisé
- 1995 : la résolution contre le tourisme sexuel adoptée par la Fédération Internationale des organisations de voyages de femmes (IFWTO)
- 1994 : le programme environnemental Green Globe Certification du WTTC pour les opérateurs touristiques et les destinations touristiques
- 1993 : la Charte de la Fédération Universelle des Associations d'Agences de Voyages (UFTAA),

## Annexe 7

**Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages**

Les compagnies de tourisme et de voyages qui adoptent ce Code de conduite acceptent de reconnaître une responsabilité sociale dans les destinations touristiques dans lesquelles elles opèrent, et de mettre en œuvre dans leurs activités les critères suivants :

- 1. Établir une politique éthique d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants.**
- 2. Former le personnel de leurs entreprises dans les pays d'origine et dans les destinations dans lesquels elles opèrent.**
- 3. Introduire une clause dans les contrats avec leurs fournisseurs dans laquelle ils déclarent leur rejet commun de l'exploitation sexuelle des enfants.**
- 4. Informer les touristes au moyen de catalogues, brochures, posters, vidéos d'information à bord, billets, pages Web, ou par tout autre moyen qui leur semble opportun.**
- 5. Fournir de l'information aux agents locaux « clés » dans chaque destination.**
- 6. Informer annuellement sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.**

Si vous êtes intéressés par la mise en pratique de ce Code, vous êtes invités à vous mettre en contact avec le Secrétariat du Comité de direction de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT/WTO).

[www.thecode.org](http://www.thecode.org) Tél. : + 34 91 567 81 38 Fax : + 34 91 571 37 33  
[ctepelus@world-tourism.org](mailto:ctepelus@world-tourism.org)

Ce projet est actuellement cofinancé par la Commission européenne.



## Annexe 8

### Code mondial d'éthique du tourisme

#### *L'Assemblée générale*

##### Rappelant :

- qu'elle avait prévu, lors de sa session tenue à Istanbul en 1997, la création d'un Comité spécial chargé de l'élaboration du Code mondial d'éthique du tourisme et que ce Comité s'est réuni à Cracovie (Pologne) le 7 octobre 1998 en marge de la session du Comité d'appui à la qualité, afin d'examiner une ébauche dudit Code ;
- qu'à partir de ces premières réflexions, le projet de **Code mondial d'éthique du tourisme**, a été élaboré par le Secrétaire général avec l'aide du Conseiller juridique de l'OMT, qu'il a été étudié par le Conseil professionnel de l'OMT, les Commissions régionales et, finalement, par le Conseil exécutif lors de sa soixantième session, qui ont été appelés chacun à formuler leurs observations ;
- que les Membres de l'OMT ont été invités à faire connaître par écrit les remarques ou suggestions qu'ils n'auraient pu présenter lors de ces réunions,

##### Notant :

- que le principe du Code mondial d'éthique du tourisme a suscité un grand intérêt parmi les délégations ayant participé à la septième réunion de la Commission du Développement Durable (CDD) en avril 1999 à New York ;
- qu'après la réunion de la CDD, des consultations supplémentaires ont été engagées par le Secrétaire général avec des institutions représentatives de l'industrie touristique et du monde du travail, ainsi qu'avec diverses organisations non gouvernementales intéressées par ce processus ;
- qu'à la suite de ces discussions et consultations, de nombreuses contributions écrites ont été reçues par le Secrétaire général, dont il a été tenu compte autant que possible dans la mise en forme du projet soumis à la considération de l'Assemblée,

Réaffirmant que le Code mondial d'éthique du tourisme a l'ambition d'établir la synthèse des divers documents, codes et déclarations de même nature ou d'aspiration comparable publiés au fil des ans, de les enrichir par des considérations nouvelles

tenant à l'évolution de nos sociétés, et de servir ainsi de cadre de référence pour les acteurs du tourisme mondial à l'aube des prochains siècle et millénaire,

**1. Adopte** le Code mondial d'éthique du tourisme, dont le texte se lit comme suit :

### PRÉAMBULE

*Nous, Membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), représentants de l'industrie touristique mondiale, délégués des États, territoires, entreprises, institutions et organismes réunis en Assemblée générale à Santiago du Chili ce 1er octobre 1999,*

*Réaffirmant les objectifs énoncés dans l'article 3 des Statuts de l'Organisation mondiale du tourisme, et conscients du rôle « décisif et central » reconnu à cette Organisation par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la promotion et le développement du tourisme, en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;*

*Profondément convaincus que, par les contacts directs, spontanés et non médiatisés qu'il permet entre des hommes et des femmes relevant de cultures et de modes de vie différents, le tourisme représente une force vive au service de la paix ainsi qu'un facteur d'amitié et de compréhension entre les peuples du monde ;*

*S'inscrivant dans une logique tendant à concilier durablement protection de l'environnement, développement économique et lutte contre la pauvreté, telle que formulée par les Nations Unies en 1992 lors du « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, et exprimée dans le Programme d'action 21, adopté à cette occasion ;*

*Prenant en compte la croissance rapide et continue, aussi bien passée que prévisible, de l'activité touristique, que celle-ci résulte de motifs de loisirs, d'affaires, de culture, de religion ou de santé, et ses effets puissants, tant positifs que négatifs, sur l'environnement, l'économie et la société des pays tant d'origine que d'accueil, sur les communautés locales et les populations autochtones, comme sur les relations et échanges internationaux ;*

*Ayant pour but de promouvoir un tourisme responsable et durable, accessible à tous dans le cadre du droit appartenant à toute personne d'utiliser son temps libre à des fins de loisirs ou de voyages, et dans le respect des choix de société de tous les peuples ;*

*Mais également persuadés que l'industrie touristique mondiale, dans son ensemble, a beaucoup à gagner à se mouvoir dans un environnement favorisant l'économie de marché, l'entreprise privée et la liberté du commerce, lui permettant d'optimiser ses effets bénéfiques en termes de création d'activité et d'emplois ;*

*Intimement convaincus qu'au prix du respect d'un certain nombre de principes, et de l'observance d'un certain nombre de règles, un tourisme responsable et durable n'est nullement incompatible avec une libéralisation accrue des conditions qui*

*président au commerce des services et sous l'égide desquelles opèrent les entreprises de ce secteur, et qu'il est possible, dans ce domaine, de concilier économie et écologie, environnement et développement, ouverture aux échanges internationaux et protection des identités sociales et culturelles ;*

*Considérant, dans une telle démarche, que tous les acteurs du développement touristique –administrations nationales, régionales et locales, entreprises, associations professionnelles, travailleurs du secteur, organisations non gouvernementales et organismes de toute nature de l'industrie touristique– mais aussi les communautés d'accueil, les organes de presse et les touristes eux-mêmes, exercent des responsabilités différenciées mais interdépendantes dans la valorisation individuelle et sociale du tourisme, et que la formulation des droits et devoirs de chacun contribuera à la réalisation de cet objectif ;*

*Soucieux, comme l'Organisation mondiale du tourisme s'y emploie elle-même depuis sa résolution 364(XII) adoptée lors de son Assemblée générale de 1997 (Istanbul), de promouvoir un véritable partenariat entre les acteurs publics et privés du développement touristique, et souhaitant voir un partenariat et une coopération de même nature s'étendre, de manière ouverte et équilibrée, aux relations entre pays émetteurs et récepteurs et leurs industries touristiques respectives ;*

*Nous plaçant dans le prolongement des Déclarations de Manille de 1980 sur le tourisme mondial et de 1997 sur l'impact du tourisme sur la société, ainsi que de la Charte du tourisme et du Code du touriste adoptés à Sofia en 1985 sous l'égide de l'OMT ;*

*Mais estimant que ces instruments doivent être complétés par un ensemble de principes interdépendants dans leur interprétation et leur application, sur lesquels les acteurs du développement touristique devraient régler leur conduite à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle ;*

*Utilisant, aux fins du présent instrument, les définitions et classifications applicables aux voyages, et spécialement les notions de « visiteur », de « touriste » et de « tourisme », telles qu'adoptées par la Conférence internationale d'Ottawa, tenue du 24 au 28 juin 1991, et approuvées, en 1993, par la Commission de statistique des Nations Unies lors de sa vingt-septième session ;*

*Nous référant notamment aux instruments suivants :*

- Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ;
- Convention sur le transport aérien de Varsovie du 12 octobre 1929 ;
- Convention internationale de l'aviation civile de Chicago, du 7 décembre 1944 ainsi que les Conventions de Tokyo, La Haye et Montréal, prises en relation avec celle-ci ;
- Convention sur les facilités douanières pour le tourisme du 4 juillet 1954 et Protocole associé ;

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel du 23 novembre 1972 ;
- Déclaration de Manille sur le tourisme mondial du 10 octobre 1980 ;
- Résolution de la VIème Assemblée générale de l'OMT (Sofia) adoptant la Charte du tourisme et le Code du touriste du 26 septembre 1985 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant du 26 janvier 1990 ;
- Résolution de la IXème Assemblée générale de l'OMT (Buenos Aires) portant notamment sur la facilitation des voyages ainsi que sur la sécurité et la protection des touristes du 4 octobre 1991 ;
- Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement du 13 juin 1992 ;
- Accord général sur le Commerce et des Services du 15 avril 1994 ;
- Convention sur la biodiversité du 6 janvier 1995 ;
- Résolution de la XIème Assemblée générale de l'OMT (Le Caire) sur la prévention du tourisme sexuel organisé du 22 octobre 1995 ;
- Déclaration de Stockholm contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales du 28 août 1996 ;
- Déclaration de Manille sur l'impact du tourisme sur la société, du 22 mai 1997 ;
- Conventions et recommandations adoptées par l'Organisation internationale du travail en matière de conventions collectives, de prohibition du travail forcé et du travail des enfants, de défense des droits des peuples autochtones, d'égalité de traitement et de non discrimination dans le travail ;

*affirmons le droit au tourisme et à la liberté des déplacements touristiques,*

*marquons notre volonté de promouvoir un ordre touristique mondial, équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les secteurs de la société, dans un contexte d'économie internationale ouverte et libéralisée, et*

*proclamons solennellement à ces fins les principes du Code mondial d'éthique du tourisme.*

### PRINCIPES

#### Article 1 Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés

1) *La compréhension et la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité des croyances religieuses, philosophiques et morales, sont à la fois le fondement et la conséquence d'un tourisme responsable ; les acteurs du développement touristique et les touristes eux-mêmes se doivent de porter attention aux traditions ou pratiques sociales et culturelles de tous les peuples, y compris celles des minorités et des populations autochtones, et de reconnaître leur richesse ;*

2) *Les activités touristiques doivent être conduites en harmonie avec les spécificités et traditions des régions et pays d'accueil, et dans l'observation de leurs lois, us et coutumes ;*

3) *Les communautés d'accueil, d'une part, et les acteurs professionnels locaux, d'autre part, doivent apprendre à connaître et à respecter les touristes qui les visitent, et à s'informer sur leurs modes de vie, leurs goûts et leurs attentes ; l'éducation et la formation qui sont délivrées aux professionnels contribuent à un accueil hospitalier ;*

4) *Les autorités publiques ont pour mission d'assurer la protection des touristes et visiteurs, et de leurs biens ; elles doivent porter une attention spéciale à la sécurité des touristes étrangers, en raison de la vulnérabilité particulière qui peut être la leur ; elles facilitent la mise en place de moyens d'information, de prévention, de protection, d'assurance et d'assistance spécifiques, correspondants à leurs besoins ; les attentats, agressions, enlèvements ou menaces visant les touristes ou les travailleurs de l'industrie touristique, de même que les destructions volontaires d'installations touristiques ou d'éléments du patrimoine culturel ou naturel, doivent être sévèrement condamnés et réprimés conformément à leurs législations nationales respectives ;*

5) *Les touristes et visiteurs doivent se garder, à l'occasion de leurs déplacements, de tout acte criminel ou considéré comme délictueux au regard des lois du pays visité, et de tout comportement ressenti comme choquant ou blessant par les populations locales, ou encore susceptible de porter atteinte à l'environnement local ; ils s'abstiennent de tout trafic de drogue, d'armes, d'antiquités, d'espèces protégées, ainsi que de produits et substances dangereux ou prohibés par les réglementations nationales ;*

6) *Les touristes et visiteurs ont la responsabilité de chercher à s'informer, avant même leur départ, sur les caractéristiques des pays qu'ils s'appêtent à visiter ; ils doivent avoir conscience des risques en matière de santé et de sécurité inhérents à tout déplacement hors de leur environnement habituel, et se comporter de manière à minimiser ces risques ;*

#### **Article 2 Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif**

1) *Le tourisme, activité le plus souvent associée au repos, à la détente, au sport, à l'accès à la culture et à la nature, doit être conçu et pratiqué comme un moyen privilégié de l'épanouissement individuel et collectif ; pratiqué avec l'ouverture d'esprit nécessaire, il constitue un facteur irremplaçable d'auto-éducation personnelle, de tolérance mutuelle et d'apprentissage des différences légitimes entre peuples et cultures, et de leur diversité ;*

2) *Les activités touristiques doivent respecter l'égalité des hommes et des femmes ; elles doivent tendre à promouvoir les droits de l'homme et, spécialement, les droits particuliers des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées ou handicapées, les minorités ethniques et les peuples autochtones ;*

3) *L'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes, notamment sexuelle, et spécialement lorsqu'elle s'applique aux enfants, porte atteinte aux objectifs fondamentaux du tourisme et constitue la négation de celui-ci ; à ce titre, conformément au droit international, elle doit être rigoureusement combattue avec la coopération de tous les États concernés et sanctionnée sans concession par les*

*législations nationales tant des pays visités que de ceux des auteurs de ces actes, quand bien même ces derniers sont accomplis à l'étranger;*

*4) Les déplacements pour des motifs de religion, de santé, d'éducation et d'échanges culturels ou linguistiques constituent des formes particulièrement intéressantes de tourisme, qui méritent d'être encouragées ;*

*5) L'introduction dans les programmes d'éducation d'un enseignement sur la valeur des échanges touristiques, leurs bénéfices économiques, sociaux et culturels, mais aussi leurs risques, doit être encouragée ;*

### **Article 3 Le tourisme, facteur de développement durable**

*1) Il est du devoir de l'ensemble des acteurs du développement touristique de sauvegarder l'environnement et les ressources naturels, dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, propre à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations présentes et futures ;*

*2) L'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter dans toute la mesure du possible la production de déchets devront être privilégiés et encouragés par les autorités publiques nationales, régionales et locales ;*

*3) L'étalement dans le temps et dans l'espace des flux de touristes et de visiteurs, spécialement celui résultant des congés payés et des vacances scolaires un meilleur équilibre de la fréquentation doivent être recherchés de manière à réduire la pression de l'activité touristique sur l'environnement, et à accroître son impact bénéfique sur l'industrie touristique et l'économie locale;*

*4) Les infrastructures doivent être conçues et les activités touristiques programmées de sorte que soit protégé le patrimoine naturel constitué par les écosystèmes et la biodiversité, et que soient préservées les espèces menacées de la faune et de la flore sauvages ; les acteurs du développement touristique, et notamment les professionnels, doivent consentir à ce que des limitations ou contraintes soient imposées à leurs activités lorsque celles-ci s'exercent dans des espaces particulièrement sensibles : régions désertiques, polaires ou de haute montagne, zones côtières, forêts tropicales ou zones humides, propices à la création de parcs naturels ou de réserves protégées ;*

*5) Le tourisme de nature et l'écotourisme sont reconnus comme des formes particulièrement enrichissante et valorisante de tourisme dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect du patrimoine naturel, et des populations locales et répondent à la capacité d'accueil des sites ;*

### **Article 4 Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement**

*1) Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité ; les communautés sur les territoires desquelles elles se situent ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers ;*

2) *Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures; un soin particulier est accordé à la préservation et à la mise en valeur des monuments, sanctuaires et musées, de même que des sites historiques ou archéologiques, qui doivent être largement ouverts à la fréquentation touristique ; doit être encouragé l'accès du public aux biens et monuments culturels privés, dans le respect des droits de leurs propriétaires, de même qu'aux édifices religieux, sans préjudice des nécessités du culte ;*

3) *Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine ;*

4) *L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement ;*

**Article 5 Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil**

1) *Les populations locales sont associées aux activités touristiques et participent équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles génèrent, et spécialement aux créations d'emplois directes et indirectes qui en résultent ;*

2) *Les politiques touristiques doivent être conduites de telle sorte qu'elles contribuent à l'amélioration des niveaux de vie des populations des régions visitées et répondent à leurs besoins ; la conception urbanistique et architecturale et le mode d'exploitation des stations et hébergements doivent viser à leur meilleure intégration possible dans le tissu économique et social local ; à compétence égale, l'emploi de la main d'œuvre locale doit être recherché en priorité ;*

3) *Une attention particulière doit être portée aux problèmes spécifiques des zones côtières et territoires insulaires, ainsi que des régions rurales ou de montagne fragiles, pour lesquels le tourisme représente souvent l'une des rares opportunités de développement face au déclin des activités économiques traditionnelles ;*

4) *Les professionnels du tourisme, notamment les investisseurs, doivent, dans le cadre des réglementations établies par les autorités publiques, procéder aux études d'impact de leurs projets de développement, sur l'environnement et les milieux naturels ; ils doivent également délivrer, avec la plus grande transparence et l'objectivité requise, les informations quant à leur programmes futurs, et leurs retombées prévisibles, et faciliter un dialogue sur leur contenu avec les populations intéressées ;*

**Article 6 Obligations des acteurs du développement touristique**

1) *Les acteurs professionnels du tourisme ont l'obligation de fournir aux touristes une information objective et sincère sur les lieux de destination, et sur les conditions de voyage, d'accueil et de séjour ; ils assurent la parfaite transparence des clauses des contrats proposés à leurs clients, tant en ce qui concerne la nature, le prix et la qualité des prestations qu'ils s'engagent à fournir que les contreparties financières qui leur incombent en cas de rupture unilatérale de leur part, desdits contrats ;*

2) Les professionnels du tourisme, pour autant que cela dépend d'eux, se préoccupent, en coopération avec les autorités publiques, de la sécurité, de la prévention des accidents, de la protection sanitaire et de l'hygiène alimentaire de ceux qui font appel à leurs services ; ils veillent à l'existence de systèmes d'assurance et d'assistance adaptés ; ils acceptent l'obligation de rendre des comptes, selon des modalités prévues par les réglementations nationales, et, le cas échéant, de verser une indemnisation équitable en cas de non respect de leurs obligations contractuelles ;

3) Les professionnels du tourisme, pour autant que cela dépend d'eux, contribuent au plein épanouissement culturel et spirituel des touristes et permettent l'exercice, pendant les déplacements, de leur culte religieux ;

4) Les autorités publiques des États d'origine et des pays d'accueil, en liaison avec les professionnels intéressés et leurs associations, veillent à la mise en place des mécanismes nécessaires au rapatriement des touristes en cas de défaillance des entreprises ayant organisé leurs voyages ;

5) Les gouvernements ont le droit –et le devoir– spécialement en cas de crise, d'informer leurs ressortissants des conditions difficiles, voire des dangers, qu'ils peuvent rencontrer à l'occasion de leurs déplacements à l'étranger ; il leur incombe cependant de délivrer de telles informations sans porter atteinte de manière injustifiée ou exagérée à l'industrie touristique des pays d'accueil et aux intérêts de leurs propres opérateurs ; le contenu d'éventuelles mises en garde devra donc être préalablement discuté avec les autorités des pays d'accueil et les professionnels intéressés ; les recommandations formulées seront strictement proportionnées à la gravité des situations rencontrées et limitées aux zones géographiques où l'insécurité est avérée ; elles devront être allégées ou annulées dès que le retour à la normale le permettra ;

6) La presse, notamment la presse touristique spécialisée, et les autres médias, y compris les moyens modernes de communication électronique, doivent délivrer une information honnête et équilibrée sur les événements et situations susceptibles d'influer sur la fréquentation touristique ; ils ont également pour mission d'apporter des indications précises et fiables aux consommateurs de services touristiques ; les nouvelles technologies de la communication et du commerce électronique doivent également être développées et utilisées à cette fin ; de même que la presse et les médias, elles ne doivent en aucune manière favoriser le tourisme sexuel ;

#### **Article 7 Droit au tourisme**

1) La possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de la planète constitue un droit également ouvert à tous les habitants du monde ; la participation toujours plus étendue au tourisme national et international doit être considérée comme l'une des meilleures expressions possible de la croissance continue du temps libre, et ne pas se voir opposée d'obstacles ;

2) Le droit au tourisme pour tous doit être regardé comme le corollaire de celui au repos et aux loisirs, et notamment du droit à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques, garanti par l'article 24 de la



*Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 7.d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;*

*3) Le tourisme social, et notamment le tourisme associatif, qui permet l'accès du plus grand nombre aux loisirs, aux voyages et aux vacances, doit être développé avec l'appui des autorités publiques ;*

*4) Le tourisme des familles, des jeunes et des étudiants, des personnes âgées et des handicapés doit être encouragé et facilité ;*

#### **Article 8 Liberté des déplacements touristiques**

*1) Les touristes et visiteurs bénéficient, dans le respect du droit international et des législations nationales, de la liberté de circuler à l'intérieur de leur pays comme d'un État à un autre, conformément à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; ils doivent pouvoir accéder aux zones de transit et de séjour ainsi qu'aux sites touristiques et culturels sans formalité exagérée ni discrimination;*

*2) Les touristes et visiteurs se voient reconnaître la faculté d'utiliser tous les moyens de communication disponibles, intérieurs ou extérieurs ; ils doivent bénéficier d'un prompt et facile accès aux services administratifs, judiciaires et de santé locaux ; ils peuvent librement contacter les autorités consulaires du pays dont ils sont ressortissants conformément aux conventions diplomatiques en vigueur ;*

*3) Les touristes et visiteurs bénéficient des mêmes droits que les citoyens du pays visité quant à la confidentialité des données et informations personnelles les concernant, notamment lorsque celles-ci sont stockées sous forme électronique ;*

*4) Les procédures administratives de passage des frontières, qu'elles relèvent des États ou résultent d'accords internationaux, telles que les visas, ou les formalités sanitaires et douanières, doivent être adaptées de manière à faciliter la liberté des voyages et l'accès du plus grand nombre au tourisme international ; les accords entre groupes de pays visant à harmoniser et simplifier ces procédures doivent être encouragés ; les impôts et charges spécifiques pénalisant l'industrie touristique et portant atteinte à sa compétitivité doivent être progressivement éliminés ou corrigés ;*

*5) Les voyageurs doivent pouvoir disposer, autant que la situation économique des pays dont ils sont originaires le permet, des allocations de devises convertibles nécessaires à leurs déplacements ;*

#### **Article 9 Droits des travailleurs et des entrepreneurs de l'industrie touristique**

*1) Les droits fondamentaux des travailleurs salariés et indépendants de l'industrie touristique et des activités connexes, doivent être assurés sous le contrôle des administrations tant de leurs États d'origine que de celles des pays d'accueil, avec un soin particulier compte tenu des contraintes spécifiques liées notamment à la saisonnalité de leur activité, à la dimension globale de leur industrie et à la flexibilité qu'impose souvent la nature de leur travail ;*

*2) Les travailleurs salariés et indépendants de l'industrie touristique et des activités connexes ont le droit et le devoir d'acquérir une formation adaptée, initiale et*

*continue ; une protection sociale adéquate leur est assurée ; la précarité de l'emploi doit être limitée dans toute la mesure du possible ; un statut particulier, notamment pour ce qui concerne leur protection sociale, doit être proposé aux travailleurs saisonniers du secteur ;*

*3) Toute personne physique et morale, dès lors qu'elle fait preuve des dispositions et qualifications nécessaires, doit se voir reconnaître le droit de développer une activité professionnelle dans le domaine du tourisme, dans le cadre des législations nationales en vigueur ; les entrepreneurs et les investisseurs –spécialement dans le domaine des petites et moyennes entreprises– doivent se voir reconnaître un libre accès au secteur touristique avec un minimum de restrictions légales ou administratives ;*

*4) Les échanges d'expériences offertes aux cadres et travailleurs, salariés ou non, de pays différents, contribuent, à l'épanouissement de l'industrie touristique mondiale ; ils doivent être facilités autant que possible, dans le respect des législations nationales et conventions internationales applicables ;*

*5) Facteur irremplaçable de solidarité dans le développement et de dynamisme dans les échanges internationaux, les entreprises multinationales de l'industrie touristique ne doivent pas abuser des situations de positions dominantes qu'elles détiennent parfois ; elles doivent éviter de devenir le vecteur de modèles culturels et sociaux artificiellement imposés aux communautés d'accueil ; en échange de la liberté d'investir et d'opérer commercialement qui doit leur être pleinement reconnue, elles doivent s'impliquer dans le développement local en évitant par le rapatriement excessif de leurs bénéfices ou par leurs importations induites, de réduire la contribution qu'elles apportent aux économies où elles sont implantées ;*

*6) Le partenariat et l'établissement de relations équilibrées entre entreprises des pays générateurs et récepteurs concourent au développement durable du tourisme et à une répartition équitable des bénéfices de sa croissance ;*

**Article 10 Mise en œuvre des principes du Code mondial d'éthique du tourisme**

*1) Les acteurs publics et privés du développement touristique coopèrent dans la mise en œuvre des présents principes et se doivent d'exercer un contrôle de leur application effective;*

*2) Les acteurs du développement touristique reconnaissent le rôle des institutions internationales, au premier rang desquelles l'Organisation mondiale du tourisme, et des organisations non gouvernementales compétentes en matière de promotion et de développement du tourisme, de protection des droits de l'homme, d'environnement ou de santé, dans le respect des principes généraux du droit international ;*

*3) Les mêmes acteurs manifestent l'intention de soumettre, à fin de conciliation, les litiges relatifs à l'application ou à l'interprétation du Code mondial d'éthique du tourisme à un organisme tiers impartial dénommé : Comité mondial d'éthique du tourisme.*

2. Appelle les acteurs du développement touristique -administrations nationales, régionales et locales de tourisme, entreprises, associations

professionnelles, travailleurs du secteur et organismes de l'industrie touristique- les communautés d'accueil et les touristes eux-mêmes, à régler leur conduite sur les principes énoncés dans le Code mondial d'éthique du tourisme et les mettre en œuvre de bonne foi conformément aux dispositions précisées ci-après ;

3. Décide que les modalités de mise en œuvre des principes énoncés dans le Code feront, en tant que de besoin, l'objet de directives d'application, élaborées par le Comité mondial d'éthique du tourisme, soumises au Conseil exécutif de l'OMT, adoptées par l'Assemblée générale, et périodiquement revues et adaptées dans les mêmes conditions ;

4. Recommande :

- a. aux États Membres ou non membres de l'OMT, sans que cela constitue pour eux une obligation, d'accepter expressément les principes énoncés dans le Code mondial d'éthique du tourisme et de s'en inspirer dans l'établissement de leurs législations et réglementations nationales, et d'en informer le Comité mondial d'éthique du tourisme dont la création est prévue à l'article 10 du Code et organisée au point 6 ci-après ;
- b. aux entreprises et organismes de l'industrie touristique, qu'ils soient ou non Membres affiliés de l'OMT, et à leurs associations, d'inclure les dispositions appropriées du Code dans leurs instruments contractuels ou y renvoyer expressément dans leurs propres codes de conduite ou règles professionnelles internes, et d'en informer le Comité mondial d'éthique du tourisme ;

5. Invite les membres de l'OMT à mettre activement en œuvre les recommandations qu'elle a émises à l'occasion de sessions antérieures dans les domaines couverts par le présent Code tant pour ce qui concerne le développement durable du tourisme et la prévention du tourisme sexuel organisé que la facilitation des voyages, la sécurité et la protection des touristes ;

6. Souscrit au principe d'un Protocole de mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme tel qu'annexé à la présente résolution et adopte les idées directrices qui l'inspirent :

- création d'un mécanisme souple de suivi et d'évaluation en vue d'assurer l'adaptation continue du Code aux évolutions du tourisme mondial et, plus largement, des conditions changeantes des relations internationales ;
- mise à la disposition des États et des autres acteurs du développement touristique d'un mécanisme de conciliation auquel ils pourraient recourir sur une base consensuelle et volontaire ;

7. Invite les Membres effectifs de l'Organisation et l'ensemble des acteurs du développement touristique à faire parvenir leurs observations complémentaires et propositions d'amendement au projet de Protocole de

mise en œuvre annexé à la présente résolution dans un délai de six mois, de façon à permettre au Conseil exécutif d'étudier en temps utile les modifications à apporter à ce texte et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur ce point lors de sa quatorzième session ;

8. Décide d'engager le processus de désignation des Membres du Comité mondial d'éthique du tourisme, de manière à ce que sa composition puisse être complétée lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale ;

9. Incite les États Membres de l'OMT à publier et à faire connaître le plus largement possible le Code mondial d'éthique du tourisme notamment en le diffusant auprès de l'ensemble des acteurs du développement touristique, et en invitant ceux-ci à lui donner une large publicité ;

10. Charge le Secrétaire général de se rapprocher du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin d'étudier comment celle-ci pourrait s'associer au présent Code, voire sous quelle forme elle pourrait le reprendre à son compte, et ceci notamment dans le cadre du processus de mise en œuvre des recommandations de la dernière session de la Commission du développement durable.

### **PROJET DE PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE**

#### **I. Organisme chargé de l'interprétation, de l'application et de l'évaluation des dispositions du Code mondial d'éthique du tourisme**

a) *Il est créé un Comité mondial d'éthique du tourisme composé de douze personnalités indépendantes des gouvernements et de douze suppléants, choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine du tourisme et les domaines connexes ; ils ne reçoivent ni directive, ni instruction de la part de ceux qui ont proposé leur nomination ou les ont désignés, et n'ont pas à leur rendre compte ;*

b) *Les membres du Comité mondial d'éthique du tourisme sont nommés de la manière suivante :*

*- six membres et six suppléants sont désignés par les Commissions régionales de l'OMT, sur proposition des États Membres de celle-ci ;*

*- un membre et un suppléant sont désignés par les territoires autonomes, Membres associés de l'OMT, parmi ces derniers ;*

*- quatre membres et quatre membres suppléants sont élus par l'Assemblée générale de l'OMT, parmi les Membres affiliés de l'OMT, représentants professionnels ou employés de l'industrie touristique, des universités et des organisations non gouvernementales, après consultation du Comité des Membres affiliés ;*

*- un président, qui peut être une personnalité extérieure aux membres de l'OMT, est élu par les autres membres du Comité, sur proposition du Secrétaire général de l'OMT ;*

*Le Conseiller juridique de l'Organisation mondiale du tourisme participe en tant que besoin et avec voix consultative aux réunions du Comité ; le Secrétaire général de l'OMT assiste de droit ou peut se faire représenter à ses réunions ;*

*Pour procéder aux désignations des membres du Comité, il sera tenu compte de la nécessité d'une composition géographique équilibrée de cet organe et d'une diversification des compétences et des statuts personnels de ses membres, tant du point de vue économique et social que juridique ; les membres sont nommés pour quatre ans, leur mandat ne pouvant être renouvelé qu'une fois ; en cas de vacance d'un siège, le membre est remplacé par son suppléant, étant entendu que, si la vacance concerne à la fois un membre et son suppléant, le Comité pourvoit lui-même au siège ; si le siège du Président est vacant, il est remplacé dans les conditions fixées ci-dessus ;*

*c) Les Commissions régionales de l'OMT font office, dans les cas prévus aux points I d), g) et h), ainsi que II a), b), f) et g) du présent Protocole, de comités régionaux d'éthique du tourisme ;*

*d) Le Comité mondial d'éthique du tourisme établit son règlement intérieur, lequel s'applique également, mutatis mutandis, aux Commissions régionales lorsque celles-ci font office de comités régionaux d'éthique du tourisme ; le quorum nécessaire à la réunion du Comité est fixé aux deux tiers de la formation dans laquelle il est appelé à siéger ; en cas d'absence d'un membre, celui-ci peut être remplacé par son suppléant ; en cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante ;*

*e) En proposant la candidature d'une personnalité appelée à siéger au Comité, chaque Membre de l'OMT s'engage à prendre en charge les frais de voyage et de séjour occasionnés par la participation aux réunions de la personnalité dont il a proposé la nomination, étant entendu que les membres du Comité ne bénéficient d'aucune rémunération ; les frais liés à la participation du Président du Comité, également non rémunéré, peuvent être pris en charge par le budget de l'OMT ; le secrétariat du Comité est assuré par les services de l'OMT ; les coûts de fonctionnement, restant à la charge de l'Organisation pourront être, en totalité ou en partie, imputés à un fonds fiduciaire alimenté par des contributions volontaires ;*

*f) Le Comité mondial d'éthique du tourisme se réunit en principe une fois par an ; lorsqu'il est saisi d'une demande aux fins du règlement d'un litige, le président consulte les autres membres et le Secrétaire général de l'OMT sur l'opportunité d'une réunion extraordinaire ;*

*g) Le Comité mondial d'éthique du tourisme et les Commissions régionales de l'OMT assurent des fonctions d'évaluation de la mise en œuvre du présent Code, et de conciliation ; il peut inviter des experts ou institutions extérieures à apporter leurs contributions à ses travaux ;*

*h) Sur la base des rapports périodiques qui leur sont adressés par les Membres effectifs, les Membres associés et les Membres affiliés de l'OMT, les Commissions régionales de l'OMT procèdent tous les deux ans, en tant que comités régionaux d'éthique du tourisme, à un examen de l'application du Code dans leur région respective ; elles consignent les résultats de cet examen dans un rapport adressé au Comité mondial d'éthique du tourisme ; les rapports des Commissions régionales*

peuvent contenir des suggestions visant à amender ou à compléter le Code mondial d'éthique du tourisme ;

i) Le Comité mondial d'éthique du tourisme exerce une fonction globale d'« observatoire » des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Code et des solutions proposées ; il effectue la synthèse des rapports établis par les Commissions régionales en les complétant par les données recueillies par lui avec l'aide du Secrétaire général et le concours du Comité des Membres affiliés, laquelle inclut, le cas échéant, des propositions en vue d'amender ou de compléter le Code mondial d'éthique du tourisme ;

j) Le Secrétaire général transmet le rapport du Comité mondial d'éthique du tourisme au Conseil exécutif, accompagné de ses propres observations, pour examen et transmission à l'Assemblée générale avec ses propres recommandations ; l'Assemblée générale décide des suites à donner au rapport et aux recommandations qui lui sont ainsi soumis, que les administrations nationales de tourisme et les autres acteurs du développement touristiques ont ensuite pour mission de mettre en œuvre ;

## **II. Mécanisme de conciliation en vue du règlement des litiges**

a) En cas de litige concernant l'interprétation ou l'application du Code mondial d'éthique du tourisme, deux ou plusieurs acteurs du développement touristique peuvent conjointement saisir le Comité mondial d'éthique du tourisme ; si le litige oppose deux ou plusieurs acteurs appartenant à la même région, les Parties devront saisir la Commission régionale compétente de l'OMT dans sa fonction de comité régional d'éthique ;

b) Les États, ainsi que les entreprises et organismes touristiques peuvent déclarer accepter par avance la compétence du Comité mondial d'éthique du tourisme ou d'une Commission régionale de l'OMT pour tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent Code, ou pour certaines catégories de litiges ; dans ce cas, le Comité ou la Commission régionale compétente seront considérés comme valablement saisis unilatéralement par l'autre Partie au litige ;

c) Lorsqu'un litige est soumis en première instance à l'examen du Comité mondial d'éthique du tourisme, le président de celui-ci désigne en son sein un sous-comité de trois membres chargé de son examen ;

d) Le Comité mondial d'éthique du tourisme saisi d'un litige se prononce sur la base du dossier constitué par les Parties ; il peut demander à celles-ci des informations complémentaires et, s'il le juge utile, les entendre à leur demande ; les frais occasionnés par cette audition sont à la charge des Parties, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Comité ; le défaut d'une Partie au litige, dès lors que la faculté lui aura été donnée dans des conditions raisonnables, de participer, n'empêche pas le Comité de se prononcer ;

e) Sauf accord contraire des Parties, le Comité mondial d'éthique du tourisme se prononce dans le délai de trois mois suivant la date à laquelle il est saisi ; il présente aux Parties des recommandations propres à former la base d'un règlement ; les Parties informent sans délai le président du Comité qui a procédé à l'examen du litige des suites qu'elles ont données à ces recommandations ;

f) *En cas de saisine d'une Commission régionale de l'OMT, celle-ci se prononce suivant la même procédure, mutatis mutandis, que celle s'appliquant au Comité mondial d'éthique du tourisme lorsqu'il intervient en première instance ;*

g) *Si, dans un délai de deux mois suivant la notification des propositions émanant du Comité ou d'une Commission régionale, les Parties ne peuvent s'entendre sur les termes d'un règlement définitif du litige, les Parties ou l'une de celles-ci peuvent saisir le Comité mondial d'éthique du tourisme en formation plénière ; lorsque le Comité s'est prononcé en première instance, les membres qui ont siégé au sous-comité qui a examiné le litige ne peuvent y siéger et sont remplacés par leurs suppléants; si ceux-ci ont participé à la première instance, les membres titulaires ne sont pas empêchés de siéger ;*

h) *Le Comité mondial d'éthique du tourisme siégeant en formation plénière se prononce en suivant la procédure prévue aux points II d) et e) ci-dessus ; si aucune solution n'est intervenue à un stade antérieur, il formule des conclusions finales pour le règlement du litige, qu'il sera recommandé aux Parties, si elles sont d'accord avec leur contenu, d'appliquer dans les meilleurs délais possibles ; ces conclusions seront rendues publiques même dans le cas où le processus de conciliation n'aurait pas abouti et que l'une des Parties se refuse à accepter les conclusions finales proposées;*

i) *Les Membres effectifs, les Membres associés et les Membres affiliés de l'OMT, ainsi que les États non membres de l'OMT, peuvent déclarer qu'ils acceptent par avance comme obligatoires de plein droit et, le cas échéant, sous la seule réserve de réciprocité, les conclusions finales du Comité mondial d'éthique du tourisme dans les litiges, ou dans un litige particulier auquel ils sont parties ;*

j) *Les États peuvent également reconnaître comme obligatoires de plein droit ou sous condition d'exequatur les conclusions finales du Comité mondial d'éthique du tourisme dans les litiges auxquels sont parties leurs ressortissants ou qui doivent être mises en œuvre sur leur territoire ;*

k) *Les entreprises et organismes touristiques peuvent inclure dans leurs documents contractuels une disposition rendant obligatoires de plein droit les conclusions finales du Comité mondial d'éthique du tourisme dans leurs relations avec leurs co-contractants.*

## Annexe 9

**La charte d'éthique du tourisme <sup>1</sup>**

Pour un tourisme mondial, équitable, responsable et durable, les professionnels signataires s'engagent à respecter les principes du Code Mondial Éthique du Tourisme et à appliquer

**PRINCIPES DU CODE**

La possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de la planète constitue un droit également ouvert à tous les habitants du monde. Elle repose sur la liberté des déplacements touristiques. La présente charte doit favoriser l'exercice de ce droit au tourisme qui repose sur les principes qui s'exercent dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales :

- Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés
- Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif
- Le tourisme, facteur de développement durable
- Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement
- Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil
- Le tourisme, facteur de création et de qualification des emplois
- L'information et la protection des touristes

**ENGAGEMENTS DE LA CHARTE**

Les professionnels en tant qu'acteurs touristiques, expriment la volonté de contribuer au développement de l'éthique dans le tourisme et de privilégier un tourisme respectueux des équilibres écologiques, économiques et socioculturels.

A ce titre, les professionnels signataires de la présente charte s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Réaliser des produits touristiques s'intégrant dans un tourisme durable qui repose notamment sur :
  - la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles, la protection du patrimoine naturel,

---

<sup>1</sup> Source : site du Ministère du Tourisme français : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) (août 2004)



- la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité et des cultures traditionnelles,
  - l'intégration urbanistique et architecturale.
2. Associer les pays d'accueil et leurs populations locales aux activités touristiques afin de leur permettre de bénéficier des retombées économiques favorisant le développement et leur qualité de vie.
  3. Conduire les activités touristiques en harmonie avec les spécificités et traditions des régions et pays d'accueil.
  4. Favoriser le développement et la qualification des emplois des personnels salariés et indépendants:
    - par l'accès à une formation adaptée, initiale et continue pour les personnels de l'industrie touristique,
    - par le respect des droits fondamentaux des personnels de l'industrie touristique.
  5. Respecter l'égalité des hommes et des femmes, protéger les droits des enfants et des groupes les plus vulnérables et lutter contre l'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes, notamment sexuelle.
  6. Fournir aux touristes une information objective et sincère sur les lieux de destination, les conditions de voyage et se préoccuper en coopération avec les autorités publiques de la sécurité des voyageurs, de leur protection sanitaire et alimentaire.

De plus, les professionnels, en tant qu'acteurs de développement touristique, s'engagent à faciliter la mise en œuvre des principes ci-dessous par les pays et communautés d'accueil ainsi que par les touristes et visiteurs :

1. Les communautés d'accueil et les acteurs professionnels locaux doivent apprendre à connaître et à respecter les touristes.
2. Les touristes et visiteurs doivent s'informer sur les caractéristiques des pays qu'ils s'apprêtent à visiter, adopter des comportements de nature à minimiser tous risques inhérents à leurs déplacements, et respecter les populations d'accueil.

Les touristes et visiteurs doivent être des acteurs d'une nouvelle citoyenneté de l'humanité et contribuer ainsi au développement économique, à la paix et à l'entente entre toutes les nations du monde.

L'application de la charte donnera lieu à la délivrance du label "tourisme et éthique" aux entreprises et territoires qui en font la demande.

Les premiers signataires de la charte sont :

- Michelle DEMESSINE, Secrétaire d'État au tourisme
- Jean-Cyril SPINETTA, Président-directeur général, Air France,
- Jean-Robert REZNIK, Directeur général, ACCOR
- Philippe BOURGUIGNON, Président-directeur général, Club Méditerranée
- Éric BLANC, Directeur général, Pierre et Vacances
- Jean-Christian PINOT, Directeur des relations internationales, Nouvelles Frontières
- Jean-Pierre MAS, Président-directeur général, AFAT Voyages
- Renée OUGIER, Présidente, Logis de France
- Antoine CACHIN, Président-directeur général, HAVAS Voyages
- Philippe DEMONCHY, Président-directeur général, SELECTOUR
- Georges COLSON, Président-directeur général, FRAM
- Louis GALLOIS, Président, SNCF
- César BALDERRACHI, Président SNAV
- André DAGUIN, Président, UMIH
- Jean-Marc MIGNON, Délégué général UNAT

Le secrétariat d'État au tourisme, en concertation avec les professionnels, a choisi un logo, présenté pour la première fois à Top Résa.

Ce logo, symbole de la prise en compte des impératifs éthiques dans le tourisme, accompagnera la charte à laquelle les professionnels souscriront.



Annexe 10

## **La Charte du Tourisme Equitable**

### **Principes et engagements.- Version 1 (texte de travail)**

#### **Les principes du tourisme équitable**

Par le développement des voyages de masse et la promotion de produits " packages " vendus tout compris, le voyageur est très souvent devenu un touriste :consommateur. Cette " marchandisation " des voyages a généré de nombreux effets négatifs. C'est ainsi notamment qu'un petit nombre de tours opérateurs occidentaux très puissants imposent maintenant leurs règles, leurs prix, et souvent leurs standards marketing aux pays d'accueil et aux prestataires de services locaux, tout comme à leurs clients. D'une opportunité d'établir des relations directes entre les hommes et les femmes de cultures différentes pouvant contribuer à la construction d'un monde plus solidaire, et celle de permettre à des populations et pays d'accueil de valoriser leur culture et de contribuer durablement à leur développement, le tourisme tend à devenir essentiellement un outils de profit pour quelques opérateurs privés. Inéquitable, cette tendance renforce et banalise les relations dominants/dominés en laissant peu de place à la prise en compte du respect de la diversité culturelle et des équilibres sociaux et naturels souvent fragiles Placés dans ce contexte et sous la pression des règles et standard imposés, d'une part les petits prestataires locaux les plus défavorisés se livrent à une concurrence effrénée entre eux et banalisent leurs produits avec des conséquences déplorables tant pour eux mêmes que pour leur environnement (social, économique, écologique, culturel), d'autre part, les populations peinent à trouver des espaces commerciaux et des interlocuteurs pour bâtir un tourisme qui les respecte et leur permet de vivre dignement.

**Face à ce constat, l'objet principal des adhérents à la présente charte du tourisme équitable est de travailler avec des communautés d'accueil, les prestataires de services et les voyageurs pour préserver leur dignité et leur autonomie dans une activité de rencontres et d'échanges, en maîtrisant le sens et la valeur de leurs actes.**

Dans ce cadre, les opérateurs du tourisme équitable travaillent en particulier avec des prestataires de services locaux (du lieu du voyage), respectant les valeurs sociales et culturelles de leur environnement, et opérant leur activité économique en prenant en considération le mieux possible des critères de développement durable (selon leur marge de manœuvres).

Le tourisme équitable vise en parallèle à promouvoir des comportements responsables pour les voyageurs, notamment par une sensibilisation particulière à ses principes.

### **Définition du tourisme équitable**

Le tourisme équitable est un ensemble d'activités et de services, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil, autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles). Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de la définition de ces activités (possibilité de les modifier, de les réorienter, de les arrêter). Elles participent aussi à leur gestion continue de façon significative (en limitant au maximum les intermédiaires n'adhérant pas à ces principes du tourisme équitable). Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone.

### **Les engagements des acteurs du tourisme équitable**

Les différents acteurs de cette filière du tourisme équitable et notamment les organismes qui assurent la promotion et la vente des produits de cette filière, peuvent être considérés comme des acteurs du tourisme équitable s'ils respectent au moins les engagements suivants :

#### **1/ Partenariat**

**1a/** Dans une approche de tourisme solidaire, les communautés d'accueil, les prestataires de services locaux et les organismes de promotion et de vente des séjours travaillent en partenariat sur le long terme. Ils valorisent les apports spécifiques de chacun en intégrant au mieux les coûts sociaux et environnementaux.

**1b/** Ils partagent équitablement entre eux les fruits de leurs activités menées en complémentarité.

#### **2/ Contractualisation concertée**

**2a/** Toutes les parties prenantes doivent être consultées sur les projets de développement touristique (y compris les communautés résidentes non directement impliquées dans la réalisation des activités touristiques se déroulant sur leur territoire), et ceci préalablement à l'établissement de contrats de prestations de services respectant au moins les droits sociaux fondamentaux (convention de l'Organisation International du Travail), et toute réglementation locale d'usage plus protectrice pour les travailleurs.

**2b/** L'établissement des prix des prestations, et en particulier des rémunérations des prestataires, fait l'objet d'un processus de négociation équitable, intégrant notamment le respect d'une concurrence non déloyale envers les prestataires locaux. De même, un acompte adapté, voire le règlement intégral en avance, peut être versé au prestataire local si celui-ci ne dispose pas du fond de roulement suffisant lui permettant de couvrir sereinement par lui-même les frais liés à la prestation.

### **3/ Développement local**

**3a/** Les activités touristiques proposées localement doivent être pensées et gérées pour contribuer directement au développement durable des communautés et territoires d'accueil.

**3b/** Les bénéfices tirés de ces activités touristiques, en particulier ceux des organismes de promotion et de vente, sont réinvestis majoritairement dans des actions de développement local maîtrisées par les communautés d'accueil.

### **4/ Transparence**

**4a/** la transparence des modes de décisions, des transactions financières et des comptes généraux relatifs à toutes les activités est une caractéristique incontournable du tourisme équitable. C'est cette transparence qui permet à toutes les parties prenantes de participer effectivement aux débats, et qui valide l'équité des différentes décisions.

**4b/** cette transparence inclut aussi une information de qualité des touristes préalablement à leur séjour. Cette information porte à la fois sur une description réaliste du contenu des prestations proposées (le marketing touristique basé sur la " vente d'un rêve " au touriste doit être banni) et sur une sensibilisation à la démarche particulière du tourisme équitable.

**4c/** Enfin cette transparence générale doit permettre le contrôle du respect des engagements pour chaque acteur déclarant son activité équitable. Ce contrôle pouvant être réalisé par toute personne ou organisme extérieur à l'organisation.

**5/ Voyageurs responsables.** Le voyageur qui opte pour cette forme de tourisme est un consommateur responsable qui a pris conscience que son attitude et ses actes sur place peuvent être pour les populations d'accueil autant un facteur de développement qu'un élément déstabilisateur. En conséquence, il s'engage à se garder de toute attitude et de toute intervention qui pourrait bouleverser les équilibres sociaux, culturels et écologiques des communautés d'accueil et viendraient contrecarrer leurs dynamiques de développement. En particulier il s'interdit tout don et intervention directe sur le lieu qui ne seraient pas placés sous le contrôle des responsables des communautés d'accueil.

## Annexe 11

**Les recommandations du rapport Bouquet sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants****A/ Eduquer, former, sensibiliser, communiquer****1. Eduquer et former les élèves, les étudiants et les professionnels**

1a/. Renforcer l'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée.

1b/ Former et sensibiliser les jeunes adultes de l'enseignement universitaire et des Grandes Ecoles au thème de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et les voyages via un module de formation clef en mains, l'intervention de grands témoins et des expositions mobiles

1c/ Evaluer les formations prodiguées en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans les études spécifiques liées aux secteurs du tourisme, les créer dans le secteur de l'hôtellerie.

1d/ Améliorer la formation à destination des magistrats, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, sur les aspects juridiques et de mise en œuvre des procédures répressives relatives aux infractions sexuelles impliquant des enfants.

1e/ Développer les aspects de protection des enfants contre la pédocriminalité dans les programmes de formation des formateurs intervenant dans le cadre de la coopération internationale.

**2. Sensibiliser et informer les ressortissants français s'expatriant ou voyageant à l'étranger en les informant de la loi française relative aux infractions à caractère sexuel impliquant des enfants**

a. Créer une obligation légale d'insertion dans les contrats de travail des salariés d'entreprises françaises expatriés, du rappel de la loi en question.

b. Créer une obligation légale d'insertion dans les contrats de travail des volontaires expatriés d'organisations non gouvernementales françaises de solidarité internationale, du rappel de la loi en question.

c. Créer une obligation légale d'insertion dans les contrats de voyage à forfait, du rappel de la loi en question.

d. Créer une obligation générale d'information des fonctionnaires français civils et militaires, se rendant à l'étranger.

e. En complément de ces mesures pourrait être envisagée la remise à tout ressortissant français s'expatriant à l'étranger d'une brochure de sensibilisation.

**3. Communiquer sur le "respect de l'enfant" et le "rappel de la loi"**

a. Renforcer les actions de communication à destination des voyageurs, d'abord grâce aux professionnels du tourisme, mais aussi en mobilisant les personnes relais et ressources dans tous les secteurs d'activités ayant un lien avec le voyage (les cabinets

médicaux, les centres de vaccination, les pharmacies, ainsi que les ordres professionnels, les revues des modes de transport)

b. Communiquer à destination des familles via la Caisse Nationale des Allocations Familiales et sa revue Vie de famille

c. Capitaliser sur la diversité des leviers de communication et mutualiser les messages

## **B/. Normes et application**

### **4. Mettre en œuvre une démarche de normalisation des comportements**

Les acteurs de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, forme d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qu'il s'agisse des opérateurs de tourisme, des associations intervenant sur le terrain ou sur le territoire national, ont le souci de faire adopter de bonnes règles de comportement susceptibles de fédérer l'ensemble de la société française autour de la lutte contre ce fléau. Jusqu'à présent, ces bonnes règles ont été peu formalisées. Par exemple :

- les opérateurs de tourisme ont d'ores et déjà pris des engagements, dans le cadre de chartes d'éthique par exemple, mais la diversité de ces engagements n'en facilite pas toujours la mise en œuvre concrète et vérifiable ;

- de même le comportement des associations de protection de l'enfance, par exemple en matière de signalement, n'a pas toujours la meilleure efficacité ;

- les ressortissants français expatriés ou voyageant à l'étranger ou les fonctionnaires français en poste à l'étranger n'ont pas toujours les attitudes les plus adaptées quand ils ont connaissance d'actes ou de comportements délictueux ;

- même les associations familiales et les familles ne savent pas toujours comment aborder ces questions notamment avec les enfants.

Le moment paraît venu de réunir l'ensemble de ces acteurs dans une démarche de normalisation, qui serait conduite par l'AFNOR, à la demande des ministres chargés de la famille et du tourisme, pour formaliser effectivement ces bonnes règles. Ces règles constitueraient une norme relative au respect de l'enfant, par exemple pour la mise en œuvre de l'article 34 de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Une fois la norme publiée au Journal Officiel, les opérateurs de tourisme, les associations pourraient individuellement déclarer qu'elles respectent la norme et s'en prévaloir en l'affichant par l'intermédiaire d'un logo. Le contrôle du respect de la norme par ceux qui s'y engagent est effectué par la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes qui, saisie par des consommateurs ayant constaté le non-respect des règles prévues par la norme, infligerait des sanctions pour publicité mensongère.

Dans un deuxième temps, les structures qui le souhaiteraient pourraient se faire certifier NF. Ce qui implique paiement d'une redevance annuelle de leur part et contrôle organisé par l'AFNOR.

Enfin, dans une troisième phase, la norme française s'avérant efficace, pourrait être ouverte une démarche de normalisation européenne qui prendrait appui sur la norme française.

- Au-delà de la norme à laquelle l'adhésion reste facultative, il pourrait être proposé aux Etats avec lesquels la France engagerait une coopération bilatérale dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants de prendre les dispositions pour

donner une valeur légale obligatoire à certaines des règles prévues par la norme, par exemple légiférer pour limiter l'accès de leurs ressortissants mineurs locaux aux hôtels accueillant des touristes ou voyageurs étrangers.

- Pourra être créée une marque repère "tourisme respectueux des enfants" qui, prenant appui sur la norme, permettra aux consommateurs de bien repérer les opérateurs qui respectent la norme.

**C/ Aider très concrètement quelques pays, dans le cadre de coopérations bilatérales, à lutter effectivement contre le tourisme sexuel.**

**5. Renforcer l'effectivité des procédures répressives en agissant sur toute la chaîne des acteurs de leur mise en œuvre**

- a. Engager avec les ONG un travail de réflexion relatif aux modalités de signalements.
- b. Editer des guides destinés aux acteurs (associations et ambassades) de la mise en œuvre des procédures pénales
- c. Dans les pays concernés par la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, former et sensibiliser les **officiers de liaison** à la lutte contre le trafic d'êtres humains.
- d. Développer des coopérations juridiques et policières bilatérales relatives à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants pour, d'une part, aider les pays victimes du fléau à faire évoluer leur législation pénale et les modalités concrètes de son application et, d'autre part, pour aider, par la formation mais aussi le conseil, la police et la justice locale à la rationalisation de la mise en œuvre concrète des procédures répressives, notamment celle qui concerne nos propres ressortissants.

**6. Renforcer les incidences supplémentaires des condamnations pénales de ressortissants français**

- a. Instaurer une peine complémentaire d'interdiction de sortie du territoire national pour les personnes condamnées par la justice française pour infraction à caractère sexuel commis à l'encontre de mineurs.
- b. Inscrire au casier judiciaire et/ou au fichier des délinquants sexuels les ressortissants français condamnés par des juridictions étrangères pour infraction sexuelle impliquant des enfants
- c. Procéder au recueil des empreintes génétiques des ressortissants français ou résidant habituellement en France condamnés par des juridictions étrangères, pour des infractions à caractère sexuel impliquant des enfants.

**7. Conditionner l'aide technique ou financière de la France à la formalisation d'un plan pluriannuel d'actions en faveur de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants**

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est essentiellement lié à la grande pauvreté et au sous-développement. L'éradication de ce fléau passe donc en réalité par le développement économique des pays où il sévit et par la disparition de la grande pauvreté des enfants et de leurs familles. Dans cet esprit, et conformément aux recommandations des congrès mondiaux de Stockholm et de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le groupe préconise que



la France conditionne l'octroi d'aides au développement, singulièrement d'aides au développement touristique, à l'engagement des pays concernés dans un plan d'action pluriannuel de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants comportant, idéalement, l'ensemble des volets suivants :

- sensibilisation, information et formation ;
- éducation, réinsertion et aide aux victimes ;
- amélioration de la législation, y compris pour le développement de l'état civil mais aussi de la législation pénale et de sa mise en œuvre ;
- développement économique et social.

**8. Proposer à quelques pays volontaires d'entrer dans des conventions bilatérales ayant pour objet de les aider à lutter effectivement contre le tourisme sexuel et l'exploitation sexuelle des enfants**

Ces conventions prévoiraient a minima :

- le développement d'un volet de coopération judiciaire, juridique et policière ainsi qu'un renforcement de l'accès à des ressources policières et juridiques françaises des autorités locales;
- le développement de l'aide aux associations intervenant sur le terrain
- avec l'appui d'entreprises françaises volontaires [respectant l'ensemble des règles nationales et internationales relatives au droit du travail et à la protection de l'enfance] implantées sur place, voire de leurs entreprises sous traitantes sous le contrôle des associations, pour faire accueillir en apprentissage les enfants âgés d'au moins 14 ans avec une perspective contractuelle de les engager dans un emploi présentant toutes les garanties sanitaires et de revenu au terme de leur formation et de faire accueillir dans des structures d'éducation générale les enfants de moins de quatorze ans. Ces programmes devront être réalisés avec le concours et l'expertise des associations de protection de l'enfance ou, à défaut, de référents qualifiés ;

**D. Travailler ensemble pour une démarche européenne de protection des enfants contre le tourisme sexuel**

D'une part, si nous parvenons à aider efficacement quelques pays il restera indispensable que d'autres membres de l'Union Européenne prennent le relais vis-à-vis d'autres pays touchés par le fléau. D'autre part, dans l'hypothèse où la démarche de normalisation des comportements français aura abouti et se sera révélée efficace, il pourra être souhaitable de convaincre l'Union Européenne dans son ensemble d'adopter la même attitude. Sans attendre, le gouvernement français pourrait s'efforcer de :

**9. Faire de la stratégie engagée par la France un programme européen de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants**

- lancer une campagne européenne en liaison avec la Commission, le Parlement européen et le conseil économique et social européen afin de convaincre les pays de l'Union européenne de s'approprier la démarche au sein de leur pays et en coopération avec les autres pays du monde.
- prévoir une déclaration solennelle des chefs d'Etat contre l'exploitation sexuelle des enfants et spécialement contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, à l'occasion de l'entrée des dix dans l'Union.

- créer un réseau européen d'associations de lutte contre le TSIE et de professionnels du tourisme concernés par cette cause. Ce réseau aura notamment comme mission de collecter les bonnes pratiques en matière de lutte contre le TSIE pour les mutualiser et les valoriser.

**10. Accompagner les pays entrant dans l'Union européenne pour les aider à adhérer à une éthique en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et se mettre en conformité avec la décision-cadre du 22 décembre 2003**

Le groupe de travail préconise la mise en place dans trois pays pilotes (Hongrie, Slovaquie et Lituanie) d'une assistance technique et juridique par des associations et des professionnels concernés (magistrats, policiers, tourisme...).

**11. Pérenniser la mission du groupe de travail**

Créer un comité de veille chargé notamment d'impulser la mobilisation des médias, de coordonner la communication, de remettre au moins un rapport annuel d'évaluation et de mesure de l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions proposées par le groupe.

A vocation européenne, cette instance pourra servir en tant que de besoin à l'hébergement des différents comités de pilotage veillant à la mise en œuvre des mesures prises par la Mission. Elle pourra dans un premier temps trouver une domiciliation auprès, par exemple, de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger.

En charge d'au moins un rapport annuel d'évaluation et de mesure de l'état d'avancement des dispositions concernant la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. La Mission se dote ainsi d'au moins une fenêtre annuelle de prise de parole et de communication.

Elle pourrait également de manière très profitable être un pôle d'impulsion permettant de mobiliser les médias. En suggérant par exemple dans le cas de procès impliquant des enfants des commentaires et une analyse pédagogique auprès des journalistes.

L'attention du groupe a été appelée sur l'apparition, sur des sites internet dédiés à des offres de voyages, de propositions commerciales comportant du tourisme sexuel impliquant des enfants. Si la réalité de ce phénomène semble avérée, elle est à ce jour mal évaluée. Le groupe qui n'a pu instruire plus avant ce dossier préconise que les pouvoirs publics, et notamment le Ministère de l'intérieur :

**12. Evaluent et fassent traiter dans un cadre spécifique le phénomène émergent de l'offre, par Internet, de voyages avec composante de tourisme sexuel ;**

## Annexe 12

### **Le référentiel éducation d'Artisans du Monde**

Ce texte a valeur de référent pour les acteurs de l'éducation au développement du réseau Artisans du monde. Il donne les grandes orientations de la démarche éducative d'Artisans du monde :

L'objectif des groupes Artisans du Monde est de favoriser un développement durable par la promotion du commerce équitable : le développement étant entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques dans un objectif de démocratie.

En particulier nous nous engageons à défendre et à promouvoir :

- la solidarité et la justice,
- le refus de toute forme de racisme et de xénophobie,
- des changements individuels et sociaux dans notre propre société pour un développement solidaire au Nord comme au Sud de la planète,
- une consommation éthique.

C'est pourquoi nous établissons des partenariats commerciaux avec nos partenaires du Sud, nous les soutenons, nous sensibilisons l'opinion et nous menons campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

En ce sens, l'éducation au commerce équitable, un des piliers de notre mouvement, vise à doter les bénévoles et les citoyens de connaissances et d'outils pour :

- mieux analyser la réalité actuelle des échanges économiques mondiaux, leurs déterminants et leurs effets sur le développement durable au Nord et au Sud,
- concevoir et promouvoir des alternatives à cette réalité, au service du développement durable.

L'éducation au commerce équitable s'inscrit par conséquent clairement dans la démarche d'éducation au développement et vise trois finalités complémentaires et indissociables :

- promouvoir une consommation responsable qui induit un changement des modes de vie par une prise de conscience individuelle et collective afin d'amener le consommateur à devenir un consom'acteur.
- promouvoir une économie solidaire qui permet aux personnes de s'associer au libre engagement pour défendre l'adhésion à des valeurs éthiques non axées sur le profit.

- promouvoir des mobilisations citoyennes qui visent à des régulations internationales démocratiques à tous les niveaux.

Ainsi, éduquer au développement c'est s'impliquer dans un processus éducatif global selon les critères de la Plate forme Education au Développement et à la Solidarité Internationale :

C'est un acte éducatif

- Qui s'appuie sur une démarche pédagogique participative, interactive et réflexive.
- Qui part des représentations mentales des participants.
- Qui vise des objectifs de savoir, savoir-faire et d'attitude (en particulier en favorisant l'esprit critique).
- Qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.
- Qui intègre des méthodes d'évaluation selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de démultiplication.

C'est un acte politique



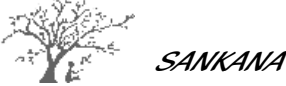


- Qui permet d'effectuer des choix et de les argumenter.
- Qui, en terme de message, souligne la complexité du développement, l'interdépendance des pays et des peuples, la diversité et la créativité des organisations de la société civile, le rôle pivot du partenariat, le fait que la solidarité est une façon de mieux vivre ensemble et que chacun a les moyens d'agir pour aller dans ce sens.
- Qui permet à chacun(e) de tenir une réflexion sur le modèle de société dans laquelle il (elle) vit, d'appréhender la portée de ses actions quotidiennes et de devenir citoyen(ne) acteur du changement social au niveau local, national et mondial.
- Qui se décline, au travers d'organisation en groupes, associations, collectifs, réseau etc. en initiatives et actions collectives (débat, manifestation, lobbying, etc...).

La thématique du commerce équitable permet d'aborder une variété de sujets : la dette, les accords commerciaux internationaux, les institutions financières internationales, la société de consommation, les droits économiques sociaux et culturels, l'économie sociale et solidaire etc.

## Annexe 13

**Présentation du jeu de rôle de Starting-Block**

La plate-forme inter associative  
 « solidarité internationale et éducation au développement »  
 animée par *Starting-Block*  
 propose aux élèves de 6<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup>  
 une demi-journée de jeux de rôles dans un village africain

Associations partenaires	Animés par des étudiants principalement issus	Jeux sur le thème
<i>AKARAS</i>	d'écoles d'architecture	de l'habitat
	d'écoles d'ingénieurs et de commerce	du commerce équitable
	d'écoles d'ingénieurs	de l'eau
	d'écoles de médecine	de la santé
	de Facultés de lettres, sc. humaines et paramédical	animation des groupes
 Section étudiante Maison Alfort	d'école vétérinaire	de l'élevage

Association Starting-Block • Siège : 43, rue d'Aubervilliers 75018 PARIS  
 01 53 26 78 07 • [starting\\_block@yahoo.fr](mailto:starting_block@yahoo.fr) • SIRET : 441 326 428 000 14

*Les villageois de Diambey sont inquiets...*

*Les villageois de Diambey au Sénégal sont inquiets. Depuis plusieurs années, à chaque hivernage la pluie se fait de plus en plus rare.*

*Cette année, la première averse est arrivée avec 2 mois de retard et la saison s'est finie tout aussi rapidement, affectant sérieusement les cultures sous pluie.*

*La situation au mois de Novembre est donc critique.*

*Heureusement, le moment est bientôt venu pour chaque villageois de vendre sa maigre récolte d'arachide.*

*Comble de malheur et fait exceptionnel à cette époque de l'année, un orage éclate sur Diambey.*

*L'arachide, stocké dans les cases rapidement inondées, fini par moisir.*

*Les villageois de Diambey sont anéantis car tous, éleveurs, agriculteurs, guérisseurs, chef ou notables du village cultivent un peu d'arachide pour le vendre au marché de Gossas. Les bénéfices servent à couvrir les frais médicaux, la scolarité des enfants...acheter les nouvelles semences mais une partie de la récolte est également prévue pour nourrir leur famille.*

*Heureusement, les villageois ont toujours été solidaires et si un doigt ne peut soulever un caillou, plusieurs mains peuvent déplacer des rochers.*

*Chacun le sait et espère qu'ensemble ils vont trouver une solution à court terme.*

*Mais pour l'avenir du village, que faire ? Est ce une malédiction ? y a t'il des raisons scientifiques à cette irrégularité de la pluviométrie ?*

*A cet effet, le griot vous convie sous l'arbre à palabre pour discuter des problèmes du village.*

## *Venez tous, nous sommes tous concernés..*

### **Déroulement du jeu**

#### ***Ressources humaines***

##### **Les groupes d'élèves :**

Il faut 5 à 6 groupes de 4 à 8 élèves selon le nombre d'associations présentes dont a) un groupe de garçons pour le chef du village et ses conseillers b) Un groupe de filles représentant le groupement féminin du village et trois à quatre groupes mixtes. Chaque élève devra se trouver un prénom.

##### **Les associations étudiantes :**

Chaque association est représentée par au moins deux membres.

Les **membres de Starting-block** : au nombre de 5 ou 6, ils accompagneront chaque groupe d'élève tout au long de leurs aventures, identifieront les problématiques soulevées et les aideront pour rédiger la fin du conte.

Le **griot** : il a pour rôle d'animer les réunions du village pour mettre les élèves en situation et faire à la fin de l'animation le bilan des solutions proposées.

#### ***Organisation***

##### **Le contexte général**

Cet aperçu rapide des problèmes du village est affiché ou distribué pour présenter l'animation et inviter les villageois à nous rejoindre. Il permet également de replacer le jeu selon le thème de la journée banalisée sans donner les solutions. Exemple : l'irrégularité de la pluviométrie responsable des malheurs du village pour la journée de lutte contre la déforestation.

Le griot du village présente l'ordre du jour de la palabre en reprenant le texte de présentation puis organise les groupes.

Les animateurs de Starting-Block poseront les questions à chacun de leur groupe nécessaires à la compréhension du texte.

Exemple : Qu'appelle t'on hivernage ? A quels mois de l'année cela correspond ? Que désigne t'on par cultures sous pluie ? En citer quelques exemples.

La définition de la pluviométrie. Y a t'il pour eux des raisons scientifiques à ce malheur ?

Expliquer la signification de griot, palabre

##### **Le départ**

On confie à chaque groupe d'élèves représentant maintenant une famille du village, un début de conte relatant des problèmes spécifiques. Chaque élève se donne un prénom et désigne un chef de famille. Ensemble, aidés par l'animateur, ils devront identifier le problème soulevé et trouver l'association qui pourra les aider.

Exemple :

-La famille Diouf sont de gros agriculteurs et doivent négocier le prix de leur récolte auprès d'équiterre.

-le chef du village et ses conseillers sont analphabètes. Ils sont chargés de construire une école pour le village et pour cela s'adresser à Ankaras..

### **Les stands**

Chaque association présente au niveau de son stand un jeu de sensibilisation sur un des thèmes de développement durable :

- Equiterre et le commerce équitable
- Vétérinaires sans frontières et l'optimisation de l'élevage.
- Ingénieurs sans frontières et la consommation d'eau dans le monde.
- Ankaras et l'utilisation de matériaux naturels renouvelables pour la construction.
- Sankana et les problèmes de santé liés à la déforestation.

En plus de ce jeu général présenté à chaque groupe, les associations guident les villageois pour trouver la solution à leur problème spécifique. Ensuite, elles orientent chaque groupe vers une nouvelle association, par une question, une phrase..., tissant ainsi le fil conducteur du conte.

Exemple : le chef du village a maintenant une école au niveau du village mais les élèves entassés dans la classe surchauffée ont soif et pensent installer l'eau courante.

Ils vont donc trouver ISF qui leur propose après la sensibilisation par le jeu, d'installer plutôt des fûts permettant de stocker l'eau potable, puisée au puit du village et de confier à chaque élève une tasse ; ainsi chacun peut gérer sa consommation d'eau.

### **Entre chaque stand**

Les animateurs identifient après chaque stand la problématique soulevée, les solutions à envisager sur le plan international et local.

### **La fin du jeu**

Le griot anime la réunion du village où il répète les grands principes de développement, remercie tous les villageois pour leur contribution et les invite à un goûter équitable.

### ***Valorisation du jeu***

Des photos sont faites tout au long du jeu et la maquette du village réalisée en argile est laissée dans l'établissement (pour être éventuellement améliorée en cours d'arts plastiques). Ainsi, ils garderont un souvenir de la journée et pourront présenter leur travail lors d'une exposition (à CDI par ex.), d'un livre de conte...

Chaque groupe rédige son conte relatant toutes les mésaventures de la famille et les solutions proposées. Chaque classe reprend le contexte général et raconte le développement du village. Un concours de conte peut s'organiser dans l'école ou entre écoles tout au long de l'année.

Un club hebdomadaire de solidarité internationale peut-être proposé alternant jeux d'éducation au développement et rencontre des diverses associations partenaires des plates-formes.

Un projet de mise en place de jumelage épistolaire avec des écoles sénégalaises est en cours.



## Exemple de la partie consacrée au commerce équitable

Etapas de l'intervention	"Questions et phrases-clés"	Messages à faire passer
1. Accueil de l'équipe	<p>Quelle est votre histoire ?            Qu'est-ce qui vous amène au marché ?            Qu'avez vous à vendre ?            Savez vous ce qu'est un Téfanké, quel est son rôle ?</p> <p>→ un Téfanké est un membre du village qui rencontre les villageois pour acheter leur récolte ou leurs bêtes. Il se rend ensuite au marché de la grande ville voisine qui se situe souvent à près de 50 km du village : on comprend bien que ce n'est pas possible pour les villageois d'aller eux même si loin vendre leurs marchandises/leur récolte/leur troupeau car sinon il ne peuvent plus travailler avec leur famille.</p>	<p>Il est indispensable pour vous de vendre vos marchandises/vos récoltes/ votre troupeau. Sinon vous ne pourrez pas subvenir aux besoins de votre famille.</p>
2. Mise en situation  → <i>Distribution des cartes budget</i>	<p>Pourquoi avez-vous besoin d'argent ?            Qu'avez vous besoin d'acheter avec cet argent ?            Avez vous des dettes à rembourser ?</p>	<p><i>Voir ce que les enfants répondent et compléter leur réponses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie quotidienne : nourriture, vêtements, jouets pour les enfants</li> <li>- Education des enfants : école, fournitures scolaires, santé</li> <li>- Entretien : soins des bêtes, réparation du matériel, rachat de semences, salaires des ouvriers saisonniers</li> <li>- Investissement/développement : Silo à grains, charrette, puits, abreuvoir, local de stockage du matériel</li> </ul>
	<p>Mise en situation            Vous êtes plusieurs vendeurs qui venez proposer votre récolte de cacao de l'année = 100 kg.            Vous avez travaillé dur toute l'année pour cette récolte. Vous avez tous des besoins différents qui sont marqués sur les cartes qu'on vous a données.            Le Téfanké va vous proposer un prix pour acheter vos récoltes : à vous d'accepter ou de refuser ce prix et de négocier avec lui si besoin</p>	<p>Voir avec l'accompagnateur de la famille que chaque enfant ait bien compris la signification de la carte (exemple : celui qui a la carte "600 000cfa" ne doit pas accepter de vendre sa récolte à un prix &lt;)</p>

3. Négociation	<p>1<sup>er</sup> temps : commerce traditionnel</p> <p>Je vous propose un prix pour vos récoltes de cacao : il y a eu une sécheresse cette année donc il n'a pas l'air de très bonne qualité.</p> <p>Je vous propose d'acheter toute votre récolte à 600 000cfa. Qui accepte de me vendre sa récolte ?</p> <p><i>[personne n'accepte]</i></p> <p>Je propose 700, puis 800 000cfas. Qui accepte ?</p> <p><i>[une personne accepte : fin de la négociation]</i></p> <p>2<sup>ème</sup> temps : commerce équitable</p> <p>Mettez vos cartes budget sur la table et voyez ensemble si vous ne pouvez pas acheter des choses en commun et quel serait le prix de vente minimum de votre cacao pour que presque toutes les familles vivent une année.</p> <p>Attention il faut choisir une seule personne qui va négocier avec le Téfanké.</p> <p>Nous nous mettons d'accord sur 700000cfa</p>	<p>Bilan</p> <p>Une seule personne peut subvenir à ses besoins si le prix d'achat est fixé à 800 euros.</p> <p>Les autres n'auront pas assez d'argent pour tenir toute l'année. Mais ils sont quand même obligé de vendre leur récolte sinon elle sera perdue.</p> <p>Bilan</p> <p>A 700 000cfa, plusieurs familles s'en sortent.</p> <p>Vous avez fait le budget d'une coopérative en vous regroupant tous ensemble.</p> <p>Il a été fait en tenant compte des besoins de chacun.</p> <p>Vous allez investir pour du matériel commun.</p> <p>C'est un des principe du commerce équitable.</p>
4. Le commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se regrouper en coopérative pour fixer un prix de vente minimum et pour acheter du matériel en commun</li> <li>- Partager équitablement les gains en fonctions des besoins de chaque producteurs</li> <li>- Mieux payer les producteurs pour qu'ils puissent investir et envoyer les enfants à l'école</li> <li>- Créer un partenariat sur le long terme (pas juste une année)</li> </ul>	
5. Jeu des 4 différences	<p>Commerce Equitable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs se regroupent en coopérative</li> <li>- Peu d'intermédiaires / centrale d'achat</li> <li>- Prix négocié directement avec le groupement de producteurs</li> <li>- Consom'acteur : le consommateur qui choisit un produit du commerce équitable aide un producteur à vivre dans de meilleurs conditions</li> </ul>	<p>Commerce Traditionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs sont tout seuls pour négocier le prix de vente de leur récolte</li> <li>- Nombreux intermédiaires entre le producteur et le consommateur</li> <li>- Prix fixé par la Bourse : ne tient pas compte des besoins des producteurs (exemple : mauvaise météo une année)</li> <li>- Consommateur</li> </ul>
6. Bilan du jeu	<p>Qui peut nous expliquer les principes du commerce équitable ?</p> <p><a href="#">Retour au jeu global / Transition</a></p>	<p>Cf. ligne 4. Le Commerce Equitable</p> <p>Ne pas hésiter à bien reprendre et ré-expliquer.</p>

## Annexe 14

**Liste de documents déontologiques liés au tourisme**

<b>Année</b>	<b>Lieu</b>	<b>Document</b>	<b>Organisation</b>
1975	Penang	Code of Ethics for Tourists	CCA
1980	Manille	Déclaration de Manille	CCA
1980	Manille	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial	OMT
1982	Acapulco	Document issu de la rencontre mondiale sur le tourisme	OMT
1984	Stuttgart	Déclaration TEN	TEN
1985	Sofia	Tourism Bill of Rights and Tourist Code	OMT
1986	Bad Boll	La déclaration de Bad Boll	ECTWT/TEN/ WCC
1989	La Haye	Déclaration sur le tourisme	OMT
1992		Derrière l'horizon vert : principes pour un tourisme durable	Tourism Concern/WWF
1993	Hong-Kong	Déclaration sur le tourisme dans le Tiers Monde	ECTWT/TEN/ WCC
1995	Lanzarote	Charte du tourisme durable	
1995		Déclaration sur la prévention du tourisme sexuel	OMT
1996	Stockholm	Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants	
1996	Seychelles	Atelier sur le développement durable de la région d'Afrique de l'est	
1997	Manille	Déclaration de Manille sur les impacts sociaux du tourisme	OMT
1997	Malé	Déclaration de Malé sur le développement du tourisme durable	Etats d'Asie Pacifique
1997	Calvia	Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable de la Méditerranée	Etats méditerranéens
1997	Berlin	Déclaration de Berlin	Multipartites
1997		Charte du commerce équitable	PFCE
1997		Charte éthique du voyageur	Atalante
1998	Bratislava	Proposition de lignes directrices pour un tourisme durable et la biodiversité	Ministre allemand de l'environnement
1998	Stuttgart	Papier de position sur le code mondial d'éthique	ECTWT/TEN
1998	Lanzarote	Conférence internationale sur le tourisme durable	
1998		Papier sur le tourisme et le développement durable	CSD -7

1998		Agenda 21 pour l'industrie du tourisme et du transport	WTTC, OMT, Conseil de la Terre
1998		Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés	Europar
1998		Charte de l'environnement hôtelier	Accor
1999		Programme de travail pour un tourisme durable	CSD
1999		Code mondial d'éthique du tourisme	OMT
1999		Charte internationale du tourisme culturel	ICOMOS
1999		Papier de position sur le tourisme, la pauvreté et le développement durable CSD7	ONG
1999	Malte	Plan d'action pour la Méditerranée : Tourisme et développement durable	Pnue
2000		Principes pour la mise en place d'un tourisme durable	Pnue
2000		Papier de position sur le tourisme	WWF
2000		Déclaration Tourisme et biodiversité	ONG
2000		Déclaration d'engagement	TOI
2000	Deauville	Charte nationale d'éthique du tourisme	Etat Français
2001	Penang	Lettre ouverte de la conférence Perspectives dans le tourisme	ECTWT
2001		Brouillon de lignes directrices pour la conduite du tourisme dans les territoires traditionnellement occupés ou utilisés par des indigènes et des communautés locales	CBD
2002		Charte du tourisme équitable	PFCE
2002		Charte du tourisme en Village d'accueil TDS	TDS

## Annexe 15

### La charte du tourisme en « Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> »

#### Les engagements des Villages d'Accueil

Une organisation collective qui engage et responsabilise toute la communauté villageoise. Les Villages d'Accueil organisent et animent collectivement une activité d'échanges et de rencontres à vocation touristique qui valorise leur culture, leurs traditions, leur patrimoine et leur environnement dans un esprit d'ouverture vers l'Autre et le souci d'un développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

Un accueil touristique et un accompagnement de qualité. Les Villages d'Accueil assurent aux voyageurs des conditions de séjours garantissant leur santé et leur sécurité. Ils assurent une gestion rigoureuse des installations d'accueil (la Concession Villageoise), recrutent un personnel motivé et mobilisé pour le développement du Village d'Accueil et parfaitement solidaire des engagements de la présente charte. Ils guident les voyageurs dans la découverte de leur culture et de leur environnement en leur donnant les informations nécessaires à sa compréhension et au respect de ses valeurs et usages fondamentaux.

De véritables échanges entre les voyageurs et la communauté villageoise. Les Villages d'Accueil répondent aux attentes des voyageurs pour découvrir les réalités de vie des communautés villageoises et de leur terroir ; pour cela, ils impulsent et facilitent au maximum des échanges et des rencontres de qualité entre les voyageurs et les villageois ainsi que toute initiative ou animation allant dans ce sens.

L'utilisation des bénéfices au profit d'un développement durable des communautés d'accueil et de leurs terroirs. Les Villages d'Accueil réinvestissent les bénéfices moraux et financiers tirés de leurs activités touristiques dans des actions et projets collectifs contribuant au développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

Une gestion équitable des revenus. Les Villages d'Accueil veillent à une redistribution équitable des revenus dégagés par le financement de ses activités : juste rétribution du personnel d'accueil et des services et produits achetés, priorité à valeurs équivalentes aux productions et prestations locales, etc.

Une sensibilisation des villageois à ne pas demander de dons individuels. Pour respecter l'esprit de cette Charte et préserver la cohésion sociale des communautés villageoises, les Villages d'Accueil sensibilisent et veillent à ce que ses membres ne sollicitent pas les voyageurs pour recevoir à titre personnel un don matériel ou financier.

Une transparence totale en interne et en externe de la gestion des Villages d'Accueil. Les Villages d'Accueil s'engagent vis-à-vis de leur communauté villageoise et des autres signataires de la présente charte à une totale transparence sur la gestion de leurs activités touristiques et des projets qu'ils auront initiés avec leurs Commissions

Villageoises de Gestion de Terroirs (CVGT) ou leurs équivalents. Ils auront particulièrement à cœur de présenter leurs réalisations aux voyageurs.

Un engagement solidaire entre Villages d'Accueil. Les Villages d'Accueil sont solidaires entre eux au plan national et international. Ils ne mènent pas des actions ou ont des pratiques et des comportements contraires à l'esprit des Villages d'Accueil et de la présente charte. Ils respectent les termes du cahier des charges liant les Villages d'Accueil entre eux et avec l'association TDS.

Décence, moralité et respect de la vie privée. Les Villages d'Accueil observent des attitudes et comportements de décence, de moralité et de respect de la vie privée à l'égard des voyageurs.

### Les engagements du Voyageur

La mobilisation collective des Villages d'Accueil pour recevoir les voyageurs offre à ceux-ci une occasion exceptionnelle d'approcher le plus harmonieusement possible la vie quotidienne des communautés villageoises. Ce «cadeau» qui leur est fait leur impose en retour des obligations morales et pratiques pour respecter l'intégrité culturelle et sociale des communautés d'accueil, le rythme de leur vie quotidienne et faciliter le bon déroulement de leur séjour.

Un respect des traditions valeurs et usages culturels des communautés d'accueil – s'informer et se renseigner. Le voyageur a la responsabilité de chercher à s'informer avant son départ et durant son séjour sur les valeurs, lois et usages des communautés d'accueil. Il respecte les interdits tout particulièrement en terme de tenues vestimentaires, d'alimentation, de pratiques religieuses et sacrées .

Un respect de règles minimum de sécurité. Prenant en considération la responsabilité du Village d'Accueil à l'égard de sa sécurité et de sa santé, accentuée par l'isolement et le dénuement, le voyageur prend soin de sa santé et de son intégrité physique. Il veille à signaler tous ses déplacements personnels dans le village et ses abords et à suivre les conseils de sécurité qui lui seront donnés par le personnel d'accueil en acceptant le cas échéant un accompagnateur si cela est jugé utile par le village.

Une contribution positive à la vie du groupe de voyageurs et au bon déroulement du séjour. Chaque voyageur contribue par son attitude et son comportement à la cohésion du groupe pour garantir le bon déroulement du séjour et la qualité des échanges et des rencontres. Il respecte pour cela les règles de vie en société. Il participe aux visites «protocoles» (réception et départ, présentation aux autorités coutumières et administratives).

Un respect de la vie privée et du travail des villageois. Le voyageur veille à respecter au cours de ses promenades et de ses visites le rythme de travail des villageois (paysans, infirmiers, instituteurs...), l'intimité des lieux et des personnes rencontrées sans imposer sa présence. En particulier, le voyageur s'engage à ne pas photographier quelqu'un sans son autorisation et à ne pas faire un usage lucratif de ses photos et films.

Ecouter et observer, prendre le temps de la rencontre, respecter le rythme des échanges, se garder de juger trop vite, s'interdire d'interférer dans l'organisation villageoise. Le voyageur, hôte du village, n'est que de «passage». Le voyageur, en conséquence, prend le temps d'observer, d'écouter, d'échanger, de participer pour apprendre et comprendre.

Une solidarité organisée et constructive. L'objectif de ce tourisme équitable et solidaire est de permettre aux communautés d'accueil de construire leur autonomie pour assurer par eux même leur développement grâce aux fruits de leur travail collectif et leur ouverture sur l'extérieur. Il n'a pas de vocation humanitaire ou caritative. Dans ce contexte, le don matériel ou financier, surtout s'il est individuel ou prémédité, est totalement déplacé : il dénature la valeur même de l'échange, contrevient à l'esprit de la démarche, crée des dépendances et des besoins, suscite des jalousies et la mendicité ou provoque la démobilisation. En conséquence, le voyageur s'abstient de tout cadeau tout au long de son séjour. En revanche, les anciens voyageurs peuvent apporter une aide de leur choix à des actions communautaires portées par des groupements ou associations villageoises dont le Conseil de Développement Villageois (CVGT) se porte garant.

Economiser les ressources naturelles (eau, bois), gérer ses déchets. L'eau est rare et pénible à puiser, aussi le voyageur l'utilise avec modération. Les déchets sont rarement gérés, en conséquence le voyageur est attentif à son comportement.

#### Les engagements de TDS

Un accompagnement des "Villages d'Accueil". TDS aide les Villages d'Accueil à bien gérer leurs activités touristiques par la formation, l'auto - évaluation, l'accompagnement technique et le contrôle. TDS travaille en étroite concertation avec les Villages d'Accueil et ne prend pas d'engagements en leur nom sans leur approbation.

Un relais promotionnel. TDS organise en solidarité avec les Villages d'Accueil leur promotion auprès des publics européens et nationaux en garantissant une juste information des prestations proposées et des conditions et objectifs des séjours.

Une information complète. TDS informe au mieux les futurs voyageurs sur les valeurs liées au tourisme en Villages d'Accueil ainsi que sur les conditions matérielles du déroulement des séjours.

Des relations solidaires et équitables avec les partenaires. TDS entretient des relations équitables (justes) avec ses partenaires locaux (en particulier par une juste rémunération et paiements réguliers des services), en privilégiant la recherche de collaboration avec des partenaires partageant la même vision solidaire et équitable du tourisme au service d'un développement durable.

Un accompagnement des séjours. TDS assure l'accompagnement des voyageurs tout au long de leurs séjours en Village d'Accueil.

Une transparence totale en interne et en externe de la gestion de l'association. TDS s'engage à une transparence totale sur la gestion de ses activités, en interne vis-à-vis de ses membres et avec les signataires de la présente Charte.

Un rôle de médiateur. TDS assure une médiation en cas de problème pouvant naître au cours d'un séjour entre un ou des village(s) d'accueil et/ou un ou des voyageur(s).

La garantie de la charte. TDS assure le suivi et le contrôle du respect des engagements des différentes parties.

## Annexe 16

**Enquête « Tourisme solidaire » Tns Sofres**

Etude	Téléphone
Si face à face	-
Questionnaire	Cati
Taille de l'échantillon	400
Description de l'échantillon	Individus de 18 ans et plus s'étant rendus au moins une fois à l'étranger ces 2 dernières années
Quotas	Socio démo

Bonjour Monsieur/Madame. Je suis ..... de TNS SOFRES. Nous réalisons une enquête sur la préférence des français en terme de voyage, pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères. Auriez-vous quelques instants à me consacrer ?

**PARTIE A :**

Q1 Je vais vous citer différents types de voyage.

Classez-les selon vos préférences, du 1er au dernier (n°1= voyage préféré)

	En 1er	En 2ème	En 3ème	En dernier
Un séjour club détente au bord de mer	1	2	3	4
Un circuit de découverte des monuments et des lieux culturels d'un pays	1	2	3	4
Une randonnée ou un séjour sportif au contact de la nature	1	2	3	4
Un voyage de découverte, de rencontre des traditions et de cultures locales	1	2	3	4

**PARTIE B : CONCEPTION ET CONNAISSANCE DU TOURISME SOLIDAIRE**

Q2 Avez-vous déjà entendu parler du tourisme solidaire, tourisme équitable ou écotourisme ?

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. Oui
2. Non

DK. Ne sais pas (ne pas citer)

Q3 Et où en avez-vous entendu parler ?

NE PAS CITER -PLUSIEURES REPONSES POSSIBLES

- |                     |                 |                 |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| 1. Magazine/journal | 5. Associations | 8. Entourage    |
| 2. Radio            | 6. Magasins     | 9. 98. Autres   |
| 3. Télévision       | 7. Conférence   | DK. Ne sais pas |
| 4. Internet         |                 |                 |

Q4 Pouvez-vous me dire tout ce que savez-vous sur le tourisme solidaire ?

Q4bis A votre avis, qu'est-ce que le tourisme solidaire ?



Q5 Je vais vous lire une liste d'affirmations ; pour chacune d'elle dites-moi si selon vous cela correspond au tourisme solidaire ? Le tourisme solidaire c'est...

	Oui cert aine men t	Oui proba bleme nt	Non probable ment pas	Non certaine ment pas	Ne sais pas
Voyager pour pas cher	1	2	3	4	DK
Aller dans des endroits peu touristiques	1	2	3	4	DK
Participer à un chantier ou faire du bénévolat dans un pays lointain	1	2	3	4	DK
Partir avec un voyageur qui soutient des associations locales	1	2	3	4	DK
Avoir un échange avec la population locale	1	2	3	4	DK
Respecter et découvrir la nature	1	2	3	4	DK
Voyager en petit groupe	1	2	3	4	DK

### **PARTIE C : INTERET ET AGREMENT POUR LE TOURISME SOLIDAIRE**

Maintenant je vais vous lire la définition du tourisme solidaire :

Le tourisme solidaire propose des voyages pour petits groupes à la rencontre de la population locale. L'activité touristique aide à financer des projets locaux de développement. Le voyageur rend compte de la manière dont le prix du voyage est réparti et redistribué auprès des populations locales.

Q6 En avez-vous entendu parler ?

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. oui
2. non
- DK. Ne sais pas (ne pas citer)

Q7 Diriez-vous que vous êtes très intéressé, plutôt intéressé, plutôt pas intéressé ou pas du tout intéressé par ce type de voyage ?

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. Très intéressé
2. Plutôt intéressé
3. Plutôt pas intéressé
4. Pas du tout intéressé
- DK. Ne sais pas (ne pas citer)

Q8 Si vous participiez à un voyage solidaire, préféreriez-vous partir...

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. Plutôt en voyage organisé
2. Plutôt en indépendant c'est-à-dire organisé pas vous même
3. L'un ou l'autre indifféremment
- DK. Ne sais pas (Ne pas citer)

Q9 Et préféreriez-vous partir...

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. Seul
2. En groupe
3. L'un ou l'autre indifféremment
- DK. Ne sais pas (ne pas citer)

Q10 Quelle destination choisiriez-vous pour un voyage solidaire ?

CITER -PLUSIEURES REPONSES POSSIBLES

1. L'Afrique
2. L'Asie
3. L'Amérique centrale
4. L'Amérique du Sud
5. L'Europe
98. Autres (Ne pas citer)
- DK. Ne sais pas (Ne pas citer)

Q11 Quel budget en moyenne seriez-vous prêt à dépenser pour un voyage solidaire d'une semaine - tout compris- à l'étranger ? /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ EUROS

Q12 Et aujourd'hui, quel budget consacrez-vous en moyenne pour un voyage d'une semaine - tout compris- à l'étranger ? /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ euros

**PARTIE D : FREINS ET MOTIVATIONS A L'ACHAT D'UN VOYAGE SOLIDAIRE**

Q13 Je vais vous citer des caractéristiques du tourisme solidaire; dites-moi pour chacune d'elle si elle a une importance pour vous ?

	Oui	Non	Ne sais pas (ne pas citer)
Voyager en petit groupe	1	2	DK
Avoir des contacts avec la population locale	1	2	DK
Vous sentir utile au pays visité	1	2	DK
Savoir exactement à qui va l'argent payé pour le voyage	1	2	DK
Connaître et respecter la nature et le patrimoine local	1	2	DK

Q14 Et parmi celles que vous avez déclarées importantes, laquelle est selon vous la plus importante ? Et en 2nd ? En 3ème? En 4ème ?

Q15 Avez-vous déjà participé à un voyage solidaire ?

UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

1. oui
2. non
- DK. Ne sais pas (ne pas citer)

Q16 Pour quelle raison n'avez vous pas encore participé à ce type de voyage ?

NE PAS CITER –PLUSIEURES REPONSES POSSIBLES-CODER TOUTES LES REPONSES

1. Je ne crois pas au concept du tourisme solidaire (à la redistribution de l'argent...)
2. Je ne me sentirai pas en sécurité
3. Le prix est trop élevé
4. Le manque de confort
5. Je pars en voyage uniquement dans le but de me détendre
6. Je ne souhaite pas supporter la misère du monde/défendre une cause
7. Le manque d'information sur le tourisme solidaire en général
8. Le manque d'information sur les modalités d'inscriptions/ne sais pas à qui s'adresser.
9. Je n'ai pas trouvé un voyage pour la destination qui m'intéressait
98. Autres
- DK. Ne sais pas

ETHIQUE ET TOURISME

Q17 Pour quelles raisons n'êtes-vous pas intéressé par le tourisme solidaire?

NE PAS CITER –PLUSIEURES REPONSES POSSIBLES-CODER TOUTES LES REPONSES

1. Je ne crois pas au concept du tourisme solidaire (à la redistribution de l'argent...)
2. Je ne me sentirai pas en sécurité
3. Je crains que le prix soit trop élevé
4. Le manque de confort
5. Je pars en voyage uniquement dans le but de me détendre
6. Je ne souhaite pas supporter la misère du monde/défendre une cause
7. Le manque d'information sur le tourisme solidaire en général
8. Le manque d'information sur les modalités d'inscriptions/ne sais pas à qui s'adresser.
98. Autres
- DK. Ne sais pas

Q18 Pour chacune des propositions que je vais vous citer, dites-moi si cela vous inciterait à choisir un voyage solidaire pour vos prochaines vacances ?

	Oui certainment	Oui probablement	Non probablement pas	Non certainement pas	Ne sait pas (ne pas citer)
Une information sur les organismes concernés	1	2	3	4	DK
Une information détaillée sur les formules proposées (lieux, hébergement...)	2	2	3	4	DK
Un label qualité qui garantirait le respect des principes du tourisme solidaire	1	2	3	4	DK
L'engagement que la sécurité des personnes soient assurée	1	2	3	4	DK
La transparence du prix	1	2	3	4	DK
Une destination peu touristique, originale	1	2	3	4	DK

Q19 Pour finir, vous arrive-t-il de défendre chacune des causes suivantes en donnant votre argent ou de votre temps ?

CITEZ

	OUI	NON
Associations humanitaires	1	2
Associations environnementales	1	2
Association de consommateurs	1	2
Associations sportives	1	2
Associations syndicales	1	2
Autres	1	2

Ce questionnaire est terminé, je vous remercie pour le temps que vous m'avez consacré.



Annexe 18

## Résolution du Parlement Européen sur le tourisme et le développement du 8 septembre 2005

Le Parlement européen,

— vu l'article 24 de l'accord de partenariat entre les États ACP et la Communauté européenne et ses États membres, signé à Cotonou le 23 juin 1990,

— vu la Déclaration de Fidji, adoptée le 20 octobre 2004 lors du septième séminaire régional des groupes d'intérêt économique et social ACP/UE, sous l'égide de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE,

— vu la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur les orientations de base pour la durabilité du tourisme européen (COM(2003)0716),

— vu sa résolution du 14 mai 2002 sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une approche coopérative pour l'avenir du tourisme européen<sup>1</sup>[http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def\\_1\\_1](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_1),

— vu le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002,

— vu la résolution sur le tourisme et le développement dans le contexte de la gestion et du contrôle du Fonds européen de développement (FED), adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en mars 2001 à Libreville<sup>2</sup>[http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def\\_1\\_2](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_2),

— vu la déclaration conjointe de la Commission et du Conseil du 10 novembre 2000 sur la politique de développement de la Communauté européenne,

— vu sa résolution du 18 février 2000 sur la communication de la Commission intitulée "Accroître le potentiel du tourisme pour l'emploi - Suivi des conclusions et recommandations du Groupe de Haut Niveau sur le tourisme et l'emploi"<sup>3</sup><http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005->

---

<sup>1</sup> JO C 180 E du 31.7.2003, p. 138.

<sup>2</sup> JO C 265 du 20.9.2001, p. 39.

[0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N - def\\_1\\_3](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_3)<sup>1</sup>,

— vu la résolution sur le tourisme et le développement, adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE le 14 octobre 1999 à Nassau [http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_4)

[0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N - def\\_1\\_4](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_4)<sup>2</sup>,

— vu le code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Santiago du Chili le 1er octobre 1999 et soutenu par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 21 décembre 2001 (A/RES/56/212),

— vu la résolution sur la dimension culturelle de la coopération au développement, notamment sous les aspects du patrimoine culturel et du tourisme, adoptée le 1er avril 1999 à Strasbourg par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE [http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_5)

[0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N - def\\_1\\_5](http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0337+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N-def_1_5)<sup>3</sup>,

— vu la résolution du Conseil des ministres du développement du 30 novembre 1998 sur le tourisme durable dans les pays en développement,

— vu l'article 45 de son règlement,

— vu le rapport de la commission du développement (A6-0173/2005),

A. considérant que le tourisme constitue indéniablement un moteur pour l'essor des pays en développement sur tous les plans, qu'il est par conséquent nécessaire d'en mesurer l'impact de façon régulière et, qu'au regard de ses compétences, la commission du développement du Parlement européen est idéalement qualifiée pour se saisir de cette tâche,

#### **Le tourisme, facteur de croissance économique**

B. considérant que le tourisme est l'un des aspects fondamentaux de toute politique conséquente de développement à mettre en oeuvre dans les pays en développement,

C. considérant que les projets d'infrastructures en voies de communication, énergétiques, en nouvelles technologies de communication ou en matière de santé et de salubrité sont nécessaires à l'essor des activités touristiques dans les pays en développement,

D. considérant comme fondamental que les bénéfices de tels projets profitent aussi bien aux populations locales qu'à l'industrie touristique,

---

<sup>1</sup> JO C 339 du 29.11.2000, p. 292.

<sup>2</sup> JO C 59 du 1.3.2000, p. 41.

<sup>3</sup> JO C 271 du 24.9.1999, p. 73.

E. considérant que les formes de tourisme soucieuses de garantir une rémunération équitable aux travailleurs et entrepreneurs locaux doivent recevoir une attention particulière des autorités, et notamment le tourisme équitable,

F. considérant que le projet de l'OMT "Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté" contribue à l'Objectif du millénaire pour le développement de réduction de la pauvreté, en cherchant à générer des emplois pour ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour,

G. considérant les négociations en cours sur les accords de partenariat économique (APE) qui, dès le 1er janvier 2008, remplaceront le régime commercial préférentiel unilatéral qui encadre les relations commerciales entre les pays ACP et l'Union européenne,

H. considérant que le secteur du tourisme présente une transversalité incontestable et que, malgré l'absence d'une politique commune du tourisme, la présente dimension du service "Tourisme" de la Direction générale "Entreprises et industrie" de la Commission se révèle insuffisante,

**Le tourisme, facteur de protection de l'environnement et de conservation du patrimoine**

I. considérant que le tourisme ne peut se développer que s'il respecte les conditions naturelles et culturelles ainsi que les traditions des communautés locales où il se développe,

J. considérant que le tourisme ne doit pas être vu comme un ennemi de l'environnement mais, bien au contraire, comme son allié, car la préservation du milieu environnemental et du patrimoine est une condition de sa rentabilité,

K. considérant que les formes de tourisme respectueuses de l'environnement doivent recevoir une attention spéciale des autorités, comme c'est le cas de l'écotourisme, du tourisme rural et du tourisme solidaire,

L. considérant que le tourisme vit de la conservation et de la valorisation du patrimoine local, naturel et culturel, matériel et non matériel et des édifices historiques,

M. considérant que la sécurité des touristes ainsi que des installations et des sites touristiques doit faire l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités,

N. considérant comme légitime le fait que les gouvernements, après consultation des organisations représentatives du secteur touristique, établissent des règles strictes pour la visite de sites très plébiscités,

O. considérant la nécessité de concilier les pratiques énergétiques avec les politiques de transports dans un souci de protection environnementale et dans le respect des objectifs du protocole de Kyoto visant au développement durable,

P. considérant que l'idée d'instaurer des limitations aux flux touristiques dans les petits pays insulaires, les zones de montagne ou les zones côtières connaissant un essor touristique excessif devrait être intégrée et acceptée par les autorités nationales concernées,

**Le tourisme, facteur de démocratie et d'équilibre politique**

Q. considérant que le développement touristique peut être un moyen de lutte contre le totalitarisme et les dictatures et la concentration des pouvoirs,

R. considérant que, dans certains pays, le tourisme est associé à des violations des droits humains comme le travail des enfants, la prostitution et l'exploitation sexuelle des enfants,

S. considérant que le terrorisme mondial visant la démocratie et ses défenseurs, dont les attentats meurtriers lâches frappent massivement et aveuglent les populations civiles, s'attaque de manière particulière au tourisme et aux touristes,

T. considérant que le tourisme peut être une activité démocratique par nature et permet la création au niveau local, régional ou national de structures économiques et sociales représentatives de la société civile,

U. considérant le rôle fédérateur du tourisme et sa contribution à la cohésion territoriale, sociale et économique,

V. considérant que les touristes peuvent actuellement faire usage de leur liberté de circulation pour visiter plusieurs destinations en un seul voyage, ce qui contribue à renforcer la coopération régionale et à resserrer les relations entre les pays,

W. considérant que les gouvernements et notamment les opérateurs touristiques des États membres influent considérablement sur les choix des destinations touristiques et qu'une publicité négative faite aux pays non respectueux des principes démocratiques et des droits de l'homme constitue une forme de dissuasion,

X. considérant que le Réseau international pour un tourisme équitable a été mis en place en 1999 en tant que projet s'étalant sur trois ans, avec un financement de la Commission européenne et du ministère britannique du développement international, afin de promouvoir des pratiques commerciales éthiques,

#### **Le tourisme, facteur de santé publique et d'éducation**

Y. considérant que la santé publique d'un pays est un élément d'attractivité,

Z. considérant le tourisme comme un vecteur de santé publique, de par l'instauration indispensable de règles d'hygiène, de mesures sanitaires, de campagnes de vaccination, et par la diffusion de connaissances en matière de prophylaxie,

AA. considérant que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme constituent des fléaux mondiaux,

AB. considérant le risque que présente, pour les touristes et les populations locales, la transmission de maladies hautement contagieuses comme les infections diarrhéiques, les infections respiratoires, les fièvres de cause inconnue et les hépatites,

AC. considérant le tourisme comme un vecteur d'éducation permettant l'accès des populations locales à l'apprentissage des langues et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui leur permet de promouvoir leur patrimoine culturel dans le respect des coutumes et traditions, tout en exigeant d'elles une prise de conscience, voire une adaptation quant à l'évolution de la société et aux pratiques modernes,

AD. considérant qu'il incombe néanmoins aux autorités publiques de veiller à la préservation des traditions locales qui respectent les droits humains, et notamment les droits des femmes et des enfants,

#### **Le tourisme, facteur de dérèglements et d'abus divers**



AE. considérant que toute création d'emploi doit se faire dans le respect des règles de l'Organisation internationale du travail (OIT),

AF. considérant que le tourisme sexuel doit faire l'objet d'un combat permanent et commun de la part des autorités européennes et locales, en coordination avec les organisations non gouvernementales,

AG. considérant que seules des mesures coordonnées, la transmission d'informations et la mise en œuvre de sanctions dans le respect des règles du droit international sont d'une réelle efficacité,

AH. considérant qu'une large publicité des sanctions frappant les touristes sexuels favorise la dissuasion, et que les délits liés au tourisme sexuel doivent faire l'objet de poursuites, lesquelles doivent pouvoir être engagées tant dans le pays d'origine que dans le pays où ces délits sont commis,

AI. considérant les effets positifs des politiques et mesures mises en œuvre par les opérateurs de tourisme, les voyageurs et les compagnies aériennes, telles que la distribution de prospectus ou la diffusion de vidéos lors des voyages vers des destinations sensibles,

AJ. considérant les effets pervers de la spéculation immobilière sur les populations locales,

AK. considérant le risque que les investisseurs étrangers et les gouvernements des pays en développement puissent trouver un intérêt réciproque dans la pratique de la corruption,

AL. considérant le droit des enfants à la protection contre l'exploitation et à la réadaptation, inscrit dans les articles 32, 34, 35 et 39 de la convention relative aux droits de l'enfant,

#### **Le tourisme, facteur de croissance économique**

1. demande que l'impact du tourisme et le principe du tourisme durable et de la bonne gouvernance soient systématiquement et de manière cohérente pris en compte lors de l'élaboration de la politique de développement de l'Union européenne;
2. estime que, pour être durable, le tourisme doit améliorer la vie des populations locales, protéger leur environnement et leur santé et soutenir l'économie locale moyennant l'achat de denrées alimentaires et autres ressources locales;
3. demande à la Commission d'envisager le renforcement de la structure technique en charge du tourisme au sein de la DG "Entreprises", compte tenu de l'importance transversale du tourisme et de l'élargissement progressif de la gamme des initiatives qui l'affectent et qui émanent d'autres secteurs de la politique communautaire;
4. souhaite qu'une plus grande importance soit donnée au service "tourisme" de la DG "Entreprises" de la Commission européenne, par une augmentation des ressources financières disponibles, de manière à contribuer à une augmentation générale des propositions politiques pour le secteur du tourisme;
5. souhaite un débat sur l'engagement d'experts du tourisme au sein des DG "Développement" et "Commerce";
6. demande la promotion, dans le secteur du tourisme, d'initiatives gérées par les collectivités locales, qui soient axées sur la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et la promotion des droits humains;

7. recommande que la Commission mette l'accent sur les politiques du tourisme dans le cadre de ses actions de coopération et de développement et dans le contexte de ses orientations pour le développement et de ses efforts de consolidation structurelle des entreprises, c'est-à-dire dans ses relations avec les pays ACP;

8. invite les gouvernements des pays ACP à examiner des politiques visant à garantir que les communautés locales où des projets touristiques sont réalisés bénéficient d'avantages sous forme d'équipements collectifs construits par les promoteurs;

9. insiste sur la nécessité de réinvestir les gains économiques engendrés par le tourisme dans le développement local; demande aux organisateurs de voyages de revoir leurs formules de voyages à forfait qui empêchent les communautés locales de bénéficier de retombées, et encourage ces voyageurs à recourir autant que possible aux ressources matérielles et humaines locales, y compris pour les postes d'encadrement;

10. encourage les gouvernements à promouvoir la création et/ou le développement de partenariats public/privé, ainsi qu'à faciliter la création d'entreprises dans le secteur touristique;

11. souhaite une augmentation, le cas échéant, de la proportion de projets durables à vocation touristique financés dans le cadre du Fonds européen de développement (FED);

12. propose que la question du tourisme, du tourisme durable et de leur impact économique fasse partie intégrante des négociations en cours sur les APE et que les intérêts des pays en développement par rapport au marché européen soient pris en compte de manière positive lorsque ces pays abordent des questions liées au tourisme dans le cadre de l'AGCS;

13. relève que, dans de nombreux pays en développement, le secteur du tourisme est essentiellement une activité du secteur privé et que, dès lors, la Communauté doit trouver les moyens de faire en sorte que les parties intéressées et autres partenaires sociaux soient pleinement associés à toutes les discussions sur la politique de développement touchant au secteur du tourisme;

14. souligne l'urgence d'un soutien communautaire aux pays qui subissent des catastrophes naturelles affectant leur industrie touristique;

**Le tourisme, facteur de protection de l'environnement et de conservation du patrimoine**

15. demande l'adoption d'un programme conjoint de la DG "Environnement" et de la DG "Développement" afin d'exporter des techniques européennes de gestion et de traitement des déchets sous la forme, dans un premier temps, d'études d'impact, puis de la mise en œuvre de projets pilotes;

16. demande la mise en place de politiques et de réglementations en faveur d'un tourisme durable afin de protéger et de conserver les ressources naturelles, les patrimoines culturels et les systèmes traditionnels d'occupation des terres;

17. encourage l'optimisation des moyens techniques et scientifiques existants pour, à la fois, prévenir l'endommagement et/ou la destruction du patrimoine architectural et les dégradations environnementales;

18. exige que tous les investissements européens dans le domaine du tourisme réalisés dans les pays en développement soient soumis aux mêmes règles que celles applicables au financement communautaire d'investissements au sein de l'Union européenne; dès lors, les investissements qui attentent manifestement aux droits de l'homme, à l'environnement, aux conditions minimales de travail prévues au niveau de l'OIT, au mode de vie des populations indigènes et autochtones, ou au patrimoine historique ou culturel du pays destinataire, ne doivent recevoir aucun soutien;

19. plaide pour un soutien technique communautaire aux pays qui, subissant une activité touristique de masse, se voient contraints de prendre des mesures de préservation de leurs sites touristiques; plaide aussi pour un échange des meilleures pratiques en ce domaine;

20. encourage les autorités locales confrontées à un essor touristique trop rapide à prendre des mesures de limitation des flux si besoin est;

**Le tourisme, facteur de démocratie et d'équilibre politique**

21. préconise la lutte contre les actions criminelles dans la plus grande transparence de façon à décourager des activités telles que le blanchiment d'argent, le tourisme sexuel, etc;

22. préconise la lutte contre les actions criminelles de façon à ne pas porter préjudice à l'image touristique des pays;

23. demande que la facilitation, la protection et la sécurisation du tourisme passent par des initiatives tendant à lutter contre la criminalité visant le tourisme, telles que la formation spécialisée de services de police;

24. demande aux gouvernements des pays en développement d'associer pleinement les populations locales aux activités touristiques et de veiller au partage équilibré des bénéfices économiques, sociaux et culturels générés;

25. déplore les récentes mesures de ségrégation prises par les autorités cubaines en vue d'empêcher tout contact personnel entre les touristes et les citoyens cubains travaillant dans le secteur du tourisme;

26. souhaite que, dans ses activités d'appui au développement durable, la Commission reconnaisse le droit d'un pays ou d'une région à définir démocratiquement ses propres priorités dans le financement de projets de coopération régionale;

27. demande aux gouvernements des États membres et à la Commission, avec l'appui des opérateurs touristiques et des organisations expérimentées, de promouvoir des normes éthiques dans le tourisme en introduisant un label européen certifié de tourisme équitable;

**Le tourisme, facteur de santé publique et d'éducation**

28. souhaite que l'Union et ses États membres mettent à disposition des pays en développement à potentiel touristique leur expérience et leur savoir-faire en vue de la formation du personnel sur place ; demande à la Commission de soutenir les projets des pays en développement qui sollicitent ce savoir-faire;

29. souligne une nouvelle fois à l'intention de la Commission la nécessité d'un soutien financier en matière de vaccination de l'enfance, destiné aux besoins urgents

en vaccins combinant les antigènes contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et méningite provoquée par *Haemophilus Influezae* type B;

30. insiste sur la nécessaire mobilisation des efforts européens de recherche en matière de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/ sida;

31. estime que les revenus générés par le tourisme durable peuvent contribuer à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement et leur santé, ainsi que les infrastructures de communication, énergétiques et technologiques;

32. plaide pour un soutien financier européen à l'initiative de l'OMT, ST-EP (Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté), et à d'autres initiatives qui contribuent à réduire la pauvreté dans les pays en développement;

#### **Le tourisme, facteur de dérèglements et d'abus divers**

33. demande que le code mondial d'éthique du tourisme, précité, soit intégré dans le droit interne de chaque pays;

34. préconise que les gouvernements des pays concernés fassent annuellement circuler entre eux une liste des cas de refus de visa justifiés uniquement par des délits de tourisme sexuel, de crimes contre l'humanité ou de terrorisme;

35. exige que la Commission adopte des programmes effectifs de lutte contre le tourisme sexuel au niveau européen;

36. demande, afin de lutter contre le tourisme pédophile:

—à la Commission et au Conseil d'accorder un degré accru de priorité à la lutte contre le tourisme pédophile, notamment en rétablissant la ligne budgétaire consacrée à la "Lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants dans les pays tiers afin de garantir que des ressources soient consacrées à cette action;

—à la Commission de reconnaître le lien existant entre la pédopornographie et le tourisme sexuel et de veiller à ce que cette question soit abordée dans le cadre du dialogue politique conduit avec les pays tiers;

—à la Commission et aux États membres de veiller à ce que les besoins et les droits des enfants bénéficient d'une priorité dans le cadre de l'aide au développement, s'agissant en particulier des besoins de réhabilitation et de réinsertion des enfants victimes du tourisme sexuel;

37. encourage les opérateurs de tourisme, les voyagistes, les compagnies aériennes qui se sont déjà mobilisés contre le tourisme sexuel en sensibilisant leurs clients et en les informant des risques judiciaires qu'ils encourent, à poursuivre leurs actions et, pour les autres, à les développer; invite ces mêmes opérateurs à coopérer avec les autorités en vue d'identifier toute activité criminelle potentielle;

38. exige que la Commission mette en œuvre des actions concrètes de lutte contre le dumping immobilier lié au tourisme, après audition des organisations représentatives du secteur;

39. demande aux gouvernements des États membres de veiller à ce que les règles applicables aux sociétés européennes soient pleinement mises en œuvre lors des délocalisations ou d'exécutions de contrats dans les pays en développement, en tenant compte, en particulier, des droits des travailleurs concernés;

40. exige que les gouvernements des pays concernés et les opérateurs touristiques de l'Union européenne fassent respecter les règles protégeant les droits de l'homme, les droits des travailleurs en conformité avec les conditions minimales prévues au niveau de l'OIT, la protection du consommateur-touriste européen et les recommandations sur les opérateurs touristiques;

41. demande aux gouvernements des pays en développement d'instaurer des procédures d'accès aux marchés nationaux transparentes et réglementées en accord avec les recommandations de l'OMT, condition nécessaire à tout investissement étranger;

42. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

Ann[Ricoeur, 1990 #283]exe 19

**Liste des actions et micro projets mis en œuvre par le village de Doudou grâce aux bénéfices de l'activité touristique (1999-2003)**

Actions	bénéficiaire	coût total	part financée avec les bénéfices du tourisme
<b>Saison 1999-2000</b> (bénéfice dégagé : 221 500 F cfa)			
Construction du 1 <sup>er</sup> logement pour les instituteurs	Doudou	5 000 000 F	221 500 F
<b>Saison 2000 – 2001</b> ( bénéfice certifié par mission T.D.S. : 874 120 F cfa)			
Construction du 2 <sup>nd</sup> logement pour les instituteurs	Village de Doudou	5 000 000 F	372 000 F
Construction d'une maisonnette pour le moulin à mil	Groupement féminin CEDWANYE	53 000 F	53 000 f
Inauguration de la maternelle du village	Village de Doudou	89 000 F	89 000 F
Réparation de deux forages	Quartier Toroli et Gomasson	57 500 F	57 500 F
Opération Manamana (concours de propreté)	Village de Doudou	163 000 F	163 000 F
Soutien aux élèves (inscription aux examens)	Familles de Doudou en difficultés	45 000 F	45 000 F
Construction d'une piste de danses pour la maison des jeunes	Jeunesse de Doudou	42 500 F	42 500 F
construction du dispensaire	Village de Doudou		52 000 F
<b>Saison 2001 – 2002</b> (bénéfice certifié par mission ARTODEV : 1 307 295 F cfa)			
Construction du 3 <sup>e</sup> logement pour les instituteurs	Village de Doudou	1554 400 F	1 307 295 F
Achat de produits contre la rage	1 enfant et 1 femme	37 500 F	37 500 F
Equipement	Ecole primaire	22 300 F	22 300 F
Achat de livre	Ecole primaire	500 000 F	100 000 F
Réparation équipement	Ecole primaire	83 000 F	83 000 F
Réparation d'un forage	Quartier koko	17 500 F	17 500 F
Mise en place de la CVGT	CVGT	33 000 F	33 000 F
Formation de 7 rédacteurs villageois de projet	CVGT	700 000 F	700 000 F
<b>TOTAL ACTIONS ENGAGEES sur 1999/2003</b>		<b>13 342 200 F</b>	<b>3 396 095 F</b>
		<b>20 340 €</b>	<b>5 177 €</b>

## Bibliographie

1. Abounacer, H. (2004). Dissertation en tourisme international et développement durable.
2. Accor (2004). Rapport d'activité 2003. Paris, Accor.
3. Adams, W. M. (1990). Green Development : Environment and Sustainability in the Third World. London, Routledge.
4. Adda, J. (2002). Un monde unique : le medef à l'assaut de l'économie sociale. La lettre de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives: 8-11.
5. AFIT (2002). Les marques du Tourisme. Paris, AFIT.
6. Aloisi\_de\_Lardere, J. (2002). Ce qui n'est pas mesuré, n'est pas géré. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 216-227.
7. Amirou, R. (2000). Imaginaire du tourisme culturel. Paris, PUF.
8. Anderson, K. et S. Shackley (2005). Decarbonising the UK, Energy for a Climate Conscious Future. Norwich, Tyndall Centre for climate change research.
9. Andvig, J., S. Canagarajah, et al. (2001). Le travail des enfants en Afrique : problématique et défis. Washington, Findings.
10. Antoine, D. (2004). Pour une jeunesse citoyenne en tourisme : une initiative du BITS Amériques. Bits Information: 14-15.
11. Aristote (1965). Ethique de Nicomaque. Paris, Flammarion.
12. Arnsperger, C. (2004). "L'éthique économique et sociale nous aide-t-elle à agir ?" Revue de théologie et de philosophie (A paraître fin 2004).
13. Arnsperger, C. et P. V. Parijs (2003). Ethique économique et sociale. Paris, La découverte.
14. Ashley, C., D. Roe, et al. (2001). Pro-Poor Tourism Strategies : Making Tourism Work for the Poor A review of experience. Londres, ODI/IIED/CRT.
15. Augustin, B. (2002). Concurrence:marché unique, acteurs pluriels. pour de nouvelles règles du jeu. Paris, Medef.
16. Ayres, E. (2003). Mapping the Nature of Diversity. World Watch: 30-32.
17. Balmes, C. (2002). Soyons volontariste. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 95-108.
18. Baudrillard, J. (1968). La société de consommation. Paris, Gallimard.
19. Baudry, C. (2003). Le tourisme de demain. Le Monde. Paris.
20. Beauvois, M. (2003). "L'hôtellerie, la restauration et les cafés, un secteur très spécifique en termes d'emploi et de rémunération." Insee Première(889).
21. Belot, L. (2003). ONG et multinationales tentent de s'aproprier. Le Monde. Paris: 17.
22. Bendell, J. et X. Font (2004). "Wich tourism rules ? Green Standards and GATS." Annals of Tourism Research **31**(1): 139-156.
23. Berque, A. (1996). Etre humains sur la terre. Paris, Gallimard.
24. Berque, A. (2000). Ecumène, introduction à l'étude des milieux humains. Paris, Belin.
25. Berque, A., Ed. (2000). Logique du lieu et dépassement de la modernité. Nishida : la mouvance philosophique. Paris, Ousia.
26. Berque, A., Ed. (2000). Logique du lieu et dépassement de la modernité. Du lieu nishidien vers d'autres mondes. Paris, Ousia.
27. Berten, A. (1994). Déontologisme. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 377-382.

28. Béteille, R. (1996). Le tourisme vert. Paris, Presses Universitaires de France.
29. Béville, G. (2004). Le tourisme solidaire, levier de développement. Espaces: 20-22.
30. Bigot, R. (2002). La consommation engagée : mode passagère ou nouvelle tendance de la consommation. Paris, Crédoc.
31. BITS (1996). Pour une vision humaniste et sociale du tourisme. Bruxelles, BITS.
32. Bobiwash, R. (2001). " Indigenous peoples; NGOs and the International Year of Ecotourism." Industry and environment : ecotourism and sustainability **24**(3-4): 48-49.
33. Boisard, P. et J.-D. Fermanian (1999). "Les rythmes de travail hors norme." Economie et Statistique(321-322): 111-131.
34. Bonhoure, G. et M. Hagnerelle (2003). L'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Paris, Inspection générale de l'éducation nationale.
35. Bourg, D. (2002). Les fondements du développement durable : la limite et les fins. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 244-249.
36. Boutillier, J.-L., M. Fiéroux, et al. (1978). Le tourisme en Afrique de l'Ouest, Panacée ou nouvelle traite ? Le tourisme en Afrique de l'Ouest, Panacée ou nouvelle traite ? J.-L. Boutillier, J. Copans, M. Fiéroux, S. Lallemand et J.-L. Ormières. Paris, François Maspéro.
37. Buot, J. (2002). Tourisme, éthique et politique. Paris, Conseil National du Tourisme.
38. Burch, M. (2003). La voie de la simplicité, pour soi et la planète. Montréal, Ecosociété.
39. Bureau\_International\_du\_Travail (1999). Decent Work. Genève, BIT.
40. Bureau\_International\_du\_Travail (2001). Human resources development, employment and globalization in the hotel, catering and tourism sector. Genève, BIT.
41. Burns, P. (1999). "Paradoxes in planning, tourism elitism or brutalism ?" Annals of Tourism Research **26**(2): 329-348.
42. Caire, G. (2003). Une évaluation critique de la politique de développement durable d'Accor. 5èmes Journées françaises de l'Évaluation "Évaluation et développement durable", Limoges.
43. Caire, G. et M. Rouillet-Caire (2003). Tourisme durable et mondialisation touristique : une analyse critique de l'AGCS. [www.tourisme-durable.net](http://www.tourisme-durable.net).
44. Callicott, J. B. (1994). Environnement. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 498-501.
45. Callicott, J. B. (1995). "Intrinsic Value in nature : a Metaethical analysis." Electronic Journal of Analytic Philosophy(3).
46. Canto-Sperber, M., Ed. (1994). Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. Paris, Presses Universitaires de France.
47. Carol, J. (2001). L'exportation de savoir-faire français en matières de tourisme, analyse et propositions. Paris, AFIT.
48. Cazes, G. (1992). Tourisme et tiers-monde : un bilan controversé. Les nouvelles colonies de vacances ? Paris, L'Harmattan.
49. Cazes, G. et G. Courade (2004). "Les masques du tourisme." Tiers Monde **XLV**(178): 247-268.
50. CCFD (2004). Draft préparatoire à la rencontre de Dubrovnik. Paris, CCFD.
51. Céron, J.-P. et G. Dubois (2000). Les indicateurs du tourisme durable, un outil à manier avec discernement. Cahiers Espaces: 30-46.
52. Céron, J.-P. et G. Dubois (2002). Les enjeux oubliés du tourisme durable. Espaces: 16-20.
53. Céron, J.-P., G. Dubois, et al. (2002). Le tourisme durable dans les destinations. Limoges, Pulim.
54. Chabloz, N. (2004). Tourisme solidaire au Burkina Faso : pratiques et représentations de soi et de l'Autre. Anthropologie sociale et culturelle. Paris, EHESS: 199.
55. Chabrol, O. (2003). Comment mettre en place le dialogue permanent avec les parties prenantes ? Paris, De l'éthique sur l'étiquette.



56. Chafe, Z. (2004). Consumer demand and operator support for socially and environmentally responsible tourism. Washington, Center on Ecotourism and Sustainable Development/TIES.
57. Chang, H.-J. et I. Grable (2004). Reclaiming development, An Alternative Economic Policy Manual. Londres, Zed Books.
58. Chastang, S. (2003). Vacances, j'oublie tout. Paris, Ritimo.
59. Christ, C., O. Hillel, et al. (2003). Tourism and biodiversity, mapping tourism's global footprint. Washington, Conservation International / UNEP.
60. CIDD (2003). Stratégie nationale de développement durable. Paris, Comité Interministériel de Développement Durable.
61. Clastres, G. (2000). "Voyageurs du monde réfléchit avec ses clients sur le sens du voyage." *Espaces* (171): 35-37.
62. Clastres, G. (2004). Tourisme équitable : la France s'engage. *Grands Reportages*.
63. CNDD (2003). Première contribution. Paris, Conseil National du Développement Durable.
64. Cnuced (1998). Commerce international des services liés au tourisme : problèmes et options pour les pays en développement. Genève, Cnuced.
65. Cnuced (2001). Tourisme et développement dans les pays les moins avancés. Genève, Cnuced.
66. Cnuced (2004). Préparation de la onzième session de la Conférence : réunion d'experts internationaux de haut niveau sur le tourisme durable pour le développement. Genève, Cnuced.
67. Cnuced (2004). Rapport de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa onzième session. Sao Paulo, Cnuced.
68. CNVA (2002). Les activités économiques des associations. Paris, CNVA.
69. Collomb, B. (2002). Il y a convergence entre l'intérêt des entreprises et l'intérêt du monde. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 109-117.
70. Commission\_Européenne (1998). Une stratégie d'appui au développement d'un tourisme durable dans les PVD pour la communauté Européenne., Communauté Européenne.
71. Commission\_Européenne (2001). Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Luxembourg, Communautés européennes.
72. Commission\_Européenne (2001). Rapport sur les mesures communautaires affectant le tourisme. Bruxelles, Commission\_Européenne.
73. Commission\_Européenne (2002). Rapport sur les mesures communautaires affectant le tourisme. Bruxelles, Commission\_Européenne.
74. Commission\_Européenne (2003). Orientations de base pour la durabilité du tourisme européen. Bruxelles, Commission\_Européenne.
75. Commission\_Européenne (2004). Rapport sur les mesures communautaires affectant le tourisme. Bruxelles, Commission\_Européenne.
76. Cornillet, T. (2005). Rapport sur le tourisme et le développement. Strasbourg, Parlement Européen.
77. Cravatte, C. (2004). Notes à propos de la charte d'éthique du tourisme. Paris.
78. Crédoc (2000). A nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies industrielles. Paris, Crédoc.
79. Croutte, P. et G. Hatchuel (2002). Les comportements de départ des Français : premières incidences des 35 heures. Paris, Crédoc.
80. Dao, O. (1975). Non intégration et incompatibilité avec les autres secteurs de l'économie. Le tourisme dans les pays en voie de développement : mythes, réalités et perspectives. V. Mehou-Loko. Paris, Agence de coopération culturelle et technique.
81. De l'éthique sur l'étiquette (2004). Guide de l'achat responsable pour les acheteurs publics. Lille, De l'éthique sur l'étiquette.

82. Defert, P. (1973). "Le tourisme, réflexions de mise en oeuvre." Fondation pour la recherche sociale (48).
83. Del\_Vasto, L. (1972). Le pèlerinage aux sources. Paris, Gallimard.
84. Denman, R. et P. Ashcroft (1997). Visitor payback. Londres, The Tourism Company.
85. Descartes, R. (1984). Le discours de la méthode. Paris, Bordas.
86. Dieng, M. (1976). Les touristes vus par ceux qui les servent. Dakar, Enda Diep.
87. Direction\_du\_Tourisme (2003). Rapport annuel de la France sur le tourisme. Paris, Direction\_du\_Tourisme.
88. Direction\_du\_Tourisme (2004). Voyageurs en non-partants en 2002. Paris, Direction\_du\_Tourisme.
89. Dollet, E. (2002). Responsabilité sociale des entreprises et coopération internationale. Paris, MCNG.
90. Doridot, J.-F. (2003). Le tourisme éthique, en voie de développement. Paris, Ipsos.
91. Dubois, C. (2002). "Touristes" à l'école. Symbioses: 11.
92. Dubois, G. et J.-P. Céron (2000). A la recherche d'une éthique du tourisme. Cahier Espaces: 10-29.
93. Dubois, G. et J.-P. Céron (2001). Un regard critique sur le contenu éthique des démarches de développement durable dans le tourisme.
94. Ducroux, A.-M. (2002). Les nouveaux utopistes du développement durable. Paris, Autrement.
95. Dunod, L. (2004). Si loin si proche. Paris, RFI.
96. Duriez, G. (2001). Préparer les jeunes au voyage. Peuples en marche: 14.
97. Earth\_Charter\_International\_Secretariat (2004). Biannual Report 2002-2003. San José, Erth Charter Initiative.
98. Eber, S. (1992). Beyond the green horizon : principles for sustainable tourism. Londres, Tourism Concern/ WWF.
99. Ecpat (2004). Code de conduite, un outil pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle dans le voyage et le tourisme. Madrid, OMT.
100. Epler\_Wood, M. (2002). Ecotourism: principes, pratiques & politiques for sustainability. Paris, UNEP.
101. Epler\_Wood, M. et E. Halpenny (2001). Ecotourism certification and evaluation : progress and prospects. Tourism Ecolabelling : Certification and Promotion. X. Font and R. C. Buckley. Wallingford, CAB International: 392.
102. Espinoza, C. (2001). La coopération internationale française avec les organisations non gouvernementales dans le domaine du tourisme: approche stratégique et organisationnelle du partenariat. Toulouse, Université Toulouse Le Mirail.
103. Etat\_français (2002). Séminaire gouvernemental sur le développement durable. Paris, Gouvernement Français.
104. Etchegoyen, A. (1994). La valse des éthiques. Paris, François Bourin.
105. Evin, F. (2002). Les défis de l'écotourisme. Le Monde. Paris.
106. Fabre, E. (2004). La Route des sens, des voyages équitables. Espaces: 49-50.
107. Farénioux, B. (2002). Vers une nouvelle politique nationale du tourisme français. Paris, Direction du Tourisme.
108. Fennell, D. A. (1999). Ecotourism, an introduction. London, Routledge.
109. Fondation\_de\_France (2001). Les perspectives de l'engagement des entreprises dans les actions d'intérêt général. Paris, Fondation\_de\_France.
110. Fortin-Melkevik, A. (1994). Habermas. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 627-629.
111. Frangialli, F. (2003). On a manifesté aux Baléares contre le trop plein de tourisme. Le Monde. Paris.
112. Friedman, M. (1970). The social responsibility of business is to make profits. New York Times Magazine.

113. Gadrey, J. et F. Jany-Catrice (2003). Les indicateurs de richesse et de développement, Un bilan international en vue d'une initiative française. Lille, Dares.
114. Galbraith, J. K. (2004). Les mensonges de l'économie. Paris, Grasset.
115. Gawhary, K. (1995). Tourisme sexuel au Caire, la responsabilité de l'Arabie saoudite et du Koweït. Le Nouvel Afrique-Asie: 43-44.
116. Girard, A. (2003). Le tourisme durable : incorporation ou neutralisation de la critique dans les politiques de tourisme ? Le tourisme durable, Réalités et perspectives marocaines et internationales. R. S. Bousta et F. Albertini. Marrakech, Centre de recherche sur les cultures maghrébines: 57-74.
117. Girard, L. et P. Marais (2000). La démarche de Saïga, tour-opérateur naturaliste. Cahier Espaces: 190-194.
118. Goffi, J.-Y. (1994). Jonas. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 763-765.
119. Goodwin, H. et J. Francis (2003). "Ethical and responsible tourism: consumer trends in the UK." Journal of Vacation Marketing 9(3): 271-283.
120. Gössling, S. (2002). "Human-environmental relations with tourism." Annals of Tourism Research 29(2): 539-556.
121. Grandadam, S. (2002). Le tourisme éthique: pas facile à gérer, mais peut porter des fruits. Les Echos. Paris.
122. GRI (2002). Sustainability Reporting Guidelines. Amsterdam, Global Reporting Initiative.
123. Guyot, S. (2004). "Derrière l'écotourisme, le politique : conservation et discrimination territoriale en Afrique du Sud." Tiers Monde XLV(178): 341-364.
124. Guyotat, R. et B. Jérôme (2004). L'Etat impose l'austérité au mouvement associatif. Le Monde. Paris: 11.
125. Habbard, A.-C. et M. Guiraud (2002). A la recherche des droits perdus. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 239-243.
126. Handszub, H. (2001). Un nouveau code mondial d'éthique. Tourisme, éthique et développement. P. Amalou, H. Barioulet et F. Vellas. Paris, L'Harmattan: 59-68.
127. Harerimana, A. (1975). Risque de dégradation du pouvoir d'achat. Le tourisme dans les pays en voie de développement : mythes, réalités et perspectives. V. mehou-Loko. Paris, Agence de coopération culturelle et technique.
128. Haut Conseil de la Coopération Internationale (2003). Education au développement et à la solidarité internationale. <http://www.education.gouv.fr/int/devnote.htm#1>. Paris.
129. Héguy, J.-B. (2001). Code d'éthique : grands principes, petits moyens. L'écho touristique. Paris.
130. Herth, A. (2005). Le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement. Paris, Assemblée Nationale.
131. Hetzner, N. D. (1965). "Environment, tourism, culture." LINKS: 1-3.
132. Hoad, D. (2003). "The General Agreement on Trade in Services and the Impact of Trade Liberalisation on Tourism and Sustainability." Tourism and Hospitality Research(4): 213-227.
133. Holden, A. (2003). "In need of new environmental ethics for tourism ?" Annals of Tourism Research 30(1): 94-108.
134. Holliday, C. O., S. Schmidheiny, et al. (2003). De la parole aux actes. 67 expériences de développement durable dans l'entreprise. Paris, Victoire Editions.
135. Honey, M. et A. Rome (2001). Protecting Paradise: certification programs for sustainable tourism and ecotourism, Institute for Policies Studies.
136. Hughes, G. (1995). "The cultural construction of sustainable tourism." Tourism Management 16(1): 49-59.
137. Hultsman, J. (1995). "Just Tourism, an ethical framework." Annals of tourism research 22(3): 553-567.

138. Icomos (1993). *Tourism at world heritage cultural sites: the site manager's hand book*, Icomos.
139. IFEN (2002). *L'environnement en France*, La Découverte.
140. Ipsos (2000). *Enquête sur le commerce équitable*. Paris, Ipsos.
141. Ipsos (2001). *Notoriété du commerce équitable*. Paris, Ipsos.
142. Ipsos (2002). *Notoriété du commerce équitable*. Paris, Ipsos.
143. Jaffro, L. (1995). *Ethique et morale. Notions de philosophie*. D. Kambouchner. Paris, Gallimard. **III**: 220-303.
144. Jéhanno, D. (2002). *Voyager autrement. Globe-Trotters*: 34.
145. Joly, J.-M. (2001). *Privilégier l'être humain. Tourisme, éthique et développement*. P. Amalou, H. Barioulet et F. Vellas. Paris, L'Harmattan: 23-50.
146. Jonas, H. (1995). *Le principe responsabilité*. Paris, Flammarion.
147. Jung, C. G. (1993). *Psychologie de l'inconscient*. Paris, Le livre de poche.
148. Kabou, A. (1991). *Et si l'Afrique refusait le développement*. Paris, L'Harmattan.
149. Kohlberg, L. (1981). *Essays on moral development*. San Francisco, Harper & Row.
150. Kremer-Marietti, A. (1999). *L'éthique*. Paris, Presses Universitaires de France.
151. Krippendorf, J. (1987). *Les vacances, et après ? Pour une nouvelle compréhension des loisirs et des voyages*. Paris, L'Harmattan.
152. Lamb, K. L. (1996). "The problem of defining nature first: a philosophical critique of environmental ethics." *The Social Science Journal* **33**(4): 457-486.
153. Lanfant, M.-F. (2004). "L'appel à l'éthique et la référence universaliste dans la doctrine officielle du tourisme international." *Tiers Monde* **XLV**(178): 365-386.
154. Larrère, C. (1994). *Nature. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 1024-1031.
155. Larrère, C. (1997). *Les philosophies de l'environnement*. Paris, Presses Universitaires de France.
156. Lauer, S. (2004). *La distribution déséparée face aux "alterconsommateurs"*. *Le Monde*. Paris.
157. Laurent, A. (2003). *Caractériser le tourisme responsable, facteur de développement durable*. Paris, Ministère des Affaires Etrangères.
158. Lauritsen, J. (1999). *Labour market flexibility and jobs in the hospitality industry*, Sixth National Conference on Unemployment.
159. Le\_Pors, A. (1999). *Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme*. Paris, Secrétariat d'Etat au Tourisme.
160. Leclercq, J.-N. (2002). *Droits humains et stratégies d'entreprises... Les nouveaux utopistes du développement durable*. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 141-144.
161. Lefetey, B. (2002). *Dettes financière contre dette écologique. Les nouveaux utopistes du développement durable*. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 194-199.
162. Leopold, A. (1995). *Almanach d'un comté des sables*. Paris, Aubier.
163. Lequin, M. (2001). *Ecotourisme et gouvernance participative*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.
164. Lerservoissier, C. (2000). *De la charte éthique du voyageur au code de conduite du tour-opérateur. Cahier Espaces*: 184-189.
165. Lerservoissier, C. (2004). *Agir pour un tourisme responsable. Espaces*: 25-27.
166. Levinas, E. (1984). *Ethique et infini*. Paris, Le livre de poche.
167. Lipovetsky, G. (1983). *L'ère du vide, Essai sur l'individualisme contemporain*. Paris, Gallimard.
168. Louchard, O. (2004). *Transport et changements climatiques : un carrefour à haut risque*. Paris.

169. Lubbers, E., Ed. (2003). La grande mascarade. Ces multinationales qui lavent plus vert. Paris, Parangon.
170. Mahieu, F.-R. (2001). Ethique économique, fondements anthropologiques. Paris, L'Harmattan.
171. Malloy, D. C. et D. A. Fennell (1998). "Codes of ethics and tourism: An exploratory content analysis." Tourism Management **19**(5): 453-461.
172. Manier, B. (2004). Enfants de tous les pays, syndiquez-vous ? Alternatives Internationales: 18-19.
173. Manier, B. (2004). Le travail et l'exploitation d'enfants dans le tourisme. [www.tourisme-durable.net](http://www.tourisme-durable.net).
174. March, R. (1995). Tourisme à Cuba : opération survie. Volcans: 28-29.
175. Marchant, G. (1999). Indigène et maître chez soi. Courrier de l'Unesco.
176. Masurier, D. (1998). Hôtes et touristes au Sénégal. Paris, L'Harmattan.
177. Matos-Wasem, R. (2004). Le tourisme lent contre le bruit et la fureur des vacances. La Revue Durable, **11**: 48-51.
178. Maurer, M. (1992). Tourisme, prostitution, sida. Paris, L'Harmattan.
179. Merchadou, C., A. Pelletreau, et al. (2001). Vers un agenda 21 européen du tourisme. Bruxelles.
180. Mestiri, E. (2003). Le nouveau consommateur. Dimensions éthiques et enjeux planétaires. Paris, L'Harmattan.
181. Meyer, D. (2003). Review of the impacts of previous Pro-Poor Tourism research. Londres, ODI.
182. Michel, F. (1998). Le tourisme sexuel en Asie : du cauchemar à l'horreur. Tourisme touristes sociétés. F. Michel. Paris, L'Harmattan: 207-233.
183. Michel, F. (2000). "Des hôtes et des autres. Tourisme et altérité." Espaces(171): 14-21.
184. Michel, F. (2002). Désirs d'Ailleurs Essai d'anthropologie dees voyages. Strasbourg, Histoire et Anthropologie.
185. Michel, F. (2002). "Hello Mister ! " : quand les autochtones rencontrent les touristes en Indonésie." Ethnologie française **32**(3): 475-487.
186. Midy, P. et C. Merchadou (2004). La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, pour une stratégie française. Paris, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Ministère du Tourisme.
187. MIT (2002). Tourismes 1, Lieux communs. Paris, Belin.
188. Moatti, S. (2005). Demain la ville durable ? Alternatives économiques, **63**: 32-33.
189. Mongeau, S. (1985). La simplicité volontaire. Montréal, Québec/Amérique.
190. Monod, J.-C. (1995). Vos vacances chez les papous. Nouvelles de Survival.
191. Mougenot, P. (2004). L'écotourisme, un avenir pour l'Afrique. L'écho touristique: 14-16.
192. Naess, A. (1973). "The shallow and the deep, long-range ecology movement : a summary." Inquiry(16): 95-100.
193. Naji, S. (2003). Tourisme durable et sauvetages patrimoniaux, Le tourisme, facteur de destruction ou de reconstructions des identités. Le tourisme durable. Réalités et perspectives marocaines et internationales, R. S. Boustia et F. Albertini. Marrakech, Centre de recherche sur les cultures maghrébines: 171-185.
194. Niebieskikwiat, N. (2001). Guide touristique, un métier plus prestigieux que celui de chirurgien. Courrier International. Paris: 18.
195. Noisette, T. (2003). Nouvelles Frontières s'engage dans le tourisme durable. Novethic.
196. Noisette, T. (2003). Thomas Cook poursuit son engagement dans le tourisme responsable. Novethic.
197. Norton, B. (1991). Toward Unity Among Environmentalists. new York, Oxford Univesity Press.
198. OMT (2002). Principes directeurs pour les agents de liaison des administrations nationales de tourisme. Madrid, OMT.

199. OMT (2002). *Tourism and poverty alleviation*. Madrid, OMT.
200. OMT (2003). *Recommendations to governments for supporting and/or establishing national certification systems for sustainable tourism*. Madrid, OMT.
201. OMT (2004). *Pose du premier jalon de la mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme*. Madrid, OMT.
202. OMT (2004). *Program of work in human resource development 2002-2003*. Madrid, OMT.
203. OMT (2004). *Tourism and poverty alleviation : recommandations for actions*. Madrid, OMT.
204. OMT (2004). *WTO in Africa 1996-2003*. Madrid, OMT.
205. ONU (1992). *Convention sur la diversité biologique*, ONU.
206. Ordre\_des\_architectes (2004). *Les architectes et le développement durable*, Ordre\_des\_architectes.
207. Pedersen, A. (2004). "Protéger le patrimoine mondial de l'humanité." La Revue Durable(11): 39-42.
208. Pérez, G. A. (2001). *Amérique Latine : Respecter les souhaits des groupes indigènes. Tourisme, éthique et développement*. P. Amalou, H. Barioulet et F. Vellas. Paris, L'Harmattan: 237-244.
209. Pistorio, P. (2002). *Ne prenons pas plus à la Terre que ce que nous pouvons lui rendre. Les nouveaux utopistes du développement durable*. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 85-94.
210. Plüss, C. (1999). *Quick money - easy money? A report on child labour in tourism*. Bâle, Arbeitskreis Tourismus & Entwicklung.
211. Plüss, C. (2004). *Commerce équitable,; également dans le tourisme...* Bâle, Akte.
212. Plüss, C. et M. Backes (2002). *Un carton rouge pour le tourisme ?* Bâle, DANTE.
213. Policarpo, D. (2001). *Méthode de choix et de définition d'indicateurs pour un développement touristique durable, dans les pays en développement*. Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
214. Poussier, J.-L. (2002). *Le livre blanc du développement durable*. La Croix.
215. Rasera, C. (2004). *L'enjeu de l'organisation de l'offre*. Espaces: 23-24.
216. Rasera, C. et C. Cravatte (2005). *Le tourisme solidaire vu par les voyageurs français*. Paris, Unat.
217. Ray, P. H. et S. R. Anderson (2001). L'émergence des créatifs culturels. Enquête sur les acteurs d'un changement de société. Paris, Yves Michel.
218. Reidenbach, R. E. et D. P. Robin (1991). "A conceptual model of corporate model development." Journal of Business Ethics(10): 282.
219. Rial, J.-F. (2003). *La seule solution est que les opérateurs des pays développés édictent des règles communes et les respectent*. Le Monde. Paris.
220. Ricoeur, P. (1990). Soi même comme un autre. Paris, Seuil.
221. Ricoeur, P. (2002). "Éthique." Encyclopaedia Universalis: 883-886.
222. Rouquette, C. (2000). "Chaque année quatre français sur dix ne partent pas en vacances." Insee Première(734).
223. Rouquette, C. (2003). "Dix ans de vacances des Français." France, portrait social 2002/2003: 159-176.
224. Russ, J. (1994). La pensée éthique contemporaine. Paris, Presses Universitaires de France.
225. Ryan, C. (2001). "Equity, management, power sharing and sustainability - issues of the 'new tourism'." Tourism Management **23**: 17-26.
226. Salmon, A. (2003). *L'éthique du (nouveau) capitalisme*. Alternatives économiques. **221**: 74-76.
227. Salomé, J. (2004). Minuscules aperçus sur la difficulté d'enseigner. Paris, Albin Michel.
228. Sanabria, R. (1999). *Exploring ecotourism certification, Rainforest alliance*.

229. Sanabria, R., E. Skinner, et al. (2003). Sustainable tourism stewardship council. Raising the standards and benefits of sustainable tourism and ecotourism certification, Rainforest alliance.
230. Sanjurjo, D. (2004). Label attendu. Politis. Paris.
231. Schéou, B. (2003). Tourisme équitable et solidaire, une expérience de tourisme rural au Burkina Faso. Le tourisme durable, Réalités et perspectives marocaines et internationales. R. S. Bousta et F. Albertini. Marrakech, Centre de recherche sur les cultures maghrébines: 401-409.
232. Schéou, B. et P. Martin-Gousset (2004). L'association Tourisme et Développement Solidaires, quand les voyageurs deviennent des villageois. Espaces: 38-48.
233. Schneider, S. et J.-L. Barsoux (2003). Management Interculturel. Paris, Pearson Education.
234. Secrétariat d'Etat au Tourisme (2002). Tourisme, Ethique et Mondialisation. Rencontres Internationales de Paris, Paris.
235. Seltzer, M. (2004). Traveler's Philanthropy. Washington, Center on Ecotourism and Sustainable Development.
236. Sen, A. (1998). Pas de bonne économie sans vraie démocratie. Le Monde. Paris.
237. Seneviratne, M. (2001). Sri-Lanka : des méfaits du tourisme. Tourisme, éthique et développement. P. Amalou, H. Barioulet et F. Vellas. Paris, L'Harmattan: 265-269.
238. Serres, M. (1990). Le contrat naturel. Paris, François Bourin.
239. Serres, M. (2000). Retour au Contrat naturel. Paris, Bibliothèque nationale de France.
240. Sicsic, J. et R. Pachiaudi (2002). Tourisme, éthique et mondialisation Un touriste plaquant non coupable!, Secrétariat d'Etat au Tourisme.
241. Smée, V. (2003). Havas et Care s'associent pour développer le tourisme responsable. Novethic.
242. Smée, V. (2004). Les droits nationaux insuffisants face à la mondialisation. Novethic.
243. Stefano, L. D. (2004). Freshwater and Tourism in the Mediterranean. Rome, WWF.
244. Stern, B. et A. B. Pour (2004). Le BIT passe au crible les faillites et les excès de la mondialisation. Le Monde. Paris.
245. Suresh, K. T. (1996). D'accord pour le tourisme, mais pourquoi chez nous ?, Groupe Développement.
246. Sweeting, J. et A. R. Sweeting (2003). A practical guide to good practice
247. Managing environmental and social issues in the accommodations sector, TOI.
248. Symbioses (2002). Invitons-nous au voyage! Symbioses: 11.
249. Synergy (2000). Tourism certification. Londres, WWF.
250. Taylor, G. (1995). "The community approach: does it really work?" Tourism Management **16**(7): 487-489.
251. Tepelus, C. M. (2004). "Aiming for sustainability in the tour operating business." Journal of cleaner production **12**: 1-9.
252. Tepelus, C. M. et R. C. Cordoba (2004). "Recognition schemes in tourism-from 'eco' to 'sustainability'." Journal of cleaner production **12**: 1-6.
253. Tietcheu, J. (1996). A qui profite l'argent des touristes ? Jeune Afrique Economie: 72-75.
254. TOI (2003). Supply chain engagement for tour operators, three steps toward sustainability. Paris, TOI.
255. TOI (2003). Sustainable tourism : the tour operators' contribution. Paris, TOI.
256. TOI (2004). A practical guide to good practice, managing environmental impacts in the marine recreation sector. Paris, TOI.
257. Tourism\_Investigation\_&\_Monitoring\_Team (2000). Call for a fundamental reassessment of the international year of ecotourism, Tourism\_Investigation\_&\_Monitoring\_Team.
258. Tramard, D. (2000). Mustafa El-Gendy, apôtre du 1% tourisme. Le Monde. Paris.
259. UNEP (1996). Environmental Good Practices in Hotels. Paris, Earthprint.

260. UNEP (1996). Life Cycle Assessment: What it is and How to do it. Paris, Earthprint.
261. UNEP (2001). Compilation and analysis of existing codes, guidelines, principles and position papers on sustainable tourism. Paris, UNEP.
262. UNEP (2001). Overview of tourism and biodiversity issues, and appropriate management approaches. Santo Domingo, UNEP.
263. UNEP (2001). Sowing the seeds of change an environmental teaching pack for the hospitality industry. Paris, UNEP.
264. UNEP (2002). L'avenir de l'environnement mondial 3, GEO 3. Nairobi, Earthscan.
265. UNEP (2002). Industry as a partner for sustainable development, UNEP.
266. UNEP (2003). Diversité biologique et tourisme : projet de ligne directrice pour les activités liées au développement touristique durable et à la diversité biologique. Montréal, UNEP.
267. UNEP (2003). A manual for water and waste management: what the tourism industry can do to improve its performance. Paris, UNEP.
268. UNEP (2003). Switched on: renewable energy opportunities in the tourism industry. Paris, UNEP.
269. UNEP (2004). The materiality of social, environmental and corporate issues to equity pricing. Paris, Unep.
270. Urbain, J.-D. (2000). "De la conscientisation du touriste!" Espaces(171): 22-23.
271. Urbain, J.-D. (2003). Le tourisme éthique est peut-être une nouvelle version de la culpabilité de l'Occident. Le Monde. Paris.
272. Valayer, D. (1993). Le respect des hôtes. Genève, Labor et Fides.
273. Viard, J. (2002). Le sacre du temps libre La société des 35 heures. La Tour d'Aigues, L'Aube.
274. Voigt, T. et J. v. Minnen (2004). Impacts of Europe's changing climate. Bruxelles, European Environment Agency.
275. Walle, A. H. (1995). "Business ethics and tourism:from micro to macro perspectives." Tourism Management 16(4): 263-268.
276. Walpole, M., G. Karanja, et al. (2003). Wildlife and People : Conflict and Conservation in Masai Mara, Kenya. Londres, IIED.
277. Weil, E. (2002). "Morale." Encyclopedia Universalis: 517-525.
278. Weill, F. (2000). Autrui n'existe plus. L'Echo Touristique. Paris.
279. Whitelegg, J. et H. Cambridge (2004). Aviation and sustainability, Stockholm Environment Institute.
280. Wong, D. B. (1994). Relativisme moral. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. M. Canto-Sperber. Paris, Presses Universitaires de France: 1290-1296.
281. WorldWatch Institute (2004). State of the world 2004 Richer, fatter, and not much happier. Washington, WorldWatch\_Institute.
282. Yerochewski, C. (2004). L'alternative québécoise. Alternatives Internationales: 14-17.



## Liste des annexes, tableaux et figures

### Annexes

<i>Annexe 1 : Remerciements (personnes rencontrées ou contactées)</i>	372
<i>Annexe 2 : Abréviations et sigles utilisés</i>	374
<i>Annexe 3 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement</i>	378
<i>Annexe 4 : La Charte de la Terre</i>	381
<i>Annexe 5 : Charte de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable</i>	387
<i>Annexe 6 : Liste des différents codes et chartes mentionnant la lutte contre le tourisme sexuel</i>	390
<i>Annexe 7 : Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages</i>	391
<i>Annexe 8 : Code mondial d'éthique du tourisme</i>	392
<i>Annexe 9 : La charte d'éthique du tourisme</i>	407
<i>Annexe 10 : La Charte du Tourisme Equitable</i>	410
<i>Annexe 11 : Les recommandations du rapport Bouquet sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants</i>	413
<i>Annexe 12 : Le référentiel éducation d'Artisans du Monde</i>	418
<i>Annexe 13 : Présentation du jeu de rôle de Starting-Block</i>	420
<i>Annexe 14 : Liste de documents déontologiques liés au tourisme</i>	426
<i>Annexe 15 : La charte du tourisme en « Villages d'Accueil<sup>T.D.S.</sup> »</i>	428
<i>Annexe 16 : Enquête « Tourisme solidaire » Tns Sofres</i>	431
<i>Annexe 17 : Critères environnementaux TUI pour les destinations 2003</i>	435
<i>Annexe 18 : Résolution du Parlement Européen sur le tourisme et le développement du 8 septembre 2005</i>	436
<i>Annexe 19 : Liste des actions et micro projets mis en œuvre par le village de Doudou grâce aux bénéfices de l'activité touristique (1999-2003)</i>	445

### Tableaux

<i>Tableau 1 Développement moral des entreprises</i>	57
<i>Tableau 2 Domaines de répartition des indicateurs</i>	71
<i>Tableau 3 Type de partenariat entre ONG et entreprise</i>	75
<i>Tableau 4 Dépenses de consommation et population par régions en 2000</i>	78
<i>Tableau 5 Dépenses annuelles superflues et besoins essentiels non satisfaits</i>	78
<i>Tableau 6 Nombre et durée des vacances</i>	106
<i>Tableau 7 Touristes français et non-partants en 2002</i>	107
<i>Tableau 8 Parts de marché des régions en arrivées et en recettes</i>	110
<i>Tableau 9 Travail des enfants et des jeunes dans le tourisme</i>	132
<i>Tableau 10 Comparaisons d'une sélection de définitions de l'écotourisme</i>	169

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

<i>Tableau 11</i> Items identifiés suite à l'analyse de codes et chartes déontologiques	186
<i>Tableau 12</i> Répartition des items d'une quarantaine de codes déontologiques	189
<i>Tableau 13</i> Déclarations de l'Organisation Mondiale du Tourisme	191
<i>Tableau 14</i> Critères obligatoires du forumandersreisen	202
<i>Tableau 15</i> Répartition des crédits de la DGCID en 2003	242
<i>Tableau 16</i> Différentes formes de coopération internationale	243
<i>Tableau 17</i> Les critères de la Haute Qualité Environnementale	260
<i>Tableau 18</i> Types de mesures prises par quelques établissements exemplaires	264
<i>Tableau 19</i> Départements à impliquer dans une politique de développement durable de la chaîne de l'offre	268
<i>Tableau 20</i> Mesures citées par les voyageurs	274
<i>Tableau 21</i> Critères d'attribution du label ATR	281
<i>Tableau 22</i> Les stratégies touristiques au bénéfice des plus démunis	315
<i>Tableau 23</i> Les thèmes critiques et leurs implications	316
<i>Tableau 24</i> Signification du tourisme équitable	323
<i>Tableau 25</i> Caractéristiques de voyageurs d'association de tourisme solidaire	328

## Figures

<i>Figure 1</i> Le triangle conceptuel de l'éthique selon Ricœur	13
<i>Figure 2</i> Les principes à respecter pour l'élaboration des rapports	70
<i>Figure 3</i> Chiffre d'affaire des produits labellisés par Max Havelaar	87
<i>Figure 4</i> Critères de choix des produits (en % de réponses "beaucoup")	91
<i>Figure 5</i> Nombre d'arrivées internationales	109
<i>Figure 6</i> Arrivées internationales en Afrique	111
<i>Figure 7</i> Les deux positionnements existentiels possibles	124
<i>Figure 8</i> Part d'emplois non rémunérés dans l'hôtellerie et la restauration	133
<i>Figure 9</i> Bipolarités dans le tourisme et le développement	143
<i>Figure 10</i> Le tourisme enclavé : les fuites sont maximales	146
<i>Figure 11</i> Emissions en grammes équivalent CO2 par personne et par km parcouru	161
<i>Figure 12</i> La pyramide des tourisms	182
<i>Figure 13</i> Nombre d'hôtels ayant mis en place la charte environnement	200
<i>Figure 14</i> L'importance respective des parties prenantes	215
<i>Figure 15</i> La place du tourisme dans le dispositif de développement durable	239
<i>Figure 16</i> Bilan quantitatif de l'action de la MCNG dans le domaine du tourisme	245
<i>Figure 17</i> Le paysage du tourisme solidaire associatif	306
<i>Figure 18</i> Evolution du nombre de voyageurs de Croq'Nature	326
<i>Figure 19</i> Intensité de la durabilité de différents programmes de certification	346